

# Rapport annuel 2022



## Coup d'œil sur la Sun Life

### NOTRE RAISON D'ÊTRE

Aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain



28 marchés\*

85 M de Clients\*



52 500 employés\*

97 400 conseillers\*



22 G\$

Montant brut des règlements et prestations versés en 2022

\* Au 31 décembre 2022. Arrondi à la centaine près. Représente les employés à temps plein, les employés temporaires et les employés dans les coentreprises en Asie.

### NOTRE AMBITION

Être parmi les meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance du monde



**Œuvre figurant en page couverture : Life**

**Artiste : Loretta Gould**

Loretta Gould est une artiste Mi'kmaq de la côte est du Canada connue pour ses peintures. Utilisant une vaste gamme de styles, elle combine souvent les valeurs traditionnelles et contemporaines. Cela reflète la dimension spirituelle de son travail.

L'œuvre *Life*, qui figure en page couverture du rapport annuel de cette année, est un hommage à la pluralité des voix et des perspectives. Elle incarne notre principe d'une raison d'être commune et nous rappelle l'importance de l'entraide.

## Table des matières

02	Faits saillants financiers
03	Message du président du conseil
04	Message du chef de la direction
09	Rapport de gestion

130	États financiers consolidés et notes connexes
224	Sources de bénéfices
227	Conseil d'administration et haute direction
228	Filiales et sociétés liées

234	Principaux bureaux
237	Renseignements sur la compagnie et information à l'intention des actionnaires

## Moments importants – L'histoire de Mason

Mason est né avec une amyotrophie spinale de type I. En apprenant que sans traitement, ce problème de santé pouvait être fatal, ses parents ont été dévastés. Le temps pressait pour aider Mason.

Après l'échec d'un traitement de première intention, le médecin de Mason a proposé un médicament qui venait tout juste d'être approuvé. La Sun Life Canada n'avait traité aucune demande de règlement pour ce médicament, mais elle a travaillé rapidement avec l'hôpital et la société pharmaceutique.

Le nouveau traitement a bien fonctionné, et Mason est aujourd'hui un enfant enjoué et actif. Grâce à cette expérience, la Sun Life peut désormais aider d'autres Clients qui vivent une telle situation.



Mason (en avant, à droite) avec sa sœur Mya et ses parents, Mike et Lindsay.

« Nous nous souviendrons toujours de votre patience et de votre volonté à aider notre famille pendant l'un des moments les plus difficiles de notre vie. »

– Lindsay

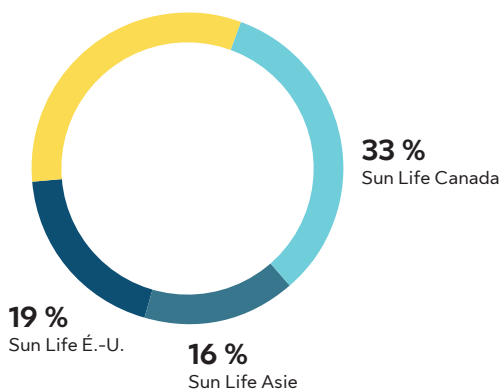
## Modèle d'affaires équilibré et diversifié

### Piliers

Bénéfice net sous-jacent<sup>1,2,3</sup>

**32 %**

Gestion d'actifs Sun Life

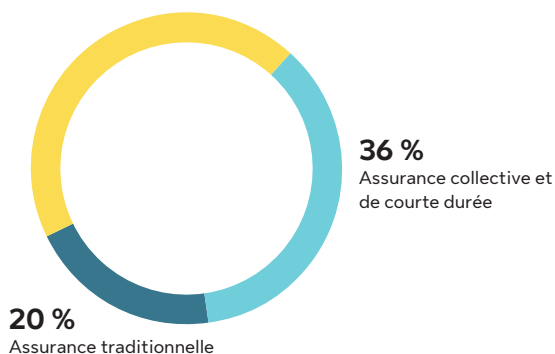


### Répartition des affaires

Bénéfice net sous-jacent<sup>1,2,4</sup>

**44 %**

Gestion d'actifs et de patrimoine



## Grande souplesse sur le plan du capital et de la situation financière

Objectifs financiers à moyen terme <sup>5,6,7</sup>		
Croissance du bénéfice par action sous-jacent	Rendement des capitaux propres sous-jacent	Ratio de distribution sous-jacent
<b>8-10 %</b> par année	<b>16 %+</b> (passe à 18 %+) <sup>6</sup>	<b>40-50 %</b>
Progrès réalisés sur 5 ans quant aux objectifs financiers à moyen terme <sup>8</sup>		
Croissance du bénéfice par action sous-jacent	Rendement moyen des capitaux propres sous-jacent	Ratio de distribution moyen sous-jacent
<b>9 %</b>	<b>14,7 %</b>	<b>41 %</b>

Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)<sup>1,9</sup>

**130 %**

Financière Sun Life inc.

Ratio de levier financier<sup>12</sup>

Cible – 25 %

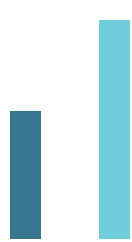
**25,1 %**

### Bénéfice net déclaré

en millions \$

**7 %** TCAC<sup>10</sup> sur 5 ans

2 149 \$ 3 060 \$



2017 2022

### Bénéfice net sous-jacent<sup>2</sup>

en millions \$

**8 %** TCAC<sup>10</sup> sur 5 ans

2 546 \$ 3 674 \$

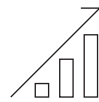


2017 2022

### Dividende par action ordinaire

**10 %** TCAC<sup>10</sup> sur 5 ans

1,75 \$ - 2017  
2,76 \$ - 2022



### Actif géré<sup>12</sup>

**6 %** TCAC<sup>10</sup> sur 5 ans

**1,33 billion \$**

Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs<sup>2</sup>

en milliards \$  
2022 : 204 \$

**7 %** TCAC<sup>10</sup> sur 5 ans

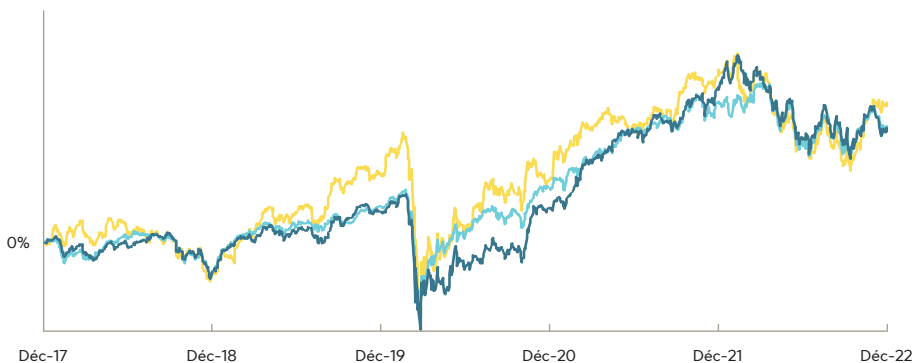
### Souscriptions d'assurance<sup>2</sup>

en millions \$  
2022 : 4 321 \$

**7 %** TCAC<sup>10</sup> sur 5 ans

## Procurer de la valeur aux actionnaires

### Rendement total pour les actionnaires sur 5 ans



**47 %** Sun Life  
**39 %** Composé TSX  
**39 %** Secteur financier TSX

Représente le rendement total pour les actionnaires indiqué dans la Circulaire d'information de la direction 2022.

Source : Bloomberg.

Voir la page 236 pour les notes de bas de page. Toutes les valeurs sont arrondies et exprimées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.



« La diversité, l'équité et l'inclusion commencent au sein du conseil d'administration, et en 2022, nous avons franchi une étape importante en y atteignant la parité hommes-femmes. »

### Chers actionnaires,

L'année dernière encore, le monde a connu de fortes turbulences. En plus des conflits géopolitiques et des interruptions dans les chaînes d'approvisionnement, les marchés ont été volatils et l'impact de la pandémie de COVID-19 a continué de se faire sentir. La Sun Life a composé avec ces difficultés avec résilience, optimisme et un grand leadership afin de s'assurer d'être là pour ses Clients. Comme toujours, notre raison d'être – aider les Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain – nous a servi de guide.

Grâce à sa démarche disciplinée, la Sun Life a enregistré de solides résultats sur cinq ans, y compris un rendement total pour les actionnaires de 8,0 %. Durant cette période, notre bilan et notre position sur le plan du capital sont demeurés solides, avec un ratio de distribution sous-jacent de 41 %, une croissance annuelle du bénéfice par action sous-jacent de 9 %, et un rendement des capitaux propres sous-jacent de 14,7 %.

Je suis fier des résultats que la Sun Life a procurés à ses actionnaires et à ses Clients. Ces résultats sont le fruit de l'innovation et de la passion des employés et des conseillers de la Sun Life.

L'approche de la compagnie en matière d'affectation du capital et son accent sur les activités nécessitant peu de capital – par le biais d'investissements, d'acquisitions et de partenariats internes – ont eu une incidence importante sur notre croissance et notre capacité grandissante à offrir des solutions et des produits novateurs aux Clients.

Les contributions de DentaQuest et plusieurs de nos partenariats de bancassurance en Asie améliorent à la fois notre résultat net et l'accès à la santé et à la sécurité financière à l'échelle mondiale.

Je suis particulièrement fier d'être à la tête d'un conseil formé de leaders accomplis qui apportent une approche de gouvernance réfléchie et disciplinée ainsi qu'un vaste éventail de compétences, d'expériences et d'idées à la Sun Life.

La diversité, l'équité et l'inclusion commencent au sein du conseil d'administration, et en 2022, nous avons franchi une étape importante en y atteignant la parité hommes-femmes.

Sur une note personnelle, il s'agissait de ma première année à titre de président du conseil d'administration de la Sun Life. Je suis honoré de représenter la compagnie et ses actionnaires, Clients et autres parties prenantes. Pour moi, il ne fait aucun doute que grâce à notre raison d'être, à notre leadership et à nos gens, nous contribuons à faciliter la vie de nos Clients.

Au nom du conseil d'administration, des employés et des conseillers de la Sun Life, je remercie nos Clients de leur confiance et de leur fidélité. Merci également à vous, nos actionnaires, pour votre confiance et votre engagement.

Scott F. Powers  
Président du conseil

« Je suis fier de nos résultats de 2022 et de la façon dont nous les avons obtenus. »



**Aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.** C'est notre raison d'être. C'est ce qui lie chaque employé ou conseiller de la Sun Life dans le monde et surtout, c'est ce qui nous inspire au quotidien.

Je suis fier de nos résultats de 2022 et de la façon dont nous les avons obtenus. Grâce à notre personnel dévoué et à sa résilience, à notre culture d'entraide et d'inclusion, et à notre orientation Client, nous avons pu concrétiser notre raison d'être.

Nos 85 millions de Clients créent une occasion incroyable, à l'échelle mondiale, d'assurer la sécurité financière et d'accroître les bons résultats en matière de santé et de bien-être. Nous savons que nous jouons un rôle essentiel pour nos Clients dans les domaines qui comptent le plus. Nous sommes très fiers de les aider à bâtir un avenir plus radieux et optimiste pour eux-mêmes et leurs proches.

## La résilience devant les défis

L'année 2022 a mis en évidence notre résilience. Nous avons connu de nombreux défis extérieurs, qu'ils soient économiques, géopolitiques ou liés à la pandémie de COVID-19. C'est la résilience de nos employés et notre stratégie qui ont permis à la Sun Life de rester en position de force et d'offrir un solide rendement financier à ses actionnaires.

Le bénéfice net déclaré de la Sun Life pour 2022 s'est établi à 3,06 milliards de dollars et le bénéfice net sous-jacent, à 3,67 milliards de dollars, en hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent. Nous avons vu une croissance vigoureuse de nos secteurs liés à la protection et à la santé. Cela confirme l'importance que les Clients continuent d'accorder à leur santé et à leur sécurité financière. Le recul des marchés boursiers mondiaux a eu un impact sur nos sociétés de gestion d'actifs. Mais nous sommes convaincus qu'elles sauront bien performer et croître.

La MFS a conservé sa position de chef de file du marché des fonds offerts aux particuliers aux États-Unis en clôturant

l'exercice au 10<sup>e</sup> rang selon l'actif géré<sup>11</sup>. Gestion SLC a déclaré des entrées nettes de 21,5 milliards de dollars. Nous avons aussi utilisé efficacement notre capital par le truchement d'investissements internes, d'acquisitions stratégiques et de dividendes trimestriels versés aux actionnaires, qui étaient conformes à notre ratio de distribution de 40 % à 50 %. Depuis novembre 2021, après que les organismes de réglementation ont levé les restrictions concernant l'augmentation des dividendes durant la pandémie, nous avons haussé les nôtres de 31 %.

Le rendement des capitaux propres sous-jacent de 15,1 % continue de se rapprocher de notre objectif financier à moyen terme de 16 % et plus. Notre approche disciplinée en gestion des risques et du capital et notre accent sur les activités nécessitant peu de capital nous ont bien servis. Le bilan de la Financière Sun Life inc. demeure solide avec un ratio du TNAV de 130 %. Nous avons clôturé l'exercice avec un actif géré de 1,33 billion de dollars.

Ces résultats ne sont pas que des chiffres. Ils sont le reflet des promesses que nous faisons aux Clients d'être là pour eux aujourd'hui et lorsqu'ils auront besoin de nous plus tard.

## Obtenir des résultats positifs pour les Clients

Nos Clients demeurent au cœur de tout ce que nous faisons. Nous continuons d'avoir une incidence positive dans nos quatre piliers – Gestion d'actifs, Canada, États-Unis et Asie. Notre approche ciblée nous a permis non seulement de faire croître nos activités, mais aussi de soutenir nos Clients de manière significative. Nous avons augmenté la distribution pour offrir un meilleur accès à nos produits, et aidé les Clients à naviguer dans des systèmes de santé complexes et à accéder aux soins dont ils ont besoin. Nous avons aussi élaboré des solutions novatrices et fourni des outils numériques pour créer une expérience plus harmonieuse.

Offrir des solutions de placement novatrices était une priorité dans nos activités de *gestion d'actifs*. Nous avons acquis une participation majoritaire dans Advisors Asset Management Inc. Cela nous permet d'étendre nos capacités de gestion d'actifs alternatifs au marché des Clients fortunés aux États-Unis. En outre, nous avons annoncé la vente de nos activités au Royaume-Uni au Phoenix Group. Elle

est associée à la conclusion d'un partenariat stratégique de gestion d'actifs pour Gestion SLC et la MFS.

La pandémie a mis au premier plan la crise de la santé mentale qui était déjà inquiétante. La Sun Life veut faire partie de la solution. Au *Canada*, nous avons annoncé un investissement de 3,7 millions de dollars pour soutenir des programmes de santé mentale destinés aux jeunes. Nous voulons ainsi améliorer l'accès aux services et étendre leur portée. Avec le renforcement de nos capacités et des solutions novatrices, nous élargirons l'accès aux soins et favoriserons le bien-être global, tout en aidant les employeurs à gérer les coûts des garanties.

Aux *États-Unis*, nous avons conclu l'acquisition de DentaQuest. C'est la plus importante que nous ayons faite à l'extérieur du Canada, pour miser sur notre capacité à être un leader en santé et en garanties collectives. DentaQuest transformera nos activités américaines en une organisation plus grande et plus axée sur les soins de santé. Plus de 70 %

des revenus en garanties collectives seront liés aux soins de santé.

DentaQuest offre l'accès à des soins buccodentaires de qualité à environ 36 millions d'Américains. Elle aide ainsi à changer le cours des choses dans la vie des familles des marchés mal desservis.

Plus d'un milliard d'Asiatiques feront partie de la classe moyenne d'ici 2030<sup>12</sup>. C'est pourquoi l'Asie demeure toujours une occasion de croissance importante. Nous bâtissons des réseaux de distribution de qualité avec des partenariats de bancassurance nouveaux ou élargis, qui rendent nos produits accessibles à plus de personnes. Des partenariats avec la Dah Sing à Hong Kong et CIMB Niaga en Indonésie sont un ajout précieux à nos plus de 20 ententes de bancassurance de qualité dans sept marchés d'Asie. Notre expérience en Asie a prouvé que de solides relations en bancassurance jumelées à des réseaux de conseillers de grande qualité sont essentielles pour avoir une plus grande incidence sur le Client.



## Notre parcours numérique s'accélère

C'est le numérique qui définira le succès futur de la Sun Life. Nous continuons à développer des capacités qui créent une expérience numérique harmonieuse pour les Clients. L'objectif est d'établir des liens numériques plus profonds et des expériences plus personnalisées pour mieux anticiper les besoins uniques de nos Clients et y répondre.

Au Canada, nous avons créé plus de 65 000 parcours financiers avec l'outil numérique Un Plan, simplement Sun Life. Un parcours financier personnalisé

fournit des étapes claires à nos Clients pour les aider à atteindre une sécurité financière durable et à bâtir leur confiance financière.

Les Clients utilisent le numérique de plus en plus. L'an dernier en Asie, 83 % des demandes d'assurance ont été soumises par voie numérique. C'est une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente. Au Vietnam, nous avons vu une hausse notable du nombre de demandes de règlement soumises en ligne. Il fallait jusqu'à deux jours

auparavant pour les traiter, alors qu'il suffit maintenant de 15 minutes. C'est avantageux pour la Compagnie et pour les Clients.

Aux États-Unis, nous avons lancé Sun Life Onboard. C'est un nouveau moyen entièrement numérique qui simplifie la configuration des garanties. L'accueil des nouveaux Clients passe désormais par un processus numérique plus simple et plus rapide, pour les employeurs et les employés.



## Personnes passionnées et marque de confiance

Rien de tout cela n'est possible sans des équipes passionnées et motivées à concrétiser notre raison d'être. L'an dernier, j'ai été ravi de rencontrer en personne de nombreux employés et conseillers pour la première fois depuis le début de la pandémie. Ça me remplit d'énergie et ça m'inspire. Il est clair pour moi que notre personnel chaleureux et optimiste ainsi que notre culture axée sur notre raison d'être nous distinguent. Ces aspects font de nous un employeur de choix pour les meilleurs talents.

La Sun Life a obtenu le titre Great Place to Work® dans un grand nombre de ses marchés mondiaux. Aux États-Unis, nous avons reçu plusieurs distinctions, notamment le titre 2022 Top Place to Work décerné par le *Boston Globe* pour la cinquième fois d'affilée. Gestion SLC a quant à elle obtenu pour la troisième année d'affilée le titre 2022 Best Places to Work in Money Management décerné par *Pensions & Investments*.

La reconnaissance de la Sun Life va au-delà de celle d'un employeur de choix et d'une marque digne de confiance. Pour la 14<sup>e</sup> année de suite, nous figurons au palmarès des 100 sociétés les plus engagées dans le développement durable à l'échelle mondiale de Corporate Knights. De plus, cette année, nous sommes au premier rang parmi les compagnies d'assurance à l'échelle mondiale.

Obtenir des prix, c'est bien. Mais en fin de compte, tout cela est lié à l'importance que nous attachons à une culture inclusive. Nous sommes fiers de soutenir un milieu qui encourage la diversité. Un milieu où nos gens ont accès aux ressources et à la souplesse nécessaires pour soutenir leur bien-être mental, physique et professionnel.





## Mettre l'accent sur la durabilité

La durabilité est un objectif commun. Nous avons **tous** un rôle à jouer si nous souhaitons vraiment améliorer le monde où nous vivons et le rendre plus durable. C'est pourquoi nous croyons que nous devons engager tout le monde dans cette voie. Chacun doit fournir sa part d'efforts. Mettre l'accent sur la durabilité, c'est une occasion formidable de nourrir nos relations avec les Clients, d'innover et de favoriser de réels progrès. C'est tout simplement la bonne chose à faire. Dans le cadre de l'héritage que nous créons, nous sommes résolus à intégrer la durabilité dans nos décisions et nos actions.

Nous concentrons nos efforts là où nous avons le plus d'incidence : *accroître la sécurité financière, encourager un mode de vie sain et promouvoir les placements durables*. Cela appuie notre réputation d'entreprise fiable et responsable. Aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, notre raison d'être, permet de bâtir des collectivités solides et durables. Nous sommes l'un des plus grands gestionnaires d'actifs dans le monde.

Nous comprenons donc le rôle que nous jouons pour soutenir les sociétés durables par le truchement de nos placements.

Et nous avons un impact. Par exemple, selon Diabète Canada, un Canadien sur trois est touché par le diabète ou le prédiabète. Nous avons intégré notre action philanthropique liée au diabète dans nos activités en améliorant l'accès à de l'assurance abordable pour les gens vivant avec le diabète. Nous avons une solution santé et mieux-être qui permet aux Clients admissibles d'accéder à une clinique spécialisée dans le traitement du diabète et à une plateforme de mieux-être offrant du contenu et des ressources ciblés. Depuis 2012, nous avons affecté plus de 46 millions de dollars à cette cause à l'échelle mondiale.

Voici un autre excellent exemple dont je suis fier. Gestion SLC a investi dans un établissement ultramoderne à Montréal, qui offre une large gamme de soins de santé et comprend un institut de recherche sur le cancer. C'est un grand avantage sur le plan social. L'établissement donne accès à des

traitements indispensables contre le cancer, tout en contribuant à l'emploi local. De plus, il a obtenu la certification LEED Or, ce qui témoigne d'une conception durable et d'un niveau élevé d'efficacité opérationnelle.

La Sun Life continue de progresser dans l'atteinte de ses engagements climatiques. Nous avons annoncé des cibles provisoires pour les placements de notre fonds général dans notre rapport sur la durabilité. InfraRed Capital Partners, notre gestionnaire international de placements en infrastructure, s'est fixé des cibles provisoires qui s'alignent sur les critères de l'initiative Net Zero Asset Managers, en ayant notamment 70 % des actifs visés<sup>13</sup> alignés ou en voie de l'être<sup>14</sup> d'ici 2030. La MFS s'est fixé comme cible provisoire d'aligner<sup>14</sup> 90 % des actifs visés<sup>15</sup> sur les critères de l'initiative Net Zero Asset Managers. Et Gestion d'actifs PMSL inc. s'est fixé une cible initiale de 24 % de l'actif géré<sup>16</sup> qui s'aligne<sup>14</sup> (ou qui est en voie de l'être) sur l'objectif de zéro émission nette d'ici 2030.

## En bonne position pour la suite

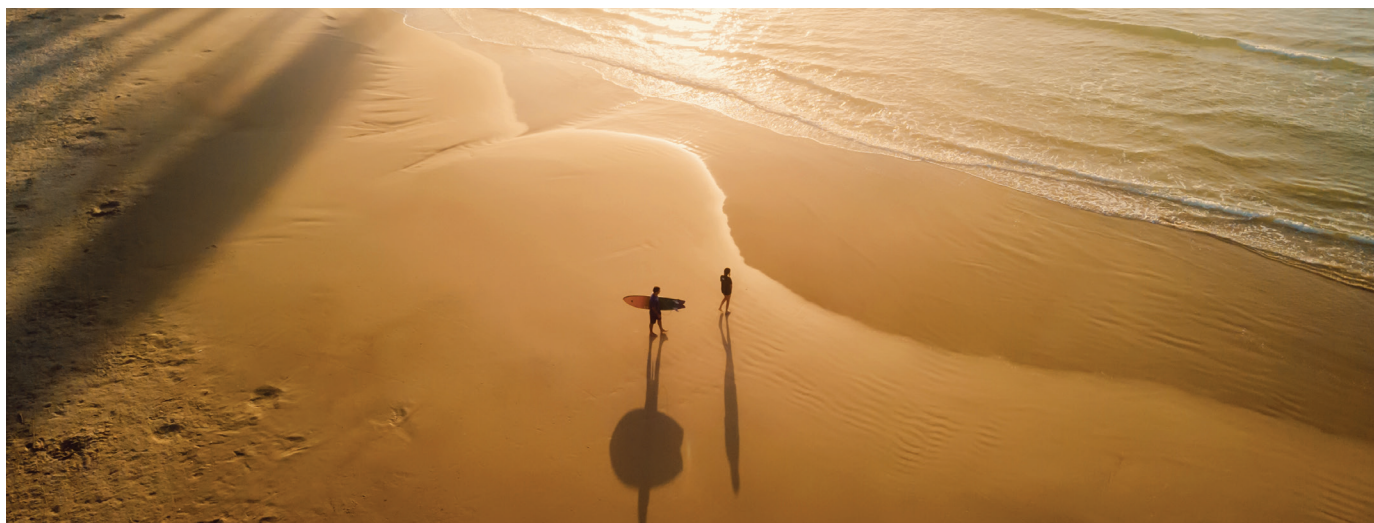
Il nous est impossible de prédire l'année à venir. Mais ce qui est certain, c'est que nous serons là pour nos Clients et que nous avons la résilience nécessaire pour répondre aux attentes de nos actionnaires. Même dans les périodes les plus difficiles – inflation, volatilité des taux d'intérêt, troubles géopolitiques ou problèmes de santé mondiaux – nous sommes convaincus de notre capacité à naviguer dans l'incertitude. La marque Sun Life continue de représenter la confiance, la résilience et l'optimisme.

Notre ambition consiste à être *parmi les meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance du monde*. Nous occupons une position de force unique dans nos activités de gestion d'actifs et d'assurance. Elle nous permet de saisir les occasions de collaboration entre les deux parties. Notre force réside aussi dans le caractère mondial de nos activités. Cela nous aide à mieux comprendre le monde et ce qui arrive. Et tout cela appuie notre raison d'être : *aider les Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain*.

Permettez-moi de terminer avec des remerciements. À nos Clients : merci de nous faire confiance pour vos besoins en finances et en santé. Rien n'est plus important. À nos actionnaires : merci pour votre confiance et votre soutien continu. Merci aussi à nos employés de donner le meilleur d'eux-mêmes chaque jour au travail et d'offrir l'excellence à nos Clients et à nos partenaires. Enfin, je remercie notre conseil d'administration, qui nous guide dans notre parcours.



Kevin Strain  
Président et chef de la direction



Voir la page 236 pour les notes de bas de page.

# Rapport de gestion

---

## 10 A. MODE DE PRÉSENTATION DE NOS RÉSULTATS

### 12 B. APERÇU

- 12 1. Stratégie
- 15 2. Objectifs financiers
- 15 3. Plan de durabilité
- 16 4. Acquisitions et autres événements

### 18 C. SOMMAIRE FINANCIER

### 19 D. RENTABILITÉ

### 23 E. CROISSANCE

- 23 1. Souscriptions, flux bruts et valeur des affaires nouvelles
- 24 2. Actif géré

### 25 F. SOLIDITÉ FINANCIÈRE

### 27 G. RENDEMENT DES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ

- 27 1. Canada
- 32 2. États-Unis
- 36 3. Gestion d'actifs
- 42 4. Asie
- 47 5. Organisation internationale

### 48 H. PLACEMENTS

- 48 1. Aperçu des placements
- 49 2. Titres de créance
- 50 3. Actions
- 51 4. Prêts hypothécaires et autres prêts
- 53 5. Dérivés
- 55 6. Immeubles de placement
- 55 7. Actifs dépréciés
- 55 8. Provision pour insuffisance de l'actif

## 56 I. GESTION DU CAPITAL ET DES LIQUIDITÉS

- 56 1. Capital
- 59 2. Suffisance du capital
- 60 3. Dividendes aux actionnaires
- 61 4. Principales sources et principaux emplois de capitaux
- 62 5. Liquidités

## 63 J. GESTION DU RISQUE

- 63 1. Cadre de gestion du risque
- 64 2. Gouvernance et responsabilité en matière de risque
- 65 3. Univers du risque
- 65 4. Appétence pour le risque
- 66 5. Principes directeurs en matière de gestion des risques
- 66 6. Processus de gestion du risque
- 67 7. Les trois lignes de défense
- 67 8. Culture et approche en matière de gestion du risque
- 69 9. Catégories de risques

## 97 K. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

- 97 1. Principales informations annuelles
- 97 2. Éléments relatifs à l'état du résultat net
- 100 3. Éléments relatifs à l'état de la situation financière
- 101 4. Rentabilité du quatrième trimestre de 2022
- 103 5. Croissance au quatrième trimestre de 2022
- 104 6. Résultats financiers trimestriels

## 106 L. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

## 116 M. QUESTIONS LIÉES À LA COMPTABILITÉ ET AU CONTRÔLE

- 116 1. Méthodes et estimations comptables critiques
- 122 2. Modifications de méthodes comptables
- 126 3. Contrôles et procédures de communication de l'information

## 127 N. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET DÉMARCHES RÉGLEMENTAIRES

## 127 O. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le 8 février 2023

## A. Mode de présentation de nos résultats

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions des solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Elle exerce ses activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes. Au 31 décembre 2022, l'actif total géré de la Sun Life s'élevait à 1,33 T\$. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site [www.sunlife.com](http://www.sunlife.com).

Les actions de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX »), à la Bourse de New York (« NYSE ») et à la Bourse des Philippines (« PSE ») sous le symbole « SLF ».

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Dans le présent rapport de gestion, les termes « la Compagnie », « la Sun Life », « nous », « notre » et « nos » font référence à la FSL inc. et à ses filiales, ainsi que, s'il y a lieu, à ses coentreprises et entreprises associées, collectivement. À moins d'indication contraire, tous les renseignements inclus dans le présent rapport de gestion correspondent aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2022 et inscrits pour l'exercice clos à cette date, et tous les montants présentés dans ce document sont indiqués en dollars canadiens.

Dans les cas où les chiffres au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date ne sont pas disponibles, ce sont les chiffres établis pour la période la plus récente antérieure à cette date qui sont utilisés. Sauf indication contraire, l'information financière est présentée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et conformément aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) s'entend du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires déterminé conformément aux normes IFRS.

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité : Canada, États-Unis, Gestion d'actifs, Asie et Organisation internationale. Pour de plus amples renseignements sur ces secteurs, se reporter à nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires et aux notes annexes (les « états financiers consolidés annuels » et les « états financiers consolidés intermédiaires », respectivement, ainsi que les « états financiers consolidés », collectivement) ainsi qu'au présent rapport de gestion.

### 1. Utilisation de mesures financières non conformes aux normes IFRS

Nous présentons certaines informations financières en ayant recours à des mesures financières non conformes aux normes IFRS, étant donné que nous estimons que ces mesures fournissent des informations pouvant aider les investisseurs à comprendre notre rendement et à comparer nos résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne font pas l'objet d'une définition normalisée et peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS, il n'y a aucun montant calculé selon les normes IFRS qui soit directement comparable. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne doivent pas être considérées de manière isolée ou comme une solution de rechange aux mesures de performance financière établies conformément aux normes IFRS. La rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, ainsi que le dossier de renseignements financiers supplémentaires disponible à l'adresse [www.sunlife.com](http://www.sunlife.com), sous la rubrique « Investisseurs – Résultats et rapports financiers », présentent des renseignements supplémentaires concernant les mesures financières non conformes aux normes IFRS, ainsi que des rapprochements avec les mesures conformes aux normes IFRS les plus proches, le cas échéant.

### 2. Énoncés prospectifs

Certains énoncés du présent document constituent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. On trouvera à la rubrique O, « Énoncés prospectifs », du présent document des renseignements supplémentaires concernant les énoncés prospectifs et les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses, estimations, attentes et prévisions soient inexactes et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans de tels énoncés prospectifs.

### 3. Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur la FSL inc., se reporter aux états financiers consolidés, aux rapports de gestion annuels et intermédiaires et à la notice annuelle de la FSL inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces documents sont déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et peuvent être consultés à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Sont en outre déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis les états financiers consolidés annuels de la FSL inc., son rapport de gestion annuel et sa notice annuelle dans le rapport annuel de la FSL inc. sur formulaire 40-F, ainsi que ses rapports de gestion intermédiaires et ses états financiers consolidés intermédiaires sur formulaire 6-K. Les documents déposés auprès de la SEC peuvent être consultés à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

#### **4. Éléments à considérer relativement à la pandémie de COVID-19**

L'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de la maladie à COVID-19 qui a frappé début 2020 avait engendré une pandémie. L'incidence globale de la pandémie de COVID-19 demeure incertaine et dépend de la progression du virus et des mesures prises par les gouvernements, les entreprises et les particuliers, des facteurs qui pourraient varier d'un pays à l'autre et se traduire par des résultats différents. En raison de l'ampleur des circonstances, il est difficile d'évaluer ou de prévoir de manière fiable l'incidence potentielle de cette incertitude sur nos résultats financiers futurs.

Pour plus de détails, se reporter à la rubrique J, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – vii – Autres risques – Risques liés à la pandémie de COVID-19 », du présent document.

## B. Aperçu

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions une gamme diversifiée de solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Nous comptons quatre secteurs d'activité à présenter : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis et Asie.

### 1. Stratégie

Notre stratégie place le Client au centre de tout ce que nous faisons. Notre stratégie d'entreprise décrite ci-dessous reflète à la fois nos priorités et nos activités diversifiées. Nous croyons que la mise en œuvre efficace de notre stratégie nous permet de concrétiser notre raison d'être, d'avoir une incidence positive sur nos Clients et d'atteindre notre objectif consistant à être un chef de file dans chacun de nos quatre piliers.

Notre raison d'être : Aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain



Ambition : Être parmi les meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance du monde

### Raison d'être et ambition

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Nous cherchons à avoir une incidence positive sur nos Clients et à leur offrir une valeur exceptionnelle de trois façons :

#### Favoriser des mesures financières positives en :

- Aidant les Clients à bâtir et à protéger leur patrimoine.
- Fournissant des produits et des solutions de qualité qui répondent aux besoins de nos Clients.
- Offrant des conseils opportuns et spécialisés grâce à une expérience Client constamment supérieure.

#### Générer des rendements à long terme pour les placements des Clients en :

- Tirant parti de notre expertise collective pour prendre de meilleures décisions en placement.
- Élargissant nos capacités de placement pour répondre aux besoins des Clients partout dans le monde.
- Communiquant activement avec nos Clients afin de penser et d'agir de façon durable.

#### Susciter des mesures favorables à la santé en :

- Étant un assureur de confiance.
- Aidant les Clients à rechercher les soins dont ils ont besoin, à y accéder ainsi qu'à gérer et à recevoir ces soins.
- Améliorant les résultats pour la santé, y compris le bien-être physique et mental, en offrant des solutions de santé.

Notre ambition consiste à être parmi les meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance du monde. Nous cherchons à réaliser notre ambition en maintenant une composition équilibrée de nos activités ainsi que notre position de chef de file sur l'ensemble de nos piliers, en étant à la hauteur de notre raison d'être et de notre stratégie Incidence sur le Client et en mettant l'accent sur une exécution sans faille pour atteindre nos objectifs financiers à moyen terme<sup>1), 2)</sup> :

- Croissance du bénéfice par action sous-jacent : de 8 % à 10 %
- Rendement des capitaux propres sous-jacent : 16 % ou plus
- Ratio de distribution sous-jacent : de 40 % à 50 %

## Nos quatre piliers

Nos quatre piliers définissent les activités que nous exerçons et dans quels marchés. Pour chacun de ces piliers, nous nous concentrons sur la création de valeur et sur le fait d'avoir une incidence positive sur nos Clients dans les secteurs affichant un fort potentiel de croissance et des rendements des capitaux propres favorables et générant un capital élevé sur les marchés mondiaux attrayants. Nous nous situons avantageusement par rapport à chacun de nos piliers.

### Gestion d'actifs : Leader mondial dans les catégories d'actifs publics et alternatifs grâce à la MFS et à Gestion SLC

Nous offrons de la valeur à nos Clients et nous avons une incidence positive sur eux grâce à notre gamme de produits de placement de qualité :

- La MFS Investment Management (la « MFS ») est une importante société de gestion active de placements établie depuis longtemps qui propose une vaste gamme de produits et services de gestion d'actifs à l'intention des particuliers et des investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale.
- Gestion SLC est un gestionnaire de placements institutionnels qui propose des solutions de placements à revenu fixe alternatifs, de crédit privé, d'infrastructures et de placements immobiliers mondiaux à des investisseurs institutionnels.

### Canada : Leader en santé, en gestion de patrimoine et en assurance

Nous procurons de la valeur à plus de 6,6 millions de Clients, en plus d'avoir une incidence sur eux, par l'entremise de nos activités dans les secteurs collectif et individuel, afin d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, en :

- Offrant une vaste gamme de solutions de gestion d'actifs, de gestion de patrimoine, de santé et de protection aux particuliers.
- Continuant d'aider les Canadiens à adopter un mode de vie sain, à titre d'important fournisseur de garanties collectives, et en mettant de plus en plus l'accent sur des produits et services novateurs qui permettent d'obtenir de meilleurs résultats pour la santé.
- Demeurant un chef de file du marché des régimes collectifs de retraite au travail, y compris les régimes de retraite à cotisations déterminées et les solutions d'atténuation des risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées.

### États-Unis : Leader en santé et en garanties collectives

Nous possédons une expertise approfondie dans le marché des soins de santé, et nous aidons nos Clients à obtenir la couverture dont ils ont besoin tout en améliorant les résultats pour la santé. Nous sommes :

- Le plus important fournisseur indépendant d'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis. À ce titre, nous offrons aux promoteurs de régimes autofinancés une protection contre les règlements importants, ainsi que des services d'orientation dans le système de santé afin d'aider les participants à améliorer leur santé.
- Le deuxième plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis<sup>3)</sup>, et nous offrons nos services à plus de 37 millions de participants<sup>4)</sup> par l'entremise de programmes gouvernementaux et de produits commerciaux collectifs d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique aux employeurs de toutes tailles.
- L'un des dix principaux fournisseurs de produits collectifs d'assurance-vie et d'assurance-invalidité aux États-Unis, et nous offrons une vaste gamme de produits et de services d'assurance collective, ainsi que des solutions de gestion des risques clé en main pour les fournisseurs d'assurance-maladie et d'autres types d'assurance.

### Asie : Leader régional axé sur les marchés en croissance rapide

Nous sommes en bonne position sur les marchés en croissance d'Asie, où nous exerçons des activités sur des marchés clés de l'ANASE (aux Philippines, au Vietnam, en Indonésie et en Malaisie), à Hong Kong, en Inde, en Chine, et sur les marchés des Clients fortunés (Division International et Singapour). Ces marchés représentent environ 65 % du PIB de l'Asie et affichent un fort potentiel de croissance future<sup>5)</sup>.

- Nous offrons dans tous nos marchés des produits individuels d'assurance-vie et d'assurance-santé procurant de la valeur aux Clients.
- Nous offrons dans certains marchés des produits et services de gestion d'actifs et de régimes collectifs de retraite.
- Nous sommes parmi les chefs de file mondiaux en matière de solutions d'assurance-vie à l'intention de Clients fortunés.

<sup>1)</sup> Pour plus de renseignements sur nos objectifs financiers à moyen terme, se reporter à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent document. Le bénéfice par action sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Nos objectifs financiers à moyen terme après l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 demeurent les mêmes pour ce qui est du bénéfice par action sous-jacent et du ratio de distribution sous-jacent. Notre objectif financier à moyen terme en matière de rendement des capitaux propres sous-jacent sera modifié et s'établira à plus de 18 % par suite de l'adoption des deux normes, en hausse par rapport à plus de 16 % avant la transition. Nous continuons d'évaluer l'incidence que l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 aura sur nos états financiers consolidés, et les estimations de l'incidence financière pourraient changer. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique J « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – vii – Autres risques » du présent document.

<sup>3)</sup> D'après le nombre de participants au 31 décembre 2021. Le classement se fonde sur les données publiées par des concurrents.

<sup>4)</sup> Incluant les participants détenant une assurance collective de la Sun Life.

<sup>5)</sup> Source : Fonds monétaire international, 2022.

## Notre stratégie Incidence sur le Client

Notre stratégie Incidence sur le Client repose sur sept éléments que nous mettons de l'avant sur l'ensemble de nos quatre piliers. Ces éléments importants définissent comment faire face à la concurrence dans nos marchés, nous permettent d'accroître nos avantages concurrentiels et de concrétiser notre raison d'être, et soutiennent notre ambition d'être l'une des meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance à l'échelle mondiale.

**Incidence sur le Client :** Nos Clients sont au centre de tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de les aider à gérer leurs préoccupations en matière de santé, à épargner et à planifier leur retraite ou à assurer la sécurité financière de leur famille, nous nous concentrons sur l'incidence positive que nous avons sur la vie de nos Clients. Nous sommes d'avis que nous pouvons ainsi élaborer et offrir les solutions et les expériences appropriées, établir avec nos Clients des relations durables basées sur la confiance et créer pour eux un seuil de valeur qui permettra également à la Sun Life d'obtenir de meilleurs résultats. Nous nous engageons à aider nos Clients en mettant en œuvre des mesures pour la santé et des mesures financières positives, tout en générant de solides rendements à long terme.

**Excellence en distribution :** Nous avons mis en place une approche omnicanal en matière de distribution qui permet aux Clients de faire plus facilement affaire avec nous dans tous les marchés. Afin d'exceller en distribution, nous mettons l'accent sur un service exceptionnel, en interagissant avec nos Clients quand et comment ils veulent le faire et en offrant une gamme de solutions personnalisées. Nous mettons l'accent sur le fait de répondre aux besoins de nos Clients en étant un partenaire de distribution exceptionnel qui permet à ses conseillers et à ses partenaires de tirer parti des solutions numériques pour offrir une expérience harmonieuse à nos Clients.

**Leadership numérique :** Nous accélérons nos capacités en matière de solutions numériques, de données et d'analytique, et nous cherchons à penser et à agir comme une entreprise numérique. Notre stratégie de l'Entreprise numérique permet de rapprocher nos entreprises et nos équipes technologiques afin de transformer notre façon de travailler. L'entreprise et la technologie s'unissent de façon agile pour offrir des expériences, des produits et des solutions numériques qui répondent aux besoins de nos Clients et générer des résultats positifs. Nous continuons d'adopter des solutions axées sur les Clients qui intègrent leur point de vue au cours de chaque étape de leur vie, créant ainsi des relations à long terme.

L'Entreprise numérique est axée sur les éléments suivants :

- La création de relations étroites avec nos Clients grâce à nos capacités de pointe en matière de numérique et d'analytique.
- L'offre d'expériences personnalisées aux Clients en tirant parti de nos données en vue de fournir des perspectives.
- L'évolution de la façon dont nous travaillons ensemble afin de permettre une prise de décisions plus rapide et davantage à l'écoute du Client.

**Discipline financière :** Notre stratégie s'appuie sur un engagement continu à l'égard d'une solide performance financière et d'une gestion des risques rigoureuses, conjuguées à une attention particulière à la gestion du capital. Nous portons une attention continue à ces éléments afin de soutenir nos objectifs financiers à moyen terme ainsi que notre but d'offrir un rendement total pour les actionnaires se situant dans le premier quartile. Nous nous concentrons en particulier sur les éléments suivants :

- Générer une croissance stable et solide des bénéfices et assurer une gestion rigoureuse des dépenses.
- Gérer notre capital afin de protéger nos titulaires de contrat et de maintenir une excellente souplesse financière, afin de générer de la valeur pour l'actionnaire.
- Une stratégie de placement disciplinée et une approche programmatique en matière de fusions et d'acquisitions axée sur l'accroissement de l'envergure et des capacités afin de favoriser la croissance future.

**Accent sur la durabilité :** La durabilité est essentielle à notre réussite commerciale à long terme. Nous intégrons la durabilité à notre stratégie, à notre culture et à nos activités afin de favoriser des résultats probants sur le plan social et économique pour nos Clients, nos employés, nos conseillers, nos investisseurs et nos collectivités. Nous sommes convaincus que nos actions contribueront à un monde plus sain, résilient sur le plan financier, sécuritaire sur le plan environnemental et prospère sur le plan économique. Se reporter à la rubrique B – Aperçu – 3 – Plan de durabilité du présent document pour obtenir plus de renseignements sur notre approche en matière de durabilité.

**Responsabilisation et culture d'inclusion :** Afin de concrétiser notre stratégie, nous devons attirer, retenir et former les meilleurs talents tout en habilitant nos gens à obtenir des résultats. Il nous faudra également préserver et renforcer notre solide culture axée sur les Clients, l'intégrité, la collaboration et l'inclusivité. Nous nous concentrons en particulier sur les éléments suivants :

- Habilitier les employés et les conseillers à prendre des mesures et des décisions et à être responsables.
- Développer des talents dotés à la fois de solides compétences technologiques et de leadership afin de soutenir notre transformation en une organisation numérique de premier plan.
- Poursuivre sur notre lancée à l'égard de notre engagement en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, en intégrant ces éléments dans notre processus décisionnel afin de refléter nos valeurs.
- Façonner notre avenir du travail de façon réfléchie, en offrant aux employés du choix et de la souplesse quant à la façon et à l'endroit où nous travaillons.
- Être un employeur de choix pour les meilleurs talents.

**Marque de confiance :** Le fait de préserver notre réputation de longue date en tant que marque de confiance est crucial dans cet environnement de plus en plus complexe et numérique. Au cours des 150 dernières années, nous avons bâti et profité de solides relations de confiance avec nos Clients pour tous les marchés de la Sun Life ainsi que par l'entremise de nos partenariats de distribution. Notre marque sous-tend les expériences Sun Life distinctives que nous créons, ainsi que les produits que nous offrons et la culture qui nous anime, afin de concrétiser notre raison d'être. Notre stratégie tournée vers l'avenir en ce qui concerne notre marque demeurera axée sur un avantage concurrentiel et sur l'attrait de notre marque auprès de nouveaux Clients et de nos Clients existants.



## Principales priorités stratégiques

Notre stratégie, conjuguée aux solides assises de nos quatre piliers et des éléments stratégiques importants, met l'accent sur quatre priorités stratégiques clés afin d'accélérer la croissance et d'améliorer notre position concurrentielle :

- 1) Penser et agir comme une entreprise numérique.
- 2) Créer des synergies entre les activités de gestion d'actifs et d'assurance.
- 3) Augmenter notre envergure et nos capacités par des fusions, des acquisitions et des partenariats stratégiques.
- 4) Concrétiser notre stratégie en matière de santé au Canada, aux États-Unis et en Asie.

Nous sommes d'avis que nous sommes en position avantageuse pour mettre en œuvre chacune de ces priorités stratégiques et que ce faisant, nous aurons une incidence positive sur nos Clients.

Nos quatre piliers équilibrés, notre stratégie globale Incidence sur le Client et nos priorités stratégiques combinent des éléments essentiels à notre réussite. En ce qui a trait à l'avenir, nous sommes convaincus que notre stratégie nous permettra de concrétiser notre raison d'être, de générer des résultats positifs pour nos Clients, de créer une valeur significative pour nos actionnaires et de soutenir notre ambition d'être l'une des meilleures sociétés de gestion d'actifs et d'assurance du monde.

## 2. Objectifs financiers

Nous avons fixé les objectifs financiers à moyen terme suivants :

Mesure <sup>1), 2)</sup>	Objectifs financiers à moyen terme <sup>3)</sup>	5 ans <sup>4)</sup>	Résultats de 2022
<b>Croissance du bénéfice par action sous-jacent</b> La croissance du bénéfice par action reflète la volonté de la Compagnie de générer des bénéfices durables pour ses actionnaires.	De 8 % à 10 %	9 %	4 %
<b>Rendement des capitaux propres sous-jacent</b> Le rendement des capitaux propres contribue grandement à la valeur pour les actionnaires, et il constitue un élément important pour la direction dans tous les secteurs.	16 %+	14,7 %	15,1 %
<b>Ratio de distribution sous-jacent</b> Les distributions versus la valeur aux actionnaires, en fonction du bénéfice net sous-jacent.	De 40 % à 50 %	41 %	44 %

<sup>1)</sup> Le bénéfice par action sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Le ratio de distribution sous-jacent représente le ratio des dividendes versés aux actionnaires ordinaires sur le bénéfice par action sous-jacent dilué. Se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent document pour plus de renseignements sur les dividendes.

<sup>2)</sup> Nos objectifs financiers à moyen terme après l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 demeurent les mêmes pour ce qui est du bénéfice par action sous-jacent et du ratio de distribution sous-jacent. Notre objectif financier à moyen terme en matière de rendement des capitaux propres sous-jacent sera modifié et s'établira à plus de 18 % par suite de l'adoption des deux normes, en hausse par rapport à plus de 16 % avant la transition. Nous continuons d'évaluer l'incidence que l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 aura sur nos états financiers consolidés, et les estimations de l'incidence financière pourraient changer. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique J, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – vii – Autres risques » du présent document.

<sup>3)</sup> Nous estimons que ces objectifs financiers à moyen terme sont raisonnables, toutefois nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme décrits ci-dessus. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils consistent en des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique O, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme », du présent rapport de gestion.

<sup>4)</sup> La croissance du bénéfice par action sous-jacent est calculée en fonction d'un taux de croissance annuel composé. Le rendement des capitaux propres sous-jacents et le ratio de distribution sous-jacent sont calculés en fonction d'une moyenne.

Au cours de l'exercice et à moyen terme, nous avons enregistré de bons résultats en ce qui a trait à nos objectifs financiers à moyen terme, et ce dans un environnement opérationnel difficile reflétant l'incertitude sur les plans économique et géopolitique et les préoccupations en matière de santé à l'échelle mondiale.

## 3. Plan de durabilité

Notre plan de durabilité s'harmonise directement avec notre raison d'être, soit aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, et fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise. Nous mettons l'accent sur les trois aspects qui nous permettent d'avoir le plus grand effet positif sur la société tout en nous procurant un avantage concurrentiel.

**Accroître la sécurité financière :** Nous offrons des solutions et des services novateurs qui renforcent la sécurité financière durable de nos Clients et de nos employés. Nous habilitons et renseignons nos Clients afin qu'ils puissent prendre des mesures financières positives, ce qui améliore leur accès aux produits de gestion de patrimoine et d'assurance et leur utilisation de ces produits et les aide à bâtir un patrimoine à long terme et à combler les écarts au chapitre de la couverture d'assurance.

**Favoriser un mode de vie sain :** Nous offrons à nos Clients et à nos employés des produits, des services et des outils leur permettant d'adopter un mode de vie sain. En mettant l'accent sur l'accès aux soins de santé, à l'assurance-santé et à l'assurance-invalidité, nous avons une incidence positive sur les résultats des collectivités en matière de santé et de mieux-être. Nos investissements dans la santé des collectivités viennent compléter ces efforts.

**Faire progresser les placements durables** : Nous aspirons à offrir des rendements durables à nos Clients et à favoriser la transition vers une économie inclusive à faibles émissions de carbone. Nous intégrons les facteurs ESG à nos processus de placements, offrant ainsi à nos Clients des occasions de placements durables. En outre, nous investissons dans nos propres actifs de manière à soutenir une économie à faibles émissions de carbone et plus inclusive.

Notre plan de durabilité repose sur notre engagement à être une **entreprise responsable et fiable**. Nous donnons la priorité aux considérations fondamentales en matière de durabilité qui sont importantes pour les différentes parties prenantes : les changements climatiques, la diversité, l'équité et l'inclusion, la sécurité des données et la protection des renseignements personnels, la gestion des talents, la gouvernance et l'éthique, la gestion des risques et la présentation et la communication de l'information. Nous reconnaissons que les changements climatiques constituent un des enjeux fondamentaux de notre époque, et nous nous engageons à travailler ensemble entre les secteurs avec nos Clients, les entités émettrices et les autres parties prenantes afin de contribuer à relever ce défi mondial. En ce qui a trait à nos activités et à nos placements, nous nous sommes engagés à réduire les émissions nettes à zéro d'ici 2050.

Notre plan de durabilité est guidé par les Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations Unies. Nous nous concentrons principalement sur le soutien aux cinq ODD sur lesquels nous croyons pouvoir avoir le plus d'impact. Il s'agit de l'objectif n° 3, Bonne santé et bien-être, de l'objectif n° 5, Égalité entre les sexes, de l'objectif n° 7, Énergie propre et d'un coût abordable, de l'objectif n° 8, Travail décent et croissance économique et de l'objectif n° 13, Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

Pour obtenir plus de renseignements sur notre plan de durabilité et les progrès réalisés en ce sens, rendez-vous au [www.sunlife.com/durabilite](http://www.sunlife.com/durabilite) et consultez les sections « Points saillants de 2022 » de la rubrique G, « Rendement des différents secteurs d'activités » du présent document. Pour de plus amples renseignements sur notre approche à l'égard des changements climatiques, se reporter à la rubrique « Risque environnemental et social » de la rubrique J, « Gestion du risque – 9 – Risque d'ordre commercial et stratégique », du présent document, qui comprend les informations que nous présentons en nous fondant sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

## 4. Acquisitions et autres événements

Les événements suivants ont eu lieu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. D'autres renseignements sur les acquisitions et les cessions sont fournis dans nos états financiers consolidés annuels de 2022.

Le 5 avril 2022, nous avons annoncé un élargissement de notre entente de bancassurance existante avec la PT Bank CIMB Niaga Tbk (la « CIMB Niaga ») en Indonésie, qui prolonge également notre entente existante de six ans, soit jusqu'en 2039. En vertu de cette nouvelle entente, pour une durée de 15 ans avec prise d'effet en janvier 2025, la Sun Life sera le fournisseur de solutions d'assurance aux clients de la CIMB Niaga dans tous les réseaux de distribution, ce qui permettra d'accélérer nos ambitions de croissance dans ce pays.

Le 1<sup>er</sup> juin 2022, nous avons conclu l'acquisition de DentaQuest Group, Inc. (« DentaQuest »), le deuxième plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis<sup>1)</sup>, pour un montant d'environ 3,3 G\$ (2,6 G\$ US). DentaQuest est intégrée à notre secteur d'activité États-Unis en tant que composante de la nouvelle division des garanties de frais dentaires, de pair avec nos activités existantes d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique, qui relevaient auparavant des Garanties collectives. DentaQuest est le plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid aux États-Unis. Ses activités liées aux régimes de type Medicare Advantage, ses activités commerciales et ses activités de négociation liées à l'Affordable Care Act des États-Unis sont en pleine expansion. L'acquisition de DentaQuest donne une impulsion à notre stratégie, qui consiste à être un chef de file des garanties de frais médicaux et des garanties collectives aux États-Unis, tout en contribuant aux produits tirés d'honoraires et aux entreprises générant un rendement des capitaux propres plus élevé.

Le 4 août 2022, nous avons conclu une entente visant la vente de la SLF of Canada UK Limited (la « Sun Life UK ») à Phoenix Group Holdings plc (« Phoenix Group ») pour un montant d'environ 385 M\$ (248 M£). La Sun Life UK gère des contrats d'assurance-vie et des régimes de retraite ainsi que des rentes à constitution immédiate pour ses Clients du Royaume-Uni. La Sun Life UK n'accepte plus de nouvelles souscriptions et gère un portefeuille d'activités fermées seulement depuis 2001. En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance. Phoenix Group est la plus importante société de solutions d'épargne à long terme et de retraite du Royaume-Uni, ayant un actif administré de 270 G£<sup>2)</sup> et environ 13 millions de clients. Dans le cadre de la vente, nous établirons un partenariat à long terme afin de devenir un partenaire stratégique en gestion d'actifs pour Phoenix Group. Nos sociétés de gestion d'actifs, la MFS et Gestion SLC, continueront de gérer un montant d'environ 9 G\$ du compte général de la Sun Life UK à la conclusion de la vente. De plus, Phoenix Group s'est fixée comme objectif d'acheter environ 25 G\$ US de titres à revenu fixe d'émissions publiques et privées et de placements alternatifs nord-américains sur les cinq prochaines années. La MFS et Gestion SLC seront des partenaires importants de Phoenix Group pour l'aider à atteindre cet objectif. Au troisième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 170 M\$ (108 M£) relative au goodwill attribué qui ne devrait pas être recouvré au moyen de la vente. La transaction devrait être conclue au cours du premier semestre de 2023, sous réserve des approbations réglementaires et des conditions de clôture habituelles.

<sup>1)</sup> D'après le nombre de participants au 31 décembre 2021. Le classement se fonde sur les données publiées par des concurrents.

<sup>2)</sup> Au 30 juin 2022.

## Événements postérieurs à la date de clôture

Pour plus de renseignements, se reporter à la note 28 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

Le 20 janvier 2023, nous avons annoncé la conclusion d'une entente de bancassurance exclusive d'une durée de 15 ans avec la Dah Sing Bank (la « Dah Sing ») à Hong Kong. Aux termes de cette entente, la Sun Life sera le fournisseur exclusif de solutions d'assurance-vie aux 570 000 clients particuliers de la Dah Sing afin de répondre à leurs besoins en matière d'épargne et d'assurance à toutes les étapes de la vie. Il s'agit de la première entente de bancassurance exclusive de la Sun Life à Hong Kong, et d'un complément utile à notre réseau de plus de 2 500 conseillers en assurance. Hong Kong est un marché prospère pour l'assurance-vie en Asie. La bancassurance y est un réseau de distribution clé, et elle représente plus de 50 % de la composition de la distribution d'assurance-vie. Après l'achèvement des processus et l'obtention des approbations réglementaires, la distribution des produits Sun Life devrait commencer en juillet 2023.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation de 51 %<sup>1)</sup> dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis. AAM permettra à Gestion SLC, le gestionnaire d'actifs institutionnels à revenu fixe et d'actifs alternatifs de la Sun Life, de faire de la distribution aux particuliers aux États-Unis. Gestion SLC sera ainsi en mesure de répondre à la demande croissante des investisseurs fortunés des États-Unis pour des actifs alternatifs. AAM fournit une gamme de solutions et de produits aux conseillers financiers des maisons de courtage, aux conseillers en placement inscrits et aux courtiers indépendants, et supervisait des actifs de 40,5 G\$ US (environ 55 G\$ CA) au 31 décembre 2022, à partir de dix bureaux situés dans neuf États américains.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « SLA »), une filiale en propriété exclusive de la FSL inc., a conclu la vente de ses activités liées aux marchés spéciaux à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (« Première du Canada »). Ces marchés comprennent une variété de Clients dans les secteurs des régimes d'associations et de groupes d'affinités et de l'assurance-crédit collective.

---

<sup>1)</sup> Après dilution.

## C. Sommaire financier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

<b>Rentabilité</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>			
	Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	<b>3 060</b>	3 934
	Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) <sup>1)</sup>	<b>3 674</b>	3 533
<b>Bénéfice par action dilué (en dollars)</b>			
	Bénéfice par action déclaré (dilué)	<b>5,21</b>	6,69
	Bénéfice par action sous-jacent (dilué) <sup>1)</sup>	<b>6,27</b>	6,03
<b>Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)</b>		<b>5,22</b>	6,72
<b>Rendement des capitaux propres (en %)</b>			
	Rendement des capitaux propres déclaré <sup>1)</sup>	<b>12,5 %</b>	17,1 %
	Rendement des capitaux propres sous-jacent <sup>1)</sup>	<b>15,1 %</b>	15,4 %
<b>Croissance</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Souscriptions</b>			
	Souscriptions d'assurance <sup>1)</sup>	<b>4 321</b>	3 674
	Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de Gestion d'actifs <sup>1)</sup>	<b>204 113</b>	228 408
<b>Valeur des affaires nouvelles (« VAN »)<sup>1)</sup></b>		<b>1 253</b>	1 346
<b>Actif géré<sup>1)</sup></b>			
	Actif du fonds général	<b>205 614</b>	205 374
	Actif des fonds distincts	<b>125 292</b>	139 996
	Autres éléments de l'actif géré <sup>1)</sup>	<b>994 953</b>	1 099 358
<b>Total de l'actif géré<sup>1)</sup></b>		<b>1 325 859</b>	1 444 728
<b>Solidité financière</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Ratios du TSAV<sup>2)</sup></b>			
	Financière Sun Life inc.	<b>130 %</b>	145 %
	Sun Life du Canada <sup>3)</sup>	<b>127 %</b>	124 %
<b>Ratio de levier financier<sup>1), 4)</sup></b>		<b>25,1 %</b>	25,5 %
<b>Dividendes</b>			
	Ratio de distribution <sup>1)</sup>	<b>44 %</b>	38 %
	Dividendes par action ordinaire (en dollars)	<b>2,760</b>	2,310
<b>Capital</b>			
	Titres de créance subordonnés <sup>4)</sup>	<b>6 676</b>	6 425
	Instruments de capital novateurs <sup>5)</sup>	<b>200</b>	200
	Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	<b>1 837</b>	1 700
	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	<b>90</b>	59
	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	<b>2 239</b>	2 239
	Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>6)</sup>	<b>25 211</b>	24 075
<b>Total du capital<sup>4)</sup></b>		<b>36 253</b>	34 698
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du bénéfice par action de base (en millions)		<b>586</b>	586
Nombre d'actions ordinaires en circulation, à la fin (en millions)		<b>586</b>	586

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »). Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice du BSIF intitulée Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.

<sup>3)</sup> La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada ») est la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc.

<sup>4)</sup> Pour 2021, le montant comprenait un produit de 2,0 G\$ lié aux placements de titres de créance subordonnés conclus en novembre 2021, dont une tranche de 1,5 G\$ n'était pas admissible à titre de capital à l'égard du TSAV au moment de l'émission du fait qu'elle était assujettie à des modalités contractuelles exigeant que nous rachetions la totalité des titres sous-jacents dans l'éventualité où l'acquisition de DentaQuest n'était pas conclue. Nous avons conclu l'acquisition de DentaQuest le 1<sup>er</sup> juin 2022.

<sup>5)</sup> Les instruments de capital novateurs désignent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life (les « SLEECs »), et ils sont considérés comme du capital réglementaire. Ils sont cependant présentés à titre de débentures de premier rang dans nos états financiers consolidés en vertu des normes IFRS. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités », de notre rapport de gestion annuel de 2021.

<sup>6)</sup> Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

## D. Rentabilité

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le « bénéfice net déclaré ») et de notre bénéfice net sous-jacent, ainsi que l'incidence d'autres éléments importants sur le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur le bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

(en millions de dollars, après impôt)	2022	2021
<b>Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires</b>	<b>3 060</b>	3 934
À déduire : Incidence des marchés <sup>1)</sup>	(410)	627
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>1)</sup>	62	74
Autres ajustements <sup>1), 2)</sup>	(266)	(300)
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>3)</sup></b>	<b>3 674</b>	3 533
<b>Rendement des capitaux propres déclaré<sup>3)</sup></b>	<b>12,5 %</b>	17,1 %
<b>Rendement des capitaux propres sous-jacent<sup>3)</sup></b>	<b>15,1 %</b>	15,4 %
<b>Éléments relatifs aux résultats attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent<sup>3), 4)</sup></b>		
Incidence des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance (les « activités de placement »)	247	144
Crédit	81	114
Mortalité	(97)	(111)
Morbidité	141	39
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »)	(30)	(31)
Charges	22	(170)
Autres résultats	(71)	(56)
<b>Total des éléments relatifs aux résultats<sup>3), 4)</sup></b>	<b>293</b>	(71)

<sup>1)</sup> Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les montants avant impôt.

<sup>2)</sup> Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>3)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>4)</sup> Les éléments relatifs aux résultats reflètent l'écart entre les résultats réels enregistrés au cours de la période de présentation de l'information financière et les hypothèses les plus probables prises en compte dans la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les éléments relatifs aux résultats font partie du cadre relatif aux sources de bénéfices et sont calculés conformément à la ligne directrice D-9 du BSIF, Divulgaration des sources de bénéfices. Les éléments relatifs aux résultats de nos coentreprises et entreprises associées en Inde, en Chine et en Malaisie sont comptabilisés dans les autres résultats.

### Comparaison entre 2022 et 2021

Le bénéfice net déclaré de 3 060 M\$ a diminué de 874 M\$, ou 22 %, ce qui reflète l'incidence défavorable des marchés, un profit généré dans le cadre du PAPE de notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde au cours de l'exercice précédent, une charge de 170 M\$ liée à la vente de la Sun Life UK<sup>1)</sup> ainsi que les coûts d'acquisition et d'intégration de DentaQuest, facteurs partiellement contrebalancés par les variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS<sup>2)</sup> et l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada<sup>3)</sup>.

Le bénéfice net sous-jacent de 3 674 M\$<sup>4)</sup> a augmenté de 141 M\$, ou 4 %, en raison de la croissance des affaires et des résultats enregistrés au chapitre de l'assurance et de la santé, de l'apport provenant de l'acquisition de DentaQuest, ainsi que de la diminution des charges liées à la rémunération incitative. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse du bénéfice tiré de la gestion de patrimoine et d'actifs, reflétant les baisses des marchés des actions mondiaux, la hausse du taux d'imposition effectif par rapport à l'exercice précédent, ainsi que la baisse des profits tirés des actifs disponibles à la vente.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent de 67 M\$ et de 52 M\$, respectivement.

<sup>1)</sup> Le 4 août 2022, nous avons conclu une entente visant la vente de la SLF of Canada UK Limited (la « Sun Life UK ») à Phoenix Group Holdings plc (« Phoenix Group »). Au troisième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 170 M\$ (108 M€) relative au goodwill attribué qui ne devrait pas être recouvré au moyen de la vente (la « vente de la Sun Life UK »). Pour plus de détails, se reporter à la rubrique B, « Aperçu – 4 – Acquisitions et autres événements », du présent document.

<sup>2)</sup> MFS Investment Management (la « MFS »).

<sup>3)</sup> Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (« modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'applique rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 127 M\$ au quatrième trimestre, et cette hausse est reflétée aux postes Modifications des hypothèses et mesures de la direction et Autres ajustements. Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat » du présent document pour plus de renseignements.

<sup>4)</sup> Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du présent document pour obtenir un rapprochement du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent.

## 1. Incidence des marchés

L'incidence des marchés a donné lieu à une diminution de 410 M\$ du bénéfice net déclaré (2021 – augmentation de 627 M\$), attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt et au recul des marchés des actions, partiellement contrebalancés par la hausse de la valeur des placements immobiliers. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de l'incidence des marchés.

## 2. Modifications des hypothèses et mesures de la direction

En raison de la nature à long terme de nos activités, nous posons certains jugements fondés sur des hypothèses et des estimations en vue d'évaluer nos obligations envers les titulaires de contrat. L'évaluation de ces obligations est comptabilisée dans nos états financiers à titre de passifs relatifs aux contrats d'assurance et de passifs relatifs aux contrats de placement, et elle exige que nous formulions des hypothèses en ce qui concerne le rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, l'insuffisance de l'actif, les taux de mortalité et de morbidité, les comportements des titulaires de contrat, les charges, l'inflation et d'autres facteurs pour la période complète d'existence de nos contrats. Nous examinons ces hypothèses chaque année, généralement au troisième trimestre, et les mettons à jour au besoin. Nous comparons nos résultats réels pour la période considérée ainsi que pour les périodes antérieures à nos hypothèses dans le cadre de cet examen annuel.

L'incidence nette des modifications des hypothèses et mesures de la direction s'est traduite par une augmentation de 62 M\$ du bénéfice net déclaré (2021 – augmentation de 74 M\$). Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

### Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type

Le tableau suivant présente l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur notre bénéfice net déclaré en 2022.

Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars, après impôt)	Incidence sur le bénéfice net déclaré <sup>1)</sup>	Commentaires
Mortalité/morbidité	90	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité au Royaume-Uni par l'Organisation internationale et par les Régimes collectifs de retraite (les « RCR ») au Canada, partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des résultats enregistrés au chapitre de la morbidité par la Sun Life Santé au Canada.
Comportements des titulaires de contrat	(65)	Mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. L'élément le plus important concernait l'incidence défavorable des déchéances enregistrées au Vietnam, en Asie.
Charges	(11)	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des charges.
Rendement des placements	(10)	Mises à jour de diverses hypothèses liées aux placements.
Amélioration des modèles et autres	58	Améliorations diverses et modifications de méthodes.
Incidence totale sur le bénéfice net <sup>2)</sup>	62	

<sup>1)</sup> Les modifications des hypothèses et mesures de la direction sont incluses dans le bénéfice net déclaré, et elles sont présentées à titre d'ajustement servant à obtenir le bénéfice net sous-jacent.

<sup>2)</sup> Dans ce tableau, les modifications des hypothèses et mesures de la direction représentent l'incidence de ces éléments sur le bénéfice net déclaré attribuable aux actionnaires (après impôt), y compris celle des mesures de la direction. À la note 10.A de nos états financiers consolidés de 2022 pour la période close le 31 décembre 2022, l'incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses représente la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés aux actionnaires et aux titulaires de contrat avec participation, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance (avant impôt), et elle n'inclut pas les mesures de la direction. La rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document contient plus de renseignements.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des estimations relatives à nos obligations envers les titulaires de contrat, y compris relativement aux méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer ces obligations, se reporter à la rubrique M, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle – 1 – Méthodes et estimations comptables critiques », du présent rapport de gestion et à la note 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

### 3. Autres ajustements

Les autres ajustements se sont traduits par une diminution de 266 M\$ du bénéfice net déclaré (2021 – diminution de 300 M\$), reflétant une charge de 170 M\$ liée à la vente de la Sun Life UK<sup>1)</sup>, les coûts d'acquisition et d'intégration de DentaQuest, une augmentation des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC<sup>2)</sup>, et une charge reflétant la résolution d'une question liée à la fixation des prix de la réassurance pour la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, partiellement contrebalancés par les variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, par une augmentation de la valeur des actifs d'impôt différé découlant de la modification du taux d'imposition au Canada<sup>3)</sup> et par un profit réalisé sur la cession-bail du bureau de Wellesley, aux États-Unis.

### 4. Éléments relatifs aux résultats

Les éléments importants relatifs aux résultats ayant une incidence sur le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de l'exercice considéré s'établissent comme suit :

- des profits tirés des activités de placement favorables à l'échelle de l'entreprise;
- des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit à l'échelle de l'entreprise;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité, qui comprennent principalement les résultats enregistrés au chapitre de la COVID-19;
- des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité dans le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre des comportements des titulaires de contrat, principalement en Asie;
- des résultats favorables enregistrés au chapitre des charges, découlant de la diminution des charges de l'Organisation internationale et des coûts liés à la rémunération incitative;
- d'autres résultats défavorables, reflétant l'augmentation des dépenses liées à des projets.

### 5. Impôt sur le résultat

Le taux d'imposition effectif est influencé par divers avantages fiscaux, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, différentes sources de produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables.

Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada. Cette loi s'applique rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 127 M\$ au quatrième trimestre, et cette hausse est reflétée aux postes Modifications des hypothèses et mesures de la direction et Autres ajustements. L'augmentation comprend un bénéfice après impôt de 22 M\$ (31 M\$ avant impôt) au chapitre des modifications des hypothèses et mesures de la direction au Canada et un bénéfice de 115 M\$ lié à la réévaluation des actifs d'impôt différé, partiellement contrebalancés par l'incidence de l'augmentation rétroactive du taux d'imposition de 10 M\$ au Canada et à l'Organisation internationale comptabilisée au poste Autres ajustements.

Le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré et sur le bénéfice net sous-jacent<sup>4)</sup> s'est établi à 15,8 % et à 16,8 %, respectivement (2021 – 14,3 % et 13,5 %, respectivement). En 2022, le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent s'inscrivait dans notre fourchette d'imposition prévue de 15 % à 20 %. En 2021, le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent était légèrement inférieur à la fourchette prévue, principalement en raison de l'augmentation des produits tirés des placements exonérés d'impôt et de la résolution de litiges d'ordre fiscal au cours des exercices précédents. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 20 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

<sup>1)</sup> Le 4 août 2022, nous avons conclu une entente visant la vente de la SLF of Canada UK Limited (la « Sun Life UK ») à Phoenix Group Holdings plc (« Phoenix Group »). Au troisième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 170 M\$ (108 M€) relative au goodwill attribué qui ne devrait pas être recouvré au moyen de la vente (la « vente de la Sun Life UK »). Pour plus de détails, se reporter à la rubrique B, « Aperçu – 4 – Acquisitions et autres événements » du présent document.

<sup>2)</sup> Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées à l'acquisition et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC.

<sup>3)</sup> Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (« modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'applique rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 127 M\$ au quatrième trimestre, et cette hausse est reflétée aux postes Modifications des hypothèses et mesures de la direction et Autres ajustements. Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat » du présent document pour plus de renseignements.

<sup>4)</sup> Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré est calculé en fonction du total du bénéfice (de la perte) avant impôt, tel qu'il est présenté à la note 20 de nos états financiers consolidés de 2022 pour la période close le 31 décembre 2022. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt, comme l'explique la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du présent document, et de la charge d'impôt connexe.

## 6. Incidence du change

Nous exerçons nos activités dans de nombreux marchés du monde, notamment au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes, et nous générons des produits et engageons des charges dans les monnaies de ces territoires qui sont convertis en dollars canadiens.

Les éléments ayant une incidence sur nos états consolidés du résultat sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens pour chaque période. Pour les éléments ayant une incidence sur nos états consolidés de la situation financière, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des monnaies étrangères.

Le tableau suivant présente les taux de change du dollar américain, qui génèrent l'incidence du change la plus importante, pour les quatre derniers trimestres et les deux derniers exercices.

Taux de change	Trimestres				Exercices	
	T4 22	T3 22	T2 22	T1 22	2022	2021
Dollar américain – valeur moyenne	1,358	1,304	1,276	1,267	1,301	1,254
Dollar américain – valeur à la clôture	1,355	1,383	1,287	1,250	1,355	1,263

L'incidence relative du change pour toute période donnée est fonction des fluctuations des taux de change et de la proportion de notre bénéfice provenant de nos activités à l'étranger. De façon générale, le bénéfice net profite de la dépréciation du dollar canadien et subit l'incidence défavorable de l'appréciation du dollar canadien puisque le bénéfice net découlant des activités de la Compagnie à l'étranger est reconverti en dollars canadiens. À l'inverse, au cours des périodes où nous subissons des pertes, la dépréciation du dollar canadien accentue les pertes enregistrées dans des territoires étrangers. L'incidence du change sur le bénéfice net généralement présentée est l'incidence d'un exercice à l'autre.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent de 67 M\$ et de 52 M\$, respectivement.



## E. Croissance

### 1. Souscriptions, flux bruts et valeur des affaires nouvelles

(en millions de dollars)	2022	2021
<b>Souscriptions d'assurance par secteur d'activité<sup>1)</sup></b>		
Canada	1 029	852
États-Unis	1 948	1 564
Asie	1 344	1 258
Total des souscriptions d'assurance <sup>1)</sup>	4 321	3 674
<b>Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts par secteur d'activité<sup>1)</sup></b>		
Canada	20 092	19 854
Asie	11 140	15 491
Total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine	31 232	35 345
Flux bruts de Gestion d'actifs <sup>1)</sup>	172 881	193 063
Total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et des flux bruts de Gestion d'actifs <sup>1)</sup>	204 113	228 408
<b>Valeur des affaires nouvelles<sup>1)</sup></b>	1 253	1 346

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Le total des souscriptions d'assurance a augmenté de 647 M\$, ou 18 %, par rapport à l'exercice précédent (548 M\$, ou 15 %<sup>1)</sup>, en excluant l'incidence du change).

- Les souscriptions d'assurance enregistrées au Canada ont augmenté de 21 % en raison des ventes de contrats collectifs importants attribuables à la Sun Life Santé.
- Les souscriptions d'assurance enregistrées aux États-Unis ont augmenté de 18 %<sup>1)</sup> en raison de la croissance des ventes de garanties de frais dentaires<sup>2)</sup> et des souscriptions d'assurance collective, partiellement contrebalancées par la baisse des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes.
- Les souscriptions d'assurance enregistrées en Asie ont augmenté de 8 %<sup>1)</sup>, en raison de la hausse des souscriptions en Inde, au Vietnam, aux Philippines, à Singapour et en Malaisie, partiellement contrebalancée par la baisse des souscriptions enregistrées à Hong Kong et à la Division International.

Le total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et des flux bruts de Gestion d'actifs a diminué de 24 295 M\$, ou 11 %, d'un exercice à l'autre (29 330 M\$, ou 13 %<sup>1)</sup>, en excluant l'incidence du change).

- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées au Canada sont demeurées stables par rapport à l'exercice précédent, l'augmentation des souscriptions de régimes à cotisations déterminées<sup>3)</sup> aux RCR ayant été en grande partie contrebalancée par la diminution des souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine.
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées en Asie ont diminué de 26 %<sup>1)</sup> en raison de la diminution des souscriptions en Inde, à Hong Kong et aux Philippines.
- Les flux bruts enregistrés par Gestion d'actifs ont diminué de 13 %<sup>1)</sup>, reflétant la baisse des flux bruts provenant des particuliers à la MFS, ainsi que la baisse des flux bruts provenant des Clients institutionnels à Gestion SLC.

Le total de la VAN s'est établi à 1 253 M\$, en baisse de 7 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution des souscriptions de produits de gestion de patrimoine.

<sup>1)</sup> Cette variation de pourcentage exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Les ventes de garanties de frais dentaires comprennent les ventes provenant de DentaQuest, acquise le 1<sup>er</sup> juin 2022.

<sup>3)</sup> Les souscriptions de régimes à cotisations déterminées comprennent les souscriptions au titre des affaires conservées.

## 2. Actif géré

L'actif géré se compose de notre fonds général, des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (les « fonds distincts ») et des autres éléments de l'actif géré, qui se composent d'autres actifs de tiers gérés par la Compagnie.

(en millions de dollars)	2022	2021
<b>Actif géré<sup>1)</sup></b>		
Actif du fonds général	<b>205 614</b>	205 374
Actif des fonds distincts	<b>125 292</b>	139 996
<b>Autres éléments de l'actif géré<sup>1)</sup></b>		
Fonds offerts aux particuliers <sup>2), 3)</sup>	<b>527 617</b>	623 611
Fonds institutionnels et fonds gérés <sup>2), 3)</sup>	<b>507 673</b>	517 591
Ajustements de consolidation et autres	<b>(40 337)</b>	(41 844)
Total des autres éléments de l'actif géré <sup>1)</sup>	<b>994 953</b>	1 099 358
Total de l'actif géré <sup>1)</sup>	<b>1 325 859</b>	1 444 728

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ces composantes ont été renommées Fonds offerts aux particuliers et Fonds institutionnels et fonds gérés. Auparavant, ces composantes des autres éléments de l'actif géré étaient appelées Fonds communs de placement et Fonds gérés, respectivement, dans nos rapports de gestion intermédiaires et annuels.

<sup>3)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> octobre 2022, le classement d'un fonds de la MFS est passé des fonds institutionnels et gérés aux fonds offerts aux particuliers. D'autres comptes offerts aux particuliers et de fiducie ont également été reclassés des fonds institutionnels et gérés aux fonds offerts aux particuliers. Les données des périodes précédentes ont été retraitées.

L'actif géré a diminué de 118,9 G\$, ou 8 %, par rapport au 31 décembre 2021, principalement en raison :

- i) des fluctuations défavorables du marché, qui ont eu une incidence de 159,9 G\$ sur la valeur des fonds distincts, des fonds offerts aux particuliers, des fonds institutionnels et des fonds gérés;
- ii) des sorties nettes des fonds distincts, des fonds offerts aux particuliers, des fonds institutionnels et des fonds gérés de 21,5 G\$;
- iii) des distributions aux Clients de 4,6 G\$; ces éléments ont été partiellement contrebalancés par :
- iv) une augmentation de 57,3 G\$ découlant de l'incidence du change (excluant l'incidence de l'actif du fonds général);
- v) une augmentation de 9,5 G\$ découlant des autres activités.

Les sorties nettes des fonds distincts, des fonds offerts aux particuliers, des fonds institutionnels et des fonds gérés se sont chiffrées à 21,5 G\$ en 2022, reflétant en grande partie les sorties nettes de 43,4 G\$ enregistrées par la MFS, partiellement contrebalancées par les entrées nettes de 21,5 G\$ enregistrées par Gestion SLC.

Les fonds offerts aux particuliers, les fonds institutionnels et fonds gérés et les autres éléments de l'actif géré ont diminué de 104,4 G\$, ou 9 %, par rapport au 31 décembre 2021, principalement en raison des facteurs suivants :

- i) des fluctuations défavorables du marché de 144,6 G\$;
- ii) des sorties nettes de 23,5 G\$;
- iii) des distributions aux Clients de 4,6 G\$; ces éléments ont été partiellement contrebalancés par :
- iv) l'incidence du change de 57,6 G\$;
- v) un montant de 10,7 G\$ découlant d'autres activités.

## F. Solidité financière

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2022	2021
<b>Ratios du TSAV<sup>1)</sup></b>		
Financière Sun Life inc.	130 %	145 %
Sun Life du Canada	127 %	124 %
<b>Ratio de levier financier<sup>2), 3)</sup></b>	<b>25,1 %</b>	25,5 %
<b>Dividendes</b>		
Ratio de distribution sous-jacent <sup>2)</sup>	44 %	38 %
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	2,760	2,310
<b>Capital</b>		
Titres de créance subordonnés <sup>3)</sup>	6 676	6 425
Instruments de capital novateurs <sup>4)</sup>	200	200
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	1 837	1 700
Participations ne donnant pas le contrôle	90	59
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>5)</sup>	25 211	24 075
<b>Total du capital<sup>3)</sup></b>	<b>36 253</b>	34 698

<sup>1)</sup> Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice du BSIF intitulée Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.

<sup>2)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>3)</sup> Pour 2021, le montant comprenait un produit de 2,0 G\$ lié aux placements de titres de créance subordonnés conclus en novembre 2021, dont une tranche de 1,5 G\$ n'était pas admissible à titre de capital à l'égard du TSAV au moment de l'émission du fait qu'elle était assujettie à des modalités contractuelles exigeant que nous rachetions la totalité des titres sous-jacents dans l'éventualité où l'acquisition de DentaQuest n'était pas conclue. Nous avons conclu l'acquisition de DentaQuest le 1<sup>er</sup> juin 2022.

<sup>4)</sup> Les instruments de capital novateurs désignent les SLEECs, et ils sont considérés comme du capital réglementaire. Ils sont cependant présentés à titre de débetures de premier rang dans nos états financiers consolidés en vertu des normes IFRS. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités – 1 – Capital », du présent document.

<sup>5)</sup> Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

### Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie

Le Bureau du surintendant des institutions financières a établi pour le Canada le cadre de capital réglementaire appelé le « Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie ». Le TSAV mesure la suffisance du capital des assureurs en ayant recours à une approche fondée sur le risque, et il comprend des éléments qui contribuent à la solidité financière de l'assureur en période de crise, de même que des éléments qui contribuent à la protection des titulaires de contrat et des créanciers en cas de liquidation.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. Au 31 décembre 2022, le ratio du TSAV de la FSL inc. s'établissait à 130 %, en baisse de 15 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2021, reflétant principalement l'acquisition de DentaQuest, l'incidence des marchés et les versements de dividendes, partiellement contrebalancés par le bénéfice net déclaré, l'émission nette de titres de créance subordonnés, l'incidence nette des mesures de la direction et l'incidence atténuante de la modification des scénarios de taux d'intérêt en Amérique du Nord pour les secteurs d'activité avec participation.

La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc., est également assujettie au TSAV. Au 31 décembre 2022, le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada s'établissait à 127 %, en hausse de 3 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2021, reflétant principalement le bénéfice net déclaré, l'incidence nette des mesures de la direction et l'incidence atténuante de la modification des scénarios de taux d'intérêt en Amérique du Nord pour les secteurs d'activité avec participation, partiellement contrebalancés par l'incidence des fluctuations du marché et les versements de dividendes à la FSL inc.

À la clôture de 2022 et de 2021, le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada était largement supérieur au ratio de surveillance de 100 % et au ratio réglementaire minimal de 90 % prévus par le BSIF.

### Capital

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle. Au 31 décembre 2022, notre capital total s'établissait à 36,3 G\$, en hausse de 1,6 G\$ comparativement au 31 décembre 2021. L'augmentation du capital total comprend le bénéfice net déclaré de 3 060 M\$, l'incidence favorable du change de 934 M\$ inclus dans les autres éléments du résultat global et l'émission de débetures non garanties subordonnées de série 2022-1 à taux variable différé de 4,78 % d'un capital de 650 M\$, comme il est décrit ci-après. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par des pertes nettes latentes de 1 290 M\$ sur les actifs disponibles à la vente, le versement de dividendes de 1 614 M\$ sur les actions ordinaires de la FSL inc. (les « actions ordinaires ») et le remboursement des débetures non garanties subordonnées de série 2017-1 à taux variable différé de 2,75 % représentant un capital de 400 M\$, qui sont présentées en détail ci-après.

Notre situation de capital et notre liquidité demeurent excellentes, soutenues par un ratio du TSAV de 130 % pour la FSL inc., un ratio de levier financier de 25,1 %<sup>1), 2)</sup>, ainsi qu'un montant de 1,1 G\$ en trésorerie et en autres actifs liquides<sup>1), 2)</sup> au 31 décembre 2022 pour la FSL inc. (la société mère ultime), et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive (31 décembre 2021 – 4,7 G\$).

## Opérations sur les capitaux propres

Le 10 août 2022, la FSL inc. a émis des débentures non garanties subordonnées de série 2022-1 à taux variable différé de 4,78 % arrivant à échéance en 2034 d'un capital de 650 M\$. Le produit net de cette émission sera utilisé pour les besoins généraux de la Compagnie, ce qui pourrait comprendre des investissements dans des filiales, le remboursement de dettes et d'autres placements stratégiques.

Le 23 novembre 2022, la FSL inc. a remboursé la totalité du montant en capital de 400 M\$ en débentures non garanties subordonnées de série 2017-1 à taux variable différé de 2,75 % en circulation en vertu des modalités de remboursement prévues par ces débentures. Les remboursements ont été financés au moyen de la trésorerie et d'autres actifs liquides existants de la FSL inc.

Au cours du quatrième trimestre, une question liée à la fixation des prix de la réassurance pour la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis a été résolue. La Sun Life a repris le traité de réassurance, ce qui s'est traduit par une réduction nette du ratio du TSAV de la FSL inc. d'environ deux points de pourcentage.

## Notations de solidité financière

Les agences de notation indépendantes attribuent des notations aux titres émis par les sociétés et des cotes de solidité financière aux institutions financières comme la Sun Life du Canada.

Les notations de solidité financière attribuées par les agences de notation ont pour but de fournir un avis indépendant sur la qualité du crédit et la solidité financière d'une institution financière. Chaque agence de notation a élaboré sa propre méthode d'évaluation et de notation subséquente des compagnies d'assurance-vie.

Les agences de notation n'attribuent pas de notation de solidité financière à la FSL inc. Toutefois, des notations sont attribuées aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales et sont expliquées à la rubrique « Notations » de la notice annuelle de la FSL inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada au 31 janvier 2023 et au 31 janvier 2022.

	A.M. Best	DBRS	Moody's	Standard & Poor's
31 janvier 2023	A+	AA	Aa3	AA
31 janvier 2022	A+	AA	Aa3	AA

Mesures les plus récemment adoptées par les agences de notation suivantes à l'égard des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada :

- Le 23 mars 2022 – Standard and Poor's (« S&P ») a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 1<sup>er</sup> avril 2021 – Moody's a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 27 octobre 2022 – DBRS a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 28 janvier 2022 – A.M. Best a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.

## Événements postérieurs à la date de clôture

Pour plus d'informations, se reporter à la note 28 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

Le 20 janvier 2023, nous avons annoncé la conclusion d'une entente de bancassurance exclusive d'une durée de 15 ans avec la Dah Sing Bank (la « Dah Sing ») à Hong Kong. Aux termes de cette entente, la Sun Life sera le fournisseur exclusif de solutions d'assurance-vie aux 570 000 clients particuliers de la Dah Sing afin de répondre à leurs besoins en matière d'épargne et d'assurance à toutes les étapes de la vie. Il s'agit de la première entente de bancassurance exclusive de la Sun Life à Hong Kong, et d'un complément utile à notre réseau de plus de 2 500 conseillers en assurance. Hong Kong est un marché prospère pour l'assurance-vie en Asie. La bancassurance y est un réseau de distribution clé, et elle représente plus de 50 % de la composition de la distribution d'assurance-vie. Après l'achèvement des processus et l'obtention des approbations réglementaires, la distribution des produits Sun Life devrait commencer en juillet 2023.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation de 51 %<sup>3)</sup> dans Advisors Asset Management Inc. (« AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis. AAM permettra à Gestion SLC, le gestionnaire d'actifs institutionnels à revenu fixe et d'actifs alternatifs de la Sun Life, de faire de la distribution aux particuliers aux États-Unis. Gestion SLC sera ainsi en mesure de répondre à la demande croissante des investisseurs fortunés des États-Unis pour des actifs alternatifs. AAM fournit une gamme de solutions et de produits aux conseillers financiers des maisons de courtage, aux conseillers en placement inscrits et aux courtiers indépendants, et supervisait des actifs de 40,5 G\$ US (environ 55 G\$ CA) au 31 décembre 2022, à partir de dix bureaux situés dans neuf États américains.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « SLA »), une filiale en propriété exclusive de la FSL inc., a conclu la vente de ses activités liées aux marchés spéciaux à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (la « Première du Canada »). Ces marchés comprennent une variété de Clients dans les secteurs des régimes d'associations et de groupes d'affinités et de l'assurance-crédit collective.

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Pour 2021, le montant comprenait un produit de 2,0 G\$ lié aux placements de titres de créance subordonnés conclus en novembre 2021, dont une tranche de 1,5 G\$ n'était pas admissible à titre de capital à l'égard du TSAV au moment de l'émission du fait qu'elle était assujettie à des modalités contractuelles exigeant que nous rachetions la totalité des titres sous-jacents dans l'éventualité où l'acquisition de DentaQuest n'était pas conclue. Nous avons conclu l'acquisition de DentaQuest le 1<sup>er</sup> juin 2022.

<sup>3)</sup> Après dilution.

## G. Rendement des différents secteurs d'activité

Les activités de la Sun Life sont bien diversifiées dans plusieurs territoires et types d'activités, et elles sont soutenues par notre stratégie axée sur quatre piliers ainsi que par notre offre diversifiée de produits de gestion de patrimoine et d'assurance.

(en millions de dollars)	2022	2021
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires</b>		
Canada	1 000	1 558
États-Unis	586	499
Gestion d'actifs	1 141	892
Asie	515	1 075
Organisation internationale	(182)	(90)
<b>Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – Actionnaires ordinaires</b>	<b>3 060</b>	<b>3 934</b>
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)<sup>1)</sup></b>		
Canada	1 266	1 131
États-Unis	728	518
Gestion d'actifs	1 204	1 346
Asie	627	586
Organisation internationale	(151)	(48)
<b>Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale)<sup>1)</sup></b>	<b>3 674</b>	<b>3 533</b>

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

### 1. Canada

**Au Canada, nous sommes un chef de file des solutions d'assurance, de gestion d'actifs et de gestion de patrimoine. Nous offrons des produits et des services procurant de la valeur à plus de 6,6 millions de Clients. Nous sommes le plus important fournisseur de garanties collectives et de régimes collectifs de retraite au travail, et nous offrons une vaste gamme de produits distribués dans des réseaux à l'intention des particuliers. Notre objectif consiste à aider les Canadiens à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.**

#### Divisions

• Assurance individuelle et gestion de patrimoine

• Sun Life Santé

• Régimes collectifs de retraite

#### Points saillants de 2022

**Accorder la priorité à l'incidence sur le Client, et favoriser les actions et les résultats positifs pour les finances et la santé.**

- Dans le cadre de l'initiative Net Zero Asset Managers<sup>1)</sup> (« NZAM »), Gestion d'actifs PMSL inc. soutient l'objectif zéro émission nette d'ici 2050, et s'est fixée une cible initiale, soit que 24 % de l'actif géré total<sup>2)</sup> soit conforme à cet objectif ou en voie de l'être<sup>3)</sup> d'ici 2030. Nous atteindrons cet objectif en réalisant nos stratégies de placement favorisant des résultats durables à long terme, et en aidant nos Clients à constituer leur patrimoine et à assurer leur avenir financier.
- Nous avons élargi notre gamme de produits de gestion de patrimoine et d'actifs axés sur la durabilité, notamment avec l'ajout de notre premier fonds d'obligations vertes<sup>4)</sup>, qui offre la possibilité de participer directement à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, ainsi que notre premier fonds commun de placement conforme à la charia<sup>5)</sup>, qui offre aux participants une option qui tient compte des principes islamiques.
- Nous avons créé plus de 65 000 parcours financiers au moyen de notre outil numérique « Un Plan, simplement Sun Life », ce qui appuie notre ambition que chaque Canadien ait un plan. Nous avons aussi ajouté à nos outils un portail de navigation numérique, qui permet aux Clients de suivre plus facilement leurs progrès et d'intégrer des scénarios souples à des plans financiers.
- Nous avons amélioré notre programme Solutions distinctives pour le diabète afin de répondre à l'une des principales préoccupations en matière de santé au Canada. Ce programme aide les Canadiens atteints de diabète de type 2 à accéder à de l'assurance-vie abordable. De plus, les Clients de certaines régions du Canada ont accès à une clinique spécialisée en diabète et à une plateforme de mieux-être qui leur permettent d'obtenir du contenu favorisant l'atteinte de leurs objectifs de santé.
- Consciente de la diversité des familles au Canada, la Sun Life Santé a lancé le nouveau Programme Famille Plus, une garantie facultative qui offrira aux participants une couverture de frais médicaux et non médicaux pour des traitements de fertilité, le recours à une mère porteuse et l'adoption.

<sup>1)</sup> Regroupement de gestionnaires d'actifs de partout dans le monde qui soutiennent l'objectif de réduire les émissions nettes à zéro d'ici 2050 ou avant.

<sup>2)</sup> La cible suppose qu'aucun changement significatif ne sera apporté à la composition de l'actif géré.

<sup>3)</sup> Conforme ou en voie d'être conforme à l'objectif zéro émission nette, aux termes des critères énoncés dans le document intitulé Net Zero Investment Framework. Ces critères sont fonction des catégories d'actifs. Le terme anglais « pathways » est utilisé pour décrire les objectifs en matière d'émissions, de technologies et d'investissement qui devront être établis pour atteindre l'objectif zéro émission nette (Paris Aligned Investment initiative, Net Zero Investment Framework: Implementation Guide, 2021).

<sup>4)</sup> Fonds AlphaFixe obligations vertes.

<sup>5)</sup> Fonds indice MSCI ACWI islamique BlackRock.

### **Façonner le marché et stimuler la croissance**

- Nous avons conservé notre position de chef de file dans le marché des régimes collectifs de retraite<sup>1)</sup>, avec un actif administré au titre des régimes à cotisations déterminées de plus de 133 G\$. Nous avons renforcé notre leadership numérique sur ce marché, grâce à des innovations comme notre outil numérique « Un Plan, simplement Sun Life » et une expérience mobile améliorée. En ce qui a trait au secteur de transfert des risques liés aux régimes de retraite, Solutions prestations déterminées, nous avons enregistré des souscriptions de 2,1 G\$, aidant ainsi les employeurs canadiens à atténuer les risques liés à leur régime de retraite.
- La Sun Life Santé a maintenu sa position de chef de file sur le marché des garanties collectives<sup>2)</sup>, ses affaires en vigueur s'étant chiffrées à plus de 12,8 G\$, continuant ainsi d'accroître de façon proactive la sensibilisation à l'égard de la santé mentale dans les milieux de travail au Canada. Nous avons lancé le programme de gestion du stress et de bien-être – Soins virtuels Lumino Santé, qui permet aux participants d'accéder en tout temps à des spécialistes en santé mentale et à des médecins.
- En ce qui a trait aux produits individuels de gestion de patrimoine, nous avons élargi notre gamme de produits, amélioré l'accès aux distributeurs, approfondi les relations avec les conseillers et attiré des talents de haut niveau.
- Au cours d'un exercice difficile au chapitre des souscriptions nettes de titres de fonds communs de placement, Gestion d'actifs PMSL inc. a gravi six échelons au classement des parts de marché pour prendre la neuvième place<sup>3)</sup>. Nous avons également lancé un mandat privé de crédit durable<sup>4)</sup> qui permet aux Clients de tirer parti d'une stratégie de placement non traditionnelle.
- Nous avons été reconnus comme l'un des meilleurs lieux de travail au Canada en 2022 par Great Place to Work® Canada, ce qui souligne notre engagement envers nos employés. Nous avons maintenu un milieu équitable qui favorise la diversité et offre des ressources et la souplesse nécessaire pour soutenir le bien-être mental, physique et professionnel.

### **Penser et agir comme une entreprise numérique**

- Nous avons lancé Prospr par Sun Life, une solution hybride de conseils qui allie une plateforme numérique de première qualité à une équipe de conseillers autorisés, pour aider les Canadiens à établir un plan pour l'ensemble de leurs besoins financiers. Avec Prospr par Sun Life, il est plus facile pour les gens de choisir, de prioriser et de faire le suivi de leurs objectifs financiers au même endroit.
- Nous avons lancé la plateforme du Programme d'aide aux employés (PAE) par l'entremise des Soins virtuels Lumino Santé. Cette solution tout-en-un permet aux participants d'accéder à un soutien professionnel, d'obtenir une évaluation personnalisée en quelques minutes et d'avoir accès en tout temps à la thérapie cognitivo-comportementale (TCC) en ligne.
- Nous avons eu plus de 27 millions d'interactions positives avec des clients par l'entremise de notre coach numérique *Ella*, ce qui représente une augmentation de 34 % par rapport à l'exercice précédent. *Ella* offre des conseils pertinents et personnalisés pour aider nos Clients à atteindre leurs objectifs en matière de santé et de finances.
- Nous avons simplifié nos interactions avec les Clients en traitant de manière numérique 93 % des propositions d'assurance individuelle, 85 % des opérations de gestion de patrimoine et 96 % des demandes de règlement de frais médicaux et dentaires groupe tout au long de l'exercice.
- Nous avons lancé la demande en ligne pour les garanties facultatives, qui regroupe toutes nos offres de garanties facultatives au même endroit, permettant aux Clients de terminer le processus jusqu'à 50 % plus vite qu'avant.

## **Stratégie et perspectives**

Le Canada est un marché en croissance pour la Sun Life. Nos produits et services diversifiés permettent une occasion unique d'offrir des solutions globales en santé, en gestion de patrimoine et en assurance. Nous continuerons de façonner le marché et de concrétiser notre raison d'être grâce à une approche intégrée qui aide les Canadiens à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nous aspirons à réaliser notre objectif stratégique et à nous distinguer toujours davantage sur le marché en priorisant l'incidence sur le Client grâce à notre leadership numérique et à l'excellence en matière de distribution. Nous cherchons à intégrer la durabilité à notre culture et à notre processus décisionnel afin de susciter des changements sociaux positifs, d'accroître l'engagement des Clients et de lancer de nouveaux produits novateurs. Nos priorités au Canada consisteront à :

### **Faire progresser notre stratégie Une Sun Life**

- Offrir des solutions personnalisées à nos Clients afin de les aider à atteindre leurs objectifs en santé, en gestion de patrimoine et en assurance.
- Concevoir et développer un modèle de conseils et de services omnicanal afin de répondre à tous les besoins des Clients et d'accroître notre présence sur le marché, notamment en combinant les rencontres en personne avec les conseillers et l'accès à des plateformes numériques de premier ordre, de sorte que les Clients puissent passer aisément d'un canal à l'autre et bénéficient d'un accès direct par l'entremise de plateformes et d'outils en libre-service.

### **Accélérer notre stratégie en matière de gestion de patrimoine**

- Accélérer le développement de Gestion d'actifs PMSL inc. en tant que moteur de croissance au Canada, pour permettre aux Clients d'accéder plus facilement à des solutions de placements et à une gamme complète de produits répondant à leurs besoins en gestion d'actifs.
- Accélérer les progrès quant à l'objectif de devenir le fournisseur de revenu de retraite de choix, en tirant parti de notre envergure et de notre compréhension des objectifs des Clients tout en offrant des outils pour les participants et les promoteurs.
- Offrir aux Clients des capacités de planification et de regroupement d'actifs harmonieuses et une expérience unifiée dans tous nos canaux.
- Demeurer un chef de file sur le marché en croissance du transfert des risques liés aux régimes de retraite au Canada en offrant des solutions personnalisées répondant aux besoins des employeurs en matière de gestion des régimes de retraite à prestations déterminées et de réduction des risques liés à ces régimes.

<sup>1)</sup> Pension Universe Report de Fraser, exercice clos en décembre 2021.

<sup>2)</sup> Produits pour l'exercice clos en décembre 2021, selon le rapport de 2022 de Group Benefits Provider.

<sup>3)</sup> Plateforme Simfund d'ISS Market Intelligence, septembre 2022.

<sup>4)</sup> Mandat privé de titres de créance spécialisés Crescent Sun Life.

### ***Renforcer et élargir nos activités en santé***

- Offrir des solutions novatrices en tirant parti de nos relations avec des millions de Clients particuliers et groupe, afin de donner aux Canadiens les moyens d'agir tôt pour prévenir et réduire les risques pour la santé physique et mentale.
- Favoriser l'intervention rapide à l'égard des troubles mentaux en permettant aux participants à risque des régimes de garanties collectives d'accéder rapidement à des soins par l'entremise de notre coach virtuel en santé mentale.
- Améliorer les options de soins virtuels offerts par Lumino Santé afin d'aider les participants à accéder à des soins primaires virtuels, au programme d'aide aux employés ainsi qu'à des programmes de gestion du stress et de mieux-être pour qu'ils obtiennent de meilleurs résultats, et afin de réduire les coûts.
- Élaborer des solutions d'assurance ciblées pour les Canadiens atteints de maladies chroniques comme le diabète afin d'accroître leur assurabilité.
- Tirer parti de notre collaboration avec des spécialistes en santé et en mieux-être des Raptors de Toronto et de l'écosystème de santé de la Sun Life, et encourager les partisans et les collectivités à mettre l'accent sur leur santé et leur mieux-être grâce à l'offre en santé de la Sun Life.

### ***Transformer la distribution aux particuliers***

- Renforcer et moderniser notre modèle de conseils en personne grâce à la mise à jour des outils numériques et à l'amélioration des capacités de planification financière.
- Intégrer efficacement nos réseaux de distribution directe à Prosper par Sun Life afin d'offrir aux Clients la souplesse nécessaire pour passer aisément d'un canal à l'autre en fonction de leurs besoins particuliers.

### ***Maintenir une discipline financière***

- Améliorer l'expérience des conseillers et des Clients et favoriser l'efficacité opérationnelle au moyen d'initiatives numériques comme le traitement direct et le regroupement de données.
- Continuer d'améliorer nos modèles prédictifs de tarification grâce à l'analytique des données avancée, afin d'améliorer l'expérience Client en facilitant l'accès aux produits tout en réduisant les risques liés à la tarification.
- Chercher des occasions novatrices à faible coût axées sur l'optimisation du capital et du risque.

### ***Perspectives***

Nos activités diversifiées, qui répondent aux besoins des Clients en gestion d'actifs et de patrimoine, l'assurance-vie et l'assurance-santé ainsi que la distribution multicanaux, nous placent en bonne position pour approfondir nos relations avec les Clients et saisir les occasions lorsqu'elles se présentent. Nous prévoyons de continuer à joindre un plus grand nombre de Clients en investissant dans l'amélioration de nos produits, de nos systèmes, de nos capacités de distribution et de nos capacités numériques. Nous répondons aux besoins de nos Clients en offrant des produits et des services diversifiés, des conseils globaux et un plan personnalisé qui répondra à leurs besoins tout au long de leur parcours vers la santé et la prospérité. Nous sommes sûrs que notre position de chef de file au Canada continuera de générer de la valeur et des résultats positifs pour nos Clients.

Notre discipline en matière de fixation des prix, nos activités diversifiées axées sur les Clients et notre gestion prudente des risques nous placent en bonne position pour faire face à l'incertitude sur le plan macroéconomique, y compris à un repli des marchés des actions et à la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt.

## Divisions

Division	Description	Position au sein du marché
<i>Assurance individuelle et gestion de patrimoine</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre des conseils globaux aux particuliers afin de leur permettre, ainsi qu'aux membres de leur famille, d'atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain grâce à une vaste gamme de produits d'assurance-vie, d'assurance-santé et de placement.</li> <li>Les produits sont offerts par l'intermédiaire d'un modèle de distribution multicanaux comprenant le réseau de conseillers DFSL<sup>1)</sup>, un réseau de distribution aux intermédiaires (notamment des courtiers indépendants et des maisons de courtage) et un réseau de distribution directe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chef de file au chapitre des primes des contrats d'assurance-vie et d'assurance-santé individuels et 2<sup>e</sup> rang au chapitre des primes des contrats d'assurance maladies graves individuels<sup>2)</sup></li> <li>2<sup>e</sup> rang au chapitre des souscriptions de produits à capital fixe<sup>2)</sup>, et 4<sup>e</sup> rang au chapitre des primes et des versements en gestion de patrimoine<sup>2)</sup></li> </ul>
<i>Sun Life Santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre aux Clients des expériences numériques personnalisées et sur demande qui leur permettront de prendre leur santé en main plus rapidement et d'obtenir de meilleurs résultats.</li> <li>Propose aux employeurs de toutes tailles au Canada des produits collectifs : assurance-vie, assurance dentaire, assurance-maladie complémentaire, assurance-invalidité et assurance maladies graves.</li> <li>Tire profit de notre présence dans les milieux de travail pour offrir aux participants des régimes, sur une base individuelle, des solutions d'assurance facultative comme des régimes d'assurance-vie et d'assurance-santé postérieurs à l'emploi.</li> <li>Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants, avec la collaboration de conseillers indépendants, de conseillers en garanties collectives et du réseau de conseillers DFSL.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chef de file des garanties collectives au Canada pour une dixième année consécutive<sup>3)</sup></li> </ul>
<i>Régimes collectifs de retraite</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Propose des régimes de retraite à cotisations déterminées et des solutions pour les régimes à prestations déterminées au Canada pour les employeurs de toutes tailles.</li> <li>Tire profit de notre présence dans les milieux de travail pour offrir des régimes d'épargne facultatifs, notamment des régimes postérieurs à l'emploi destinés aux participants qui quittent un régime d'employeur.</li> <li>Les Solutions prestations déterminées offrent une gamme croissante de solutions de réduction des risques novatrices pour les régimes de retraite à prestations déterminées.</li> <li>Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants, en collaboration avec des conseillers de divers réseaux de distribution et des conseillers en régimes collectifs.</li> <li>Capacités en matière de planification et de regroupement d'actifs permettant aux participants actuels et aux anciens participants des régimes de bénéficier d'une expérience simplifiée et harmonieuse auprès d'un seul fournisseur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> rang dans le marché des régimes à cotisations déterminées d'après le total de l'actif des régimes de capitalisation pour une 20<sup>e</sup> année consécutive<sup>4)</sup></li> <li>2<sup>e</sup> rang sur le marché des souscriptions de rentes pour les Solutions prestations déterminées<sup>2)</sup></li> </ul>

<sup>1)</sup> Distribution Financière Sun Life (« DFSL ») est notre réseau de conseillers exclusif.

<sup>2)</sup> Part de marché, selon une évaluation de la LIMRA, pour le cumul annuel au troisième trimestre de 2022.

<sup>3)</sup> En fonction des produits pour l'exercice clos en décembre 2021, selon le rapport de 2022 de Group Benefits Provider.

<sup>4)</sup> Pension Universe Report de Fraser (en fonction de l'exercice clos en décembre 2021).



## Résultats financiers

(en millions de dollars)	2022	2021
Assurance individuelle et gestion de patrimoine	287	911
Sun Life Santé <sup>1)</sup>	352	271
Régimes collectifs de retraite	361	376
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	1 000	1 558
À déduire : Incidence des marchés <sup>2)</sup>	(387)	474
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>2)</sup>	70	40
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>2)</sup>	(3)	(2)
Autres <sup>2), 3)</sup>	54	(85)
Bénéfice net sous-jacent <sup>4)</sup>	1 266	1 131
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) <sup>4)</sup>	12,0 %	19,8 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) <sup>4)</sup>	15,2 %	14,4 %
Souscriptions d'assurance <sup>4)</sup>	1 029	852
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine <sup>4)</sup>	20 092	19 854

- <sup>1)</sup> Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2021, nous avons commencé à présenter des informations sur le rendement et les résultats de la Sun Life Santé, qui réunit nos activités des Garanties collectives et notre plateforme Lumino Santé.
- <sup>2)</sup> Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les ajustements avant impôt.
- <sup>3)</sup> Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.
- <sup>4)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## Rentabilité

### Comparaison entre 2022 et 2021

Le bénéfice net déclaré au Canada s'est établi à 1 000 M\$, en baisse de 558 M\$, ou 36 %, ce qui reflète la baisse des marchés des actions et les fluctuations des taux d'intérêt, partiellement contrebalancées par l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada<sup>1)</sup> et l'augmentation du bénéfice net sous-jacent. Le bénéfice net déclaré de l'exercice précédent tenait également compte d'une augmentation plus importante de la valeur des placements immobiliers, partiellement contrebalancée par un ajustement de la répartition au pair au troisième trimestre de 2021<sup>2)</sup>.

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 266 M\$, en hausse de 135 M\$, ou 12 %, en raison de la croissance des affaires, des profits tirés des placements et des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité.

## Croissance

### Comparaison entre 2022 et 2021

Les souscriptions d'assurance enregistrées au Canada ont augmenté de 177 M\$, ou 21 %, en raison des ventes de contrats collectifs importants à la Sun Life Santé.

Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées au Canada sont demeurées stables par rapport à l'exercice précédent, l'augmentation des souscriptions de régimes à cotisations déterminées<sup>3)</sup> aux RCR ayant été en grande partie contrebalancée par la diminution des souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine.

L'actif géré de nos activités de gestion de patrimoine, incluant les RCR, s'est chiffré à 152,4 G\$ au 31 décembre 2022, en baisse de 12,8 G\$, ou 7,8 %, en raison des fluctuations des marchés, partiellement contrebalancées par les entrées nettes.

## Rentabilité et croissance par division

### Comparaison entre 2022 et 2021

#### Assurance individuelle et gestion de patrimoine

Le bénéfice net déclaré de l'Assurance individuelle et gestion de patrimoine s'est établi à 287 M\$, en baisse de 624 M\$, ou 68 %, reflétant l'incidence défavorable des marchés, partiellement contrebalancée par les profits tirés des placements, l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada<sup>1)</sup>, un ajustement de la répartition au pair<sup>2)</sup> au cours de l'exercice précédent, ainsi que les modifications des hypothèses et mesures de la direction.

<sup>1)</sup> Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (« modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'applique rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 76 M\$ au quatrième trimestre, et cette hausse est reflétée aux postes Modifications des hypothèses et mesures de la direction et Autres ajustements. Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité » du présent document pour plus de renseignements.

<sup>2)</sup> Un ajustement de la répartition des produits tirés des placements et des charges entre les titulaires de contrat avec participation et les actionnaires pour les exercices précédents, comptabilisé au troisième trimestre de 2021 (l'« ajustement de la répartition au pair »).

<sup>3)</sup> Les souscriptions de régimes à cotisations déterminées comprennent les souscriptions au titre des affaires conservées.

Les souscriptions de produits individuels d'assurance-vie et d'assurance-santé sont demeurées stables par rapport à l'exercice précédent et se sont établies à 496 M\$. Les souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine se sont établies à 7,3 G\$, en baisse de 1,7 G\$, ou 19 %, reflétant la diminution des souscriptions de titres de fonds communs de placement.

### **Sun Life Santé**

Le bénéfice net déclaré de la Sun Life Santé s'est établi à 352 M\$, en hausse de 81 M\$, ou 30 %, en raison de la croissance des affaires et des résultats enregistrés au chapitre de la morbidité, partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction.

Les souscriptions enregistrées à la Sun Life Santé se sont chiffrées à 533 M\$, en hausse de 170 M\$, ou 47 %, en raison de l'augmentation des ventes de contrats collectifs importants.

### **Régimes collectifs de retraite**

Le bénéfice net déclaré des RCR s'est établi à 361 M\$, en baisse de 15 M\$, ou 4 %, reflétant l'incidence défavorable des marchés.

Les souscriptions enregistrées aux RCR se sont établies à 12,8 G\$, en hausse de 1,9 G\$, ou 18 %, en raison de l'augmentation des souscriptions de régimes à cotisations déterminées<sup>1)</sup>. L'actif administré s'est établi à 133,2 G\$ au 31 décembre 2022, en baisse de 8,9 G\$, ou 6 %, reflétant les fluctuations du marché, partiellement contrebalancées par les entrées nettes.

## **2. États-Unis**

La Sun Life États-Unis est l'un des plus importants fournisseurs de garanties collectives aux États-Unis, et offre à plus de 50 millions d'Américains des solutions d'assurance invalidité, d'assurance-vie, d'assurance-maladie complémentaire et d'assurance-maladie en excédent de pertes, ainsi que des garanties de frais dentaires et de frais d'optique par l'entremise d'employeurs, de partenaires du secteur et de programmes gouvernementaux comme les régimes Medicaid, Medicare Advantage, et le Children's Health Insurance Program (« CHIP »). Les services comprennent la gestion des absences, les soins dentaires et l'orientation dans le système de santé. Nous assurons aussi la gestion d'environ 85 000 contrats d'assurance-vie individuelle en vigueur.

### **Divisions**

• Garanties collectives

• Garanties de frais dentaires

• Gestion des affaires en vigueur

## **Points saillants de 2022**

### **Croissance des affaires**

- Le 1<sup>er</sup> juin 2022, nous avons conclu notre acquisition de DentalQuest Group, Inc. (« DentaQuest »), le deuxième plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis<sup>2)</sup>, faisant de la Sun Life un chef de file sur le marché des garanties de frais dentaires aux États-Unis. DentaQuest est le plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid aux États-Unis. Ses activités liées aux régimes de type Medicare Advantage et au programme CHIP, ses activités commerciales et ses activités de négociation liées à l'Affordable Care Act des États-Unis sont en pleine expansion. La transaction donne une impulsion à notre stratégie, qui consiste à être un chef de file de la santé et des garanties collectives aux États-Unis.
- En 2022, la Sun Life États-Unis a enregistré une solide croissance de plus de 10 % au chapitre de son bénéfice, des souscriptions et des produits en raison de la mise en œuvre fructueuse de sa stratégie visant à aider ses Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin, et en raison de l'apport de l'acquisition de DentaQuest et de la hausse importante du nombre de participants.

### **Aider nos Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin**

- En tant que plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid, DentaQuest a ajouté environ trois millions de participants au total en 2022, permettant à des familles à faible revenu et à des enfants aux États-Unis d'obtenir des soins dentaires auxquels ils n'auraient généralement pas accès.
- Nous avons ouvert quatre nouveaux cabinets Advantage Dental+ de DentaQuest en Floride. Ces cabinets sont situés dans des régions où peu d'options s'offrent aux participants, ce qui accroît l'accès aux soins dentaires au sein de collectivités mal desservies.
- DentaQuest a annoncé le lancement d'un nouveau programme avec Partners Health Plan, un organisme à but non lucratif de gestion des soins de santé pour les personnes ayant une déficience mentale ou développementale. Ce partenariat favorisera l'accès à des soins buccodentaires et l'amélioration de la santé dans ces communautés mal desservies, contribuant ainsi à l'atteinte de notre objectif de réaliser l'équité en santé pour tous.
- Les solutions de recherche de soins de santé personnalisés de PinnacleCare ont aidé des participants à accéder à des soins de qualité en temps opportun, et à acquérir les connaissances nécessaires pour prendre des décisions éclairées à l'égard de leur santé. En 2022, plus de la moitié des deuxièmes avis médicaux de spécialistes de PinnacleCare ont mené à l'établissement de plans de traitement plus appropriés ou à une modification du diagnostic initial, et le taux de satisfaction des participants s'est établi à 95 %.
- Nous avons élargi notre approche clinique afin de soutenir les participants en congé d'invalidité de longue durée ayant reçu un diagnostic d'affection post-COVID-19, et avons mis sur pied une équipe spécialisée afin d'aider les Clients à gérer leurs symptômes physiques et leurs besoins en santé comportementale.
- Nous avons conclu une entente avec AbleTo, un important fournisseur de solutions virtuelles d'encadrement et de psychothérapie de première qualité fondées sur des données probantes, afin d'offrir un accès pratique à des services en santé mentale pour soutenir les prestataires de l'assurance invalidité ou de l'assurance maladies graves de la Sun Life qui reçoivent un diagnostic de cancer.

<sup>1)</sup> Les souscriptions de régimes à cotisations déterminées comprennent les souscriptions au titre des affaires conservées.

<sup>2)</sup> D'après le nombre de participants au 31 décembre 2021. Le classement se fonde sur les données publiées par des concurrents.

### **Faciliter l'accès aux soins et aux prestations grâce aux solutions numériques**

- Avec le lancement à grande échelle de *Sun Life Onboard*, notre processus de mise en place des garanties entièrement numérique pour les employeurs et les courtiers, nous avons réduit la durée moyenne du processus d'intégration, le faisant passer de 33 à 24 jours, et nous avons grandement amélioré l'expérience d'intégration.
- Nous avons continué d'améliorer nos capacités en matière de connectivité numérique grâce aux interfaces de protocoles d'applications, qui allègent les tâches administratives manuelles, automatisent certains processus, améliorent l'exactitude et permettent des mises à jour en temps réel. À titre d'exemple, cette nouvelle fonctionnalité numérique nous a permis de simplifier le processus de demande d'assurance-vie. À l'heure actuelle, les participants effectuent ce processus en ligne dans 97 % des cas, comparativement à 50 % lorsque cette fonctionnalité n'est pas utilisée.
- Nous avons lancé *Benefits Explorer*, une plateforme interactive conçue pour donner accès aux employés à un contenu informatif et personnalisé en direct, ainsi qu'à des outils sur mesure pour les aider à prendre des décisions éclairées pour leur garanties.
- Nous avons établi un partenariat avec *Teledentistry.com* afin d'offrir aux participants un service virtuel leur permettant de consulter des fournisseurs en tout temps, ce qui facilite l'accès à des soins dentaires et à des conseils en cas d'urgence lors de déplacements ou pendant les soirées et les fins de semaine. Ce service cadre avec la mission de DentaQuest consistant à rendre les soins buccodentaires accessibles à tous.

### **Stratégie et perspectives**

La Sun Life États-Unis a fait grandement progresser notre stratégie visant à être un chef de file en santé et en garanties collectives en transformant nos activités, jusqu'ici axées sur des produits traditionnels, pour mettre l'accent sur la santé et les garanties et les services connexes. Désormais, plus de 70 % de nos produits sont tirés de produits de soins de santé. Notre principale stratégie repose sur la santé, et nous nous efforçons de faciliter l'accès de plus en plus difficile à des soins et à des garanties. Nous nous distinguons ainsi en offrant des produits complémentaires aux produits d'assurance-maladie offerts par les principales compagnies d'assurance aux États-Unis. La pénurie de personnel dans le secteur des soins de santé et la demande croissante réduisent la capacité du système de santé américain et devraient rendre l'accès aux soins plus difficile. Grâce aux acquisitions récentes de DentaQuest et de PinnacleCare et à l'ajout de services de soutien clinique à nos activités liées à l'assurance-invalidité, nous sommes déjà en bonne position pour faciliter l'accès à des soins et nous distinguer de la concurrence dans l'écosystème de la santé et des garanties de 4 billions de dollars américains aux États-Unis, qui est complexe, de plus en plus vaste et qui évolue rapidement. Nous sommes également présents sur le marché vaste et en croissance des programmes d'État, qui touche plus de 160 millions d'Américains. Par conséquent, nous comptons aujourd'hui trois principaux secteurs d'activités, soit l'assurance-maladie en excédent de pertes, les garanties de frais dentaires et les produits collectifs d'assurance-vie et d'assurance-invalidité, pour lesquels nous comptons parmi les dix principaux fournisseurs.

Nos outils numériques et nos services de soutien facilitent les interactions avec nous et permettent de combler les lacunes dans la couverture des participants. Nous continuons à tirer parti de nos capacités uniques à établir des partenariats pour favoriser notre croissance en offrant des solutions à plus de 100 partenaires des secteurs de la santé et de l'assurance afin qu'ils puissent soutenir leurs participants.

### **Aider nos Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin**

- Renforcer notre position de chef de file dans le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes et des solutions novatrices de gestion des risques pour les promoteurs de régimes autofinancés en ajoutant une offre de produits complémentaires, y compris Health Navigator, une innovation de PinnacleCare, afin d'aider les participants souffrant de graves problèmes de santé à obtenir les soins dont ils ont besoin et de meilleurs résultats pour leur santé, ainsi qu'à réduire les coûts.
- Tirer parti de l'envergure et de l'expertise de DentaQuest afin d'offrir à tous des soins buccodentaires de qualité, d'aider les Américains à adopter un mode de vie sain, de poursuivre notre croissance sur le marché des programmes d'État et de devenir un chef de file des régimes de frais dentaires commerciaux grâce à nos capacités de premier plan.
- Axer les garanties collectives sur la santé et la productivité au moyen d'offres élargies et améliorées en assurance-invalidité, en gestion des absences, en assurance-vie et en assurance-maladie complémentaire pour offrir une protection du revenu, combler les écarts de couverture d'assurance et aider les Clients à obtenir les soins dont ils ont besoin pour se rétablir et reprendre le travail et leur vie normale.
- Aider les employeurs à se conformer à la réglementation complexe et permettre à un plus grand nombre d'Américains d'obtenir des congés familiaux et des congés de maladie payés.
- Favoriser la croissance de FullscopeRMS en tirant parti de notre expertise, de notre envergure et de notre gamme de solutions clés en main pour les compagnies d'assurance et nos partenaires en santé.

### **Faciliter l'accès aux soins et aux prestations grâce aux solutions numériques**

- Accroître notre capacité à intégrer d'autres grandes plateformes dans l'écosystème de la santé et des garanties, en offrant une meilleure expérience Client.
- Faciliter l'expansion du numérique au moyen de nouvelles capacités et de nouveaux partenariats en tirant parti des actifs existants afin d'offrir des analyses prédictives et personnalisées qui aideront les Clients à prendre les décisions adéquates.
- Tirer parti des outils numériques pour accroître les interactions avec les Clients et l'engagement virtuel, améliorer l'efficacité de vente et fournir des perspectives plus approfondies aux courtiers et aux employeurs.

### **Aider les titulaires de contrat de la Gestion des affaires en vigueur à atteindre une sécurité financière durable, tout en gérant efficacement nos activités**

- Continuer à offrir un excellent service à nos titulaires de contrat d'assurance individuelle.
- Optimiser la valeur des activités en créant des occasions pour améliorer la rentabilité, notamment en gérant les charges plus efficacement et en adoptant des stratégies de placements alternatifs.
- Gérer le risque et le capital de manière efficace par la réassurance et grâce à des gammes de produits conçus pour les contrats pouvant être transformés ou arrivant à échéance.

### **Perspectives**

La pandémie s'est stabilisée, et la vigueur de nos activités sous-jacentes aux États-Unis est évidente, comme en témoignent la croissance des souscriptions, des produits et du bénéfice net en 2022. Les améliorations importantes apportées à nos produits, à nos systèmes et à nos capacités numériques au cours des derniers exercices jumelées à nos récentes acquisitions ont contribué à notre croissance. En dépit des difficultés persistantes liées à la COVID-19, de l'inflation et du risque de récession qui pourraient continuer de se répercuter sur le secteur des garanties

collectives aux États-Unis, nous exerçons des activités diversifiées qui contribuent à atténuer certains de ces facteurs défavorables. Nous avons également ajusté les prix pour tenir compte de la conjoncture à venir.

Le secteur de l'assurance-maladie et de l'assurance collective aux États-Unis est vaste et en pleine croissance, les Clients étant de plus en plus conscients de la valeur de nos produits d'assurance et de nos services. Ces marchés demeurent concurrentiels, et nous avons l'intention d'y accroître notre rentabilité en tirant parti de notre position de chef de file, de notre expertise approfondie et de nos nouvelles capacités afin d'accroître notre présence dans les secteurs des garanties et des services de santé, en aidant les Américains à adopter un mode de vie sain. Grâce à notre acquisition de DentaQuest, plus de 70 % de nos activités aux États-Unis sont consacrées aux produits et services de soins de santé, ce qui comprend l'assurance-maladie en excédent de pertes, les services d'orientation dans le système de santé, les services de soutien clinique liés à l'assurance-invalidité, les produits d'assurance-maladie complémentaire, et désormais, des garanties de frais dentaires de premier plan. L'intégration de DentaQuest se poursuit, et nous nous engageons à offrir des produits améliorés et une expérience positive en matière d'intégration pour les Clients et les participants des régimes.

Nous continuons de collaborer avec les représentants élus des gouvernements des États et du gouvernement fédéral afin d'améliorer l'accès de nos Clients aux garanties. En plus de mettre l'accent sur les congés familiaux et les congés de maladie payés, nous avons défendu encore plus vigoureusement l'élargissement de l'accès aux garanties de frais dentaires pour les prestataires du régime Medicaid et d'autres programmes d'État, ainsi que le maintien de l'abordabilité des garanties de frais dentaires d'employeurs. Nous continuons de surveiller les modifications législatives et réglementaires possibles dans des domaines importants susceptibles d'influer sur nos activités, la sécurité des données et la protection des renseignements personnels, les ratios de perte minimale pour les régimes d'assurance frais dentaires parrainés par des employeurs, ainsi que les exigences à l'égard des sous-traitants des gouvernements des États.

Divisions		
Division	Description	Position au sein du marché
<i>Garanties collectives</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'assurance collective est une offre de produits et services, y compris des solutions d'assurance-vie, d'assurance invalidité de courte et de longue durée, de gestion des absences, ainsi que des produits d'assurance facultative et complémentaire prévoyant le versement de prestations en cas d'hospitalisation, d'accidents et de maladies graves. Comprend notre entreprise FullscopeRMS, qui fournit des solutions de gestion des risques clé en main pour les assureurs et les régimes d'assurance-maladie.</li> <li>Les solutions en santé et en gestion des risques fournissent une protection contre les règlements de frais médicaux importants pour les promoteurs de régimes autofinancés au moyen de l'assurance-maladie en excédent de pertes et de services dans le système de santé afin d'aider les participants à obtenir des soins et à améliorer leur santé.</li> <li>Nos produits sont distribués par l'intermédiaire de plus de 32 000 courtiers et conseillers indépendants, soutenus par environ 175 représentants à l'interne.</li> <li>Sert près de 60 000 employeurs dans le marché des petites, moyennes et grandes entreprises des États-Unis, et environ 17 millions de participants<sup>1)</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus important fournisseur indépendant de produits d'assurance-maladie en excédent de pertes<sup>3)</sup></li> <li>Classée parmi les dix premiers fournisseurs de produits collectifs d'assurance-vie et produits clé en main d'assurance-invalidité<sup>4)</sup></li> </ul>
<i>Assurance dentaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre aux employeurs de toutes tailles des produits et des services couverts par les régimes Medicaid et Medicare Advantage, ainsi que des régimes commerciaux de garanties frais dentaires et frais d'optique.</li> <li>Sert environ 37 millions de participants<sup>2)</sup>.</li> <li>Fait la promotion de soins dentaires préventifs par l'entremise de son modèle novateur Preventistry®, qui met l'accent sur les soins précoces et de qualité, l'accès aux soins et des résultats mesurables.</li> <li>Plus de 70 cabinets Advantage Dental+ situés dans des collectivités mal desservies afin d'aider à élargir l'accès aux soins dentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Deuxième plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis<sup>5)</sup></li> <li>Plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid<sup>6)</sup></li> <li>Le réseau commercial Sun Life Dental Network® compte plus de 130 000 fournisseurs et offre un accès facile à des soins grâce aux garanties de frais dentaires offertes dans le réseau<sup>7)</sup></li> </ul>
<i>Gestion des affaires en vigueur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gère environ 85 000 contrats d'assurance-vie individuelle, principalement des produits d'assurance-vie universelle et d'assurance-vie entière avec participation. Gestion des affaires en vigueur est un portefeuille fermé n'acceptant plus de nouvelles souscriptions.</li> </ul>	

<sup>1)</sup> Inclut les participants ayant également une assurance frais dentaires et/ou frais d'optique commerciale de la Sun Life.

<sup>2)</sup> Inclut les participants ayant également une assurance collective de la Sun Life.

<sup>3)</sup> Classement établi par la Sun Life en fonction des données du rapport Accident and Health Policy Experience de 2021 publié par la National Association of Insurance Commissioners (« NAIC »). Un fournisseur indépendant de produits d'assurance en excédent de pertes est défini comme un fournisseur de produits d'assurance en excédent de pertes qui n'offre pas aussi de services de gestion de règlements de coûts médicaux.

<sup>4)</sup> Selon les rapports annuels Sales & In-Force de 2021 de la LIMRA pour l'assurance-vie et l'assurance-invalidité collectives. Les résultats au chapitre de l'invalidité de longue durée excluent les rachats effectués dans les réserves. Les résultats au chapitre de l'assurance-vie temporaire et de l'assurance invalidité de longue durée et de courte durée collectives excluent les ventes faites par l'entremise d'associations; comprend les affaires en vigueur gérées par la Sun Life pour le compte de partenaires du secteur de l'assurance.

<sup>5)</sup> D'après le nombre de participants au 31 décembre 2021. Le classement se fonde sur les données publiées par des concurrents.

<sup>6)</sup> D'après le nombre de participants au 30 septembre 2022, calculé à l'aide de données mises à la disposition du public par des organismes offrant le régime Medicaid et d'autres sources, ainsi que d'informations publiées par des concurrents.

<sup>7)</sup> Le réseau commercial Sun Life Dental Network inclut sa société liée Dental Health Alliance®, L.L.C. (DHA®) et des dentistes ayant conclu des ententes d'accès avec d'autres réseaux de soins dentaires.

## Résultats financiers

(en millions de dollars américains)	2022	2021
Garanties collectives <sup>1)</sup>	347	243
Garanties de frais dentaires <sup>1)</sup>	(36)	4
Gestion des affaires en vigueur	142	152
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	453	399
À déduire : Incidence des marchés <sup>2)</sup>	3	74
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>2)</sup>	(11)	(80)
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>2), 3)</sup>	(115)	(8)
Autres <sup>2), 4)</sup>	19	—
Bénéfice net sous-jacent <sup>5)</sup>	557	413
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) <sup>5)</sup>	10,3 %	13,6 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) <sup>5)</sup>	12,7 %	14,0 %
Marge après impôt des Garanties collectives (en %) <sup>1), 5), 6)</sup>	8,4 %	6,0 %
Souscriptions d'assurance <sup>5)</sup>	1 464	1 244
(en millions de dollars canadiens)		
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	586	499
À déduire : Incidence des marchés <sup>2)</sup>	—	93
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>2)</sup>	(14)	(101)
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>2), 3)</sup>	(152)	(11)
Autres <sup>2), 4)</sup>	24	—
Bénéfice net sous-jacent <sup>5)</sup>	728	518

<sup>1)</sup> Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2022, nous avons commencé à présenter des informations sur le rendement et les résultats de la division des garanties de frais dentaires, qui représente nos activités existantes d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique aux Garanties collectives, conjointement avec DentaQuest Group, Inc. (« DentaQuest »), société acquise le 1<sup>er</sup> juin 2022. Nous avons mis à jour les périodes précédentes afin de refléter cette modification de présentation.

<sup>2)</sup> Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les montants avant impôt.

<sup>3)</sup> Les montants de 2022 ont principalement trait à l'acquisition de DentaQuest et aux coûts d'intégration.

<sup>4)</sup> Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>5)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>6)</sup> En fonction du bénéfice net sous-jacent des quatre derniers trimestres. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## Rentabilité

### Comparaison entre 2022 et 2021

Le bénéfice net déclaré aux États-Unis s'est établi à 453 M\$ US (586 M\$), en hausse de 54 M\$ US (87 M\$), en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, de l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et d'un profit tiré de la cession-bail du bureau de Wellesley, facteurs partiellement contrebalancés par les coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de DentaQuest, l'incidence du marché et une charge reflétant la résolution d'une question liée à la fixation des prix de la réassurance pour la Gestion des affaires en vigueur.

Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 557 M\$ US (728 M\$), en hausse de 144 M\$ US (210 M\$), en raison de la croissance dans l'ensemble des secteurs, de l'apport provenant de l'acquisition de DentaQuest et des éléments relatifs aux résultats, partiellement contrebalancés par la baisse des profits tirés des actifs disponibles à la vente. Les résultats enregistrés depuis le début de l'exercice comprennent les marges favorables liées à l'assurance-maladie en excédent de pertes, les profits tirés des placements et les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, partiellement contrebalancés par les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité. L'incidence de la COVID-19 pour 2022 a été en grande partie reflétée dans les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité pour l'assurance-vie collective au premier trimestre.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent de 22 M\$ et de 31 M\$, respectivement.

## Croissance

### Comparaison entre 2022 et 2021

Les souscriptions d'assurance enregistrées aux États-Unis ont augmenté de 220 M\$ US, ou 18 %, en raison de la croissance des souscriptions de garanties de frais dentaires<sup>1)</sup> et d'assurance collective, partiellement contrebalancées par la baisse des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes.

<sup>1)</sup> Les ventes de garanties de frais dentaires comprennent les ventes provenant de DentaQuest, acquise le 1<sup>er</sup> juin 2022.

## Acquisition de DentaQuest

Le 1<sup>er</sup> juin 2022, nous avons conclu l'acquisition de DentaQuest, le deuxième plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis<sup>1)</sup>, pour un montant d'environ 3,3 G\$ (2,6 G\$ US). DentaQuest est intégrée à notre secteur d'activité États-Unis en tant que composante de la nouvelle division des garanties de frais dentaires, de pair avec nos activités existantes d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique, qui relevaient auparavant des Garanties collectives. DentaQuest est le plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid aux États-Unis. Ses activités liées aux régimes de type Medicare Advantage, ses activités commerciales et ses activités de négociation liées à l'Affordable Care Act des États-Unis sont en pleine expansion. L'acquisition de DentaQuest donne une impulsion à notre stratégie, qui consiste à être un chef de file des garanties de frais médicaux et des garanties collectives aux États-Unis, tout en contribuant aux produits tirés d'honoraires, qui génèrent un rendement des capitaux propres plus élevé.

## Rentabilité par division

### Comparaison entre 2022 et 2021

#### Garanties collectives

Le bénéfice net déclaré des Garanties collectives s'est chiffré à 347 M\$ US, en hausse de 104 M\$ US, ou 43 %, en raison de la croissance des affaires, des marges favorables liées à l'assurance-maladie en excédent de pertes et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité pour l'assurance-vie collective, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des marchés et par les modifications des hypothèses et mesures de la direction.

#### Garanties de frais dentaires

La perte nette déclarée au titre des garanties de frais dentaires s'est chiffrée à 36 M\$ US, comparativement à un bénéfice net déclaré de 4 M\$ US à l'exercice précédent, reflétant les coûts d'acquisition et d'intégration, partiellement contrebalancés par l'apport de l'acquisition de DentaQuest et par les résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité.

#### Gestion des affaires en vigueur

Le bénéfice net déclaré de la Gestion des affaires en vigueur s'est chiffré à 142 M\$ US, en baisse de 10 M\$ US, ou 7 %, en raison d'une charge reflétant la résolution d'une question liée à la fixation des prix de la réassurance, des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité et de l'incidence des marchés, partiellement contrebalancés par l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction.

## 3. Gestion d'actifs

Notre secteur d'activité Gestion d'actifs comprend la MFS et Gestion SLC. La MFS est un gestionnaire d'actifs de premier ordre d'envergure mondiale qui propose une gamme complète de produits et de services financiers offrant une valeur supérieure. De plus, elle gère activement des actifs pour des particuliers et des investisseurs institutionnels partout dans le monde. Gestion SLC est un gestionnaire d'actifs à l'échelle mondiale ayant des capacités dans les catégories d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs, y compris les titres à revenu fixe sur les marchés publics et privés, les titres de participation et de créance immobiliers et les titres de participation liés aux infrastructures.

• MFS Investment Management

#### Divisions

• Gestion SLC

### Points saillants de 2022

- Nous avons clôturé 2022 avec un actif géré de 952,0 G\$, qui se composait d'un actif de 742,3 G\$ (547,9 G\$ US) provenant de la MFS et d'un actif de 209,6 G\$ provenant de Gestion SLC.
- Les sorties nettes totales de 22,0 G\$ enregistrées par Gestion d'actifs pour 2022 reflètent les sorties nettes de 43,4 G\$ (34,6 G\$ US) de la MFS, partiellement contrebalancées par les nouvelles entrées d'environ 21,5 G\$ de Gestion SLC.
- Nous avons conclu une entente avec Phoenix Group Holdings plc (« Phoenix Group »), établissant un partenariat stratégique à long terme en gestion d'actifs par l'intermédiaire de la MFS et Gestion SLC, parallèlement à la vente prévue des activités de la Sun Life UK<sup>2)</sup>. Phoenix Group est la plus importante société de solutions d'épargne à long terme et de retraite du Royaume-Uni, ayant un actif administré de 270 G£<sup>3)</sup> et environ 13 millions de clients. Phoenix Group s'est fixé comme objectif d'acheter environ 25 G\$ US de titres à revenu fixe d'émissions publiques et privées et de placements alternatifs nord-américains sur les cinq prochaines années. La Sun Life lui apportera une aide considérable pour la réalisation de cet objectif.

<sup>1)</sup> D'après le nombre de participants au 31 décembre 2021. Le classement se fonde sur les données publiées par des concurrents.

<sup>2)</sup> SLF of Canada UK Limited.

<sup>3)</sup> Au 30 juin 2022.

## MFS

- La MFS a généré un bénéfice net solide, en plus de maintenir une solide marge d'exploitation nette avant impôt<sup>1)</sup> de 39 % malgré les conditions de marché difficiles.
- Les placements ont affiché un rendement à long terme solide, 97 % de l'actif s'inscrivant dans les fonds de la MFS destinés aux particuliers aux États-Unis se classant dans la moitié supérieure de leurs catégories Morningstar pour ce qui est du rendement sur dix et cinq ans, et 48 % se classant dans la moitié supérieure de leurs catégories Morningstar pour ce qui est du rendement sur trois ans au 31 décembre 2022.
- La MFS a continué d'afficher un rendement des placements à long terme exceptionnel à titre de gestionnaire actif. La MFS s'est classée parmi les 10 meilleurs sociétés de gestion d'actifs<sup>2)</sup> pour le rendement sur 5 ans et sur 10 ans sur l'ensemble de sa gamme de fonds aux États-Unis. C'est la 13<sup>e</sup> fois en 14 ans que la MFS obtient cette distinction.
- Dans le cadre de l'initiative NZAM, la MFS a fixé ses cibles provisoires quant à l'objectif d'atteindre zéro émission nette, soit que 90 % de l'actif géré visé<sup>3)</sup> soit conforme à l'objectif zéro émission nette de GES, ou en voie de l'être<sup>4)</sup>, d'ici 2030, et que 100 % de l'actif soit conforme à cet objectif d'ici 2040.

## Gestion SLC

- Le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation de 51 %<sup>5)</sup> dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis, avec l'option d'acquérir la participation restante dès 2028. AAM offre l'accès à des services de distribution aux particuliers aux États-Unis, ce qui permet à Gestion SLC de répondre à la demande croissante de la clientèle fortunée des États-Unis pour des actifs alternatifs. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés de 2022.
- Crescent a fermé son troisième fonds de prêts directs aux États-Unis, générant près de 6 G\$ US, soit plus du double de la taille du fonds qui l'a précédé.
- Nous avons continué de capitaliser sur notre engagement envers les placements durables par l'entremise de l'initiative NZAM :
  - InfraRed Capital Partners (« InfraRed ») a publié ses objectifs intermédiaires de zéro émission nette de GES, conformément à son adhésion à l'initiative NZAM. Il s'agit de la dernière étape pour InfraRed, qui s'efforce de réduire ses émissions nettes de GES à zéro pour l'ensemble de son portefeuille et d'avoir une incidence à long terme positive sur les collectivités et l'environnement. Les trois objectifs intermédiaires d'InfraRed sont les suivants :
    - Un total de 70 %<sup>6)</sup> des actifs visés<sup>7)</sup> considérés comme ayant zéro émission, ayant atteint ou étant en voie d'atteindre cet objectif<sup>4)</sup>, d'ici 2030;
    - Un total de 50 %<sup>8)</sup> des actifs affectés à des solutions climatiques d'ici 2025;
    - Communiquer activement avec les sociétés du portefeuille responsables de 90 % des émissions financées par InfraRed d'ici 2030.
  - Nous avons annoncé que Titres à revenu fixe Gestion SLC (nos activités liées aux titres à revenu fixe de première qualité) a adhéré à l'initiative NZAM en 2022, en s'engageant à atteindre zéro émission nette de GES pour ses portefeuilles d'ici 2050. Les objectifs intermédiaires pour Titres à revenu fixe Gestion SLC devraient être publiés en 2023.
- Nous avons également démontré notre engagement envers les placements durables grâce aux réalisations suivantes :
  - BentallGreenOak (« BGO ») s'est vu décerner, pour la 12<sup>e</sup> année consécutive, le prix 2022 ENERGY STAR Partner of the Year – Sustained Excellence par la Environmental Protection Agency (« EPA ») et le Department of Energy (« DOE ») des États-Unis. BGO a également reçu le prix Gold du programme 2022 Green Lease Leaders mis sur pied par l'Institute for Market Transformation et la Better Buildings Alliance du DOE des États-Unis.
  - WELPUT<sup>9)</sup>, un fonds géré par BGO, a remporté en 2022 le prix de la Pension Real Estate Association (la « PREA ») dans la catégorie Closed-End Fund ESG.
  - Pour la 12<sup>e</sup> année consécutive, BGO a obtenu les meilleurs résultats pour sa plateforme mondiale de placements immobiliers dans le cadre de l'évaluation annuelle de l'indiceGRESB Real Estate, démontrant ainsi son leadership en matière d'investissement durable.
  - InfraRed a obtenu une note de cinq étoiles à la dernière évaluation au titre des principes pour l'investissement responsable (« PRI »)<sup>10)</sup>, pour le module Direct – Infrastructure. Il s'agit de la septième évaluation consécutive avec une note parfaite pour InfraRed dans ce module, ce qui témoigne de l'intégration des facteurs ESG dans l'ensemble des pratiques de placement. InfraRed a aussi reçu une note de cinq étoiles, supérieure à la médiane, dans le module Investment and Stewardship Policy.
  - Gestion SLC et ses sociétés liées, BGO et Crescent, figurent au nombre des signataires fondateurs du code sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) récemment créé par le CFA Institute aux États-Unis et au Canada.

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du présent document.

<sup>2)</sup> Classement Barron's Fund Family 2021.

<sup>3)</sup> Les actifs visés se composent de l'ensemble des capitaux propres et des obligations de sociétés, et comprennent environ 90 % de l'actif géré mondial de la MFS au 31 décembre 2022.

<sup>4)</sup> Conforme ou en voie d'être conforme à l'objectif zéro émission nette, aux termes des critères énoncés dans le document intitulé Net Zero Investment Framework. Ces critères sont fonction des catégories d'actifs. Le terme anglais « pathways » est utilisé pour décrire les objectifs en matière d'émissions, de technologies et d'investissement qui devront être établis pour atteindre l'objectif zéro émission nette (Paris Aligned Investment initiative, Net Zero Investment Framework: Implementation Guide, 2021).

<sup>5)</sup> Après dilution.

<sup>6)</sup> D'après la référence de 8 % de l'actif géré au 31 décembre 2022.

<sup>7)</sup> Les actifs visés se composent d'environ 83 % de l'actif géré mondial d'InfraRed au 30 juin 2022. Les fonds dont les actifs sont actuellement vendus ou transférés conformément à leur stratégie initiale ne sont pas visés par l'engagement.

<sup>8)</sup> D'après la référence de 45 % en 2021.

<sup>9)</sup> West End of London Property Unit Trust.

<sup>10)</sup> Les rapports de transparence et d'évaluation PRI d'InfraRed sont accessibles à l'adresse <https://www.ircp.com/sustainability#documents>.

## Stratégie et perspectives

Notre stratégie vise à offrir des produits de placement par l'entremise de la MFS et de Gestion SLC, nous permettant d'enregistrer une croissance dans nos activités de gestion active des actifs ainsi que pour les catégories d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs. La MFS exerce ses activités principalement sur le marché institutionnel mondial, le marché des particuliers aux États-Unis et certains marchés des particuliers hors des États-Unis. Gestion SLC exerce ses activités principalement sur le marché institutionnel mondial, en offrant une plateforme vaste et étendue d'actifs à revenu fixe et d'actifs réels par l'intermédiaire de gestionnaires affiliés. Gestion SLC tire profit de l'expertise de longue date en matière d'investissements dans des catégories d'actifs privés de la Sun Life, à laquelle s'ajoute les capacités spécialisées en placements alternatifs des gestionnaires affiliés de Gestion SLC, pour offrir des solutions de placements personnalisées aux investisseurs.

### ***MFS : Continuer à offrir un rendement des placements exceptionnel tout en répartissant le capital de façon responsable pour nos Clients***

La stratégie de gestion active de la MFS est axée sur l'offre de valeur à long terme à nos Clients. Notre rendement relatif nous confère une position concurrentielle solide par rapport à celle des autres gestionnaires d'actifs :

- En raison de notre rendement à long terme solide, la MFS se trouve dans une situation avantageuse pour attirer des investissements de tous les secteurs Clients qui cherchent l'appréciation de leur capital à long terme fondée sur notre approche rigoureuse à long terme. Nous communiquons avec nos Clients afin de les inciter à se concentrer sur les horizons de placement à plus long terme de la MFS, afin de tirer profit de notre capacité éprouvée à offrir un rendement supérieur à celui des indices de référence lors d'un cycle du marché.
- Notre leadership solide en matière de facteurs ESG est intégré dans notre approche globale de placement, qui consiste à répartir le capital de façon responsable au nom de nos Clients.
- Notre orientation stratégique continue visant à développer des capacités en matière de produits à revenu fixe institutionnels et de ventes et à élargir nos initiatives destinées aux particuliers hors des États-Unis nous permet de répondre aux besoins uniques et locaux des Clients.
- La MFS vise à maintenir ses marges dans le quartile supérieur des marges de gestionnaires actifs tout en respectant notre engagement d'offrir une valeur à long terme aux Clients.
- Nous continuons de mettre l'accent sur la diversité à tous les niveaux et de promouvoir une culture inclusive.

### ***Gestion SLC : Aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs de placement en offrant une vaste gamme de catégories d'actifs alternatifs et de stratégies de placements à revenu fixe.***

Nous sommes dans une situation enviable pour tirer profit des tendances importantes dans nos marchés cibles grâce :

- à la demande croissante pour des placements alternatifs, y compris la demande parmi les investisseurs particuliers fortunés aux États-Unis;
- à une attention accrue des investisseurs sur les questions liées aux facteurs ESG et les investissements durables;
- à l'impartition de la gestion d'actifs par des compagnies d'assurance;
- à la consolidation des relations de gestionnaire de placement par des investisseurs institutionnels.

Notre stratégie est de continuer à assurer un rendement des placements exceptionnel, à élargir et approfondir nos relations de distribution et à étendre notre gamme de produits. Gestion SLC est positionnée pour afficher une croissance à moyen terme, et nos objectifs<sup>1)</sup> consistent à atteindre un actif géré de 225 G\$, une marge d'exploitation de 30 % à 35 % et un bénéfice net sous-jacent de 235 M\$ d'ici 2025. Nous offrons à nos Clients une gamme attrayante de capacités de placement pour répondre à leurs besoins, notamment :

- Des capacités de premier plan en titres à revenu fixe, tant sur les marchés publics que privés, qui couvrent le crédit de première qualité et le crédit alternatif;
- Une expertise mondiale en biens immobiliers, autant pour les titres de capitaux propres que les titres de créance;
- Des capacités d'infrastructures mondiales.

## Perspectives

### **MFS**

À mesure que les perspectives d'une récession mondiale s'accroissent, les sociétés pourraient être confrontées à d'importantes pressions sur les résultats et les charges, ce qui viendra créer un contexte plus difficile pour générer de la valeur à court et à moyen terme. Les sociétés pouvant exercer leurs activités avec succès dans ce contexte plus difficile et coûteux seront récompensées par les investisseurs en raison de la rareté des bénéficiaires, ce qui pourrait donner plus d'occasions pour les gestionnaires actifs de surclasser les indices de référence n'ayant pas été présents sur le marché. La philosophie de placement de la MFS repose sur une approche à long terme et qui tient compte de l'ensemble du cycle économique. Notre envergure, notre historique à long terme éprouvé et nos vastes portefeuilles de produits, conjugués à notre philosophie de placement, nous placent en position avantageuse afin d'obtenir de solides résultats sur un cycle de marché. Notre structure des charges tire profit des coûts variables importants en fonction des actifs, des souscriptions ou de la rentabilité et, par conséquent, la majorité de nos charges s'ajuste en fonction de la dynamique du marché. En outre, nous continuerons de faire preuve de diligence à l'égard des dépenses discrétionnaires tout en investissant dans des initiatives stratégiques qui contribuent à la croissance de nos affaires à long terme.

<sup>1)</sup> Nous estimons que ces objectifs financiers à moyen terme sont raisonnables, toutefois nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme décrits ci-dessus. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique O, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme », du présent rapport de gestion.



## Gestion SLC

Compte tenu de l'incertitude économique et géopolitique actuelle, nous prévoyons une volatilité accrue des marchés des actions, une hausse des taux d'intérêt et des niveaux d'inflation élevés. Ces obstacles macroéconomiques devraient réduire notre capacité à mobiliser des capitaux à mesure que les investisseurs rééquilibreront leurs portefeuilles ou qu'ils reporteront l'engagement de capitaux supplémentaires. Cependant, nous prévoyons que la demande pour les catégories d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs axées sur le rendement se poursuivra, car ces types d'actifs continuent de fournir une occasion de diversification des portefeuilles, une couverture potentielle contre l'inflation et une réduction de l'exposition globale aux risques pour l'ensemble des placements. Nous croyons être en bonne position pour répondre à cette demande grâce à notre plateforme de capacités de placement de classe mondiale, à nos activités complémentaires qui favorisent les occasions liées aux produits et à la distribution, ainsi qu'à notre accès à des ressources mondiales, notamment celles dont dispose la Sun Life. L'acquisition d'une participation majoritaire dans AAM donne un nouvel élan à Gestion SLC afin de faire croître et d'élargir nos activités liées aux particuliers fortunés. Les capacités de placement que nous utilisons pour nos Clients sont les mêmes que celles que nous utilisons pour gérer le fonds général de la Sun Life, ce qui facilite les occasions de coinvestissement venant harmoniser nos intérêts à ceux de nos Clients et permet à Gestion SLC d'effectuer une mise en marché rapide des produits.

## Divisions

Division	Description	Position au sein du marché
<i>MFS</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gère activement des actifs pour des particuliers et des Clients institutionnels, notamment des régimes de retraite, des fonds souverains, des organismes de réglementation monétaires, des fonds de dotation et des fondations.</li> <li>Les produits destinés aux particuliers sont distribués par des conseillers, des courtiers et d'autres professionnels.</li> <li>Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un actif géré de 548 G\$ US.</li> <li>Le 10<sup>e</sup> gestionnaire de fonds de placement destinés aux particuliers en importance aux États-Unis<sup>1)</sup></li> </ul>
<i>Gestion SLC</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion SLC offre des solutions de crédit public et privé, de placements à revenu fixe et de placements dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures à ses Clients par l'entremise d'un groupe de gestionnaires affiliés, y compris :</li> <li>BentallGreenOak, un gestionnaire de placements immobiliers à l'échelle mondiale;</li> <li>InfraRed Capital Partners, un gestionnaire de placements mondiaux des secteurs des infrastructures et de l'immobilier dont le siège social se trouve à Londres au Royaume-Uni;</li> <li>Crescent Capital Group, un gestionnaire d'instruments de crédit alternatifs d'envergure mondiale situé aux États-Unis;</li> <li>Gestion SLC, un gestionnaire d'actifs institutionnels nord-américain spécialisé dans les portefeuilles de placements à revenu fixe publics et privés de première qualité;</li> <li>Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants. L'acquisition d'une participation majoritaire dans AAM fournira un accès à la distribution aux particuliers aux États-Unis, ce qui permettra à Gestion SLC de répondre à la demande croissante des investisseurs fortunés des États-Unis pour des actifs alternatifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un actif géré de 210 G\$</li> </ul>

<sup>1)</sup> Selon un rapport de la plateforme Simfund d'ISS Market Intelligence en fonction de l'actif géré au 31 décembre 2022.

## Résultats financiers

<b>Gestion d'actifs (en millions de dollars canadiens)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	<b>1 141</b>	892
À déduire : Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS <sup>1)</sup>	<b>106</b>	(186)
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>1), 2), 3)</sup>	<b>(176)</b>	(247)
Autres <sup>1), 4)</sup>	<b>7</b>	(21)
Bénéfice net sous-jacent <sup>5)</sup>	<b>1 204</b>	1 346
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) <sup>5)</sup>	<b>952,0</b>	1 059,2
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) <sup>5)</sup>	<b>172,9</b>	193,1
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) <sup>5)</sup>	<b>(22,0)</b>	21,1
<b>MFS (en millions de dollars canadiens)</b>		
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	<b>1 195</b>	1 049
À déduire : Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS <sup>1)</sup>	<b>106</b>	(186)
Bénéfice net sous-jacent <sup>5)</sup>	<b>1 089</b>	1 235
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) <sup>5), 6)</sup>	<b>742,3</b>	875,2
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) <sup>5)</sup>	<b>140,6</b>	150,1
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) <sup>5)</sup>	<b>(43,4)</b>	(11,4)
<b>MFS (en millions de dollars américains)</b>		
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	<b>919</b>	836
À déduire : Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS <sup>1)</sup>	<b>81</b>	(149)
Bénéfice net sous-jacent <sup>5)</sup>	<b>838</b>	985
Marge d'exploitation nette avant impôt <sup>5)</sup>	<b>39 %</b>	41 %
Actif net moyen (en milliards de dollars américains) <sup>5)</sup>	<b>584,8</b>	657,8
Actif géré (en milliards de dollars américains) <sup>5), 6)</sup>	<b>547,9</b>	692,8
Flux bruts (en milliards de dollars américains) <sup>5)</sup>	<b>108,4</b>	119,7
Flux nets (en milliards de dollars américains) <sup>5)</sup>	<b>(33,1)</b>	(9,2)
Augmentation (perte) de valeur de l'actif (en milliards de dollars américains)	<b>(111,9)</b>	91,7
<b>Gestion SLC (en millions de dollars canadiens)</b>		
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	<b>(54)</b>	(157)
À déduire : Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>1), 2), 3)</sup>	<b>(176)</b>	(247)
Autres <sup>1), 4)</sup>	<b>7</b>	(21)
Bénéfice net sous-jacent <sup>5)</sup>	<b>115</b>	111
Bénéfice tiré des honoraires <sup>5)</sup>	<b>237</b>	197
Marge avant impôt sur le bénéfice tiré des honoraires <sup>5), 7)</sup>	<b>24 %</b>	22 %
Marge d'exploitation nette avant impôt <sup>5), 7)</sup>	<b>21 %</b>	22 %
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) <sup>5)</sup>	<b>209,6</b>	183,9
Flux bruts provenant de l'actif géré (en milliards de dollars canadiens) <sup>5)</sup>	<b>32,3</b>	43,0
Flux nets provenant de l'actif géré (en milliards de dollars canadiens) <sup>5)</sup>	<b>21,5</b>	32,5
Actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) <sup>5)</sup>	<b>164,4</b>	147,9
Flux bruts provenant de l'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) <sup>5)</sup>	<b>33,0</b>	37,3
Flux nets provenant de l'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) <sup>5)</sup>	<b>25,2</b>	29,7
Mobilisation de capitaux (en milliards de dollars canadiens) <sup>5)</sup>	<b>18,2</b>	27,4
Déploiement de capital (en milliards de dollars canadiens) <sup>5)</sup>	<b>30,2</b>	36,6

<sup>1)</sup> Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les ajustements avant impôt.

<sup>2)</sup> Les montants ont trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, BentallGreenOak, InfraRed Capital Partners et Crescent Capital Group LP, y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 64 M\$ en 2022 (2021 – 59 M\$).

<sup>3)</sup> Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées à l'acquisition et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC, dont le montant s'élevait à 80 M\$ en 2022 et à 153 M\$ en 2021.

<sup>4)</sup> Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>5)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>6)</sup> La MFS présente des renseignements mensuels sur son actif géré à la rubrique « Corporate Fact Sheet » de son site Web, qu'on peut consulter à l'adresse [www.mfs.com/CorpFact](http://www.mfs.com/CorpFact). La rubrique « Corporate Fact Sheet » présente également l'actif et le passif de la MFS en fonction des PCGR des États-Unis au 31 décembre 2022.

<sup>7)</sup> En fonction des 12 derniers mois.

## Rentabilité

### Comparaison entre 2022 et 2021

Le bénéfice net déclaré de Gestion d'actifs s'est établi à 1 141 M\$, en hausse de 249 M\$, ou 28 %, en raison des variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, et une augmentation moins marquée des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC<sup>1</sup>, partiellement contrebalancées par une diminution du bénéfice net sous-jacent.

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 204 M\$, en baisse de 142 M\$, ou 11 %, en raison de la baisse du bénéfice enregistré par la MFS.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent de 41 M\$ et de 39 M\$, respectivement.

## Croissance

### Comparaison entre 2022 et 2021

L'actif géré de Gestion d'actifs a diminué de 107,2 G\$, ou 10 %, reflétant les variations de la valeur de l'actif net de 80,7 G\$, des sorties nettes de 22,0 G\$ et des distributions aux Clients de 4,6 G\$.

## Rentabilité et croissance par division

### Comparaison entre 2022 et 2021

#### MFS

Le bénéfice net déclaré de la MFS s'est établi à 919 M\$ US, en hausse de 83 M\$ US, ou 10 %, en raison des variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 838 M\$ US, en baisse de 147 M\$ US, ou 15 %, reflétant le recul des marchés des actions mondiaux, qui a contribué à la baisse de l'actif net moyen, partiellement contrebalancé par la baisse des charges liées à la rémunération variable et la hausse du rendement net des placements.

L'actif géré de la MFS a diminué de 144,9 G\$ US, ou 21 %, reflétant les variations de la valeur de l'actif de 111,9 G\$ US et les sorties nettes de 33,1 G\$ US. Au quatrième trimestre de 2022, 97 % de l'actif s'inscrivant dans les fonds communs de placement de la MFS offerts aux particuliers aux États-Unis se classaient dans la moitié supérieure de leurs catégories Morningstar pour ce qui est du rendement sur dix et cinq ans, et 48 % se classaient dans la moitié supérieure de leurs catégories Morningstar pour ce qui est du rendement sur trois ans.

#### Gestion SLC

Gestion SLC a déclaré une perte nette de 54 M\$, une amélioration de 103 M\$, ou 66 %, reflétant principalement une augmentation moins marquée des passifs liés aux acquisitions<sup>1</sup>. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 115 M\$, en hausse de 4 M\$, ou 4 %, en raison de la hausse du bénéfice tiré des honoraires, reflétant une solide mobilisation de capitaux, un déploiement de capital sur l'ensemble de la plateforme et la diminution des incitatifs à la vente liés à la mobilisation de capitaux, partiellement contrebalancés par les pertes sur les placements immobiliers. La marge sur le bénéfice tiré des honoraires<sup>2</sup> et la marge d'exploitation nette avant impôt<sup>2</sup> se sont établies à 24 % et à 21 %, respectivement, en 2022 (2021 – 22 % et 22 %, respectivement).

L'actif géré de Gestion SLC a augmenté de 25,7 G\$, ou 14 %, en raison des entrées nettes de 21,5 G\$ et des variations de la valeur de l'actif de 8,8 G\$, partiellement contrebalancées par les distributions aux Clients de 4,6 G\$. Les entrées nettes se composaient de la mobilisation de capitaux et des versements des Clients, qui ont totalisé 32,3 G\$, partiellement contrebalancés par des sorties de trésorerie de 10,9 G\$.

L'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires de Gestion SLC a augmenté de 16,5 G\$, ou 11 %, en raison des entrées nettes de 25,2 G\$, partiellement contrebalancées par les distributions aux Clients de 6,9 G\$ et les variations de la valeur de l'actif de 1,8 G\$. Les entrées nettes se composaient du déploiement du capital et des versements des Clients, qui ont totalisé 33,0 G\$, partiellement contrebalancés par des sorties de trésorerie de 7,8 G\$.

<sup>1</sup> Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées à l'acquisition et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC.

<sup>2</sup> En fonction des 12 derniers mois.

## 4. Asie

Notre présence en Asie nous place en excellente position pour tirer profit des perspectives de croissance élevée dans la région. Nous exerçons nos activités dans huit marchés asiatiques, offrant de la valeur à plus de 25 millions de Clients. La division Marché locaux offre des solutions de gestion d'actifs, de gestion de patrimoine, d'assurance et de santé par l'intermédiaire d'un réseau de distribution multicanaux en Chine, en Inde, aux Philippines, au Vietnam, en Malaisie et en Indonésie. La division Carrefours internationaux offre des produits d'assurance et de gestion de patrimoine de premier plan par l'intermédiaire d'agences et de courtiers de distribution, y compris des solutions d'assurance-vie destinées aux familles et aux particuliers fortunés, et elle exerce ses activités à Hong Kong, à Singapour et aux Bermudes.

• Marchés locaux

Divisions

• Carrefours internationaux

### Points saillants de 2022

#### Croissance des activités et de la distribution

- Nous avons conservé notre deuxième position<sup>1)</sup> en ce qui a trait aux flux de trésorerie nets liés aux fonds de prévoyance obligatoires à Hong Kong, malgré le recul des marchés des actions ayant entraîné une baisse des flux de trésorerie dans l'ensemble du secteur.
- En Inde, Aditya Birla Sun Life AMC Limited (« ABSLAMC ») a conclu un partenariat avec BGO, une société liée de Gestion SLC, dans le but de créer un instrument de placement axé sur l'immobilier. Cette collaboration permet de réunir deux gestionnaires de placement de premier plan ayant de solides antécédents sur les marchés nationaux et internationaux afin de façonner de nouvelles occasions de placement pour les Clients.
- Les souscriptions d'assurance ont connu un essor solide, avec une croissance de 8 % et des produits totaux pondérés tirés des primes<sup>2)</sup> de 4,9 G\$, en hausse de 12 % par rapport à l'exercice précédent en raison des placements effectués dans la bancassurance et le réseau d'agences, ainsi que de la sortie de pandémie de l'Asie.
- La bancassurance est un canal de distribution essentiel en Asie pour concrétiser notre raison d'être. En janvier 2023, nous avons annoncé la conclusion d'une entente de bancassurance exclusive d'une durée de 15 ans avec la Dah Sing Bank (la « Dah Sing ») à Hong Kong, et les souscriptions devraient commencer en juillet 2023, sous réserve des processus et approbations réglementaires. Aux termes de cette entente, la Sun Life sera le fournisseur exclusif de solutions d'assurance-vie aux 570 000 clients particuliers de la Dah Sing afin de répondre à leurs besoins en matière d'épargne et d'assurance à toutes les étapes de la vie. En Indonésie, nous avons élargi et approfondi notre partenariat en bancassurance avec la CIMB Niaga, deuxième plus grande banque privée en Indonésie<sup>3)</sup>. La Sun Life sera le fournisseur de toutes les solutions d'assurance-vie des sept millions de clients de la banque, dans tous les canaux, dès 2025 et jusqu'en 2039. La CIMB est un important partenaire régional pour la Sun Life, qui a également contribué aux souscriptions en Malaisie, où nous avons enregistré une forte croissance de 33 %<sup>4)</sup> par rapport à l'exercice précédent.
- Aux Philippines, notre coentreprise Sun Life Grepa Financial a renouvelé son partenariat de bancassurance avec la Rizal Commercial Banking Corporation (« RCBC »), une des banques commerciales chef de file du pays. Le partenariat renouvelé pour 10 ans, soit jusqu'en 2033, procure à davantage de Philippines un accès à des produits de protection financière grâce à la force du large réseau de vente de la RCBC, qui comprend plus de 430 succursales et sert près de 2 millions de clients.
- Nous continuons de bâtir un réseau d'agences durable de haute qualité. Au Vietnam, nous avons lancé un réseau d'agences de conseillers à temps plein grâce à un recrutement plus sélectif et diversifié de conseillers et à une formation approfondie des conseillers, venant ainsi offrir des conseils globaux répondant aux besoins des Clients.
- Nous avons continué d'améliorer notre offre à l'intention de la clientèle fortunée afin de diversifier, de protéger et de faire croître leurs actifs. Nous avons lancé Sun Global Aurora, une assurance-vie universelle indexée et axée sur l'épargne. Sun Global Aurora offre aux Clients de la souplesse quant au paiement de la prime afin qu'ils puissent remplir leurs objectifs d'accumulation du patrimoine tout en obtenant des rendements stables et un accès aux marchés des actions. La forte demande à l'égard de nos produits de protection dans le secteur de la clientèle fortunée a contribué à une croissance de plus de quatre fois des souscriptions par rapport à l'exercice précédent à Singapour.

#### Mettre nos Clients au centre de tout ce que nous faisons

- En raison de notre volonté d'avoir une incidence significative sur nos Clients tout au long de leur vie, nous continuons d'améliorer leur expérience en matière de services numériques afin de simplifier leurs interactions avec nous. Nous avons réalisé des progrès importants en 2022, alors que 83 % des propositions et 38 % des demandes de règlement ont été soumises numériquement, soit des hausses respectives de 12 et de 17 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.

#### Intégrer la durabilité à nos activités afin de favoriser la création de valeur et de nous conformer à notre raison d'être

- Afin de permettre à nos Clients d'atteindre une sécurité financière durable, nous avons élargi notre gamme de produits ESG. Nous avons lancé Stellar, le premier régime d'épargne axé sur les facteurs ESG sur le marché de Hong Kong qui intègre activement les concepts ESG au sein des stratégies de placement<sup>5)</sup>. Après son excellente réception, nous avons bonifié la gamme Stellar en y ajoutant des options économiques et souples, afin que plus de Clients aient accès à des produits d'épargne à long terme axés sur la durabilité.

<sup>1)</sup> En fonction de la part de marché évaluée selon les flux de trésorerie nets d'après le MPF Market Shares Report de Mercer, au 30 septembre 2022.

<sup>2)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>3)</sup> En fonction du total de l'actif au 30 septembre 2022.

<sup>4)</sup> Cette variation de pourcentage exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique L, « Mesures non conformes aux normes IFRS » du présent document.

<sup>5)</sup> D'après les conditions du marché au 12 avril 2022 et en comparaison avec d'autres régimes d'épargne pour les nouvelles activités « Composite » et « Long Term » définies comme telles par l'Insurance Authority de Hong Kong dans le « Register of Authorized Insurers ».

- Nous avons été la première compagnie d'assurance malaisienne à lancer un fonds de placements liés aux facteurs ESG takaful fondé sur la charia<sup>1)</sup>, en partenariat avec Nomura Asset Management, afin d'offrir aux clients une option reflétant les principes islamiques.
- Nous avons réalisé le déploiement intégral de la méthode d'établissement des notations internes ESG plus<sup>2)</sup> pour notre compte général à revenu fixe en Asie, et nous poursuivons son déploiement pour nos placements en actions en Asie, ce qui témoigne de l'intégration des facteurs ESG dans nos pratiques de placement.

## Stratégie et perspectives

Nous continuerons de tirer parti des nouvelles occasions afin d'atteindre nos objectifs de croissance ambitieux en matière de positionnement stratégique et d'envergure dans tous nos marchés. Nous nous engageons à atteindre l'excellence de la distribution et à offrir une expérience numérique harmonieuse à nos Clients et conseillers afin d'avoir une incidence sur nos Clients. Nous continuerons de promouvoir notre culture solide et distinctive, tout en attirant, en développant et en habilitant des talents de haut niveau. Nous intégrerons la durabilité à nos activités, à mesure que nous interagissons avec nos Clients tout au long de leur cheminement vers une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nos priorités en Asie se présentent comme suit :

### ***Tirer parti de l'excellence de la distribution pour diversifier notre composition, accroître notre envergure et avoir une incidence sur nos Clients***

- Faire de la Sun Life une marque de confiance en Asie afin de faciliter la génération d'occasions, l'établissement de relations avec nos Clients et le recrutement de conseillers.
- Atteindre une envergure durable grâce à un éventail diversifié de canaux de distribution performants et axés sur la qualité qui améliorent notre incidence sur nos Clients en offrant des conseils globaux en matière de souscriptions, dans le cadre de l'élargissement de notre gamme de solutions en matière d'assurance-vie, de gestion de patrimoine et d'assurance-santé.
- Tirer parti de notre programme « Conseiller respecté », y compris Brighter Academy, notre programme d'incubation destiné aux agences exclusif, et devenir le partenaire de choix des conseillers afin de développer des talents actifs et durables au sein des agences.
- Continuer de collaborer efficacement avec nos partenaires en bancassurance existants afin d'exploiter le potentiel d'ententes récentes, tout en évaluant de façon sélective de nouvelles relations bancaires pouvant fournir des solutions harmonisées avec notre raison d'être à un plus grand nombre de Clients.

### ***Être un leader des services numériques afin d'améliorer l'expérience numérique et de transformer l'expérience de nos Clients et conseillers, tout en favorisant une plus grande efficacité et une plus grande évolutivité***

- Numériser nos affaires et tirer profit des outils et plateformes technologiques répandus dans la région afin de faciliter les interactions des Clients et des conseillers avec nous.
- Favoriser l'engagement de nos Clients existants et potentiels en étant plus personnels, plus proactifs et plus prédictifs. Créer des expériences personnalisées pour solidifier nos relations avec nos Clients et améliorer la fidélisation de ceux-ci.
- Habilitier les conseillers, notamment au sein du réseau de distribution de bancassurance, en mettant en place les meilleures capacités numériques et de données du secteur, permettant ainsi de créer des expériences plus stimulantes, d'avoir une incidence sur nos Clients et d'améliorer la conversion des prospects, la productivité des conseillers, le recrutement et la formation.

### ***Intégrer la durabilité à nos activités afin de favoriser la création de valeur, d'avoir une incidence positive et de nous conformer à notre raison d'être***

- Fournir des conseils de qualité et offrir des solutions financières pertinentes afin de permettre aux Clients de prévoir des événements financiers défavorables, de s'en protéger et d'investir pour leur avenir.
- Devenir un partenaire dans les parcours santé de nos Clients en offrant un plus large éventail de solutions de santé utiles et en renforçant le niveau d'engagement dans l'ensemble des relations avec nos Clients.
- S'efforcer de rendre les solutions d'assurance, de santé et de gestion de patrimoine plus abordables et accessibles, tout en tenant compte des tendances du marché et des besoins sociétaux.
- Intégrer entièrement les facteurs ESG à nos processus de placement et offrir des occasions de placement liées aux facteurs ESG à nos Clients.

### **Perspectives**

Nos activités diversifiées combinées à notre présence dans différents pays ainsi que notre capacité de distribution multicanaux nous mettent en bonne position pour renforcer nos relations avec nos Clients, saisir les occasions à mesure qu'elles se présentent et protéger nos activités des cycles économiques et des changements réglementaires défavorables dans n'importe quel marché. Malgré les incertitudes et les obstacles à court terme liés à la volatilité des marchés, nous nous attendons à ce que la croissance économique de la région se poursuive et à ce que la création rapide de richesses, conjuguées aux faibles taux de pénétration de l'assurance, se traduisent par une croissance soutenue pour l'ensemble de nos marchés à moyen terme. En outre, nous prévoyons continuer de joindre un plus grand nombre de Clients en élargissant et en solidifiant notre réseau d'agences de grande qualité, notre réseau diversifié de partenaires en bancassurance et nos partenariats avec des courtiers. Notre position parmi les chefs de file mondiaux de l'assurance à l'intention des Clients fortunés à l'échelle internationale continuera de générer de la valeur et des résultats positifs pour nos Clients.

L'incertitude économique et géopolitique ainsi que la concurrence féroce, le ralentissement des marchés des actions, la hausse des taux d'intérêt et l'inflation continuent de nous poser des défis. Cependant, notre engagement ferme envers notre raison d'être et nos Clients, l'amélioration de notre situation actuelle au sein des marchés, nos importantes relations stratégiques, nos investissements dans le numérique et l'analytique et notre capacité à tirer profit de l'expertise mondiale de la Sun Life nous placent dans une position avantageuse pour l'avenir. En raison du fait que les gouvernements locaux continuent à déléguer les responsabilités vers leurs citoyens dans les domaines de la retraite et de la santé, nous sommes en position avantageuse pour offrir une gamme diversifiée de produits et solutions à nos Clients actuels et potentiels.

<sup>1)</sup> Le Islamic Global Sustainable Fund de la Sun Life Malaysia.

<sup>2)</sup> ESG plus est la méthode d'établissement des notations des facteurs ESG exclusive de Titres à revenu fixe SLC, qui est conçue pour évaluer le risque lié aux facteurs ESG des émetteurs dans un secteur ou un type d'actif.

## Marchés

Division	Description	Position dans le marché
<b>Marchés locaux</b>		
<i>Philippines<sup>1)</sup></i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives à des particuliers et à des entreprises par l'entremise d'un réseau de distribution à canaux multiples.</li> <li>Nous proposons des services de gestion d'actifs à des particuliers et à des Clients institutionnels par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers, de bancassurance et de partenaires numériques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La plus importante compagnie d'assurance en fonction du total des primes<sup>2)</sup>.</li> <li>Deuxième plus importante société de fonds communs de placement au pays<sup>3)</sup>.</li> </ul>
<i>Indonésie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles par l'entremise d'un réseau d'agences, d'ententes de télécommunications et de banques, qui comprend un partenariat de bancassurance exclusif avec CIMB Niaga, la deuxième banque en importance en Indonésie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dixième plus importante compagnie d'assurance<sup>4)</sup>.</li> </ul>
<i>Vietnam</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous proposons des produits d'assurance-vie et de retraite par l'entremise de notre réseau d'agences, de ventes par la Compagnie, de canaux de distribution numérique et de partenariats, notamment des ententes exclusives en bancassurance avec la TPBank<sup>5)</sup> et ACB<sup>6)</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cinquième rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance, sixième plus importante compagnie d'assurance<sup>6)</sup>.</li> </ul>
<i>Malaisie<sup>7)</sup></i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective par l'entremise d'ententes bancaires et de télécommunications, y compris une entente de bancassurance exclusive avec la CIMB Bank, la deuxième banque en importance en Malaisie, et d'une agence en expansion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Première au chapitre des souscriptions takaful réalisées par le canal de la bancassurance et troisième rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance, septième rang globalement<sup>8)</sup>.</li> </ul>
<i>Inde<sup>9)</sup></i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective et des produits d'épargne et de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers et de bancassurance.</li> <li>Nous proposons des services de gestion d'actifs à des particuliers et à des investisseurs institutionnels par l'entremise de conseillers indépendants, de banques et de réseaux de distribution directe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Septième plus importante compagnie d'assurance-vie en Inde<sup>10)</sup>.</li> <li>Sixième plus importante société de fonds communs de placement au pays<sup>11)</sup>.</li> </ul>
<i>Chine<sup>12)</sup></i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives et des produits d'épargne par l'entremise d'un réseau d'agences, de bancassurance et de distribution numérique.</li> <li>Nous offrons des services de gestion d'actifs institutionnels, de gestion passive d'actifs pour le compte de tiers et de financement par emprunt par l'entremise de la distribution directe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Neuvième plus importante compagnie d'assurance-vie en Chine (multinationales)<sup>13)</sup>.</li> </ul>
<b>Carrefours internationaux</b>		
<i>Hong Kong</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous proposons aux particuliers et aux entreprises des fonds de prévoyance obligatoires et des services d'administration de régimes de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences et de courtiers.</li> <li>Nous offrons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives par l'entremise d'un réseau d'agences et de courtiers, notamment des solutions d'assurance-vie pour les Clients fortunés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Troisième plus important fournisseur de fonds de prévoyance obligatoires en fonction de l'actif géré, au deuxième rang en fonction des entrées de trésorerie nettes<sup>14)</sup>.</li> <li>Classée parmi les dix plus importantes agences d'assurance-vie<sup>15)</sup>.</li> </ul>
<i>Division Internationale</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous proposons des solutions d'assurance-vie destinées à des Clients fortunés résidant à l'extérieur des États-Unis et du Canada.</li> <li>Nous gérons un bloc de produits internationaux de gestion de patrimoine qui sont fermés aux nouvelles souscriptions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Leader dans le marché international de l'assurance-vie pour la clientèle fortunée.</li> </ul>
<i>Singapour</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous proposons des solutions d'assurance-vie destinées à des Clients fortunés de l'Asie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveau joueur sur le marché en 2021.</li> </ul>

<sup>1)</sup> Philippines : comprend une coentreprise avec le groupe Yuchengco, la Sun Life Grepa Financial, Inc. (participation de 49 %).

<sup>2)</sup> Commission des assurances des Philippines, en fonction des produits totaux tirés des primes par la Sun Life of Canada (Philippines) enregistrés depuis le début de l'exercice au deuxième trimestre de 2022.

<sup>3)</sup> Philippine Investment Funds Association, en fonction de l'actif géré à la fin de décembre 2022.

<sup>4)</sup> Rapport sur le secteur de la Indonesia Life Insurance Association, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2022.

<sup>5)</sup> Tien Phong Commercial Bank (« TPBank ») et Asia Commercial Joint Stock Bank (« ACB »).

<sup>6)</sup> Primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice jusqu'en novembre 2022 en fonction des données partagées entre les intervenants du secteur.

<sup>7)</sup> Malaisie : comprend des coentreprises avec Khazanah Nasional Berhad et CIMB Group Holdings Berhad, la Sun Life Malaysia Assurance Berhad (participation de 49 %) et la Sun Life Malaysia Takaful Berhad (participation de 49 %).

<sup>8)</sup> Life Insurance Association of Malaysia et Insurance Services Malaysia Berhad, en fonction des primes de première année annualisées pour les produits conventionnels et takaful depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2022.

<sup>9)</sup> Inde : comprend des coentreprises avec le Aditya Birla Group, la Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited (participation de 49 %) et la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company Limited (participation indirecte de 36,5 %).

<sup>10)</sup> Insurance Regulatory Authority of India, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice jusqu'au troisième trimestre de 2022 parmi les intervenants privés.

<sup>11)</sup> Association of Mutual Funds in India, en fonction de l'actif moyen géré pour le trimestre clos le 31 décembre 2022.

<sup>12)</sup> Chine : comprend des coentreprises avec le China Everbright Group, la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (participation de 24,99 %) et la Sun Life Everbright Asset Management Co., Ltd (participation de 24,74 %).

<sup>13)</sup> Chine : en fonction des primes brutes enregistrées au troisième trimestre de 2022 (excluant les versements sur les produits d'assurance-vie universelle et les sociétés de régimes de retraite) parmi les multinationales étrangères.

<sup>14)</sup> Mercer, MPF Market Shares Report, septembre 2022.

<sup>15)</sup> Insurance Authority of Hong Kong, rapport Provisional Statistics on Hong Kong Long Term Insurance Business, en fonction des primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2022.

## Résultats financiers

(en millions de dollars)	2022	2021
Marchés locaux	210	608
Carrefours internationaux	305	467
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	515	1 075
À déduire : Incidence des marchés <sup>1)</sup>	(82)	61
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>1)</sup>	(40)	135
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>1), 2)</sup>	(7)	293
Autres <sup>1), 3)</sup>	17	—
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) <sup>4)</sup>	627	586
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) <sup>4)</sup>	7,7 %	17,4 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) <sup>4)</sup>	9,3 %	9,5 %
Souscriptions d'assurance <sup>4)</sup>	1 344	1 258
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine <sup>4)</sup>	11 140	15 491

<sup>1)</sup> Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les montants avant impôt.

<sup>2)</sup> Le montant de l'exercice précédent comprend le profit réalisé de 297 M\$ sur le premier appel public à l'épargne de la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company.

<sup>3)</sup> Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>4)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## Rentabilité

### Comparaison entre 2022 et 2021

Le bénéfice net déclaré en Asie s'est établi à 515 M\$, en baisse de 560 M\$, reflétant un profit lié au PAPE de notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde et l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction au cours de l'exercice précédent, ainsi que l'incidence défavorable des marchés au cours de l'exercice considéré.

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 627 M\$, en hausse de 41 M\$, ou 7 %, en raison de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, y compris les résultats des coentreprises<sup>1)</sup>, par rapport aux résultats de l'exercice précédent qui incluaient des règlements liés à la COVID-19, ainsi que des résultats enregistrés au chapitre des charges, partiellement contrebalancée par la diminution du bénéfice tiré des honoraires reflétant le recul des marchés des actions et les résultats enregistrés au chapitre des comportements des titulaires de contrat, principalement au Vietnam. La hausse des pressions exercées par les nouvelles affaires à Hong Kong a été en grande partie contrebalancée par les profits tirés des affaires nouvelles à la Division International, au Vietnam et en Malaisie.

L'incidence du change a donné lieu à une diminution du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent de 5 M\$ et de 9 M\$, respectivement.

## Croissance

### Comparaison entre 2022 et 2021

Les souscriptions d'assurance enregistrées en Asie ont augmenté de 8 %<sup>2)</sup>, en raison de la hausse des souscriptions en Inde, au Vietnam, aux Philippines, à Singapour et en Malaisie, partiellement contrebalancée par la baisse des souscriptions enregistrées à Hong Kong et à la Division International.

Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées en Asie ont diminué de 26 %<sup>2)</sup> en raison de la diminution des souscriptions en Inde, à Hong Kong et aux Philippines.

## Élargissement du partenariat avec la PT Bank CIMB Niaga Tbk

Le 5 avril 2022, nous avons annoncé un élargissement de l'entente de bancassurance existante avec la PT Bank CIMB Niaga Tbk (la « CIMB Niaga ») en Indonésie, qui prolonge également notre entente existante de six ans, soit jusqu'en 2039. En vertu de cette nouvelle entente, pour une durée de 15 ans prenant effet en janvier 2025, la Sun Life sera le fournisseur de solutions d'assurance aux clients de la CIMB Niaga au sein de tous les réseaux de distribution, ce qui permettra d'accélérer nos ambitions de croissance dans ce pays. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2022.

<sup>1)</sup> Les éléments relatifs aux résultats des coentreprises en Inde, en Chine et en Malaisie sont comptabilisés dans les autres résultats.

<sup>2)</sup> Cette variation de pourcentage exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## Entente de bancassurance exclusive avec la Dah Sing Bank

Le 20 janvier 2023, nous avons annoncé la conclusion d'une entente de bancassurance exclusive d'une durée de 15 ans avec la Dah Sing Bank (la « Dah Sing ») à Hong Kong. Aux termes de cette entente, la Sun Life sera le fournisseur exclusif de solutions d'assurance-vie aux 570 000 clients particuliers de la Dah Sing afin de répondre à leurs besoins en matière d'épargne et d'assurance à toutes les étapes de la vie. Il s'agit de la première entente de bancassurance exclusive de la Sun Life à Hong Kong, et d'un complément utile à notre réseau de plus de 2 500 conseillers en assurance. Hong Kong est un marché prospère pour l'assurance-vie en Asie. La bancassurance y est un réseau de distribution clé, et elle représente plus de 50 % de la composition de la distribution d'assurance-vie. Après l'achèvement des processus et l'obtention des approbations réglementaires, la distribution des produits Sun Life devrait commencer en juillet 2023.

## Rentabilité par division et croissance par marché

### Comparaison entre 2022 et 2021

#### Marchés locaux

Le bénéfice net déclaré de la division Marchés locaux s'est établi à 210 M\$, en baisse de 398 M\$, ou 65 %, en raison d'un profit généré dans le cadre du PAPE de notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde au cours de l'exercice précédent, de l'incidence des marchés et des résultats défavorables enregistrés au chapitre des comportements des titulaires de contrat, facteurs partiellement contrebalancés par l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, notamment aux sein de nos coentreprises<sup>1)</sup>, par rapport aux résultats de l'exercice précédent qui incluaient des règlements liés à la COVID-19, des résultats favorables enregistrés au chapitre des charges ainsi qu'une hausse des profits tirés des affaires nouvelles.

Nous avons continué de conserver une approche axée sur les Clients, d'étendre notre réseau d'agences et de renforcer notre canal de bancassurance, de tirer parti d'un portefeuille de produits plus équilibré et d'améliorer la productivité.

**Philippines** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 12 %. Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des fonds communs de placement et des fonds gérés s'est établi à 2,3 G\$ au 31 décembre 2022, en baisse de 47 %, reflétant la diminution des souscriptions enregistrées sur les marchés monétaires.

L'effectif de nos agences a atteint environ 23 500 à la fin de 2022, en hausse de 5 % par rapport à 2021.

**Indonésie** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 4 % en raison de la croissance enregistrée par le canal de la bancassurance, partiellement contrebalancée par la baisse des souscriptions enregistrées par le canal des agences et du télémarketing.

L'effectif de nos agences s'est établi à environ 3 700 en 2022, en baisse de 36 % par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

**Vietnam** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 41 % en raison du canal de la bancassurance et de la croissance enregistrée par le canal des agences.

L'effectif de nos agences a atteint environ 8 100 à la fin de 2022, en hausse de 42 % par rapport à 2021.

**Malaisie** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 33 % en raison de l'augmentation des souscriptions enregistrées par le canal de la bancassurance.

L'effectif du réseau d'agences en Malaisie a atteint environ 1 200 agents à la fin de 2022, en hausse de 43 % par rapport à 2021.

**Inde** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance-vie individuelle en Inde ont augmenté de 22 % en raison de la croissance enregistrée sur l'ensemble des canaux. Exprimées en monnaie locale, les souscriptions brutes liées aux fonds d'actions et aux fonds de titres à revenu fixe enregistrées ont diminué de 36 %.

L'effectif de nos agences en Inde s'établissait à 53 100 à la fin de 2022, en baisse de 24 % par rapport à 2021.

Au 31 décembre 2022, le total de l'actif géré s'est chiffré à 46,8 G\$, dont une tranche de 17,0 G\$ est présentée dans notre actif géré en fonction de la participation de 36,49 % de la Sun Life, soit une diminution de 4 % par rapport à 2021, exprimée en monnaie locale.

**Chine** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle ont diminué de 9 %, ce qui reflète la baisse des souscriptions enregistrées par les réseaux des agences et les réseaux en ligne, partiellement contrebalancée par les souscriptions enregistrées au sein du canal de la bancassurance et des réseaux des courtiers.

L'effectif de nos agences s'établissait à 2 600 à la fin de 2022, en baisse de 69 % par rapport à 2021, en raison du fait que nous avons mis l'accent sur la qualité.

#### Carrefours internationaux

Le bénéfice net déclaré de la division Carrefours internationaux s'est établi à 305 M\$, en baisse de 162 M\$, ou 35 %, reflétant l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction au cours de l'exercice précédent, la baisse du bénéfice tiré des honoraires attribuable au recul des marchés des actions et des pressions accrues exercées par les affaires nouvelles à Hong Kong, facteurs partiellement contrebalancés par les profits tirés des affaires nouvelles à la Division International et la hausse des profits tirés des placements.

<sup>1)</sup> Les éléments relatifs aux résultats des coentreprises en Inde, en Chine et en Malaisie sont comptabilisés dans les autres résultats.



**Hong Kong** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle ont diminué de 22 % en raison de la diminution des souscriptions enregistrées par les réseaux des agences et des courtiers. Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des régimes de retraite s'est élevé à 21,3 G\$ au 31 décembre 2022, en baisse de 7 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète les reculs sur les marchés des actions et la diminution des flux de trésorerie nets des régimes de retraite.

L'effectif de nos agences est demeuré stable en 2022, s'établissant à environ 2 500 par rapport à 2021.

**Division International** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance-vie ont diminué de 26 % en raison de la fermeture d'un produit aux nouvelles souscriptions en 2021.

**Singapour** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle sont en essor, ce qui reflète principalement les souscriptions enregistrées au titre de notre gamme élargie de produits.

## 5. Organisation internationale

Sous Organisation internationale sont regroupés les résultats des activités au Royaume-Uni et des Services de soutien généraux.

Divisions	
Division	Description
Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Royaume-Uni détient un portefeuille fermé comptant environ 460 000 contrats d'assurance-vie et de rente en vigueur dont l'actif géré est d'environ 8,2 G£. Depuis décembre 2010, le Royaume-Uni n'accepte plus d'affaires nouvelles et se concentre plutôt sur l'offre de services à ses Clients existants. La plupart des fonctions administratives ont été imparties à des fournisseurs externes supervisés par une équipe de gestion interne. Nous avons conclu une entente visant la vente de la Sun Life UK<sup>1)</sup> à Phoenix Group Holdings plc. En vertu de l'entente, la Sun life conservera sa participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance. La transaction devrait être conclue au cours du premier semestre de 2023, sous réserve des approbations réglementaires et des conditions de clôture habituelles.</li> </ul>
Services de soutien généraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les Services de soutien généraux comprennent certaines charges, les charges liées à la dette, les produits tirés des placements, le capital et d'autres éléments liés à la surveillance et de supervision des fonctions d'activités d'entreprise et de trésorerie et qui ne sont pas attribués à des secteurs d'activités. Les Services de soutien généraux comprennent également les activités de réassurance fermées. Nos activités de réassurance fermées comprennent les garanties médicales et les garanties de revenu minimal et de capital-décès, ainsi que l'assurance-invalidité de longue durée collective et l'assurance accident personnelle, qui sont entièrement rétrocédées.</li> </ul>

<sup>1)</sup> SLF of Canada UK Limited.

## Résultats financiers

(en millions de dollars)	2022	2021
Royaume-Uni	(14)	141
Services de soutien généraux	(168)	(231)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	(182)	(90)
À déduire : Incidence des marchés <sup>1)</sup>	59	(1)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>1)</sup>	46	—
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>1), 2)</sup>	—	(51)
Autres <sup>1), 3)</sup>	(136)	10
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) <sup>4)</sup>	(151)	(48)

<sup>1)</sup> Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les montants avant impôt.

<sup>2)</sup> La charge de restructuration de 57 M\$ pour 2021 était liée à la stratégie relative à notre espace de travail et à la redéfinition du rôle du bureau.

<sup>3)</sup> Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>4)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## Rentabilité

### Comparaison entre 2022 et 2021

La perte nette déclarée de l'Organisation internationale s'est établie à 182 M\$, comparativement à une perte nette de 90 M\$ à l'exercice précédent, reflétant une charge de 170 M\$ liée à la vente de la Sun Life UK et la variation de la perte nette sous-jacente, partiellement contrebalancées par l'incidence nette de litiges d'ordre fiscal<sup>1)</sup>, par une charge de restructuration de 57 M\$ au premier trimestre de 2021 et par l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction.

La perte nette sous-jacente s'est établie à 151 M\$, comparativement à une perte nette de 48 M\$ à l'exercice précédent, reflétant la hausse du taux d'imposition effectif et les pertes sur les actifs disponibles à la vente, partiellement contrebalancées par la baisse des charges, principalement à l'égard de la rémunération incitative.

## Rentabilité par division

### Comparaison entre 2022 et 2021

#### Royaume-Uni

La perte nette déclarée au Royaume-Uni s'est établie à 14 M\$, comparativement à un bénéfice net déclaré de 141 M\$ à l'exercice précédent, reflétant une charge de 170 M\$ liée à la vente de la Sun Life UK, partiellement contrebalancée par l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction.

#### Services de soutien généraux

La perte nette déclarée des Services de soutien généraux s'est établie à 168 M\$, en hausse de 63 M\$, ou 27 %, en raison d'une charge de restructuration de 57 M\$ au premier trimestre de 2021 et de la baisse des charges, principalement à l'égard de la rémunération incitative, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence nette des litiges d'ordre fiscal<sup>2)</sup> et par les pertes sur les actifs disponibles à la vente.

## H. Placements

La Compagnie cherche à s'assurer que les placements de son fonds général sont alignés sur les objectifs d'affaires, y compris que les obligations à l'égard des titulaires de contrat sont respectées et que le niveau de liquidités demeure suffisant en tout temps. Notre processus de placement tient compte d'un grand nombre de facteurs : notamment le fait de s'assurer de l'obtention d'un ratio risque/rendement attrayant et d'une diversification appropriée par type d'actifs, par exposition au risque de crédit et par secteur, la situation financière et le profil de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance des émetteurs et des emprunteurs, ainsi que de la qualité et de la valeur des titres sous-jacents et des événements et des tendances macroéconomiques et microéconomiques, y compris les perspectives de secteurs donnés. Le comité d'examen des risques du conseil d'administration (le « comité d'examen des risques ») approuve les principes directeurs présentant les normes de prudence à respecter et les méthodes à appliquer dans le placement de l'actif du fonds général. Ces principes directeurs définissent les exigences et les restrictions qui s'appliquent aux risques liés aux taux d'intérêt, au crédit, aux marchés des actions, au marché de l'immobilier, à la liquidité, à la concentration des placements, aux taux de change et aux instruments dérivés. La conformité à ces principes directeurs fait l'objet d'une surveillance régulière et de communications annuelles au comité d'examen des risques. Le comité de la gouvernance, des placements et de la révision du conseil d'administration assure le suivi du plan de placement et du rendement des placements de la Compagnie, s'occupe de la surveillance des pratiques, des procédures et du contrôle relatif à la gestion du portefeuille de placement du fonds général, et examine les lignes directrices et les processus en matière de gouvernance d'entreprise.

### 1. Aperçu des placements

Le total des placements liés au fonds général se chiffrait à 177,3 G\$ au 31 décembre 2022, en baisse de 7,2 G\$ par rapport au 31 décembre 2021. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse de la juste valeur nette découlant de la hausse des taux d'intérêt et de l'accroissement des écarts de crédit, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence favorable du change. Nos placements liés au fonds général sont bien diversifiés en ce qui touche les types de placements et les secteurs, ainsi que sur le plan géographique, et notre portefeuille est en majeure partie investi dans des actifs à revenu fixe de grande qualité.

<sup>1)</sup> Les litiges d'ordre fiscal comprennent les produits tirés des placements exonérés d'impôt comptabilisés dans le bénéfice net déclaré, ainsi que l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada. Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'applique rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré de l'Organisation internationale a augmenté de 51 M\$ au quatrième trimestre, et cette hausse est reflétée au poste Autres ajustements. Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité » du présent document pour plus de renseignements.

<sup>2)</sup> Les litiges d'ordre fiscal comprennent une augmentation du taux d'imposition effectif par rapport à l'exercice précédent, partiellement contrebalancée par l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada.

Le tableau suivant présente la composition de nos placements liés au fonds général<sup>1)</sup>.

(en millions de dollars)	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur comptable	Juste valeur	Pourcentage du total de la juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Pourcentage du total de la juste valeur
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	11 219	11 219	7 %	12 278	12 278	6 %
Titres de créance	75 902	75 902	44 %	88 727	88 727	47 %
Titres de capitaux propres	7 148	7 148	4 %	9 113	9 113	5 %
Prêts hypothécaires et autres prêts	56 261	51 850	30 %	51 692	55 756	29 %
Actifs dérivés	2 095	2 095	1 %	1 583	1 583	1 %
Autres placements – actifs financiers	9 582	9 418	5 %	7 081	7 071	4 %
Avances sur contrats	3 350	3 350	2 %	3 261	3 261	2 %
Total des actifs financiers	165 557	160 982	93 %	173 735	177 789	94 %
Immeubles de placement	10 102	10 102	6 %	9 109	9 109	5 %
Autres placements – actifs non financiers	1 633	1 633	1 %	1 678	1 678	1 %
Total des placements	177 292	172 717	100 %	184 522	188 576	100 %

<sup>1)</sup> Les valeurs et les ratios présentés sont fondés sur la juste valeur des catégories d'actifs respectives. Généralement, les valeurs comptables des placements sont égales à leur juste valeur; cependant, nos prêts hypothécaires et autres prêts sont habituellement comptabilisés au coût amorti. En ce qui a trait aux placements soutenant les contrats d'assurance, dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouverts sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

## 2. Titres de créance

Le portefeuille de titres de créance fait l'objet d'une gestion active reposant sur notre programme courant d'achats et de ventes, qui vise à optimiser le rendement ainsi que la qualité et la liquidité des placements, tout en faisant en sorte que le portefeuille demeure bien diversifié et harmonisé avec les passifs relatifs aux contrats d'assurance au chapitre de la durée. Au 31 décembre 2022, notre exposition aux titres de créance d'un seul pays ne dépassait pas 1 % du total des placements, excepté en ce qui a trait à certains pays où nous exerçons des activités, notamment le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Philippines.

### Titres de créance par émetteur et par secteur

(en millions de dollars)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Total	Pourcentage du total	Total	Pourcentage du total
Titres de créance émis ou garantis par :				
Gouvernement du Canada	5 611	8 %	7 101	8 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	13 665	18 %	17 079	19 %
Gouvernements et organismes américains	1 537	2 %	2 413	3 %
Autres gouvernements étrangers	4 624	6 %	5 511	6 %
Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	25 437	34 %	32 104	36 %
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité <sup>1)</sup> :				
Secteur financier	11 355	15 %	11 948	14 %
Services publics	6 676	9 %	8 192	9 %
Produits industriels	5 575	7 %	6 596	7 %
Énergie	3 342	4 %	4 279	5 %
Services de communication	3 329	4 %	3 886	4 %
Immobilier	2 506	3 %	2 688	3 %
Soins de santé	2 034	3 %	2 427	3 %
Produits de consommation courante	1 978	3 %	2 278	3 %
Produits de consommation discrétionnaire	1 836	2 %	2 120	2 %
Technologies de l'information	1 384	2 %	1 635	2 %
Matières	1 295	2 %	1 517	2 %
Total des titres de créance de sociétés	41 310	54 %	47 566	54 %
Titres adossés à des créances	9 155	12 %	9 057	10 %
Total des titres de créance	75 902	100 %	88 727	100 %

<sup>1)</sup> Notre classement des titres de créance par secteur est fondé sur la classification industrielle mondiale standard et sur les indications de S&P Dow Jones Indices.

## Titres de créance par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos titres de créance, classés selon leur emplacement géographique.

(en millions de dollars)	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total
Titres de créance par emplacement géographique :								
Canada	27 816	4 861	32 677	43 %	33 028	5 135	38 163	43 %
États-Unis	21 412	5 058	26 470	35 %	26 678	4 552	31 230	35 %
Europe	6 210	1 393	7 603	10 %	8 289	1 337	9 626	11 %
Asie	4 761	752	5 513	7 %	5 249	622	5 871	7 %
Autres	2 558	1 081	3 639	5 %	2 754	1 083	3 837	4 %
Total des titres de créance	62 757	13 145	75 902	100 %	75 998	12 729	88 727	100 %

Nos pertes latentes brutes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente se chiffraient à 9 522 M\$ et à 1 382 M\$, respectivement, au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 405 M\$ et 122 M\$, respectivement). L'augmentation des pertes latentes brutes est en grande partie attribuable à l'incidence de la hausse des taux d'intérêt.

## Titres de créance par notation

La proportion de nos titres de créance dotés de la notation A ou d'une notation supérieure s'établissait à 72 % du total des titres de créance au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 73 %). La proportion des titres de créance dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure était de 99 % du total des titres de créance au 31 décembre 2022, soit un niveau stable par rapport au 31 décembre 2021.

Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique J, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total des titres de créance	Pourcentage du total des titres de créance	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total des titres de créance	Pourcentage du total des titres de créance
Titres de créance par notation :								
AAA	10 400	4 862	15 262	20 %	12 811	5 294	18 105	20 %
AA	9 545	1 765	11 310	15 %	11 510	1 502	13 012	15 %
A	24 144	3 552	27 696	37 %	29 984	3 282	33 266	38 %
BBB	17 947	2 721	20 668	27 %	20 710	2 484	23 194	26 %
BB et moins	721	245	966	1 %	983	167	1 150	1 %
Total des titres de créance	62 757	13 145	75 902	100 %	75 998	12 729	88 727	100 %

## 3. Actions

Le portefeuille d'actions est bien diversifié, et une tranche d'environ 59 % de ce portefeuille était investie dans des fonds négociés en bourse au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 64 %). Les principaux titres détenus dans des fonds négociés en bourse sont ceux figurant dans le fonds SPDR S&P 500 ETF Trust et le Tracker Fund of Hong Kong Ltd. La valeur comptable des actions par emplacement géographique de l'émetteur au 31 décembre 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous.

## Actions par emplacement géographique de l'émetteur

(en millions de dollars)	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total
Titres de capitaux propres :								
Canada	2 981	57	3 038	42 %	3 301	62	3 363	37 %
États-Unis	1 732	192	1 924	27 %	2 010	1 405	3 415	37 %
Europe	361	4	365	5 %	449	6	455	5 %
Asie	1 717	71	1 788	25 %	1 768	102	1 870	21 %
Autres	33	—	33	1 %	10	—	10	— %
Total des titres de capitaux propres	6 824	324	7 148	100 %	7 538	1 575	9 113	100 %

À l'exception des fonds négociés en bourse et des fonds communs de placement, aucune compagnie émettrice ne figurait dans le portefeuille d'actions dans une proportion supérieure à 1 % au 31 décembre 2022.

## 4. Prêts hypothécaires et autres prêts

Les prêts hypothécaires et autres prêts sont présentés à la valeur comptable dans nos états financiers consolidés annuels de 2022. Notre portefeuille de prêts hypothécaires était constitué presque entièrement de prêts de premier rang, et notre portefeuille de prêts était constitué de prêts liés à des placements privés.

### Prêts hypothécaires et autres prêts par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts hypothécaires et des autres prêts, classés selon leur emplacement géographique<sup>1)</sup>.

(en millions de dollars)	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Pourcentage du total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Pourcentage du total
Canada	9 892	13 143	23 035	41 %	9 569	12 885	22 454	43 %
États-Unis	5 439	17 238	22 677	40 %	5 907	14 596	20 503	40 %
Europe	29	7 716	7 745	14 %	9	6 093	6 102	12 %
Asie	—	556	556	1 %	—	532	532	1 %
Autres	—	2 248	2 248	4 %	—	2 101	2 101	4 %
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	15 360	40 901	56 261	100 %	15 485	36 207	51 692	100 %
Pourcentage du total des placements	9 %	23 %	32 %		8 %	20 %	28 %	

<sup>1)</sup> L'emplacement géographique correspond à l'emplacement de l'immeuble pour les prêts hypothécaires, et au pays de la société mère du créancier pour les autres prêts.

### Portefeuille de prêts hypothécaires

Au 31 décembre 2022, notre portefeuille de prêts hypothécaires s'établissait à 15,4 G\$ (31 décembre 2021 – 15,5 G\$). Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, qui sont présentés au tableau suivant.

(en millions de dollars)	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Assurés	Non assurés	Total	Assurés	Non assurés	Total
Prêts hypothécaires :						
Immeubles de détail	—	3 001	3 001	—	3 388	3 388
Immeubles de bureaux	—	3 284	3 284	—	3 531	3 531
Immeubles d'habitation collective	3 724	1 546	5 270	3 870	1 857	5 727
Biens immobiliers industriels et terrains	—	2 883	2 883	—	2 035	2 035
Autres	450	472	922	348	456	804
Total des prêts hypothécaires	4 174	11 186	15 360	4 218	11 267	15 485
Pourcentage du total des prêts hypothécaires	27 %	73 %	100 %	27 %	73 %	100 %

Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, consentis sur des immeubles de détail, des immeubles de bureaux, des immeubles d'habitation collective, des biens immobiliers industriels et des terrains. Au 31 décembre 2022, une tranche de 34 % de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux se composait de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective. Le portefeuille ne compte aucun prêt hypothécaire sur des maisons individuelles. Au 31 décembre 2022, la quotité de financement moyenne pondérée de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés était d'environ 53 % (31 décembre 2021 – 58 %). Bien que nous limitions généralement la quotité de financement à 75 % à l'émission, nous pouvons, au Canada, investir dans des prêts hypothécaires à quotité de financement plus élevée, à condition que ces prêts soient assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Le ratio de couverture de la dette moyen pondéré estimatif pour notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés est de 1,72 fois. Des 4,0 G\$ de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective que comporte notre portefeuille canadien de prêts hypothécaires commerciaux, 92 % sont assurés par la SCHL.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts hypothécaires par indicateur de la qualité du crédit.

(en millions de dollars)	31 décembre 2022	Pourcentage du total des prêts hypothécaires	31 décembre 2021	Pourcentage du total des prêts hypothécaires
Prêts hypothécaires par notation :				
Assurés	4 174	27 %	4 218	27 %
AAA	—	— %	—	— %
AA	1 769	12 %	1 640	11 %
A	5 917	38 %	4 979	32 %
BBB	2 911	19 %	3 814	25 %
BB et moins	589	4 %	822	5 %
Dépréciés	—	— %	12	— %
<b>Total des prêts hypothécaires</b>	<b>15 360</b>	<b>100 %</b>	<b>15 485</b>	<b>100 %</b>

### Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2022, nous détenons des prêts autres que les prêts hypothécaires totalisant 40,9 G\$ (31 décembre 2021 – 36,2 G\$). Les prêts liés à des placements privés assurent la diversification selon le type de prêts, le secteur de marché et la qualité du crédit de l'emprunteur. Le portefeuille de prêts liés à des placements privés se compose de prêts garantis et non garantis de premier rang accordés à de moyennes et grandes entreprises, d'obligations titrisées au titre de contrats de location et de prêts garantis au moyen de divers actifs, ainsi que de prêts destinés au financement de projets dans des secteurs comme l'énergie et les infrastructures.

Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique J, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion. Au 31 décembre 2022, une proportion de 95 % du total de notre portefeuille de prêts était constituée de titres de qualité supérieure (31 décembre 2021 – 94 %).

(en millions de dollars)	31 décembre 2022	Pourcentage du total des prêts	31 décembre 2021	Pourcentage du total des prêts
Autres prêts par notation :				
AAA	274	1 %	192	1 %
AA	5 712	14 %	4 994	14 %
A	16 891	41 %	14 231	39 %
BBB	15 920	39 %	14 632	40 %
BB et moins	2 071	5 %	2 139	6 %
Dépréciés	33	— %	19	— %
<b>Total des autres prêts</b>	<b>40 901</b>	<b>100 %</b>	<b>36 207</b>	<b>100 %</b>

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts par secteur.

(en millions de dollars)	31 décembre 2022	Pourcentage du total des prêts	31 décembre 2021	Pourcentage du total des prêts
Prêts par secteur				
Prêts aux entreprises	29 217	71 %	24 852	69 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	7 154	18 %	7 041	19 %
Gouvernements et organismes américains	3 022	7 %	2 783	8 %
Autres gouvernements étrangers	1 451	4 %	1 470	4 %
Gouvernement fédéral du Canada	57	— %	61	— %
<b>Total des prêts</b>	<b>40 901</b>	<b>100 %</b>	<b>36 207</b>	<b>100 %</b>

## Prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute et la provision pour pertes relatives aux prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés.

31 décembre 2022						
(en millions de dollars)	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	15 360	40 868	56 228	—	—	—
Échus :						
Échus depuis moins de 90 jours	—	—	—	—	—	—
Échus depuis 90 jours ou plus	—	—	—	—	—	—
Dépréciés	80	145	225	80	112	192
<b>Total</b>	<b>15 440</b>	<b>41 013</b>	<b>56 453</b>	<b>80</b>	<b>112</b>	<b>192</b>
31 décembre 2021						
(en millions de dollars)	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	15 473	36 188	51 661	—	—	—
Échus :						
Échus depuis moins de 90 jours	—	—	—	—	—	—
Échus depuis 90 jours ou plus	—	—	—	—	—	—
Dépréciés	92	71	163	80	52	132
<b>Total</b>	<b>15 565</b>	<b>36 259</b>	<b>51 824</b>	<b>80</b>	<b>52</b>	<b>132</b>

Le montant de nos prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, déduction faite des provisions pour pertes, s'élevait à 33 M\$ au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 31 M\$).

## 5. Dérivés

La juste valeur des actifs dérivés détenus par la Compagnie se chiffrait à 2 095 M\$, tandis que la juste valeur des passifs dérivés se chiffrait à 2 351 M\$ au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 1 583 M\$ et 1 392 M\$, respectivement).

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des marchés des actions et des taux de change et dans le cadre de stratégies de réplcation pour les placements admissibles. Le recours à des dérivés dans le cadre de ces stratégies d'atténuation des risques ne permet pas d'atténuer la totalité de l'exposition aux risques, et ceux-ci servent plutôt à maintenir cette exposition selon nos seuils de tolérance au risque.

Nous avons recours à divers outils de gestion du risque lié aux contreparties, en plus de nos politiques générales et de notre surveillance. Les opérations sur instruments dérivés sont négociées de gré à gré conformément aux conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). La plupart des conventions de ce genre sont assorties d'annexes sur le soutien du crédit, qui établissent des exigences relativement aux garanties.

## Instruments financiers dérivés

Les valeurs relatives à nos instruments dérivés sont présentées dans le tableau suivant. Les montants notionnels servent au calcul des paiements aux termes des contrats dérivés et ne sont généralement pas échangés.

(en millions de dollars)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actif (passif) à la juste valeur nette	(256)	191
Montant notionnel total	69 768	65 966
Montant en équivalent-crédit <sup>1)</sup>	1 173	1 179
Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques <sup>1)</sup>	26	28

<sup>1)</sup> Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

La juste valeur nette des dérivés constituait un passif de 256 M\$ au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – actif de 191 M\$). La diminution de la juste valeur nette est attribuable à une diminution des contrats de taux d'intérêt en raison des fluctuations à la hausse des courbes de rendement et à une diminution des contrats de change découlant de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, partiellement contrebalancées par les profits sur les contrats de change découlant des différentiels sur les écarts de swap entre le dollar américain et le dollar canadien.

Le montant notionnel total des dérivés de notre portefeuille a augmenté pour s'établir à 69,8 G\$ au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 66,0 G\$). La variation du montant notionnel est en grande partie attribuable à la hausse des contrats de change couvrant des actifs en monnaie étrangère.

Certains de nos dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles aux fins comptables et représentaient 1,4 G\$, ou 1,9 % du montant notionnel total. Les dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture aux fins comptables afin de réduire au minimum les non-concordances comptables. Ces relations de couverture sont documentées au moment du commencement, et l'efficacité de la couverture est évaluée tous les trimestres.

Nous désignons certains swaps de taux d'intérêt comme éléments constitutifs de relations de couverture de la juste valeur pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur les actifs disponibles à la vente, les contrats de change et les contrats à terme de gré à gré sur actions. Nous désignons également certains contrats de change comme éléments constitutifs de relations de couverture de la juste valeur et des flux de trésorerie afin de gérer les fluctuations du change à l'égard des actifs disponibles à la vente. En outre, nous désignons certains contrats à terme de gré à gré sur actions comme éléments constitutifs de relations de couverture de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions en vertu de certains régimes de rémunération à base d'actions.

## Montant en équivalent-crédit

En tant qu'autorité de réglementation de l'industrie canadienne des assurances, le BSIF publie des lignes directrices pour quantifier l'utilisation d'instruments dérivés. Le montant en équivalent-crédit, une mesure utilisée pour estimer l'exposition potentielle à un risque de crédit, représente le coût de remplacement des contrats dérivés ayant une juste valeur positive, majoré d'une somme représentant le risque de crédit potentiel ultérieur.

Le montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques est une mesure utilisée pour déterminer le capital nécessaire pour soutenir les opérations sur instruments dérivés conformément à la réglementation canadienne. Ce montant est pondéré en fonction de la nature de l'instrument dérivé et de la solvabilité des contreparties.

(en millions de dollars)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Montant en équivalent-crédit <sup>1)</sup>	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques <sup>1)</sup>	Montant en équivalent-crédit <sup>1)</sup>	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques <sup>1)</sup>
Contrats de change	1 049	24	1 024	24
Contrats de taux d'intérêt	73	1	90	2
Contrats sur actions et autres	51	1	65	2
Total	1 173	26	1 179	28

<sup>1)</sup> Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

## Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats dérivés qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains événements de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. La Compagnie vend une protection de crédit par l'entremise de swaps sur défaillance afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre de référence sous-jacent et d'améliorer le rendement des placements. Les notations de crédit des titres de référence sous-jacents pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique J, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

(en millions de dollars)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité :				
AA	20	—	38	1
A	587	4	347	4
BBB	706	5	431	9
BB	47	7	19	—
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	1 360	16	835	14
Swaps sur défaillance indicisls	—	—	—	—
Total des swaps sur défaillance vendus	1 360	16	835	14

Pour plus de renseignements sur notre portefeuille d'instruments dérivés, par type d'instrument dérivé, se reporter à la note 6.A.iv de nos états financiers consolidés annuels de 2022.



## 6. Immeubles de placement

Les immeubles de bureaux, les immeubles de détail et les biens immobiliers industriels constituent les composantes principales de notre portefeuille immobilier, représentant environ 81 % des placements immobiliers au 31 décembre 2022. L'augmentation de notre portefeuille immobilier s'explique principalement par les profits liés à l'évaluation du marché, par les achats nets et par l'incidence du change au cours de l'exercice.

### Immeubles de placement par type et par emplacement géographique

31 décembre 2022							
(en millions de dollars)	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	Pourcentage du total par emplacement géographique
Canada	1 747	3 434	926	1 322	612	8 041	79 %
États-Unis	647	1 105	263	—	1	2 016	20 %
Europe	12	16	17	—	—	45	1 %
Total	2 406	4 555	1 206	1 322	613	10 102	100 %
Pourcentage du total par type	24 %	45 %	12 %	13 %	6 %	100 %	

31 décembre 2021							
(en millions de dollars)	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	Pourcentage du total par emplacement géographique
Canada	1 784	2 481	971	1 396	750	7 382	81 %
États-Unis	665	600	260	73	66	1 664	18 %
Europe	19	20	24	—	—	63	1 %
Total	2 468	3 101	1 255	1 469	816	9 109	100 %
Pourcentage du total par type	27 %	34 %	14 %	16 %	9 %	100 %	

## 7. Actifs dépréciés

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui représentaient 42 % de nos placements au 31 décembre 2022, ne sont pas assortis de provisions pour pertes, car les variations de la juste valeur de ces actifs sont imputées au résultat; ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états financiers consolidés annuels de 2022. Dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouverts sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

Lorsqu'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation, aucune perte de valeur n'est comptabilisée sur les titres de créance disponibles à la vente, les titres de capitaux propres et les autres placements. Si le coût de ces actifs est supérieur à leur juste valeur, des pertes latentes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les pertes latentes peuvent être imputables à des fluctuations de taux d'intérêt ou à la baisse des justes valeurs dans les secteurs qui ont été touchés par des rendements très défavorables des marchés. Pour plus de renseignements sur nos principes directeurs en matière de dépréciation, se reporter à la note 1.iii de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

## 8. Provision pour insuffisance de l'actif

Nous constituons des provisions au titre des événements de crédit futurs éventuels dans la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance. Le montant de la provision pour insuffisance de l'actif, inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance, est fondé sur une diminution possible du rendement futur des placements, qui peut varier en fonction de facteurs comme les catégories d'actifs, la qualité de crédit de l'actif (notation), la durée et le pays d'origine. Lorsqu'un actif est radié ou cédé, toute somme mise de côté dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour couvrir une éventuelle insuffisance de cet actif est libérée.

Notre provision pour insuffisance de l'actif tient compte de la provision pour événements de crédit futurs liés aux actifs à revenu fixe actuellement détenus par la Compagnie et soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Notre provision pour défaut de paiement s'élevait à 2 457 M\$ au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 2 992 M\$). La diminution de 535 M\$ est principalement attribuable à la variation des courbes de rendement et à la reprise de provisions pour actifs à revenu fixe soutenant nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, partiellement contrebalancées par l'incidence du change et par des hausses des provisions pour actifs achetés déduction faite des cessions. Au 31 décembre 2022, cette provision pour insuffisance de l'actif représentait 2,1 % des placements à revenu fixe à l'appui de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance déclarés dans nos états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2022.

Une diminution d'un échelon de la notation attribuée à 25 % de notre portefeuille de placement à revenu fixe<sup>1)</sup> se traduirait par une augmentation de 125 M\$ (après impôt) des passifs relatifs aux contrats d'assurance en raison des notations et par une diminution correspondante du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires. Ces variations ne tiennent pas compte de l'incidence de la reprise du crédit la plus probable et du fait que les placements dans des titres à revenu fixe n'ont aucune incidence sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires, notamment dans le cas des actifs soutenant des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation. Une proportion d'environ 60 % de ce montant se rapporte à notre portefeuille doté d'une notation de BBB.

<sup>1)</sup> En excluant les titres fédéraux et provinciaux, les titres adossés à des créances, les titres adossés à des prêts hypothécaires et les prêts hypothécaires assurés par la SCHL.

Le tableau suivant présente les variations de notre provision pour insuffisance de l'actif liée aux placements à revenu fixe existants.

(en millions de dollars)	2022	2021
Solde d'ouverture	2 992	3 127
Achats, cessions et variation nette de l'actif <sup>1)</sup>	(294)	251
Modifications apportées aux hypothèses et aux méthodes	—	—
Modifications apportées aux notations	(10)	(25)
Reprise de provisions <sup>2)</sup>	(317)	(339)
Monnaie	86	(22)
Solde de clôture	2 457	2 992

<sup>1)</sup> La variation nette correspond à la variation de la valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant des fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur de marché des placements à revenu fixe.

<sup>2)</sup> Ce montant correspond à la reprise des provisions au titre des événements de crédit futurs constituées dans le cadre de la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance.

## I. Gestion du capital et des liquidités

La gestion du capital et des liquidités est primordiale pour nos activités à titre de compagnie d'assurance. Nous assurons la suffisance du capital en vue de protéger nos titulaires de contrat, nos Clients et nos créanciers, tout en gérant l'adéquation et la répartition du capital sur l'ensemble de nos activités pour nos actionnaires. En outre, nous maintenons une flexibilité financière solide en nous assurant de disposer de liquidités suffisantes pour couvrir nos engagements en matière de paiements et nos besoins de financement prévus. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs assortis de diverses durées.

L'environnement de réglementation dans lequel nous exerçons nos activités devrait évoluer, alors que les gouvernements et les organismes de réglementation travaillent à l'établissement d'un niveau approprié de réglementation du secteur financier afin d'assurer que les pratiques de gestion du capital, des liquidités et des risques sont adéquates pour surmonter de graves ralentissements de l'économie.

### 1. Capital

Nous nous sommes dotés de principes directeurs relatifs au risque de capital conçus afin de maintenir une situation du capital solide et d'avoir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, gérer le risque lié à nos activités et optimiser le rendement pour les actionnaires. Nos principes directeurs sont aussi conçus de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, lequel est défini comme le risque que le capital ne soit pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, maintenir la solidité financière ou permettre à la Compagnie et à ses filiales de tirer parti des occasions de croissance. Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à un secteur d'activité donné, ainsi qu'au niveau de chaque division, en vertu de principes appropriés dans les territoires où nous exerçons nos activités. Le capital de nos filiales à l'étranger est géré en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

La Sun Life, y compris tous ses secteurs d'activité, prépare chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options de déploiement du capital et des recommandations en matière de financement et de dividendes qui sont présentées au conseil d'administration (le « conseil »). Le capital fait régulièrement l'objet d'examen pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques. Le conseil a également la responsabilité d'approuver notre plan annuel de gestion du capital et les dividendes trimestriels aux actionnaires.

Les principes directeurs de la Compagnie relatifs au risque de capital établissent les politiques, lignes directrices opérationnelles et procédures régissant la gestion du capital. Ils sont révisés annuellement par le comité d'examen des risques, et les changements éventuels sont approuvés par le conseil. Nos fonctions de capital et de gestion des risques de l'Organisation internationale sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des principes directeurs relatifs au risque de capital.

Le capital de la Compagnie se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle, les capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, les titres de créance subordonnés émis par la FSL inc. et la Sun Life du Canada et certains autres titres de capital admissibles en tant que capital réglementaire constituent d'autres sources de capital. Aux fins de la réglementation canadienne, les instruments de capital novateurs émis par la Fiducie de capital Sun Life font également partie de notre capital.

Le tableau ci-après présente les sources de notre capital et notre situation du capital au cours des deux derniers exercices. Les notes 13, 14, 15 et 21 de nos états financiers consolidés annuels de 2022 présentent plus de renseignements sur notre capital.

(en millions de dollars)	2022	2021
Titres de créance subordonnés <sup>1)</sup>	6 676	6 425
Instruments de capital novateurs <sup>2)</sup>	200	200
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>3)</sup>	25 211	24 075
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	1 837	1 700
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	90	59
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>29 377</b>	<b>28 073</b>
<b>Total du capital<sup>1)</sup></b>	<b>36 253</b>	<b>34 698</b>
Ratio de levier financier <sup>1), 4)</sup>	25,1 %	25,5 %

<sup>1)</sup> Pour 2021, le montant comprenait un produit de 2,0 G\$ lié aux placements de titres de créance subordonnés conclus en novembre 2021, dont une tranche de 1,5 G\$ n'était pas admissible à titre de capital à l'égard du TSAV au moment de l'émission du fait qu'elle était assujettie à des modalités contractuelles exigeant que nous rachetions la totalité des titres sous-jacents dans l'éventualité où l'acquisition de DentaQuest n'était pas conclue. Nous avons conclu l'acquisition de DentaQuest le 1<sup>er</sup> juin 2022.

<sup>2)</sup> Les instruments de capital novateurs sont présentés déduction faite des coûts d'opération connexes et sont constitués des SLEECs, qui ont été émis par la Fiducie de capital Sun Life. Les SLEECs sont considérés comme des capitaux aux termes de la réglementation canadienne. Ils sont cependant présentés à titre de débentures de premier rang dans nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires en vertu des normes IFRS.

<sup>3)</sup> Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

<sup>4)</sup> Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, des participations ne donnant pas le contrôle et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires se chiffraient à 25,2 G\$ (31 décembre 2021 – 24,1 G\$). L'augmentation de 1,1 G\$ est attribuable au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux autres éléments de bénéfice global, partiellement contrebalancés par les dividendes.

Le tableau suivant présente la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et l'échéance de nos titres de créance subordonnés, de nos instruments de capital novateurs, de nos actions privilégiées et de nos autres instruments de capitaux propres en circulation au 31 décembre 2022.

Description	Taux d'intérêt	Date de rachat à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée <sup>1)</sup>	Échéance	Montant en capital/valeur nominale (en millions de dollars)
<b>Titres de créance subordonnés émis par la Sun Life du Canada</b>				
Déventures à 6,30 %, série 2	6,30 %	s.o.	2028	150
<b>Titres de créance subordonnés émis par la FSL inc.</b>				
Série 2007-1	5,40 %	29 mai 2037	2042	400
Série 2016-2	3,05 %	19 septembre 2023	2028	1 000
Série 2019-1	2,38 %	13 août 2024	2029	750
Série 2020-1	2,58 %	10 mai 2027	2032	1 000
Série 2020-2	2,06 %	1 <sup>er</sup> octobre 2030	2035	750
Série 2021-1	2,46 %	18 novembre 2026	2031	500
Série 2021-2	2,80 %	21 novembre 2028	2033	1000
Série 2021-3	3,15 %	18 novembre 2031	2036	500
Série 2022-1	4,78 %	10 août 2029	2034	650
<b>Parts de fiducie émises par la Fiducie de capital Sun Life</b>				
SLEECs – Série B	7,093 %	30 juin 2032	Perpétuelle	200
<b>Actions privilégiées de catégorie A et autres instruments de capitaux propres émis par la FSL inc.</b>				
Série 3	4,45 %	En tout temps	Perpétuelle	250
Série 4	4,45 %	En tout temps	Perpétuelle	300
Série 5	4,50 %	En tout temps	Perpétuelle	250
Série 8R <sup>2)</sup>	1,825 %	30 juin 2025	Perpétuelle	155
Série 9QR <sup>3)</sup>	Variable	30 juin 2025 <sup>5)</sup>	Perpétuelle	125
Série 10R <sup>2)</sup>	2,967 %	30 septembre 2026	Perpétuelle	171
Série 11QR <sup>4)</sup>	Variable	30 septembre 2026 <sup>5)</sup>	Perpétuelle	29
Série 2021-1 – billets RCRL <sup>6)</sup>	3,600 %	30 juin 2026	30 juin 2081	1 000

<sup>1)</sup> Date la plus rapprochée à laquelle la Compagnie peut, sans en avoir l'obligation, racheter les titres à leur valeur nominale. Le rachat de ces titres est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.

<sup>2)</sup> À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. La marge des actions de catégorie A s'établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

<sup>3)</sup> Les porteurs des actions de série 9QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2025 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.

<sup>4)</sup> Les porteurs des actions de série 11QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2026 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

<sup>5)</sup> Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, et à toute autre date, au prix de 25,50 \$ l'action.

<sup>6)</sup> Les billets de série 2021-1 portent intérêt à un taux fixe de 3,60 %, payable semestriellement, jusqu'au 30 juin 2026. Le 30 juin 2026 et tous les cinq ans par la suite, jusqu'au 30 juin 2076, le taux d'intérêt sur les billets de série 2021-1 sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement sur cinq ans des obligations du gouvernement du Canada, tel qu'il est défini dans le prospectus, majoré de 2,604 %. En cas de non-paiement des intérêts sur les billets de série 2021-1 ou du capital de ceux-ci à l'échéance, le recours de chaque porteur de billets se limitera à sa quote-part des actifs de la fiducie à recours limité. Pour plus de renseignements sur la fiducie à recours limité, se reporter à la note 15.B des états financiers consolidés annuels de 2022.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires en circulation et d'options sur actions en cours de la FSL inc. pour les deux derniers exercices.

<b>Nombre d'actions ordinaires en circulation</b> (en millions)	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Solde, au début	<b>586,0</b>	585,1
Options sur actions exercées	<b>0,4</b>	0,9
Actions ordinaires rachetées et annulées	—	—
Solde, à la fin	<b>586,4</b>	586

<b>Nombre d'options sur actions en cours</b> (en millions)	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Solde, au début	<b>3,0</b>	3,2
Options émises	<b>0,7</b>	0,8
Options exercées, frappées de déchéance ou échues	<b>(0,2)</b>	(0,9)
Solde, à la fin	<b>3,6</b>	3,0

En vertu de notre Régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions (le « régime »), les porteurs d'actions ordinaires ou privilégiées résidant au Canada peuvent opter pour le réinvestissement automatique de leurs dividendes en actions ordinaires de la FSL inc. ou l'achat en trésorerie d'actions ordinaires aux termes du régime. Pour le réinvestissement des dividendes, nous pouvons, à notre gré, émettre des actions ordinaires de la FSL inc. sur le capital autorisé à la moyenne du cours du marché pondéré en fonction du volume, moins un escompte pouvant atteindre 5 %, ou prescrire que les actions ordinaires soient achetées au nom des intervenants du marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres plateformes de négociation canadiennes (ensemble, les « bourses ») au cours du marché. Les actions ordinaires de la FSL inc. acquises par les participants du régime au moyen des achats facultatifs en trésorerie pourraient également être émises sur le capital autorisé ou achetées sur les bourses au gré de la FSL inc., sans escompte dans les deux cas. Depuis le versement de dividendes attendus du 31 mars 2016 et jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires acquises dans le cadre du régime sont achetées sur le marché libre. Aucun escompte ne s'applique, puisque les actions ordinaires sont achetées sur le marché libre et qu'elles ne sont pas émises sur le capital autorisé.

La FSL inc. attribue des options sur actions à certains membres du personnel. Ces options sont attribuées au cours de clôture de l'action ordinaire de la FSL inc. à la TSX à la date d'attribution.

Au 27 janvier 2023, la FSL inc. avait 586 397 074 actions ordinaires, 3 588 520 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 52 200 000 actions de catégorie A en circulation.

## 2. Suffisance du capital

Le BSIF a indiqué qu'il allait évaluer l'efficacité de la ligne directrice TSAV et qu'il la mettrait à jour pour tenir compte des faits nouveaux dans l'industrie de l'assurance-vie ainsi que de l'évolution des pratiques de mesure et de gestion des risques.

### FSL inc.

La FSL inc. est une compagnie d'assurances inactive qui était assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2022. Conformément à cette ligne directrice, la FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et des environnements de contrôle, et ses filiales réglementées se conforment aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires où elles exercent leurs activités. La situation du capital consolidé de la FSL inc. est supérieure à son niveau cible interne. Au 31 décembre 2022, le ratio du TSAV de la FSL inc. était de 130 %. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique F, « Solidité financière », du présent document.

### Sun Life du Canada

La Sun Life du Canada, la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, était également assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2022. Avec un ratio du TSAV de 127 % au 31 décembre 2022, le ratio de capital de la Sun Life du Canada se situe bien au-dessus du ratio cible de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio réglementaire minimal, qui est de 90 %. La ligne directrice TSAV établit des normes, selon une méthode fondée sur le risque, qui servent à mesurer les risques propres à un assureur-vie et à agréger les résultats de la mesure des risques en vue de calculer le montant de capital réglementaire requis pour couvrir ces risques. Certains de ces éléments de risque et le capital disponible sont sensibles aux fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, comme il est expliqué à la rubrique J, « Gestion des risques », du présent rapport de gestion. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique F, « Solidité financière », du présent document.

Le tableau suivant présente les composantes du ratio du TSAV de la Sun Life du Canada pour 2022 et 2021.

### Ratio du TSAV de la Sun Life du Canada

(en millions de dollars)	2022	2021
<b>Ressources en capital</b>		
Bénéfices non distribués et surplus d'apport	18 130	15 934
Cumul des autres éléments du résultat global ajusté	354	811
Actions ordinaires et privilégiées	7 285	7 285
Instruments de capital novateurs et titres de créance subordonnés	350	350
Autres	269	252
À déduire :		
Goodwill	2 292	2 370
Placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments	3 326	2 826
Capital disponible	20 770	19 436
Provision d'excédents et dépôts admissibles	9 137	10 383
Total des ressources en capital	29 907	29 819
<b>Exigences en matière de capital</b>		
Risque de marché, risque de crédit et risque d'assurance	23 787	24 292
À déduire : Diversification et autres crédits	4 481	4 446
Risque de garanties de fonds distincts	963	872
Risque opérationnel	2 103	2 101
Total avant le facteur scalaire	22 372	22 819
<b>Coussin de solvabilité de base (total avant le facteur scalaire multiplié par 1,05)</b>	23 491	23 960
<b>Ratio du TSAV</b>	127 %	124 %

### Compagnies d'assurance-vie étrangères

Les filiales et les établissements à l'étranger de la FSL inc. doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où ils exercent leurs activités. En 2022 et en 2021, nos établissements maintenaient un niveau de capital supérieur aux exigences minimales réglementaires locales. Pour de plus amples renseignements sur les exigences en matière de capital et de réglementation applicables à nos filiales et à nos établissements à l'étranger, se reporter à la notice annuelle de la FSL inc., sous la rubrique « Questions d'ordre réglementaire ».

Aux États-Unis, au 31 décembre 2022, nous avons deux ententes de réassurance internes avec des sociétés de réassurance liées établies au Delaware et au Michigan, relativement à notre portefeuille fermé de produits individuels d'assurance-vie universelle avec garantie de non-réchéance souscrits aux États-Unis. La structure de réassurance du Delaware a été constituée en 2013, et elle finance les réserves obligatoires excédentaires aux États-Unis pour certains contrats d'assurance-vie universelle établis entre janvier 2000 et février 2006. Le provisionnement pour répondre aux exigences en matière de réserves obligatoires dépassant celles en vertu des normes IFRS pour la société de réassurance au Delaware est soutenu par une garantie de la FSL inc. La structure de réassurance du Michigan a été mise sur pied en 2007 pour certains contrats établis entre mars 2006 et décembre 2008. L'entité a été relocalisée du Vermont au Michigan en 2020. Dans le cadre de la structure de réassurance du Michigan, le provisionnement pour répondre aux exigences en matière de réserves obligatoires excédentaires aux États-Unis est, de façon similaire, soutenu par une garantie de la FSL inc.

### 3. Dividendes aux actionnaires

La déclaration, le montant et le versement des dividendes par la FSL inc. sont soumis à l'approbation de notre conseil et sont fonction de nos résultats d'exploitation, de notre bénéfice net déclaré, de notre situation financière, de nos besoins de trésorerie et de nos restrictions contractuelles. Les activités de gestion du capital, ainsi que des considérations d'ordre réglementaire, des facteurs macroéconomiques, y compris les perspectives économiques des territoires où nous exerçons nos activités, et d'autres facteurs sont également pris en compte. Le conseil examine le montant des dividendes chaque trimestre.

Une croissance et un ratio de distribution réguliers et adéquats des dividendes offrent un rendement stable aux actionnaires ordinaires.

Nous visons un ratio de distribution sous-jacent se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent.

En 2022, notre ratio de distribution aux actionnaires ordinaires s'est établi à 53 % en fonction du bénéfice par action déclaré et à 44 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent.

Le total des dividendes aux actionnaires ordinaires déclarés en 2022 s'est chiffré à 2,76 \$ par action, comparativement à 2,31 \$ en 2021.

Le 13 mars 2020, le BSIF a indiqué qu'il s'attendait à ce que toutes les institutions financières réglementées en vertu des lois fédérales interrompent tout processus d'augmentation de dividendes et de rachat d'actions. Le 4 novembre 2021, le BSIF a levé cette restriction, ne la considérant plus comme nécessaire, et la Sun Life a par la suite augmenté son dividende.

## Dividendes déclarés

Montant par action	2022	2021	2020
Actions ordinaires	<b>2,76</b>	2,31	2,20
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 1 <sup>1)</sup>	—	0,890625	1,187500
Série 2 <sup>1)</sup>	—	0,900000	1,200000
Série 3	<b>1,112500</b>	1,112500	1,112500
Série 4	<b>1,112500</b>	1,112500	1,112500
Série 5	<b>1,125000</b>	1,125000	1,125000
Série 8R <sup>2), 3)</sup>	<b>0,456250</b>	0,456250	0,512500
Série 9QR <sup>4)</sup>	<b>0,701122</b>	0,382421	0,583985
Série 10R <sup>2), 5)</sup>	<b>0,741750</b>	0,718313	0,710500
Série 11QR <sup>6)</sup>	<b>0,891122</b>	0,572421	0,774505
Série 12R <sup>7)</sup>	—	0,951500	0,951500

<sup>1)</sup> Les actions de séries 1 et 2 ont été rachetées le 30 septembre 2021.

<sup>2)</sup> À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'un taux de rendement propre à chaque série. Les taux de rendement des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

<sup>3)</sup> Le 30 juin 2020, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 1,825 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 juin 2025.

<sup>4)</sup> Les porteurs des actions de série 9QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au taux alors en vigueur des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2025 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.

<sup>5)</sup> Le 30 septembre 2021, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,967 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 septembre 2026.

<sup>6)</sup> Les porteurs des actions de série 11QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au taux alors en vigueur des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2026 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

<sup>7)</sup> Le 31 décembre 2016, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 3,806 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 31 décembre 2021. Les actions de série 12R ont été rachetées le 31 décembre 2021.

## 4. Principales sources et principaux emplois de capitaux

Les entrées de fonds liées aux activités d'exploitation, notamment les primes, les frais de gestion de placements et les produits nets tirés des placements, constituent notre principale source de capitaux. Ces capitaux servent principalement à payer les prestations prévues par les contrats, les participations attribuées aux titulaires de contrat, les règlements, les commissions, les charges d'exploitation, les charges d'intérêts et les dividendes aux actionnaires. Les flux de trésorerie excédentaires provenant des activités d'exploitation sont généralement affectés aux paiements qui doivent être effectués ultérieurement. De plus, nous avons recours, à l'occasion, à l'emprunt ou à l'émission de titres afin de nous procurer les capitaux dont nous avons besoin pour assurer notre croissance, faire des acquisitions ou répondre à d'autres besoins.

Au 31 décembre 2022, nous disposons de trésorerie et d'équivalents de trésorerie nets et de titres à court terme totalisant 11,2 G\$. Non seulement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme couvrent les engagements à court terme liés à la capitalisation, mais ils comprennent également des sommes qui servent à répondre aux obligations de paiements à court terme.

Le montant net de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à court terme a diminué de 0,9 G\$. Le tableau suivant présente les principales sources et les principaux emplois de la trésorerie.

(en millions de dollars)	2022	2021
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début</b>	<b>7 693</b>	10 648
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	<b>4 311</b>	(1 857)
Activités d'investissement	<b>(2 863)</b>	(803)
Activités de financement	<b>(71)</b>	(260)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	<b>302</b>	(35)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>1 679</b>	(2 955)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	<b>9 372</b>	7 693
Titres à court terme, à la fin	<b>1 841</b>	4 452
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin</b>	<b>11 213</b>	12 145

## 5. Liquidités

Nous maintenons généralement un profil de liquidités global à un niveau qui dépasse les exigences applicables en matière de financement des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon divers scénarios défavorables concernant les obligations à vue. Pour renforcer davantage notre position sur le plan des liquidités, nous gérons activement et surveillons de près :

- le niveau de capital;
- le niveau des actifs;
- la concordance de nos positions;
- la diversification et la qualité du crédit à l'égard des placements;
- les montants prévus et réels de nos liquidités par rapport aux objectifs établis.

Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

La FSL inc. et ses sociétés de portefeuille entièrement détenues disposaient de trésorerie et d'autres actifs liquides<sup>1)</sup> chiffrés à 1,1 G\$ au 31 décembre 2022. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique F, « Solidité financière », du présent document.

Nous disposons de diverses facilités de crédit utilisées pour les besoins généraux de l'entreprise, tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessous. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

Facilités de crédit	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Montant	Montant utilisé	Échéance	Montant	Montant utilisé	Échéance
Avec engagement	400 \$ US	11 \$ US	2025	400 \$ US	12 \$ US	2025
Avec engagement	1 950 \$ US	1 358 \$ US	2024	1 000 \$ US	349 \$ US	2023
Avec engagement	500 \$	500 \$	2025	— \$	— \$	s.o.
Sans engagement	100 \$ US	— \$ US	s.o.	100 \$ US	— \$ US	s.o.
Sans engagement	227 \$	89 \$	s.o.	225 \$	81 \$	s.o.
Sans engagement	25 \$ US	5 \$ US	s.o.	25 \$ US	7 \$ US	s.o.

Les conventions relatives à nos facilités de crédit engagées contiennent des clauses restrictives habituelles à l'intention des sociétés de première qualité à l'égard de la solvabilité, des notations de crédit et de la solidité financière. Au 31 décembre 2022, nous respectons toutes ces clauses restrictives. Ces clauses restrictives comprennent notamment le maintien d'un total des capitaux propres minimal par la FSL inc. de 12 G\$, lequel est vérifié au dernier jour de chaque trimestre. Le total des capitaux propres de la FSL inc. se chiffrait à 29,4 G\$ au 31 décembre 2022.

Notre incapacité à respecter les clauses restrictives en vertu de la facilité de crédit engagée pourrait, sous réserve du délai de grâce accordé relativement à certaines clauses restrictives, se traduire par une insuffisance de l'actif. Un tel événement pourrait nous obliger à rembourser tous nos emprunts en cours ou à encaisser les lettres de crédit garanties en vertu de cette facilité. L'incapacité de la FSL inc. (ou de toute autre de ses filiales) à s'acquitter d'une obligation échue d'un montant dépassant 250 M\$ se traduirait également par une insuffisance de l'actif en vertu de la facilité de crédit engagée susmentionnée.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

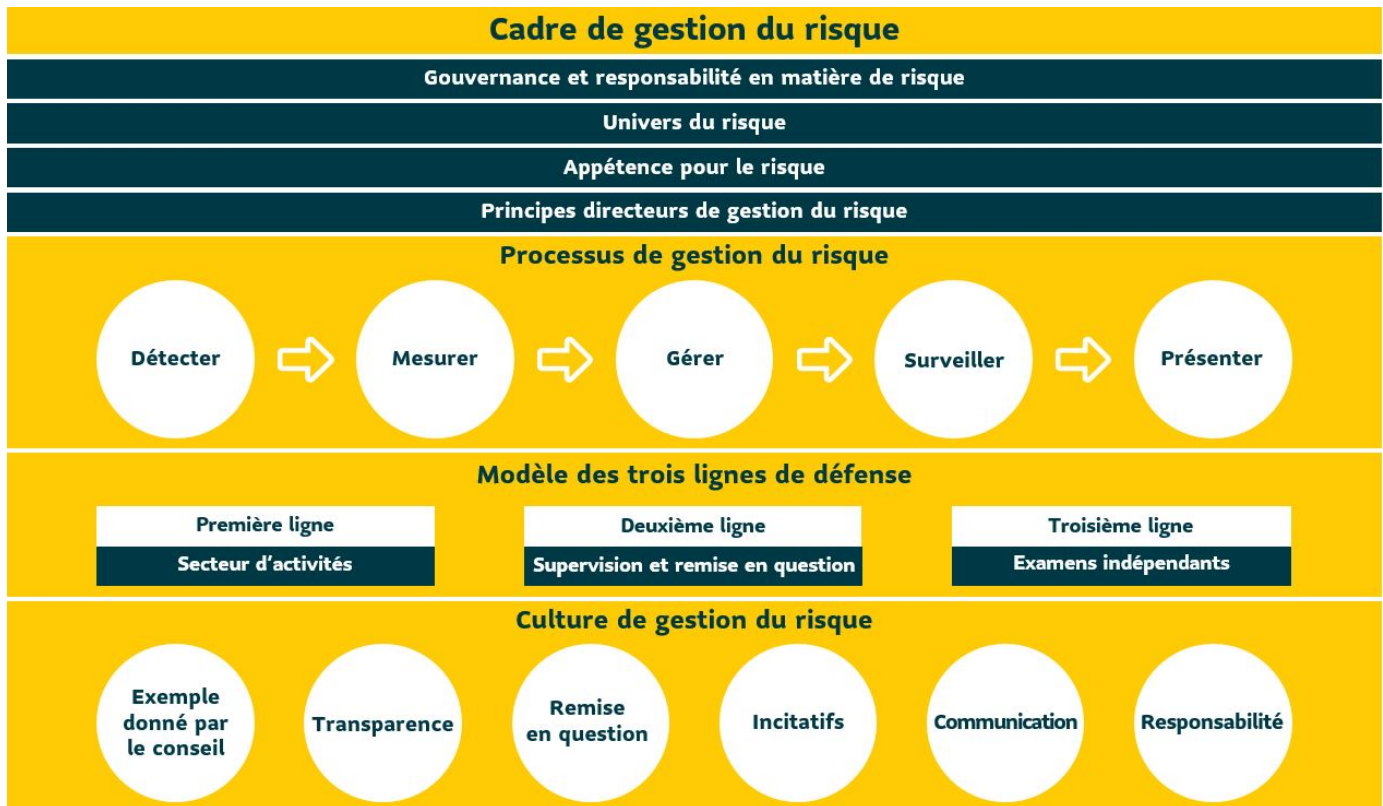
<sup>1)</sup> Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.



## J. Gestion du risque

### 1. Cadre de gestion du risque

La Compagnie a établi un cadre de gestion du risque approuvé par le conseil, qui prescrit un ensemble de protocoles et de programmes devant être respectés dans l'exercice de ses activités. Les risques qui sont encourus lorsque nous fournissons des produits et services à des Clients, conformément à notre raison d'être qui est de les aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, sont gérés conformément à ces protocoles et programmes. Une gestion du risque efficace joue un rôle crucial dans la rentabilité globale, la position concurrentielle sur le marché et la viabilité financière à long terme de la Compagnie. Bien que les risques ne puissent pas tous être éliminés ou déterminés avec certitude, le cadre de gestion du risque permet de s'assurer que les risques liés à l'exercice des activités sont gérés de façon appropriée afin de réaliser les objectifs d'affaires de la Compagnie au fil du temps et de veiller à ce qu'ils n'excèdent pas les limites préétablies relatives à la prise de risques. Le cadre de gestion du risque, la stratégie d'entreprise et les objectifs d'affaires s'harmonisent, et les protocoles et programmes de gestion du risque sont ancrés au sein de chacun des secteurs d'activité.



## 2. Gouvernance et responsabilité en matière de risque

Notre cadre de gestion du risque détermine de façon bien délimitée les responsabilités et les pouvoirs en matière de prise de risque, de gouvernance et de contrôle. Ces exigences en matière de gouvernance sont résumées ci-dessous.

### Structure de gouvernance de la gestion du risque

Le conseil et les comités de la haute direction ainsi que les risques dont ils assurent la surveillance sont présentés ci-après.

Gouvernance et surveillance par le conseil d'administration					
Risque d'ordre commercial et stratégique	Risque de crédit	Risque de marché	Risque d'assurance	Risque de liquidité	Risque opérationnel
<b>Conseil d'administration</b>					
Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques Comité de la gouvernance, des placements et de la révision	Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques Comité d'audit Comité de planification de la direction Comité de la gouvernance, des placements et de la révision
Gouvernance et surveillance par les comités de la haute direction					
Risque d'ordre commercial et stratégique	Risque de crédit	Risque de marché	Risque d'assurance	Risque de liquidité	Risque opérationnel
<b>Comité de direction sur l'examen des risques</b>					
Comité de direction sur l'examen des risques	Comité des placements et du risque de crédit	Comité de gestion actif-passif de l'Organisation internationale	Comité de gestion du risque d'assurance	Comité de gestion actif-passif de l'Organisation internationale	Comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel
Risque et surveillance dans les organisations					

#### Conseil d'administration

C'est au conseil qu'il incombe d'assurer la gouvernance de tous les risques encourus à l'échelle de l'entreprise et de prendre des mesures pour veiller à ce que des principes directeurs, des programmes et des pratiques de gestion du risque soient en place. En approuvant notre cadre de gestion du risque et les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque et en maintenant une surveillance continue des programmes de gestion du risque, le conseil fait en sorte que les risques importants sont bien cernés et gérés de façon appropriée. Le conseil surveille les risques stratégiques et les risques d'entreprise en examinant et en approuvant les plans d'affaires et stratégiques et en discutant régulièrement des thèmes, questions et risques clés qui sont liés à la conception et à la mise en œuvre de ces plans.

Le comité d'examen des risques est un comité permanent du conseil d'administration dont le rôle principal est d'aider le conseil d'administration à superviser la gestion des risques actuels et émergents à l'échelle de l'entreprise ainsi que la fonction de gestion des risques afin de s'assurer que la direction a mis en place des programmes, des cadres, des principes directeurs, des procédures et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants auxquels la Compagnie est exposée et qu'elle dispose de suffisamment de capital pour couvrir ces risques. Il examine et approuve tous les cadres et principes directeurs en matière de gestion du risque et assure la conformité avec ces cadres et principes directeurs. En outre, lorsque le conseil d'administration a délégué les tâches de surveillance du risque à d'autres comités du conseil, le comité d'examen des risques fournit au conseil un portrait complet de la surveillance de la gestion du risque effectuée par l'ensemble des comités du conseil. Le comité assure un suivi régulier du profil de risque de la Compagnie pour s'assurer qu'il demeure dans les limites d'appétence établies et que la situation du capital de la Compagnie dépasse les exigences réglementaires en matière de capital. Il recommande également des limites de risque précises propres aux activités et le plan annuel de gestion du capital au conseil en plus d'en assurer le suivi. De plus, le comité d'examen des risques supervise les activités de gestion des risques de nos filiales ainsi que les risques auxquels la Compagnie est exposée par l'entremise de ses contreparties.

Le comité de la gouvernance, des placements et de la révision est chargé d'aider le conseil à élaborer des lignes directrices et des processus efficaces en matière de gouvernance d'entreprise, y compris les processus permettant d'évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités. Il assure le suivi du plan de placement et du rendement des placements de la Compagnie et s'occupe de la surveillance des pratiques, des procédures et du contrôle relatif à la gestion du portefeuille de placement du fonds général, en plus d'aider le conseil à superviser la présentation de l'information sur la durabilité et le plan de durabilité de la Compagnie. En outre, le comité de la gouvernance, des placements et de la révision rencontre les responsables principaux des organisations et des fonctions ayant des responsabilités relatives à la première ligne de défense à l'égard du contrôle de la conformité et des programmes de contrôle de la conformité. Il surveille l'efficacité de la fonction de contrôle de la conformité de la deuxième ligne de défense, l'observation des exigences légales et réglementaires, ainsi que la reconnaissance et la gestion du risque de non-conformité et l'élaboration de principes directeurs et de processus visant la promotion d'un comportement éthique durable.

Le comité d'audit du conseil est chargé d'aider le conseil à voir à l'intégrité des états financiers et des informations financières connexes fournis aux actionnaires et à d'autres parties prenantes et la conformité avec les exigences réglementaires financières, à évaluer le caractère adéquat et

l'efficacité des contrôles internes mis en œuvre et maintenus par la direction et les qualifications, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe.

Le comité de planification de la direction du conseil est chargé d'aider le conseil à superviser la planification d'une relève pour pourvoir les postes de la haute direction, ainsi que de programmes pour attirer, conserver, former et récompenser les employés. Il fournit des conseils à la direction sur l'avancement du programme de gestion des talents afin d'atteindre les objectifs stratégiques et de promouvoir la culture de la Sun Life. Le comité examine la conception et la gouvernance des programmes incitatifs importants afin de s'assurer qu'ils cadrent avec les objectifs d'affaires et ne favorisent pas la prise de risques excessifs, ainsi que les implications des principaux risques d'entreprise, notamment les risques liés aux ressources humaines relatifs à la conception des programmes de rémunération et les pratiques en matière de ressources humaines. En outre, le comité passe en revue les éléments relatifs à la rémunération, y compris la rémunération des dirigeants ayant une incidence importante sur l'exposition aux risques de la Compagnie.

## Comités de la haute direction

Le comité de direction sur l'examen des risques est chargé de la supervision des activités de gestion des risques d'entreprise de la Compagnie. Ce mandat englobe l'examen et l'élaboration des principes directeurs de la Compagnie en matière d'appétence pour le risque, ainsi que la vérification du profil de risque pour s'assurer qu'il demeure dans les limites d'appétence pour le risque établies et que des principes directeurs, des processus et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants ont été mis en place, conformément à l'appétence pour le risque et à l'objectif global de promotion d'un modèle d'affaires et de produits équilibrés permettant à la Compagnie d'obtenir le rendement ajusté au risque établi, et de répartir le capital en conséquence.

Le comité des placements et du risque de crédit est chargé d'examiner les questions critiques liées à la gestion continue du fonds général de la Compagnie. Par conséquent, le comité est chargé de vérifier, de surveiller et d'examiner l'exposition aux risques de crédit et de placement actuels et potentiels, d'autres questions liées à la gestion du risque de crédit et du risque de placement ainsi que les stratégies futures de gestion du risque de crédit et du risque de placement.

Le comité de gestion actif-passif est responsable de la supervision et des directives relatives au cadre de gestion des actifs et des passifs, aux principes directeurs, aux lignes directrices, aux limites, à la mesure et à l'évaluation du rendement applicables à la gestion des risques de marché et de liquidité liés à la conception et à l'exécution des stratégies de placement du fonds général afin de soustraire efficacement la Compagnie aux responsabilités liées au fonds général.

Le comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel est responsable de la supervision des pratiques de gestion du risque opérationnel et du risque lié à la conformité, de l'exposition aux risques opérationnels actuels et émergents, et des processus de la Compagnie afin d'assurer l'identification en continu des risques opérationnels et risques liés à la conformité importants auxquels la Compagnie est exposée.

Le comité de gestion du risque d'assurance est responsable de la surveillance et des directives relatives au risque d'assurance auquel la Compagnie est exposée afin de s'assurer que des pratiques et des contrôles de gestion du risque d'assurance efficaces sont en place. Ses responsabilités incluent notamment une vérification du profil de risque d'assurance actuel et projeté par rapport aux limites de risque, un examen des risques pertinents en matière d'assurance, de réassurance et de souscriptions, ainsi qu'une revue de la méthode d'évaluation du risque d'assurance et des recommandations de modifications à celle-ci au comité de direction sur l'examen des risques.

## Responsabilités

La principale responsabilité en matière de gestion du risque est déléguée par le conseil au chef de la direction, qui délègue à son tour ces responsabilités dans l'ensemble de la Compagnie en répartissant les pouvoirs et les responsabilités en matière de gestion. Le chef de la direction délègue la responsabilité de la gestion des différentes catégories de risque à nos dirigeants, qui sont responsables d'assurer la gestion du risque dans leur propre champ de responsabilités conformément au cadre de gestion des risques, aux principes directeurs en matière d'appétence pour le risque et aux principes directeurs en matière de gestion des risques approuvés par le conseil.

## 3. Univers du risque

En tant qu'organisation de services financiers d'envergure exerçant des activités dans un secteur complexe, la Compagnie fait face à différents risques et incertitudes. Nous sommes assujettis aux risques liés à l'établissement de notre stratégie commerciale et de nos objectifs d'affaires, à l'exercice de nos activités commerciales afin de réaliser notre stratégie et nos objectifs, et à des facteurs externes tels que des changements sur le plan de la conjoncture économique, du contexte politique, de l'environnement concurrentiel, du cadre réglementaire, du contexte social et de l'environnement. Nous sommes assujettis aux risques financiers et aux risques d'assurance qui sont liés à nos passifs et à la gestion et au rendement de nos actifs, y compris la façon dont nous faisons correspondre les rendements de nos actifs avec le paiement des obligations envers nos Clients. Chacun de ces risques est également pris en considération du point de vue de différents types d'incertitudes dans lesquels les résultats ou les probabilités d'occurrence sont inconnus. Le cadre de gestion du risque porte sur tous les risques, regroupés dans six principales catégories : le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'assurance, les risques stratégique et d'entreprise, le risque opérationnel et le risque de liquidité. Le cadre de gestion du risque présente les processus clés de gestion des risques relativement à l'appétence pour le risque, à la détermination des risques, à la mesure des risques, à la gestion des risques, à la surveillance ainsi qu'à la présentation des risques. Le cadre de gestion du risque établit des mesures et des processus tant qualitatifs que quantitatifs visant à maîtriser le risque auquel la Compagnie sera exposée à l'égard de chacune de ces catégories de risque ainsi que globalement.

## 4. Appétence pour le risque

Les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque déterminent le type et l'importance de risques que nous sommes prêts à assumer pour atteindre nos objectifs d'affaires et elle est examinée et approuvée par le conseil. Ces principes directeurs sont axés sur l'avenir, et notre plan stratégique, notre plan d'investissement et nos plans et objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites qu'elle impose.

L'appétence pour le risque de la Compagnie cherche à établir un équilibre entre les divers besoins, attentes et perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement des principales parties prenantes. En particulier, notre appétence pour le risque soutient la création de

valeur pour les actionnaires, tout en garantissant que la capacité de la Compagnie à payer les règlements et à respecter son engagement envers les titulaires de contrat n'est pas compromise.

L'appétence pour le risque de la Compagnie est le principal mécanisme de mise en œuvre de l'approche en matière de gestion du risque et des limites liées à la prise de risques admissibles dans l'ensemble de l'entreprise. Elle permet de s'assurer que les activités sont évaluées en fonction de critères de performance qui sont adéquatement ajustés en fonction du risque. Notre appétence pour le risque soutient l'objectif qui consiste à maintenir un niveau suffisant de capital et à gérer le rendement des capitaux propres, la volatilité des bénéfices, le risque opérationnel et la liquidité. Pour réaliser cet objectif, notre appétence pour le risque incorpore un large éventail de normes qualitatives et quantitatives qui reflètent les principes et les valeurs de la Compagnie à l'égard de la gestion du risque.

En général, nous tolérons des risques pouvant être diversifiés et nous avons recours à la mise en commun de risques pour créer des portefeuilles comportant une volatilité du passif relativement peu élevée. Nous prenons des risques dans des domaines pour lesquels nous possédons une expertise interne, comme l'actuariat, la tarification, la gestion des règlements, les placements ou la distribution, ou pour lesquels des partenaires de réassurance peuvent compléter notre expertise interne. Nous préférons les risques qui peuvent être diversifiés en fonction de plusieurs éléments, comme les produits, les pays, les réseaux de distribution et les catégories d'actifs, afin de maximiser les occasions de diversification.

Nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque établissent des restrictions précises qui définissent le niveau de risque total que la Compagnie est prête à assumer. Nous transformons ces restrictions d'appétence pour le risque en limites de risque précises selon les catégories de risque et les secteurs d'activité. Notre profil de risque est évalué, géré et surveillé sur une base régulière afin de nous assurer que nous exerçons nos activités en fonction de notre appétence pour le risque. Nos limites en matière d'appétence pour le risque sont examinées régulièrement pour refléter les risques et les occasions inhérents à l'évolution de nos stratégies d'affaires et de notre environnement opérationnel.

## 5. Principes directeurs en matière de gestion des risques

Afin de permettre la communication, la mise en œuvre et la gouvernance efficaces de notre cadre de gestion des risques, nous avons codifié les processus et les exigences liés à l'exploitation dans une série exhaustive de cadres de gestion des risques, de principes directeurs et de lignes directrices en matière d'exploitation. Ces cadres, principes directeurs et lignes directrices favorisent l'application d'une méthode cohérente de gestion des risques pour l'ensemble de notre plateforme d'affaires. Le conseil et ses comités examinent et approuvent régulièrement les changements importants apportés aux cadres de gestion du risque et aux principes directeurs; ils examinent régulièrement les rapports et l'attestation de la direction à l'égard de la conformité avec ces principes directeurs.

## 6. Processus de gestion du risque

Le processus de gestion du risque énoncé dans notre cadre de gestion du risque est décrit ci-dessous.

### Détection et mesure des risques

Les secteurs d'activité utilisent tous la même approche pour déterminer et mesurer les risques. Chaque secteur d'activité est responsable de la détermination et de la gestion des risques liés à ses activités. Nous employons un processus pour déterminer et surveiller les risques clés et les risques émergents qui pourraient avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités et notre réputation. Nous évaluons les corrélations et les liens potentiels entre divers risques et catégories de risques et nous surveillons les risques clés et les risques émergents, les exigences réglementaires et des agences de notation ainsi que l'évolution de l'industrie.

Le processus de mesure des risques prévoit l'établissement et l'évaluation des expositions potentielles aux risques et a recours à plusieurs techniques, comme la surveillance des indicateurs de risque clés, l'évaluation de la probabilité et de la gravité, les tests de tension (y compris l'analyse de sensibilité et de scénarios), les tests de tension inversés et la modélisation stochastique. Les mesures de risque sont exprimées en termes quantitatifs et qualitatifs.

Un programme rigoureux de tests de tension est une composante essentielle du cadre de gestion du risque que la Compagnie utilise pour mesurer, surveiller et atténuer son exposition aux risques et assurer un niveau de capital suffisant advenant une crise plausible. Des tests de tension sont effectués à l'égard de certaines mesures clés, comme le bénéfice, les ratios de capital réglementaire et la liquidité, afin de déceler et de surveiller des vulnérabilités potentielles aux principaux facteurs de risque et de veiller à ce que la Compagnie exerce ses activités dans la limite de son appétence pour le risque.

Nous élaborons et testons divers scénarios en fonction de notre évaluation interne et des directives de réglementation. Les risques émergents sont l'une des données utilisées pour déterminer les scénarios de tests de tension. Des tests de la sensibilité sont effectués sur une base régulière afin d'évaluer l'incidence sur le bénéfice et le capital réglementaire des variations des facteurs de risque sous-jacents, en supposant qu'aucun changement ne soit apporté aux autres facteurs de risque. Des tests de la sensibilité sont également effectués relativement aux risques individuels et aux expositions consolidées aux risques pour divers niveaux de crise et divers regroupements. Les scénarios mettent en scène des variations de certains facteurs de risque afin d'évaluer l'incidence de ces facteurs de risque ainsi que l'interaction entre ceux-ci. Ces scénarios comprennent des scénarios intégrés, des scénarios inversés et des tests de la sensibilité des hypothèses clés. Nous utilisons également l'examen de la situation financière, tel qu'il est prescrit par l'Institut canadien des actuaires, pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et des règlements du BSIF en matière de test de tension annuel.

### Gestion, surveillance et présentation des risques

Les décisions portant sur la gestion des risques sont prises en évaluant dans quelle mesure les résultats de l'évaluation des risques d'un secteur d'activité cadrent avec notre appétence pour le risque et sont conformes à notre objectif en matière de rendements ajustés en fonction du risque.

Les processus de surveillance comprennent la supervision par le conseil, qui est exercée par l'entremise des comités de ce dernier et des comités de la haute direction décrits à la rubrique « Gouvernance et responsabilité en matière de risque », du présent document.

Les comités de la haute direction, les comités du conseil et le conseil examinent régulièrement les rapports qui résument notre profil de risque face à l'appétence pour le risque approuvée par le conseil, y compris les expositions à nos principaux risques, tout changement des tendances en matière de risque, un aperçu prospectif des risques et les risques émergents. Ces comités examinent également l'efficacité des stratégies de gestion des risques présentées dans les rapports. Régulièrement, le conseil et ses comités examinent et approuvent tout changement important apporté aux cadres et aux principes directeurs de gestion des risques et évaluent la conformité avec ces cadres et principes directeurs.

## 7. Les trois lignes de défense

La Compagnie a adopté un modèle comportant trois lignes de défense afin de disposer d'un cadre d'attribution des responsabilités et de séparation des responsabilités fonctionnelles à la fois uniforme, transparent et documenté de façon claire. Cette séparation des responsabilités contribue à établir une solide structure de contrôle, laquelle permet une évaluation transparente et indépendante des défis que posent toutes les activités comportant des risques et fait en sorte que toutes les activités fassent l'objet d'un autoexamen critique afin de favoriser l'amélioration continue de la gestion des risques liés à nos activités.

La **première ligne de défense** est constituée de la direction du secteur d'activité, laquelle est responsable des risques inhérents à celui-ci et a pour tâche principale d'identifier, d'évaluer, de gérer et de surveiller ces risques et d'en rendre compte. Parmi les responsabilités liées au risque de la première ligne de défense, on retrouve :

- l'identification des principaux risques et des risques émergents;
- la gestion, l'évaluation et la surveillance des risques ainsi que l'établissement de rapports sur ceux-ci dans le cadre des activités commerciales;
- la responsabilité à l'égard des résultats d'affaires et des risques pris afin d'atteindre ces résultats d'affaires, ainsi que l'incidence découlant de ces risques;
- l'exercice des activités en fonction de l'appétence pour le risque et des principes directeurs en matière de gestion des risques.

La **deuxième ligne de défense** comprend le premier directeur de la gestion des risques et les chefs des fonctions de supervision, qui sont responsables de la supervision indépendante de nos programmes de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie. Il incombe au premier directeur de la gestion des risques d'élaborer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, ainsi que de superviser l'élaboration et l'application de stratégies de gestion des risques visant à optimiser le ratio risque/rendement de la Compagnie. Le premier directeur de la gestion des risques est soutenu par un réseau composé des directeurs de la gestion des risques des différents secteurs d'activité. Les chefs de fonction aident le premier directeur de la gestion des risques à mettre en œuvre et à communiquer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Parmi les responsabilités liées au risque de la deuxième ligne de défense, on retrouve :

- l'élaboration des lignes directrices et des principes directeurs en matière de gestion des risques;
- la supervision et la remise en question indépendante et efficace de la première ligne de défense;
- la production de rapports indépendants aux comités de la haute direction et au conseil comparant le niveau de risque à l'appétence pour le risque.

Les responsabilités de la **troisième ligne de défense** diffèrent de celles des deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne constitue pour sa part la troisième ligne de défense et est chargée de fournir de façon indépendante à la haute direction, au conseil d'administration et aux comités du conseil des assurances quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des pratiques de gestion des risques et des contrôles internes mis en œuvre par les deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne émet une opinion trimestrielle sur l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance à l'intention du comité d'audit du conseil d'administration. En outre, le comité d'examen des risques peut demander à un tiers des examens indépendants qui compléteront l'examen par la troisième ligne de défense de l'efficacité des programmes de gestion du risque de la Compagnie.

## 8. Culture et approche en matière de gestion du risque

Nous avons établi une solide culture d'entreprise fondée sur le comportement éthique, l'observance de normes commerciales strictes, l'intégrité et le respect. Le conseil donne l'exemple en ce qui a trait au respect de la déontologie et doit s'assurer que le chef de la direction et les membres de la haute direction établissent et soutiennent des valeurs préconisant l'intégrité au sein de l'organisation. Nous partageons tous la même volonté de valoriser la diversité, l'équité, l'inclusion et la durabilité afin de concrétiser notre raison d'être qui est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

La culture en matière de gestion du risque a trait à nos comportements et à nos réactions, ainsi qu'aux exigences que nous établissons. Elle permet et récompense la prise des bons risques de manière avisée, en plus de favoriser les critiques d'analyse efficaces et la transparence en ce qui a trait aux risques et aux résultats, sans crainte de représailles. Cette culture nous permet de comprendre les besoins et les préférences des Clients afin de pouvoir agir dans leur intérêt supérieur. Afin d'aider les employés à remplir ce rôle, nous avons pris des mesures pour veiller à ce que les protocoles et procédures soient bien définis et ancrés dans nos activités quotidiennes, veillons à ce que la formation et les ressources appropriées soient fournies, avons établi et communiqué une approche en matière de gestion du risque commune ainsi que des normes élevées en matière d'intégrité et de conduite et encourageons chaque employé à repérer ouvertement les risques et à communiquer à ses supérieurs ses inquiétudes relatives aux risques. Notre culture en matière de gestion du risque repose sur les six éléments suivants :

- La direction doit donner l'exemple.
- Encourager la transparence dans la prise de risques.
- Effectuer des remises en question efficaces dans le cadre de la prise de décisions d'affaires.
- Harmoniser les incitatifs et les pratiques en matière de gestion des risques.
- Communiquer efficacement les attentes en ce qui a trait à la culture de gestion des risques.
- Établir des responsabilités claires.

Notre culture repose essentiellement sur le principe clé suivant : tous les employés ont un rôle important à jouer dans la gestion des risques de la Compagnie. La gestion des risques fait partie intégrante de la culture de la Compagnie, qui encourage la prise en charge et la responsabilité en matière de gestion des risques à tous les échelons. Nos programmes de rémunération sont harmonisés avec les pratiques de la Compagnie en ce qui

a trait à la gestion des risques, grâce à notre structure de gouvernance pour la conception et l'approbation de régimes et de processus de rémunération incitative destinés à appuyer l'harmonisation de la gestion de la rémunération et des risques. Nous renforçons et intégrons cette culture de façon continue, au moyen de la communication et de la formation à l'égard de certains éléments de la culture en matière de gestion du risque, dans divers cadres et à divers échelons, au moyen de la formation annuelle sur le code de conduite, de la promotion de la responsabilisation par l'entremise d'évaluations du rendement et de la rémunération, et au moyen de la définition des rôles, des responsabilités et des attentes dans les principes directeurs en matière de gestion des risques.

L'approche de la Compagnie en matière de gestion du risque comprend les principes clés qui suivent :

### **Harmonisation stratégique**

Nos objectifs d'affaires et nos objectifs en matière de stratégie d'entreprise doivent être établis en fonction des limites énoncées dans le cadre de gestion du risque et de la politique en matière d'appétence pour le risque. Ainsi, nous devons déterminer si une activité précise visant à atteindre des objectifs commerciaux et financiers entraînera un profil de risque que nous sommes disposés à accepter et que nous sommes prêts à gérer. Nous avons établi des contraintes précises en termes d'appétence pour le risque liées au risque de crédit, au risque de marché, au risque d'assurance, au risque opérationnel et au risque de liquidité. Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi qu'au moyen de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Nous évitons les risques liés aux activités qui excèdent notre seuil d'appétence pour le risque ou qui ne correspondent pas aux risques définis acceptables.

### **Participations des parties prenantes**

Notre politique en matière d'appétence pour le risque tient compte des intérêts d'un grand nombre de parties prenantes, dont les Clients, les actionnaires, les créanciers, le personnel, les organismes de réglementation, les distributeurs, les agences de notation et d'autres intervenants des marchés financiers. Cette politique décrit la manière d'arriver à un équilibre adéquat entre les besoins, les attentes, les perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement des différentes parties prenantes.

La gestion efficace des risques passe par l'harmonisation des objectifs et des incitatifs pour s'assurer que les décisions de la direction sont conformes à l'approche de la Compagnie en matière de gestion des risques et à son appétence pour le risque. Pour ce faire, les plans et les stratégies d'affaires sont soumis à des tests de façon indépendante afin qu'ils soient exécutés en fonction des limites et des exigences énoncées dans le cadre de gestion du risque et la politique en matière d'appétence pour le risque. Les résultats de ces tests sont transmis au conseil. Les programmes de rémunération des employés sont approuvés par le conseil et ses comités et sont harmonisés avec l'approche en matière de gestion du risque, les valeurs, et les stratégies d'affaires et de gestion du risque de la Compagnie, ainsi qu'avec les intérêts à long terme des parties prenantes. Lorsque nous établissons les objectifs de rendement annuels, nous tenons compte des objectifs de gestion des risques de façon à ce que les décisions d'affaires soient conformes au ratio risque/rendement de la Compagnie.

### **Harmonisation des capacités**

Nous recherchons des occasions rentables comportant des risques pour lesquels nous possédons les aptitudes et les capacités de gestion requises. À l'inverse, nous cherchons à éviter ou à transférer les occasions présentant des risques qui sont au-delà de nos capacités à prendre des risques. Notre capacité d'évaluation et de mesure des risques, la qualité des processus de gouvernance et de contrôle de la gestion des risques ainsi que l'ampleur, la qualité des mesures correctrices et l'efficacité des stratégies de fixation des prix sont des capacités particulièrement importantes à cet égard.

### **Gestion en fonction du portefeuille**

L'évaluation d'un risque particulier tient compte des risques et des rendements liés à l'ensemble du portefeuille, y compris la reconnaissance explicite des incidences de la diversification et de la concentration et la façon dont les divers risques interagissent entre eux. Cette approche est appliquée à la conception de mesures d'atténuation du risque et de stratégies de fixation des prix, compte tenu du fait que la gestion du risque la plus efficace consiste souvent à avoir recours aux relations disponibles qui sont déjà inhérentes à nos activités.

### **Rendements ajustés en fonction du risque**

Les mesures du rendement financier utilisées pour évaluer les activités commerciales sont élaborées en fonction des restrictions énoncées dans la politique en matière d'appétence pour le risque et reflètent les coûts d'atténuation prévus et le coût du capital-risque nécessaire au soutien de l'activité comportant des risques.

### **Culture**

La culture englobe les principes, les valeurs et les croyances que nous partageons, soit ce qui façonne le caractère unique d'une entreprise. Notre culture favorise les comportements conformes à nos objectifs de création de valeur à long terme. Elle définit le comportement adéquat à adopter pour toute situation, gouverne nos interactions avec nos Clients et influence la façon dont les employés s'identifient au sein de la Compagnie. La culture de notre Compagnie peut avoir une incidence importante sur notre profil de risque. Notre culture a une incidence sur sa capacité à créer de la valeur et à protéger celle-ci. Le fait de maintenir un équilibre parfait entre la prise de risque et les activités de contrôle des risques constitue une capacité organisationnelle importante, et il s'agit d'un élément crucial de notre succès durable à long terme.

## 9. Catégories de risques

Le texte et les tableaux en grisé de la section suivante du présent rapport de gestion mettent en lumière l'information que nous présentons à l'égard du risque de crédit, du risque de marché et du risque de liquidité conformément à IFRS 7, *Instruments financiers – Informations à fournir*, et comprennent une analyse portant sur l'évaluation des risques ainsi que sur nos objectifs, principes directeurs et méthodes de gestion de ces risques. Le texte et les tableaux en grisé constituent une partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le grisé n'indique en aucun cas que ces informations sont plus importantes que l'information présentée dans des tableaux ou dans le texte qui ne sont pas en grisé. Les informations présentées à l'égard de la gestion du risque doivent être lues dans leur intégralité.

Cette information devrait être examinée attentivement, de même que les autres renseignements contenus dans le présent rapport de gestion et notre notice annuelle de 2022, nos états financiers consolidés et d'autres rapports et documents que nous déposons auprès d'autorités en valeurs mobilières.

Dans la présente section, les fonds distincts incluent les garanties liées aux fonds distincts, les rentes à capital variable et les produits de placement, ainsi que le portefeuille fermé de réassurance du secteur de l'Organisation internationale.

Notre cadre de gestion des risques regroupe les risques dans six principales catégories : le risque de marché, le risque d'assurance, le risque de crédit, le risque d'entreprise et stratégique, le risque opérationnel et le risque de liquidité.

### i. Risque de marché

#### Description du risque

Nous sommes exposés à un risque lié aux marchés financiers et aux marchés des capitaux, lequel est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un contrat d'assurance ou d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de corrélation, le risque immobilier, le risque de change et le risque lié à l'inflation.

#### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque actions et les risques liés aux taux d'intérêt, aux biens immobiliers et au change.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

#### Risque actions

Le risque actions correspond à la perte financière pouvant résulter du recul ou de la volatilité des cours des marchés des actions. Nous sommes exposés au risque actions provenant de plusieurs sources. Une part de notre exposition à ce risque est liée aux garanties de prestations offertes par les produits de fonds distincts. Ces garanties peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Le coût de ces garanties est incertain et dépend de nombreux facteurs, y compris les conditions générales des marchés financiers, nos stratégies de couverture, les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir des incidences négatives sur le bénéfice net et le capital.

Nous générons des produits relatifs à nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de rente pour lesquels des honoraires sont perçus sur les soldes des comptes qui subissent directement l'incidence des niveaux des marchés des actions. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur nos produits et notre bénéfice net. En outre, le recul et la volatilité des marchés des actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur notre bénéfice net et notre situation financière.

Nous sommes également directement exposés aux marchés des actions en raison des placements soutenant les autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages du personnel. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

## Risque de taux d'intérêt et de corrélation

Le risque de taux d'intérêt et de corrélation correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation ou de la volatilité des taux d'intérêt et des écarts de taux lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent. Il peut alors se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des entrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt et les écarts sont défavorables. L'incidence des modifications ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de taux est reflétée dans l'évaluation de nos actifs et de nos passifs financiers à l'égard de contrats d'assurance.

Notre principale exposition au risque de taux d'intérêt et de corrélation découle de certains produits du fonds général et de contrats de fonds distincts assortis de placements sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime garantis, d'options de règlement et de garanties de prestations. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer en cas de décès, d'arrivée à échéance, de retrait ou de conversion en rente. Ces produits sont couverts par notre programme de gestion actif-passif, et l'exposition résiduelle au risque de taux d'intérêt est gérée selon nos limites d'appétence pour le risque.

Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux peuvent entraîner la réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat. Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux peuvent également donner lieu à une augmentation des rachats d'actifs, à des remboursements anticipés de créances hypothécaires et au réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs et, par conséquent, avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité. À l'inverse, les augmentations des taux d'intérêt ou des écarts de taux pourraient avoir une incidence importante sur la valeur des actifs à revenu fixe, ce qui aurait pour effet de déprécier les valeurs de marché et pourrait engendrer des ratios du TSAV inférieurs ou des pertes dans l'éventualité d'une liquidation des actifs avant l'échéance.

Des fluctuations importantes ou une forte volatilité des taux d'intérêt et des écarts de taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les souscriptions de certains produits d'assurance et de rente et sur les tendances prévues de rachat pour les contrats existants. Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de taux pourraient faire augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leurs contrats, ce qui pourrait nous obliger à liquider des actifs à perte et à accélérer la constatation de certains frais d'acquisition. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de rente prévoient généralement des clauses visant à limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des pertes sous-jacentes.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts de taux en raison de nos placements soutenant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages du personnel. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux occasionneront un revenu de placement réduit sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. À l'inverse, la hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts réduira la valeur de nos actifs actuels. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent aux critères établis en vertu de notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

Une période prolongée de taux d'intérêt faibles pourrait avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice, sur les exigences réglementaires en matière de capital et sur notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans d'affaires de plusieurs façons, notamment par :

- la diminution des souscriptions de certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine, ce qui peut à son tour exercer des pressions sur le niveau de nos charges d'exploitation;
- des variations des tendances prévues de rachat des contrats existants;
- l'augmentation des pressions exercées par les affaires nouvelles reflétant la diminution de la rentabilité des affaires nouvelles;
- la diminution du rendement sur les nouveaux placements à revenu fixe achetés et la hausse des coûts de couverture;
- l'incidence des modifications des hypothèses actuarielles;
- une perte de valeur au titre du goodwill;
- des réductions de valeur additionnelles applicables aux actifs d'impôt différé.

## Sensibilités au risque de marché

Notre bénéfice net<sup>1)</sup> subit l'incidence de l'évaluation de nos obligations envers les titulaires de contrat aux termes des contrats d'assurance et de rente. Ces montants sont déterminés d'après des modèles d'évaluation internes et sont comptabilisés dans nos états financiers consolidés principalement comme passifs relatifs aux contrats d'assurance. L'évaluation de ces obligations exige de la direction qu'elle pose des hypothèses en ce qui concerne le niveau futur du rendement des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des écarts de swap ainsi que d'autres facteurs pour la durée de ces contrats. Les états financiers consolidés tiennent compte des différences entre nos résultats réels et nos hypothèses les plus probables. Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

<sup>1)</sup> Le bénéfice net présenté dans la rubrique J, « Gestion du risque », du présent document s'entend du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires.



La valeur de marché de nos placements dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres varie en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des marchés des actions. La valeur de marché des titres à revenu fixe désignés comme étant disponibles à la vente et détenus principalement dans notre excédent augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent et diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La valeur de marché des titres de capitaux propres désignés comme étant disponibles à la vente et détenus principalement dans notre excédent augmente en fonction de la hausse des marchés des actions et diminue en fonction de la baisse de ces derniers. Les variations de la valeur de marché des actifs disponibles à la vente sont inscrites dans les autres éléments du résultat global et ne sont comptabilisées dans le bénéfice net qu'à leur réalisation au moment de la vente, ou lorsque les actifs sont considérés comme s'étant dépréciés. La vente ou la dépréciation d'actifs disponibles à la vente détenus dans l'excédent peut par conséquent donner lieu à une modification de la sensibilité du bénéfice net.

En 2022, nous avons réalisé des profits nets (avant impôt) de 20 M\$ à la vente d'actifs disponibles à la vente (2021 – 146 M\$). Le profit net latent (la perte nette latente) compris dans le montant inscrit dans le cumul des autres éléments du résultat global à l'égard des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres disponibles à la vente s'est établi à (1 098) M\$ et à 73 M\$, respectivement, déduction faite de l'impôt, au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 137 M\$ et 129 M\$, respectivement).

Au quatrième trimestre de 2022, nous avons réalisé des pertes nettes (avant impôt) de 9 M\$ à la vente d'actifs disponibles à la vente (profits nets de 5 M\$ avant impôt au quatrième trimestre de 2021).

## Sensibilités aux marchés des actions

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des cours des marchés des actions sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global de la Compagnie ainsi que sur le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Il est important de noter que ces estimations sont présentées à titre indicatif et que le rendement de notre programme de couverture dynamique pour les contrats de fonds distincts pourrait en différer étant donné que les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent habituellement des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs) et que les niveaux de volatilité peuvent être plus ou moins élevés que prévu.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)				Au 31 décembre 2022	
Variation des marchés des actions <sup>1)</sup>	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %	
Incidence possible sur le bénéfice net <sup>2), 3)</sup>	(300) \$	(100) \$	100 \$	250 \$	
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global <sup>3)</sup>	(100) \$	(50) \$	50 \$	100 \$	
Incidence possible sur le ratio du TSAV <sup>2), 4)</sup>	Diminution de 1,0 %	Variation de 0,0 %	Diminution de 0,5 %	Diminution de 0,5 %	

(en millions de dollars, sauf indication contraire)				Au 31 décembre 2021	
Variation des marchés des actions <sup>1)</sup>	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %	
Incidence possible sur le bénéfice net <sup>2), 3)</sup>	(400) \$	(150) \$	150 \$	350 \$	
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global <sup>3)</sup>	(150) \$	(50) \$	50 \$	150 \$	
Incidence possible sur le ratio du TSAV <sup>2), 4)</sup>	Diminution de 0,5 %	Variation de 0,0 %	Variation de 0,0 %	Augmentation de 0,5 %	

<sup>1)</sup> Variation respective sur tous les marchés des actions au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent habituellement des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

<sup>2)</sup> Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet d'atténuation estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

<sup>3)</sup> Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 50 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

<sup>4)</sup> Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la Sun Life du Canada au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021. Les sensibilités supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

## Sensibilités aux taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global de la Compagnie ainsi que sur le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Nos sensibilités relatives au TSAV pourraient être non linéaires, et elles pourraient varier en raison de l'interdépendance entre les cours et les écarts du marché, les hypothèses actuarielles et les calculs du TSAV.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
Variation des taux d'intérêt <sup>1)</sup>	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net <sup>2), 3), 4)</sup>	— \$	— \$	(50) \$	50 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global <sup>3)</sup>	250 \$	(250) \$	250 \$	(250) \$
Incidence possible sur le ratio du TSAV <sup>2), 5)</sup>	<b>Augmentation de 1,0 %</b>	<b>Diminution de 1,5 %</b>	Augmentation de 1,5 %	Diminution de 0,5 %

<sup>1)</sup> Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 et aucune variation du taux de réinvestissement ultime promulgué par le Conseil des normes actuarielles (le « CNA »). Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).

<sup>2)</sup> Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet d'atténuation estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

<sup>3)</sup> Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 50 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

<sup>4)</sup> La majeure partie de la sensibilité aux taux d'intérêt, après couverture, est attribuée aux produits d'assurance individuelle. Nous avons également une sensibilité aux taux d'intérêt, après couverture, attribuable à nos produits de rente à capital fixe et de fonds distincts.

<sup>5)</sup> Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence pour la Sun Life du Canada au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021. Les sensibilités supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. La mesure dans laquelle les fluctuations réelles du ratio du TSAV diffèrent des sensibilités indicatives pourrait augmenter lorsque nous sommes proches d'une modification de scénario. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et une variation de 10 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau qui précède, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 décembre 2022. Nous avons également présenté l'incidence d'une variation de 25 % des marchés des actions pour illustrer que des variations importantes des marchés des actions pourraient avoir une incidence autre que la variation proportionnelle sur nos sensibilités.

## Sensibilités aux écarts de crédit et aux écarts de swap

Les sensibilités aux écarts de crédit représentent l'incidence des variations des écarts de crédit sur les évaluations de nos actifs et de nos passifs (y compris les placements à revenu fixe non souverains, les obligations des provinces, les obligations de sociétés et les autres placements à revenu fixe). Les sensibilités aux écarts de swap représentent l'incidence des variations des écarts de swap sur les positions en dérivés fondés sur des swaps et sur les évaluations des passifs.

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des écarts de crédit et des écarts de swap sur notre bénéfice net et sur le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
Variation des écarts de crédit <sup>1)</sup>	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net <sup>2)</sup>	(25) \$	25 \$	(75) \$	50 \$
Incidence possible sur le ratio du TSAV <sup>3)</sup>	<b>Augmentation de 1,0 %</b>	<b>Diminution de 1,0 %</b>	Diminution de 0,5 %	Augmentation de 0,5 %

<sup>1)</sup> Dans la plupart des cas, il est supposé que les écarts de crédit reviennent à ceux retenus dans les hypothèses à long terme liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, généralement sur une période de cinq ans.

<sup>2)</sup> Les sensibilités ont été arrondies au multiple de 25 M\$.

<sup>3)</sup> Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence pour la Sun Life du Canada au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021. Les sensibilités supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. La mesure dans laquelle les fluctuations réelles du ratio du TSAV diffèrent des sensibilités indicatives pourrait augmenter lorsque nous sommes proches d'une modification de scénario. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
Variation des écarts de swap	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net <sup>1)</sup>	— \$	— \$	25 \$	(25) \$

<sup>1)</sup> Les sensibilités ont été arrondies au multiple de 25 M\$.

Les sensibilités aux écarts de crédit et aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les estimations au chapitre de la sensibilité aux écarts de crédit excluent l'incidence des écarts de crédit associés aux actifs détenus dans les fonds distincts. Les sensibilités aux écarts sont présentées pour l'entité consolidée, et elles pourraient ne pas être proportionnelles dans tous les secteurs à présenter. Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

## Modification du scénario de taux d'intérêt du TSAV

Le risque de taux d'intérêt du TSAV est évalué en fonction de quatre scénarios de taux d'intérêt différents, et le scénario se traduisant par les exigences en matière de capital les plus rigoureuses est choisi à titre de pire scénario pour chaque région géographique, tel que défini par la ligne directrice TSAV. Des variations de l'interaction entre le niveau et les mouvements à terme des taux d'intérêt et des écarts de crédit pourraient venir modifier le scénario de taux d'intérêt appliqué à la formule du TSAV et entraîner une discontinuité se traduisant par des changements importants des exigences en matière de capital. En 2020, le BSIF a mis à jour la ligne directrice TSAV en matière de risque de taux d'intérêt pour les secteurs d'activité avec participation en vue d'un lissage sur une période de six trimestres. Par conséquent, l'incidence réelle sur le ratio du TSAV pour les secteurs d'activité avec participation de chaque trimestre reflétera les scénarios du trimestre considéré ainsi que des cinq trimestres précédents, et une modification de scénario viendrait contrebalancer l'incidence antérieure au fil du temps. Conformément à l'annonce du BSIF, ce traitement demeurera en vigueur au moins jusqu'au 31 décembre 2023. Une modification du scénario peut également venir modifier l'orientation de nos sensibilités.

Au cours de l'exercice, la FSL inc. et la Sun Life du Canada ont été touchées par plusieurs modifications de scénarios. Celles-ci n'ont pas eu d'effet significatif sur l'incidence atténuée sur six trimestres qui a été présentée précédemment.

Pour la FSL inc., l'incidence atténuée sur six trimestres s'est traduite par une augmentation de un point de pourcentage du ratio du TSAV au cours de l'exercice. En supposant qu'il n'y aura pas de modification de scénario additionnelle, le ratio du TSAV devrait augmenter de un point de pourcentage au cours des cinq prochains trimestres.

Pour la Sun Life du Canada, l'incidence atténuée sur six trimestres s'est traduite par une augmentation de trois points de pourcentage du ratio du TSAV au cours de l'exercice. En supposant qu'il n'y aura pas de modification de scénario additionnelle, le ratio du TSAV devrait augmenter de un point de pourcentage au cours des cinq prochains trimestres.

## Stratégies de gestion du risque de marché

Nous gérons le risque de marché à toutes les étapes du cycle de vie du produit, y compris ce qui a trait à la conception et au développement du produit, aux examens continus et au positionnement de notre gamme de produits, à la gestion continue de l'actif et du passif et au rééquilibrage des couvertures.

Nous avons mis en œuvre des programmes de gestion actif-passif et de couverture qui prévoient la surveillance régulière des risques de marché et l'ajustement de ceux-ci au moyen d'actifs, d'instruments dérivés et de pensions sur titres visant à maintenir notre exposition au risque de marché à un niveau conforme à notre appétence pour le risque. La disponibilité générale et le coût de ces instruments de couverture peuvent également subir l'incidence défavorable de certains autres facteurs, notamment la fluctuation des taux d'intérêt et la volatilité accrue des marchés financiers, ainsi que tout changement des conditions générales des marchés et de l'environnement de réglementation au sein desquels sont utilisés ces programmes de couverture. Plus précisément, les règlements visant les produits dérivés hors cote pourraient accroître les coûts et avoir des répercussions sur notre stratégie de couverture. En outre, ces programmes pourraient eux-mêmes nous exposer à d'autres risques.

Nos stratégies de gestion du risque de marché sont élaborées en fonction de principes directeurs et de lignes directrices opérationnelles au niveau de l'entreprise, du secteur d'activité et du produit. Nous regroupons les passifs qui présentent un risque de profil similaire, et nous élaborons une stratégie de placement et de couverture personnalisée que nous mettons en œuvre afin d'optimiser le rendement dans les limites de notre appétence pour le risque.

En général, les actifs soutenant nos produits, qui sont constitués de positions dans des actifs à revenu fixe, comme des obligations et des prêts hypothécaires, nous permettent d'atténuer le risque de marché. Des instruments dérivés peuvent s'ajouter à ces actifs pour réduire le risque découlant de l'asymétrie des flux de trésorerie et atténuer le risque de marché lié aux caractéristiques des passifs et à la présence d'options. Le tableau suivant présente l'utilisation qui est faite des instruments dérivés pour bon nombre de nos produits au 31 décembre 2022.

## Applications de la gestion actif-passif pour l'utilisation d'instruments dérivés

L'utilisation principale des instruments dérivés est résumée dans le tableau ci-après.

Produits/application	Utilisation d'instruments dérivés	Instruments dérivés utilisés
Gestion générale actif-passif – risque de taux d'intérêt pour la plupart des produits d'assurance et de rente	Gérer la sensibilité aux variations de taux d'intérêt qu'affichent les actifs et les passifs sur le plan de l'écart de durée	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme normalisés sur obligations
Garanties liées aux contrats d'assurance et de rente – garanties de taux d'intérêt minimaux, valeurs de rachat garanties, options de rentes garanties	Restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses importantes des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme normalisés sur obligations
Garanties liées aux fonds distincts	Gérer le risque lié aux garanties sensibles aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change	Options de vente, options d'achat, contrats à terme normalisés et swaps sur indices boursiers, swaps de taux d'intérêt, contrats à terme normalisés sur obligations et contrats de change à terme de gré à gré
Risque de change lié à la gestion actif-passif	Réduire la sensibilité aux fluctuations des taux de change en faisant correspondre la valeur et les flux de trésorerie d'actifs précis libellés en une monnaie étrangère à la valeur et aux flux de trésorerie des passifs correspondants libellés en une autre monnaie étrangère	Swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré
Exposition au risque de crédit	Reproduire l'exposition au risque de crédit et améliorer le rendement des placements	Swaps sur défaillance

## Produits d'assurance et de rente liés au fonds général

La majeure partie de notre sensibilité attendue aux fluctuations des taux d'intérêt et environ les trois quarts de notre sensibilité attendue aux fluctuations des marchés des actions ont trait à nos produits d'assurance et de rente liés au fonds général. Nous avons adopté des stratégies de gestion du risque de marché afin d'atténuer une partie du risque de marché lié à nos produits d'assurance et de rente liés au fonds général.

Les produits d'assurance individuelle comprennent l'assurance-vie universelle et d'autres produits d'assurance-vie et d'assurance-santé à long terme. L'exposition des produits d'assurance individuelle au risque de marché découle en grande partie du risque de réinvestissement lié aux primes futures des contrats à primes périodiques, du risque de réinvestissement des actifs pour les contrats à primes périodiques et à prime unique ainsi que du coût garanti de l'assurance. Le risque de taux d'intérêt visant les produits d'assurance individuelle est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans la politique ou les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions au risque font l'objet d'un suivi régulier, et, au besoin, les actifs sont rééquilibrés au moyen d'une combinaison d'actifs et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits. Une partie des flux de trésorerie à long terme est adossée à des titres de capitaux propres et à des immeubles.

Dans le cas des produits d'assurance avec participation et d'autres produits d'assurance assortis de caractéristiques d'ajustabilité, la stratégie de placement a pour objectif de procurer un taux de rendement global en fonction d'un profil de risque constant à long terme.

Les produits de rente à capital fixe offrent généralement au titulaire de contrat un taux de rendement garanti. Le risque de taux d'intérêt associé à ces produits est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions font l'objet d'un suivi régulier et les actifs sont rééquilibrés, au besoin, au moyen d'une combinaison d'actifs à revenu fixe et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits.

Certains produits d'assurance et de rente sont assortis de garanties de taux d'intérêt minimaux. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture reposant sur des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps et des swaptions.

Certains produits d'assurance et de rente sont assortis de caractéristiques permettant aux titulaires de contrat de résilier leur contrat à sa valeur comptable. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler des fluctuations des taux d'intérêt et des changements de comportements des titulaires de contrat. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture dynamiques et l'achat de swaptions de taux d'intérêt.

Certains produits offrent des taux de conversion en rente minimaux garantis. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières éventuelles, et elles prévoient généralement le recours à des actifs à revenu fixe, à des swaps de taux d'intérêt et à des swaptions.

## Garanties liées aux fonds distincts

Environ le quart de notre sensibilité au risque lié aux marchés des actions et une petite partie de notre sensibilité au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2022 avaient trait aux produits de fonds distincts. Ces produits fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer en cas de décès, d'arrivée à échéance, de retrait ou de conversion en rente. Le coût que nous assumons pour offrir ces garanties est incertain et dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment les conditions générales des marchés financiers, nos stratégies de couverture,

les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence négative sur le bénéfice net et le capital.

Le tableau suivant présente de l'information sur les garanties fournies relativement aux produits de fonds distincts par secteur d'activité.

## Risques liés aux fonds distincts

### Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Valeur des fonds	Montant du risque <sup>1)</sup>	Valeur des garanties <sup>2)</sup>	Passifs relatifs aux contrats d'assurance <sup>3)</sup>
Canada	11 573	755	10 808	68
Asie	1 289	328	1 560	67
Organisation internationale <sup>4)</sup>	2 167	204	890	156
Total	15 029	1 287	13 258	291

### Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Valeur des fonds	Montant du risque <sup>1)</sup>	Valeur des garanties <sup>2)</sup>	Passifs relatifs aux contrats d'assurance <sup>3)</sup>
Canada	13 751	183	11 210	350
Asie	1 728	166	1 711	69
Organisation internationale <sup>4)</sup>	2 672	137	892	184
Total	18 151	486	13 813	603

<sup>1)</sup> Le montant du risque correspond à l'excédent de la valeur des garanties sur la valeur des fonds pour tous les contrats pour lesquels la valeur des garanties excède la valeur des fonds. Le montant du risque n'est pas exigible actuellement, puisque les garanties sont payables seulement en cas de décès, d'arrivée à échéance, de retrait ou de conversion en rente si la valeur des fonds demeure inférieure à la valeur des garanties.

<sup>2)</sup> Pour les garanties de retrait à vie, la valeur des garanties correspond à la valeur actualisée des retraits futurs maximaux, en présumant que les conditions des marchés demeurent inchangées par rapport aux conditions actuelles. La valeur de toutes les autres garanties est déterminée en présumant que la totalité des règlements sont effectués à la date d'évaluation.

<sup>3)</sup> Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les provisions de la direction pour les coûts futurs liés à ces garanties et comprennent une provision pour écart défavorable conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.

<sup>4)</sup> L'Organisation internationale comprend les activités liées au portefeuille fermé de réassurance, soit un portefeuille de contrats de réassurance ayant cessé d'être offerts. Les activités de réassurance fermées comprennent les risques pris en charge au moyen de la réassurance de produits de rente à capital variable émis par différentes compagnies d'assurance d'Amérique du Nord entre 1997 et 2001.

Les variations des éléments présentés dans le tableau qui précède entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

- i) la valeur totale des fonds a diminué en raison de la baisse des marchés des actions et de la hausse des taux d'intérêt;
- ii) le montant total du risque a augmenté en raison de la baisse des marchés des actions;
- iii) la valeur totale des garanties a diminué en raison des rachats nets liés aux produits ayant cessé d'être offerts;
- iv) le total des passifs relatifs aux contrats d'assurance a diminué en raison de la hausse des taux d'intérêt, partiellement contrebalancée par la baisse des marchés des actions.

## Programme de couverture pour les contrats de fonds distincts

Nos programmes de couverture font appel à des instruments dérivés afin d'atténuer l'exposition de nos contrats de fonds distincts aux risques liés aux taux d'intérêt et aux marchés des actions. Au 31 décembre 2022, plus de 90 % de nos contrats de fonds distincts, évalués selon les valeurs des fonds associés, étaient couverts par un programme de couverture. Une part importante des contrats est couverte par le programme de couverture, mais notre exposition au risque de marché sur ces contrats n'est pas entièrement couverte. Pour les contrats de fonds distincts faisant partie du programme de couverture, nous couvrons généralement la valeur des coûts nets futurs prévus des règlements et les marges afférentes.

Le tableau suivant illustre l'incidence de notre programme de couverture relativement à notre sensibilité à une diminution de 50 points de base des taux d'intérêt ainsi qu'à des diminutions de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour les contrats de fonds distincts, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

Il est important de noter que ces estimations sont présentées à titre indicatif et que le rendement de notre programme de couverture dynamique pour les contrats de fonds distincts pourrait en différer étant donné que les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent habituellement des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs) et que les niveaux de volatilité peuvent être plus ou moins élevés que prévu.

## Incidence du programme de couverture pour les contrats de fonds distincts

31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Variations des taux d'intérêt <sup>3)</sup>	Variations des marchés des actions <sup>4)</sup>	
	Diminution de 50 points de base	Diminution de 10 %	Diminution de 25 %
Sensibilité du bénéfice net <sup>1), 2)</sup>			
Avant couverture	(100)	(150)	(350)
Incidence de la couverture	100	100	300
Après couverture	—	(50)	(50)

31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Variations des taux d'intérêt <sup>3)</sup>	Variations des marchés des actions <sup>4)</sup>	
	Diminution de 50 points de base	Diminution de 10 %	Diminution de 25 %
Sensibilité du bénéfice net <sup>1), 2)</sup>			
Avant couverture	(150)	(150)	(350)
Incidence de la couverture	150	100	250
Après couverture	—	(50)	(100)

<sup>1)</sup> Les sensibilités du bénéfice net ont été arrondies au multiple de 50 M\$.

<sup>2)</sup> Comme la juste valeur des prestations couvertes diffère généralement de la valeur inscrite aux états financiers, cela donnera lieu à l'inscription au bénéfice net et dans le capital d'une valeur correspondant à la volatilité résiduelle découlant de perturbations des taux d'intérêt et des marchés des actions. La disponibilité générale et le coût de ces instruments de couverture peuvent subir l'incidence défavorable de certains facteurs, notamment la volatilité, la détérioration des marchés des actions et la diminution des taux d'intérêt.

<sup>3)</sup> Représente une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, et aucune variation du taux de réinvestissement ultime promulgué par le CNA. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).

<sup>4)</sup> Variation sur tous les marchés des actions au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent habituellement des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

Notre stratégie de couverture est appliquée tant aux secteurs d'activité ou aux produits qu'à la Compagnie au moyen d'une combinaison de techniques de couverture dynamiques (rééquilibrage fréquent des contrats dérivés sur taux d'intérêt et sur actions à courte échéance) et d'achat d'options de vente à échéance plus éloignée. Nous surveillons activement notre risque global lié aux marchés des actions et pourrions mettre en œuvre des stratégies de couverture tactique afin d'aligner les sensibilités du bénéfice prévues sur les objectifs de gestion des risques.

### Risque immobilier

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail. Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental. Nous détenons des placements immobiliers qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influenceront sur notre rentabilité et sur notre situation financière. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers. Une diminution instantanée de 10 % de la valeur de nos placements immobiliers au 31 décembre 2022 diminuerait notre bénéfice net<sup>1)</sup> d'environ 450 M\$ (31 décembre 2021 – diminution de 375 M\$). À l'inverse, une augmentation instantanée de 10 % de la valeur de nos placements immobiliers au 31 décembre 2022 viendrait augmenter notre bénéfice net d'environ 450 M\$ (31 décembre 2021 – augmentation de 350 M\$).

### Risque de change

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés nos actifs et nos passifs (y compris le capital) et les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations et les services libellés en monnaies étrangères, les couvertures de change, les placements libellés en monnaies étrangères, les placements dans des filiales étrangères et le bénéfice net tiré des établissements à l'étranger. Les changements ou la volatilité des taux de change, y compris les variations des monnaies dont la valeur est fixée à celle d'une autre monnaie, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous sommes actifs dans plusieurs pays; nos produits et nos charges sont donc libellés dans plusieurs monnaies étrangères. Dans chaque territoire où nous sommes présents, nous faisons généralement en sorte que la monnaie étrangère de nos actifs corresponde à celle du total de nos passifs et de l'excédent requis dans ce territoire. Nous pouvons ainsi nous protéger contre les perturbations de nos activités locales liées aux fluctuations de change. Les dérivés de change, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque de change conformément à notre politique de gestion actif-passif. Aux 31 décembre 2022 et 2021, la Compagnie n'était exposée à aucun risque de change significatif en ce qui a trait à sa monnaie fonctionnelle.

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice net et sur notre excédent au moment de la conversion en dollars canadiens des résultats financiers libellés en monnaie fonctionnelle. Le bénéfice net réalisé à l'extérieur du Canada ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change, et un recul de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien peut avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net exprimé en dollars canadiens. Un renforcement de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien pourrait avoir l'effet contraire. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence sur les ratios de capital réglementaire.

## Risque lié à l'inflation

Le risque lié à l'inflation correspond au risque de perte financière découlant des fluctuations des taux d'inflation. Ce risque découle des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à des mesures de l'inflation du marché, comme l'indice des prix à la consommation. Les principales sources de cette exposition au risque proviennent de certains contrats de rentes collectifs et individuels et de certains contrats collectifs d'assurance-invalidité de longue durée. Dans ces contrats, les prestations de rentes et d'invalidité peuvent être liées à une formule d'indexation contenant un indice de l'inflation des prix. Les paiements de prestations liés aux indices d'inflation des prix peuvent également inclure divers plafonds, planchers et mécanismes de calcul de moyenne qui varient selon les conceptions de produits.

L'exposition au risque lié à l'inflation est gérée dans le cadre de notre programme de gestion actif-passif, principalement en investissant dans des actifs liés aux facteurs d'inflation afin d'égaliser les expositions des passifs. L'exposition résultante du bénéfice net aux variations des taux d'inflation liés aux paiements de prestations n'est pas significative.

L'incidence de l'inflation sur les charges est décrite à la rubrique « Risque lié aux charges » de la rubrique 9 – ii – Risque d'assurance » du présent document.

## Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Les sensibilités au risque de marché constituent des mesures des variations estimatives du bénéfice net et des autres éléments du résultat global qui tiennent compte des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions présentées ci-dessus, en fonction des taux d'intérêt, des cours des marchés des actions et de la répartition des affaires aux dates de calcul respectives. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé. Les sensibilités sont présentées pour l'entité consolidée, et elles pourraient ne pas être proportionnelles dans tous les secteurs à présenter. Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des affaires, les taux d'imposition effectifs, les comportements des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des marchés financiers. Nos sensibilités au 31 décembre 2021 ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Nous avons également fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des écarts de crédit, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers, ainsi que des sensibilités du capital aux variations des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions. Les sensibilités liées aux biens immobiliers sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent également aux sensibilités relatives aux écarts de crédit, aux écarts de swap, aux biens immobiliers et au ratio du TSAV. Plus particulièrement, ces sensibilités sont fondées sur les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les écarts de swap, les cours des marchés des actions et les prix des biens immobiliers aux dates de calcul respectives, en présumant que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Des fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des écarts de swap, des cours des marchés des actions et des prix des biens immobiliers au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net, les autres éléments du résultat global et le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada; elles ne tiennent pas compte des incidences à plus long terme, telles que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos affaires de gestion d'actifs.

<sup>1)</sup> Les sensibilités ont été arrondies au multiple de 25 M\$.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place aux dates de calcul respectives. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue lors de la détermination des sensibilités indicatives en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties d'obtenir les résultats prévus.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur en date du 31 décembre 2022 et du 31 décembre 2021, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux méthodes d'évaluation comptable ou actuarielle, aux modèles ou aux hypothèses après ces dates pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions au-delà des fourchettes présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Les sensibilités au risque de marché reflètent les normes comptables IFRS 4 et IAS 39 en vigueur aux 31 décembre 2022 et 2021. L'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 pourrait entraîner des changements à l'ampleur ou à l'orientation des sensibilités du bénéfice net déclaré, des autres éléments du résultat global et du ratio du TSAV. L'incidence sur la marge sur services contractuels sera présentée en tant que composante des sensibilités au risque de marché en vertu d'IFRS 17, puisque les changements liés au risque financier sont d'abord comptabilisés dans la marge sur services contractuels pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV.

Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, incluant le risque de corrélation, le risque de volatilité, et à une augmentation des risques de contrepartie liés aux dérivés, de liquidité, de modèle et des autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets, un risque résiduel ainsi que la volatilité du résultat déclaré et du capital sont toujours possibles. Le risque de contrepartie sur les couvertures est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des contreparties très bien notées et en négociant des contrats de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales, des contrats négociés en bourse ou des contrats de gré à gré bilatéraux conclus directement entre les parties, assortis d'annexes sur le soutien au crédit.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations directionnelles quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions de notre bénéfice net, des autres éléments de notre résultat global et de notre capital futurs. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

L'information concernant la sensibilité au risque de marché ainsi que les garanties liées aux produits de fonds distincts doit être lue en parallèle avec l'information figurant à la rubrique M, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle – 1 – Méthodes et estimations comptables critiques », de notre rapport de gestion annuel de 2022. Des renseignements supplémentaires sur le risque de marché sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2022 et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2022.

## ii. Risque d'assurance

### Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard des comportements des titulaires de contrat, de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. En outre, les risques liés à la conception des produits et à la fixation des prix, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour les risques liés aux comportements des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité et à la longévité.
- Des principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes et des procédures de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- Nous avons recours à la réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance.



- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques.
- La surveillance de l'exposition au risque de concentration des contrats collectifs en un seul endroit pour éviter les conséquences importantes d'un événement catastrophique.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des sources de bénéfices à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nos principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance précisent les pleins de conservation globaux ainsi que les normes et pratiques de gestion connexes qui sont appliquées pour atténuer notre exposition aux règlements importants. Les montants en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont réassurés. Dans le cas de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès, notre plein de conservation est de 40 M\$ au Canada et de 40 M\$ US à l'extérieur du Canada. Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 50 M\$ au Canada et de 50 M\$ US à l'extérieur du Canada. Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation. Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés, et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

Notre couverture de réassurance est bien diversifiée, et des contrôles sont en place pour gérer l'exposition aux contreparties de réassurance. Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable. Cette surveillance comprend des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

## Risque lié aux comportements des titulaires de contrat

Il est possible que nous subissions des pertes en raison des comportements des titulaires de contrat, qui peut s'avérer plus défavorable que les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix et de l'évaluation des produits, à l'égard de la déchéance des contrats ou de l'exercice d'autres options incorporées aux contrats.

L'incertitude relative aux comportements des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment les événements imprévus survenant dans leur vie, le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions), les changements au sein des marchés des capitaux et des marchés financiers, les modifications apportées à la fixation des prix ou à la disponibilité des produits existants, l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification, ainsi que les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation. L'incertitude relative aux flux de trésorerie futurs subissant l'influence des comportements des titulaires de contrat peut être exacerbée par des comportements irrationnels pouvant se manifester durant des périodes de turbulences économiques ou au moment de l'exercice d'options importantes au cours de la durée d'un contrat d'assurance.

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- L'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire de contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur.
- L'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat.
- L'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options.
- L'imposition de restrictions sur les types de fonds que les Clients peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds.
- Le risque lié aux comportements des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Les études sur les résultats internes servent à vérifier, évaluer et mettre à jour au besoin les hypothèses relatives aux comportements des titulaires de contrat, ce qui pourrait entraîner des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

## Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité est le risque que nos résultats techniques futurs soient pires que les hypothèses utilisées dans la fixation des prix et l'évaluation des produits. Le risque lié à la mortalité et à la morbidité peut se présenter dans le cours normal des activités, en raison de fluctuations aléatoires des résultats techniques ou de catastrophes, par suite d'une pandémie ou en combinaison avec d'autres facteurs de risque, comme le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix ou le risque de modèle. Des résultats techniques défavorables en matière de

mortalité ou de morbidité peuvent également survenir en raison d'une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la création de marchés appartenant aux investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie.

Des facteurs externes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités liées à l'assurance-vie, à l'assurance-santé, à l'assurance maladies graves, à l'assurance-invalidité, à l'assurance soins de longue durée et aux rentes. Les résultats enregistrés au chapitre de la morbidité pourraient subir l'incidence défavorable d'événements externes, notamment une pandémie, une hausse des règlements d'invalidité durant les périodes de ralentissement économique, ainsi qu'une hausse des coûts des traitements médicaux et une augmentation de l'utilisation des médicaments de spécialité. Il s'ensuit une possibilité de volatilité financière défavorable de nos résultats financiers.

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements.

Le risque lié à la concentration de la mortalité et de la morbidité est le risque qu'il se produise un événement catastrophique, comme des catastrophes naturelles (par exemple, les tremblements de terre), des catastrophes causées par l'homme (par exemple, les actes de terrorisme, les actions militaires et la propagation par inadvertance de produits toxiques dans l'environnement) ainsi que des épidémies, dans des emplacements géographiques où la couverture d'assurance est importante. Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial et leur renouvellement, en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance approuvés par le comité d'examen des risques précisent le montant maximal d'assurance pouvant être établi en vertu d'un contrat ainsi que le montant maximal pouvant être conservé. Ces limites varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent de ces dernières sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

## Risque de longévité

Le risque de longévité correspond à la possibilité d'une perte économique, d'une perte comptable ou de la volatilité du bénéfice en raison de changements défavorables des taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut se manifester lentement, au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine continue de progresser. Il pourrait également se manifester plus rapidement à la suite, par exemple, d'une percée médicale qui augmenterait considérablement l'espérance de vie. Le risque de longévité touche les contrats pour lesquels les prestations ou les coûts sont fondés sur la probabilité de survie, une amélioration plus élevée que prévue de l'espérance de vie des titulaires de contrat pourrait, par conséquent, faire augmenter le coût final de ces avantages (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, la réassurance, les fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-santé). En outre, notre exposition au risque de longévité est accrue à l'égard de certains produits de rente, tels que les options de rente à taux garanti, par une hausse des marchés des actions.

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient entraîner un changement des prévisions quant à l'amélioration de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de rente ainsi que sur nos propres régimes de retraite.

## Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écart entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative à la situation future concernant le rendement des placements, les comportements des titulaires de contrat, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de vente, la répartition des affaires, les charges et l'impôt. Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-après :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des sources de bénéfices et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

## Risque lié aux charges

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler de la conjoncture économique générale, d'augmentations imprévues de l'inflation, d'une croissance plus lente que prévu ou d'une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires. Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux Clients et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

## Risque de réassurance

Nous réassurons certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, suppression ou diminution de la capacité de réassurance ou augmentation du coût de la réassurance), par l'insolvabilité d'un réassureur ou par une couverture de réassurance inadéquate.

Les changements des conditions des marchés de la réassurance, y compris les mesures adoptées par les réassureurs pour augmenter les taux sur les couvertures existantes et nouvelles et notre capacité à obtenir une réassurance adéquate, peuvent avoir des répercussions négatives sur la disponibilité de capacités de réassurance, ou sur le coût associé au maintien de capacités de réassurance existantes ou à l'obtention de nouvelles capacités de réassurance, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies d'affaires, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que quelques-uns de nos réassureurs continuent de passer en revue et d'optimiser leurs modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation d'anciens contrats de réassurance par ces réassureurs devient de plus en plus possible. En outre, les modifications apportées au traitement réglementaire des contrats de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation sur le plan du capital.

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité d'examen des risques, et qui servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur. Ces principes directeurs définissent également les critères minimaux servant à déterminer quelles compagnies de réassurance se qualifient à titre de contreparties de réassurance possédant la capacité, l'expertise, les pratiques en matière de gouvernance et la capacité financière nécessaires pour prendre en charge les risques considérés. De plus, ces principes directeurs exigent que toute entente contienne des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où le réassureur perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires. Nous effectuons des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance avec lesquelles nous traitons ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. L'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance fait l'objet d'un suivi serré et est communiquée annuellement au comité d'examen des risques.

Nous pouvons également mettre fin aux souscriptions de nos produits ou en modifier les conditions afin de refléter l'évolution des marchés de la réassurance. Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Généralement, afin de diversifier le risque de réassurance, plusieurs réassureurs soutiennent un portefeuille de réassurance.

De plus amples renseignements au sujet du risque d'assurance sont présentés à la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2022 et à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

## iii. Risque de crédit

### Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous doivent nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers ou des difficultés éprouvées par une seule entreprise. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos bénéfices.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.

- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation obligatoire pour les placements en portefeuille de notations de qualité du crédit qui fait régulièrement l'objet d'examens. Ces décisions de notations internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notation en vigueur font l'objet d'évaluations indépendantes par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nos principes de base de gestion du risque de crédit comprennent la diversification de l'actif, la recherche et l'analyse fondamentales des flux de trésorerie, une surveillance proactive et constante des risques, une gestion active et une évaluation de la valeur relative, et ce, dans l'objectif d'optimiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en accordant l'importance voulue à l'incidence du capital et des impôts.

Nous notons les placements en titres à revenu fixe au moyen de tableaux de bord conçus à l'interne qui tiennent compte à la fois de la probabilité estimative d'un cas de défaut et des pertes en cas de défaut afin de déterminer une perte attendue et d'obtenir une notation du risque de crédit. Cette notation est exprimée selon une échelle comportant 22 échelons qui correspond généralement aux échelles utilisées par les agences de notation externes, et se fonde sur l'examen détaillé de la qualité de crédit de l'emprunteur ou de l'émetteur et sur les caractéristiques propres à cet instrument. La probabilité d'une évaluation de défaut est fondée sur l'analyse à l'échelon de l'emprunteur ou de l'émetteur, laquelle comprend une évaluation du risque sectoriel, de la stratégie d'affaires, de la compétitivité, de la rigueur de la gestion et d'autres informations financières. La perte en cas d'évaluation de défaut est déterminée au moyen d'une analyse de l'instrument et tient compte de l'incidence des garanties, des clauses restrictives, des liquidités et d'autres caractéristiques structurelles. Ces tableaux de bord fournissent des données à des modèles de valeur à risque stochastique et servent à soumettre le portefeuille à des tests de tension permettant de fournir des détails sur la distribution et les caractéristiques du risque de crédit au sein de nos portefeuilles. Conformément à nos principes directeurs et dans des circonstances normales, notre notation ne peut être supérieure à la notation la plus élevée accordée par certains organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale. La notation de certains actifs, y compris ceux qui font partie de nos portefeuilles de dettes souveraines et de titres adossés à des créances, est établie en fonction des notations accordées par les organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale, selon l'ordre de priorité suivant : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS Limited.

De plus amples renseignements au sujet du risque de crédit sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2022 et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

## iv. Risque d'ordre commercial et stratégique

### Description du risque

Le risque d'ordre commercial et stratégique est le risque que survienne une perte liée à l'incapacité d'établir, de planifier ou de mettre en œuvre de façon adéquate une stratégie appropriée en vue d'atteindre les objectifs stratégiques et commerciaux, ou de s'adapter à l'évolution des comportements des Clients ou au contexte commercial, économique, politique, réglementaire ou environnemental et social externe, ou encore le risque que des hypothèses formulées dans des stratégies ne soient pas réalisées comme prévu.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque stratégique et d'entreprise

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque stratégique et d'entreprise, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque stratégique et d'entreprise sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction, au conseil et aux comités de ce dernier.
- Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi que de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Ces plans sont examinés par la haute direction, et les principaux thèmes, enjeux et risques qui ressortent de cet examen font l'objet de discussions au sein du conseil et de ses comités.
- Nos plans d'affaires et nos plans stratégiques doivent être approuvés par le conseil, qui reçoit régulièrement de l'information sur la mise en œuvre de ceux-ci et sur le progrès réalisé relativement à leurs objectifs clés.
- Des principes directeurs exhaustifs, y compris le cadre de gestion du risque, les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, les principes directeurs en matière de conception des produits et de fixation des prix, les principes directeurs en matière de fusion et d'acquisition, le cadre de gestion du capital et des liquidités et les principes directeurs en matière de risque de capital, sont en place.
- Notre stratégie d'entreprise et nos objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites de la politique en matière d'appétence pour le risque. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière.
- Nous évaluons périodiquement notre appétence pour le risque en tenant compte des contextes économique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités.
- Les transactions de fusion, d'acquisition, d'investissements stratégiques et de cession sont dirigées selon une politique de gestion du risque lié aux fusions et acquisitions approuvée par le conseil, et celui-ci doit donner son aval à toute opération importante.

- Nous avons recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, lesquels sont utilisés pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Les risques clés et émergents, y compris les risques liés aux nouvelles modifications de la réglementation qui peuvent avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités ou notre réputation, sont identifiés, surveillés et signalés.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nous revoyons et adaptons régulièrement nos stratégies et nos plans d'affaires pour tenir compte des changements qui surviennent dans les contextes commercial, économique, politique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière. Nous réévaluons périodiquement notre goût du risque en tenant compte des contextes économique, réglementaire et concurrentiel dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les risques stratégiques et d'entreprise précis sont décrits en détail ci-dessous.

## Risque économique et politique

Nous exerçons nos activités dans plusieurs régions du monde, et tout changement d'ordre économique, politique ou réglementaire à l'échelle régionale et mondiale est susceptible d'influer sur nos activités commerciales et financières. Nous pourrions être touchés par la conjoncture économique, les conditions sur les marchés financiers et les chocs économiques à l'échelle mondiale en raison du fait que les marchés mondiaux sont de plus en plus liés. Des facteurs comme la variation des taux d'intérêt, des taux de change, de la volatilité du marché, des prix des habitations, des dépenses, des économies et de la dette des consommateurs, des investissements d'affaires et de l'inflation à l'échelle mondiale peuvent avoir une incidence sur les contextes commercial et économique au sein desquels nous exerçons nos activités. L'incertitude économique et politique prolongée peut susciter des risques accrus d'ordre commercial et stratégique, y compris les risques liés à la restructuration du secteur, aux fusions et acquisitions, à une dynamique concurrentielle en évolution et à des changements des cadres législatif, réglementaire et fiscal régissant nos activités. En outre, des conditions économiques défavorables vont souvent de pair avec volatilité et détérioration des conditions sur les marchés financiers, qui peuvent avoir une incidence défavorable sur le comportement des Clients, qui peut à son tour avoir une incidence défavorable importante directe sur nos ventes et notre rentabilité, sur nos notations de solidité financière et nos cotes de crédit et sur notre situation de capital et notre liquidité.

## Risque lié à l'exécution stratégique

Nos stratégies et plans d'affaires dépendent de la réussite des initiatives organisationnelles et stratégiques conçues pour appuyer la croissance de nos activités. Notre capacité à gérer efficacement la mise en œuvre de ces initiatives et à prioriser les initiatives a une incidence directe sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies. Il est primordial de repérer et d'appliquer les bonnes combinaisons d'initiatives pour atteindre les cibles de notre plan d'affaires. L'incapacité à repérer et à appliquer les bonnes initiatives pourrait également nuire à la structure de coûts et nous empêcher d'atteindre nos objectifs de croissance.

## Risque lié à la distribution

Notre incapacité à atteindre l'échelle de distribution prévue pourrait avoir une incidence importante sur nos objectifs stratégiques et financiers. Il s'agit notamment de notre incapacité à recruter et à fidéliser des intermédiaires et des représentants à un prix qui est financièrement possible pour la Compagnie, ou à mettre au point des capacités et des technologies numériques pour la vente et pour le soutien à la clientèle. Lorsque notre stratégie en ce qui concerne les produits ou que la distribution et les services connexes (y compris les capacités et les technologies numériques pour la vente et le soutien à la clientèle) ne sont pas élaborées, modifiées ou réalisées en concordance avec nos objectifs stratégiques ou en fonction de l'évolution du comportement des Clients ou de notre contexte réglementaire, le risque lié à la distribution peut aussi s'en ressentir. De plus, l'absence d'un modèle de distribution bien diversifié dans les territoires où nous exerçons nos activités pourrait nous rendre trop dépendants d'un canal des agences donné ou de partenaires clés.

## Risques liés aux fusions, aux acquisitions, aux cessions et aux investissements stratégiques

Nous étudions régulièrement la possibilité de faire l'acquisition sélective d'autres entreprises ou de nous départir de la totalité ou d'une partie de certaines activités pour appuyer notre croissance et nos objectifs stratégiques. Toute transaction que nous concluons comporte un certain nombre de risques liés aux facteurs économiques, opérationnels, stratégiques, financiers, fiscaux, juridiques, réglementaires, de conformité et à d'autres facteurs.

Il y a un risque que nous ne soyons pas en mesure de réaliser une acquisition appropriée sur un marché ou dans un secteur souhaité ni de retirer les avantages financiers et stratégiques des transactions en raison de facteurs concurrentiels, d'exigences des autorités de réglementation ou d'autres facteurs. Il existe un risque que le capital utilisé pour financer une transaction puisse limiter notre capacité à investir des capitaux additionnels afin de saisir d'autres occasions et d'autres initiatives. Ce risque pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs financiers et stratégiques.

Notre capacité à réaliser les avantages économiques, financiers et stratégiques escomptés de toute transaction que nous concluons dépend de plusieurs facteurs, notamment la séparation ou l'intégration véritables des entreprises transférées, de la restructuration ou la réorganisation efficace des entreprises connexes et du fait de pouvoir motiver ou garder le personnel pour procéder à ces transactions. En outre, l'intégration des activités et l'harmonisation des différences de cultures organisationnelles pourraient nécessiter l'allocation de ressources de gestion importantes, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction de nos activités quotidiennes. Les synergies prévues et d'autres avantages attendus peuvent ne pas être obtenus en raison de l'incapacité d'intégrer avec succès des entreprises acquises à nos activités existantes. L'un ou l'autre de ces risques, s'il survient, pourrait nous empêcher d'atteindre les résultats attendus d'une transaction ou pourrait avoir une incidence sur nos objectifs financiers et stratégiques.

Afin d'atténuer ces risques, nous avons établi des procédures pour encadrer l'évaluation et la réalisation des transactions de fusion et d'acquisition et l'intégration des entreprises visées. Des mises à jour régulières sur les risques liés à la réalisation et à l'intégration dans le cadre de ces transactions, ainsi que sur les mesures d'atténuation élaborées pour atténuer ces risques, sont fournies au conseil, aux comités du conseil et aux comités de la haute direction, selon le cas.

## Environnement concurrentiel

La concurrence provenant des sociétés d'assurances, des banques, des gestionnaires d'actif, des sociétés de fonds communs de placement, des planificateurs financiers et d'autres fournisseurs de services, y compris des nouveaux participants et des sociétés de services financiers non traditionnels, est très forte et pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités dans certains pays.

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont caractérisés par une concurrence très vive, et notre capacité à vendre nos produits est tributaire de nombreux facteurs, notamment l'échelle, les prix et les rendements offerts, les canaux de distribution, les capacités numériques, les notations en matière de solidité financière, les gammes de produits, la qualité des produits et services, la vigueur commerciale de la marque, le rendement des placements, les niveaux historiques des dividendes et la capacité de fournir des services à valeur ajoutée aux distributeurs et aux Clients. Dans certains marchés, certains de nos concurrents pourraient nous être supérieurs à l'égard de l'un ou de plusieurs de ces facteurs. Nos concurrents pourraient perturber nos activités au moyen de stratégies ciblées visant à réduire notre part de marché; ils pourraient notamment cibler nos employés clés ou nos partenaires du secteur de la bancassurance ainsi que d'autres distributeurs, ou mettre en place une tarification ambitieuse pour leurs produits. Notre capacité d'atteindre nos objectifs et nos stratégies d'affaires dépend en grande partie de notre capacité de prévoir ces pressions concurrentielles et de leur répondre rapidement.

Les technologies favorisent des changements rapides au sein du secteur des services financiers, et elles permettent à de nouveaux participants de nous livrer concurrence ou d'offrir des services à nos concurrents afin de permettre à ces derniers d'améliorer leurs capacités à l'égard de certains secteurs des marchés de l'assurance, de la gestion de patrimoine et de la gestion d'actifs. L'émergence de nouvelles technologies telles que l'automatisation robotisée de processus, l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs et l'analytique avancée pourrait avoir une incidence sur le secteur des services financiers et sur la manière dont les sociétés interagissent avec leurs parties prenantes. Nos concurrents actuels, ou de nouveaux participants, pourraient utiliser ces technologies ou d'autres nouvelles technologies afin d'offrir des services dans divers secteurs tels que la fixation de prix personnalisé, la communication proactive avec les Clients et le marketing ciblé afin de consolider leurs relations Clients et d'influencer le comportement de ceux-ci. Les perturbations causées par les changements technologiques et l'innovation de la part de nos concurrents traditionnels et non traditionnels, qui pourraient offrir une meilleure expérience aux utilisateurs, une fonctionnalité supérieure ou des produits à moindre prix, ou qui pourraient avoir des coûts de distribution plus faibles, nous forceront à nous adapter plus rapidement, et elles pourraient exercer de la pression sur nos marges. Le risque de perturbation peut également avoir une incidence sur nos modèles de distribution, au fur et à mesure que de nouveaux modèles commerciaux à faibles coûts axés sur le numérique émergent dans le cadre de la distribution des produits et des services financiers, tels que les technologies d'assurance ou les robots conseillers. Ces risques évoluent rapidement en raison du nombre croissant d'utilisateurs numériques, et il est difficile de les prévoir et d'y répondre de façon proactive, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.

## Rendement des placements

Le risque lié au rendement des placements s'entend de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure d'atteindre les objectifs en matière de rendement souhaités pour notre portefeuille de placements ou que nous ne parvenions pas, dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, à concevoir ou à mettre en œuvre des stratégies de placement susceptibles de produire des rendements concurrentiels sur les produits et les fonds gérés offerts par ces activités. Le fait de ne pas atteindre les objectifs de placement peut avoir une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et notre rentabilité en raison de perspectives de ralentissement de la croissance ou de changements défavorables des comportements des titulaires de contrat ou des Clients.

## Modifications du cadre juridique et réglementaire

La plupart de nos activités sont assujetties à une réglementation et à une supervision imposantes. Toute modification des lois, des règlements ou des politiques gouvernementales, ou de leur cadre d'interprétation ou d'application, pourrait nous obliger à apporter des changements importants à notre stratégie et pourrait accroître les coûts de mise en œuvre et provoquer le détournement de ressources pour gérer le changement. De telles modifications pourraient avoir une incidence sur la communication de l'information financière, sur les processus comptables, sur les exigences en matière de capital, sur le cadre réglementaire de nos produits et services, sur la réglementation relative aux méthodes de vente, aux intermédiaires de vente et aux offres de produits, sur les exigences de solvabilité, sur la rémunération des membres de la haute direction et sur les pratiques en matière de gouvernance, et ils pourraient venir imposer des restrictions visant nos activités exercées à l'étranger (comme la modification du plafond relatif à la propriété étrangère de sociétés locales). Chacun de ces changements pourrait avoir une incidence défavorable sur notre entreprise et nos affaires. Le fait de ne pas nous conformer aux exigences actuelles et futures des autorités de réglementation pourrait également entraîner des sanctions réglementaires et pourrait avoir une incidence sur nos relations avec les autorités de réglementation et sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires.

## Risque environnemental et social

Notre performance financière, nos activités et notre réputation peuvent être touchées de façon négative si nous ne nous préparons pas de façon adéquate aux incidences directes et indirectes de risques environnementaux et sociaux. Le risque environnemental et social comprend, sans s'y limiter, les dommages environnementaux constatés sur les immeubles dont nous sommes propriétaires ou que nous gérons ainsi que les risques physiques liés aux changements climatiques, les risques liés à la transition, les enjeux en matière de santé publique et les enjeux relatifs à l'inégalité. Ces risques peuvent survenir dans le cadre de nos activités directes, de nos activités d'investissement ou d'autres secteurs de notre chaîne de valeur.

Les secteurs d'activité de notre pilier Gestion d'actifs intègrent les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur prise de décision en matière de placement à l'égard des actifs de la Sun Life et des actifs des Clients. Les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance existants et potentiels sont intégrés, sous réserve de la disponibilité des données, à des évaluations et à des examens initiaux et

continus de placements en actions de sociétés ouvertes, de placements en titres à revenu fixe d'émissions privées et publiques, de placements immobiliers, de placements en infrastructures et de placements en prêts hypothécaires commerciaux, entre autres. En outre, nous surveillons nos gestionnaires tiers pour les affaires de gestion d'actifs, du fonds général et des plateformes de fonds, par l'entremise de notre Centre international de placement. Ce centre fonctionne à titre de groupe de recherche et de consultation en placements. Dans le cadre du contrôle diligent et de la surveillance des gestionnaires tiers, le centre évalue l'intégration, par chaque gestionnaire, des facteurs ESG au sein de ses processus de placement, ainsi que d'autres facteurs pertinents liés à la durabilité, et assure leur suivi de façon continue. Ces activités peuvent être exercées pour le compte d'entreprises spécifiques de la Sun Life ou en partenariat avec celles-ci. Ces entreprises peuvent également entreprendre leurs propres activités de contrôle diligent.

Nous surveillons les changements sur le plan environnemental et social et l'évolution plus générale en matière de durabilité, notamment par l'entremise de notre participation à titre de signataire des Principes pour l'investissement responsable appuyés par les Nations Unies, de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'initiative Climate Action 100+, d'Engagement climatique Canada et du CDP (auparavant appelé Carbon Disclosure Project).

Notre première directrice de la durabilité dirige les efforts déployés à l'échelle de l'entreprise pour intégrer des pratiques durables dans l'ensemble de nos activités et pour aider à mettre en œuvre d'autres mesures aidant à créer un avenir plus propre, inclusif et durable, conformément à notre stratégie d'entreprise et à notre raison d'être. Notre Conseil international sur la durabilité, composé de hauts dirigeants de chacune de nos divisions, fonctions clés et régions, étudie les enjeux généraux en matière de durabilité. Ses membres sont responsables de l'exécution de notre plan de durabilité selon les priorités établies pour leur secteur d'activité propre ou leur fonction. Ils se font les porte-parole du plan de durabilité et usent de leur influence pour sa mise en œuvre. Nous présentons l'information sur le rendement en matière de durabilité, y compris à l'égard des changements climatiques et des enjeux environnementaux et sociaux, dans notre rapport annuel sur la durabilité, qui est publié la même date que notre rapport annuel et est disponible au [www.sunlife.com/durabilite](http://www.sunlife.com/durabilite).

## Changements climatiques

Les changements climatiques sont l'un des grands enjeux de notre époque. La communauté scientifique a démontré que la planète se réchauffe. Les gouvernements, les organismes de réglementation, les investisseurs, les clients et les autres parties prenantes intensifient leurs efforts pour s'attaquer à ce problème mondial. Nous croyons qu'il est de notre responsabilité de réagir et de prendre des mesures qui soutiennent l'objectif de l'Accord de Paris, afin de limiter l'augmentation de la température mondiale au cours de ce siècle à un niveau bien inférieur à 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et de déployer les efforts nécessaires afin de limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels.

Les engagements que nous prenons envers nos Clients peuvent s'étendre sur des décennies et, par conséquent, les risques liés aux répercussions des changements climatiques qui pourraient survenir dans l'avenir se manifestent dans les solutions que nous offrons à nos Clients aujourd'hui. Notre raison d'être, qui consiste à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, ne peut être réalisée sans la mise au point d'une approche solide à l'égard des changements climatiques qui favorise la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone. Notre raison d'être peut être atteinte en intégrant cet état d'esprit à l'ensemble de nos activités et en travaillant en collaboration avec d'autres parties prenantes afin d'atteindre un objectif commun : éviter les pires conséquences des changements climatiques. Nous avons établi un objectif visant à atteindre zéro émission nette de GES d'ici 2050 (se reporter à la rubrique « Mesures et objectifs » ci-après pour plus de détails).

Notre stratégie en matière de climat comprend les éléments suivants :

- Nous reconnaissons qu'en tant qu'investisseur à long terme, nous avons la possibilité de faire partie de la solution à ce défi mondial et d'investir de façon proactive dans des actifs et des entreprises qui favorisent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
- Nous évaluons l'incidence des changements climatiques sur nos activités et nos placements en vue de gérer ces derniers de façon prudente afin de respecter nos engagements, tout en tenant compte des défis liés à l'incertitude et aux données imparfaites pour éclairer ces décisions.
- Nous nous engageons à promouvoir les intérêts des gouvernements, des organismes de réglementation, des investisseurs et des dirigeants du secteur et à collaborer avec ceux-ci afin d'élaborer des programmes et des politiques en matière de carboneutralité ouvrant la voie à la décarbonisation.
- Nous préconisons de meilleures données et informations à fournir, afin de pouvoir effectuer des évaluations plus éclairées des risques liés au climat. Nous appuyons les mesures prises par les organismes de réglementation en vue d'exiger une présentation de l'information financière conforme aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière (le « GIFCC »), et nous voyons d'un bon œil les efforts continus visant à améliorer les normes de communication de l'information.
- Nous nous engageons à améliorer continuellement nos mesures, notre surveillance et nos rapports liés au climat.
- Nous nous concentrons sur la réduction de l'incidence des changements climatiques et sur le renforcement de la résilience de nos propres activités partout dans le monde, ainsi que sur les immeubles que nous détenons dans notre portefeuille de placements.

Nous nous engageons à travailler ensemble entre les secteurs avec nos Clients, entités émettrices et autres parties prenantes pour contribuer à relever ce défi mondial et nous reconnaissons que nous n'avons pas encore les réponses à ce problème complexe.

Notre stratégie évoluera au fil du temps, en tirant parti de notre expérience et de nos développements externes.

## Informations à fournir selon le GIFCC

Nous présentons dans les paragraphes qui suivent nos informations à fournir sur le climat conformément aux recommandations du GIFCC, qui sont structurées autour de quatre thèmes qui représentent les éléments fondamentaux du fonctionnement des organisations : la stratégie, la gouvernance, la gestion des risques, ainsi que les mesures et les cibles.

## Stratégie

Les changements climatiques pourraient avoir des répercussions sur nous en tant que compagnie d'assurance et de société de gestion d'actifs. Les changements climatiques ont des répercussions sur la vie et la santé des populations du monde entier. La gravité et la fréquence accrues des phénomènes météorologiques extrêmes et les transformations chroniques vers des températures plus élevées pourraient avoir des répercussions significatives sur la santé. Les décès et les hospitalisations liés à la chaleur ont augmenté au cours de la dernière décennie, et ils continueront d'augmenter à mesure que les températures grimperont. Une baisse de la qualité de l'air due aux polluants, au réchauffement des températures et aux incendies de forêt pourrait avoir des répercussions à long terme sur la santé respiratoire. La détresse émotionnelle, l'anxiété et les traumatismes causés par les événements météorologiques extrêmes ont également une incidence négative sur notre santé mentale.

Les précipitations changeantes et les inondations qui en découlent, les sécheresses et les incendies de forêt ont des répercussions directes sur les cultures alimentaires, et elles peuvent entraîner une insécurité alimentaire et de la malnutrition. Les précipitations changeantes et le réchauffement des températures augmentent également la prolifération d'insectes nuisibles, causant des dommages directs aux cultures alimentaires, tout en propageant des maladies comme la dengue et le Zika. On s'attend à ce que le réchauffement des températures étende la zone géographique des maladies transmises par les moustiques et d'autres insectes nuisibles et allonge la durée de leur saison de transmission.

Notre examen de la santé financière<sup>1)</sup> est notamment axé sur les risques associés aux placements liés au climat, qui constituent à notre avis une préoccupation plus importante et plus immédiate. Pour la Sun Life, la portée et l'ampleur des risques pour la vie et la santé liés aux changements climatiques sont relativement faibles à l'heure actuelle, mais elles constituent néanmoins des préoccupations importantes à plus long terme que nous continuons de surveiller. En plus d'avoir recours à des scénarios climatiques pour notre examen de la santé financière, notre expérience en matière d'analyse des scénarios climatiques comprend une participation à un projet pilote entre la Banque du Canada, le BSIF et un petit groupe d'institutions financières canadiennes en 2021. Le projet pilote était axé sur les risques liés à la transition, et il était conçu pour couvrir un éventail de résultats potentiels et illustrer les types de pressions pouvant affecter le système financier et l'économie à mesure que le monde amorce une transition vers un avenir à plus faibles émissions de carbone. Les résultats de ce projet pilote ont été dans l'ensemble conformes à notre compréhension historique des secteurs qui sont les plus susceptibles d'être touchés par les répercussions potentielles des changements climatiques et des répercussions qu'aurait le report des mesures politiques.

Une transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone pourrait avoir une incidence sur la valeur des actifs. Entre autres incidences, les placements dans des titres de producteurs de charbon, de pétrole et de sables bitumineux, du secteur des services publics ainsi que dans le secteur connexe des combustibles fossiles et les secteurs des chemins de fer et des pipelines, de même que dans les marchés dépendant de ces secteurs, pourraient être assortis de risques financiers supplémentaires en raison de l'évolution de la réglementation, du coût du capital, des préférences des consommateurs et de la concurrence livrée par les sociétés du secteur de l'énergie renouvelable. Ces risques supplémentaires pourraient donner lieu à des actifs délaissés (soit des actifs dont les coûts d'investissement ne peuvent être récupérés comme prévu) et à une rentabilité globale moindre.

Les répercussions physiques des changements climatiques pourraient avoir une incidence sur les placements dans des actifs réels comme les biens immobiliers, les prêts hypothécaires commerciaux et les infrastructures, ainsi que sur nos propres activités, sur les activités et les produits de nos Clients et sur les activités de l'ensemble de nos portefeuilles. Des risques peuvent survenir en raison de la fréquence et de la gravité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes et des transformations à long terme des tendances climatiques.

Pour en savoir plus sur les risques potentiels liés au climat, se reporter à la rubrique « Risques environnementaux et sociaux » de notre notice annuelle de 2022, sous Facteurs de risque – Risque d'ordre commercial et stratégique.

Du point de vue des placements, les changements climatiques présentent à la fois des risques et des occasions.

Les occasions liées aux changements climatiques comprennent celles liées à la durabilité et aux obligations vertes, aux investissements visant à développer des biens immobiliers et des infrastructures résilients et adaptatifs, aux actifs liés à l'énergie renouvelable de même qu'aux actifs et aux activités liés à d'autres secteurs qui soutiennent une transition vers une économie à faibles émissions de carbone, ou profitent de celle-ci. De nombreuses entreprises et secteurs tirent parti des occasions favorables découlant des changements climatiques, notamment les secteurs de la mobilité (électrification des véhicules), des services d'efficacité énergétique, des technologies liées aux batteries et des énergies renouvelables. Grâce à nos efforts d'intégration des facteurs ESG, nous cherchons à repérer ces occasions de placement sur les marchés publics et privés, notamment à l'égard des placements titrisés et des placements directs (biens immobiliers, infrastructures publiques traditionnelles et autres types d'infrastructures publiques telles l'agriculture durable). Nous avons été le premier assureur-vie à l'échelle mondiale à avoir émis une obligation durable. Les obligations durables peuvent contribuer à soutenir cette transition vers une économie plus faible en émissions de carbone. Avec notre pilier Gestion d'actifs, nous sommes en bonne position pour investir dans cette transition. La gestion d'actifs est assurée par Titres à revenu fixe SLC, InfraRed, BGO et Crescent, qui exercent leurs activités sous la marque Gestion SLC, ainsi que par la MFS. Les stratégies d'investissement liées au climat pour nos activités de gestion d'actifs sont présentées ci-dessous.

- Gestion SLC investit dans des infrastructures durables partout dans le monde par l'intermédiaire de sa plateforme de placements à revenu fixe publics et privés. Les catégories d'infrastructures durables comprennent les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les transports propres.
- InfraRed investit dans des infrastructures sociales et des projets d'efficacité énergétique, de production d'énergie à faible émission de carbone et d'énergie renouvelable, en plus de les gérer, ce qui offre plus d'options d'investissement durable pour les Clients institutionnels tout en apportant un complément à notre orientation axée sur les investissements durables et les changements climatiques.

<sup>1)</sup> L'examen de la santé financière est un test de tension visant à évaluer la santé financière future de la Sun Life selon différents scénarios défavorables.



- BGO gère de façon proactive les risques climatiques au niveau des immeubles et du portefeuille grâce à une planification stratégique qui évalue et atténue les vulnérabilités critiques et favorise une capacité d'adaptation. BGO utilise son outil de résilience exclusif primé, qui combine les résultats de recherches effectuées au sein du secteur et la modélisation prédictive relative au climat, pour offrir des plans personnalisés d'adaptation de la résilience aux changements climatiques pour l'ensemble de nos portefeuilles. Ces efforts aident BGO à générer des rendements à long terme pour ses Clients et ses investisseurs.
- Les décisions de placement de Crescent sont guidées par les intérêts à long terme des Clients, qui sont servis par la prise en compte des facteurs ESG, notamment ceux liés aux changements climatiques. Dans la mesure du possible, Crescent cherche à collaborer avec les sociétés de portefeuille sur des enjeux tels que la mesure et la déclaration des émissions de carbone et l'efficacité énergétique.
- À titre d'investisseur à long terme dans des émetteurs publics, la MFS évalue les enjeux climatiques comme un facteur clé de décision d'investissement, tant au niveau de l'émetteur que du portefeuille. La MFS collabore également régulièrement avec des sociétés afin d'encourager une meilleure communication de l'information et une meilleure gestion des occasions et des risques liés aux changements climatiques. Le Manifeste sur le climat de la MFS présente ses convictions et ses objectifs en tant qu'investisseur à l'égard des risques et des possibilités liés aux changements climatiques, ainsi que son objectif de réduire à zéro ses émissions nettes d'ici 2050.

À titre d'investisseurs à plus long terme, nous sommes d'avis que l'intégration des changements climatiques en tant qu'élément clé dans la prise de décisions en matière d'investissement peut constituer une source d'avantage concurrentiel pour deux raisons : la prise en compte de cet élément donnerait lieu à des rendements ajustés en fonction du risque plus élevés pour les Clients au fil du temps; par ailleurs, les notations plus élevées des placements liés aux facteurs ESG établies par des groupes comme les PRI, Morningstar, le GRESB et d'autres groupes, qui constituent des facteurs de décision de plus en plus importants pour les Clients. En tant que participants aux initiatives des investisseurs Engagement climatique Canada et Climate Action 100+, nous interagissons avec certains des plus importants émetteurs mondiaux de GES auprès desquels nous détenons des placements afin de les encourager à harmoniser leurs objectifs liés au climat avec ceux de la Compagnie et de nos Clients.

Les mêmes principes sont utilisés dans le choix et la surveillance des gestionnaires de placements tiers responsables d'investir des actifs pour le compte de nos Clients dans des régimes collectifs d'épargne-retraite, des portefeuilles privés, des fonds de placement garanti et des fonds communs de placement. Nous sommes conscients que nos Clients adoptent de plus en plus une perspective de placement durable à l'égard de nos solutions. Notre cadre exclusif d'évaluation de l'intégration des facteurs ESG des RCR aide les promoteurs de régimes collectifs de retraite de la Sun Life du Canada à prendre des décisions éclairées au sujet des options de placement qu'ils offrent à leurs employés dans leurs régimes en milieu de travail. Le cadre d'évaluation utilise des critères détaillés dans trois domaines clés : politiques de la société, processus de placement et actionnariat actif. De façon similaire, PMSL évalue ses gestionnaires en fonction de leur engagement ferme, de leur stratégie de placement et de leur participation active. Cette approche permet de mieux comprendre la direction de ses gestionnaires à l'égard des questions liées aux facteurs ESG et leur capacité d'intégrer ces considérations à tous les aspects du processus décisionnel en matière de placement.

Nous nous intéressons aux réglementations et politiques climatiques émergentes qui touchent nos activités, directement et par l'intermédiaire d'associations du secteur, comme l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, l'American Council of Life Insurers et la Chambre de commerce du Canada. Nous avons préconisé une meilleure communication de l'information financière et des données relatives au climat et leur harmonisation avec les nouvelles normes et réglementations. De meilleures données, plus cohérentes entre les différents secteurs d'activité, permettraient une meilleure prise de décision et, ultimement, d'injecter des capitaux dans les entreprises qui travaillent à développer des solutions réelles pour une transition vers une économie à faibles émissions de carbone. De plus, nous préconisons l'amélioration du marché financier durable du Canada et l'accroissement des occasions d'investissement dans des immeubles verts et des infrastructures durables. Nous présentons nos activités de lobbying conformément aux obligations réglementaires établies par les différents territoires.

## Gouvernance

Trois comités du conseil assurent la surveillance des aspects relatifs aux changements climatiques.

- Le comité de la gouvernance, des placements et de la révision est chargé de la surveillance de l'application à l'échelle de l'entreprise de nos principes directeurs en matière de durabilité et de notre programme de durabilité. Il examine notamment le rapport annuel sur la durabilité et le plan de durabilité, puis en recommande l'approbation au conseil. Le comité surveille les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de durabilité et des objectifs et cibles connexes, y compris le rendement relatif aux émissions de GES.
- Le comité d'examen des risques est responsable de la supervision de la gestion des risques actuels et émergents à l'échelle de l'entreprise, y compris les risques liés au climat et, de façon plus générale, à l'environnement. Pour plus de détails sur le rôle de ce comité, se reporter à la rubrique Gestion du risque de la présente rubrique.
- Le comité d'audit supervise l'ensemble des informations financières fournies dans les états financiers et le rapport de gestion, y compris celles ayant trait aux changements climatiques.

Le conseil assure la surveillance finale des questions liées aux changements climatiques et utilise les rapports des présidents des comités du conseil mentionnés ci-dessus ainsi que d'autres présentations directes de la direction et d'experts externes afin de décider de la nature et de l'étendue de ses commentaires, et de questionner, conseiller et guider la haute direction relativement à une approche d'entreprise face aux changements climatiques. En 2022, le conseil d'administration ou un de ses comités ont étudié des sujets liés au climat lors de chacune des réunions trimestrielles et de la réunion stratégique annuelle du conseil d'administration, soit sous forme de sujets spécifiques à l'ordre du jour pour les plans d'affaires et les plans stratégiques de la Sun Life, y compris la stratégie de durabilité de la Sun Life, soit lors de la présentation de divers rapports de comités, de dirigeants et de groupes d'affaires.

Au niveau de la direction, la première directrice de la durabilité, le premier directeur de la gestion des risques et le premier directeur des placements jouent des rôles clés dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat.

- Notre première directrice de la durabilité est responsable de la durabilité pour l'ensemble de l'entreprise, y compris à l'égard des changements climatiques. Ses responsabilités comprennent l'établissement d'une stratégie et d'un cadre de gouvernance pour notre organisation. Comme il est susmentionné, la première directrice de la durabilité préside notre Conseil international sur la durabilité. La vice-présidente, changements climatiques et impact environnemental de la Sun Life, un nouveau poste créé en 2022 et qui relève directement de la première directrice de la durabilité, supervise l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle de l'entreprise

en matière de changements climatiques, du risque climatique et du rendement en matière de décarbonisation, ainsi que des fonctions de présentation de l'information.

- Notre premier directeur de la gestion des risques est chargé de diriger la fonction de gestion des risques (comme il est indiqué ci-dessus dans les rubriques 2 et 7 de Gestion du risque). Les risques clés et émergents sont surveillés et signalés au comité d'examen des risques du conseil.
- Le premier directeur des placements préside le comité sur la durabilité et le conseil sur les placements durables au sein de Gestion SLC. Le comité sur la durabilité est responsable de l'établissement de l'orientation stratégique relative aux questions liées à la durabilité et aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, et il établit des priorités à l'égard des principales initiatives en matière de durabilité pour l'ensemble de Gestion SLC. Le conseil sur les placements durables supervise l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment à l'égard des changements climatiques, au processus de placement.
- La MFS a mis sur pied des comités de surveillance afin d'assurer un leadership stratégique et de soutenir une intégration efficace de la durabilité dans l'ensemble de la MFS. Le groupe de la haute direction en matière de durabilité de la MFS assure un leadership stratégique en ce qui a trait à la stratégie de durabilité de la MFS. Il comprend divers hauts dirigeants directement responsables de l'intégration de la durabilité dans l'ensemble de l'entreprise. La MFS a également mis sur pied des comités qui font partie de sa structure de gouvernance des comités existante. Ces comités se consacrent à la mise en œuvre d'aspects précis de la stratégie de durabilité de la MFS, notamment la stratégie et les politiques d'intégration des facteurs ESG, l'engagement, le vote par procuration et les stratégies et les politiques relatives aux Clients et à l'entreprise en matière de facteurs ESG.

### Gestion du risque

La gestion du risque climatique est intégrée à notre cadre de gestion du risque, à notre gouvernance et à nos processus de soutien (comme il est mentionné aux sections 1 à 8 et à la rubrique Gouvernance ci-dessus).

Notre définition du risque climatique comprend les incidences physiques des changements climatiques et les incidences de la transition vers une économie plus faible en émissions de carbone. Ces répercussions peuvent comprendre, sans s'y limiter, les dommages aux biens immobiliers détenus et exploités, y compris les immeubles et les infrastructures, la réduction de la valeur des placements en actifs à revenu fixe et en actifs à revenu non fixe des marchés publics et privés liés aux combustibles fossiles et aux industries à forte émission de carbone, les risques de poursuites touchant les entreprises ou les secteurs au sein desquels nous effectuons des investissements, les conséquences sur la santé des populations touchées et les changements socioéconomiques, géopolitiques et réglementaires.

Du point de vue des placements, les risques climatiques, lorsqu'ils sont importants pour un secteur ou une catégorie d'actif en particulier, sont intégrés dans le processus de gestion des risques à mesure que nous cherchons à effectuer des placements à long terme mieux positionnés pour résister aux enjeux liés aux changements climatiques. Nous tenons compte de plusieurs analyses différentes dans notre évaluation des risques climatiques; nous avons recours à la fois à des analyses individuelles des risques physiques par région géographique et à une évaluation du modèle économique et des risques liés à une transition vers de plus faibles émissions de carbone. Les catégories de risques liés au climat faisant l'objet d'une surveillance peuvent comprendre des risques physiques aigus et chroniques et des risques de transition liés aux lois et à la réglementation actuelle et émergente, aux technologies en évolution, aux risques liés au marché et à la réputation ou aux préférences des consommateurs.

Chacune des entreprises de gestion d'actifs de la Compagnie a recours à sa propre approche pour déterminer, évaluer, surveiller et réagir aux risques et aux occasions liés au climat, en fonction des catégories d'actifs dans lesquelles elle investit. Ces approches sont mises à jour périodiquement. Parmi ces approches, on retrouve :

- Des enquêtes exclusives sur les risques climatiques visant à déterminer, à évaluer et à réagir aux risques et aux occasions liés au climat;
- Une analyse des risques au niveau du portefeuille et des actifs afin d'éclairer les décisions de placement et les stratégies de résilience;
- Des méthodes d'évaluation qui visent à normaliser l'évaluation des risques liés à la transition. Par exemple, lorsqu'elle évalue la possibilité d'investir à long terme dans des sociétés liées au secteur des combustibles fossiles, la division Titres à revenu fixe SLC examine les objectifs de réduction d'émissions de carbone de celles-ci ainsi que leur capacité à faire la transition vers un avenir à plus faibles émissions de carbone.
- Une analyse des données relatives aux émissions;
- Une modélisation des actifs délaissés;
- La surveillance et l'analyse comparative de l'intensité du carbone;
- Des engagements individuels et collaboratifs sur des enjeux tels que la décarbonisation.

De plus, un enjeu environnemental, qu'il soit causé par les changements climatiques ou par d'autres facteurs, constaté sur un des immeubles dont nous sommes propriétaires ou que nous exploitons, pourrait avoir une incidence d'ordre financier ou porter atteinte à notre réputation. Nous maintenons un programme de gestion des risques environnementaux visant à gérer et à surveiller les placements immobiliers en les protégeant contre les pertes imputables à des questions environnementales, et à veiller au respect de toutes les lois qui s'appliquent. Nous souscrivons des contrats d'assurance afin de couvrir certains risques environnementaux pouvant toucher les actifs détenus. Nous avons mis en œuvre un programme de continuité des activités afin de faciliter le recouvrement des activités critiques si un enjeu environnemental touche un endroit où nous exerçons nos activités. Le groupe immobilier d'entreprise de la Compagnie, de concert avec nos propriétaires d'immeubles et nos gestionnaires de biens immobiliers, évalue les effets potentiels des risques liés aux changements climatiques et examine les moyens d'améliorer la capacité de nos immeubles à résister à ces risques. Ces risques comprennent les tornades, les inondations subites, les tempêtes de verglas et les inondations côtières.

### Mesures et objectifs

La Compagnie s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions nettes de GES à zéro d'ici 2050, tant pour ses investissements que pour ses activités, et elle continue de progresser dans la réalisation de ses engagements en matière de climat en mettant l'accent sur l'établissement d'objectifs intermédiaires. Nos entreprises de gestion d'actifs qui ont adhéré à l'initiative Net Zero Asset Managers (« NZAM ») ont communiqué leurs objectifs intermédiaires après leur finalisation. L'initiative NZAM est un groupe international de gestionnaires d'actifs engagés à réduire à zéro ses émissions nettes de GES d'ici 2050, ou plus tôt. Les membres de l'initiative NZAM comprennent les entreprises MFS et PMSL, et les gestionnaires de Gestion SLC : Titres à revenu fixe SLC, InfraRed et BGO. À titre de propriétaire d'actifs, la Compagnie prévoit de réduire à zéro ses émissions nettes de GES à l'égard des activités de son fonds général. Nous utilisons la méthode du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour déterminer nos émissions financées. Notre approche pour atteindre des émissions nettes nulles dans le fonds général sera axée sur les catégories d'actifs où nous

avons accès à des données de qualité, pour lesquelles des méthodes d'émissions nettes nulles sont établies et où nous croyons pouvoir avoir la plus grande incidence réelle sur la réduction des émissions. Des cibles intermédiaires mises à jour et un résumé de nos autres engagements et des progrès réalisés en matière d'émissions nettes nulles sont disponibles à l'adresse [www.sunlife.com/durabilite](http://www.sunlife.com/durabilite).

Pour nos activités, l'objectif intermédiaire fixé est de parvenir à une réduction absolue de 50 % des émissions de GES d'ici 2030, par rapport à 2019. Cette cible comprend les réductions d'émissions de nos bureaux et celles liées aux déplacements d'affaires<sup>1)</sup>. Tout en poursuivant nos efforts en vue de réduire les émissions de GES, nous achetons des crédits d'émission de carbone de haute qualité pour compenser les émissions restantes de nos activités qui n'ont pas encore été réduites. Cette approche d'achat de crédits compensatoires ne fait pas partie de notre stratégie de décarbonisation d'entreprise, mais elle constitue une façon d'aider à gérer l'incidence de nos activités sur le climat dès maintenant, tout en travaillant à l'atteinte de notre objectif opérationnel intermédiaire pour 2030, ainsi que notre objectif à l'échelle de l'entreprise, soit des émissions nettes de zéro GES d'ici 2050.

La Compagnie continue de réaliser des progrès en ce qui a trait à son objectif de placements durables additionnels de 20 G\$ de 2021 à 2025 pour l'ensemble de ses placements liés au fonds général et aux Clients, qui sont gérés par Gestion SLC. Les placements visés comprennent notamment les projets visant l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, les bâtiments durables, le transport propre, la gestion de l'eau et les infrastructures sociales. Nous présentons nos progrès dans notre rapport annuel sur la durabilité, disponible au [www.sunlife.com/durabilite](http://www.sunlife.com/durabilite).

Dans notre rapport annuel sur la durabilité, accessible au [www.sunlife.com/durabilite](http://www.sunlife.com/durabilite), la Sun Life et ses sociétés affiliées détenues en majorité présentent les émissions mondiales de niveaux 1 et 2 des biens immobiliers qu'elles occupent, des centres de données et des placements immobiliers sous leur contrôle financier (tel qu'il est défini dans la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des GES), ainsi que les émissions de niveau 3<sup>2)</sup> liées aux déplacements d'affaires et aux sources liées à l'immobilier (lorsque des données sur le niveau 3 sont disponibles). Les sièges sociaux de DentaQuest sont exclus pour le cycle de présentation de l'information financière de 2022. Tous les rapports sur les émissions sont harmonisés avec la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des GES au moyen de l'approche du contrôle financier.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Risque environnemental et social » de notre notice annuelle pour plus d'information sur les risques liés au climat.

## v. Risque opérationnel

### Description du risque

Le risque opérationnel correspond au risque de perte (qu'elle soit financière ou non) attribuable à des processus internes inappropriés ou inefficaces, à des personnes ou à des systèmes ou encore à des facteurs externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes nos activités commerciales et englobe un vaste éventail de risques, tels qu'ils sont décrits ci-après. La gestion du risque opérationnel fait partie intégrante des pratiques mises en œuvre pour gérer d'autres risques. Dès lors, si le risque opérationnel n'est pas géré efficacement, il peut avoir une incidence sur notre capacité à gérer d'autres risques clés.

<sup>1)</sup> Émissions liées aux bureaux et aux centres de données informatiques à l'échelle mondiale, ainsi qu'aux déplacements d'affaires, y compris les émissions des sociétés affiliées de la Sun Life détenues en majorité. Les sièges sociaux de DentaQuest sont exclus pour le cycle de présentation de l'information financière de 2022. Tous les rapports sur les émissions sont harmonisés avec la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des GES au moyen de l'approche du contrôle financier.

<sup>2)</sup> Les émissions de niveau 3 sont liées aux déplacements d'affaires à l'échelle mondiale (transport aérien et ferroviaire, locations de voitures et kilométrages réclamés par les employés), aux services publics pour les biens immobiliers occupés par des sociétés qui ne sont pas sous notre contrôle financier, ainsi qu'à la consommation d'eau des placements immobiliers et aux déchets générés par ceux-ci.

## Gouvernance et contrôle de la gestion du risque opérationnel

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque opérationnel, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance en matière de risque opérationnel sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et aux comités du conseil d'administration.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque opérationnel.
- Un cadre, des principes directeurs, des lignes directrices et des pratiques complètes en matière de gestion du risque opérationnel sont en place.
- Notre capacité à atténuer les risques liés aux activités opérationnelles repose sur nos pratiques de gouvernance, nos valeurs d'entreprise, règles de conduite professionnelle et notre approche de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie.
- Notre code de conduite favorise une rigoureuse culture éthique, et nous effectuons régulièrement des examens et des révisions des règles de conduite professionnelle afin de nous assurer qu'il continue de répondre aux attentes des autorités de réglementation et autres parties concernées. Tous nos administrateurs et employés doivent confirmer chaque année leur compréhension des règles de conduite professionnelle et leur engagement à s'y conformer.
- Nous avons établi des contrôles et des systèmes internes appropriés à l'égard de programmes de recrutement, de récompense et de formation des talents permettant d'attirer, de former et de fidéliser les talents les plus prometteurs et de mettre en œuvre de solides plans de relève et programmes de rémunération, et nous offrons en outre une formation continue à nos employés.
- Nous surveillons également sur une base régulière l'engagement de nos employés afin de nous assurer de favoriser et de maintenir un environnement de travail au sein duquel tous nos employés sont les bienvenus et peuvent apporter leur contribution de façon efficace.
- Nous avons recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, lesquels sont utilisés pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Nous atténuons une partie de notre risque opérationnel par l'entremise de notre programme d'assurance en souscrivant des contrats d'assurance qui visent à offrir une assurance contre les pertes significatives imprévues découlant d'événements comme les activités criminelles, les pertes matérielles ou les risques de dommages ou de responsabilité, ou qui respectent les exigences de la loi et les obligations contractuelles.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

On trouvera ci-après, ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle, une analyse plus détaillée de certains risques opérationnels et de nos stratégies de gestion du risque.

## Risques liés à la sécurité de l'information et à l'atteinte à la vie privée

L'information et la technologie sont utilisées dans presque tous les aspects de notre entreprise et de nos affaires. Dans le cadre de notre stratégie axée sur le Client, nous continuons à améliorer le volet numérique de nos activités afin de soutenir et de disposer de nouveaux modèles et processus d'affaires plus personnels, proactifs et prédictifs.

Nos activités, ainsi que la mise en œuvre réussie de notre stratégie numérique, dépendent de plusieurs facteurs, notamment le maintien d'un environnement sécurisé pour les renseignements que nous obtenons de nos Clients, de nos employés et d'autres parties. Il faut donc faire un usage, une gestion et une supervision efficaces et sécurisés de l'information et des actifs physiques. Nous communiquons avec diverses parties prenantes tout en tirant profit des technologies émergentes, y compris des applications numériques et mobiles, l'infonuagique, l'intelligence artificielle, la robotique et l'automatisation de processus. Nous utilisons ces technologies pour recueillir, traiter et conserver de l'information relative aux transactions commerciales et à la présentation de données financières ainsi que des renseignements personnels concernant nos Clients et nos employés. Nous obtenons également des services d'un large éventail de fournisseurs de services tiers et avons confié certaines activités commerciales et certaines activités liées à la technologie de l'information à des tiers dans différents territoires.

Le nombre de compromissions à la sécurité de l'information et de violations de la vie privée au sein des divers secteurs de l'industrie et des gouvernements, ainsi qu'au niveau des particuliers, ne cesse d'augmenter. L'ampleur et la complexité croissantes des activités malveillantes constituent un risque important pour nos systèmes, et ces risques pourraient être exacerbés par l'étendue de nos activités, notre empreinte géographique et la complexité de nos systèmes technologiques. Le risque de compromission de la sécurité de l'information et de violation de la vie privée s'est poursuivi pendant la pandémie de COVID-19, les particuliers continuant de travailler à distance. Une atteinte grave à la sécurité ou à la vie privée au sein du système informatique d'un fournisseur de services interne ou d'un tiers contenant des renseignements sensibles sur les activités, les Clients ou les employés pourrait entraîner une interruption des activités, un vol ou une utilisation abusive de renseignements confidentiels, des sanctions et un examen de la part des autorités réglementaires, des litiges et des atteintes à la réputation, et elle pourrait également avoir une incidence défavorable sur nos occasions d'affaires actuelles et futures auprès de nos Clients, nos employés et nos relations d'affaires. Nous continuons de surveiller l'augmentation des activités malveillantes en raison du conflit en Ukraine.

Nous continuons d'investir dans les gens, les processus et les technologies afin de renforcer nos capacités de répondre au caractère évolutif des menaces. Notre cadre en matière de sécurité de l'information est supervisé par le directeur de la sécurité de l'information, avec le soutien de la haute direction et de notre cadre de gestion du risque opérationnel. Notre cadre de sécurité de l'information et nos contrôles de gouvernance (principes directeurs, procédure et formation) sont harmonisés avec les normes reconnues de l'industrie, et ils sont conformes aux lois et aux règlements applicables.

Nos contrôles et processus de sécurité bien établis ont pour objectif de protéger nos systèmes informatiques, ainsi que les données que nous confions nos Clients et nos employés. Notre stratégie de protection tire parti des évaluations du risque lié à la sécurité de l'information et des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée afin d'apprécier les risques potentiels. Le cadre de sécurité comprend également des mesures de protection à l'égard de la technologie et des processus, et il fait régulièrement la promotion de comportements sécuritaires. Dans le cadre de notre stratégie de sécurité à couches multiples, nous offrons chaque année des séances de formation de sensibilisation générale à la sécurité à tous nos employés, ainsi que des activités et des ressources de sensibilisation sur une base régulière.

Bon nombre de territoires dans lesquels nous faisons affaire élaborent et mettent en œuvre des exigences de déclaration pour ce qui est de la cybersécurité, ainsi qu'une législation plus contraignante relativement à protection de la vie privée des consommateurs, et plusieurs d'entre eux ont doté les organismes de réglementation de pouvoirs d'application plus importants et ont augmenté les amendes et les pénalités. Notre programme de respect de la vie privée à l'échelle mondiale vérifie l'engagement à l'égard de nos principes directeurs en matière de respect de la vie privée à l'échelle mondiale, des lois applicables localement et des principes directeurs locaux relatifs à la vie privée. Nous avons également établi dans l'ensemble de la Compagnie un réseau de directeurs responsables de la protection des renseignements personnels qui surveillent les nouvelles lois en matière de respect de la vie privée, assurent un suivi des directives en matière de gestion des renseignements personnels et aident à gérer, à communiquer et à résoudre les incidents pouvant compromettre le respect de la vie privée. En outre, nous offrons de la formation sur la protection de la vie privée, assurons un suivi régulier et avons contracté une assurance contre les cyberrisques afin d'atténuer l'incidence des incidents pouvant compromettre le respect de la vie privée.

### **Risque lié aux ressources humaines**

Notre incapacité à recruter de nouveaux employés ayant les connaissances approfondies et les compétences nécessaires, à les fidéliser ou à les utiliser efficacement, ou encore notre incapacité à concevoir des programmes de rémunération et de gestion des talents qui motivent efficacement les employés et aident à façonner notre culture d'entreprise, peuvent avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs d'entreprise. Une incapacité à gérer le risque lié aux ressources humaines peut également mener à des pertes financières et à une perte de réputation directes, y compris des pertes découlant d'activités violant les droits de la personne, des lois relatives à l'emploi ou des règlements de santé et sécurité.

Afin d'atténuer ce risque, nous nous sommes dotés de principes directeurs, de pratiques et de programmes complets de gestion des ressources humaines afin de nous assurer de respecter les lois relatives à l'emploi, de réduire au minimum les risques d'inconduite de nos employés et d'aider ces derniers à perfectionner leurs compétences, leurs capacités et leur comportement afin de pouvoir répondre aux besoins futurs du secteur.

### **Risque lié à la conformité réglementaire, risque juridique et risque lié à la conduite commerciale**

Nous sommes assujettis à un régime réglementaire de surveillance serrée de la part des autorités de réglementation du secteur des services financiers dans les territoires dans lesquels nous exerçons des activités. L'omission de respecter les lois applicables ou d'exercer nos activités conformément aux attentes en évolution des autorités de réglementation ou du public pourrait avoir une influence défavorable sur notre réputation et occasionner des enquêtes, des examens et des démarches réglementaires, des amendes, des restrictions sur nos activités, des poursuites ou une incapacité à mettre en œuvre notre stratégie commerciale.

Notre premier directeur de la conformité supervise notre structure de conformité exhaustive à l'échelle de la Compagnie, qui est conforme à la réglementation du BSIF et d'autres autorités de réglementation. Cette structure encourage la gestion proactive du risque lié à la conformité et à la réglementation, et comprend des principes directeurs à l'échelle de la Compagnie et des secteurs d'activité, des normes et des lignes directrices en matière d'exploitation, des programmes visant la sensibilisation aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis, le suivi continu des faits récents juridiques et des changements de la réglementation, ainsi que des programmes de formation. Les programmes de formation des employés portent sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, la confidentialité des renseignements et la gestion du risque lié à la sécurité de l'information. Une gouvernance, une surveillance et une mise en œuvre efficaces constituent un effort coordonné entre les fonctions de première et de deuxième lignes de défense. La surveillance de la deuxième ligne de défense s'appuie sur un réseau de directeurs de la conformité; le chef du contentieux de chaque secteur d'activité offre également des conseils. Le premier directeur de la conformité présente régulièrement au conseil et aux comités du conseil un rapport traitant de la situation de conformité, des principaux risques en matière de conformité, des tendances nouvelles en matière de réglementation, de la délégation ascendante de questions importantes et des principaux indicateurs de risque.

### **Risque lié à la technologie de l'information**

L'utilisation de technologies et de systèmes informatiques est essentielle pour soutenir et maintenir nos activités commerciales. Nous utilisons les technologies pour appuyer pratiquement tous les aspects de notre entreprise et de nos affaires. Le contexte commercial en évolution rapide augmente le risque que notre stratégie en matière de technologies ne soit pas suffisamment agile pour s'adapter aux nouvelles demandes d'affaires en temps opportun, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, une augmentation des coûts et une incapacité à répondre aux besoins de nos Clients. Pour gérer les risques liés à notre infrastructure de technologie et aux applications, nous avons instauré, dans le cadre de notre modèle d'autorisation en matière de technologie et de gouvernance des risques, un certain nombre de principes directeurs, de lignes directrices et de contrôles dans le but d'assurer de façon continue la disponibilité, la stabilité et la modernité des systèmes.

### **Risque lié aux relations avec des tiers**

Nous entretenons diverses relations avec des tiers, y compris avec des distributeurs, des sous-traitants indépendants et des fournisseurs, notamment des fournisseurs de services d'impartition. Si ces tiers n'étaient pas en mesure de respecter leurs engagements en matière de services ou de fournir les services selon les normes établies, notre rentabilité ainsi que notre réputation s'en ressentiraient.

Pour gérer ces risques, nous avons élaboré des principes directeurs et des lignes directrices à l'échelle de la Compagnie, qui cadrent avec les exigences du BSIF et d'autres autorités de réglementation locales et établissent nos exigences à l'égard de l'identification, de l'évaluation, de la gestion et de la surveillance des risques liés aux tiers, ainsi que de la production de rapports sur ces risques. Notre programme prévoit une évaluation des risques liés aux tiers et un contrôle diligent renforcé dans les cas où un fournisseur aurait accès à des données personnelles ou à des données confidentielles, ou encore accès à des systèmes privés de la Sun Life. Les principaux éléments et risques associés aux tiers sont établis sous forme d'ententes écrites, et la Compagnie surveille le rendement des tiers en fonction de l'importance, de l'étendue et de la complexité des relations avec ceux-ci, ainsi que des risques connexes.

## Risque lié à l'interruption des activités

Afin de pouvoir exercer leurs activités, nos entreprises sont dépendantes de la disponibilité d'employés formés et d'emplacements physiques ainsi que de l'accès aux technologies. Une perturbation importante de nos activités peut se produire si un ou plusieurs de ces éléments clés sont touchés de façon défavorable. Les perturbations de systèmes ainsi que des événements imprévus, y compris les pandémies, peuvent avoir une incidence négative sur le personnel et l'empêcher de se rendre au travail ou de mettre en œuvre les processus d'affaires opérationnels.

Pour gérer ce risque, nous avons adopté un programme de poursuite des affaires afin de faciliter la reprise des activités critiques. Ce programme comprend la planification de la poursuite des affaires, de la gestion de crise et de la reprise après sinistre. Nos principes directeurs, lignes directrices et procédés en matière d'exploitation assurent la cohérence des processus conçus pour assurer la poursuite des activités clés et la reprise efficace et efficiente des activités d'exploitation normales dans l'éventualité d'une interruption majeure. En plus du fait que nous mettons à jour et vérifions régulièrement le plan de poursuite des affaires de nos activités critiques, tous nos employés doivent suivre une formation annuelle dans le but de se sensibiliser à la poursuite des affaires, et nous disposons d'installations de stockage externes et d'une capacité en cas de défaillance destinées à réduire le temps d'arrêt et à accélérer la reprise des activités en cas d'interruption majeure.

## Risque lié aux modèles

Nous utilisons des modèles complexes pour appuyer bon nombre d'activités opérationnelles, y compris le développement de produits et la fixation des prix, la gestion du capital, l'évaluation, la préparation des rapports financiers, la planification, la couverture, la gestion actif-passif, la gestion des risques et l'analytique avancée (notamment l'intelligence artificielle, des modèles prédictifs et des algorithmes aidant à la prise de décision). Le risque lié aux modèles correspond au risque que des pertes, qu'il s'agisse de pertes financières, de décisions d'affaires inappropriées ou mal avisées, d'atteinte à la réputation, ou d'autres incidences défavorables, surviennent en raison de données inexactes fournies par les modèles, ou d'une mauvaise utilisation ou interprétation de ces données.

Dans le but de gérer le risque de modèle, nous avons établi à l'échelle de la Compagnie des procédés rigoureux de gestion du risque liés aux modèles, sur la durée d'utilité de ceux-ci, en ce qui a trait à l'établissement, à l'utilisation, à la modification et au retrait des modèles. Les principes directeurs et les lignes directrices en matière d'exploitation définissent les exigences minimales fondées sur le risque de façon à ce que les modèles soient efficacement contrôlés et maintenus et adéquatement compris par les utilisateurs.

## Risque lié à la gestion de l'information

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous traitons une grande quantité de renseignements dans plusieurs pays. Le risque lié à la gestion de l'information correspond à a) l'incapacité de saisir, de gérer et de conserver des dossiers d'affaires, et de les éliminer de façon adéquate, b) l'incapacité de fournir, en temps opportun, des données valides, complètes, exactes, cohérentes et uniques pour appuyer les décisions d'affaires et c) l'incapacité de gérer l'emplacement des données et les données transfrontalières de façon adéquate. L'entreprise qui ne gère pas ce risque pourrait subir des répercussions d'ordre financier ainsi qu'une atteinte à sa réputation, en plus de faire l'objet de démarches réglementaires, d'amendes ou de poursuites. Afin de gérer et de surveiller le risque lié à la gestion de l'information, nous avons mis en place un cadre de contrôle interne et de saines pratiques de gouvernance des données et de gestion de dossiers. Pour plus d'information sur le risque opérationnel, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

## vi. Risque de liquidité

### Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de sorties de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. Ce risque comprend également les restrictions quant à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, du versement de l'intérêt sur les dettes et de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et versements du fonds général, les entrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de faire des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant des garanties ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement de liquidité.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque des ratios de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties aux seuils prévus par nos principes directeurs.

- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Les échéances contractuelles de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants aux 31 décembre 2022 et 2021 sont présentées dans le tableau ci-après.

### Passifs financiers et engagements contractuels

<b>31 décembre 2022</b> (en millions de dollars)	<b>Moins de 1 an</b>	<b>De 1 an à 3 ans</b>	<b>De 3 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement <sup>1)</sup>	16 743 \$	8 421 \$	8 775 \$	391 172 \$	425 111 \$
Débitures de premier rang et financement non garanti <sup>2)</sup>	14	28	28	548	618
Titres de créance subordonnés <sup>2)</sup>	208	416	416	7 856	8 896
Ententes de rachats d'obligations	2 725	—	—	—	2 725
Créditeurs et charges à payer	8 619	—	—	—	8 619
Obligations locatives <sup>3)</sup>	168	297	211	324	1 000
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	87	767	757	762	2 373
Emprunts <sup>2)</sup>	210	26	38	170	444
Facilités de crédit	2 339	—	—	—	2 339
<b>Total du passif</b>	<b>31 113 \$</b>	<b>9 955 \$</b>	<b>10 225 \$</b>	<b>400 832 \$</b>	<b>452 125 \$</b>
Engagements contractuels <sup>4)</sup> :					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	1 134 \$	1 202 \$	375 \$	2 359 \$	5 070 \$
<b>Total des engagements contractuels</b>	<b>1 134 \$</b>	<b>1 202 \$</b>	<b>375 \$</b>	<b>2 359 \$</b>	<b>5 070 \$</b>
<b>31 décembre 2021</b> (en millions de dollars)	<b>Moins de 1 an</b>	<b>De 1 an à 3 ans</b>	<b>De 3 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement <sup>1)</sup>	14 781 \$	8 271 \$	8 383 \$	344 533 \$	375 968 \$
Débitures de premier rang et financement non garanti <sup>2)</sup>	14	28	28	555	625
Titres de créance subordonnés <sup>2)</sup>	188	375	375	7 587	8 525
Ententes de rachats d'obligations	2 324	—	—	—	2 324
Créditeurs et charges à payer	7 284	—	—	—	7 284
Obligations locatives <sup>3)</sup>	151	276	188	335	950
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	150	377	869	817	2 213
Emprunts <sup>2)</sup>	116	94	51	229	490
Facilités de crédit	441	—	—	—	441
<b>Total du passif</b>	<b>25 449 \$</b>	<b>9 421 \$</b>	<b>9 894 \$</b>	<b>354 056 \$</b>	<b>398 820 \$</b>
Engagements contractuels <sup>4)</sup> :					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	1 184 \$	1 023 \$	407 \$	1 597 \$	4 211 \$
<b>Total des engagements contractuels</b>	<b>1 184 \$</b>	<b>1 023 \$</b>	<b>407 \$</b>	<b>1 597 \$</b>	<b>4 211 \$</b>

<sup>1)</sup> Ces montants correspondent aux flux de trésorerie estimatifs non actualisés liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement présentés dans nos états consolidés de la situation financière. Ces flux de trésorerie comprennent des estimations relativement au moment et au paiement de règlements décès et invalidité, aux contrats rachetés, aux contrats arrivant à échéance, au paiement de rentes, aux garanties de taux minimaux sur les produits de fonds distincts, aux participations attribuables aux titulaires de contrat, aux sommes en dépôt, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes contractuelles futures de même qu'aux frais sur les contrats en vigueur. Ces estimations des flux de trésorerie sont fondées sur les hypothèses les plus probables dans la détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement. En raison de l'utilisation d'hypothèses, les flux de trésorerie réels seront différents de ces estimations.

<sup>2)</sup> Paiements exigibles en fonction des échéances. Comprennent les paiements d'intérêts prévus. Le rachat réel de certains titres peut être devancé, puisque certains titres prévoient une option d'achat anticipé à la valeur nominale au gré de l'émetteur.

<sup>3)</sup> Les obligations locatives sont incluses dans les états consolidés de la situation financière en raison de la mise en œuvre d'IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »).

<sup>4)</sup> Les engagements contractuels et les engagements liés aux contrats de location simple ne sont pas inscrits aux états financiers consolidés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces engagements, se reporter à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2022, ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2022.



## vii. Autres risques

### Risques liés à la pandémie de COVID-19

Des pandémies, des épidémies ou des éclosions de maladies infectieuses pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats, nos activités, notre situation financière ou nos liquidités, et pourraient entraîner des changements dans la façon dont nous exerçons nos activités. La pandémie de COVID-19 et les mesures imposées par les gouvernements partout dans le monde ont perturbé l'économie mondiale, les marchés des capitaux, les chaînes d'approvisionnement, les activités commerciales et la productivité comme jamais auparavant. Des risques additionnels se profilent autour du retrait par les gouvernements des mesures de soutien à la pandémie de COVID-19 et de la façon dont ceux-ci chercheront à financer ce niveau de soutien sans précédent. Une détérioration des conditions de l'économie et des marchés attribuables à la pandémie de COVID-19 ainsi que l'incidence de celle-ci sur les Clients, les secteurs et les pays pourraient nuire à nos activités, notamment au chapitre des ventes, des produits tirés des honoraires, du rendement des placements, des charges, des résultats d'exploitation, de la réputation et de la situation financière. Des répercussions défavorables prolongées pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité et également entraver notre accès aux marchés financiers, précariser nos liquidités ou notre situation financière ou entraîner l'abaissement de nos notations. De tels facteurs pourraient également accroître de nombreux autres risques décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle et à la rubrique J, « Gestion du risque » de ce document. Il s'agit notamment des risques suivants :

- les risques de marché, comme le risque actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de corrélation, le risque lié aux biens immobiliers et le risque de change, y compris leur incidence sur les produits tirés des honoraires;
- le risque d'assurance, y compris des règlements plus élevés que prévu au chapitre de la mortalité et de la morbidité, ainsi que des comportements défavorables des titulaires de contrat, notamment des déchéances, retraits et rachats plus élevés que prévu au chapitre des contrats;
- le risque de crédit, y compris les risques liés aux défauts, aux baisses de valeur et aux révisions à la baisse;
- le risque commercial et stratégique, y compris le risque économique et politique, le risque lié à la mise en œuvre de notre stratégie d'affaires, le risque lié à la distribution, le risque lié aux charges, l'évolution du comportement des Clients, les souscriptions, le rendement des placements et les modifications du cadre juridique et réglementaire;
- le risque opérationnel, y compris le risque lié à la sécurité de l'information et à l'atteinte à la vie privée, le risque lié aux ressources humaines, le risque lié à la conformité réglementaire, le risque juridique et le risque lié à la conduite commerciale, le risque lié à la technologie de l'information, le risque lié au traitement, le risque lié aux relations avec des tiers, le risque lié à l'interruption des activités et le risque lié à la gestion des changements, lorsqu'il est nécessaire de mettre en œuvre et d'exécuter rapidement de nouveaux programmes et de nouvelles procédures afin de soutenir des Clients, des conseillers, des employés ainsi que des gammes de produits et services;
- le risque de liquidité, y compris les garanties, et l'incidence des reports de paiement accordés notamment pour les placements et les primes d'assurance des titulaires de contrat.

L'incidence globale de la pandémie de COVID-19 demeure incertaine, et elle dépend de la progression du virus, y compris d'éventuels variants, de l'efficacité des vaccins, de l'acceptation par le public des mesures de confinement et de l'adoption de la vaccination et de la réduction subséquente des taux d'infection, ainsi que des mesures prises par les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation, les institutions financières, les entreprises et les particuliers, et ces facteurs pourraient varier selon les pays et entraîner des résultats différents. L'incidence à long terme de la COVID-19 sur la morbidité et la mortalité est inconnue et fait l'objet d'un suivi. En raison de l'ampleur des circonstances, il est difficile d'évaluer ou de prévoir de manière fiable l'incidence potentielle de cette incertitude sur nos résultats financiers futurs. Conformément aux protocoles et programmes établis dans notre cadre de gestion du risque, nous continuons à gérer les risques qui sont encourus lorsque nous fournissons des produits et services à des Clients, conformément à notre objectif de les aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

### Adoption de la norme IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 ») et de la norme IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») en 2023

Pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous adopterons IFRS 17, qui remplacera la norme IFRS 4, *Contrats d'assurance*. IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous adopterons également IFRS 9, qui remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

L'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 nécessitera des changements significatifs au niveau de la comptabilité et de la présentation de l'information financière. Afin de nous assurer d'être prêts, nous avons investi afin de moderniser nos plateformes de technologies financières et actuarielles, notamment en centralisant les modèles actuariels et en permettant la production de rapports et d'analyses en mode libre-service afin de produire de l'information sur la gestion et d'améliorer les perspectives commerciales. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons présenté des rapports parallèles qui ont permis l'analyse des résultats en fonction des exigences actuelles et futures en matière de présentation de l'information financière.

Dans le cadre de notre mise en œuvre, nous avons affecté des ressources importantes à l'exécution et à la surveillance du plan interfonctionnel pluriannuel afin de gérer les risques opérationnels, réglementaires et d'ordre commercial et stratégique liés à la mise en œuvre de ces normes.

- Risque opérationnel – IFRS 17 et IFRS 9 requièrent un plus large éventail de données, introduisent des techniques d'estimation complexes, comprennent des exigences en matière de calcul et des informations à fournir, ce qui nécessite une transformation importante de divers processus, outils et systèmes de présentation d'information actuarielle et financière.
- Risque d'ordre commercial et stratégique – les normes pourraient accroître la volatilité de nos résultats financiers et de notre situation du capital. La volatilité des résultats présentés pourrait nécessiter des changements aux stratégies d'affaires et l'introduction de mesures non définies par les PCGR nouvelles ou modifiées pour expliquer ces résultats. L'incidence sur la stratégie d'affaires pourrait inclure des changements à la stratégie de couverture et de placement et à la stratégie relative aux produits, ainsi que le recours à la réassurance et, par conséquent, pourrait avoir des répercussions sur notre exposition à d'autres risques, comme le risque de contrepartie et le risque de liquidité.
- Risque lié au capital réglementaire – En plus des modifications apportées à IFRS 17, les modifications apportées à la ligne directrice TSAV pour le capital au titre des garanties de fonds distincts devraient également prendre effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le BSIF a fait appel à l'industrie pour tester les nouvelles exigences en capital au titre des garanties de fonds distincts.

L'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 ne devrait pas avoir d'incidence significative sur nos stratégies d'affaires. Cependant, au moment de la transition, le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les changements dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et le moment choisi pour la comptabilisation des bénéfices, jumelés à l'adoption d'IFRS 9, devraient avoir l'incidence suivante :

- Un transfert net de 4,5 G\$ des capitaux propres attribuables aux actionnaires, principalement en raison de l'établissement d'une marge sur services contractuels dans le bilan, entre autres éléments.
- Au retraitement de l'exercice comparatif, diminution de l'ordre de 5 % à 9 %<sup>1)</sup> du bénéfice net sous-jacent de 2022.

Le 21 juillet 2022, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice TSAV afin de refléter l'adoption d'IFRS 17, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le solde de la marge sur services contractuels se qualifiera en tant que capitaux propres de catégorie 1. Nous prévoyons que notre ratio du TSAV affichera une augmentation de l'ordre de 5% à 9 % au moment de l'adoption et aussi que la génération du capital et les sensibilités du capital demeureront relativement inchangées en vertu du nouveau régime<sup>2)</sup>.

Nos objectifs financiers à moyen terme<sup>3)</sup> après l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 seront les suivants :

- Une croissance du bénéfice par action sous-jacent de 8 % à 10 %;
- Un rendement des capitaux propres sous-jacent de plus de 18 % (en hausse par rapport à plus de 16 % en vertu d'IFRS 4);
- Un ratio de distribution sous-jacent de 40 % à 50 %.

Pour plus d'information sur les autres risques, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de 2022 ainsi qu'à la note 2 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

<sup>1)</sup> Le montant peut être affecté par des variations de certains éléments relatifs aux résultats dépendant de facteurs liés à l'économie ou à l'environnement opérationnel. Cet énoncé constitue un énoncé prospectif au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique O, « Énoncés prospectifs » du présent document.

<sup>2)</sup> Cet énoncé constitue un énoncé prospectif au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent document.

<sup>3)</sup> Nous estimons que ces objectifs financiers à moyen terme sont raisonnables, toutefois nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme décrits ci-dessus. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils consistent en des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique O, « Énoncés prospectifs », du présent document.

## K. Information financière supplémentaire

### 1. Principales informations annuelles

(en millions de dollars, après impôt, sauf indication contraire)	2022	2021	2020
Total des produits	23 322	35 688	43 337
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	3 060	3 934	2 404
Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)	5,22	6,72	4,11
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	5,21	6,69	4,10
Total de l'actif	330 906	345 370	323 011

### 2. Éléments relatifs à l'état du résultat net

#### i. États du résultat net résumés par secteur d'activité

(en millions de dollars, après impôt)	2022					2021	
	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total	Total
Primes nettes	15 121	8 309	—	3 374	59	26 863	23 053
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	(4 864)	(2 306)	28	(3 242)	(1 203)	(11 587)	4 633
Produits tirés des honoraires	1 610	297	5 729	620	(210)	8 046	8 002
<b>Produits</b>	<b>11 867</b>	<b>6 300</b>	<b>5 757</b>	<b>752</b>	<b>(1 354)</b>	<b>23 322</b>	<b>35 688</b>
Montant brut des règlements et des prestations versés	11 935	7 645	—	1 982	482	22 044	18 722
Variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des passifs relatifs aux contrats de placement et des actifs au titre des cessions de réassurance	(4 395)	(3 810)	—	(3 401)	(1 708)	(13 314)	2 150
Charges d'exploitation, commissions et taxes sur primes	3 918	2 316	4 120	1 731	279	12 364	11 817
Charges (recouvrements) de réassurance	(1 315)	(654)	—	(168)	(3)	(2 140)	(2 425)
Charges d'intérêts	201	74	95	74	1	445	327
<b>Total des prestations et charges</b>	<b>10 344</b>	<b>5 571</b>	<b>4 215</b>	<b>218</b>	<b>(949)</b>	<b>19 399</b>	<b>30 591</b>
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	363	143	345	63	(293)	621	727
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	—	—	—	—	70	70	101
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et titulaires de contrat avec participation dans le bénéfice net des filiales	160	—	56	(44)	—	172	335
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires</b>	<b>1 000</b>	<b>586</b>	<b>1 141</b>	<b>515</b>	<b>(182)</b>	<b>3 060</b>	<b>3 934</b>

#### Comparaison entre 2022 et 2021

##### Canada

Au Canada, les produits ont diminué de 7,0 G\$, ou 37 %, en 2022, en raison des pertes nettes de placements attribuables aux variations de la juste valeur de l'actif, partiellement contrebalancées par l'augmentation des primes nettes pour la Sun Life Santé et pour l'Assurance individuelle et gestion de patrimoine.

##### États-Unis

Aux États-Unis, les produits ont augmenté de 0,3 G\$, ou 5 %, en 2022, en raison de la hausse des primes nettes dans l'ensemble des secteurs, largement contrebalancée par les pertes nettes de placements attribuables aux variations de la juste valeur de l'actif.

##### Gestion d'actifs

Les produits de Gestion d'actifs ont diminué de 0,1 G\$, ou 2 %, en 2022, en raison de la baisse des produits tirés des honoraires enregistrée par la MFS, contrebalancée en partie par la hausse des produits tirés des honoraires enregistrée par Gestion SLC.

##### Asie

En Asie, les produits ont diminué de 4,3 G\$, ou 85 % en 2022, ce qui reflète les pertes nettes de placements attribuables aux variations de la juste valeur de l'actif.

## Organisation internationale

La perte de l'Organisation internationale a augmenté de 1,2 G\$ en 2022 en raison de la hausse des pertes nettes de placements attribuable aux variations de la juste valeur de l'actif.

## ii. Produits

Les produits comprennent i) les primes des contrats d'assurance-vie et d'assurance-santé et des produits de rente à capital fixe, déduction faite des primes cédées aux réassureurs; ii) les produits nets tirés des placements qui comprennent les produits de placements liés aux actifs du fonds général, les profits et les pertes réalisés sur les actifs disponibles à la vente et les variations de la valeur des instruments dérivés et des actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ainsi que l'incidence du change sur les actifs et les passifs; iii) les produits tirés des honoraires relatifs aux services fournis. Les équivalents de primes et de versements des services administratifs seulement (« SAS ») et les versements reçus par la Compagnie et liés à des contrats de placement, notamment en ce qui a trait aux fonds distincts, aux fonds communs de placement et aux fonds gérés, ne sont pas inclus dans les produits. La Compagnie perçoit cependant des produits tirés des honoraires relatifs à ces contrats, lesquels sont inclus dans les produits. Les produits tirés des honoraires et les équivalents de primes et de versements SAS font partie intégrante de nos activités; par conséquent, les produits ne tiennent pas compte de la totalité des souscriptions et autres activités qui ont eu lieu au cours des périodes respectives.

Les fluctuations trimestrielles de la valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations du taux de change d'actifs et de passifs peuvent exposer les produits nets tirés des placements à une certaine volatilité, ce qui peut avoir une incidence sur la comparabilité des produits d'une période à l'autre. La variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net est principalement attribuable à des facteurs liés au marché, comme les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les rendements des capitaux propres. Les titres de créance et de capitaux propres qui soutiennent les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont généralement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements des états consolidés du résultat net. Les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont neutralisées en grande partie par les variations correspondantes des passifs.

(en millions de dollars)	Cumuls annuels	
	2022	2021
<b>Primes</b>		
Assurance-vie	11 395	10 925
Assurance-santé	13 820	10 664
Rentes	3 945	3 917
Montant brut	29 160	25 506
Assurance-vie	(1 329)	(1 563)
Assurance-santé	(701)	(611)
Rentes	(267)	(279)
À déduire : Primes cédées	2 297	2 453
Primes nettes	26 863	23 053
<b>Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)</b>		
Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements	6 152	6 272
Variations de la juste valeur <sup>1)</sup> et des taux de change touchant les actifs et les passifs	(17 759)	(1 785)
Profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente	20	146
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	(11 587)	4 633
<b>Produits tirés des honoraires</b>	8 046	8 002
Total des produits	23 322	35 688

<sup>1)</sup> Représente la variation des actifs et des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les produits ont diminué de 12,4 G\$, ou 35 %, en 2022 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits nets tirés des placements attribuable aux variations de la juste valeur de l'actif, partiellement contrebalancée par la hausse des produits tirés des primes nettes. L'incidence du change est venue augmenter les produits de 614 M\$.

Les primes brutes ont augmenté de 3,7 G\$, ou 14 %, en 2022 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation enregistrée aux États-Unis et au Canada.

Les primes cédées se sont chiffrées à 2,3 G\$, en baisse de 0,2 G\$, ou 6 %, en 2022 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète les baisses enregistrées aux États-Unis, partiellement contrebalancées par les hausses enregistrées au Canada.

Les produits nets tirés des placements ont diminué de 16,2 G\$ en 2022 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des variations de la valeur de l'actif attribuables à l'incidence des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des marchés des actions.

Les produits tirés des honoraires sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent.

### iii. Prestations et charges

(en millions de dollars)	2022	2021
<b>Prestations et charges</b>		
Montant brut des règlements et des prestations versés	22 044	18 722
Variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs au titre des cessions de réassurance <sup>1)</sup>	(13 314)	2 150
Charges d'exploitation, commissions et taxes sur primes	12 364	11 817
Charges (recouvrements) de réassurance	(2 140)	(2 425)
Charges d'intérêts	445	327
<b>Total des prestations et charges</b>	<b>19 399</b>	<b>30 591</b>

<sup>1)</sup> Inclut les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement, des actifs au titre des cessions de réassurance et des fonds distincts. Pour plus de détails, se reporter à la note 10.E de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

Le total des prestations et charges a diminué de 11,2 G\$, ou 37 %, en 2022 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance, partiellement contrebalancée par le montant brut des règlements et des prestations versés.

Le montant brut des règlements et des prestations versés s'est chiffré à 22,0 G\$, en hausse de 3,3 G\$, ou 17,7 %, en 2022 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des hausses enregistrées au Canada et aux États-Unis.

Les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs au titre des cessions de réassurance ont diminué de 15,5 G\$, en 2022 par rapport à l'exercice précédent, en raison des résultats enregistrés au Canada, en Asie et aux États-Unis.

Les charges d'exploitation, les commissions et les taxes sur primes ont augmenté de 0,5 G\$, ou 5 %, en 2022 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des dépenses liées aux projets, partiellement contrebalancée par l'incidence favorable du change de 151 M\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 18 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

En 2022, les recouvrements de réassurance se sont établis à 2,1 G\$, en baisse de 0,3 G\$, ou 11,8 %, et les charges d'intérêts se sont chiffrées à 0,4 G\$, en hausse de 0,1 G\$, ou 36 %, par rapport à 2021.

### iv. Taxes et impôts

#### Impôt sur le résultat

En 2022, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 621 M\$ sur un bénéfice net déclaré avant impôt de 3 923 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 15,8 %. Par comparaison, nous avons enregistré en 2021 une charge d'impôt sur le résultat de 727 M\$ sur un bénéfice net déclaré avant impôt de 5 097 M\$, et un taux d'imposition effectif de 14,3 %.

En 2022, pour ce qui est du bénéfice sous-jacent<sup>1)</sup>, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 765 M\$ sur notre bénéfice net sous-jacent avant impôt de 4 565 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 16,8 % se situant dans la fourchette prévue de 15 % à 20 %. Par comparaison, nous avons enregistré en 2021 une charge d'impôt sur le résultat de 578 M\$ sur notre bénéfice net sous-jacent avant impôt de 4 275 M\$, et un taux d'imposition effectif de 13,5 %, se situant légèrement sous la fourchette prévue de 15 % à 20 %.

Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », du présent document pour plus de renseignements sur nos taux d'imposition effectifs.

#### Autres taxes et impôts

Outre l'impôt sur le résultat, nous payons diverses taxes et divers impôts indirects dans des territoires où nous exerçons nos activités. Les taxes et impôts indirects comprennent les taxes sur les primes, l'impôt sur les produits tirés des placements, les cotisations sociales, l'impôt foncier, les taxes de vente, les taxes d'affaires et autres, comme suit :

(en millions de dollars)	2022	2021
Charge d'impôt sur le résultat	621	727
Taxes et impôts indirects		
Taxes sur primes (déduction faite des taxes sur primes au titre des affaires cédées) <sup>1)</sup>	453	396
Cotisations sociales	221	202
Impôt foncier	130	126
Taxe sur les produits et services (« TPS »), taxe de vente harmonisée (« TVH ») et autres taxes de vente	130	125
Taxes d'affaires et autres	50	58
Total des taxes et impôts indirects	984	907
Total des taxes et impôts	1 605	1 634
Taux d'imposition effectif déclaré	15,8 %	14,3 %
Total des taxes et impôts en pourcentage du bénéfice net avant déduction du total des taxes et impôts	32,7 %	27,2 %

<sup>1)</sup> Les taxes sur les primes comprennent l'impôt sur les produits tirés des placements.

<sup>1)</sup> Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent et de la charge d'impôt liée à celui-ci, ce qui exclut les sommes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

### 3. Éléments relatifs à l'état de la situation financière

#### i. Variations du passif et des capitaux propres attribuables aux actionnaires

Les soldes des passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les autres passifs relatifs aux contrats se chiffraient à 131,4 G\$ au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 139,7 G\$), en raison des soldes liés aux contrats en vigueur (incluant la variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance) et de l'incidence du change.

Le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, qui comprend les actions privilégiées, se chiffrait à 27,5 G\$ au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 26,3 G\$). La variation reflète :

- i) un bénéfice net attribuable aux actionnaires total de 3 130 M\$, avant les dividendes privilégiés de 70 M\$;
- ii) une augmentation de 934 M\$ découlant de l'incidence du change; ces éléments ont été partiellement contrebalancés par :
- iii) des dividendes de 1 614 M\$ versés sur les actions ordinaires;
- iv) des pertes nettes latentes de 1 290 M\$ sur les actifs disponibles à la vente comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Au 27 janvier 2023, la FSL inc. avait 586 397 074 actions ordinaires, 3 588 520 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 52 200 000 actions de catégorie A en circulation.

#### ii. Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de nos activités, nous prenons divers arrangements financiers. Ces arrangements ont principalement pour objet de générer des frais de gestion et d'élargir les écarts dégagés sur le portefeuille d'affaires correspondant, ainsi que de réduire les coûts de financement.

Bien que la plupart de ces activités figurent dans l'actif ou le passif de notre bilan, certaines d'entre elles ne sont pas inscrites au bilan ou y sont inscrites pour des montants qui diffèrent de la valeur réelle ou du montant notionnel de référence des contrats. Les activités hors bilan comprennent notamment la titrisation et le prêt de titres. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

#### iii. Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

La Compagnie a réalisé son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au quatrième trimestre de 2022. Des pertes de valeur de 170 M\$ sur le goodwill ont été comptabilisées en 2022, tandis qu'aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée en 2021. Des pertes de valeur de 18 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2022, et des pertes de valeur de 9 M\$ ont été comptabilisées en 2021.

#### iv. Engagements, garanties, éventualités et questions de réassurance

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des contrats de location, des contrats d'impartition et des contrats prévoyant l'indemnisation de tiers. Nous sommes également partie, à l'occasion, à des procédures d'arbitrage avec certaines des compagnies avec lesquelles la Compagnie a passé des contrats en vue de se réassurer. De plus amples renseignements sur nos engagements, nos garanties et nos éventualités sont fournis à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2022. Un tableau faisant le sommaire de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants figure dans le présent rapport de gestion à la rubrique J, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – vi – Risque de liquidité ».

## 4. Rentabilité du quatrième trimestre de 2022

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net déclaré et de notre bénéfice net sous-jacent, ainsi que l'incidence des éléments relatifs aux résultats attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent aux quatrième trimestres de 2022 et de 2021. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

	T4 22	T4 21
(en millions de dollars, après impôt)		
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	951	1 078
À déduire : Incidence des marchés <sup>1)</sup>	(136)	156
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>1)</sup>	54	(19)
Autres ajustements <sup>1), 2)</sup>	43	43
Bénéfice net sous-jacent <sup>3)</sup>	990	898
Rendement des capitaux propres déclaré <sup>3)</sup>	15,1 %	18,0 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent <sup>3)</sup>	15,7 %	15,0 %
Éléments relatifs aux résultats attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent <sup>3), 4)</sup>		
Activités de placement	59	14
Crédit	18	32
Mortalité	(47)	(71)
Morbidité	92	(34)
Comportements des titulaires de contrat	(2)	(10)
Charges	(28)	(47)
Autres résultats	(4)	(1)
Total des éléments relatifs aux résultats <sup>3), 4)</sup>	88	(117)

<sup>1)</sup> Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les éléments avant impôt.

<sup>2)</sup> Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>3)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>4)</sup> Les éléments relatifs aux résultats reflètent l'écart entre les résultats réels enregistrés au cours de la période de présentation de l'information financière et les hypothèses les plus probables prises en compte dans la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les éléments relatifs aux résultats font partie du cadre relatif aux sources de bénéfices et sont calculés conformément à la ligne directrice D-9 du BSIF, Divulgaration des sources de bénéfices. Les éléments relatifs aux résultats de nos coentreprises et entreprises associées en Inde, en Chine et en Malaisie sont comptabilisés dans les autres résultats.

### Comparaison trimestrielle – entre le T4 2022 et le T4 2021

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 951 M\$, en baisse de 127 M\$, ou 12 %, reflétant principalement l'incidence défavorable des marchés et les coûts d'intégration de DentaQuest, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada<sup>1)</sup>, les variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS et les modifications des hypothèses et mesures de la direction. Le bénéfice net déclaré de l'exercice précédent comprenait un profit généré par le PAPE de notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde, partiellement contrebalancé par une hausse des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC<sup>2)</sup>.

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 990 M\$, en hausse de 92 M\$, ou 10 %, en raison de la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés au chapitre de l'assurance et de la santé et de l'apport de l'acquisition de DentaQuest. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse du bénéfice enregistré au titre de la gestion de patrimoine et d'actifs, ce qui reflète une baisse des marchés des actions mondiaux et une hausse du taux d'imposition effectif par rapport à l'exercice précédent.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent de 32 M\$ et de 36 M\$, respectivement.

<sup>1)</sup> Le 15 décembre 2022, une loi prévoyant d'imposer une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le revenu imposable des banques et des compagnies d'assurance supérieur à 100 M\$ a été promulguée au Canada (« modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'applique rétroactivement au budget fédéral du 7 avril 2022. Pour cette raison, le bénéfice net déclaré de la Compagnie et de la Sun Life Canada a augmenté de 127 M\$ et de 76 M\$, respectivement, au quatrième trimestre, reflété aux postes Modifications des hypothèses et mesures de la direction et Autres ajustements. Se reporter à la rubrique C, « Rentabilité », du présent document pour plus de renseignements.

<sup>2)</sup> Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées à l'acquisition et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC.

Notre taux d'imposition effectif/économie d'impôt<sup>1)</sup> sur le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup> pour le quatrième trimestre de 2022 s'est établi à (1,0) % et à 16,1 %, respectivement (quatrième trimestre de 2021 – 4,2 % et 4,8 %, respectivement). Au cours de la même période, l'économie d'impôt sur le bénéfice net déclaré était principalement attribuable à la modification du taux d'imposition effectif au Canada, tandis que le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent s'établissait dans la fourchette d'imposition prévue de 15 % à 20 %. Le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent pour le quatrième trimestre de 2021 a été inférieur à la fourchette d'imposition prévue, principalement en raison de l'augmentation des produits tirés des placements exonérés d'impôt et de la résolution de litiges d'ordre fiscal au cours de l'exercice précédent. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 20 de nos états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2022.

## Rendement des différents secteurs d'activité – quatrième trimestre

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité. La section ci-après décrit les activités et la performance financière des secteurs suivants : Canada, États-Unis, Gestion d'actifs, Asie et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les différences entre notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) et notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par secteur d'activité.

T4 22						
(en millions de dollars, après impôt)	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	367	110	322	98	54	951
À déduire : Incidence des marchés <sup>1)</sup>	(44)	(63)	—	(88)	59	(136)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>1)</sup>	34	3	—	17	—	54
Autres ajustements <sup>1)</sup>	53	(70)	9	17	34	43
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) <sup>2)</sup>	324	240	313	152	(39)	990
T4 21						
(en millions de dollars, après impôt)	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	356	85	140	446	51	1 078
À déduire : Incidence des marchés <sup>1)</sup>	90	40	—	23	3	156
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>1)</sup>	2	(19)	—	(2)	—	(19)
Autres ajustements <sup>1)</sup>	(2)	(8)	(242)	295	—	43
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) <sup>2)</sup>	266	72	382	130	48	898

<sup>1)</sup> Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les éléments avant impôt.

<sup>2)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## Comparaison trimestrielle – entre le T4 2022 et le T4 2021

### Canada

Le bénéfice net déclaré au Canada s'est établi à 367 M\$, en hausse de 11 M\$, ou 3 %, principalement en raison de l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada<sup>2)</sup> et de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, partiellement contrebalancées par la baisse de la valeur des placements immobiliers et des profits réalisés sur les marchés des actions.

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 324 M\$, en hausse de 58 M\$, ou 22 %, principalement en raison des éléments relatifs aux résultats et d'une hausse des bénéfices liés aux placements. La croissance enregistrée au chapitre de l'assurance et de la santé a été en grande partie contrebalancée par la baisse des résultats enregistrés au chapitre de la gestion de patrimoine découlant du recul des marchés des actions. Les résultats du quatrième trimestre incluent les résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, ce qui reflète principalement la diminution du nombre de règlements, l'augmentation des marges de la Sun Life Santé et les profits tirés des placements.

<sup>1)</sup> Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré est calculé en fonction du total du bénéfice (de la perte) avant impôt, tel qu'il est présenté à la note 20 de nos états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2022. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt, comme l'explique la rubrique G, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du présent document, et de la charge d'impôt connexe.

<sup>2)</sup> Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'applique rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 76 M\$ pour le quatrième trimestre, et cette augmentation est reflétée aux postes Modifications des hypothèses et mesures de la direction et Autres ajustements. Se reporter à la rubrique C, « Rentabilité », du présent document pour plus de renseignements.



## États-Unis

Le bénéfice net déclaré aux États-Unis s'est établi à 81 M\$ US (110 M\$), en hausse de 13 M\$ US (25 M\$), ou 29 %, en raison d'une augmentation du bénéfice net sous-jacent, partiellement contrebalancée par l'incidence des marchés et les coûts d'intégration de DentaQuest.

Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 177 M\$ US (240 M\$), en hausse de 121 M\$ US (168 M\$), ce qui reflète la croissance dans l'ensemble des secteurs, l'apport de l'acquisition de DentaQuest, ainsi que les éléments favorables relatifs aux résultats. Au cours du trimestre, nous avons enregistré des résultats favorables au chapitre de la morbidité, principalement en raison de la diminution du nombre de règlements au titre de l'assurance-maladie en excédent de pertes et de l'assurance invalidité collective ainsi que des profits tirés des placements, contrebalancés en partie par les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité en raison des montants plus élevés des règlements. Les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité aux Garanties collectives se sont également améliorés de façon significative par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des règlements liés à la COVID-19.

L'incidence du change est venue augmenter le bénéfice net déclaré de 9 M\$ et le bénéfice net sous-jacent de 17 M\$.

## Gestion d'actifs

Le bénéfice net déclaré de Gestion d'actifs s'est établi à 322 M\$, en hausse de 182 M\$, ce qui comprend une charge enregistrée au titre de l'augmentation des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC<sup>1)</sup> au quatrième trimestre de 2021. Le bénéfice net déclaré du quatrième trimestre de 2022 reflète la diminution de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, largement contrebalancés par la diminution du bénéfice net sous-jacent.

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 313 M\$, en baisse de 69 M\$, ou 18 %, principalement en raison de la baisse du bénéfice de la MFS.

L'incidence du change est venue augmenter le bénéfice net déclaré de 21 M\$ et le bénéfice net sous-jacent de 20 M\$.

Le bénéfice net déclaré de la MFS s'est établi à 223 M\$ US, en baisse de 11 M\$ US, ou 5 %, en raison des variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 202 M\$ US, en baisse de 70 M\$ US, ou 26 %, reflétant essentiellement les reculs des marchés des actions mondiaux, qui ont contribué à la baisse de l'actif net moyen partiellement contrebalancée par la diminution des charges liées à la rémunération variable et la hausse des rendements nets des placements. La marge d'exploitation nette avant impôt s'est établie à 40 % (quatrième trimestre de 2021 – 43 %) en raison de la diminution de l'actif net moyen.

Gestion SLC a déclaré un bénéfice net de 19 M\$, comparativement à une perte nette déclarée de 155 M\$ à l'exercice précédent, ce qui comprend une charge au titre de l'augmentation des passifs liés aux acquisitions<sup>1)</sup> de Gestion SLC comptabilisée au quatrième trimestre de 2021. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 38 M\$, en baisse de 2 M\$, ou 5 %. La hausse du bénéfice tiré des honoraires, reflétant la solide mobilisation de capitaux et un déploiement de capital sur l'ensemble de la plateforme, a été en grande partie contrebalancée par les pertes sur placements immobiliers.

## Asie

Le bénéfice net déclaré en Asie s'est établi à 98 M\$, en baisse de 348 M\$, ou 78 %, en raison du profit réalisé à l'exercice précédent relativement au PAPE de notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde et de l'incidence défavorable des marchés au cours de l'exercice considéré.

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 152 M\$, en hausse de 22 M\$, ou 17 %, en raison de la croissance des affaires et des résultats enregistrés au chapitre de l'assurance et de la santé, y compris l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, ce qui inclut la diminution des règlements liés à la COVID-19. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse du bénéfice tiré des honoraires attribuable au recul des marchés des actions. Les pressions accrues exercées par les affaires nouvelles à Hong Kong ont été contrebalancées par les profits tirés des affaires nouvelles à la Division International et au Vietnam.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent de 5 M\$ et de 1 M\$, respectivement.

## Organisation internationale

Le bénéfice net déclaré de l'Organisation internationale s'est chiffré à 54 M\$, en hausse de 3 M\$, ou 6 %, ce qui reflète l'incidence nette des litiges d'ordre fiscal<sup>2)</sup>, largement contrebalancée par la variation du bénéfice net sous-jacent.

La perte nette sous-jacente s'est établie à 39 M\$, comparativement à un bénéfice net de 48 M\$ pour l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du taux d'imposition effectif, partiellement contrebalancée par la diminution des charges.

## 5. Croissance du quatrième trimestre de 2022

Les produits se sont chiffrés à 12 301 M\$, en baisse de 694 M\$, ou 5 %, par rapport à la période correspondante de 2021, ce qui reflète les variations de la juste valeur de l'actif en raison de la hausse des taux d'intérêt, partiellement contrebalancée par la croissance des primes nettes. L'incidence du change est venue augmenter les produits de 369 M\$.

<sup>1)</sup> Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées à l'acquisition et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC.

<sup>2)</sup> Les litiges d'ordre fiscal comprennent les produits tirés des placements exonérés d'impôt comptabilisés dans le bénéfice net déclaré, ainsi que l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada. Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada. Cette loi s'applique rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 51 M\$ au quatrième trimestre, et reflété dans le poste Autres ajustements. Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité », du présent document pour plus de détails.

## 6. Résultats financiers trimestriels

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos résultats des huit trimestres les plus récents. Une analyse plus détaillée des résultats trimestriels historiques figure dans nos rapports de gestion intermédiaires et annuels pour les périodes visées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Résultats trimestriels							
	T4 22	T3 22	T2 22	T1 22	T4 21	T3 21	T2 21	T1 21
Total des produits	12 301	8 630	2 011	380	12 995	8 510	12 669	1 514
<b>Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires</b>								
Bénéfice net déclaré	951	466	785	858	1 078	1 019	900	937
À déduire : Incidence des marchés <sup>1)</sup>	(136)	(160)	(152)	38	156	171	91	209
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>1)</sup>	54	7	—	1	(19)	95	2	(4)
Autres ajustements <sup>1), 2)</sup>	43	(330)	45	(24)	43	(149)	(76)	(118)
Bénéfice net sous-jacent <sup>3)</sup>	990	949	892	843	898	902	883	850
<b>Bénéfice par action dilué (en dollars)</b>								
Bénéfice déclaré	1,62	0,80	1,34	1,46	1,83	1,74	1,53	1,59
Bénéfice sous-jacent <sup>3)</sup>	1,69	1,62	1,52	1,44	1,53	1,54	1,50	1,45
<b>Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)</b>								
Bénéfice déclaré	1,62	0,80	1,34	1,46	1,84	1,74	1,54	1,60
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur – Actionnaires ordinaires</b>								
Canada	367	210	160	263	356	393	404	405
États-Unis	110	94	213	169	85	46	157	211
Gestion d'actifs	322	215	296	308	140	301	221	230
Asie	98	125	131	161	446	288	143	198
Organisation internationale	54	(178)	(15)	(43)	51	(9)	(25)	(107)
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – Actionnaires ordinaires	951	466	785	858	1 078	1 019	900	937
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) <sup>1)</sup>	(273)	(212)	(109)	193	153	231	85	380
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt) <sup>1)</sup>	67	15	—	1	(23)	93	2	(6)
Autres ajustements (avant impôt) <sup>1), 4)</sup>	(88)	(362)	57	(26)	67	(179)	(64)	(144)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus <sup>4)</sup>	255	76	(55)	(153)	(17)	(28)	(6)	(143)
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par secteur<sup>3)</sup></b>								
Canada	324	300	344	298	266	290	290	285
États-Unis	240	216	154	118	72	110	165	171
Gestion d'actifs	313	295	270	326	382	362	311	291
Asie	152	175	148	152	130	145	152	159
Organisation internationale	(39)	(37)	(24)	(51)	48	(5)	(35)	(56)
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale) <sup>2)</sup>	990	949	892	843	898	902	883	850

<sup>1)</sup> Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

<sup>2)</sup> Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>3)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>4)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la présentation des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS a été modifiée. Nous avons mis à jour les périodes précédentes afin de refléter cette modification de présentation. La modification n'a eu aucune incidence sur la présentation après impôt.

### Troisième trimestre de 2022

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 466 M\$, en baisse de 553 M\$, ou 54 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence défavorable des marchés, d'une charge de 170 M\$ liée à la vente de la Sun Life UK, de l'incidence moins favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et d'une augmentation des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC, facteurs partiellement contrebalancés par les variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 949 M\$, en hausse de 47 M\$, ou 5 %, en raison de la croissance des affaires et des résultats enregistrés au chapitre de l'assurance et de la santé, y compris l'apport significatif de l'acquisition de DentaQuest. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse du bénéfice tiré des honoraires de gestion de patrimoine et d'actifs, qui découle principalement du recul des marchés des actions mondiaux.

### **Deuxième trimestre de 2022**

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 785 M\$ au deuxième trimestre de 2022, en baisse de 115 M\$, ou 13 %, en raison de l'incidence défavorable des marchés et des coûts liés à l'acquisition de DentaQuest, partiellement contrebalancés par les variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS et par le profit tiré de la cession-bail de notre bureau de Wellesley aux États-Unis. Le bénéfice net sous-jacent de 892 M\$ a légèrement augmenté en raison de la croissance des affaires, des profits tirés des affaires nouvelles, de l'apport de l'acquisition de DentaQuest et de la diminution des charges liées à la rémunération incitative. Ces facteurs ont été largement contrebalancés par les résultats de Gestion d'actifs, reflétant une baisse des marchés des actions mondiaux, la baisse de l'actif net moyen, des profits tirés des actifs disponibles à la vente ainsi que des résultats enregistrés au chapitre de la morbidité aux États-Unis. L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent de 16 M\$ et de 12 M\$, respectivement.

### **Premier trimestre de 2022**

Le bénéfice net déclaré du premier trimestre de 2022 s'est établi à 858 M\$, en baisse de 79 M\$, ou 8 %, en raison de l'incidence moins favorable des marchés, partiellement contrebalancée par une charge de restructuration comptabilisée au cours du premier trimestre de 2021 et par la diminution des variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 843 M\$, en légère baisse en raison de la croissance générale des activités, des résultats favorables enregistrés au chapitre des charges et des profits tirés des placements, contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, ainsi que par la diminution des profits tirés des actifs disponibles à la vente.

### **Quatrième trimestre de 2021**

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 078 M\$ au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 334 M\$, ou 45 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison du profit de 297 M\$ généré par le premier appel public à l'épargne de notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde et de l'augmentation de la valeur de nos placements immobiliers, partiellement contrebalancés par une hausse de 153 M\$ des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 898 M\$, en hausse de 36 M\$, ou 4 %, en raison de la croissance générale des activités sur l'ensemble de nos piliers, ceux de la gestion d'actifs et de la gestion de patrimoine ayant été particulièrement solides. Le bénéfice net sous-jacent a également profité d'une baisse du taux d'imposition effectif au cours du trimestre, en grande partie contrebalancée par les résultats soutenus de 113 M\$ enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité en lien avec la COVID-19. L'incidence du change est venue diminuer le bénéfice net déclaré de 33 M\$ et le bénéfice net sous-jacent de 22 M\$.

### **Troisième trimestre de 2021**

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 019 M\$ au troisième trimestre de 2021, en hausse de 269 M\$, ou 36 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'incidence favorable des marchés attribuable aux variations de la juste valeur des immeubles de placement et aux modifications des hypothèses et mesures de la direction, partiellement contrebalancée par un ajustement de la répartition au pair. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 902 M\$, en hausse de 60 M\$, ou 7 %, en raison de la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit et de l'augmentation des produits tirés des placements exonérés d'impôt. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les résultats enregistrés au chapitre de la morbidité et des charges et par l'incidence défavorable du change. Les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité ont augmenté aux États-Unis et en Asie, mais sont demeurés relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Au cours du troisième trimestre de 2021, l'incidence du change est venue diminuer le bénéfice net déclaré de 41 M\$ et le bénéfice net sous-jacent de 36 M\$.

### **Deuxième trimestre de 2021**

Le bénéfice net déclaré a augmenté de 381 M\$ au deuxième trimestre de 2021 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'incidence favorable des marchés découlant principalement de variations des taux d'intérêt. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté de 144 M\$, ou 19 %, en raison de la croissance des affaires, de la diminution du taux d'imposition effectif et des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable du change, la baisse des activités de placement et les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges. Au cours du deuxième trimestre de 2021, l'incidence du change a fait diminuer le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de 70 M\$ et de 75 M\$, respectivement.

### **Premier trimestre de 2021**

Le bénéfice net déclaré a augmenté de 546 M\$ au premier trimestre de 2021 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'incidence des marchés, reflétant une fluctuation favorable des marchés des actions et des taux d'intérêt, partiellement contrebalancée par les variations défavorables des écarts de crédit. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une hausse des ajustements de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS et par l'augmentation des coûts de restructuration. Une charge de restructuration après impôt de 57 M\$ a été comptabilisée au premier trimestre de 2021 et concernait la stratégie relative à notre espace de travail et à la redéfinition du rôle du bureau. Notre bénéfice net sous-jacent a augmenté de 80 M\$, ou 10 %, en raison de la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité aux États-Unis et des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit au Canada, partiellement contrebalancés par la baisse des profits tirés des activités de placement au Canada et aux États-Unis. Au cours du premier trimestre de 2021, l'incidence du change a fait diminuer le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de 33 M\$ et de 31 M\$, respectivement.

## L. Mesures financières non conformes aux normes IFRS

### i. Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent

Le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les mesures financières fondées sur celui-ci, y compris le bénéfice par action sous-jacent (la perte par action sous-jacente) et le rendement des capitaux propres sous-jacent, sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) exclut du bénéfice net déclaré (de la perte nette déclarée) l'incidence des éléments suivants dans nos résultats en vertu des normes IFRS qui, lorsqu'elle est exclue, aide à expliquer nos résultats d'une période à l'autre :

- a) l'incidence des marchés qui diffère de nos meilleures estimations, qui comprennent : i) l'incidence des rendements des marchés des actions, déduction faite des couvertures, pour lesquels nos hypothèses les plus probables sont d'environ 2 % par trimestre; l'incidence comprend également l'incidence du risque de corrélation inhérent à notre programme de couverture, qui correspond à l'écart entre le rendement des fonds sous-jacents de produits offrant des garanties et le rendement des actifs dérivés servant à couvrir ces garanties; ii) l'incidence des variations des taux d'intérêt au cours de la période de présentation de l'information financière et des variations des taux d'intérêt sur la valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre de nos programmes de couverture, y compris les variations des écarts de crédit et des écarts de swap, ainsi que des variations des taux de réinvestissement présumés des placements à revenu fixe utilisés dans la détermination des provisions techniques; iii) l'incidence des variations de la juste valeur des immeubles de placement pour la période de présentation de l'information financière et iv) les produits tirés des placements exonérés d'impôt<sup>1)</sup>.
- b) les modifications des hypothèses et mesures de la direction, qui comprennent : i) l'incidence des révisions des méthodes et des hypothèses utilisées pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement; et ii) l'incidence des mesures prises par la direction au cours de la période considérée, désignées par le terme « mesures de la direction », sur les contrats d'assurance et les contrats de placement, qui inclut, par exemple, les changements de prix applicables aux contrats en vigueur, les ententes de réassurance nouvelles ou révisées relatives à des affaires en vigueur, et les changements significatifs apportés aux politiques de placement concernant les actifs soutenant nos passifs;
- c) d'autres ajustements :
  - i) les ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS réglés à même les actions de la MFS, comptabilisés à titre de passifs et évalués à la juste valeur pour chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'ils soient acquis, exercés et rachetés. Ces ajustements améliorent la comparabilité des résultats de la MFS avec ceux des gestionnaires d'actifs inscrits en bourse aux États-Unis;
  - ii) les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration – cet ajustement améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre étant donné qu'il élimine l'incidence des coûts, y compris la désactualisation au titre de certains passifs liés aux acquisitions qui ne sont pas de nature continue et sont engagés dans le but de générer des avantages au cours de périodes futures;
  - iii) certaines couvertures au Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture – cet ajustement améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre étant donné qu'il réduit la volatilité dans la mesure où celle-ci sera contrebalancée sur la durée des couvertures;
  - iv) d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle.

Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré. Dans le présent document, tous les montants présentés au titre du bénéfice par action tiennent compte de la dilution, sauf indication contraire. Comme il est indiqué ci-dessous, le bénéfice par action sous-jacent exclut l'incidence dilutive des instruments convertibles.

**Bénéfice par action sous-jacent (dilué).** Cette mesure est utilisée pour comparer la rentabilité entre plusieurs périodes et est calculée en divisant le bénéfice net sous-jacent par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin d'obtenir le bénéfice par action dilué, à l'exclusion de l'incidence dilutive des instruments convertibles (les « SLEECs »). Se reporter à la partie ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements sur la composition du bénéfice par action, se reporter à la note 26 de nos états financiers consolidés annuels de 2022. Pour plus de renseignements sur les SLEECs, se reporter à la note 13 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

<sup>1)</sup> L'élimination des produits tirés des placements exonérés d'impôt différant de nos meilleures estimations a été appliquée de manière prospective avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2022.

Le tableau ci-après présente les montants après impôt exclus de notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) et de notre bénéfice par action sous-jacent, ainsi qu'un rapprochement entre ces montants et notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) et notre bénéfice par action déclaré selon les normes IFRS.

## Rapprochements de certaines mesures du bénéfice net

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2022	2021
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	3 060	3 934
Incidence des marchés		
Incidence des marchés des actions		
Incidence des variations des marchés des actions	(294)	278
Incidence du risque de corrélation	51	24
Incidence des marchés des actions	(243)	302
Incidence des taux d'intérêt <sup>1)</sup>		
Incidence des variations des taux d'intérêt	(296)	74
Incidence des variations des écarts de crédit	50	(11)
Incidence des variations des écarts de swap	(2)	8
Incidence des taux d'intérêt	(248)	71
Incidence des variations de la juste valeur des immeubles de placement	81	254
À déduire : Incidence des marchés	(410)	627
À déduire : Modifications des hypothèses et mesures de la direction	62	74
Autres ajustements		
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS	106	(186)
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>2), 3), 4), 5), 6)</sup>	(338)	(18)
Autres <sup>7), 8), 9), 10), 11), 12), 13)</sup>	(34)	(96)
À déduire : Total des autres ajustements	(266)	(300)
Bénéfice net sous-jacent	3 674	3 533
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	5,21	6,69
À déduire : Incidence des marchés (en dollars)	(0,70)	1,06
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (en dollars)	0,10	0,12
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS (en dollars)	0,18	(0,32)
Acquisitions, intégrations et restructurations (en dollars)	(0,56)	(0,03)
Autres (en dollars)	(0,06)	(0,16)
Incidence des titres convertibles sur le bénéfice par action dilué (en dollars)	(0,02)	(0,01)
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) (en dollars)	6,27	6,03

<sup>1)</sup> Notre exposition aux taux d'intérêt varie en fonction du type de produit, de la branche d'activité et de l'emplacement géographique. Étant donné la nature à long terme de nos activités, notre sensibilité aux taux d'intérêt à long terme est plus élevée.

<sup>2)</sup> Les montants ont trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, BentallGreenOak, InfraRed Capital Partners et Crescent Capital Group LP, y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 64 M\$ en 2022 (2021 – 59 M\$).

<sup>3)</sup> La charge de restructuration de 57 M\$ en 2021 était liée à la stratégie relative à notre espace de travail et à la redéfinition du rôle du bureau.

<sup>4)</sup> Reflète les coûts d'acquisition et d'intégration liés à DentaQuest, acquise le 1<sup>er</sup> juin 2022.

<sup>5)</sup> Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées à l'acquisition et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC, dont le montant s'élevait à 80 M\$ en 2022 et à 153 M\$ en 2021.

<sup>6)</sup> Reflète le profit réalisé de 297 M\$ sur le premier appel public à l'épargne de la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company au quatrième trimestre de 2021.

<sup>7)</sup> Le troisième trimestre de 2022 reflète une perte de valeur de 170 M\$ (108 M€) relative au goodwill attribué qui ne devrait pas être recouvré au moyen de la vente de la Sun Life UK. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique B, « Aperçu – 4 – Acquisitions et autres événements », du présent document.

<sup>8)</sup> Comprend une charge de 55 M\$ au troisième trimestre de 2022, reflétant la résolution d'une question liée à la fixation des prix de la réassurance pour la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis.

<sup>9)</sup> Le deuxième trimestre de 2022 reflète un profit tiré de la cession-bail de notre bureau de Wellesley aux États-Unis.

<sup>10)</sup> Le troisième trimestre de 2021 reflète un ajustement de la répartition des produits tirés des placements et des charges entre les titulaires de contrat avec participation et les actionnaires pour les exercices précédents.

<sup>11)</sup> Le deuxième trimestre de 2021 reflète la Finance Act du Royaume-Uni, promulguée le 10 juin 2021, qui prévoit l'augmentation du taux d'imposition des sociétés, le faisant passer de 19 % à 25 %. L'augmentation entrera en vigueur pour les périodes d'imposition ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a diminué de 11 M\$.

<sup>12)</sup> Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'applique rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 127 M\$ au quatrième trimestre, et cette augmentation est reflétée aux postes Modifications des hypothèses et mesures de la direction et Autres ajustements. Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité » du présent document pour plus d'information.

<sup>13)</sup> Le quatrième trimestre de 2022 reflète le dénouement d'une convention de réassurance interne.

Le tableau suivant présente les montants avant impôt des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2022	2021
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires (après impôt)	3 060	3 934
Ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt) :		
À déduire : Incidence des marchés	(401)	849
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	83	66
Autres ajustements <sup>1)</sup>	(419)	(320)
Total des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt)	(737)	595
À déduire : Impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent <sup>1)</sup>	123	(194)
Bénéfice net sous-jacent (après impôt)	3 674	3 533

<sup>1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la présentation des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS a été modifiée. Nous avons mis à jour les périodes précédentes afin de refléter cette modification de présentation. La modification n'a eu aucune incidence sur la présentation après impôt.

Les impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent peuvent varier par rapport à la fourchette de taux d'imposition effectifs prévus en raison de la composition des activités de la Compagnie à l'échelle internationale.

## ii. Mesures financières additionnelles non conformes aux normes IFRS

La direction utilise également les mesures financières non conformes aux normes IFRS suivantes :

**Marge après impôt des Garanties collectives des États-Unis.** Ce ratio présente le bénéfice net sous-jacent lié aux Garanties collectives des États-Unis en tant que pourcentage des primes nettes enregistrées. Il nous aide à expliquer nos résultats d'une période à l'autre et constitue une mesure de la rentabilité. Ce ratio est calculé en divisant le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) par les primes nettes des quatre derniers trimestres. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Actif géré.** L'actif géré constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui indique la taille des actifs de notre Compagnie dans les domaines de la gestion d'actifs, de la gestion de patrimoine et de l'assurance. Il n'existe aucune mesure financière normalisée en vertu des normes IFRS. En plus des mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables, soit le solde du fonds général et des fonds distincts dans nos états de la situation financière, l'actif géré comprend également les autres éléments de l'actif géré.

**Modifications des hypothèses et mesures de la direction.** Dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires (après impôt) est incluse dans le bénéfice net déclaré, mais elle est exclue du bénéfice net sous-jacent, tel qu'il est indiqué à la rubrique D, « Rentabilité – 2 – Modifications des hypothèses et mesures de la direction », du présent document pour plus de renseignements sur les modifications des hypothèses et mesures de la direction.

La note 10.A des états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2022 présente l'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés aux actionnaires et aux titulaires de contrat avec participation, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance, excluant les modifications des autres passifs et actifs relatifs aux contrats. Dans le présent document, les modifications des hypothèses et mesures de la direction représentent l'incidence sur le bénéfice net déclaré attribuable aux actionnaires (après impôt). Dans les états financiers consolidés, il s'agit d'une composante de la variation du total des passifs de la Compagnie.

Le tableau suivant présente un rapprochement des différences entre ces deux mesures.

(en millions de dollars)	2022	2021
Incidence des modifications des méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance (avant impôt)	57	(273)
À déduire : Titulaires de contrat avec participation <sup>1)</sup>	3	(9)
À déduire : Autres éléments <sup>2)</sup>	(20)	—
Incidence des modifications des méthodes et hypothèses, excluant les titulaires de contrat avec participation (avant impôt)	74	(264)
À déduire : Impôt	19	(93)
Incidence des modifications des méthodes et hypothèses, excluant les titulaires de contrat avec participation (après impôt)	55	(171)
À ajouter : Mesures de la direction (après impôt) <sup>3)</sup>	7	247
Autres (après impôt) <sup>4)</sup>	—	(2)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (après impôt) <sup>5), 6)</sup>	62	74

<sup>1)</sup> Ajustement en vue d'éliminer l'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur les montants attribués aux titulaires de contrat avec participation.

<sup>2)</sup> Le poste Autres comprend une charge reflétant la résolution d'une question liée à la fixation des prix de la réassurance pour la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis.

<sup>3)</sup> Ajustement en vue d'inclure l'incidence des mesures de la direction sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement et qui inclut, par exemple, les changements de prix applicables aux contrats en vigueur, les ententes de réassurance nouvelles ou révisées relatives à des affaires en vigueur et les changements significatifs apportés aux politiques de placement concernant les actifs soutenant nos passifs, après impôt. L'incidence avant impôt des mesures de la direction est venue augmenter les modifications des méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance de 9 M\$ en 2022 (2021 – augmentation de 331 M\$).

<sup>4)</sup> Ajustements en vue d'inclure l'incidence des modifications des méthodes et hypothèses sur les contrats de placement et les autres passifs relatifs aux contrats, après impôt. L'incidence avant impôt sur les modifications des méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance a été de néant en 2022 (2021 – diminution de 2 M\$).

<sup>5)</sup> Inclut l'incidence fiscale des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement, qui reflète les taux d'imposition des territoires où nous exerçons nos activités.

<sup>6)</sup> Les modifications des hypothèses et mesures de la direction sont incluses dans le bénéfice net déclaré, mais elles sont exclues du calcul du bénéfice net sous-jacent, tel qu'il est indiqué à la rubrique D, « Rentabilité », du présent document.

**Actif géré ne générant pas encore d'honoraires.** Cette mesure représente la tranche du capital engagé mais non investi du total de l'actif géré ne générant pas actuellement d'honoraires de gestion. Le montant dépend des modalités propres à chaque fonds. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Mobilisation de capitaux.** Cette mesure comprend l'augmentation des engagements de Gestion SLC découlant des activités de collecte de fonds pour l'ensemble des Clients des placements immobiliers, des placements en infrastructures et d'instruments de crédit alternatifs, excluant le levier financier. La mobilisation de capitaux à revenu fixe de première qualité se compose des ventes effectuées auprès de nouveaux Clients. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Trésorerie et autres actifs liquides.** Cette mesure comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les titres négociés sur le marché, déduction faite des prêts liés aux acquisitions détenus par la FSL inc. (la société mère ultime), et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive. Cette mesure représente les fonds disponibles pour la réaffectation de capitaux afin de soutenir la croissance des activités.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
<b>Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive) :</b>		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	423	2 383
Titres de créance <sup>1)</sup>	1 408	1 421
Titres de capitaux propres <sup>2)</sup>	102	861
Sous-total <sup>3)</sup>	1 933	4 665
À déduire : Prêts liés aux acquisitions (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive) <sup>4)</sup>	(883)	—
Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive) <sup>5)</sup>	1 050	4 665

<sup>1)</sup> Comprennent les obligations négociées sur le marché.

<sup>2)</sup> Comprennent les placements dans des FNB.

<sup>3)</sup> Les montants du quatrième trimestre de 2021 comprenaient un produit de 2,0 G\$ lié aux placements de titres de créance subordonnés conclus en novembre 2021, dont une tranche de 1,5 G\$ n'était pas admissible à titre de capital à l'égard du TSAV au moment de l'émission du fait qu'elle était assujettie à des modalités contractuelles exigeant que nous rachetions la totalité des titres sous-jacents dans l'éventualité où l'acquisition de DentaQuest n'était pas conclue. Nous avons conclu l'acquisition de DentaQuest le 1<sup>er</sup> juin 2022.

<sup>4)</sup> Les prêts liés aux acquisitions ont été inclus à titre d'ajustement de la trésorerie et des autres actifs liquides, car ils reflètent le financement de l'acquisition de DentaQuest.

<sup>5)</sup> Représente les fonds disponibles pour la réaffectation des capitaux.

**Taux de change constant.** Nous éliminons l'incidence du change de certaines mesures conformes et non conformes aux normes IFRS afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre. L'incidence du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, en fonction du taux de change moyen ou du taux de change de clôture, selon le cas.

**Déploiement de capital.** Cette mesure représente le montant de capital investi au cours de la période, y compris le levier financier, le cas échéant. Le déploiement de capital comprend également le capital engagé dans des ententes visant des placements en infrastructures devant être investi dans des actifs précis. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Bénéfice relatif au surplus.** Cette composante des sources de bénéfices représente le bénéfice net réalisé sur les fonds excédentaires d'une société. Le bénéfice relatif au surplus comprend les profits réalisés sur les actifs disponibles à la vente ainsi que les rendements nets des placements sur les surplus, comme les produits tirés des placements, les produits (pertes) sur les placements en capitaux de lancement, les immeubles de placement comptabilisés à la valeur de marché et les intérêts sur la dette.

**Bénéfices prévus.** La tranche du bénéfice net consolidé avant impôt sur les affaires en vigueur au début de la période de présentation de l'information financière devait être réalisée en fonction de la concrétisation des hypothèses les plus probables formulées au début de la période de présentation de l'information financière. Les bénéfices prévus des sociétés de gestion d'actifs correspondent à leur bénéfice net avant impôt.

**Éléments relatifs aux résultats attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent.** Les profits et les pertes avant impôt sont attribuables aux différences entre les résultats réels enregistrés au cours de la période de présentation de l'information financière et les hypothèses les plus probables formulées au début de cette période. Les éléments relatifs aux résultats font partie du cadre relatif aux sources de bénéfices et sont calculés conformément à la ligne directrice D-9 du BSIF, Divulgence des sources de bénéfices.

**Actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires.** L'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires se compose d'actifs gérés par Gestion SLC, dont les Clients sont les propriétaires véritables, à l'égard desquels nous fournissons des services de gestion de placements, de gestion immobilière ou des services-conseils et pour lesquels nous touchons des honoraires de gestion en vertu de conventions de gestion ou d'autres conventions d'honoraires. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Bénéfice tiré des honoraires et bénéfice d'exploitation.** Le **bénéfice tiré des honoraires** représente la rentabilité des portefeuilles assortis d'honoraires de Gestion SLC, et il est calculé comme étant les produits tirés des honoraires moins les charges liées aux honoraires. Le **bénéfice d'exploitation** représente le bénéfice réalisé par nos activités commerciales, et il est calculé comme étant la somme du bénéfice tiré des honoraires, des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) et des honoraires en fonction du rendement, ainsi que des intérêts et autres. Les **produits tirés des honoraires** représentent tous les produits tirés des honoraires, exception faite des honoraires liés au rendement, provenant d'investisseurs tiers. Les **charges liées aux honoraires** représentent toutes les charges directement liées à la génération de produits tirés des honoraires provenant d'investisseurs tiers. Les **produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement** représentent le total des produits (pertes) liés à nos capitaux de lancement, déduction faite des charges connexes. Les **intérêts et autres** représentent la rémunération au titre des honoraires en fonction du rendement, nos produits ou charges d'intérêts nets et les produits tirés de la gestion des actifs du fonds général.

Le **bénéfice tiré des honoraires et le bénéfice d'exploitation** sont des mesures financières non définies par les IFRS présentées dans l'état supplémentaire du résultat net de Gestion SLC permettant d'améliorer la comparabilité des résultats de Gestion SLC avec ceux de gestionnaires d'actifs alternatifs cotés en bourse. Pour plus de détails, se reporter à notre trousse d'information financière supplémentaire pour le trimestre.



Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice tiré des honoraires et du bénéfice d'exploitation avec les produits tirés des honoraires et le total des charges de Gestion SLC, selon les normes IFRS.

<b>Gestion SLC</b>		
(en millions de dollars)	2022	2021
Produits tirés des honoraires (selon les normes IFRS)	1 412	1 099
À déduire : Ajustements des produits autres que les produits tirés des honoraires <sup>1), 2)</sup>	435	231
<b>Produits tirés des honoraires</b>	<b>977</b>	<b>868</b>
Total des charges (selon les normes IFRS)	1 405	1 271
À déduire : Ajustements des charges autres que les charges liées aux honoraires <sup>2), 3)</sup>	665	600
<b>Charges liées aux honoraires</b>	<b>740</b>	<b>671</b>
<b>Bénéfice tiré des honoraires</b>	<b>237</b>	<b>197</b>
À ajouter : Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement <sup>4)</sup>	24	34
À ajouter : Intérêts et autres <sup>5)</sup>	(50)	(35)
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>211</b>	<b>196</b>

<sup>1)</sup> Comprend les intérêts et autres produits – produits tirés des honoraires, les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement – produits tirés des honoraires, et les autres produits – produits tirés des honoraires.

<sup>2)</sup> Exclut les produits et les charges connexes liés à certaines ententes de gestion immobilière afin de fournir des mesures plus précises à l'égard de nos activités générant des honoraires.

<sup>3)</sup> Comprend les intérêts et autres, les honoraires liés aux placements – autres, l'amortissement des immobilisations incorporelles, les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration et les autres charges.

<sup>4)</sup> Les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement présentés dans le compte de résultat supplémentaire de Gestion SLC ont trait à nos placements en capitaux de lancement et, par conséquent, nous avons exclu les profits ou les pertes de certaines couvertures non liées aux capitaux de lancement qui sont présentés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) en vertu des normes IFRS comme suit (Les montants ont été arrondis) :

(en millions de dollars)	2022	2021
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) (selon les normes IFRS)	1	19
À déduire : Autres – Produits tirés des placements (pertes de placements)	(15)	(3)
À ajouter : Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement – produits tirés des honoraires	8	12
Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement	24	34

<sup>5)</sup> Comprend les intérêts et les autres éléments présentés au poste Produits tirés des honoraires selon les normes IFRS, déduction faite des intérêts et autres éléments présentés au poste Total des charges selon les normes IFRS.

**Ratio de levier financier.** Ce ratio de la dette totale sur le total du capital représente le ratio de la dette et des actions privilégiées sur le total du capital, où la dette se compose de tous les titres de créance admissibles en tant que capital. Les titres de créance admissibles en tant que capital se composent pour leur part des titres de créance subordonnés et des instruments de capital novateurs. Ce ratio est un indicateur de la suffisance du capital de la Compagnie évalué en fonction de sa proportion de titres de créance admissibles en tant que capital, conformément aux lignes directrices du BSIF.

**Incidence du change.** Afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre, l'incidence favorable ou défavorable du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, pour plusieurs mesures financières conformes et non conformes aux normes IFRS, selon le taux de change moyen ou le taux de change de clôture, selon le cas. Les éléments ayant une incidence sur une période de présentation de l'information financière comme les produits, les prestations et charges et le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) présentés dans nos états consolidés du résultat net, ainsi que le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les souscriptions sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens en vigueur au cours de la journée, du mois ou du trimestre pertinent. Dans le cas des éléments évalués à un moment précis, comme les actifs et les passifs présentés dans nos états consolidés de la situation financière, ainsi que les composantes de l'actif géré et des bénéfices prévus de l'information fournie sur nos sources de bénéfices, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises.

**Incidence des affaires nouvelles.** Incidence des affaires nouvelles sur le bénéfice net avant impôt au moment de la vente au cours de la période de présentation de l'information financière. Les nouvelles souscriptions peuvent se traduire par un profit ou une perte au moment de la vente, principalement en raison de l'écart entre les hypothèses relatives à l'évaluation et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix, ou de l'écart entre les frais d'acquisition réels et les frais présumés lors de la fixation des prix.

**Autres éléments de l'actif géré.** Les autres éléments de l'actif géré comprennent les actifs des particuliers, les actifs institutionnels et d'autres actifs de tiers, ainsi que ceux du fonds général et des fonds distincts gérés par nos coentreprises. Au Canada, les autres éléments de l'actif géré comprennent les actifs des Clients investis dans des produits de fonds communs de placement destinés aux particuliers de Placements mondiaux Sun Life. En Asie, les autres éléments de l'actif géré comprennent les actifs des Clients investis dans des produits de fonds gérés à Hong Kong, des produits internationaux de gestion de patrimoine, des produits de fonds communs de placement et de fonds gérés aux Philippines, des produits de fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited, des produits de Sun Life Everbright Asset Management ainsi que l'actif du fonds général et des fonds distincts de nos coentreprises en fonction de notre pourcentage de participation. En ce qui concerne Gestion d'actifs, les autres éléments de l'actif géré comprennent les actifs des particuliers et des Clients institutionnels, ainsi que les capitaux mobilisés comme les engagements non appelés et le levier financier de Gestion SLC. Il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, certaines composantes des autres éléments de l'actif géré ont été renommées « Fonds offerts aux particuliers » et « Fonds institutionnels et fonds gérés » afin de les harmoniser avec les conventions d'appellation du marché. Auparavant, ces composantes étaient appelées Fonds communs de placement et Fonds gérés, respectivement, dans nos rapports de gestion intermédiaires et annuels. Certains éléments ont changé d'appellation, mais leur composition n'a pas été touchée.

**Marge avant impôt sur le bénéfice tiré des honoraires.** Ce ratio est une mesure de la rentabilité de Gestion SLC par rapport aux fonds générant des produits sous forme d'honoraires récurrents, tout en excluant les produits tirés des placements et les honoraires en fonction du rendement. Le ratio est calculé en divisant le bénéfice tiré des honoraires par les produits tirés des honoraires, et il est fondé sur les 12 derniers mois. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Marge d'exploitation nette avant impôt.** Ce ratio est une mesure de la rentabilité pour lequel il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable. Pour la MFS, ce ratio est calculé en excluant l'incidence des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS et certaines commissions versées qui sont de nature compensatoire. Ces commissions sont exclues afin de neutraliser leur incidence sur la marge d'exploitation nette avant impôt, et elles n'ont aucune incidence sur la rentabilité de la MFS. Pour Gestion SLC, le ratio est calculé en divisant le total du bénéfice d'exploitation par les produits tirés des honoraires plus les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement, et il est fondé sur les 12 derniers mois.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, cette mesure a été renommée « marge d'exploitation nette avant impôt » afin d'améliorer la cohérence des désignations au sein de notre secteur Gestion d'actifs. Auparavant, cette mesure était appelée « ratio de la marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS » dans nos rapports de gestion annuels et intermédiaires. Cette mesure a changé d'appellation, mais sa composition n'a pas été touchée.

Le tableau suivant présente un rapprochement avec le calcul de la marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS.

MFS (en millions de dollars américains)	Cumuls annuels	
	2022	2021
<b>Produits</b>		
Produits tirés des honoraires (selon les normes IFRS)	3 323	3 779
À déduire : Commissions	433	509
À déduire : Autres <sup>1)</sup>	(53)	(42)
<b>Produits ajustés</b>	<b>2 943</b>	<b>3 312</b>
<b>Charges</b>		
Charges (selon les normes IFRS)	2 162	2 650
(Produits nets tirés des placements) pertes nettes de placements (selon les normes IFRS)	(17)	—
À déduire : Ajustements de la juste valeur brute de droits à des paiements fondés sur des actions <sup>2)</sup>	(38)	216
À déduire : Commissions	433	509
À déduire : Autres <sup>1)</sup>	(53)	(42)
<b>Charges ajustées</b>	<b>1 803</b>	<b>1 967</b>
<b>Marge d'exploitation nette avant impôt</b>	<b>39 %</b>	<b>41 %</b>

<sup>1)</sup> Le poste Autres comprend les différences de base comptable, telles que les honoraires de sous-conseiller et les provisions pour produits.

<sup>2)</sup> Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour plus de détails sur cet ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

**Sensibilités aux prix des biens immobiliers.** Les sensibilités aux prix des biens immobiliers sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

**Rendement des capitaux propres.** Les normes IFRS n'exigent pas le calcul du rendement des capitaux propres; par conséquent, aucune mesure comparable n'existe en vertu des normes IFRS. Pour déterminer le rendement des capitaux propres déclaré et le rendement des capitaux propres sous-jacent, respectivement, le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) et le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) sont divisés par le total moyen pondéré des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période. Le rendement des capitaux propres donne un indice de la rentabilité globale de la Compagnie. Le rendement des capitaux propres trimestriels est annualisé.

**Souscriptions et flux bruts.** Au Canada, les souscriptions d'assurance comprennent les souscriptions d'assurance individuelle et de produits de la Sun Life Santé; les souscriptions de produits de gestion de patrimoine comprennent les souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine et les souscriptions enregistrées par les RCR. Aux États-Unis, les souscriptions d'assurance comprennent les souscriptions des Garanties collectives. En Asie, les souscriptions d'assurance comprennent les souscriptions d'assurance individuelle et collective réalisées par nos filiales, ainsi que par nos coentreprises et entreprises associées, en fonction de notre pourcentage de participation, aux Philippines, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Malaisie, au Vietnam, à la Division International, à Hong Kong et à Singapour, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine comprennent les souscriptions de produits de gestion de patrimoine à Hong Kong, les souscriptions de titres de fonds communs de placement aux Philippines, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées par nos coentreprises et entreprises associées en Inde et en Chine, et les souscriptions d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited au chapitre des fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe, en fonction de notre pourcentage de participation, y compris les souscriptions réalisées par nos partenaires de distribution du secteur bancaire. Les flux bruts de Gestion d'actifs comprennent les fonds offerts à des particuliers et des Clients institutionnels; les flux bruts de Gestion SLC comprennent les capitaux mobilisés, comme les engagements en capitaux non appelés et le levier financier. Au Canada et en Asie, les souscriptions nettes comprennent les souscriptions brutes de produits de gestion de patrimoine, déduction faite des rachats. Les flux nets de Gestion d'actifs se composent des flux bruts déduction faite des sorties brutes. Les flux nets de Gestion SLC ne comprennent pas les distributions versées à des Clients

provenant de la vente d'actifs sous-jacents dans des fonds à capital fixe. Afin de permettre des comparaisons plus efficaces entre les différentes périodes de présentation financière, nous présentons les souscriptions et les flux bruts en excluant l'incidence du change. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Sources de bénéfices.** Les sources de bénéfices sont établies conformément à la ligne directrice D-9 du BSIF, Divulgence des sources de bénéfices; leur présentation n'est donc pas prescrite aux normes IFRS. La préparation du document et de son contenu n'est assujettie à aucune norme, puisqu'elle dépend de la méthode, des estimations et des hypothèses utilisées. Les composantes des sources de bénéfices sont les bénéfices prévus, l'incidence des affaires nouvelles, les gains et les pertes actuariels, les mesures de la direction et les modifications des hypothèses et le bénéfice relatif au surplus. Aux fins de comparaison, d'une période à l'autre, ce document présente les variations des bénéfices prévus à titre de croissance des affaires.

**Produits totaux pondérés tirés des primes.** Cette mesure comprend la totalité des primes de renouvellement et des primes de première année, et 10 % des primes uniques. Contrairement aux souscriptions, qui comprennent uniquement les primes liées aux affaires nouvelles, les produits totaux pondérés tirés des primes comprennent les primes de renouvellement et reflètent la solidité des affaires en vigueur, ce qui permet d'obtenir une meilleure compréhension des affaires nouvelles et existantes.

Le tableau suivant présente un rapprochement avec le calcul des produits totaux pondérés tirés des primes pour l'Asie.

(en millions de dollars)	2022	2021
<b>Primes brutes</b>	<b>3 563</b>	3 595
À déduire : Primes au titre de régimes de retraite	28	31
Ajustement au titre des primes uniques	1 268	1 605
À ajouter : Primes au titre des versements liés aux fonds distincts	935	997
Primes des coentreprises	1 696	1 434
Autres ajustements <sup>1)</sup>	(14)	(28)
<b>Produits totaux pondérés tirés des primes</b>	<b>4 884</b>	4 362

<sup>1)</sup> Les autres ajustements incluent des ajustements de présentation mineurs.

**Ratio de distribution sous-jacent.** Ce ratio représente le ratio des dividendes versés par action sur le bénéfice par action sous-jacent dilué de la période. Nous utilisons ce ratio dans le cadre du processus d'établissement du budget d'investissement pour nous assurer d'atteindre nos cibles en matière de distribution, compte tenu des initiatives d'investissement prévues. Nous visons un ratio de distribution sous-jacent se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités », du présent document.

**Taux d'imposition effectif sous-jacent.** Cette mesure est calculée en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt et de la charge d'impôt liée à celui-ci. Notre taux d'imposition prévu par la loi est habituellement réduit par divers avantages fiscaux, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, différentes sources de produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables. Notre taux d'imposition effectif facilite l'analyse de l'incidence des taux d'imposition au cours de la période.

**Valeur des affaires nouvelles.** La valeur des affaires nouvelles représente la valeur actualisée de nos meilleures estimations des bénéfices distribuables futurs, déduction faite du coût du capital, des contrats relatifs aux affaires nouvelles conclus au cours d'une période donnée, exception faite des affaires nouvelles réalisées par notre pilier Gestion d'actifs. Les hypothèses utilisées aux fins de ces calculs sont généralement conformes à celles utilisées lors de l'évaluation de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, hormis le fait que les taux d'actualisation utilisés se rapprochent des attentes théoriques en matière de rendement que pourrait avoir un investisseur en capitaux propres. Le capital requis est fondé sur la valeur la plus élevée entre le ratio d'exploitation cible du TSAV de la Sun Life du Canada et le ratio d'exploitation cible en matière de capital local (propre à un pays). La valeur des affaires nouvelles est une mesure utile pour évaluer la valeur actualisée générée par les contrats relatifs aux affaires nouvelles. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

### iii. Rapprochement de certaines mesures financières non conformes aux IFRS

#### Rapprochement entre le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent – Données avant impôt par secteur d'activité

T4 22						
(en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	367	110	322	98	54	951
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) <sup>1)</sup>	(110)	(79)	—	(87)	3	(273)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	47	4	—	16	—	67
Autres ajustements (avant impôt) <sup>1), 2)</sup>	(1)	(96)	9	17	(17)	(88)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus <sup>2)</sup>	107	41	—	—	107	255
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)</b>	<b>324</b>	<b>240</b>	<b>313</b>	<b>152</b>	<b>(39)</b>	<b>990</b>
T4 21						
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	356	85	140	446	51	1 078
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) <sup>1)</sup>	71	51	—	29	2	153
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	2	(23)	—	(2)	—	(23)
Autres ajustements (avant impôt) <sup>1), 2)</sup>	(3)	(10)	(273)	353	—	67
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus <sup>2)</sup>	20	(5)	31	(64)	1	(17)
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)</b>	<b>266</b>	<b>72</b>	<b>382</b>	<b>130</b>	<b>48</b>	<b>898</b>

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour une présentation de cet ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

<sup>2)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la présentation des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS a été modifiée. Nous avons mis à jour les périodes précédentes afin de refléter cette modification de présentation. La modification n'a eu aucune incidence sur la présentation après impôt.

2022						
(en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	1 000	586	1 141	515	(182)	3 060
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) <sup>1)</sup>	(300)	2	—	(82)	(21)	(401)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	98	(18)	—	(41)	44	83
Autres ajustements (avant impôt) <sup>1), 2)</sup>	(3)	(172)	(67)	10	(187)	(419)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus <sup>2)</sup>	(61)	46	4	1	133	123
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)</b>	<b>1 266</b>	<b>728</b>	<b>1 204</b>	<b>627</b>	<b>(151)</b>	<b>3 674</b>

2021						
(en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	1 558	499	892	1 075	(90)	3 934
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) <sup>1)</sup>	669	117	—	67	(4)	849
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	52	(126)	—	135	5	66
Autres ajustements (avant impôt) <sup>1), 2)</sup>	(118)	(14)	(470)	352	(70)	(320)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus <sup>2)</sup>	(176)	4	16	(65)	27	(194)
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)</b>	<b>1 131</b>	<b>518</b>	<b>1 346</b>	<b>586</b>	<b>(48)</b>	<b>3 533</b>

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour une présentation de cet ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

<sup>2)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la présentation des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS a été modifiée. Nous avons mis à jour les périodes précédentes afin de refléter cette modification de présentation. La modification n'a eu aucune incidence sur la présentation après impôt.

**Rapprochement entre le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent – Données avant impôt par division – Gestion d’actifs**

(en millions de dollars)	T4 22		T4 21	
	MFS	Gestion SLC	MFS	Gestion SLC
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	<b>303</b>	<b>19</b>	295	(155)
À déduire : Autres ajustements (avant impôt) <sup>1), 2)</sup>	<b>33</b>	<b>(24)</b>	(48)	(225)
Charge (économie) d’impôt sur les éléments ci-dessus <sup>2)</sup>	<b>(5)</b>	<b>5</b>	1	30
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	<b>275</b>	<b>38</b>	342	40

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour une présentation de cet ajustement effectué afin d’arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

<sup>2)</sup> Avec prise d’effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la présentation des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS a été modifiée. Nous avons mis à jour les périodes précédentes afin de refléter cette modification de présentation. La modification n’a eu aucune incidence sur la présentation après impôt.

(en millions de dollars)	2022		2021	
	MFS	Gestion SLC	MFS	Gestion SLC
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	<b>1 195</b>	<b>(54)</b>	1 049	(157)
À déduire : Autres ajustements (avant impôt) <sup>1), 2)</sup>	<b>123</b>	<b>(190)</b>	(188)	(282)
Charge (économie) d’impôt sur les éléments ci-dessus <sup>2)</sup>	<b>(17)</b>	<b>21</b>	2	14
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	<b>1 089</b>	<b>115</b>	1 235	111

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour une présentation de cet ajustement effectué afin d’arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

<sup>2)</sup> Avec prise d’effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la présentation des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS a été modifiée. Nous avons mis à jour les périodes précédentes afin de refléter cette modification de présentation. La modification n’a eu aucune incidence sur la présentation après impôt.

**Rapprochement entre le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent – Données avant impôt en dollars américains**

(en millions de dollars américains)	T4 22		T4 21	
	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	<b>81</b>	<b>223</b>	68	234
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) <sup>1)</sup>	<b>(58)</b>	—	42	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	<b>3</b>	—	(19)	—
Autres ajustements (avant impôt) <sup>1), 2)</sup>	<b>(71)</b>	<b>24</b>	(8)	(39)
Charge (économie) d’impôt sur les éléments ci-dessus <sup>2)</sup>	<b>30</b>	<b>(3)</b>	(3)	1
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	<b>177</b>	<b>202</b>	56	272

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour une présentation de cet ajustement effectué afin d’arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

<sup>2)</sup> Avec prise d’effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la présentation des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS a été modifiée. Nous avons mis à jour les périodes précédentes afin de refléter cette modification de présentation. La modification n’a eu aucune incidence sur la présentation après impôt.

(en millions de dollars américains)	2022		2021	
	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	<b>453</b>	<b>919</b>	399	836
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) <sup>1)</sup>	<b>4</b>	—	94	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	<b>(13)</b>	—	(101)	—
Autres ajustements (avant impôt) <sup>1), 2)</sup>	<b>(129)</b>	<b>94</b>	(11)	(150)
Charge (économie) d’impôt sur les éléments ci-dessus <sup>2)</sup>	<b>34</b>	<b>(13)</b>	4	1
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	<b>557</b>	<b>838</b>	413	985

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour une présentation de cet ajustement effectué afin d’arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

<sup>2)</sup> Avec prise d’effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la présentation des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS a été modifiée. Nous avons mis à jour les périodes précédentes afin de refléter cette modification de présentation. La modification n’a eu aucune incidence sur la présentation après impôt.

## Rapprochement entre le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent – Garanties collectives aux États-Unis – Données avant impôt en dollars américains

Le tableau suivant présente les montants qui ont été exclus de notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) pour les Garanties collectives aux États-Unis, lequel est utilisé pour calculer la marge après impôt des Garanties collectives aux États-Unis pour les quatre derniers trimestres.

(en millions de dollars américains)	T4 22	T4 21
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires <sup>1)</sup>	110	6
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) <sup>2)</sup>	(5)	8
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	—
Autres ajustements (avant impôt) <sup>2)</sup>	(1)	(1)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	1	(1)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) pour les Garanties collectives aux États-Unis	115	—

<sup>1)</sup> Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2022, nous avons commencé à présenter des informations sur le rendement et les résultats de la division des garanties de frais dentaires, qui représente nos activités existantes d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique au sein des Garanties collectives, conjointement avec DentaQuest, société acquise le 1<sup>er</sup> juin 2022. Nous avons mis à jour les périodes précédentes afin de refléter cette modification de présentation.

<sup>2)</sup> Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour une présentation de cet ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

Le tableau suivant présente les montants qui ont été exclus de notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) pour les Garanties collectives aux États-Unis, lequel est utilisé pour calculer la marge après impôt des Garanties collectives aux États-Unis pour les quatre derniers trimestres.

(en millions de dollars américains)	2022	2021
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires <sup>1)</sup>	347	243
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) <sup>2)</sup>	(12)	17
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	(8)	(4)
Autres ajustements (avant impôt) <sup>2)</sup>	(3)	(4)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	5	(2)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) pour les Garanties collectives aux États-Unis	365	236

<sup>1)</sup> Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2022, nous avons commencé à présenter des informations sur le rendement et les résultats de la division des garanties de frais dentaires, qui représente nos activités existantes d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique au sein des Garanties collectives, conjointement avec DentaQuest, société acquise le 1<sup>er</sup> juin 2022. Nous avons mis à jour les périodes précédentes afin de refléter cette modification de présentation.

<sup>2)</sup> Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour une présentation de cet ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

## M. Questions liées à la comptabilité et au contrôle

### 1. Méthodes et estimations comptables critiques

Nos principales méthodes comptables et actuarielles sont expliquées aux notes 1, 2, 3, 5, 10, 11 et 20 de nos états financiers consolidés annuels de 2022. La direction devra poser des jugements en se basant sur des hypothèses ou des estimations pouvant reposer, dans certains cas, sur des éléments de nature incertaine en vertu de ces méthodes. Les estimations dont il est fait état ci-dessous sont jugées particulièrement importantes pour la compréhension de notre performance financière. Dans le cadre du processus de contrôle et de communication de l'information financière, les jugements que pose la direction en se basant sur des hypothèses ou des estimations sont examinés périodiquement par les auditeurs indépendants et par d'autres conseillers indépendants. Les méthodes comptables faisant appel à des estimations sont appliquées de manière cohérente pour établir nos résultats financiers.

### Prestations versées aux titulaires de contrat

#### Généralités

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance constituent, avec la valeur estimative des primes et des produits nets tirés des placements futurs, les sommes estimées nécessaires à la couverture des sinistres à régler, ainsi que de la valeur estimative des prestations, des participations attribuées aux titulaires de contrat, des impôts (autres que l'impôt sur le résultat) et des charges à verser relativement aux contrats d'assurance en vigueur.

La détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne les taux de mortalité et de morbidité, les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat, les taux d'intérêt, le rendement des marchés des actions, l'insuffisance de l'actif, l'inflation, les charges et d'autres facteurs tout au long de la durée de vie de nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

Nous utilisons les hypothèses les plus probables à l'égard des résultats techniques futurs et appliquons des marges pour écarts défavorables afin de tenir compte de l'incertitude relativement au choix des hypothèses les plus probables. Le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à l'application des marges pour écarts défavorables par rapport aux hypothèses les plus probables est appelé « provision pour écarts défavorables ».

### **Hypothèses les plus probables**

Les hypothèses les plus probables se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, comme le prévoient les normes de pratique actuarielle canadiennes. Le choix des hypothèses les plus probables tient compte du contexte actuel, des données antérieures de la Compagnie ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses ainsi que d'autres facteurs pertinents. Dans le cas des hypothèses sur des questions d'ordre économique, les actifs soutenant les passifs et la politique prévue pour la gestion de l'actif et du passif constituent des facteurs pertinents.

### **Marges pour écarts défavorables**

Le niveau approprié de marge pour écarts défavorables à l'égard d'une hypothèse s'appuie sur les normes de pratique actuarielle canadiennes. Pour la plupart des hypothèses, la fourchette standard des marges pour écarts défavorables s'établit entre 5 % et 20 % de l'hypothèse la plus probable. L'actuaire fixe la marge à l'intérieur de cette fourchette en fonction d'un certain nombre de facteurs liés à l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse la plus probable. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, variera selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs favorisant le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité des résultats de la Compagnie d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des taux d'intérêt futurs sont prises en compte en testant un certain nombre de scénarios de taux d'intérêt futurs, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes, et en déterminant le passif selon les divers résultats possibles. Un scénario de taux d'intérêt futurs comprend, pour chaque période de prévisions comprise entre la date d'établissement de l'état de la situation financière et la date du dernier flux de trésorerie lié au passif, les taux d'intérêt sur les actifs sans risque, les primes pour insuffisance de l'actif, les taux d'inflation et une stratégie de placement conforme à la politique de placement de la Compagnie. Le point de départ de tous les scénarios de taux d'intérêt futurs cadre avec les conditions de marché en cours. Si peu de scénarios sont soumis à des tests, le passif correspond alors au moins au résultat le plus important. Si un grand nombre de scénarios sont soumis à des tests, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60<sup>e</sup> centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80<sup>e</sup> centile.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des rendements futurs des actions sont prises en compte au moyen de scénarios ou de l'application de marges pour écarts défavorables. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs repose sur des scénarios de rendements futurs des actions, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60<sup>e</sup> centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80<sup>e</sup> centile. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs ne se fonde pas sur des scénarios de rendements futurs des actions, la marge pour écarts défavorables au titre des dividendes sur actions ordinaires s'établit entre 5 % et 20 %, et la marge pour écarts défavorables à l'égard des gains en capital s'établit à 20 %, plus une hypothèse selon laquelle ces actifs perdent entre 20 % et 50 % de leur valeur au moment où la réduction est la plus défavorable. Une réduction de 30 % convient à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines. Pour les autres portefeuilles, la réduction adéquate dépend de la volatilité du portefeuille par rapport à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines.

Dans l'établissement des marges, nous nous assurons que, prise individuellement, chaque marge est raisonnable, compte tenu de l'hypothèse la plus probable sous-jacente et du degré d'incertitude inhérent à l'hypothèse, et que, globalement, l'incidence cumulative des marges pour écarts défavorables est raisonnable en ce qui a trait au montant total des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Généralement, nos marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses les plus probables. Nos marges se situent généralement au milieu de la fourchette, ou plus haut lorsqu'elles sont entourées d'une plus grande incertitude. Au moment d'examiner l'incidence globale des marges, l'actuaire évalue la cohérence des marges pour chacune des hypothèses relatives à chaque bloc d'affaires afin de s'assurer qu'il n'y a pas double comptage ou omission, et pour éviter d'établir des marges possiblement incompatibles entre elles. Plus particulièrement, l'actuaire établit des marges similaires pour les blocs d'affaires présentant des caractéristiques semblables et choisit des marges qui cadrent avec les autres hypothèses, notamment les hypothèses portant sur des facteurs d'ordre économique. L'actuaire s'appuie sur les normes de pratique actuarielle canadiennes pour poser ces jugements professionnels relativement au caractère raisonnable des marges pour écarts défavorables.

Les hypothèses les plus probables et les marges pour écarts défavorables sont examinées au moins une fois par année et elles sont modifiées au besoin. Le choix des hypothèses sous-tendant l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est assujéti au contrôle externe par d'autres actuaire.

### **Estimations comptables critiques**

Les facteurs importants qui influent sur le calcul des prestations versées aux titulaires de contrat, la méthode grâce à laquelle ils ont été établis, le caractère important pour la situation financière et les résultats d'exploitation de la Compagnie sont décrits ci-dessous.

#### **Fluctuations des marchés de titres à revenu variable**

Nous sommes exposés aux marchés des actions par l'entremise de nos produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), qui offrent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents, ainsi que de nos produits d'assurance pour lesquels les passifs liés aux contrats d'assurance sont soutenus par des actifs à revenu variable.

Dans le cas des produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), nous avons mis en œuvre des programmes de couverture qui prévoient le recours à des dérivés afin d'atténuer une partie importante du risque lié aux marchés des actions associé aux garanties. Le coût de ces programmes de couverture est inscrit au passif. Le risque lié aux marchés des actions associé aux produits tirés des honoraires futurs prévus n'est pas couvert.

La plupart des actifs à revenu variable désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net soutiennent nos produits d'assurance-vie avec participation ou d'assurance-vie universelle pour lesquels le rendement obtenu sur les placements est transmis aux titulaires de contrat au moyen de modifications de routine du montant des participations déclarées ou du taux d'intérêt crédité. Dans ces situations, les fluctuations des actifs à revenu variable sont en grande partie neutralisées par des variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

### **Taux d'intérêt**

Nous maintenons généralement des portefeuilles de placement distincts pour chaque branche d'activité importante. Dans le cadre de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, les flux de trésorerie futurs tirés des contrats d'assurance et les actifs les soutenant sont estimés en fonction de divers scénarios de taux d'intérêt, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes. Les réinvestissements et les désinvestissements sont établis en fonction des spécifications propres à chaque scénario, et le passif est déterminé en fonction des divers résultats possibles.

Dans le cas de certains produits, notamment les contrats d'assurance avec participation et certaines formes de contrats d'assurance-vie universelle et de rente, le rendement des placements est transmis aux titulaires de contrat au moyen de modifications de routine du montant des participations déclarées ou du taux d'intérêt crédité. Ces produits sont généralement assortis de garanties de taux minimaux.

Des programmes de couverture ont été instaurés pour permettre d'atténuer l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

### **Mortalité**

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. En assurance-vie, les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des 5 à 10 années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

### **Morbidité**

La morbidité s'entend des taux d'accident ou de maladie et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée et à l'assurance contre les maladies graves sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur.

### **Taux de résiliation des contrats**

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en demandant le rachat du contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

### **Habitudes de paiement des primes**

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

### **Charges**

Les charges futures liées aux contrats comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais indirects et les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont établies en fonction des taux d'intérêt futurs utilisés dans les scénarios.

### **Insuffisance de l'actif**

Comme l'exigent les normes de pratique actuarielle canadiennes, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent une provision pour insuffisance possible des actifs soutenant ces passifs. Le montant de la provision pour insuffisance de l'actif inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance se fonde sur les diminutions possibles du rendement futur des placements, qui varient en fonction de facteurs comme le type d'actif, la qualité de crédit de l'actif (notation), la durée et le pays d'origine. Les hypothèses à l'égard de l'insuffisance de l'actif se composent de la meilleure estimation et d'une marge pour écarts défavorables et ont pour but de couvrir les pertes de capital et de bénéfices. Les hypothèses les plus probables à l'égard de l'insuffisance de l'actif par catégorie d'actifs et par emplacement géographique sont tirées d'études à long terme sur les résultats de l'industrie et de la Compagnie. Les marges pour écarts défavorables sont établies parmi la fourchette standard (allant de 25 % à 100 %) recommandée par les normes de pratique actuarielle canadiennes en fonction du degré d'incertitude dans le choix de l'hypothèse la plus probable. La qualité de crédit d'un actif se fonde sur des notations externes, s'il en est (obligations négociables en bourse), ou sur des notations internes s'il n'existe pas de notation externe (prêts hypothécaires et autres prêts). Les actifs sans notation sont traités comme des actifs de qualité inférieure.



Contrairement aux provisions pour pertes de valeur et aux variations de la valeur d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant de pertes de valeur, qui résultent d'événements de crédit connus, la provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvre les pertes liées aux événements de crédit futurs possibles inconnus. Les normes de pratique actuarielle canadiennes exigent que la provision pour insuffisance de l'actif soit déterminée en tenant compte des pertes de valeur connues comptabilisées ailleurs dans l'état de la situation financière. La provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance est réévaluée à chaque période de présentation de l'information financière à la lumière des pertes de valeur, des changements de notation des actifs et d'autres événements survenus au cours de la période.

## Sensibilités relatives aux hypothèses les plus probables

Les sensibilités présentées ci-dessous constituent des énoncés prospectifs, qui comprennent des mesures de la sensibilité estimatives du bénéfice net attribuable aux actionnaires à des modifications aux hypothèses les plus probables liées à nos passifs relatifs aux contrats d'assurance à partir d'une date de départ et de la répartition des affaires établies au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021. Ces sensibilités tiennent compte de la mise à jour des modifications des hypothèses et méthodes actuarielles, comme l'explique la section « Modifications des hypothèses et autres mesures de la direction » du présent rapport de gestion, et elles tiennent également compte, au besoin, des programmes de couverture mis en place au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 et décrits à la section « Risque de marché » du présent rapport de gestion. Différents points de départ, hypothèses les plus probables et répartition des affaires donneraient lieu à des chiffres estimatifs différents au titre des sensibilités. Ces sensibilités représentent l'estimation de la Compagnie d'un changement des hypothèses les plus probables, qui est raisonnablement probable d'après les résultats historiques de la Compagnie ou du secteur et les normes et les meilleures pratiques du secteur au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

Les sensibilités aux hypothèses les plus probables présentées ci-dessous reflètent la norme comptable IFRS 4. L'adoption d'IFRS 17 pourrait entraîner des changements à l'ampleur ou à la direction des sensibilités du bénéfice net déclaré. Les sensibilités relatives aux hypothèses portant sur le risque d'assurance comprendront une incidence sur la marge sur services contractuels, le cas échéant, en plus du bénéfice net.

Le tableau ci-après présente l'incidence immédiate estimative de certaines modifications apportées aux hypothèses les plus probables sur notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, ou la sensibilité de cet élément à de telles modifications.

Estimation comptable critique		Sensibilité	2022	2021
(en millions de dollars, après impôt)				
Mortalité	Majoration de 2 % de l'hypothèse la plus probable – produits d'assurance		(75)	(25)
	Diminution de 2 % de l'hypothèse la plus probable – produits de rente		(120)	(150)
Morbidité	Variation défavorable de 5 % de l'hypothèse la plus probable		(265)	(255)
Taux de résiliation des contrats	Diminution de 10 % du taux de résiliation – la diminution du nombre de résiliations aurait une incidence défavorable sur la situation financière		(270)	(270)
	Augmentation de 10 % du taux de résiliation – l'augmentation du nombre de résiliations aurait une incidence défavorable sur la situation financière		(235)	(225)
Charges d'exploitation et inflation	Hausse de 5 % des frais de maintien unitaires		(175)	(165)

## Juste valeur des actifs et des passifs

Les titres de créance, les titres de capitaux propres et certains autres placements sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière. Les variations de la juste valeur des actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat. Les variations de la juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. En ce qui a trait à la conversion des monnaies étrangères, les écarts de change calculés sur le coût amorti des titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat, tandis que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change relatifs à la conversion des titres de capitaux propres et des autres placements disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur nettes et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs disponibles à la vente sont reclassés, passant des autres éléments du résultat global au résultat.

La juste valeur des titres de créance d'État et de sociétés est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données d'entrée observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et des données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance d'État et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur le rendement des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans les cas où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

Les prêts hypothécaires et autres prêts sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information financière, est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen des taux d'intérêt du marché courants applicables aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables en matière de rendement, de qualité du crédit et d'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit et aux émissions de prêts courantes. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon le terme et d'autres caractéristiques propres aux prêts. Les prêts hypothécaires et autres prêts à long terme sont généralement classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La donnée d'entrée non observable importante est la tranche de ces écarts ajustés en fonction du risque pour les prêts hypothécaires de 20 ans ou plus et les autres prêts de 10 ans ou plus.

La juste valeur des autres passifs financiers est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux d'emprunt marginal ou au taux d'intérêt effectif. Les autres passifs financiers classés au niveau 3 représentent la valeur actualisée du prix estimatif que nous devrions payer afin d'acquérir les actions en circulation restantes lors de l'exercice d'une option de vente et de toute distribution obligatoire. La juste valeur des passifs est fondée sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») moyen des années précédant les dates d'exercice des options, ainsi que sur des multiples du BAIIA conformes aux accords de vente ainsi que sur le montant prévu de toute distribution obligatoire. Une variation du BAIIA aurait une incidence sur la juste valeur des autres passifs financiers et sur notre résultat net.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans les résultats, sauf lorsqu'un instrument dérivé fait partie d'une relation de couverture admissible aux fins de la comptabilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme normalisés négociés en bourse et des options est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs, tandis que la juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés et autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données d'entrée observables sur le marché. Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties.

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

La juste valeur des autres placements est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues, et tiennent compte des taux d'intérêt, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés tirés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles actuels, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

La juste valeur des titres à court terme est estimée en ajustant leur valeur comptable en fonction du risque de crédit, lorsque cela est approprié.

En raison de leur nature, la juste valeur des avances sur contrats et de la trésorerie est présumée égale à leur valeur comptable, soit la valeur à laquelle ces actifs sont inscrits aux états consolidés de la situation financière.

Les placements pour les comptes des titulaires de contrat liés à des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents pour le fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net. La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par des gestionnaires de placement. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance d'État et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus, dans

les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs. La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires se fonde sur les méthodes et hypothèses à l'égard des titres adossés à des créances décrites ci-dessus.

Les méthodes et hypothèses servant à déterminer les justes valeurs des passifs relatifs aux contrats de placement sont présentées à la note 10.B de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

**Niveau 1 :** La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

**Niveau 2 :** La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

**Niveau 3 :** La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains autres placements et les immeubles de placement.

À mesure que les données d'entrée sur les prix deviennent plus ou moins observables, les actifs sont transférés entre les différents niveaux de la hiérarchie. Le calcul du total des profits et des pertes comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les instruments financiers qui sont transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la totalité de la variation de la juste valeur pour la période est incluse dans le tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2022. Pour les instruments financiers qui sont transférés hors du niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2022. Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée utilisées pour déterminer le prix des instruments financiers ne sont pas observables sur le marché et, par conséquent, qu'elles ne répondent plus aux critères des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la fixation des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2 à la date de clôture.

Les transferts d'actifs financiers au niveau 3 ou hors de celui-ci se sont respectivement chiffrés à néant et à 123 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – néant et 140 M\$, respectivement). Le montant total des profits nets (des pertes nettes) réalisés et latents relativement aux instruments financiers transférés hors du niveau 3 au cours de la période, qui ont été exclus du rapprochement des instruments financiers du niveau 3, correspond à une perte de 18 M\$ au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – profit de 1 M\$).

Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des placements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

## Dépréciation

La direction évalue les titres de créance et de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts et les autres placements pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture. Un actif financier est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement générateur de pertes ou de plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés qui peut être estimée de façon fiable. Sont généralement à considérer comme des indications objectives de dépréciation des difficultés financières importantes de l'émetteur, notamment une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital, réels ou prévus, ou la disparition d'un marché actif pour les actifs financiers. Tous les instruments de capitaux propres en position de perte latente sont examinés afin de détecter d'éventuelles indications objectives de dépréciation. Sont également à considérer comme des indications objectives de dépréciation d'un placement en instruments de capitaux propres ou d'autres placements les éléments suivants, sans s'y limiter : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant des effets négatifs qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur exerce ses activités, ainsi qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres ou d'autres placements en deçà de leur coût.

Pour plus d'information concernant la dépréciation des actifs financiers, se reporter aux notes 1 et 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

## Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute dépréciation subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par

d'autres groupes d'actifs. Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Des pertes de valeur de 170 M\$ sur le goodwill ont été comptabilisées en 2022. La valeur comptable du goodwill était de 8 705 M\$ au 31 décembre 2022. Pour plus d'information concernant le goodwill, se reporter à la note 9 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire ou selon le mode des unités d'œuvre sur leur durée d'utilité économique, soit des périodes variables pouvant aller jusqu'à 40 ans. L'amortissement est porté en charges par le biais des charges d'exploitation. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable. Des pertes de valeur de 18 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2022 (2021 – 9 M\$).

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'établissait à 3,6 G\$, représentant la valeur du réseau de production, des contrats de gestion administrative et des relations Clients acquis au moment de l'acquisition de Clarica, de la CMG Asia, des activités d'assurance collective de Genworth, de Ryan Labs, de Prime Advisors, de Bentall Kennedy, de DentaQuest et des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis, de l'entente de bancassurance avec la ACB et de Crescent ainsi que les coûts des logiciels. La valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée était de 1,1 G\$ au 31 décembre 2022. La valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée reflète les contrats de gestion de fonds de la MFS, de BGO, d'InfraRed et de Crescent.

## Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable. Notre charge d'impôt est calculée en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

À titre de multinationale, nous sommes assujettis à l'impôt dans de nombreux territoires. Nous cherchons à exercer nos activités d'une manière qui soit efficiente sur le plan fiscal, en nous assurant de demeurer en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités et que nous formulions des hypothèses relativement au moment où les actifs et les passifs d'impôt différé se réaliseront. Les lois fiscales sont complexes et leur interprétation nécessite beaucoup de jugement. La charge d'impôt reflète l'interprétation des lois fiscales pertinentes par la direction, ainsi que sa meilleure estimation de l'incidence fiscale des transactions et des événements survenus au cours de la période. Nous estimons que nos provisions au titre des positions fiscales incertaines reflètent adéquatement le risque associé aux positions fiscales qui font l'objet d'un audit, d'un litige ou d'un appel auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement considérées comme incertaines. Nous évaluons la pertinence de notre charge d'impôt à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Si nos interprétations diffèrent de celles des autorités fiscales ou si la réalisation n'a pas lieu au moment prévu, la charge d'impôt pourra augmenter ou diminuer au cours de périodes futures afin de refléter les chiffres réels. Le montant de toute augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement prévu.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que les pertes fiscales non utilisées et pouvant être reportées et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires ainsi que ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Pour chaque période, nous évaluons les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. S'il semble probable que les avantages liés aux pertes fiscales et des déductions d'impôt ne se réaliseront pas, aucun actif d'impôt différé n'est constaté. Cette évaluation nécessite des hypothèses et des jugements importants relativement aux événements futurs qui reposent sur l'information disponible à la date de clôture.

Les gouvernements des pays dans lesquels nous exerçons nos activités adoptent à l'occasion des modifications au taux d'impôt des sociétés prévu par la loi. Ces modifications nécessitent de notre part un examen et une nouvelle évaluation de nos actifs et passifs d'impôt différé à la date de l'adoption. Au 31 décembre 2022, le montant net de notre actif d'impôt différé inscrit à notre état consolidé de la situation financière s'est chiffré à 1 652 M\$ et avait principalement trait à nos activités au Canada. Toute réduction future des taux d'impôt dans des territoires où nous disposons d'un actif d'impôt différé net pourrait donner lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé et à une charge d'impôt correspondante une fois la réduction de taux pratiquement en vigueur.

Le projet intitulé Érosion de la base d'imposition et transfert des bénéfices de l'Organisation de coopération et de développement économique (l'« OCDE ») a incité les gouvernements du monde entier, y compris celui du Canada, à envisager des réformes fiscales de grande envergure pour régler les questions relatives à l'érosion de la base d'imposition et au transfert des bénéfices, ainsi qu'à la transparence. Les propositions incluent l'introduction d'un taux d'imposition minimum mondial de 15 % pour faire en sorte que les grandes entreprises multinationales paient un niveau minimum d'impôt sur le revenu provenant de chaque territoire où elles exercent leurs activités. Ces règles devraient entrer en vigueur en 2023; toutefois, à l'heure actuelle, aucun des territoires où la Sun Life exerce des activités importantes n'a adopté ou pratiquement adopté de lois fiscales

visant la mise en œuvre de ces taux d'imposition minimaux mondiaux. Ces changements du contexte fiscal mondial pourraient avoir une incidence importante sur notre charge d'impôt, et nous surveillons activement l'évolution de ces propositions ainsi que leur incidence sur la Sun Life.

## Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

La Compagnie est le promoteur des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées à ses employés admissibles. Tous nos principaux régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Nous offrons aux employés admissibles des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Outre ces régimes, la Compagnie offre dans certains pays des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (aux fins de garanties frais médicaux ou dentaires ou de garanties vie) à l'intention des employés admissibles et des personnes à leur charge qui satisfont à certains critères.

Au Canada, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, tous les nouveaux employés participent à un régime à cotisations déterminées, alors que le personnel embauché avant cette date continue d'accumuler des prestations futures aux termes du régime précédent, qui comprend un régime à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées contributif facultatif.

La fermeture aux nouveaux participants des régimes de retraite à prestations déterminées canadiens a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps. Au 31 décembre 2022, il ne reste plus de participants actifs au Royaume-Uni, et il ne reste plus d'employés actifs accumulant des prestations au titre des services futurs au sein des régimes à prestations déterminées américains.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant systématiquement la composition de l'actif des régimes vers des placements correspondant aux passifs prévus. L'objectif de nos principaux régimes est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

En raison de la nature à long terme de ces régimes à prestations déterminées, le calcul de la charge au titre des prestations de retraite et du passif au titre des prestations constituées relève de différentes hypothèses, notamment à l'égard des taux d'actualisation, des taux d'augmentation de la rémunération, des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, de l'âge à la retraite, des taux de mortalité et des taux de résiliation. Les hypothèses utilisées par la direction pour ces régimes sont déterminées annuellement à la suite de consultations avec des actuaires externes spécialisés dans les régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour nos principaux régimes à prestations déterminées est déterminé en fonction des rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même monnaie étrangère que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle des obligations.

Les résultats réels pourraient différer des résultats présumés, ce qui aurait une incidence sur l'évaluation des régimes à prestations déterminées et sur les montants futurs de la charge au titre des prestations. De plus amples renseignements sur nos régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que sur les hypothèses clés liées à l'évaluation de ces régimes sont présentés à la note 25 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

## 2. Modifications de méthodes comptables

Nous avons inclus dans cette section un résumé des modifications de méthodes comptables. Les références à des notes renvoient aux notes annexes de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

### 2.A Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2022

Nous avons adopté les modifications suivantes le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

En mai 2020, l'IASB a publié *Mise à jour des renvois au Cadre conceptuel*, qui comprend des modifications d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications viennent mettre à jour un renvoi désuet au Cadre conceptuel d'IFRS 3, sans modifier ses exigences de façon significative. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En mai 2020, l'IASB a publié *Immobilisations corporelles : produit antérieur à l'utilisation prévue*, qui comprend des modifications d'IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Ces modifications interdisent à une entité de porter le produit de la vente d'éléments produits en diminution du coût d'une immobilisation corporelle pendant son transfert sur le site et pendant sa mise en état en vue de son exploitation de la manière prévue par la direction. Ces modifications s'appliquent de façon rétrospective aux immobilisations qui étaient prêtes à être utilisées au cours de la période comparative. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En mai 2020, l'IASB a publié *Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire*, qui comprend des modifications d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Ces modifications précisent que le « coût d'exécution » d'un contrat comprend les « coûts directement liés au contrat ». Les coûts directement liés au contrat peuvent être des coûts marginaux liés à l'exécution de ce contrat ou une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En mai 2020, l'IASB a publié *Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2018-2020*, qui comprend des modifications mineures apportées à trois normes IFRS s'appliquant de façon prospective à nos états financiers consolidés. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

## Modifications de la phase 2 du projet sur la réforme des taux d'intérêt de référence

En août 2020, l'IASB a publié la phase 2 de son projet sur la réforme des taux d'intérêt de référence, qui comprend des modifications apportées à IFRS 9, à IAS 39, à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »), à IFRS 4 et à IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »). Ces modifications répondent à des enjeux liés à la mise en œuvre des réformes, notamment en ce qui a trait au remplacement d'un indice de référence par un autre. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2021, la publication des paramètres du taux London Interbank Offered Rate (le « LIBOR ») a pris fin pour tous les paramètres en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros, ainsi que pour les paramètres LIBOR en dollars américains d'une semaine et de deux mois. Les autres paramètres LIBOR en dollars américains cesseront d'être fournis ou perdront leur représentativité immédiatement après le 30 juin 2023.

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (« RBSL »), l'administrateur du taux offert en dollars canadiens (le « taux CDOR »), a annoncé qu'il cessera définitivement la publication et le calcul de tous les paramètres du taux CDOR après le 28 juin 2024. Simultanément, le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») a publié ses prévisions selon lesquelles les institutions financières sous réglementation fédérale devront transférer tous les nouveaux dérivés et titres vers un autre taux de référence d'ici le 30 juin 2023, sans nouvelle exposition au taux CDOR après cette date, à quelques exceptions près concernant certaines exigences en matière de gestion des risques. Le BSIF s'attend également à ce que les prêts faisant référence au taux CDOR fassent la transition d'ici le 28 juin 2024. Les institutions financières sous réglementation fédérale doivent également prioriser les mises à jour des systèmes et des modèles afin de tenir compte de l'utilisation du taux des opérations de pension à un jour avant le 28 juin 2024.

Nous avons créé un programme de transition en vue de l'abandon des taux interbancaires offerts (les « TIO ») (le « programme ») afin de gérer le passage des indices de références fondés sur des TIO (comme le LIBOR et le CDOR) vers des taux de référence alternatifs. Le programme, qui est de nature interfonctionnelle, est composé des principales parties prenantes de l'ensemble de notre organisation et ses activités sont exercées sous la supervision de la haute direction. Le plan de transition du programme est en bonne voie d'exécution et les développements du marché sont pris en compte au fur et à mesure qu'ils surviennent. Nous participons également activement aux associations du secteur, et nous incorporons les lignes directrices en matière de pratiques exemplaires de ces associations et des organismes de réglementation dans notre plan de transition, notamment en examinant tous les contrats au taux LIBOR existants et nouveaux afin d'établir s'il y a lieu de recourir à un langage de repli. Le programme tient compte des risques et de l'incertitude liés à la transition vers des taux de référence alternatifs, à l'utilisation de langage de repli et à d'autres facteurs liés à la réforme qui pourraient autrement nuire à nos activités, à nos flux de trésorerie ainsi qu'à la valeur et au rendement de nos placements qui sont fondés sur le taux LIBOR ou sur les taux interbancaires. Nos entités liées qui sont exposées aux TIO relativement aux dérivés ont adhéré au protocole sur les solutions de rechange aux TIO de l'International Swaps and Derivatives Association, qui facilitera la transition des contrats dérivés existants vers des taux de référence alternatifs, et l'exposition au LIBOR en livres sterling a été transférée vers le taux Sterling Overnight Index Average.

Au 31 décembre 2022, notre exposition au taux LIBOR en dollars américains était composée d'actifs financiers non dérivés de 2 750 M\$ (31 décembre 2021 – 3 849 M\$), de passifs financiers non dérivés de 77 M\$ (31 décembre 2021 – 70 M\$) et d'un montant notionnel des dérivés de 1 683 M\$ (31 décembre 2021 – 9 417 M\$) qui n'ont pas encore fait l'objet d'une transition vers un taux de référence alternatif, excluant les instruments financiers venant à échéance d'ici le 30 juin 2023. Notre exposition au CDOR se compose d'actifs non dérivés de 396 M\$ (30 juin 2022 – 387 M\$), de passifs financiers non dérivés de 5 892 M\$ (30 juin 2022 – 6 286 M\$) et d'un montant notionnel de dérivés de 11 725 M\$ (30 juin 2022 – 10 748 M\$) qui n'ont pas encore fait l'objet d'une transition vers un taux de référence alternatif, excluant les instruments financiers arrivant à échéance d'ici le 28 juin 2024.

## 2.B Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2023

L'IASB a publié les normes IFRS nouvelles et modifiées ci-dessous, que nous prévoyons adopter en 2023.

### IFRS 17 et IFRS 9

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »). Cette norme doit être appliquée selon une approche rétrospective, et des résultats comparatifs portant sur au moins un exercice doivent être fournis. Si l'application rétrospective à un groupe de contrats d'assurance est impraticable, une approche rétrospective modifiée ou une méthode fondée sur la juste valeur peut être mise en œuvre. Nous avons choisi d'utiliser une méthode fondée sur la juste valeur dans les cas où l'application rétrospective est impraticable. IFRS 17 remplace IFRS 4 et a une incidence sur la façon dont nous comptabilisons, évaluons et présentons nos contrats d'assurance dans nos états financiers consolidés.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace IAS 39. IFRS 9 comprend des indications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Elle n'exige pas le retraitement des informations pour les périodes comparatives.

En juin 2020, une modification a été publiée afin de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les assureurs admissibles pouvaient également reporter l'adoption d'IFRS 9 de manière à ce qu'elle coïncide avec l'adoption d'IFRS 17. Nous avons choisi de nous prévaloir de cette option de report, de sorte que nous appliquerons IFRS 17 et IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En décembre 2021, l'IASB a publié une modification à IFRS 17 visant un nouveau choix de méthode de transition qui permet aux assureurs de présenter des informations comparatives sur les actifs financiers comme si IFRS 9 était applicable au cours de la période comparative (la « superposition de classement »). Nous avons choisi d'appliquer la superposition de classement à nos actifs financiers et à leurs résultats de la période comparative comme si IFRS 9 était entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. Les principes clés d'IFRS 17 sont les suivants :

- Les contrats d'assurance sont des contrats aux termes desquels une entité accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de contrat) en convenant d'indemniser le titulaire de contrat si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) touche de façon défavorable le titulaire de contrat.
- Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont divisés en groupes qui seront comptabilisés et évalués séparément.
- Les groupes de contrats d'assurance sont comptabilisés et évalués comme le total des composantes d'évaluation suivantes : a) la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs; b) un ajustement au titre du risque non financier; et c) la marge sur services contractuels (la « MSC »), un montant qui représente le profit non acquis sur le groupe de contrats d'assurance. Ces composantes d'évaluation s'appliquent aux groupes de contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation et la méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV »). La MHV s'applique aux contrats d'assurance avec participation directe qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels le titulaire de contrat se voit promettre un rendement en fonction d'éléments sous-jacents, comme des fonds distincts et certains contrats d'assurance avec participation. Pour les contrats de courte durée, qui représentent la plupart de nos activités d'assurance collective vie et maladie, une méthode d'évaluation simplifiée – la méthode de la répartition des primes (la « MRP ») – est appliquée. En vertu de la MRP, les contrats d'assurance sont évalués en fonction des profits non acquis et ne sont assujettis à aucune MSC.
- Le profit afférent à un groupe de contrats d'assurance est comptabilisé en résultat sur la période au cours de laquelle les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis, et à mesure que les risques liés à la prestation de ces services diminuent au fil du temps.
- Les produits des activités d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance sont présentés séparément.
- Les informations à fournir visent à accroître la transparence et la comparabilité des résultats.

L'évaluation des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 17 diffère de l'évaluation selon la méthode canadienne axée sur le bilan actuellement appliquée en vertu d'IFRS 4. Les différences les plus importantes sont présentées ci-après par composante d'évaluation :

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs :

- Les taux d'actualisation utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17 sont fondés sur les caractéristiques des contrats d'assurance. En vertu d'IFRS 4, les taux d'actualisation dépendent du portefeuille d'actifs soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance.
- Les estimations en vertu d'IFRS 17 tiennent compte des perspectives courantes du marché quant au coût des garanties financières, ce qui nécessite une évaluation prenant en compte le prix des options sur le marché. En vertu d'IFRS 4, le coût des garanties financières est fondé sur le montant requis pour remplir l'obligation.
- En vertu d'IFRS 17, les flux de trésorerie liés aux charges se limitent aux flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des obligations en vertu des contrats d'assurance.
- L'impôt différé n'est pas pris en compte dans les flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17.

Ajustement au titre du risque :

- Il s'agit de l'évaluation de la compensation pour l'incertitude découlant d'un risque non financier, comme la mortalité, la morbidité, les rachats et les charges, en vertu d'IFRS 17.
- Le montant des provisions au titre de l'incertitude découlant d'un risque financier est inclus dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17.
- Aucun montant n'est présenté au titre du risque lié à la non-concordance entre l'actif et le passif en vertu d'IFRS 17.
- En vertu d'IFRS 4, les montants présentés au titre des risques susmentionnés sont reflétés dans une provision pour écarts défavorables comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Marge sur services contractuels :

- Il s'agit d'une nouvelle composante des passifs qui nécessite le regroupement des contrats d'assurance, ce qui n'est pas exigé en vertu d'IFRS 4.
- La MSC représente les profits non acquis, comme il est expliqué plus en détail ci-dessous.

Les méthodes d'évaluation en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 4 sont semblables pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MRP, comme nos contrats d'assurance collective vie et maladie. Elles divergent principalement en ce qui concerne l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus, du fait que les différences liées au taux d'actualisation et à l'ajustement au titre du risque qui ont été mentionnées précédemment sont applicables.

Nous avons mis en relief dans la section suivante certaines incidences sur notre performance financière découlant des différences susmentionnées entre IFRS 17 et IFRS 4 :

- Les profits tirés des affaires nouvelles (les profits non acquis) sont évalués différemment en vertu d'IFRS 17, ce qui reflète les différences en matière d'évaluation des contrats d'assurance dont il est question ci-dessus. En outre, en vertu d'IFRS 17, les profits tirés des affaires nouvelles sont différés, sont enregistrés dans la MSC et sont comptabilisés en résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis. Les pertes sur les affaires nouvelles sont également évaluées différemment, mais elles continuent d'être comptabilisées en résultat immédiatement. En vertu d'IFRS 4, les profits tirés des affaires nouvelles et les pertes sur les affaires nouvelles sont comptabilisés en résultat immédiatement.
- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur actualisée des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont fondés sur les caractéristiques des contrats d'assurance plutôt que sur les actifs soutenant les passifs. Il en résulte, entre autres différences, des changements quant au moment où les produits tirés des placements sont comptabilisés.
- En vertu d'IFRS 17, les changements liés au risque financier (par exemple, les changements de taux d'actualisation) continuent d'être comptabilisés en résultat immédiatement, à l'exception des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, en vertu de laquelle les changements sont comptabilisés dans la MSC. Les modifications des hypothèses relatives au risque non financier, comme la mortalité, sont reflétées dans la MSC et sont comptabilisées en résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis. En

vertu d'IFRS 4, les modifications des hypothèses concernant les variables liées au risque financier et au risque non financier sont immédiatement comptabilisées en résultat.

IFRS 9 comprend des indications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Le classement des actifs financiers est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique selon lequel les actifs sont gérés, et il détermine la façon dont les actifs financiers sont évalués. Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent généralement inchangés par rapport à IAS 39. IFRS 9 introduit également un modèle de dépréciation pour les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce modèle exige la comptabilisation d'une provision pour pertes attendues pour les 12 mois à venir lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, ainsi que la comptabilisation d'une provision pour pertes attendues pour sa durée de vie si certains critères sont respectés. En outre, IFRS 9 présente un nouveau modèle de comptabilité de couverture afin de mieux s'harmoniser avec les activités de gestion des risques.

En vertu d'IFRS 17, nous choisissons de comptabiliser en résultat, plutôt que dans les autres éléments du résultat global, la totalité de nos produits financiers et de nos charges financières d'assurance. Par conséquent, afin d'éviter une non-concordance comptable, nous choisissons, en vertu d'IFRS 9, de classer à la juste valeur par le biais du résultat net la plupart de nos placements à revenu fixe soutenant les contrats d'assurance.

L'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 devrait avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés, et les estimations des répercussions financières pourraient changer à mesure que nous continuons l'évaluation des répercussions de l'adoption de ces deux normes. La mise en place de la MSC et la mise en œuvre d'autres changements liés à l'évaluation au moment de la transition le 1<sup>er</sup> janvier 2022, y compris l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 à la même date, auraient donné lieu à une diminution du total des capitaux propres.

Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés de 2022 pour la période close le 31 décembre 2022.

#### **Autres normes nouvelles et modifiées**

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »). Ces modifications, intitulées Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique, limitent la portée de l'exemption relative à la comptabilisation prévue dans IAS 12, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, au moment de la comptabilisation initiale, donnent lieu à des différences temporaires imposables et déductibles équivalentes. Les modifications à IAS 12 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et son application anticipée est permise. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), et à l'énoncé de pratique en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative* (l'« énoncé de pratique en IFRS 2 »). Les modifications apportées à IAS 1 exigent des sociétés qu'elles présentent leurs informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les modifications apportées à l'énoncé de pratique en IFRS 2 fournissent des directives sur la façon d'appliquer le concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications à IAS 1 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et son application anticipée est permise. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 »). Les modifications clarifient la façon dont les sociétés devraient distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Les modifications à IAS 8 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et son application anticipée est permise. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

## **2.C Normes internationales d'information financière modifiées qui devraient être adoptées en 2024 ou par la suite**

Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur nos états financiers consolidés :

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 ») afin d'ajouter des exigences d'évaluation subséquentes pour les transactions de cession-bail qui satisfont aux exigences d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, afin que ces transactions soient comptabilisées à titre de vente. Les modifications exigent qu'un vendeur-preneur évalue ultérieurement les obligations locatives découlant d'une cession-bail de manière à ne pas comptabiliser le montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les modifications à IFRS 16 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ces modifications s'appliquent de façon rétrospective, et leur application anticipée est permise.

## **3. Contrôles et procédures de communication de l'information**

La Compagnie a établi des contrôles et des procédures de communication de l'information qui sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et communiquée à la haute direction, y compris au président et chef de la direction de la Compagnie, au vice-président général et premier directeur financier et au vice-président général, affaires publiques et premier directeur des affaires juridiques, en temps opportun, pour que les décisions appropriées puissent être prises à l'égard de la communication de l'information.

Une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et de nos procédures de communication de l'information, selon des règlements adoptés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la SEC au 31 décembre 2022, a été effectuée sous la supervision et avec la participation de la direction de la Compagnie, y compris le chef de la direction et le premier directeur financier. Par suite de notre évaluation, le chef de la direction et le premier directeur financier ont conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et de ces procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2022.



## Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de mettre en place et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que notre information financière est fiable et que nos états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines anomalies en temps opportun. Toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Nous avons évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En nous fondant sur cette évaluation, nous avons déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2022. La direction a exclu de son évaluation le contrôle interne à l'égard de l'information financière de DentaQuest, acquise le 1<sup>er</sup> juin 2022, dont le total de l'actif, l'actif net, les produits et le bénéfice net correspondent à environ 1 %, 9 %, 9 % et 2 %, respectivement, des montants figurant dans nos états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date.

L'efficacité de notre contrôle interne au 31 décembre 2022 a été audité par les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui ont également audité nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Comme en fait mention le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, il a exprimé une opinion sans réserve sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022.

## Changements concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Comme il est décrit précédemment, nous avons exclu une évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de DentaQuest, acquise le 1<sup>er</sup> juin 2022, de l'évaluation de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022. Nous continuons d'intégrer DentaQuest à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière existant, et des modifications et des ajouts pourraient pour cette raison devenir nécessaires au cours de périodes futures.

Nous devons procéder à des modifications et des ajouts à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière en raison de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, qui entreront en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La technologie et les modifications nécessaires apportées à nos processus actuariels et comptables afin de nous conformer aux exigences d'IFRS 17 et d'IFRS 9 ont une incidence importante sur nos contrôles internes à l'égard de l'information financière.

En ce qui concerne les soldes d'ouverture transitoires au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons examiné le cadre de gouvernance et les contrôles relatifs aux activités de mise en œuvre suivantes :

- Le processus d'adoption des nouvelles méthodes comptables ainsi que son incidence sur les parties prenantes;
- Le rapprochement entre les soldes d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avant et après l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9;
- Les processus d'information parallèles pour les périodes de présentation de l'information financière de 2022 en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 9;
- La mise en œuvre de nouveaux systèmes et de processus automatisés.

Pour le reste de 2023, nous prévoyons modifier nos contrôles internes à l'égard de l'information financière et procéder à des ajouts à ceux-ci comme suit :

- Modifier notre évaluation des risques afin de tenir compte de l'incidence des exigences d'IFRS 17 et d'IFRS 9 ainsi que des risques connexes;
- Mettre en œuvre des contrôles à l'égard de nouveaux processus ou de processus modifiés qui tiennent compte des risques liés à la mise en œuvre d'IFRS 17 et d'IFRS 9, y compris ceux liés à l'utilisation de nouvelles technologies.

## N. Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Des renseignements concernant les questions d'ordre juridique et réglementaire sont fournis dans nos états financiers consolidés annuels et la notice annuelle, dans tous les cas, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## O. Énoncés prospectifs

À l'occasion, la Compagnie présente, verbalement ou par écrit, des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent i) les énoncés se rapportant à nos stratégies; ii) les énoncés se rapportant à notre intention de céder la Sun Life UK; iii) les énoncés se rapportant à la distribution de nos produits en vertu de notre partenariat de bancassurance avec la Dah Sing Bank à Hong Kong; iv) les énoncés se rapportant à l'incidence prévue de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9; v) les énoncés se rapportant à nos initiatives de croissance et autres objectifs d'affaires; vi) les énoncés se rapportant à nos cibles et à nos engagements (y compris en ce qui concerne notre plan de durabilité et notre objectif de zéro émission nette); vii) les énoncés se rapportant aux stratégies que nous avons mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19 et à la conjoncture économique connexe, ainsi qu'à leur incidence sur la Compagnie; viii) les énoncés se rapportant à notre fourchette d'imposition prévue pour les exercices à venir; ix) les énoncés présentés à la rubrique J, « Gestion

du risque – Sensibilités au risque de marché – Sensibilités aux taux d'intérêt », du présent document; x) les énoncés de nature prévisionnelle ou dont la réalisation est tributaire, ou qui font mention de conditions ou d'événements futurs; et xi) les énoncés qui renferment des mots ou expressions tels que « atteindre », « viser », « ambition », « prévoir », « aspirer à », « hypothèse », « croire », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « but », « avoir l'intention de », « peut », « objectif », « initiatives », « perspectives », « planifier », « projeter », « chercher à », « devrait », « stratégie », « s'efforcer de », « cibler », « fera », ou d'autres expressions semblables. Entrent dans les énoncés prospectifs les possibilités et hypothèses présentées relativement à nos résultats d'exploitation futurs. Ces énoncés font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne les événements futurs, et non de faits passés, et ils pourraient changer, particulièrement en raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement et qui évolue ainsi que de son incidence sur l'économie mondiale et de ses répercussions incertaines sur nos activités.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie des résultats futurs et comportent des risques et des incertitudes dont la portée est difficile à prévoir. Les résultats et la valeur pour l'actionnaire futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans ces énoncés prospectifs. De plus, à mesure que la Sun Life s'efforce de faire progresser ses objectifs en matière de climat, des facteurs externes échappant au contrôle raisonnable de la Sun Life pourraient nuire à leur réalisation, notamment divers efforts de décarbonisation dans l'ensemble des économies, la nécessité de l'élaboration de politiques climatiques réfléchies à l'échelle mondiale, de meilleures données qui soient plus approfondies, des méthodes raisonnablement étayées, des progrès technologiques, l'évolution du comportement des consommateurs, les défis liés à l'équilibre entre les objectifs d'émission intermédiaires et une transition juste et ordonnée, et d'autres considérations importantes, notamment les obligations juridiques et réglementaires. D'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats et la valeur réels pour les actionnaires pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans les énoncés prospectifs comprennent, notamment, l'incidence de la pandémie de COVID-19 et de la conjoncture économique connexe sur nos activités, notre liquidité, notre situation financière ou nos résultats financiers et des facteurs traités aux rubriques D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », F, « Solidité financière » et J, « Gestion du risque » du présent document et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2022 de la FSL inc., et des facteurs décrits dans d'autres documents déposés par la FSL inc. auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, que l'on peut consulter au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et au [www.sec.gov](http://www.sec.gov), respectivement.

## Objectifs financiers à moyen terme

Les objectifs financiers à moyen terme de la Compagnie décrits à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS. Notre capacité d'atteindre ces objectifs financiers est tributaire de notre succès à mener à bien les initiatives de croissance et les objectifs commerciaux, ainsi que de certaines hypothèses clés, notamment : i) aucune variation importante des taux d'intérêt; ii) un rendement annuel moyen total d'environ 8 % à 10 % des marchés des actions; iii) des résultats enregistrés au chapitre du crédit conformes à nos hypothèses actuarielles les plus probables; iv) aucune modification importante aux exigences réglementaires en matière de capital; v) aucune modification importante à notre taux d'imposition effectif; vi) aucune augmentation importante du nombre d'actions en circulation; vii) d'autres principales hypothèses incluant : aucune modification significative de notre programme de couverture, des coûts de couverture conformes à nos hypothèses les plus probables; aucune modification significative de nos hypothèses, notamment en ce qui concerne les mises à jour de notre générateur de scénarios économiques; aucune modification significative des normes comptables; et viii) nos hypothèses actuarielles les plus probables utilisées pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement. Notre rendement des capitaux propres sous-jacent est tributaire des niveaux de capital et des options en matière d'affectation des capitaux excédentaires. Nos objectifs financiers à moyen terme ne reflètent pas l'incidence indirecte des fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, notamment les incidences potentielles sur le goodwill ou la dépréciation actuelle applicable aux actifs d'impôt différé, ainsi que d'autres éléments qui pourraient être de nature non opérationnelle.

Notre ratio de distribution cible de 40 % à 50 % du bénéfice net sous-jacent repose sur le fait que la conjoncture économique et nos résultats nous permettront de maintenir notre ratio de distribution dans cette fourchette cible tout en maintenant une situation sur le plan du capital solide. Le montant des dividendes que la FSL inc. déclare et paie exige l'approbation du conseil d'administration de la FSL inc.; il dépend également de notre conformité aux exigences en matière de capital de la *Loi sur les sociétés d'assurances du Canada*. Pour obtenir plus de renseignements relatifs aux dividendes, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent rapport de gestion.

Bien que la Compagnie estime que ces objectifs sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs financiers à moyen terme dans l'éventualité où les hypothèses sur lesquelles ces objectifs sont fondés seraient inexacts. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme présentés à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent rapport de gestion. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices.

## Facteurs de risque

Les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et estimations, ainsi que nos attentes et nos prévisions, soient inexacts et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs présentés dans le présent document sont indiqués ci-après. La réalisation de nos énoncés prospectifs dépend essentiellement du rendement de notre entreprise, qui est assujéti de nombreux risques. Les facteurs susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats réels et les résultats escomptés comprennent notamment : les **risques de marché** – les risques liés au rendement des marchés des actions; à la fluctuation ou à la volatilité des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des écarts de swap; aux placements immobiliers; aux fluctuations des taux de change et à l'inflation; les **risques d'assurance** – les risques liés aux comportements des titulaires de contrat, aux résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, aux résultats enregistrés au chapitre de la morbidité et à la longévité; à la conception des produits et à la fixation des prix; à l'incidence de dépenses futures plus élevées que prévu; et à la disponibilité, au coût et à l'efficacité de la réassurance; les **risques de crédit** – les risques liés aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties, à d'autres institutions financières et à d'autres entités; les **risques d'entreprise et risques stratégiques** – les risques liés aux conjonctures économique et politique mondiale; à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'entreprise; aux changements se produisant dans les canaux de distribution ou le comportement des Clients, y compris les risques liés aux pratiques commerciales des intermédiaires et des agents; à l'incidence de la concurrence; au rendement de nos placements et des portefeuilles de placements qui sont gérés pour les Clients, tels que les fonds distincts et les fonds communs de placement; aux changements dans les tendances en matière de placement et dans les préférences des Clients en faveur de produits différents des produits ou des stratégies de placement que nous offrons; à l'évolution des environnements juridique et réglementaire, y compris les exigences en matière de capital et les lois fiscales; à l'environnement, ainsi qu'aux lois et aux règlements en matière environnementale;

les **risques opérationnels** – les risques liés aux atteintes à la sécurité informatique et à la protection des renseignements personnels et aux défaillances à ces égards, y compris les cyberattaques; à notre capacité d’attirer et de fidéliser des employés; à l’observation des exigences réglementaires et prévues par la loi et aux pratiques commerciales, y compris l’incidence des demandes de renseignements et des enquêtes liées à la réglementation; à la réalisation des fusions, des acquisitions, des investissements stratégiques et des cessions, et aux activités d’intégration qui s’y rattachent; à notre infrastructure de technologies de l’information; aux défaillances des systèmes informatiques et des technologies fonctionnant sur Internet; à la dépendance à l’égard de relations avec des tiers, y compris les contrats d’impatriation; à la poursuite des affaires; aux erreurs de modélisation; à la gestion de l’information; les **risques de liquidité** – la possibilité que nous soyons dans l’incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu’ils arrivent à échéance; et les **autres risques** – les questions relatives à la COVID-19, y compris son incidence sur l’économie mondiale et sur les activités, la situation financière et les résultats de la Sun Life; aux risques liés à IFRS 17, *Contrats d’assurance*, et à IFRS 9, *Instruments financiers*; à nos activités internationales, y compris nos coentreprises; aux conditions de marché ayant une incidence sur notre situation sur le plan du capital ou sur notre capacité à mobiliser des capitaux; à la révision à la baisse des notations de solvabilité financière ou de crédit; et aux questions d’ordre fiscal, y compris les estimations faites et le jugement exercé dans le calcul des impôts.

Les facteurs de risque suivants sont liés à notre intention de céder la Sun Life UK et pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos énoncés prospectifs : 1) la capacité des parties à conclure la transaction; 2) l’incapacité des parties d’obtenir les consentements et les approbations exigés ou de satisfaire aux conditions permettant de réaliser la transaction en temps opportun, ou de simplement les réaliser; 3) notre capacité à tirer parti des avantages financiers et stratégiques de la transaction; et 4) l’incidence de l’annonce de la transaction ainsi que l’affectation de nos ressources à l’achèvement de la transaction. Chacun de ces risques pourrait avoir des répercussions sur nos relations d’affaires (y compris les relations avec des employés, des Clients, des distributeurs et des partenaires futurs et éventuels) et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos perspectives actuelles et futures.

La Compagnie ne s’engage nullement à mettre à jour ni à réviser ses énoncés prospectifs pour tenir compte d’événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d’événements imprévus, à moins que la loi ne l’exige.

# ÉTATS FINANCIERS

## CONSOLIDÉS ET NOTES ANNEXES

<b>RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE</b>	<b>131</b>
<b>RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ</b>	<b>132</b>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>133</b>
<b>RAPPORTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT</b>	<b>136</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>139</b>
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET	139
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL	140
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	141
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	142
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	143
<b>NOTES ANNEXES</b>	<b>144</b>
Principales méthodes comptables	Note 1 144
Changements de méthodes comptables	Note 2 155
Acquisitions et autres événements	Note 3 159
Information sectorielle	Note 4 161
Total des placements et produits nets tirés des placements connexes	Note 5 164
Gestion du risque lié aux instruments financiers	Note 6 172
Gestion du risque d'assurance	Note 7 184
Autres actifs	Note 8 188
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 9 189
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de placement	Note 10 191
Réassurance	Note 11 198
Autres passifs	Note 12 199
Débitures de premier rang et instruments de capital novateurs	Note 13 200
Titres de créance subordonnés	Note 14 202
Capital social	Note 15 203
Intérêts détenus dans d'autres entités	Note 16 205
Produits tirés des honoraires	Note 17 207
Charges d'exploitation, commissions et taxes sur primes	Note 18 207
Paiements fondés sur des actions	Note 19 208
Impôt sur le résultat	Note 20 210
Gestion du capital	Note 21 213
Fonds distincts	Note 22 214
Engagements, garanties et éventualités	Note 23 215
Transactions entre parties liées	Note 24 217
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Note 25 218
Bénéfice (perte) par action	Note 26 222
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Note 27 223
Événements postérieurs à la date de clôture	Note 28 223

## Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière

---

La direction est chargée de préparer les états financiers consolidés. Elle doit notamment à cette fin choisir les méthodes comptables appropriées ainsi qu'effectuer des estimations et émettre des jugements qui cadrent avec les Normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les autres parties du rapport annuel à l'intention des actionnaires est conforme à celle que contiennent les présents états financiers consolidés.

Le conseil d'administration (le « conseil ») supervise les responsabilités de la direction en ce qui concerne la présentation de l'information financière. Un comité d'audit formé d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction est nommé par le conseil pour examiner les états financiers consolidés et faire un rapport à ce sujet au conseil avant que celui-ci ne les approuve en vue de leur présentation aux actionnaires. Parmi les autres responsabilités clés du comité d'audit se trouvent l'examen des procédures de contrôle interne en place et des mises à jour prévues de ces procédures ainsi que la responsabilité de conseiller les membres du conseil sur des questions d'audit et de présentation de l'information financière.

La direction est également responsable du maintien de systèmes de contrôle interne qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que toutes les opérations financières font l'objet des autorisations appropriées, que les actifs sont protégés et que la Financière Sun Life inc. et ses filiales, désignées collectivement sous le terme « Compagnie », se conforment aux lois et aux règlements. Ces systèmes prévoient la communication des principes directeurs et des règles de conduite professionnelle de la Compagnie à tous les membres de l'organisation. Les contrôles internes sont examinés et évalués par les auditeurs internes de la Compagnie.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie était efficace au 31 décembre 2022.

Le comité d'audit effectue en outre les examens et les recherches qu'il estime nécessaires auprès des membres de la direction et des auditeurs internes et externes en vue d'établir que la Compagnie utilise des systèmes de contrôle interne appropriés, qu'elle se conforme aux lois et aux règlements et qu'elle applique les règles de conduite professionnelle qu'elle a adoptées. Les auditeurs internes et externes et l'actuaire désigné de la Compagnie ont accès sans restriction au comité d'audit, tant en la présence qu'en l'absence de membres de la direction.

Le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada effectue périodiquement des examens de la Compagnie pour s'assurer qu'elle se conforme aux dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et que les intérêts des titulaires de contrat, des épargnants et du public sont protégés. Les établissements étrangers de même que les filiales étrangères de la Compagnie font l'objet d'examens par les organismes de réglementation des territoires visés.

L'actuaire désigné de la Compagnie, qui fait partie de la direction, est nommé par le conseil pour remplir les diverses fonctions d'actuariat prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et il procède à l'évaluation des provisions techniques de la Compagnie. Le rôle de l'actuaire désigné est décrit de manière plus détaillée à la note 10. Le rapport de l'actuaire désigné accompagne les présents états financiers consolidés.

Les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, ont réalisé l'audit de l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Compagnie pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. Ils ont exprimé des opinions sans réserve dans leurs rapports au conseil d'administration et aux actionnaires qui accompagnent les présents états financiers consolidés. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. rencontre séparément la direction et le comité d'audit pour discuter des conclusions de son audit.



Kevin Strain, CPA, CA  
Président et chef de la direction



Manjit Singh, CPA, CA  
Premier directeur financier

Toronto (Ontario) Canada  
Le 8 février 2023

## Rapport de l'actuaire désigné

---

### AUX ACTIONNAIRES ET AUX ADMINISTRATEURS DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.

J'ai évalué les passifs relatifs aux contrats et les montants à recouvrer au titre de la réassurance de la Financière Sun Life inc. et ses filiales en vue de l'établissement de ses états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021 et leur variation dans les états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à une sélection d'hypothèses et de méthodes appropriées.

À mon avis, le montant des passifs relatifs aux contrats, déduction faite des montants à recouvrer au titre de la réassurance, constitue une réserve suffisante pour couvrir toutes les obligations de la Compagnie relatives aux contrats, et les états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'évaluation.



Kevin Morrissey  
Fellow, Institut canadien des actuaires

Toronto (Ontario) Canada  
Le 8 février 2023

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Financière Sun Life inc. (la « Compagnie »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états consolidés du résultat net, du résultat global, des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, les notes annexes ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (« NAGR ») du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Passifs relatifs aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

#### Description de la question clé de l'audit

La Compagnie a des passifs relatifs aux contrats d'assurance importants, qui représentent la majorité de son total du passif. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Il y a risque d'assurance à l'égard de l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus. La Compagnie utilise divers modèles actuariels afin de calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance, et certains de ces modèles sont hautement complexes.

Bien que la direction pose plusieurs hypothèses, les hypothèses comportant le plus haut niveau d'incertitude portent sur la mortalité, notamment sur l'incidence de la pandémie de COVID-19, le cas échéant, et les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »). Ces hypothèses ont nécessité, de la part de l'auditeur, l'exercice d'un jugement subjectif et complexe dans certaines circonstances, notamment où i) les résultats historiques de la Compagnie et du secteur sont limités, ii) les résultats historiques pourraient ne pas constituer un bon indicateur de l'avenir et iii) les comportements des titulaires de contrat pourraient être irrationnels. L'audit de certains modèles actuariels et des hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation essentielle des actuaires.

#### Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit portant sur les modèles actuariels et les hypothèses sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat incluaient notamment :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard des modèles actuariels et de l'établissement d'hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat et servant au calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, ainsi que des contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications de ces modèles actuariels.
- Avec l'aide d'actuaires, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat :
  - en évaluant les méthodes et hypothèses de la direction conformément aux principes et pratiques actuariels prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes;
  - en effectuant des tests sur les études des résultats techniques et d'autres données servant à établir les hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat;
  - en analysant l'interprétation de la direction des résultats de ses études des résultats techniques, en évaluant les déclencheurs et les facteurs ayant entraîné des révisions des hypothèses, en évaluant d'autres hypothèses possibles et raisonnables et en tenant compte des données du secteur et d'autres sources externes de données, le cas échéant.
- Avec l'aide d'actuaires, nous avons testé le caractère approprié des modèles actuariels utilisés lors du processus d'estimation :
  - en calculant une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats avec les résultats de la Compagnie;
  - en effectuant des tests de l'exactitude d'un échantillon de modèles actuariels à l'égard de modifications d'hypothèses clés.

### Évaluation des immeubles de placement – se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

#### Description de la question clé de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles, et elle est fondée sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux de rendement courants du marché, compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'actualisation, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des

produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Les hypothèses comportant le plus haut niveau d'incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer les données d'entrée des actifs a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation essentielle de nos spécialistes en évaluation.

#### **Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit**

Nos procédures d'audit portant sur des modèles et hypothèses servant à l'évaluation ainsi que sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs incluaient notamment :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'à établir des conclusions à partir de l'évaluation d'immeubles comparables.
- Avec l'aide de spécialistes en évaluation, nous avons évalué, à partir d'un échantillon, le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction à l'égard des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs, ainsi que les conclusions tirées des évaluations, en les comparant aux taux d'actualisation, aux taux de capitalisation finaux et aux taux de location futurs établis en fonction d'études de marché et de transactions visant des immeubles semblables.

### **Adoption de la norme IFRS 17, Contrats d'assurance, en 2023 – Se reporter à la note 2 des états financiers**

#### **Description de la question clé de l'audit**

Pour la période ouverte le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Compagnie adoptera la norme IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui aura une incidence sur la façon dont la Compagnie comptabilise, évalue et présente les contrats d'assurance. Conformément à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 »), la Compagnie a présenté l'incidence prévue de la transition vers la nouvelle norme, qui demeure susceptible de changer puisque la Compagnie continue de finaliser son adoption d'IFRS 17. Les informations à fournir dans les états financiers consolidés de 2022 de la Compagnie sont plus limitées que les informations à fournir pour la première année d'adoption, soit 2023.

La direction a dû porter certains jugements et faire certaines estimations afin de déterminer l'incidence prévue de la transition vers IFRS 17 sur l'état consolidé de la situation financière de la Compagnie au moment de la transition, ce qui a nécessité un travail d'audit plus étendu, y compris la participation de divers spécialistes.

#### **Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit**

Nos procédures d'audit relatives aux informations à fournir dans les états financiers consolidés de 2022 comprennent notamment les éléments suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard des informations à fournir;
- Avec l'aide de divers spécialistes, nous avons évalué les jugements clés de la direction afin de déterminer le traitement comptable au moment de la transition en analysant les informations à fournir en fonction des directives comptables d'IFRS 17;
- Avec l'aide de divers spécialistes, nous avons évalué le caractère approprié et raisonnable des principaux modèles et méthodes d'évaluation, des hypothèses importantes et d'autres données clés utilisées pour déterminer l'incidence estimative de la transition;
- Nous avons évalué les informations à fournir en fonction des directives comptables pertinentes.

Lorsque des informations supplémentaires devront être fournies en vertu d'IFRS 17 dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2023, des procédures supplémentaires de l'incidence de la transition seront effectuées.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans ce rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Compagnie pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Margaret Tang.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto (Ontario) Canada  
Le 8 février 2023

# Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

## Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de la Financière Sun Life inc. et ses filiales (la « Compagnie »), aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres, des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2022, et des notes annexes (appelés collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS »).

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (le « PCAOB »), le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022, en fonction des critères établis dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 8 février 2023 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.

## Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Compagnie, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes publiées par le PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et pour répondre à ces risques. Ces procédures incluent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Notre audit comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

## Éléments critiques de l'audit

Les éléments critiques de l'audit indiqués ci-dessous sont des questions qui ont été soulevées lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui ont été communiquées ou qui devaient être communiquées au comité d'audit, et qui 1) sont liées à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) ont nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication des éléments critiques de l'audit ne change rien à notre opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. De plus, en communiquant les éléments critiques de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinion qui se rapporte spécifiquement aux éléments critiques de l'audit ou aux comptes ou informations à fournir auxquels ces éléments sont liés.

### Passifs relatifs aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

#### Description de l'élément critique de l'audit

La Compagnie a des passifs relatifs aux contrats d'assurance importants, qui représentent la majorité de son total du passif. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Il y a un risque d'assurance à l'égard de l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus. La Compagnie utilise divers modèles actuariels afin de calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance, et certains de ces modèles sont hautement complexes.

Bien que la direction pose plusieurs hypothèses, les hypothèses comportant le plus haut niveau d'incertitude portent sur la mortalité, notamment sur l'incidence de la pandémie de COVID-19, le cas échéant, et les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »). Ces hypothèses ont nécessité, de la part de l'auditeur, l'exercice d'un jugement subjectif et complexe dans certaines circonstances, notamment où i) les résultats historiques de la Compagnie et du secteur sont limités, ii) les résultats historiques pourraient ne pas constituer un bon indicateur de l'avenir et iii) les comportements des titulaires de contrat pourraient être irrationnels. L'audit de certains modèles actuariels et des hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation essentielle des actuaires.

#### Traitement de l'élément critique de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit portant sur les modèles actuariels et les hypothèses sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat incluait notamment :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard des modèles actuariels et de l'établissement d'hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat et servant au calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, ainsi que des contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications de ces modèles actuariels.
- Avec l'aide d'acteurs, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat :
  - en évaluant les méthodes et hypothèses de la direction conformément aux principes et pratiques actuariels prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes;
  - en effectuant des tests sur les études des résultats techniques et d'autres données servant à établir les hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat;
  - en analysant l'interprétation de la direction des résultats de ses études des résultats techniques, en évaluant les déclencheurs et les facteurs ayant entraîné des révisions des hypothèses, en évaluant d'autres hypothèses possibles et raisonnables et en tenant compte des données du secteur et d'autres sources externes de données, le cas échéant.

- Avec l'aide d'actuaire, nous avons testé le caractère approprié des modèles actuariels utilisés lors du processus d'estimation :
  - en calculant une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats avec les résultats de la Compagnie;
  - en effectuant des tests de l'exactitude d'un échantillon de modèles actuariels à l'égard de modifications d'hypothèses clés.

## Évaluation des immeubles de placement – se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

### Description de l'élément critique de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles, et elle est fondée sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux de rendement courants du marché, compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'actualisation, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Les hypothèses comportant le plus haut niveau d'incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer les données d'entrée des actifs a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation essentielle de nos spécialistes en évaluation.

### Traitement de l'élément critique de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit portant sur des modèles et hypothèses servant à l'évaluation ainsi que sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs incluaient notamment :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'à établir des conclusions à partir de l'évaluation d'immeubles comparables.
- Avec l'aide de spécialistes en évaluation, nous avons évalué, à partir d'un échantillon, le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction à l'égard des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs, ainsi que les conclusions tirées des évaluations, en les comparant aux taux d'actualisation, aux taux de capitalisation finaux et aux taux de location futurs établis en fonction d'études de marché et de transactions visant des immeubles semblables.

## Adoption de la norme IFRS 17, *Contrats d'assurance*, en 2023 – Se reporter à la note 2 des états financiers

### Description de l'élément critique de l'audit

Pour la période ouverte le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Compagnie adoptera la norme IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui aura une incidence sur la façon dont la Compagnie comptabilise, évalue et présente les contrats d'assurance. Conformément à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 »), la Compagnie a présenté l'incidence prévue de la transition vers la nouvelle norme, qui demeure susceptible de changer puisque la Compagnie continue de finaliser son adoption d'IFRS 17. Les informations à fournir dans les états financiers consolidés de 2022 de la Compagnie sont plus limitées que les informations à fournir pour la première année d'adoption, soit 2023.

La direction a dû porter certains jugements et faire certaines estimations afin de déterminer l'incidence prévue de la transition vers IFRS 17 sur l'état consolidé de la situation financière de la Compagnie au moment de la transition, ce qui a nécessité un travail d'audit plus étendu, y compris la participation de divers spécialistes.

### Traitement de l'élément critique de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit relatives aux informations à fournir dans les états financiers consolidés de 2022 comprennent notamment les éléments suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard des informations à fournir;
- Avec l'aide de divers spécialistes, nous avons évalué les jugements clés de la direction afin de déterminer le traitement comptable au moment de la transition en analysant les informations à fournir en fonction des directives comptables d'IFRS 17;
- Avec l'aide de divers spécialistes, nous avons évalué le caractère approprié et raisonnable des principaux modèles et méthodes d'évaluation, des hypothèses importantes et d'autres données clés utilisées pour déterminer l'incidence estimative de la transition;
- Nous avons évalué les informations à fournir en fonction des directives comptables pertinentes.

Lorsque des informations supplémentaires devront être fournies en vertu d'IFRS 17 dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2023, des procédures supplémentaires de l'incidence de la transition seront effectuées.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto (Ontario) Canada  
Le 8 février 2023

Nous agissons à titre d'auditeur de la Compagnie depuis 1875.

# Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

## Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Financière Sun Life inc. et ses filiales (la « Compagnie ») au 31 décembre 2022, selon les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (le « COSO »). À notre avis, la Compagnie maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022 selon les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (le « PCAOB »), les états financiers consolidés de la Compagnie au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 8 février 2023 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Comme le décrit le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a exclu de son évaluation le contrôle interne à l'égard de l'information financière de DentaQuest Group, Inc. (« DentaQuest »), acquise le 1<sup>er</sup> juin 2022 et dont les états financiers correspondent à 9 % et à 1 % de l'actif net et du total de l'actif, respectivement, à 9 % des produits et à 2 % du bénéfice net des montants figurant dans nos états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date. Par conséquent, notre audit ne couvrirait pas le contrôle interne à l'égard de l'information financière de DentaQuest.

## Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Compagnie de maintenir l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été effectué conformément aux normes d'audit publiées par le PCAOB. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été maintenue dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

## Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière de l'International Accounting Standards Board et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines anomalies. De plus, les projections du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures sont exposées au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto (Ontario) Canada  
Le 8 février 2023

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens à l'exception des montants par action)	2022	2021	
<b>Produits</b>			
Primes			
Montant brut	29 160 \$	25 506 \$	
À déduire : Primes cédées	2 297	2 453	
Primes nettes	26 863	23 053	
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) :			
Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements (note 5)	6 152	6 272	
Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs (note 5)	(17 759)	(1 785)	
Profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente	20	146	
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	(11 587)	4 633	
Produits tirés des honoraires (note 17)	8 046	8 002	
<b>Total des produits</b>	<b>23 322</b>	<b>35 688</b>	
<b>Prestations et charges</b>			
Montant brut des règlements et des prestations versés (note 10)	22 044	18 722	
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 10)	(11 107)	2 437	
Diminution (augmentation) des actifs au titre des cessions de réassurance (note 10)	(951)	86	
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats de placement (note 10)	(107)	(22)	
Charges (recouvrements) de réassurance (note 11)	(2 140)	(2 425)	
Transfert net aux (des) fonds distincts (note 22)	(1 149)	(351)	
Charges d'exploitation, commissions et taxes sur primes (note 18)	12 364	11 817	
Charges d'intérêts	445	327	
<b>Total des prestations et charges</b>	<b>19 399</b>	<b>30 591</b>	
<b>Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat</b>	<b>3 923</b>	<b>5 097</b>	
À déduire : Charge (économie) d'impôt sur le résultat (note 20)	621	727	
<b>Bénéfice net total (perte nette totale)</b>	<b>3 302</b>	<b>4 370</b>	
À déduire : Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat avec participation (note 21)	116	335	
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	56	—	
<b>Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires</b>	<b>3 130</b>	<b>4 035</b>	
À déduire : Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	70	101	
<b>Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>3 060 \$</b>	<b>3 934 \$</b>	
<b>Taux de change moyens des périodes de présentation de l'information financière :</b>	Dollar américain	1,30	1,25
<b>Bénéfice (perte) par action (note 26)</b>			
De base	5,22 \$	6,72 \$	
Dilué	5,21 \$	6,69 \$	
<b>Dividendes par action ordinaire</b>	<b>2,760 \$</b>	<b>2,310 \$</b>	

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Bénéfice net total (perte nette totale)</b>	<b>3 302 \$</b>	<b>4 370 \$</b>
<b>Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt :</b>		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Variation des profits (pertes) de change latents :		
Profits (pertes) latents	934	(202)
Variation des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente :		
Profits (pertes) latents	(1 270)	(236)
Reclassements en résultat net	(20)	(130)
Variation des profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) latents	42	25
Reclassements en résultat net	(53)	(19)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées :		
Profits (pertes) latents	(109)	(14)
Reclassements en résultat net après modification de la participation (note 16)	—	9
<b>Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>(476)</b>	<b>(567)</b>
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	168	(39)
Réévaluation des immobilisations corporelles	(2)	—
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>166</b>	<b>(39)</b>
<b>Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)</b>	<b>(310)</b>	<b>(606)</b>
<b>Total du bénéfice global (de la perte globale)</b>	<b>2 992</b>	<b>3 764</b>
À déduire : Bénéfice global (perte globale) attribuable aux titulaires de contrat avec participation (note 21)	137	332
Bénéfice global (perte globale) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 21)	60	—
<b>Bénéfice global (perte globale) attribuable aux actionnaires</b>	<b>2 795 \$</b>	<b>3 432 \$</b>

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT INCLUS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Économie (charge) d'impôt sur le résultat :</b>		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Profits (pertes) de change latents	4 \$	1 \$
Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	304	66
Reclassements en résultat net liés aux actifs disponibles à la vente	2	15
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	6	(11)
Reclassements en résultat net liés aux couvertures de flux de trésorerie	—	8
<b>Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>316</b>	<b>79</b>
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(75)	9
Réévaluation des immobilisations corporelles	(2)	—
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>(77)</b>	<b>9</b>
<b>Total de l'économie (de la charge) d'impôt sur le résultat incluse dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale)</b>	<b>239 \$</b>	<b>88 \$</b>

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme (note 5)	11 219 \$	12 278 \$
Titres de créance (notes 5 et 6)	75 902	88 727
Titres de capitaux propres (notes 5 et 6)	7 148	9 113
Prêts hypothécaires et autres prêts (notes 5 et 6)	56 261	51 692
Actifs dérivés (notes 5 et 6)	2 095	1 583
Autres placements (note 5)	11 215	8 759
Avances sur contrats (note 5)	3 350	3 261
Immeubles de placement (note 5)	10 102	9 109
Placements	177 292	184 522
Autres actifs (note 8)	7 810	5 434
Actifs au titre des cessions de réassurance (notes 10 et 11)	4 801	3 683
Actifs d'impôt différé (note 20)	2 282	1 848
Immobilisations incorporelles (note 9)	4 724	3 370
Goodwill (note 9)	8 705	6 517
Total de l'actif du fonds général	205 614	205 374
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 22)	125 292	139 996
<b>Total de l'actif</b>	<b>330 906 \$</b>	<b>345 370 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Passif</b>		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 10)	140 418 \$	147 811 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement (note 10)	3 314	3 368
Passifs dérivés (notes 5 et 6)	2 351	1 392
Passifs d'impôt différé (note 20)	630	322
Autres passifs (note 12)	22 648	17 783
Débitures de premier rang (note 13)	200	200
Titres de créance subordonnés (note 14)	6 676	6 425
Total du passif du fonds général	176 237	177 301
Contrats d'assurance et de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 22)	125 292	139 996
<b>Total du passif</b>	<b>301 529 \$</b>	<b>317 297 \$</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social émis et surplus d'apport	10 640 \$	10 615 \$
Bénéfices non distribués attribuables aux actionnaires et cumul des autres éléments du résultat global	16 810	15 699
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	27 450	26 314
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	1 837	1 700
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	90	59
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>29 377 \$</b>	<b>28 073 \$</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>330 906 \$</b>	<b>345 370 \$</b>

Taux de change à la clôture des périodes de présentation de l'information financière : Dollar américain 1,35      1,26

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration le 8 février 2023.



**Kevin Strain**  
Chef de la direction



**Barbara G. Stymiest**  
Administratrice

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Actionnaires :</b>		
<b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 15)</b>		
Solde, au début	2 239 \$	2 257 \$
Émis au cours de l'exercice	—	1 000
Frais d'émission, net d'impôt	—	7
Rachetés au cours de l'exercice	—	(1 025)
Solde, à la fin	2 239	2 239
<b>Actions ordinaires (note 15)</b>		
Solde, au début	8 305	8 262
Options sur actions exercées	6	43
Solde, à la fin	8 311	8 305
<b>Surplus d'apport</b>		
Solde, au début	71	72
Paiements fondés sur des actions	19	6
Options sur actions exercées	—	(7)
Solde, à la fin	90	71
<b>Bénéfices non distribués</b>		
Solde, au début	14 713	12 289
Bénéfice net (perte nette)	3 130	4 035
Rachat d'actions privilégiées	—	(20)
Dividendes sur actions ordinaires	(1 614)	(1 351)
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(70)	(101)
Variations attribuables aux acquisitions (note 3)	—	(139)
Solde, à la fin	16 159	14 713
<b>Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt (note 27)</b>		
Solde, au début	986	1 589
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice	(335)	(603)
Solde, à la fin	651	986
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, à la fin</b>	<b>27 450 \$</b>	<b>26 314 \$</b>
<b>Titulaires de contrat avec participation :</b>		
Solde, au début	1 700 \$	1 368 \$
Bénéfice net (perte nette) (note 21)	116	335
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice (note 27)	21	(3)
<b>Total des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, à la fin</b>	<b>1 837 \$</b>	<b>1 700 \$</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle :</b>		
Solde, au début	59 \$	25 \$
Variations attribuables aux acquisitions (note 3)	—	15
Bénéfice net (perte nette)	56	—
Apport additionnel	2	37
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice (note 27)	4	—
Distribution liée aux participations ne donnant pas le contrôle	(31)	(18)
<b>Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, à la fin</b>	<b>90 \$</b>	<b>59 \$</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>29 377 \$</b>	<b>28 073 \$</b>

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



## TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	3 923 \$	5 097 \$
Ajustements :		
Charges d'intérêts liées aux activités de financement	279	186
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement	(11 214)	2 415
Diminution (augmentation) des actifs au titre des cessions de réassurance	(951)	86
(Profits) pertes réalisés et latents et variations des taux de change touchant les placements	17 739	1 639
Cessions, échéances et remboursements de placements	53 535	55 189
Achats de placements	(57 153)	(64 592)
Impôt sur le résultat reçu (payé)	(795)	(1 028)
Titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	151	95
Autres activités d'exploitation	(1 203)	(944)
<b>Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>4 311</b>	<b>(1 857)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
(Achat net) vente nette d'immobilisations corporelles	71	(81)
Investissements dans/transactions avec des coentreprises et des entreprises associées (note 16)	(69)	(29)
Dividendes et autres produits liés à des coentreprises et à des entreprises associées (note 16)	27	382
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis (note 3) <sup>1)</sup>	(2 633)	(412)
Autres activités d'investissement	(259)	(663)
<b>Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(2 863)</b>	<b>(803)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts) (note 12)	(34)	31
Émission de titres de créance subordonnés, déduction faite des frais d'émission (note 14)	646	1 992
Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts) sur la facilité de crédit	1 786	108
Rachat d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres (note 21)	—	(1 025)
Remboursement de débentures de premier rang et de titres de créance subordonnés (notes 13 et 14)	(400)	(650)
Émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres, montant net (note 21)	—	987
Émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions	6	36
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	(25)	19
Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(1 671)	(1 428)
Paiement d'obligations locatives	(136)	(143)
Charges d'intérêts payées	(270)	(187)
Autres activités de financement	27	—
<b>Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(71)</b>	<b>(260)</b>
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	302	(35)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 679	(2 955)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	7 693	10 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	9 372	7 693
Titres à court terme, à la fin (note 5)	1 841	4 452
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin (note 5)</b>	<b>11 213 \$</b>	<b>12 145 \$</b>

<sup>1)</sup> Comprend principalement la contrepartie en trésorerie totale versée, pour l'acquisition de DentaQuest de 3 267 \$, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 641 \$ (2021 – contrepartie en trésorerie totale versée de 446 \$, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 34 \$).

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Notes annexes

(Montants en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et sauf indication contraire. Tous les montants présentés en dollars américains sont exprimés en millions de dollars.)

### 1. Principales méthodes comptables

#### Description des activités

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Toutes deux sont constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et sont régies par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (le « BSIF »). La FSL inc. et ses filiales sont désignées collectivement par les expressions « nous » ou « la Compagnie ». Nous sommes une entreprise de services financiers diversifiée à l'échelle internationale, et nous offrons aux particuliers et aux groupes des produits d'épargne, de retraite et d'assurances vie et santé par l'intermédiaire de nos établissements au Canada, aux États-Unis, en Asie et au Royaume-Uni. Nous exerçons également nos activités dans les domaines des fonds communs de placement et de la gestion des placements, principalement au Canada, aux États-Unis et en Asie.

#### Déclaration de conformité

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées et adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nos méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente dans l'ensemble de nos états financiers consolidés.

#### Mode de présentation

Nos états consolidés de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité et chaque poste de l'état de la situation financière comprend le solde courant et le solde non courant, le cas échéant.

Nous avons déterminé nos secteurs d'activité à présenter et les montants présentés pour ces secteurs en fonction de notre structure de gestion et de notre mode de présentation interne de l'information financière. Les opérations entre les secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normale et les prix, établis en conséquence, comme c'est le cas pour les opérations avec des tiers.

Les principales méthodes comptables sur lesquelles s'appuient nos états financiers consolidés et qui sont appliquées de manière cohérente sont résumées ci-après.

#### Estimations, hypothèses et jugements

L'application de nos méthodes comptables nécessite des estimations, des hypothèses et des jugements, étant donné qu'elles concernent des éléments de nature incertaine. Nous avons établi des procédures afin de nous assurer que nos méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes d'établissement des estimations sont contrôlés et qu'ils sont mis en œuvre de façon appropriée et systématique.

#### Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation de nos états financiers consolidés nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes et sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les principales sources d'incertitude relative aux estimations ont trait à l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, à la détermination de la juste valeur, à la dépréciation des instruments financiers, à la détermination et à la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, à la détermination des provisions et des passifs relatifs aux régimes de retraite, aux autres avantages postérieurs au départ à la retraite, à l'impôt sur le résultat et à la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions. Les résultats réels pourraient différer de nos estimations, ce qui aurait une incidence sur nos états financiers consolidés. Notre utilisation des estimations et hypothèses est expliquée plus en détail dans la présente note.

#### Jugements

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, nous posons des jugements en vue de formuler des hypothèses et d'établir des estimations comme il est susmentionné. Nous avons également recours au jugement lorsque nous appliquons les méthodes comptables et lorsque nous déterminons le classement des contrats d'assurance, des contrats de placement et des contrats de service, la substance de la relation entre nous et une entité structurée, une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée pour savoir si elle nous confère le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, les monnaies fonctionnelles, les éventualités, les acquisitions, les actifs d'impôt différé, et la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

#### Éléments à considérer relativement à la pandémie de COVID-19

L'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de la maladie à COVID-19 qui a frappé début 2020 avait engendré une pandémie mondiale. L'incidence globale de la pandémie de COVID-19 demeure incertaine et dépend de la progression du virus et des mesures prises par les gouvernements, les entreprises et les particuliers, des facteurs qui pourraient varier d'un pays à l'autre et se traduire par des résultats différents.

L'application de nos méthodes comptables nécessite des estimations, des hypothèses et des jugements, étant donné qu'elles concernent des éléments de nature incertaine. Nous avons établi des procédures afin de nous assurer que nos méthodes comptables sont appliquées de manière

uniforme et que les processus de modification des méthodes d'établissement des estimations sont contrôlés et qu'ils sont mis en œuvre de façon appropriée et systématique. En ce qui a trait à nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, aucune provision importante ou aucun ajustement important se rapportant à la COVID-19 n'a été apporté à nos hypothèses à long terme, et nous continuons de surveiller nos résultats et notre exposition à l'égard de la pandémie de COVID-19.

La Compagnie a eu recours à des estimations et à des jugements importants, qui sont décrits dans les notes indiquées, à l'égard des éléments suivants :

Hypothèses et évaluations relatives aux contrats d'assurance et aux contrats de placement	Note 1 « Passifs relatifs aux contrats d'assurance » et « Passifs relatifs aux contrats de placement » Note 10 « Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de placement »
Détermination de la juste valeur	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 1 « Détermination de la juste valeur » Note 3 « Acquisitions et autres événements » Note 5 « Total des placements et produits nets tirés des placements connexes »
Dépréciation des instruments financiers	Note 1 « Actifs financiers, excluant les instruments financiers dérivés » Note 6 « Gestion du risque lié aux instruments financiers »
Impôt sur le résultat	Note 1 « Impôt sur le résultat » Note 20 « Impôt sur le résultat »
Régimes de retraite	Note 1 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite » Note 25 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite »
Goodwill et immobilisations incorporelles liés aux acquisitions et dépréciation	Note 1 « Goodwill » Note 1 « Immobilisations incorporelles » Note 3 « Acquisitions et autres événements » Note 9 « Goodwill et immobilisations incorporelles »
Détermination du contrôle aux fins de la consolidation	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 16 « Intérêts détenus dans d'autres entités »
Paiements fondés sur des actions	Note 19 « Paiements fondés sur des actions »

## Méthode de consolidation

Nos états financiers consolidés tiennent compte des résultats d'exploitation et de la situation financière des filiales, y compris les entités structurées que nous contrôlons, après élimination des soldes et des transactions intersociétés. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date de notre prise de contrôle, et déconsolidées lorsque cesse ce contrôle. L'acquisition d'une filiale auprès d'une partie non liée est comptabilisée d'après la méthode de l'acquisition, à la date de prise de contrôle, la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale étant inscrite comme goodwill. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer la juste valeur de l'actif net identifiable acquis lors d'un regroupement d'entreprises. Les participations détenues par des parties externes dans les entités contrôlées sont présentées à titre de participations ne donnant pas le contrôle.

Nous contrôlons une entité lorsque nous exerçons un pouvoir sur elle, que nous sommes exposés ou que nous avons droit à des rendements variables en raison de nos liens avec elle, et que nous avons la capacité d'influer sur nos rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur elle. Nous détenons le pouvoir lorsque nous avons des droits nous conférant le pouvoir de diriger les activités pertinentes, soit celles qui pourraient avoir une incidence importante sur les rendements de l'entité. Le pouvoir peut être obtenu au moyen de droits de vote ou d'autres liens contractuels. Nous devons faire appel à notre jugement pour déterminer quelles sont les activités pertinentes et quelle partie exerce le pouvoir sur elles. Lorsque nous exerçons un pouvoir sur une entité et que nous sommes exposés ou avons droit à des rendements variables de cette dernière, notamment dans le cas d'un fonds de placement que nous gérons, nous faisons également appel à un jugement important pour déterminer si nous agissons pour notre propre compte ou à titre de mandataire. Pour ce faire, nous tenons compte de facteurs comme la latitude dont nous disposons dans la gestion du fonds de placement, ainsi que l'importance et l'étendue de la variabilité associée à nos intérêts dans le fonds. Si nous déterminons que nous agissons pour notre propre compte plutôt que comme mandataire, nous consolidons alors les actifs et les passifs du fonds. Les intérêts détenus par des parties externes dans les fonds de placement que nous consolidons sont comptabilisés dans les autres passifs à titre d'intérêts de tiers dans les fonds de placement consolidés. Dans le cas où nous perdons le contrôle d'une entité, les actifs et les passifs de celle-ci sont décomptabilisés de nos états consolidés de la situation financière à la date de la perte de contrôle, et toute participation conservée est réévaluée à la juste valeur.

Il existe une coentreprise lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat et a des droits sur l'actif net de celui-ci. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'un lien contractuel. Il n'existe que lorsque les décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la FSL inc. ou ses filiales peuvent exercer une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces décisions. La FSL inc. ou ses filiales sont généralement présumées avoir une influence notable lorsqu'elles détiennent plus de 20 % des droits de vote dans l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La méthode de la mise en équivalence est utilisée pour comptabiliser nos intérêts dans des coentreprises et des entreprises associées. Il existe une entreprise commune lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat lui donnant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à cette entreprise plutôt que des droits sur l'actif net du partenariat. Nous comptabilisons notre quote-part de l'actif, du passif, des produits et des charges des entreprises communes. On doit faire appel au jugement pour déterminer si les liens contractuels entre plusieurs parties se traduisent par un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, en tenant compte des activités pertinentes de l'entité, des droits de vote, de la représentation au sein du conseil d'administration, ainsi que d'autres facteurs liés à la prise de décisions. Il faut également faire appel au jugement afin d'établir si un partenariat constitue une coentreprise ou une entreprise commune compte tenu de nos droits et obligations et de la structure et de la forme juridique du partenariat.

## Détermination de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché. La juste valeur est évaluée en fonction des hypothèses qu'utiliseraient des intervenants du marché lors de l'établissement du prix d'un actif ou d'un passif. Nous déterminons la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables. Lorsque des données d'entrée observables ne sont pas disponibles, un jugement important à l'égard des techniques et des données d'évaluation doit être exercé dans la détermination de la juste valeur. Le recours à d'autres techniques ou données d'évaluation pourrait se traduire par une juste valeur différente. La note 5 comprend une description des méthodes, hypothèses, techniques et données d'évaluation relatives à la juste valeur selon le type d'actif.

## Conversion des monnaies étrangères

### Conversion de transactions conclues en monnaie étrangère

Les résultats financiers de la FSL inc. et de ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont préparés dans la monnaie dans laquelle ces entités exercent leurs activités ordinaires, c'est-à-dire leur monnaie fonctionnelle. Les transactions conclues dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change au comptant aux dates auxquelles ont eu lieu les transactions.

Les actifs et les passifs monétaires en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les actifs et les passifs non monétaires en monnaies étrangères comptabilisés à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, alors que les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, sont constatés dans nos états consolidés du résultat net. Pour les actifs monétaires classés comme disponibles à la vente, les écarts de change calculés sur le coût amorti sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net, alors que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change découlant de la conversion d'éléments non monétaires classés comme disponibles à la vente sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

### Conversion en monnaie de présentation

Dans le cadre de la préparation de nos états financiers consolidés, les états financiers des établissements étrangers sont convertis de leur monnaie fonctionnelle respective en dollars canadiens, notre monnaie de présentation. Les actifs et les passifs sont convertis au taux de change de clôture à la date de l'état de la situation financière, et les produits et les charges sont convertis selon les taux de change moyens. Le cumul des profits et des pertes découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles en monnaie de présentation, déduction faite de l'incidence de toute couverture, est présenté comme un élément distinct des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Lors de la cession d'établissements étrangers, qui comprend la perte du contrôle, d'une influence notable ou du contrôle conjoint, les profits ou les pertes de change cumulatifs relatifs à ces établissements étrangers sont comptabilisés en résultat.

## Placements

### Actifs financiers, excluant les instruments financiers dérivés

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme, les titres de créance, les titres de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts, les actifs financiers inclus dans les autres placements, ainsi que les avances sur contrats. Les actifs financiers sont désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, ou sont classés dans les prêts et créances lors de la comptabilisation initiale.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs financiers inscrits aux états consolidés de la situation financière et du classement applicable à ces actifs.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	À la juste valeur par le biais du résultat net
Titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente
Titres de capitaux propres	À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente
Prêts hypothécaires et autres prêts	Prêts et créances
Autres placements	À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente
Avances sur contrats	Prêts et créances

Les prêts hypothécaires et autres prêts comprennent les prêts hypothécaires et les titres de créance qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les actifs financiers inclus dans les autres placements comprennent les placements dans des sociétés en commandite simple, les fonds distincts et les fonds communs de placement. Les équivalents de trésorerie sont des instruments très liquides qui viennent à échéance dans trois mois ou moins et les titres à court terme, dans plus de trois mois, mais dans moins de un an. Les avances sur contrats sont entièrement garanties par la valeur des contrats sur lesquels elles sont consenties. La comptabilisation de chaque catégorie d'actifs est décrite dans les sections suivantes.

#### i) Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

De façon générale, les titres de créance, les titres de capitaux propres et les autres placements soutenant nos passifs relatifs aux contrats d'assurance ou aux contrats de placement évalués à la juste valeur sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, alors que les titres de créance, les titres de capitaux propres et les autres placements ne soutenant pas de passifs relatifs aux contrats d'assurance ou soutenant des passifs relatifs aux contrats de placement sont évalués au coût amorti ou désignés comme disponibles à la vente. Les prêts hypothécaires et autres prêts et les avances sur contrats sont classés dans les prêts et créances. Les actifs financiers sont comptabilisés dans nos

états consolidés de la situation financière à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle nous nous engageons à acheter ou à vendre les actifs. Les prêts hypothécaires et autres prêts créés sont comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière à la date où les fonds sont versés.

#### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les actifs financiers qui ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale. Un actif financier est classé dans les actifs détenus à des fins de transaction s'il est acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir. Un actif financier peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou des pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou si un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux est géré et sa performance, évaluée, sur la base de la juste valeur. Les équivalents de trésorerie et les titres à court terme ont été classés dans les actifs détenus à des fins de transaction.

En général, les titres de créance, les titres de capitaux propres et les autres placements soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou aux contrats de placement évalués à la juste valeur ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net dans le but d'éliminer ou de réduire considérablement l'incohérence d'évaluation qui découlerait de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou aux contrats de placement, cette évaluation étant fondée sur la valeur comptable des actifs soutenant ces passifs. Puisque la valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs soutenant ces passifs, les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance contrebalancent généralement les variations de la juste valeur des titres de créance classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'exception des variations découlant d'une dépréciation. La plupart des titres de capitaux propres et des autres placements classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont détenus pour soutenir des produits pour lesquels le rendement des placements est transmis aux titulaires de contrat; par conséquent, les variations de la juste valeur de ces actifs sont en grande partie contrebalancées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inscrits à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés en charges. Les variations de la juste valeur et les profits et pertes réalisés à la vente sont comptabilisés au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs de nos états consolidés du résultat net. Les produits d'intérêts gagnés et les dividendes reçus sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net.

#### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont inscrits à leur juste valeur dans les états consolidés de la situation financière et les coûts de transaction sont incorporés au coût de l'actif au moment de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transaction liés aux titres de créance sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif, alors que les coûts de transaction liés aux titres de capitaux propres et aux autres placements sont comptabilisés en résultat lorsque l'actif est décomptabilisé. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les profits et pertes latents dans les autres éléments du résultat global. En ce qui a trait à la conversion des monnaies étrangères, les écarts de change calculés sur le coût amorti des titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat, tandis que les écarts de change calculés sur les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change relatifs à la conversion des titres de capitaux propres et des autres placements disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les produits d'intérêts gagnés et les dividendes reçus sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net. Les pertes de valeur nettes et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs classés comme disponibles à la vente sont reclassés du cumul des autres éléments du résultat global aux profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente dans nos états consolidés du résultat net.

#### *Prêts et créances*

Les prêts et les créances sont généralement comptabilisés au coût amorti. Les coûts de transaction liés aux prêts hypothécaires et autres prêts sont incorporés au coût de l'actif lors de leur comptabilisation initiale et comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes réalisés à la vente de prêts hypothécaires et autres prêts, les produits d'intérêts et les produits tirés des honoraires sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos états consolidés du résultat net.

#### *Présentation d'information relative au critère « uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts » (« URPI »)*

En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications apportées à IFRS 4 afin d'accorder aux entités d'assurance dont l'activité principale est l'établissement de contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), une exemption temporaire optionnelle à l'égard de l'application d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), (l'« approche de report »). Nous sommes admissibles à cette exemption, et nous avons choisi d'appliquer l'approche de report, étant donné que nos activités sont principalement liées à l'assurance en vertu des normes IFRS. Par conséquent, nous continuerons d'appliquer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), la norme existante relative aux instruments financiers.

Afin de permettre une comparaison avec les entités appliquant IFRS 9, nous présentons les placements passant l'évaluation du critère URPI, en excluant les placements gérés dont l'appréciation de la performance repose sur la juste valeur. À l'exception des titres de créance désignés comme étant disponibles à la vente et des prêts hypothécaires et autres prêts, nos actifs financiers sont gérés et l'appréciation de leur performance repose sur la juste valeur. Se reporter à la note 5.A.i pour obtenir de l'information connexe aux 31 décembre 2022 et 2021.

Les actifs financiers passant l'évaluation de ce critère sont des actifs dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

#### **ii) Décomptabilisation**

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque nos droits à l'égard des flux de trésorerie contractuels expirent, lorsque nous transférons la quasi-totalité de nos risques et avantages liés à la propriété ou lorsque nous cessons de détenir le contrôle.

### iii) Dépréciation

Les actifs financiers font l'objet de tests de dépréciation une fois par trimestre. Un actif financier est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimée de façon fiable. Sont généralement considérées comme des indications objectives de dépréciation des difficultés financières importantes de l'émetteur, notamment une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital, réels ou prévus, ou la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. Sont également considérés comme des indications objectives de dépréciation d'un placement en instruments de capitaux propres ou d'autres placements les éléments suivants, sans s'y limiter : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant des effets négatifs qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur exerce ses activités et qui indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée, ainsi qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres ou d'autres placements en deçà de leur coût. La direction a recours à une part considérable de jugement dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. En raison des risques et incertitudes inhérents à notre évaluation d'actifs ou de groupes d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation, le montant réel de la perte de valeur ainsi que le moment de sa comptabilisation pourraient différer des évaluations de la direction. Le processus d'évaluation de la dépréciation est décrit à la note 6.

#### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Étant donné que les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à leur juste valeur et que les variations de la juste valeur sont imputées au résultat, toute réduction de valeur des actifs en raison d'une dépréciation est déjà reflétée dans les produits. Toutefois, la dépréciation d'actifs classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a généralement des répercussions sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance en raison de l'incidence de la dépréciation sur les estimations des flux de trésorerie futurs.

#### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier classé comme disponible à la vente, la perte dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente dans nos états consolidés du résultat net. Par suite de la comptabilisation d'une perte de valeur, un titre de créance continue d'être constaté à sa juste valeur, les variations de la juste valeur étant inscrites aux autres éléments du résultat global, et de faire l'objet d'évaluations trimestrielles pour déterminer s'il y a eu perte de valeur additionnelle ou reprise de valeur. Les pertes subséquentes sur des titres de capitaux propres ou autres placements dépréciés, y compris les pertes découlant des variations de change, sont reclassées des autres éléments du résultat global au résultat dans des périodes subséquentes, jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé. Une fois qu'elle a été comptabilisée en résultat, une perte de valeur sur un titre de créance classé comme disponible à la vente ne peut faire l'objet d'une reprise en résultat que lorsque la remontée de la juste valeur peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur sur les titres de capitaux propres ou les autres placements classés comme disponibles à la vente ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise en résultat.

#### *Prêts et créances*

Lorsqu'un prêt hypothécaire ou autre prêt subit une perte de valeur, la perte de valeur est évaluée comme correspondant à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisés selon le taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Pour les actifs financiers garantis, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter d'une saisie après déduction des coûts de vente, que la saisie soit probable ou non. S'il n'existe aucune indication de dépréciation pour un prêt hypothécaire ou autre prêt évalué individuellement, ce prêt sera inclus dans un groupe de prêts aux caractéristiques de risque de crédit similaires soumis collectivement à une évaluation de dépréciation.

Lorsqu'un actif subit une perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est réduite au moyen d'un compte de correction de valeur, et le montant de la perte est comptabilisé en résultat. Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise par ajustement du compte de correction de valeur, et la reprise est comptabilisée en résultat. Les produits d'intérêts sur les prêts hypothécaires et autres prêts s'étant dépréciés sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en fonction des flux de trésorerie futurs estimés utilisés pour le calcul de la perte de valeur. Les variations du compte de correction de valeur autres que les radiations diminuées des recouvrements sont imputées au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos états consolidés du résultat net. Les radiations, diminuées des recouvrements, sont déduites du compte de correction de valeur lorsqu'il n'y a plus de probabilité réaliste de recouvrement, ce qui n'est généralement pas le cas avant la décomptabilisation de l'actif à la suite d'une saisie ou d'une vente.

## Garanties

Les montants en trésorerie reçus (versés) à titre de garanties sont comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres passifs (autres actifs), respectivement. Les autres types d'actifs reçus (versés) à titre de garanties ne sont pas comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière.

## Instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits aux actifs dérivés, tandis que les dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits aux passifs dérivés.

La comptabilisation des variations de la juste valeur des instruments dérivés diffère selon qu'ils sont désignés ou non en tant qu'instruments de couverture aux fins de la comptabilité de couverture. Les variations i) de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés aux fins de la comptabilité de couverture, lesquels sont définis comme des placements dérivés, et ii) des dérivés incorporés divisés sont comptabilisées au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs dans nos états consolidés du résultat net. Tout produit gagné ou payé sur ces dérivés est comptabilisé au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net. La comptabilité de couverture est appliquée à certains dérivés pour diminuer la volatilité des états du résultat net. Lorsque certains critères sont respectés, la comptabilité de couverture constate en résultat les effets de sens inverse des instruments de couverture et des éléments couverts ou diffère la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que

surviennent un événement de comptabilisation, par exemple la conclusion d'une transaction prévue ou la cession d'un investissement dans un établissement étranger, ou la comptabilité de couverture est abandonnée. Toutes les relations de couverture sont documentées à l'origine de la couverture, et l'efficacité de la couverture est évaluée tant à l'origine de la couverture qu'à tous les trimestres afin de déterminer si les instruments de couverture sont hautement efficaces dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables au risque couvert.

### **Couvertures de juste valeur**

Certains swaps de taux d'intérêt et contrats à terme de gré à gré sur devises sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt ou du risque de change relativement à des actifs disponibles à la vente. La variation de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net. La variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente associée au risque couvert est reclassée des autres éléments du résultat global en résultat. Par conséquent, l'inefficacité, le cas échéant, est comptabilisée en résultat dans la mesure où les variations de la juste valeur des dérivés et des actifs disponibles à la vente ne se contrebalancent pas. Les produits d'intérêts gagnés et payés à l'égard des actifs disponibles à la vente et des swaps faisant partie d'une relation de couverture de juste valeur sont également inscrits au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net.

### **Couvertures de flux de trésorerie**

Certains contrats à terme de gré à gré sur actions et sur devises sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de paiements fondés sur des actions et de l'achat prévu en monnaies étrangères d'établissements étrangers. Les variations de la juste valeur des dérivés constituant la tranche efficace des couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace des couvertures et les éléments exclus de la relation de couverture, comme l'écart entre le prix au comptant et le prix à terme, sont constatés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos états consolidés du résultat net. Une fraction du montant constaté dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur actions est reclassée en résultat à titre d'élément des charges d'exploitation à mesure que les passifs au titre des droits à des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits. Une fraction du montant constaté dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur devises est reclassée en résultat lors de la cession ou d'une perte de valeur de l'établissement étranger. Tous les montants ajoutés aux autres éléments du résultat global ou déduits de ceux-ci sont présentés déduction faite de l'impôt connexe.

### **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie du contrat hôte d'une manière similaire à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Nous sommes tenus de séparer un dérivé incorporé de son contrat hôte si le dérivé incorporé présente des caractéristiques économiques et des risques qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, si le dérivé incorporé correspond à la définition d'un dérivé et si le contrat combiné n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations en résultat. S'il est séparé de son contrat hôte aux fins comptables, un dérivé incorporé sera comptabilisé comme un dérivé. Pour plus de renseignements sur les dérivés incorporés aux contrats d'assurance, se reporter à la rubrique sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la présente note.

### **Obligations liées à l'emprunt de titres**

L'obligation liée à l'emprunt de titres représente notre engagement à livrer des titres dans le cadre du programme de vente à découvert. En vertu de ce programme, nous vendons à découvert les titres que nous avons empruntés à un tiers. L'obligation de rembourser les titres n'est pas comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière tant qu'ils ne sont pas vendus, et que les risques et avantages inhérents à la propriété ne nous ont pas été transférés. Au moment de la comptabilisation, ils sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Les titres empruntés sont remboursables au prêteur à vue ou à notre discrétion.

### **Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital, ou les deux. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés dans les immobilisations corporelles qui sont incluses dans les autres actifs, comme il est décrit ci-après. Les dépenses engagées relativement à la maintenance continue de biens immobiliers à la suite de leur acquisition sont passées en charges. Les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût dans nos états consolidés de la situation financière. Les coûts divers engagés relativement à l'acquisition d'un immeuble de placement sont soit incorporés au coût de l'actif, soit comptabilisés en charges selon que l'acquisition est considérée comme un regroupement d'entreprises ou non. Les immeubles de placement sont par la suite évalués à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs dans nos états consolidés du résultat net.

Lorsque l'utilisation d'un bien immobilier change de catégorie et passe de bien immobilier occupé par son propriétaire à immeuble de placement, les profits éventuels liés à sa réévaluation à la juste valeur en date du transfert sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net dans la mesure où ils annulent une perte de valeur antérieure. Toute augmentation restante est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

### **Autres placements – actifs non financiers**

Les autres placements comprennent également des actifs non financiers comme des participations dans des coentreprises et des entreprises associées, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des coentreprises et des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. Elles sont augmentées de notre quote-part des apports de capital et des intérêts supplémentaires acquis, et réduites des distributions reçues. En outre, des ajustements sont apportés ultérieurement à la participation au titre de notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) et de notre quote-part des autres éléments du résultat global. Notre quote-part du bénéfice net est comptabilisée au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net, et notre quote-part des autres éléments du résultat global est comptabilisée dans nos états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur sur les participations mises en équivalence sont constatées lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que ces participations se sont dépréciées. La perte de valeur comptabilisée correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

## Autres actifs

Les autres actifs sont évalués au coût amorti et comprennent les débiteurs, les produits tirés des placements à recevoir, les coûts d'acquisition différés, les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation du preneur. Les coûts d'acquisition différés liés à des contrats de service ou à la composante service de contrats de placement sont amortis sur la durée de vie prévue des contrats en fonction des honoraires futurs prévus. Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire sont amortis à leur valeur résiduelle sur 25 à 49 ans. Le mobilier, les ordinateurs et tout autre matériel de bureau, ainsi que les aménagements des locaux loués, sont amortis à leur valeur résiduelle sur 2 à 20 ans. L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

## Actifs au titre des cessions de réassurance

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à la réassurance pour limiter notre exposition à des pertes importantes. Nous avons une politique selon laquelle les ententes de réassurance doivent être conclues avec des réassureurs bien établis et bien cotés. Les actifs au titre des cessions de réassurance sont évalués de la même façon que les montants liés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance. Les montants qui sont dus aux réassureurs ou que ces derniers doivent payer relativement aux primes reçues ou aux règlements effectués sont inclus dans les autres actifs et les autres passifs dans les états consolidés de la situation financière. Les primes liées aux cessions de réassurance sont présentées au poste Primes cédées des états consolidés du résultat net. Le poste Charges (recouvrements) de réassurance de nos états consolidés du résultat net présente les charges et les recouvrements de charges liés à des contrats de réassurance.

Les actifs au titre des cessions de réassurance font l'objet de tests de dépréciation. S'ils se sont dépréciés, leur valeur comptable est réduite, et une perte de valeur est comptabilisée au poste Charges (recouvrements) de réassurance de nos états consolidés du résultat net. Il y a dépréciation lorsqu'il existe des indications objectives (résultant d'un événement) après la constatation initiale des actifs au titre des cessions de réassurance que les montants dus aux termes du contrat ne seront pas tous reçus, et que la dépréciation peut être évaluée de façon fiable.

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées à titre de contrats d'assurance, de placement ou de service, selon la nature sous-jacente des contrats et selon qu'ils correspondent à la définition de contrat d'assurance, de placement ou de service. Pour plus de renseignements sur la comptabilisation de ces différents types de contrats, se reporter à la rubrique pertinente de la présente note.

## Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, nous évaluons si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à l'égard des contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de preneurs à la date de début de ces contrats. En ce qui concerne les contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de bailleur, nous déterminons si les contrats de location doivent être classés comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Nos contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Les contrats de location simple sont comptabilisés en résultat selon le mode linéaire.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que certains ajustements, et il est par la suite amorti selon le mode linéaire, et la dotation aux amortissements est incluse au titre des charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti jusqu'à la date la plus rapprochée entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité, et il est soumis à un test de dépréciation en vertu d'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. Les actifs au titre de droits d'utilisation font l'objet d'un test afin de déceler des indices de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière. S'il existe un indice qu'un actif au titre du droit d'utilisation pourrait s'être déprécié, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'actif à sa valeur recouvrable. Si un actif au titre du droit d'utilisation subit une perte de valeur, sa valeur comptable est réduite et un montant correspondant est comptabilisé en résultat.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location en utilisant un taux d'actualisation fondé sur notre taux d'emprunt marginal. Le taux d'actualisation varie selon les contrats de location, et il est établi en fonction de plusieurs facteurs, notamment la durée et la monnaie du contrat de location. La durée d'un contrat de location comprend la durée non résiliable ainsi que la période optionnelle pour laquelle il est raisonnablement certain que nous exercerons une option de prolongation ou de résiliation en tenant compte de divers facteurs contribuant à créer un avantage économique à le faire. Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les intérêts sont imputés aux charges d'intérêts dans les états consolidés du résultat net. Les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation sont réévalués lorsque des contrats de location sont modifiés. Une modification de contrat de location est considérée comme un changement touchant la portée d'un contrat de location, ou la contrepartie d'un contrat de location, et qui ne faisait pas partie des modalités initiales de ce contrat de location.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire ou selon le mode des unités d'œuvre sur leur durée d'utilité économique, soit des périodes variables pouvant aller jusqu'à 40 ans. L'amortissement est porté en charges par le biais des charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable.



## Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Nous posons un jugement important lorsque nous déterminons nos UGT. Les facteurs pris en compte dans la détermination de nos UGT incluent les entrées de trésorerie liées aux produits, la distribution des produits, les marchés cibles et la manière dont la direction surveille et examine les activités.

Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et de leur valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données d'entrée des modèles utilisés pour déterminer le montant recouvrable de nos UGT ou de nos groupes d'UGT, notamment en ce qui a trait aux taux d'actualisation, au capital, à la valeur des affaires nouvelles, aux charges, aux projections en matière de flux de trésorerie et aux multiplicateurs de marché, en raison du caractère incertain et prospectif de ces données d'entrée. Ces hypothèses pourraient différer des résultats réels, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 9.

## Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats aux termes desquels nous acceptons un risque d'assurance important d'un titulaire de contrat en convenant d'indemniser le titulaire de contrat si un événement futur incertain spécifié le touche de façon défavorable. L'existence d'un risque d'assurance important dans des contrats individuels est évaluée grâce à un examen de portefeuilles de contrats présentant des caractéristiques de risques homogènes. Il est nécessaire de faire preuve de jugement pour établir le classement d'un contrat à titre de contrat d'assurance, de contrat de placement ou de contrat de service.

Comme l'explique la rubrique sur les fonds distincts de la présente note, certains contrats d'assurance aux termes desquels le titulaire de contrat assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés comme des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans nos états consolidés de la situation financière.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les prestations à payer et les provisions pour participations, sont déterminés conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, ainsi qu'aux exigences du BSIF. Comme le confirment les directives de l'Institut canadien des actuaires (l'« ICA »), la méthode actuelle d'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, soit la méthode canadienne axée sur le bilan, répond aux exigences d'IFRS 4, et peut être utilisée conformément aux normes IFRS. Selon cette méthode, la valeur des passifs dans l'état de la situation financière est égale à la valeur des actifs requis pour les soutenir.

Certains contrats d'assurance contiennent des éléments de participation discrétionnaire, aux termes desquels le titulaire de contrat a le droit de recevoir des prestations complémentaires potentiellement importantes fondées sur les rendements de placements et autres résultats réels d'un bloc de contrats similaires. Les normes IFRS permettent le classement des éléments non garantis, ou de participation, de ces contrats dans le passif ou dans les capitaux propres, selon la nature de notre obligation envers le titulaire de contrat. Les contrats que nous établissons contiennent des obligations implicites envers le titulaire de contrat relativement aux éléments de participation discrétionnaire des contrats. Nous avons par conséquent choisi de classer ces éléments dans le passif, conformément au traitement comptable prévu par la méthode canadienne axée sur le bilan ainsi qu'aux directives de l'ICA.

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance sont traités comme des dérivés séparés et évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, sauf quand le dérivé incorporé correspond lui-même à la définition d'un contrat d'assurance aux termes des normes IFRS, ou lorsque les risques et les caractéristiques du dérivé sont étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, ou encore lorsque le dérivé incorporé correspond à une option permettant au titulaire de contrat de racheter un contrat d'assurance pour un montant fixe ou pour un montant basé sur un montant fixe et sur un taux d'intérêt. Les dérivés qui ne sont pas traités séparément sont comptabilisés dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Un jugement important doit être exercé pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les hypothèses nécessaires à leur détermination. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les résultats réels pourraient différer des hypothèses, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Les hypothèses clés de même que les facteurs pris en considération lors du choix des hypothèses sont décrits à la note 10, tandis que les sensibilités sont décrites à la note 7.

## Passifs financiers

### Passifs relatifs aux contrats de placement

Les contrats que nous établissons aux termes desquels le titulaire de contrat ne nous transfère aucun risque d'assurance important, mais nous transfère un risque financier, sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés dans les contrats de placement. Les composantes service des contrats de placement sont traitées comme des contrats de service. Pour plus de renseignements sur le traitement des composantes service des contrats de placement, se reporter à la rubrique sur les contrats de service de la présente note.

Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti. Les contrats comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur à l'origine, puis à chaque période de présentation de l'information financière ultérieure. Les contrats comptabilisés au coût amorti sont initialement constatés à la juste

valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables à l'établissement du contrat. À chaque période ultérieure, les contrats sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et l'amortissement des contrats comptabilisés au coût amorti sont inscrits au poste Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats de placement de nos états consolidés du résultat net. Les versements reçus des titulaires de contrat et les paiements versés à ceux-ci sont comptabilisés à titre d'augmentation ou de diminution des passifs relatifs aux contrats de placement dans nos états consolidés de la situation financière. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

Comme l'explique la rubrique sur les fonds distincts de la présente note, certains contrats de placement aux termes desquels le titulaire de contrat assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés comme des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans nos états consolidés de la situation financière. La comptabilisation des contrats de placement qui contiennent des éléments de participation discrétionnaire est expliquée à la rubrique sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la présente note.

### **Autres passifs**

Les autres passifs sont évalués au coût amorti et comprennent les créditeurs, les marges de crédit, les mises en pension de titres, les autres charges à payer et l'impôt, les titres de financement de premier rang, les provisions, les obligations locatives à titre de preneur et un passif au titre des paiements différés. Les passifs liés aux provisions, autres que les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement, sont comptabilisés relativement à des obligations actuelles juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, s'il est probable que ces obligations se traduiront par des sorties de ressources économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les montants comptabilisés au titre de ces provisions constituent les meilleures estimations des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations actuelles ou à leur transfert à un tiers à la date de l'état de la situation financière, compte tenu des risques et incertitudes inhérents et de la valeur temps de l'argent. Ces provisions sont réexaminées en fonction de l'évolution des faits et des circonstances pertinents.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location en utilisant un taux d'actualisation fondé sur notre taux d'emprunt marginal. Par la suite, les obligations locatives sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, qui correspond à la valeur actualisée des sorties de trésorerie attendues relatives aux obligations, calculée en fonction de notre taux d'emprunt marginal. Ultérieurement, les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. Si le calendrier ou le montant des sorties de trésorerie prévu change, la valeur comptable sera ajustée pour refléter les estimations révisées et sera comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Se reporter à la note 3 pour plus de renseignements sur les autres passifs financiers, l'option de vente et le passif au titre des paiements différés.

### **Débitures de premier rang et titres de créance subordonnés**

Les passifs au titre des débitures de premier rang et des titres de créance subordonnés sont inscrits au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont inscrits à même le passif et sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

### **Contrats de service**

Les contrats que nous établissons pour des Clients aux termes desquels le Client ne nous transfère aucun risque d'assurance important et ne nous transfère aucun risque financier, y compris les contrats relatifs à des services de gestion de placements, sont classés comme des contrats de service. Les composantes service des contrats de placement sont également comptabilisées dans les contrats de service. Les produits tirés des honoraires découlant de ces contrats sont décrits à la rubrique « Comptabilisation des primes et des produits tirés des honoraires » de la présente note. Les coûts d'acquisition différés sont décrits à la rubrique « Autres actifs » de la présente note. Lorsque les coûts à engager pour respecter les obligations inhérentes au contrat excèdent les avantages économiques qui devraient être tirés du contrat, une provision est comptabilisée dans les autres passifs.

### **Fonds distincts**

Les fonds distincts sont des produits pour lesquels nous établissons des contrats prévoyant des prestations dont le montant est directement lié à la juste valeur des placements constituant le fonds en question. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que le titulaire assume les risques et bénéficie des avantages associés au rendement du fonds. En outre, nous offrons des garanties pour certains contrats. Nous recevons des produits tirés des honoraires liés aux fonds distincts. Ces produits sont inscrits au poste Produits tirés des honoraires qui figure dans nos états consolidés du résultat net. Les transferts que les titulaires de contrat effectuent entre le fonds général et les fonds distincts sont pris en compte au poste Transfert net aux (des) fonds distincts de nos états consolidés du résultat net. Les versements effectués dans les fonds distincts viennent s'ajouter au passif des fonds distincts et ne sont pas pris en compte à titre de produits dans les états consolidés du résultat net.

### **Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts**

Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total de l'actif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière et sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que nous avons établies.

### **Contrats d'assurance et contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts**

Les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total du passif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière. Les contrats d'assurance aux termes desquels le titulaire de contrat lié à des fonds distincts assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés dans les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les passifs présentés dans les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont évalués

selon le solde total des comptes des titulaires. Les variations de la juste valeur des placements d'un fonds distinct sont comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents pour le fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net.

Les autres actifs et passifs liés à ces contrats d'assurance, comme les coûts payés pour l'acquisition et la mise en place des contrats et les passifs liés aux garanties que nous consentons, font partie du passif du fonds général et sont inscrits au poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance de nos états consolidés de la situation financière.

Les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total du passif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière. Les contrats de placement aux termes desquels le titulaire de contrat lié à des fonds distincts assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés dans les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les passifs présentés dans les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont évalués selon le solde total des comptes des titulaires.

Les autres passifs liés à ces contrats de placement, comme les provisions pour contrats déficitaires nécessaires pour les composantes service, sont inclus dans le passif du fonds général et inscrits au poste Passifs relatifs aux contrats de placement de nos états consolidés de la situation financière.

## Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable aux différences temporaires, à la date de l'état de la situation financière, entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière. L'impôt exigible et l'impôt différé liés à des éléments inscrits aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres, au cours de la période considérée ou de la période antérieure, sont par conséquent comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, et non dans nos états consolidés du résultat net. Les intérêts et les pénalités à payer aux administrations fiscales sont respectivement inscrits aux charges d'intérêts et aux charges d'exploitation dans nos états consolidés du résultat net.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés selon les taux d'imposition et les lois fiscales qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé, c'est-à-dire, normalement, les taux d'imposition et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de nos états consolidés de la situation financière. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous évaluons tous les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. La comptabilisation d'actifs d'impôt différé nécessite des estimations et un jugement important à l'égard des événements futurs, comme des projections relatives aux bénéfices imposables futurs, en fonction de l'information disponible à la date de clôture.

L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités. La charge d'impôt présentée pour chaque période de présentation de l'information financière reflète nos estimations les plus probables, en fonction de l'information disponible à la date de clôture et des positions fiscales faisant l'objet d'un audit ou d'un appel par les autorités fiscales pertinentes. Dans l'éventualité où nos estimations des positions fiscales ou du moment de la réalisation des actifs ou passifs d'impôt différé diffèrent de nos prévisions, la charge d'impôt pourrait augmenter ou diminuer à l'avenir afin de refléter les résultats réels.

L'impôt différé est présenté à l'égard des différences temporaires découlant de participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, sauf lorsque nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et qu'il appert qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. Aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des différences temporaires résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment où elle a été réalisée, n'a eu d'incidence ni sur le bénéfice comptable, ni sur le bénéfice imposable ou la perte fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité imposable prélevés par la même administration fiscale, et si nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Pour déterminer l'incidence de l'impôt, nous devons nous conformer à la pratique actuarielle reconnue au Canada et aux normes IFRS. Selon la méthode canadienne axée sur le bilan, la détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance doit tenir compte de tous les flux de trésorerie associés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance prévus, y compris les impôts sur le résultat. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont par conséquent déterminés en tenant compte de toutes les incidences fiscales liées aux contrats sur une base actualisée, puis ajustés en fonction de tout actif et passif d'impôt différé connexe détenu conformément aux normes IFRS. Le résultat net de cet ajustement est de laisser l'effet d'actualisation de l'impôt différé lié aux différences temporaires sur les éléments fiscaux liés aux contrats dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

## Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Pour les régimes à prestations déterminées, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est calculée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées et au moyen d'hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations des variables futures qui auront un effet sur le coût final de cette obligation. Le taux d'actualisation utilisé pour nos principaux régimes à prestations déterminées est déterminé en fonction des rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même monnaie étrangère que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle des obligations. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur et sont détenus dans des fonds séparés gérés par des fiduciaires ou à titre de contrats d'assurance admissibles. La différence entre la juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est constatée à titre d'actif ou de passif aux postes Autres actifs ou Autres passifs, respectivement, de nos états consolidés de la situation financière.

Les coûts comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, tout profit ou perte lié à la réduction ou aux liquidations et les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées.

La réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations déterminées, qui comprend l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul du passif, les gains et pertes actuariels au titre du passif, l'écart entre le rendement des actifs des régimes et le montant inclus dans les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées, est reflétée immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Le calcul de la charge et des obligations au titre des prestations déterminées fait appel au jugement, étant donné que leur comptabilisation dépend de diverses hypothèses actuarielles ayant trait aux taux d'actualisation, aux taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé et aux augmentations projetées de la rémunération. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 25.

## Dividendes

Les dividendes à verser aux actionnaires de la FSL inc. sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été autorisés ou approuvés. Les dividendes réinvestis en actions ordinaires additionnelles aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions sont également inscrits aux dividendes, dans les bénéfiques non distribués. Lorsque la FSL inc. a émis des actions ordinaires sur le capital autorisé aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions, les actions additionnelles ont été inscrites aux actions ordinaires.

## Comptabilisation des primes et des produits tirés des honoraires

Les primes brutes de tous les types de contrats d'assurance, à l'exception des contrats liés à des fonds distincts, sont généralement inscrites aux produits lorsqu'elles deviennent exigibles.

Les produits tirés des honoraires proviennent des contrats d'assurance et des contrats de service.

Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats d'assurance comprennent les honoraires tirés des contrats de fonds distincts, les honoraires liés aux garanties et les autres honoraires liés aux contrats d'assurance, et ils sont habituellement comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service représentent les honoraires associés aux contrats autres que d'assurance conclus avec les Clients, et ils comprennent les honoraires liés à la distribution, les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif ainsi que les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires. Les honoraires liés à la distribution comprennent les honoraires tirés de la distribution des produits de placement et des autres activités des intermédiaires. Les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif comprennent les honoraires tirés des services de gestion de placements. Les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires comprennent les honoraires tirés des services d'administration des contrats et d'autres services de gestion. Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service sont habituellement comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit à un moment précis ou au fil du temps. La majorité des produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service se composent de contreparties variables fondées sur un pourcentage de l'actif géré ou sur d'autres paramètres variables, et ils sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'il est hautement probable qu'aucun ajustement à la baisse important des produits comptabilisés n'aura lieu.

## Paiements fondés sur des actions

Les options sur actions de la FSL inc. attribuées aux employés sont comptabilisées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres. La charge de rémunération totale liée aux options sur actions est calculée en fonction de la juste valeur des options sur actions à la date de leur attribution et du nombre estimatif d'options qui devraient être acquises à la fin de la période d'acquisition des droits. La charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net, et un montant correspondant est inscrit au surplus d'apport dans les états consolidés des variations des capitaux propres. Lorsque les options sur actions sont exercées, de nouvelles actions ordinaires sont émises, le surplus d'apport est contrepassé et les actions ordinaires émises sont portées au crédit des actions ordinaires dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Les autres régimes de paiements fondés sur des actions établis en fonction de la valeur des actions ordinaires de la FSL inc. sont comptabilisés à titre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont calculés de nouveau à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et évalués à la juste valeur de l'attribution à la date de clôture. Les passifs sont comptabilisés et passés en charges suivant le mode linéaire sur les périodes d'acquisition des droits. Les passifs sont réglés en trésorerie à la fin de la période d'acquisition des droits.

Les attributions de droits à des paiements fondés sur des actions de la MFS Investment Management (la « MFS ») qui ont trait à ses propres actions sont comptabilisées comme des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions qui sont réglées en trésorerie. Les attributions dont les droits sont acquis et non acquis ainsi que les actions émises aux termes de ces régimes sont comptabilisées à titre de passifs parce que la MFS a pour pratique de racheter aux employés leurs actions après une période de détention prescrite. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits et sont évalués à leur juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière; la variation de la juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net. Les passifs sont réglés en trésorerie lorsque les actions sont rachetées auprès des employés.

## Bénéfice par action de base et dilué

Le bénéfice par action de base est calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation.

Le bénéfice par action dilué ajuste le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que les instruments convertibles sont convertis et que les options en circulation sont exercées. Le bénéfice par action dilué est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires en circulation. En ce qui a trait aux instruments

convertibles, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est augmenté de la charge d'intérêts après impôt sur les instruments convertibles, tandis que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion. Dans le cas des options sur actions, il est présumé que le produit de l'exercice des options dont le prix d'exercice est inférieur au cours de marché moyen des actions ordinaires pour la période sert à racheter des actions ordinaires au cours de marché moyen pour la période. La différence entre le nombre d'actions ordinaires émises relativement à l'exercice des options dilutives et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été rachetées au cours de marché moyen des actions ordinaires au cours de la période vient ajuster le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

## 2. Changements de méthodes comptables

### 2.A Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2022

Nous avons adopté les modifications suivantes le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

En mai 2020, l'IASB a publié *Mise à jour des renvois au Cadre conceptuel*, qui comprend des modifications d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications viennent mettre à jour un renvoi désuet au Cadre conceptuel d'IFRS 3, sans modifier ses exigences de façon significative. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En mai 2020, l'IASB a publié *Immobilisations corporelles : produit antérieur à l'utilisation prévue*, qui comprend des modifications d'IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Ces modifications interdisent à une entité de porter le produit de la vente d'éléments produits en diminution du coût d'une immobilisation corporelle pendant son transfert sur le site et pendant sa mise en état en vue de son exploitation de la manière prévue par la direction. Ces modifications s'appliquent de façon rétrospective aux immobilisations qui étaient prêtes à être utilisées au cours de la période comparative. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En mai 2020, l'IASB a publié *Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire*, qui comprend des modifications d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Ces modifications précisent que le « coût d'exécution » d'un contrat comprend les « coûts directement liés au contrat ». Les coûts directement liés au contrat peuvent être des coûts marginaux liés à l'exécution de ce contrat ou une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En mai 2020, l'IASB a publié *Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2018-2020*, qui comprend des modifications mineures apportées à trois normes IFRS s'appliquant de façon prospective à nos états financiers consolidés. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

#### Modifications de la phase 2 du projet sur la réforme des taux d'intérêt de référence

En août 2020, l'IASB a publié la phase 2 de son projet sur la réforme des taux d'intérêt de référence, qui comprend des modifications apportées à IFRS 9, à IAS 39, à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »), à IFRS 4 et à IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »). Ces modifications répondent à des enjeux liés à la mise en œuvre des réformes, notamment en ce qui a trait au remplacement d'un indice de référence par un autre. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2021, la publication des paramètres du taux London Interbank Offered Rate (le « LIBOR ») a pris fin pour tous les paramètres en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros, ainsi que pour les paramètres LIBOR en dollars américains d'une semaine et de deux mois. Les autres paramètres LIBOR en dollars américains cesseront d'être fournis ou perdront leur représentativité immédiatement après le 30 juin 2023.

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (« RBSL »), l'administrateur du taux offert en dollars canadiens (le « taux CDOR »), a annoncé qu'il cessera définitivement la publication et le calcul de tous les paramètres du taux CDOR après le 28 juin 2024. Simultanément, le BSIF a publié ses prévisions selon lesquelles les institutions financières sous réglementation fédérale devront transférer tous les nouveaux dérivés et titres vers un autre taux de référence d'ici le 30 juin 2023, sans nouvelle exposition au taux CDOR après cette date, à quelques exceptions près concernant certaines exigences en matière de gestion des risques. Le BSIF s'attend également à ce que les prêts faisant référence au taux CDOR fassent la transition d'ici le 28 juin 2024. Les institutions financières sous réglementation fédérale doivent également prioriser les mises à jour des systèmes et des modèles afin de tenir compte de l'utilisation du taux des opérations de pension à un jour avant le 28 juin 2024.

Nous avons créé un programme de transition en vue de l'abandon des taux interbancaires offerts (les « TIO ») (le « programme ») afin de gérer le passage des indices de références fondés sur des TIO (comme le LIBOR et le CDOR) vers des taux de référence alternatifs. Le programme, qui est de nature interfonctionnelle, est composé des principales parties prenantes de l'ensemble de notre organisation et ses activités sont exercées sous la supervision de la haute direction. Le plan de transition du programme est en bonne voie d'exécution et les développements du marché sont pris en compte au fur et à mesure qu'ils surviennent. Nous participons également activement aux associations du secteur, et nous incorporons les lignes directrices en matière de pratiques exemplaires de ces associations et des organismes de réglementation dans notre plan de transition, notamment en examinant tous les contrats au taux LIBOR existants et nouveaux afin d'établir s'il y a lieu de recourir à un langage de repli. Le programme tient compte des risques et de l'incertitude liés à la transition vers des taux de référence alternatifs, à l'utilisation de langage de repli et à d'autres facteurs liés à la réforme qui pourraient autrement nuire à nos activités, à nos flux de trésorerie ainsi qu'à la valeur et au rendement de nos placements qui sont fondés sur le taux LIBOR ou sur les TIO. Nos entités liées qui sont exposées aux TIO relativement aux dérivés ont adhéré au protocole sur les solutions de rechange aux TIO de l'International Swaps and Derivatives Association, qui facilitera la transition des contrats dérivés existants vers des taux de référence alternatifs, et l'exposition au LIBOR en livres sterling a été transférée vers le taux Sterling Overnight Index Average.

Au 31 décembre 2022, notre exposition au taux LIBOR en dollars américains était composée d'actifs financiers non dérivés de 2 750 \$ (31 décembre 2021 – 3 849 \$), de passifs financiers non dérivés de 77 \$ (31 décembre 2021 – 70 \$) et d'un montant notionnel de dérivés de 1 683 \$

(31 décembre 2021 – 9 417 \$) qui n'ont pas encore fait l'objet d'une transition vers un taux de référence alternatif, excluant les instruments financiers venant à échéance d'ici le 30 juin 2023. Notre exposition au taux CDOR se compose d'actifs non dérivés de 396 \$ (30 juin 2022 – 387 \$), de passifs financiers non dérivés de 5 892 \$ (30 juin 2022 – 6 286 \$) et d'un montant notionnel de dérivés de 11 725 \$ (30 juin 2022 – 10 748 \$) qui n'ont pas encore fait l'objet d'une transition vers un taux de référence alternatif, excluant les instruments financiers arrivant à échéance d'ici le 28 juin 2024.

## 2.B Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2023

L'IASB a publié les normes IFRS nouvelles et modifiées ci-dessous, que nous prévoyons adopter en 2023.

### IFRS 17 et IFRS 9

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »). Cette norme doit être appliquée selon une approche rétrospective, et des résultats comparatifs portant sur au moins un exercice doivent être fournis. Si l'application rétrospective à un groupe de contrats d'assurance est impraticable, une approche rétrospective modifiée ou une méthode fondée sur la juste valeur peut être mise en œuvre. Nous avons choisi d'utiliser une méthode fondée sur la juste valeur dans les cas où l'application rétrospective est impraticable. IFRS 17 remplace IFRS 4, et a une incidence sur la façon dont nous comptabilisons, évaluons et présentons nos contrats d'assurance dans nos états financiers consolidés.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace IAS 39. IFRS 9 comprend des indications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Elle n'exige pas le retraitement des informations pour les périodes comparatives.

En juin 2020, une modification a été publiée afin de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les assureurs admissibles pouvaient également reporter l'adoption d'IFRS 9 de manière à ce qu'elle coïncide avec l'adoption d'IFRS 17. Nous avons choisi de nous prévaloir de cette option de report, de sorte que nous appliquerons IFRS 17 et IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En décembre 2021, l'IASB a publié une modification à IFRS 17 visant un nouveau choix de méthode de transition qui permet aux assureurs de présenter des informations comparatives sur les actifs financiers comme si IFRS 9 était applicable au cours de la période comparative (la « superposition de classement »). Nous avons choisi d'appliquer la superposition de classement à nos actifs financiers et à leurs résultats de la période comparative comme si IFRS 9 était entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. Les principes clés d'IFRS 17 sont les suivants :

- Les contrats d'assurance sont des contrats aux termes desquels une entité accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de contrat) en convenant d'indemniser le titulaire de contrat si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) touche de façon défavorable le titulaire de contrat.
- Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont divisés en groupes qui seront comptabilisés et évalués séparément.
- Les groupes de contrats d'assurance sont comptabilisés et évalués comme le total des composantes d'évaluation suivantes : a) la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs; b) un ajustement au titre du risque non financier; et c) la marge sur services contractuels (la « MSC »), un montant qui représente le profit non acquis sur le groupe de contrats d'assurance. Ces composantes d'évaluation s'appliquent aux groupes de contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation et la méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV »). La MHV s'applique aux contrats d'assurance avec participation directe qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels le titulaire de contrat se voit promettre un rendement en fonction d'éléments sous-jacents, comme des fonds distincts et certains contrats d'assurance avec participation. Pour les contrats de courte durée, qui représentent la plupart de nos activités d'assurance collective vie et maladie, une méthode d'évaluation simplifiée — la méthode de la répartition des primes (la « MRP ») — est appliquée. En vertu de la MRP, les contrats d'assurance sont évalués en fonction des profits non acquis et ne sont assujettis à aucune MSC.
- Le profit afférent à un groupe de contrats d'assurance est comptabilisé en résultat sur la période au cours de laquelle les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis, et à mesure que les risques liés à la prestation de ces services diminuent au fil du temps.
- Les produits des activités d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance sont présentés séparément.
- Les informations à fournir visent à accroître la transparence et la comparabilité des résultats.

L'évaluation des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 17 diffère de l'évaluation selon la méthode canadienne axée sur le bilan actuellement appliquée en vertu d'IFRS 4. Les différences les plus importantes sont présentées ci-après par composante d'évaluation :

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs :

- Les taux d'actualisation utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17 sont fondés sur les caractéristiques des contrats d'assurance. En vertu d'IFRS 4, les taux d'actualisation dépendent du portefeuille d'actifs soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance.
- Les estimations en vertu d'IFRS 17 tiennent compte des perspectives courantes du marché quant au coût des garanties financières, ce qui nécessite une évaluation prenant en compte le prix des options sur le marché. En vertu d'IFRS 4, le coût des garanties financières est fondé sur le montant requis pour remplir l'obligation.
- En vertu d'IFRS 17, les flux de trésorerie liés aux charges se limitent aux flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des obligations en vertu des contrats d'assurance.
- L'impôt différé n'est pas pris en compte dans les flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17.

Ajustement au titre du risque :

- Il s'agit de l'évaluation de la compensation pour l'incertitude découlant d'un risque non financier, comme la mortalité, la morbidité, les rachats et les charges, en vertu d'IFRS 17.
- Le montant des provisions au titre de l'incertitude découlant d'un risque financier est inclus dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17.
- Aucun montant n'est présenté au titre du risque lié à la non-concordance entre l'actif et le passif en vertu d'IFRS 17.
- En vertu d'IFRS 4, les montants présentés au titre des risques susmentionnés sont reflétés dans une provision pour écarts défavorables comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Marge sur services contractuels :

- Il s'agit d'une nouvelle composante des passifs qui nécessite le regroupement des contrats d'assurance, ce qui n'est pas exigé en vertu d'IFRS 4.
- La MSC représente les profits non acquis, comme il est expliqué plus en détail ci-dessous.

Les méthodes d'évaluation en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 4 sont semblables pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MRP, comme nos contrats d'assurance collective vie et maladie. Elles divergent principalement en ce qui concerne l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus, du fait que les différences liées au taux d'actualisation et à l'ajustement au titre du risque qui ont été mentionnées précédemment sont applicables.

Nous avons mis en relief dans la section suivante certaines incidences sur notre performance financière découlant des différences susmentionnées entre IFRS 17 et IFRS 4 :

- Les profits tirés des affaires nouvelles (les profits non acquis) sont évalués différemment en vertu d'IFRS 17, ce qui reflète les différences en matière d'évaluation des contrats d'assurance dont il est question ci-dessus. En outre, en vertu d'IFRS 17, les profits tirés des affaires nouvelles sont différés, sont enregistrés dans la MSC et sont comptabilisés en résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis. Les pertes sur les affaires nouvelles sont également évaluées différemment, mais elles continuent d'être comptabilisées en résultat immédiatement. En vertu d'IFRS 4, les profits tirés des affaires nouvelles et les pertes sur les affaires nouvelles sont comptabilisés en résultat immédiatement.
- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur actualisée des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont fondés sur les caractéristiques des contrats d'assurance plutôt que sur les actifs soutenant les passifs. Il en résulte, entre autres différences, des changements quant au moment où les produits tirés des placements sont comptabilisés.
- En vertu d'IFRS 17, les changements liés au risque financier (par exemple, les changements de taux d'actualisation) continuent d'être comptabilisés en résultat immédiatement, à l'exception des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, en vertu de laquelle les changements sont comptabilisés dans la MSC. Les modifications des hypothèses relatives au risque non financier, comme la mortalité, sont reflétées dans la MSC et sont comptabilisées en résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis. En vertu d'IFRS 4, les modifications des hypothèses concernant les variables liées au risque financier et au risque non financier sont immédiatement comptabilisées en résultat.

IFRS 9 comprend des indications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Le classement des actifs financiers est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique selon lequel les actifs sont gérés, et il détermine la façon dont les actifs financiers sont évalués. Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent généralement inchangés par rapport à IAS 39. IFRS 9 introduit également un modèle de dépréciation pour les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce modèle exige la comptabilisation d'une provision pour pertes attendues pour les 12 mois à venir lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, ainsi que la comptabilisation d'une provision pour pertes attendues pour sa durée de vie si certains critères sont respectés. En outre, IFRS 9 présente un nouveau modèle de comptabilité de couverture afin de mieux s'harmoniser avec les activités de gestion des risques.

En vertu d'IFRS 17, nous choisissons de comptabiliser en résultat, plutôt que dans les autres éléments du résultat global, la totalité de nos produits financiers et de nos charges financières d'assurance. Par conséquent, afin d'éviter une non-concordance comptable, nous choisissons, en vertu d'IFRS 9, de classer à la juste valeur par le biais du résultat net la plupart de nos placements à revenu fixe soutenant les contrats d'assurance.

L'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 devrait avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés, et les estimations des répercussions financières pourraient changer à mesure que nous continuons l'évaluation des répercussions de l'adoption de ces deux normes. La mise en place de la MSC et la mise en œuvre d'autres changements liés à l'évaluation au moment de la transition le 1<sup>er</sup> janvier 2022, y compris l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 à la même date, auraient donné lieu à une diminution du total des capitaux propres.

Des éléments financiers importants de notre état consolidé de la situation financière devraient être touchés comme suit :

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Ajustements selon IFRS 9 <sup>1)</sup>	Ajustements selon IFRS 17	Autres <sup>2)</sup>	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022, montant ajusté après la transition
Placements	181 261 \$	4 007 \$	— \$	— \$	185 268 \$
Avances sur contrats <sup>3)</sup>	3 261	—	(3 261)	—	—
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus et actifs relatifs aux contrats d'assurance <sup>4)</sup>	3 683	—	4 803	—	8 486
Autres actifs <sup>3)</sup>	157 165	—	(1 157)	1 180	157 188
<b>Total de l'actif</b>	<b>345 370 \$</b>	<b>4 007 \$</b>	<b>385 \$</b>	<b>1 180 \$</b>	<b>350 942 \$</b>
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus <sup>5)</sup>	147 811	—	5 301	—	153 112
Passifs relatifs aux contrats de placement <sup>6)</sup>	3 368	—	6 546	—	9 914
Autres passifs <sup>3)</sup>	166 118	—	(412)	—	165 706
<b>Total du passif</b>	<b>317 297 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>11 435 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>328 732 \$</b>
<b>Total des capitaux propres<sup>7)</sup></b>	<b>28 073 \$</b>	<b>4 007 \$</b>	<b>(11 050) \$</b>	<b>1 180 \$</b>	<b>22 210 \$</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>345 370 \$</b>	<b>4 007 \$</b>	<b>385 \$</b>	<b>1 180 \$</b>	<b>350 942 \$</b>

<sup>1)</sup> Principalement en raison de l'incidence sur l'évaluation des modifications de classement des prêts hypothécaires et autres prêts en vertu d'IFRS 9.

<sup>2)</sup> En raison de l'incidence fiscale de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

<sup>3)</sup> Certains soldes, tels que les avances sur contrats et les montants liés aux primes, qui étaient auparavant présentés séparément ou inclus dans les postes Autres actifs et Autres passifs, sont inclus aux actifs ou aux passifs relatifs aux contrats d'assurance émis ou aux soldes des contrats de réassurance détenus en vertu d'IFRS 17.

<sup>4)</sup> Augmentation principalement attribuable à l'incidence des réévaluations en vertu d'IFRS 17 et à l'obligation de présenter les actifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus séparément des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs liés aux contrats de réassurance détenus.

<sup>5)</sup> L'augmentation des soldes des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus est principalement attribuable à l'incidence des réévaluations en vertu d'IFRS 17, partiellement contrebalancée par l'incidence des reclassements en vertu d'IFRS 17. L'incidence des réévaluations est principalement attribuable à l'établissement de marges sur services contractuels d'environ 10 G\$, à l'incidence des modifications des taux d'actualisation en vertu d'IFRS 17 et à la libération de certaines réserves détenues en vertu d'IFRS 4. L'incidence des reclassements est principalement compensée au sein des postes Avances sur contrats et Passifs relatifs aux contrats de placement.

<sup>6)</sup> Certains contrats précédemment inclus dans les postes Avances sur contrats et Passifs relatifs aux contrats d'assurance en vertu d'IFRS 4 sont reclassés dans les passifs relatifs aux contrats de placement en vertu d'IFRS 17.

<sup>7)</sup> Comprend une réduction de 4,5 G\$ des capitaux propres attribuables aux actionnaires et une réduction de 1,4 G\$ des capitaux propres du compte de participation.

## IAS 12

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »). Ces modifications, intitulées Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique, limitent la portée de l'exemption relative à la comptabilisation prévue dans IAS 12, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, au moment de la comptabilisation initiale, donnent lieu à des différences temporaires imposables et déductibles équivalentes. Les modifications à IAS 12 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et son application anticipée est permise. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

## IAS 1

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), et à l'énoncé de pratique en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative* (l'« énoncé de pratique en IFRS 2 »). Les modifications apportées à IAS 1 exigent des sociétés qu'elles présentent leurs informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les modifications apportées à l'énoncé de pratique en IFRS 2 fournissent des directives sur la façon d'appliquer le concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications à IAS 1 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et son application anticipée est permise. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

## IAS 8

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 »). Les modifications clarifient la façon dont les sociétés devraient distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Les modifications à IAS 8 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et son application anticipée est permise. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.



## 2.C Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2024 ou par la suite

Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption des modifications suivantes sur nos états financiers consolidés.

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 ») afin d'ajouter des exigences d'évaluation subséquentes pour les transactions de cession-bail qui satisfont aux exigences d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, afin que ces transactions soient comptabilisées à titre de vente. Les modifications exigent qu'un vendeur-preneur évalue ultérieurement les obligations locatives découlant d'une cession-bail de manière à ne pas comptabiliser le montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les modifications à IFRS 16 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ces modifications s'appliquent de façon rétrospective, et leur application anticipée est permise.

## 3. Acquisitions et autres événements

### Cession de la SLF of Canada UK Limited

Le 4 août 2022, nous avons conclu une entente visant la vente de la SLF of Canada UK Limited (la « Sun Life UK ») pour un montant d'environ 385 \$ (248 £). La Sun Life UK gère des contrats d'assurance-vie et des régimes de retraite ainsi que des blocs de rentes à constitution immédiate pour ses Clients du Royaume-Uni. La Sun Life UK n'accepte plus de nouvelles souscriptions et gère un portefeuille d'activités fermées seulement depuis 2001. En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance.

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable nette des actifs et des passifs classés comme détenus en vue de la vente était de 403 \$, conformément aux exigences d'évaluation applicables. Au cours de l'exercice considéré, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 170 \$ relative au goodwill qui ne devrait pas être recouvrée au moyen de la vente. La charge est comptabilisée au poste Charges d'exploitation, commissions et taxes sur primes. Tout profit ou toute perte supplémentaire découlant de la cession, y compris les ajustements du prix de clôture, les écarts de change cumulés et les ajustements fiscaux, sera comptabilisé à la clôture de la vente.

La cession sera incluse dans notre secteur Organisation internationale. La transaction devrait être conclue au cours du premier semestre de 2023, sous réserve des approbations réglementaires et des conditions de clôture habituelles.

### Advisors Asset Management Inc.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2022, nous avons conclu une entente avec Advisors Asset Management Inc. (« AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis, visant l'acquisition d'une participation de 51 %, après dilution, pour une contrepartie en trésorerie d'environ 280 \$ (214 \$ US), ainsi qu'une option visant l'acquisition de la participation restante à partir de 2028. AAM deviendra la filiale américaine de distribution aux particuliers de Gestion SLC, qui fait partie de notre secteur Gestion d'actifs. La transaction devrait être conclue au cours du premier semestre de 2023, sous réserve des approbations réglementaires et des conditions de clôture habituelles.

### DentaQuest

Le 1<sup>er</sup> juin 2022, nous avons acquis DentaQuest, le deuxième plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis pour le nombre de participants, pour environ 3 267 \$ (2 584 \$ US). La contrepartie totale de l'acquisition de la participation de 100 % dans DentaQuest était un montant en trésorerie de 3 267 \$, principalement constitué d'un goodwill et d'immobilisations incorporelles, notamment les relations contractuelles, les logiciels et la marque. DentaQuest est présentée dans l'UGT des garanties de frais dentaires de notre secteur États-Unis. L'acquisition de DentaQuest s'aligne sur la stratégie d'affaires de la Sun Life, qui consiste à être un chef de file dans les garanties de frais médicaux et les garanties collectives, avec un accent de plus en plus marqué sur la santé.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis s'établit comme suit :

	Au 1 <sup>er</sup> juin 2022
Immobilisations incorporelles	1 208 \$
Actif net	255
Passifs d'impôt différé	(226) \$
Total des actifs nets identifiables, à la juste valeur	1 237
Goodwill lié à l'acquisition <sup>1)</sup>	2 030
Contrepartie totale	3 267 \$

<sup>1)</sup> Le goodwill reflète principalement les synergies attendues du regroupement de DentaQuest et de nos activités existantes de garanties de frais dentaires et d'assurance frais d'optique au sein de nos activités des Garanties collectives aux États-Unis, ainsi que le potentiel de croissance future des affaires de DentaQuest. Le goodwill n'est pas déductible d'impôt.

Le calcul de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables est sujet à des améliorations, et il pourrait être ajusté de façon rétroactive afin de refléter de nouveaux renseignements obtenus à l'égard de faits et de circonstances existant à la date d'acquisition au cours de la période d'évaluation.

Après la date d'acquisition, soit le 1<sup>er</sup> juin 2022, DentaQuest a fourni un apport total aux produits de 2 061 \$ à notre secteur États-Unis pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## Pinnacle Care International, Inc.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, nous avons conclu l'acquisition de Pinnacle Care International, Inc. (« PinnacleCare »). La contrepartie totale de l'acquisition de la participation de 100 % dans PinnacleCare était un montant en trésorerie de 110 \$, principalement constitué d'un goodwill et d'immobilisations incorporelles. Le goodwill de 45 \$ comptabilisé dans le cadre de l'acquisition représente la valeur des synergies découlant de l'intégration de PinnacleCare aux activités des Garanties collectives aux États-Unis. Les immobilisations incorporelles de 64 \$ comptabilisées comme faisant partie de l'acquisition représentent la valeur des relations avec la clientèle acquises avec l'entreprise.

PinnacleCare est un service d'orientation dans le système de santé et d'intelligence médicale des États-Unis, qui nous permet d'étendre notre secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes. Cette acquisition fait désormais partie de nos activités des Garanties collectives dans ce pays. Nous pourrions ainsi élargir notre secteur de l'assurance en excédent de pertes en améliorant l'expérience de soins ainsi que les coûts et les résultats pour l'employé et l'employeur.

## Crescent Capital Group LP

Le 5 janvier 2021, nous avons fait l'acquisition d'une participation de 51 % dans la société Crescent Capital Group LP (« Crescent »), un gestionnaire d'instruments de crédit alternatifs d'envergure mondiale situé aux États-Unis, et nous avons également l'option d'acquérir la participation restante dans l'avenir. Crescent est présentée dans la division Gestion SLC de notre secteur Gestion d'actifs. La contrepartie comprenait un montant en trésorerie de 308 \$ et une contrepartie éventuelle de 6 \$ à l'intention des anciens propriétaires de Crescent. L'acquisition permettra à Gestion SLC d'élargir sa gamme de solutions de crédit alternatif.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis s'établit comme suit :

	Au 5 janvier 2021
Immobilisations incorporelles	341 \$
Passif net	(119)
Total des actifs nets identifiables, à la juste valeur	222
Participations ne donnant pas le contrôle <sup>1)</sup>	(317)
Goodwill lié à l'acquisition	409
Contrepartie totale	314 \$

<sup>1)</sup> Nous avons choisi d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur pour cette acquisition. La juste valeur a été établie en calculant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés aux participations ne donnant pas le contrôle. Les hypothèses importantes relatives à l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle comprennent les flux de trésorerie après impôt estimatifs attendus, ainsi qu'une évaluation du taux d'actualisation approprié.

De plus, les actionnaires minoritaires de Crescent peuvent exiger que nous rachetions leurs actions (l'« option de vente ») en 2026. Nous disposons d'une option d'achat nous permettant d'acquérir les actions en circulation restantes détenues par les actionnaires minoritaires à compter de 2026. La juste valeur des passifs au titre de l'option de vente a été comptabilisée au poste Autres passifs financiers et tout excédent de la valeur comptable découlant des transactions liées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle a été porté en diminution des bénéfices non distribués. Toute variation de la valeur comptable du passif financier survenant après la date d'acquisition sera comptabilisée dans les états consolidés du résultat net. L'entente prévoit également un paiement éventuel fondé sur l'atteinte de certaines étapes importantes.

En date de l'acquisition, l'incidence sur nos actifs, nos passifs et nos capitaux propres s'établissait comme suit :

Au 5 janvier 2021	Achat d'actions	Ajustements au titre de l'option de vente	Total
Contrepartie en trésorerie	(308) \$	— \$	(308) \$
Immobilisations incorporelles	341	—	341
Goodwill <sup>1)</sup>	409	—	409
Total de l'actif	442 \$	— \$	442 \$
Passif net	(119) \$	— \$	(119) \$
Autres passifs financiers – contrepartie éventuelle	(6)	—	(6)
Autres passifs financiers – option de vente	—	(441)	(441)
Total du passif	(125) \$	(441) \$	(566) \$
Participations ne donnant pas le contrôle <sup>2)</sup>	(317) \$	302 \$	(15) \$
Bénéfices non distribués	—	139	139
Total des capitaux propres	(317) \$	441 \$	124 \$

<sup>1)</sup> Le goodwill de 409 \$ reflète les relations avec la clientèle non contractuelles et il est déductible d'impôt.

<sup>2)</sup> La tranche restante de 15 \$ représente des actifs précisément identifiables pour lesquels les risques et les avantages reviennent aux actionnaires minoritaires de Crescent Capital Group, et les participations ne donnant pas le contrôle ne sont pas incluses dans l'option de vente.

## Acquisitions et autres événements

Le 5 avril 2022, nous avons annoncé un élargissement de notre partenariat de bancassurance existant avec la PT Bank CIMB Niaga Tbk (la « CIMB Niaga ») en Indonésie. En vertu de cette nouvelle entente, avec prise d'effet en janvier 2025, nous serons le fournisseur de solutions d'assurance aux clients de la CIMB Niaga dans tous les réseaux de distribution pour une durée de 15 ans, ce qui permettra d'accélérer davantage notre stratégie à

long terme visant à faire croître notre capacité de distribution dans la région. L'entente prolonge également notre relation existante avec la CIMB Niaga pour une durée de six ans jusqu'en 2039. Un paiement initial de 508 \$ a été effectué le 30 juin 2022. Une tranche de 18 \$ du paiement initial lié au partenariat de bancassurance existant a été inscrite à l'actif à titre d'immobilisation incorporelle. La tranche restante de 490 \$ sera initialement comptabilisée à titre de paiement anticipé et sera inscrite à l'actif à titre d'immobilisation incorporelle lorsque l'entente entrera en vigueur en 2025. L'amortissement de cette immobilisation incorporelle commencera en 2025.

Le 13 décembre 2021, nous avons annoncé que la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (la « Première du Canada ») a conclu une entente visant l'acquisition de nos activités liées aux marchés spéciaux. Ces marchés comprennent une variété de Clients des régimes d'associations et de groupes d'affinités et de l'assurance-crédit collective. La transaction devrait se conclure au début de 2023, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles, y compris la réception des approbations réglementaires.

Le 1<sup>er</sup> février 2021, nous avons conclu la deuxième étape de notre acquisition des opérations du secteur de la retraite de la FWD Life Insurance Company (Bermuda) Limited (la « FWD ») pour un produit net de 17 \$. Cette acquisition comprend des placements de 480 \$ et des passifs relatifs aux contrats de placement de 480 \$.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous avons conclu une entente de bancassurance exclusive d'une durée de 15 ans avec la Asia Commercial Joint Stock Bank (« ACB »). Ce partenariat accroît de façon importante nos capacités de distribution en Asie. Un paiement initial de 471 \$ a été versé en janvier 2021 conformément aux modalités de l'entente. Le paiement initial a été inscrit à l'actif à titre d'immobilisation incorporelle, et il sera amorti sur la durée du contrat selon le mode des unités d'œuvre.

## 4. Information sectorielle

La Compagnie compte cinq secteurs d'activité à présenter : Canada, États-Unis, Gestion d'actifs, Asie et Organisation internationale. Ces secteurs d'activité exercent leurs activités dans le domaine des services financiers et ils reflètent notre structure de gestion et notre information financière interne. Le secteur Gestion d'actifs comprend les résultats de nos divisions MFS et Gestion SLC. Sous Organisation internationale sont groupés les résultats de notre division au Royaume-Uni et des Services de soutien généraux, qui comprennent les activités liées au portefeuille fermé de réassurance ainsi que les produits tirés des placements, les charges, le capital et les autres éléments qui ne sont pas attribués à nos autres secteurs d'activité.

Les produits de nos secteurs d'activité proviennent surtout des affaires liées à l'assurance-vie et à l'assurance-santé, à la gestion de placements et aux rentes, ainsi qu'aux fonds communs de placement. Les produits non attribués aux divisions stratégiques proviennent principalement des placements et du résultat sur le capital de l'Organisation internationale. Les opérations entre les secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normale et les prix, établis en conséquence, comme c'est le cas pour les opérations avec des tiers.

Les charges de chaque secteur d'activité peuvent inclure des coûts directement engagés ou des services directement fournis au nom du secteur au niveau de l'entreprise. En ce qui a trait aux coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'activité, nous avons recours à un cadre de communication de l'information à la direction qui utilise des hypothèses, des jugements et des méthodes pour attribuer les coûts généraux et les charges indirectes à nos secteurs d'activité.

Les opérations intersectorielles se composent principalement de conventions de financement interne évaluées à la juste valeur en cours au moment de leur négociation, tandis que les produits intersectoriels tirés des placements se composent principalement d'intérêts versés par le secteur États-Unis à l'Organisation internationale. Pour leur part, les produits intersectoriels tirés des honoraires se composent principalement d'honoraires de gestion d'actifs versés à Gestion d'actifs par nos secteurs d'activité. Gestion SLC perçoit les produits tirés des honoraires et engage les charges opérationnelles liées à la gestion de l'actif du fonds général. Les opérations intersectorielles sont éliminées dans la colonne Ajustements de consolidation des tableaux qui suivent.

La direction considère que les Clients externes sont des particuliers et des entreprises. Nous ne dépendons pas d'un Client en particulier, car aucun n'est important individuellement pour nos activités.

Pour les exercices clos les	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
<b>31 décembre 2022</b>							
Montant brut des primes :							
Rentes	3 909 \$	1 \$	— \$	26 \$	9 \$	— \$	3 945 \$
Assurance-vie	6 308	1 515	—	3 512	60	—	11 395
Assurance-santé	6 493	7 298	—	25	4	—	13 820
Montant brut total des primes	16 710	8 814	—	3 563	73	—	29 160
À déduire : Primes cédées	1 589	505	—	189	14	—	2 297
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	(4 864)	(2 306)	28	(3 242)	(1 113)	(90)	(11 587)
Produits tirés des honoraires	1 610	297	5 729	620	106	(316)	8 046
Total des produits	11 867	6 300	5 757	752	(948)	(406)	23 322
À déduire :							
Total des prestations et charges	10 344	5 571	4 215	218	(543)	(406)	19 399
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	363	143	345	63	(293)	—	621
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 160 \$	586 \$	1 197 \$	471 \$	(112) \$	— \$	3 302 \$
À déduire :							
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat avec participation	160	—	—	(44)	—	—	116
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	56	—	—	—	56
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1 000 \$	586 \$	1 141 \$	515 \$	(112) \$	— \$	3 130 \$
<b>31 décembre 2021</b>							
Montant brut des primes :							
Rentes	3 874 \$	— \$	— \$	29 \$	14 \$	— \$	3 917 \$
Assurance-vie	5 848	1 452	—	3 542	83	—	10 925
Assurance-santé	5 989	4 624	—	24	27	—	10 664
Montant brut total des primes	15 711	6 076	—	3 595	124	—	25 506
À déduire : Primes cédées	1 533	705	—	201	14	—	2 453
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	3 069	546	20	1 060	37	(99)	4 633
Produits tirés des honoraires	1 611	81	5 835	642	111	(278)	8 002
Total des produits	18 858	5 998	5 855	5 096	258	(377)	35 688
À déduire :							
Total des prestations et charges	16 651	5 375	4 591	3 838	513	(377)	30 591
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	384	124	372	113	(266)	—	727
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 823 \$	499 \$	892 \$	1 145 \$	11 \$	— \$	4 370 \$
À déduire :							
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat avec participation	265	—	—	70	—	—	335
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1 558 \$	499 \$	892 \$	1 075 \$	11 \$	— \$	4 035 \$

Les actifs et passifs par secteur s'établissent comme suit :

	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
<b>Au 31 décembre 2022</b>							
Total de l'actif du fonds général	110 888 \$	37 282 \$	11 702 \$	37 072 \$	9 044 \$	(374) \$	205 614 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	109 058 \$	421 \$	— \$	7 111 \$	8 702 \$	— \$	125 292 \$
Total du passif du fonds général	100 396 \$	30 190 \$	9 474 \$	29 662 \$	6 889 \$	(374) \$	176 237 \$
<b>Au 31 décembre 2021</b>							
Total de l'actif du fonds général	110 499 \$	33 391 \$	10 024 \$	37 661 \$	14 187 \$	(388) \$	205 374 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	121 146 \$	519 \$	— \$	7 609 \$	10 722 \$	— \$	139 996 \$
Total du passif du fonds général	100 838 \$	29 553 \$	8 010 \$	30 884 \$	8 404 \$	(388) \$	177 301 \$

Les produits et l'actif de nos secteurs d'activité diffèrent de ceux de nos secteurs géographiques en raison principalement de la division géographique de nos secteurs Gestion d'actifs et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les produits par pays pour Gestion d'actifs et pour l'Organisation internationale.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Gestion d'actifs		Organisation internationale	
	2022	2021	2022	2021
Produits :				
États-Unis	5 173 \$	5 299 \$	61 \$	112 \$
Royaume-Uni	288	289	(1 014)	74
Canada	251	233	9	75
Autres pays	45	34	(4)	(3)
Total des produits	5 757 \$	5 855 \$	(948) \$	258 \$

Le tableau suivant présente le total de l'actif par pays pour Gestion d'actifs et pour l'Organisation internationale.

Aux 31 décembre	Gestion d'actifs		Organisation internationale	
	2022	2021	2022	2021
Total de l'actif du fonds général :				
États-Unis	9 933 \$	8 203 \$	1 536 \$	2 570 \$
Royaume-Uni	940	1 064	4 827	6 892
Canada	581	582	2 500	4 533
Autres pays	248	175	181	192
Total de l'actif du fonds général	11 702 \$	10 024 \$	9 044 \$	14 187 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :				
Royaume-Uni	— \$	— \$	8 702 \$	10 722 \$
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	— \$	8 702 \$	10 722 \$

## 5. Total des placements et produits nets tirés des placements connexes

### 5.A Juste valeur des placements

#### 5.A.i Valeur comptable et juste valeur des actifs financiers et des autres passifs financiers

Les valeurs comptables et les justes valeurs de nos actifs financiers sont présentées dans le tableau qui suit :

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actif</b>				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	11 219 \$	11 219 \$	12 278 \$	12 278 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	62 757	62 757	75 998	75 998
Titres de créance – disponibles à la vente <sup>1)</sup>	13 145	13 145	12 729	12 729
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	6 824	6 824	7 538	7 538
Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	324	324	1 575	1 575
Prêts hypothécaires et autres prêts <sup>1)</sup>	56 261	51 850	51 692	55 756
Actifs dérivés	2 095	2 095	1 583	1 583
Autres placements – à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>2)</sup>	5 542	5 542	4 435	4 435
Autres placements – disponibles à la vente <sup>2)</sup>	996	996	781	781
Autres placements – titres garantis par des prêts	3 044	2 880	1 865	1 855
Avances sur contrats	3 350	3 350	3 261	3 261
<b>Total des actifs financiers<sup>3)</sup></b>	<b>165 557 \$</b>	<b>160 982 \$</b>	<b>173 735 \$</b>	<b>177 789 \$</b>

<sup>1)</sup> Au 31 décembre 2022, la juste valeur des placements assortis de flux de trésorerie contractuels passant par l'évaluation du critère URPI comprenait : des titres de créance – disponibles à la vente de 12 829 \$ (31 décembre 2021 – 12 604 \$), des prêts hypothécaires et autres prêts soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance de 48 614 \$ (31 décembre 2021 – 51 249 \$) et des prêts hypothécaires et autres prêts ne soutenant pas les passifs relatifs aux contrats d'assurance de 3 229 \$ (31 décembre 2021 – 4 499 \$).

<sup>2)</sup> Les autres placements (à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente) comprennent nos placements dans les fonds distincts, les fonds communs de placement et les sociétés en commandite simple.

<sup>3)</sup> Les placements de 177 292 \$ (31 décembre 2021 – 184 522 \$) présentés dans nos états consolidés de la situation financière comprennent le total des actifs financiers présenté dans le tableau ci-dessus, les immeubles de placement de 10 102 \$ (31 décembre 2021 – 9 109 \$) et les autres placements – actifs non financiers de 1 633 \$ (31 décembre 2021 – 1 678 \$).

Nos prêts hypothécaires et autres prêts sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information, est déterminée en fonction des méthodes et hypothèses décrites à la note 5.A.ii. Au 31 décembre 2022, des montants de 44 681 \$ et de 7 169 \$ étaient classés dans les niveaux 2 et 3, respectivement, de la hiérarchie des justes valeurs, comme il est décrit à la présente note (31 décembre 2021 – 43 488 \$ et 12 268 \$, respectivement).

#### Passifs financiers

Les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des autres passifs financiers, aux fins de la présentation de l'information, est déterminée en fonction des méthodes et hypothèses décrites à la rubrique 5.A.ii. Au 31 décembre 2022, la valeur comptable de 1 996 \$ et la juste valeur de 1 890 \$ étaient classées dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs décrite à la présente note (31 décembre 2021 – 1 810 \$ et 1 865 \$, respectivement).

Des passifs dérivés d'une juste valeur de 2 351 \$ (31 décembre 2021 – 1 392 \$) sont également inscrits aux états consolidés de la situation financière.

Les obligations liées à l'emprunt de titres sont comptabilisées à la juste valeur de 73 \$ (31 décembre 2021 – 51 \$).

Les avances sur contrats sont comptabilisées selon le solde du capital impayé. La juste valeur des avances sur contrats, aux fins de la présentation de l'information, se rapproche de leur valeur comptable, puisque les avances sur contrats sont entièrement garanties par la valeur des contrats sur lesquels elles sont consenties. Les avances sur contrats sont classées dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

#### Titres garantis par des prêts

Crescent, une filiale dans notre secteur Gestion d'actifs, émet et gère des titres garantis par des prêts. Chaque titre garanti par des prêts est une entité ad hoc qui détient un portefeuille de placements composé principalement de prêts garantis de premier rang, et qui émet différentes tranches de billets de premier rang et de billets subordonnés à des tiers dans le but de financer l'achat de ces placements. Les actifs de l'entité ad hoc sont inclus dans les autres placements, alors que les passifs connexes sont inclus dans les autres passifs. Se reporter à la note 12 pour connaître les passifs connexes des titres garantis par des prêts.

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des actifs soutenant les titres garantis par des prêts s'élevait à 3 044 \$ (31 décembre 2021 – 1 865 \$), ce qui comprend une trésorerie et des débiteurs de 292 \$ (31 décembre 2021 – 319 \$) ainsi que des prêts de 2 752 \$ (31 décembre 2021 – 1 546 \$). Les prêts sont évalués au coût amorti. Ces prêts sous-jacents sont principalement de qualité inférieure. Notre exposition contractuelle maximale à la perte liée aux titres garantis par des prêts se limite à notre placement de 159 \$ (31 décembre 2021 – 104 \$) dans la tranche subordonnée de dernier rang.

Les charges d'intérêts liées aux titres garantis par des prêts se sont établies à 71 \$ au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 11 \$).

## 5.A.ii Méthodes et hypothèses relatives à la juste valeur

La juste valeur des titres de créance d'État et de sociétés est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données d'entrée observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et des données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance d'État et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur le rendement des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans les cas où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit et aux émissions de prêts courantes. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon le terme et d'autres caractéristiques propres aux prêts. Les prêts hypothécaires et autres prêts à long terme sont généralement classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La donnée d'entrée non observable importante est la tranche de ces écarts ajustés en fonction du risque correspondant à des durées de 20 ans ou plus pour les prêts hypothécaires et de 10 ans ou plus pour les autres prêts.

La juste valeur des autres passifs financiers est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux d'emprunt marginal ou au taux d'intérêt effectif. Les autres passifs financiers classés au niveau 3 représentent la valeur actualisée du prix estimatif que nous devrions payer afin d'acquérir les actions en circulation restantes lors de l'exercice d'une option de vente et de toute distribution obligatoire. La juste valeur des passifs est fondée sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») moyen des années précédant les dates d'exercice des options, ainsi que sur des multiples du BAIIA conformes aux accords de vente ainsi que sur le montant prévu de toute distribution obligatoire. Une variation du BAIIA aurait une incidence sur la juste valeur des autres passifs financiers et sur notre résultat net.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme normalisés et des options négociés en bourse est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs, tandis que la juste valeur des dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données de marché observables. Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

La juste valeur des autres placements est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'intérêt, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur

caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

La juste valeur des titres à court terme est estimée en ajustant leur valeur comptable en fonction du risque de crédit, lorsque cela est approprié.

La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par les gestionnaires de placements. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance d'État et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs.

La juste valeur des obligations liées à l'emprunt de titres est fondée sur la juste valeur des titres d'emprunt sous-jacents. Comme ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour déterminer la juste valeur est la même que celle utilisée pour les titres de créance sous-jacents pertinents.

Les méthodes et hypothèses servant à déterminer les justes valeurs des passifs relatifs aux contrats de placement sont présentées à la note 10.B.

### 5.A.iii Hiérarchie des justes valeurs

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains autres placements et les immeubles de placement.

Les tableaux suivants présentent nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente selon leur niveau de hiérarchie.

	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	10 622 \$	597 \$	— \$	11 219 \$	10 923 \$	1 355 \$	— \$	12 278 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	699	61 661	397	62 757	1 503	74 333	162	75 998
Titres de créance – disponibles à la vente	723	12 373	49	13 145	770	11 916	43	12 729
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	3 995	2 731	98	6 824	4 429	3 013	96	7 538
Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	138	113	73	324	1 414	87	74	1 575
Actifs dérivés	37	2 058	—	2 095	26	1 557	—	1 583
Autres placements	789	194	5 555	6 538	1 189	377	3 650	5 216
Immeubles de placement	—	—	10 102	10 102	—	—	9 109	9 109
<b>Total des placements évalués à la juste</b>	<b>17 003 \$</b>	<b>79 727 \$</b>	<b>16 274 \$</b>	<b>113 004 \$</b>	<b>20 254 \$</b>	<b>92 638 \$</b>	<b>13 134 \$</b>	<b>126 026 \$</b>
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	23 933	100 728	631	125 292	28 637	110 748	611	139 996
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>40 936 \$</b>	<b>180 455 \$</b>	<b>16 905 \$</b>	<b>238 296 \$</b>	<b>48 891 \$</b>	<b>203 386 \$</b>	<b>13 745 \$</b>	<b>266 022 \$</b>
<b>Passif</b>								
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	— \$	10 \$	10 \$	— \$	— \$	9 \$	9 \$
Passifs dérivés	10	2 341	—	2 351	9	1 383	—	1 392
Autres passifs – obligations liées à l'emprunt de titres	—	73	—	73	—	51	—	51
<b>Total des passifs évalués à la juste valeur</b>	<b>10 \$</b>	<b>2 414 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>2 434 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>1 434 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>1 452 \$</b>



Au poste Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net sont regroupés les titres suivants :

	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	— \$	3 869 \$	12 \$	3 881 \$	— \$	4 783 \$	15 \$	4 798 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	—	12 638	—	12 638	—	15 930	—	15 930
Gouvernements et organismes américains	699	109	—	808	1 503	139	—	1 642
Autres gouvernements étrangers	—	3 852	11	3 863	—	4 747	7	4 754
Sociétés	—	34 747	288	35 035	—	41 914	138	42 052
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	—	2 028	56	2 084	—	2 221	2	2 223
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	—	2 226	—	2 226	—	2 565	—	2 565
Titres garantis par des créances	—	538	—	538	—	351	—	351
Autres	—	1 654	30	1 684	—	1 683	—	1 683
<b>Total</b>	<b>699 \$</b>	<b>61 661 \$</b>	<b>397 \$</b>	<b>62 757 \$</b>	<b>1 503 \$</b>	<b>74 333 \$</b>	<b>162 \$</b>	<b>75 998 \$</b>

Au poste Titres de créance – disponibles à la vente sont regroupés les titres suivants :

	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	— \$	1 730 \$	— \$	1 730 \$	— \$	2 303 \$	— \$	2 303 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	—	1 027	—	1 027	—	1 149	—	1 149
Gouvernements et organismes américains	723	6	—	729	770	1	—	771
Autres gouvernements étrangers	—	761	—	761	—	756	1	757
Sociétés	—	6 234	41	6 275	—	5 473	41	5 514
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	—	793	—	793	—	761	1	762
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	—	819	—	819	—	522	—	522
Titres garantis par des créances	—	508	—	508	—	505	—	505
Autres	—	495	8	503	—	446	—	446
<b>Total</b>	<b>723 \$</b>	<b>12 373 \$</b>	<b>49 \$</b>	<b>13 145 \$</b>	<b>770 \$</b>	<b>11 916 \$</b>	<b>43 \$</b>	<b>12 729 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2022 et en 2021.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs et des passifs classés dans le niveau 3.

Pour les exercices clos les	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	Autres placements	Immeubles de placement	Total des placements évalués à la juste valeur	Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	Total des actifs évalués à la juste valeur
<b>31 décembre 2022</b>									
Solde d'ouverture	162 \$	43 \$	96 \$	74 \$	3 650 \$	9 109 \$	13 134 \$	611 \$	13 745 \$
Inclus dans le résultat net <sup>1), 2), 3)</sup>	(31)	1	—	5	322	625	922	(32)	890
Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>2)</sup>	—	(4)	—	—	12	—	8	—	8
Achats	321	75	6	1	1 843	664	2 910	78	2 988
Ventes/paiements	—	(2)	(4)	(12)	(313)	(430)	(761)	(6)	(767)
Règlements	(1)	—	—	—	(47)	—	(48)	(1)	(49)
Transferts hors du niveau 3 <sup>4)</sup>	(59)	(64)	—	—	—	—	(123)	—	(123)
Conversion des monnaies étrangères <sup>5)</sup>	5	—	—	5	88	134	232	(19)	213
<b>Solde de clôture</b>	<b>397 \$</b>	<b>49 \$</b>	<b>98 \$</b>	<b>73 \$</b>	<b>5 555 \$</b>	<b>10 102 \$</b>	<b>16 274 \$</b>	<b>631 \$</b>	<b>16 905 \$</b>
Profits (pertes) inclus dans le bénéfice relativement aux instruments encore détenus à la date de clôture <sup>1)</sup>	(31) \$	— \$	— \$	— \$	295 \$	612 \$	876 \$	(20) \$	856 \$
<b>31 décembre 2021</b>									
Solde d'ouverture	225 \$	67 \$	181 \$	47 \$	2 645 \$	7 516 \$	10 681 \$	550 \$	11 231 \$
Inclus dans le résultat net <sup>1), 2), 3)</sup>	(6)	—	10	5	392	1 032	1 433	23	1 456
Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>2)</sup>	—	(1)	—	33	13	—	45	—	45
Achats	29	5	8	15	1 074	764	1 895	65	1 960
Ventes/paiements	(9)	(13)	(25)	(26)	(469)	(197)	(739)	(9)	(748)
Règlements	(15)	(3)	(5)	—	—	—	(23)	(1)	(24)
Transferts hors du niveau 3 <sup>4)</sup>	(57)	(10)	(73)	—	—	—	(140)	—	(140)
Conversion des monnaies étrangères <sup>5)</sup>	(5)	(2)	—	—	(5)	(6)	(18)	(17)	(35)
<b>Solde de clôture</b>	<b>162 \$</b>	<b>43 \$</b>	<b>96 \$</b>	<b>74 \$</b>	<b>3 650 \$</b>	<b>9 109 \$</b>	<b>13 134 \$</b>	<b>611 \$</b>	<b>13 745 \$</b>
Profits (pertes) inclus dans le bénéfice relativement aux instruments encore détenus à la date de clôture <sup>1)</sup>	(4) \$	— \$	11 \$	5 \$	382 \$	1 038 \$	1 432 \$	27 \$	1 459 \$

<sup>1)</sup> Inclus dans le poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) de nos états consolidés du résultat net pour le total des placements évalués à la juste valeur.

<sup>2)</sup> Le calcul du total des profits et des pertes inclus dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les actifs ou les passifs qui ont été transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, le tableau ci-dessus présente la totalité de la variation de la juste valeur pour la période. Pour les transferts hors du niveau 3 effectués au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau ci-dessus.

<sup>3)</sup> Le poste Immeubles de placement inclus dans le résultat net comprend des variations de la juste valeur des immeubles de placement de 667 \$ (2021 – 1 070 \$), déduction faite de l'amortissement des commissions de location et des avantages incitatifs liés à la prise à bail de 42 \$ (2021 – 38 \$). Au 31 décembre 2022, nous avons utilisé des hypothèses reflétant les variations connues de la valeur des immeubles, y compris la variation des flux de trésorerie futurs prévus.

<sup>4)</sup> Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2, et ils découlent donc principalement du fait que des données de marché observables sont disponibles à la date de clôture, nous libérant ainsi de l'obligation de nous fier à des données d'entrée non observables.

<sup>5)</sup> Le poste Conversion des monnaies étrangères a trait à l'incidence de la conversion en dollars canadiens des actifs et des passifs de niveau 3 de filiales étrangères libellés dans la monnaie fonctionnelle de ces filiales.

### Données d'entrée non observables et sensibilité des actifs de niveau 3

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont principalement composés d'immeubles de placement, de titres de créance et d'autres placements.

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie décrite à la note 5.A.ii. Les principales données d'entrée non observables utilisées dans l'évaluation des immeubles de placement au 31 décembre 2022 comprennent ce qui suit :

- Valeur locative estimée : la valeur locative estimée est calculée en fonction du loyer contractuel et d'autres transactions de location sur le marché local, déduction faite des charges d'exploitation remboursables. Une augmentation (diminution) de la valeur locative estimée se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. La valeur locative estimée varie selon le type d'immeuble : immeubles de détail, immeubles de bureaux et biens immobiliers industriels. La valeur locative estimée (en dollars, par pied carré, par année) varie entre 12,00 \$ et 76,00 \$ pour les immeubles de détail et entre 3,00 \$ et 21,50 \$ pour les biens immobiliers industriels.
- Taux de croissance de la location : le taux de croissance de la location se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux de croissance de la location se

traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. Le taux de croissance de la location (par année) varie entre 0,00 % et 3,00 %; cependant, la courbe de location à court terme entre un an et deux ans est inférieure ou supérieure à la fourchette pour les biens immobiliers choisis.

- Taux d'inoccupation à long terme : le taux d'inoccupation à long terme se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux d'inoccupation à long terme se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'inoccupation à long terme varie entre 2,00 % et 10,00 %.
- Taux d'actualisation : le taux d'actualisation se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements au cours des 10 prochaines années. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'actualisation varie entre 5,00 % et 9,50 %.
- Taux de capitalisation final : le taux de capitalisation final se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements pour la durée de vie restante après une période de 10 ans. Une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux de capitalisation final varie entre 3,63 % et 8,00 %.

Il existe une corrélation positive entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux de croissance de la location. Il existe une corrélation négative entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux d'inoccupation à long terme, du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final.

Nos titres de créance classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net et Titres de créance – disponibles à la vente du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement d'obligations de sociétés. La juste valeur de ces obligations de sociétés est généralement déterminée en fonction de cours établis par des courtiers qui ne peuvent être corroborés par des transactions observables sur le marché. Les données d'entrée non observables importantes relatives à ces obligations de sociétés comprennent les écarts entre émetteurs, qui se composent du crédit, de la liquidité et d'autres caractéristiques propres aux obligations. Une augmentation (diminution) de ces écarts entre émetteurs se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. En raison de la nature non observable de ces cours établis par des courtiers, nous ne déterminons pas si l'application d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des obligations de sociétés de niveau 3. La majorité de nos titres de créance classés dans le niveau 3 sont des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de ces actifs soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont en grande partie contrebalancées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan. Par conséquent, bien que le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles puisse avoir une incidence sur la juste valeur des titres de créance de niveau 3, il n'aura pas d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Les autres placements classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Autres placements – à la juste valeur par le biais du résultat net et Autres placements – disponibles à la vente du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement de placements dans des sociétés en commandite simple. La juste valeur de nos placements dans des sociétés en commandite simple est fondée sur la valeur liquidative fournie par la direction de ces sociétés. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple de niveau 3.

### **Processus d'évaluation des actifs de niveau 3**

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont essentiellement composés d'immeubles de placement, de titres de créance et de placements dans des sociétés en commandite simple inclus dans le poste Autres placements. Nos processus d'évaluation de ces actifs sont décrits ci-dessous.

La juste valeur des immeubles de placement est fondée sur les résultats d'évaluations effectuées chaque année et fait l'objet d'un examen trimestriel pour déterminer si elle a subi une variation significative. La méthode d'évaluation servant à déterminer la juste valeur est conforme aux normes des instituts des évaluateurs du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. Les immeubles de placement font l'objet d'une évaluation externe au moins une fois tous les trois ans. Les immeubles de placement qui ne font pas l'objet d'une évaluation externe au cours d'une année donnée sont examinés par des évaluateurs qualifiés. Un comité de gestion, qui comprend des professionnels du secteur des placements, passe en revue la juste valeur des immeubles de placement pour s'assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des titres de créance est habituellement établie par des services externes de fixation des prix. Nous obtenons une compréhension des données d'entrée et des méthodes d'évaluation qu'utilisent les services externes de fixation des prix. Lorsqu'il est impossible d'obtenir la juste valeur de services externes de fixation des prix, nous utilisons des cours établis par des courtiers ou des modèles internes qui font l'objet de processus détaillés d'examen et de validation. La juste valeur des titres de créance est assujettie à des procédures de validation et d'examen des prix en vue de nous assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple, incluse dans le poste Autres placements, est fondée sur la valeur liquidative. Les états financiers servant au calcul de la valeur liquidative font habituellement l'objet d'un audit annuel. Nous examinons la valeur liquidative des placements dans des sociétés en commandite simple et mettons en œuvre des procédures analytiques et autres procédures pour nous assurer que la juste valeur est raisonnable.

## 5.B Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements

Les produits d'intérêts et les autres produits tirés des placements présentés dans nos états consolidés du résultat net s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Produits d'intérêts :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	166 \$	25 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	2 596	2 429
Titres de créance – disponibles à la vente	341	256
Prêts hypothécaires et autres prêts	2 234	2 117
Placements dérivés	115	107
Avances sur contrats	167	160
<b>Total des produits d'intérêts</b>	<b>5 619</b>	<b>5 094</b>
Titres de capitaux propres – dividendes sur les titres à la juste valeur par le biais du résultat net	236	209
Titres de capitaux propres – dividendes sur les titres disponibles à la vente	8	5
Produits locatifs sur les immeubles de placement <sup>1)</sup>	593	543
Charges liées aux immeubles de placement	(248)	(235)
Autres produits	235	922
Charges et impôts liés aux placements	(291)	(266)
<b>Total des produits d'intérêts et autres produits tirés des placements</b>	<b>6 152 \$</b>	<b>6 272 \$</b>

<sup>1)</sup> Comprend les produits locatifs tirés des contrats de location simple provenant des immeubles de placement.

## 5.C Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs

Les variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs présentés dans nos états consolidés du résultat net s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Variation de la juste valeur :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	4 \$	(3) \$
Titres de créance	(15 959)	(3 892)
Titres de capitaux propres	(1 125)	825
Placements dérivés	(2 148)	191
Autres placements	152	444
Autres passifs – obligations liées à l'emprunt de titres	15	(2)
<b>Total de la variation de la valeur d'actifs et de passifs à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>(19 061)</b>	<b>(2 437)</b>
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	667	1 070
Profits (pertes) de change <sup>1)</sup>	535	(418)
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les immobilisations corporelles <sup>2)</sup>	100	—
<b>Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs</b>	<b>(17 759) \$</b>	<b>(1 785) \$</b>

<sup>1)</sup> Principalement attribuables à la conversion des actifs monétaires disponibles à la vente et des prêts hypothécaires et autres prêts, libellés en monnaies étrangères. Les montants compensatoires liés aux dérivés de change sont inclus dans la variation de la juste valeur des instruments dérivés.

<sup>2)</sup> En juin 2022, notre bureau de Wellesley, aux États-Unis, a fait l'objet d'une cession-bail. La transaction répondait aux critères d'une vente et d'un contrat de location simple et, par conséquent, nous avons comptabilisé un profit avant impôt de 100 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (2021 – néant).

## 5.D Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme présentés dans nos états consolidés de la situation financière ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie nets et les titres à court terme présentés dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2022	2021
Trésorerie	3 068 \$	2 297 \$
Équivalents de trésorerie	6 310	5 529
Titres à court terme	1 841	4 452
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme</b>	<b>11 219</b>	<b>12 278</b>
À déduire : Découverts bancaires comptabilisés dans les autres passifs	6	133
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme</b>	<b>11 213 \$</b>	<b>12 145 \$</b>

## 5.E Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés selon les principales catégories de dérivés.

Aux 31 décembre	2022		2021	
	Juste valeur		Juste valeur	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Contrats de taux d'intérêt	704 \$	(1 138) \$	942 \$	(366) \$
Contrats de change	1 300	(1 203)	527	(1 018)
Autres contrats	91	(10)	114	(8)
Total des dérivés	2 095 \$	(2 351) \$	1 583 \$	(1 392) \$

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et des passifs dérivés en fonction du type de couverture aux fins comptables, ainsi que des placements dérivés.

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Montant notionnel total	Juste valeur		Montant notionnel total	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Placements dérivés <sup>1)</sup>	68 417 \$	2 077 \$	(2 330) \$	64 761 \$	1 536 \$	(1 390) \$
Couvertures de juste valeur	59	—	(1)	414	1	(2)
Couvertures de flux de trésorerie	1 292	18	(20)	791	46	—
Total des dérivés	69 768 \$	2 095 \$	(2 351) \$	65 966 \$	1 583 \$	(1 392) \$

<sup>1)</sup> Les placements dérivés sont des dérivés qui n'ont pas été désignés comme couvertures aux fins comptables.

Nous n'avons aucune couverture d'investissement net en 2022 et en 2021.

Les montants constatés au titre de l'inefficacité des couvertures au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements comprennent ce qui suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Profits (pertes) sur les éléments couverts découlant du risque couvert	(2) \$	(6) \$
Profits (pertes) sur les dérivés de couverture	3	8
Inefficacité nette des couvertures de juste valeur	1 \$	2 \$

L'inefficacité des couvertures de couvertures de flux de trésorerie s'est établie à 1 \$ en 2022 (2021 – 2 \$). Nous nous attendons à reclasser un profit de 1 \$ (2021 – 7 \$) du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net au cours des 12 prochains mois relativement à des couvertures de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus en 2023, en 2024 et en 2025 au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de paiements fondés sur des actions et des couvertures de flux de trésorerie couvrant notre exposition au change. Le reclassement des contrats à terme de gré à gré sur devises du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net est effectué lors de la cession ou de la dépréciation de l'établissement étranger.

## 5.F Transferts d'actifs financiers

Nous concluons des opérations, y compris la titrisation de prêts hypothécaires, des mises en pension de titres et des prêts de titres, dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers tout en conservant les risques et les avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Ces actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés et ils demeurent présentés dans nos états consolidés de la situation financière. La valeur comptable des actifs transférés ainsi que les passifs connexes sont décrits dans les rubriques ci-après.

### 5.F.i Titrisation de prêts hypothécaires

Nous titrisons certains prêts hypothécaires commerciaux assurés à taux fixe au moyen de la création de titres adossés à des prêts hypothécaires dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* parrainé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Ces titres adossés à des prêts hypothécaires sont ensuite vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation, fiducie de sûreté parrainée par l'État et émettant des titres à des investisseurs tiers dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. La titrisation de ces actifs n'est pas admissible à la décomptabilisation étant donné que nous ne transférons pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Plus précisément, nous continuons d'être exposés au risque de paiement par anticipation et au risque de taux d'intérêt liés à ces actifs. Aucune perte sur créance n'est prévue relativement aux prêts hypothécaires titrisés étant donné que ceux-ci étaient déjà assurés par la SCHL avant leur titrisation, et ces actifs continuent d'être comptabilisés au poste Prêts hypothécaires et autres prêts de nos états consolidés de la situation financière. Le produit des opérations de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunts garantis et inclus dans le poste Autres passifs de nos états consolidés de la situation financière.

Les encaissements de capital sur les prêts hypothécaires titrisés sont versés dans un compte de réinvestissement du capital afin de satisfaire aux exigences de remboursement à l'échéance du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. Les actifs du compte de réinvestissement du capital sont habituellement composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de certains titres adossés à des créances. Nous sommes

exposés au risque de réinvestissement en raison de la nature amortissable des prêts hypothécaires titrisés relativement à l'obligation de rembourser entièrement le capital exigible à l'échéance. Nous atténuons ce risque en ayant recours à des swaps de taux d'intérêt.

La valeur comptable et la juste valeur des prêts hypothécaires titrisés s'établissaient à 1 926 \$ et à 1 793 \$, respectivement, au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 1 856 \$ et 1 882 \$, respectivement). La valeur comptable et la juste valeur des passifs connexes s'établissaient à 2 158 \$ et à 2 018 \$, respectivement, au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 2 007 \$ et 2 043 \$, respectivement). La valeur comptable des titres du compte de réinvestissement du capital s'établissait à 244 \$ au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 164 \$). Le compte de réinvestissement du capital comprenait un montant de néant en trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 4 \$).

La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires est calculée selon les méthodes et les hypothèses relatives aux titres adossés à des créances décrites à la note 5.A.ii. La juste valeur de ces passifs était classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2022 et 2021.

### 5.F.ii Mises en pension de titres

Nous concluons des mises en pension de titres en vue de financer nos activités et de nous procurer des liquidités. La durée de ces ententes varie entre 4 jours et 365 jours, la moyenne étant de 110 jours, et le taux d'intérêt qui s'y rattache s'établissait en moyenne à 3,90 % au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 0,35 %). La valeur comptable des actifs transférés et des obligations liées à leur rachat, qui se rapproche de leur juste valeur, s'établissait à 2 725 \$ au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 2 324 \$). Ces passifs sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Les garanties se composent principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de titres garantis par des gouvernements. Se reporter à la note 6.A.ii pour plus de renseignements sur les garanties fournies.

### 5.F.iii Prêts de titres

La Compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Une garantie dont la valeur excède la juste valeur des titres prêtés est versée par l'emprunteur à un agent de prêt, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres prêtés nous aient été rendus. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise, au fur et à mesure que les justes valeurs fluctuent. La garantie est essentiellement composée de titres émis par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Certaines ententes nous autorisent à investir les garanties en trésorerie reçues relativement à des titres prêtés. La valeur comptable des titres prêtés se rapproche de leur juste valeur. La valeur comptable des titres prêtés et des garanties connexes s'établissait à 2 202 \$ et à 2 322 \$, respectivement, au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 2 257 \$ et 2 372 \$, respectivement). Au 31 décembre 2022, une tranche de 215 \$ des garanties était détenue en trésorerie (31 décembre 2021 – 51 \$) et comptabilisée dans nos états consolidés de la situation financière.

## 6. Gestion du risque lié aux instruments financiers

Les risques importants liés aux instruments financiers sont les suivants : le risque de crédit, le risque de marché (y compris le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de corrélation et le risque de change) et le risque de liquidité. Les sections suivantes expliquent la manière dont nous gérons ces risques.

Certaines de nos politiques et procédures de gestion du risque lié aux instruments financiers sont décrites dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le texte et les tableaux en grisé de la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion constituent une partie des informations que nous présentons relativement aux risques de crédit, de marché et de liquidité, et ils incluent une description de la manière dont nous évaluons les risques ainsi que de nos objectifs, politiques et méthodes concernant la gestion de ces risques. Par conséquent, le texte et les tableaux en grisé dans notre rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques de marché liés aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change, et dans le cadre de stratégies de réplcation pour les placements admissibles. Nous n'utilisons pas les instruments dérivés à des fins de spéculation. Les écarts de sensibilité ou d'exposition observés entre les passifs et les actifs qui les soutiennent sont surveillés et gérés en fonction de seuils de tolérance précis par l'utilisation d'instruments dérivés, s'il y a lieu. Nous utilisons des modèles et des techniques pour mesurer l'efficacité de nos stratégies de gestion des risques.

### 6.A Risque de crédit

#### Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous devons à nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers ou des difficultés éprouvées par une seule entreprise. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation de crédit des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre bénéfice.

## Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéficiaire et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillées.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation obligatoire pour les placements en portefeuille de notations de qualité du crédit qui fait régulièrement l'objet d'examen. Ces décisions de notation internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notation en vigueur font l'objet d'évaluations indépendantes par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

### 6.A.i Exposition maximale au risque de crédit

Notre risque de crédit maximal lié aux instruments financiers au 31 décembre correspond au solde présenté dans nos états consolidés de la situation financière, puisque nous sommes d'avis que ces valeurs comptables représentent le plus justement l'exposition maximale au risque de crédit. Le risque de crédit auquel sont exposés les titres de créance peut être accru dans la mesure où les montants qui sont recouverts relativement aux défaillances sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux provisions techniques que les actifs sont censés soutenir.

La juste valeur positive des actifs dérivés est utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de l'une des parties. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux courants du marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive. En outre, nous sommes exposés à un risque de crédit lié à des éléments qui ne paraissent pas dans les états consolidés de la situation financière, comme suit :

Aux 31 décembre	2022	2021
Élément hors bilan :		
Engagements de prêts <sup>1)</sup>	2 217 \$	2 402 \$

<sup>1)</sup> Les engagements de prêts comprennent les engagements à consentir des prêts hypothécaires sur des immeubles à usage commercial et sur des immeubles d'habitation collective, et les engagements relatifs à des titres de créance d'émissions privées qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les engagements relatifs à des titres de créance prévoient des modalités de retrait en cas de détérioration de la qualité du crédit de l'emprunteur.

### 6.A.ii Droit de compensation et garanties

Nous investissons dans des actifs financiers qui peuvent être garantis par des immeubles, des actifs financiers mis en commun, des garanties financières de tiers, de l'assurance-crédit et d'autres ententes.

Dans le cas des dérivés négociés de gré à gré, des garanties sont exigées des contreparties ou affectées à celles-ci pour gérer le risque de crédit conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). C'est une pratique courante d'établir une annexe sur le soutien du crédit avec une convention-cadre de l'ISDA. En vertu des conventions-cadres de l'ISDA sur les dérivés négociés de gré à gré, nous avons un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres formes de résiliation par anticipation. Dans le cours normal des activités, les expositions à des dérivés bilatéraux négociés de gré à gré relatives à ces conventions-cadres sont en grande partie atténuées par l'entremise de contrats de garantie connexes conclus avec la majorité de nos contreparties.

Les dérivés négociés en bourse assujettis à des conventions de compensation de dérivés conclus avec les bourses et les chambres de compensation ne sont pas assortis de provisions pour compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale, puisqu'elle deviendrait une composante d'un processus de règlement collectif.

En ce qui a trait aux mises en pension et aux prises en pension de titres, les actifs sont vendus ou achetés avec engagement de les revendre ou de les racheter à une date ultérieure. Des garanties additionnelles peuvent être affectées ou demandées à des contreparties afin de gérer l'exposition au risque de crédit en vertu de conventions bilatérales de mise en pension et de prise en pension de titres. En cas de défaillance d'une contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

En ce qui a trait aux prêts et aux emprunts de titres, les actifs sont prêtés ou empruntés avec engagement de la contrepartie ou à l'égard de celle-ci de les remettre à une date ultérieure. En ce qui concerne les prêts de titres, la contrepartie fournit une garantie sous forme de trésorerie ou de titres, tandis que pour les emprunts de titres, des titres de créance sont donnés en garantie à la contrepartie. En cas de défaillance de la contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

Nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière étant donné que nos droits de compensation sont conditionnels. Les tableaux suivants présentent l'incidence des compensations conditionnelles et d'autres accords similaires. Les accords similaires comprennent les conventions-cadres de mise en pension de titres, les conventions-cadres de prêt de titres et les droits sur les instruments financiers pris en garantie qui s'y rattachent.

Aux 31 décembre	2022				2021			
	Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière				Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière			
	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière <sup>1)</sup>	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie <sup>2)</sup>	Montant net	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière <sup>1)</sup>	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie <sup>2)</sup>	Montant net
<b>Actifs financiers :</b>								
Actifs dérivés (note 6.A.v)	2 095 \$	(1 088) \$	(923) \$	84 \$	1 583 \$	(828) \$	(558) \$	197 \$
Prises en pension de titres (note 8)	14	(14)	—	—	—	—	—	—
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>2 109 \$</b>	<b>(1 102) \$</b>	<b>(923) \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>1 583 \$</b>	<b>(828) \$</b>	<b>(558) \$</b>	<b>197 \$</b>
<b>Passifs financiers :</b>								
Passifs dérivés	(2 351) \$	1 088 \$	1 136 \$	(127) \$	(1 392) \$	828 \$	550 \$	(14) \$
Mises en pension de titres (note 5.F.ii)	(2 725)	14	2 711	—	(2 324)	—	2 324	—
Garanties en trésorerie à l'égard des titres prêtés (note 5.F.iii)	(215)	—	203	(12)	(51)	—	48	(3)
Obligations liées à l'emprunt de titres	(73)	—	73	—	(51)	—	51	—
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(5 364) \$</b>	<b>1 102 \$</b>	<b>4 123 \$</b>	<b>(139) \$</b>	<b>(3 818) \$</b>	<b>828 \$</b>	<b>2 973 \$</b>	<b>(17) \$</b>

<sup>1)</sup> Le montant net des instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière est identique au montant brut des instruments financiers comptabilisés, étant donné que nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière.

<sup>2)</sup> Les instruments financiers reçus ou affectés en garantie présentés au tableau qui précède excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Le total des instruments financiers reçus ou affectés en garantie, y compris la marge initiale et le surdimensionnement, s'élève à 1 061 \$ (31 décembre 2021 – 678 \$) pour les instruments reçus à l'égard des actifs dérivés, à 14 \$ (31 décembre 2021 – néant) pour les prises en pension de titres, à 2 068 \$ (31 décembre 2021 – 1 616 \$) pour les instruments affectés à l'égard des passifs dérivés, et à 2 725 \$ (31 décembre 2021 – 2 324 \$) pour les instruments affectés à l'égard des mises en pension de titres.

### 6.A.iii Risque de concentration

Les concentrations de risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs ayant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région économique ou géographique ou dans des secteurs similaires. Les émetteurs connexes peuvent présenter des caractéristiques économiques similaires, ce qui fait en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations contractuelles peut être touchée de façon semblable par des changements de la conjoncture économique ou politique. Nous gérons ce risque en assurant une diversification appropriée de notre portefeuille de placements par l'utilisation de limites de concentration. Plus particulièrement, nous maintenons des politiques qui prévoient des limites touchant les contreparties pour gérer le risque de crédit auquel peuvent être exposés les placements dans les titres d'un seul émetteur ou au même risque de crédit sous-jacent. Font exception à cette règle les placements effectués dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des États-Unis ou du Royaume-Uni et dans des titres d'émetteurs qui ont fait l'objet d'une autorisation particulière du comité d'examen des risques. Les prêts hypothécaires sont garantis par l'immeuble s'y rapportant, et ils n'excèdent généralement pas 75 % de la valeur de l'immeuble arrêtée au moment où le prêt initial est consenti. Les prêts hypothécaires et autres prêts sont répartis entre différents types de prêts et différentes régions et, dans le cas des prêts hypothécaires, entre divers emprunteurs. Les prêts apportent les avantages de la diversification (au chapitre des noms, des secteurs et des emplacements) et présentent souvent des clauses plus restrictives et de meilleures garanties que les titres de créance d'émissions publiques, nous permettant ainsi de profiter d'une meilleure protection contre le risque de crédit ainsi que d'un recouvrement potentiellement plus élevé en cas de défaillance. Les tableaux suivants présentent plus de renseignements sur les titres de créance, les prêts hypothécaires et les autres prêts, répartis par pays d'émission, par emplacement géographique et par secteur, le cas échéant.



La valeur comptable des titres de créance, par emplacement géographique, est présentée dans le tableau suivant. L'emplacement géographique correspond au pays de la société mère du créancier.

Aux 31 décembre	2022			2021		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Canada	27 816 \$	4 861 \$	32 677 \$	33 028 \$	5 135 \$	38 163 \$
États-Unis	21 412	5 058	26 470	26 678	4 552	31 230
Royaume-Uni	2 914	583	3 497	4 196	562	4 758
Autres	10 615	2 643	13 258	12 096	2 480	14 576
<b>Total des titres de créance</b>	<b>62 757 \$</b>	<b>13 145 \$</b>	<b>75 902 \$</b>	<b>75 998 \$</b>	<b>12 729 \$</b>	<b>88 727 \$</b>

Le tableau suivant présente la valeur comptable des titres de créance par émetteur et par secteur.

Aux 31 décembre	2022			2021		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Titres de créance émis ou garantis par :						
Gouvernement du Canada	3 881 \$	1 730 \$	5 611 \$	4 798 \$	2 303 \$	7 101 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	12 638	1 027	13 665	15 930	1 149	17 079
Gouvernements et organismes américains	808	729	1 537	1 642	771	2 413
Autres gouvernements étrangers	3 863	761	4 624	4 754	757	5 511
<b>Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements</b>	<b>21 190</b>	<b>4 247</b>	<b>25 437</b>	<b>27 124</b>	<b>4 980</b>	<b>32 104</b>
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité :						
Secteur financier	9 377	1 978	11 355	10 258	1 690	11 948
Services publics	5 979	697	6 676	7 414	778	8 192
Produits industriels	4 762	813	5 575	5 791	805	6 596
Énergie	3 069	273	3 342	3 992	287	4 279
Services de communication	2 937	392	3 329	3 534	352	3 886
Immobilier	1 920	586	2 506	2 334	354	2 688
Soins de santé	1 682	352	2 034	2 081	346	2 427
Produits de consommation courante	1 677	301	1 978	2 047	231	2 278
Produits de consommation discrétionnaire	1 395	441	1 836	1 814	306	2 120
Technologies de l'information	1 130	254	1 384	1 426	209	1 635
Matières	1 107	188	1 295	1 361	156	1 517
<b>Total des titres de créance de sociétés</b>	<b>35 035</b>	<b>6 275</b>	<b>41 310</b>	<b>42 052</b>	<b>5 514</b>	<b>47 566</b>
Titres adossés à des créances	6 532	2 623	9 155	6 822	2 235	9 057
<b>Total des titres de créance</b>	<b>62 757 \$</b>	<b>13 145 \$</b>	<b>75 902 \$</b>	<b>75 998 \$</b>	<b>12 729 \$</b>	<b>88 727 \$</b>

La valeur comptable des prêts hypothécaires et autres prêts, par emplacement géographique et par type, est présentée dans les tableaux suivants. L'emplacement géographique des prêts hypothécaires correspond à l'emplacement de l'immeuble, alors que l'emplacement géographique des prêts aux sociétés correspond au pays de la société mère du créancier.

Au 31 décembre 2022	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Prêts hypothécaires :					
Immeubles de détail	1 546 \$	1 455 \$	— \$	— \$	3 001 \$
Immeubles de bureaux	1 762	1 522	—	—	3 284
Immeubles d'habitation collective	4 025	1 245	—	—	5 270
Biens immobiliers industriels et terrains	1 779	1 104	—	—	2 883
Autres	780	113	29	—	922
<b>Total des prêts hypothécaires<sup>1)</sup></b>	<b>9 892 \$</b>	<b>5 439 \$</b>	<b>29 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>15 360 \$</b>
Autres prêts	13 143 \$	17 238 \$	4 923 \$	5 597 \$	40 901 \$
<b>Total des prêts hypothécaires et autres prêts</b>	<b>23 035 \$</b>	<b>22 677 \$</b>	<b>4 952 \$</b>	<b>5 597 \$</b>	<b>56 261 \$</b>

<sup>1)</sup> Au Canada, 4 174 \$ de prêts hypothécaires sont assurés par la SCHL.

Au 31 décembre 2021	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Prêts hypothécaires :					
Immeubles de détail	1 765 \$	1 623 \$	— \$	— \$	3 388 \$
Immeubles de bureaux	1 892	1 639	—	—	3 531
Immeubles d'habitation collective	4 138	1 589	—	—	5 727
Biens immobiliers industriels et terrains	1 094	941	—	—	2 035
Autres	680	115	9	—	804
Total des prêts hypothécaires <sup>1)</sup>	9 569 \$	5 907 \$	9 \$	— \$	15 485 \$
Autres prêts	12 885 \$	14 596 \$	4 111 \$	4 615 \$	36 207 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	22 454 \$	20 503 \$	4 120 \$	4 615 \$	51 692 \$

<sup>1)</sup> Au Canada, 4 218 \$ de prêts hypothécaires sont assurés par la SCHL.

## 6.A.iv Échéances contractuelles

Les échéances contractuelles des titres de créance sont indiquées ci-après. L'échéance réelle peut différer de l'échéance contractuelle en raison du droit qu'a l'emprunteur de proroger le titre ou de le rembourser par anticipation, avec ou sans pénalité.

Aux 31 décembre	2022			2021		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Échéance se situant dans 1 an ou moins	2 426 \$	1 334 \$	3 760 \$	2 505 \$	1 373 \$	3 878 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	10 972	5 919	16 891	10 475	4 971	15 446
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	9 889	2 969	12 858	11 328	3 350	14 678
Échéance se situant dans plus de 10 ans	39 470	2 923	42 393	51 690	3 035	54 725
Total des titres de créance	62 757 \$	13 145 \$	75 902 \$	75 998 \$	12 729 \$	88 727 \$

Les valeurs comptables des prêts hypothécaires, par échéance prévue, avant déduction des provisions pour pertes, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2022	2021
Échéance se situant dans 1 an ou moins	1 350 \$	884 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	6 312	6 172
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	5 210	5 979
Échéance se situant dans plus de 10 ans	2 568	2 530
Total des prêts hypothécaires	15 440 \$	15 565 \$

Les valeurs comptables des autres prêts, par échéance prévue, avant déduction des provisions pour pertes, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2022	2021
Échéance se situant dans 1 an ou moins	2 893 \$	1 772 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	7 237	7 108
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	8 726	7 393
Échéance se situant dans plus de 10 ans	22 157	19 986
Total des autres prêts	41 013 \$	36 259 \$

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés servent à calculer les paiements et ne correspondent généralement pas aux montants réels qui sont échangés. Le tableau suivant présente les montants notionnels des instruments dérivés en circulation, par type de dérivé et par durée à courir jusqu'à l'échéance.

Aux 31 décembre	2022				2021			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats négociés de gré à gré :								
Contrats de taux d'intérêt :								
Contrats à terme	7 \$	— \$	— \$	7 \$	94 \$	6 \$	— \$	100 \$
Contrats de swap	1 193	4 089	12 233	17 515	1 273	3 434	13 042	17 749
Options acquises	1 512	2 080	1 253	4 845	878	3 297	1 674	5 849
Options vendues <sup>1)</sup>	135	224	—	359	—	461	—	461
Contrats de change :								
Contrats à terme	17 243	—	—	17 243	10 824	3 097	—	13 921
Contrats de swap	806	2 598	18 138	21 542	725	2 654	16 494	19 873
Autres contrats :								
Options acquises	338	—	—	338	271	8	—	279
Contrats à terme	145	168	—	313	154	163	—	317
Contrats de swap	441	—	—	441	446	—	—	446
Dérivés de crédit	302	1 058	—	1 360	322	513	—	835
Contrats négociés en bourse :								
Contrats de taux d'intérêt :								
Contrats à terme normalisés	3 005	—	—	3 005	3 818	—	—	3 818
Contrats d'actions :								
Contrats à terme normalisés	2 481	—	—	2 481	2 105	—	—	2 105
Options acquises	189	78	—	267	213	—	—	213
Options vendues	52	—	—	52	—	—	—	—
Montant notionnel total	27 849 \$	10 295 \$	31 624 \$	69 768 \$	21 123 \$	13 633 \$	31 210 \$	65 966 \$

<sup>1)</sup> Ces options sont des dérivés en position vendeur couverts qui peuvent comprendre des options sur taux d'intérêt, des swaptions ou des garanties de taux plancher.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés en circulation, par durée à courir jusqu'à l'échéance.

Aux 31 décembre	2022				2021			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	167 \$	351 \$	1 577 \$	2 095 \$	139 \$	249 \$	1 195 \$	1 583 \$
Passifs dérivés	(379) \$	(196) \$	(1 776) \$	(2 351) \$	(97) \$	(184) \$	(1 111) \$	(1 392) \$

## 6.A.v Qualité des actifs

Les sections qui suivent présentent notre évaluation de la qualité du crédit de nos actifs financiers. Nous surveillons la qualité du crédit en nous fondant sur les notations de risque attribuées à l'interne, ainsi que sur les notations attribuées par des agences de notation externes lorsqu'elles existent.

### Titres de créance par notation

Les titres de créance de catégorie investissement sont ceux dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure. Notre portefeuille de titres de créance était composé de 99 % de titres de catégorie investissement, d'après leur valeur comptable, au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 99 %). Les notations ont été établies selon le processus de notation interne décrit à la rubrique « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau suivant présente un sommaire de nos titres de créance, par qualité du crédit.

Aux 31 décembre	2022			2021		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Titres de créance par notation :						
AAA	10 400 \$	4 862 \$	15 262 \$	12 811 \$	5 294 \$	18 105 \$
AA	9 545	1 765	11 310	11 510	1 502	13 012
A	24 144	3 552	27 696	29 984	3 282	33 266
BBB	17 947	2 721	20 668	20 710	2 484	23 194
BB et moins	721	245	966	983	167	1 150
<b>Total des titres de créance</b>	<b>62 757 \$</b>	<b>13 145 \$</b>	<b>75 902 \$</b>	<b>75 998 \$</b>	<b>12 729 \$</b>	<b>88 727 \$</b>

#### Prêts hypothécaires et autres prêts par notation

La qualité du crédit des prêts hypothécaires et autres prêts est évaluée à l'interne par la surveillance régulière des expositions au risque de crédit. Nous avons recours à notre jugement et à notre expérience pour déterminer quels facteurs doivent être pris en compte pour attribuer à chacun des prêts hypothécaires et prêts aux entreprises une notation à l'interne, qui est validée au moyen de modèles d'évaluation du crédit. Les notations internes reflètent la qualité du crédit de l'emprunteur et la valeur de toute garantie.

Les tableaux suivants présentent un sommaire de nos prêts hypothécaires et autres prêts, par indicateur de la qualité du crédit.

Aux 31 décembre	2022	2021
Prêts hypothécaires par notation :		
Assurés	4 174 \$	4 218 \$
AA	1 769	1 640
A	5 917	4 979
BBB	2 911	3 814
BB et moins	589	822
Dépréciés	—	12
<b>Total des prêts hypothécaires</b>	<b>15 360 \$</b>	<b>15 485 \$</b>

Aux 31 décembre	2022	2021
Autres prêts par notation :		
AAA	274 \$	192 \$
AA	5 712	4 994
A	16 891	14 231
BBB	15 920	14 632
BB et moins	2 071	2 139
Dépréciés	33	19
<b>Total des autres prêts</b>	<b>40 901 \$</b>	<b>36 207 \$</b>

#### Instruments financiers dérivés selon la notation des contreparties

Les instruments dérivés sont des contrats bilatéraux négociés de gré à gré directement entre contreparties, des contrats négociés de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales ou des contrats négociés en bourse. Comme la défaillance d'une contrepartie dans une transaction de gré à gré sur instruments dérivés pourrait rendre les instruments inefficaces aux fins de couverture, nos transactions sur instruments dérivés sont normalement négociées avec des contreparties de première qualité. Dans des circonstances limitées, nous concluons des transactions avec des contreparties de moindre qualité si des modalités d'amélioration du crédit sont prévues dans les transactions.

Nous affectons ou détenons des actifs à titre de garanties relativement à des contrats dérivés bilatéraux négociés de gré à gré conformément aux annexes sur le soutien du crédit. Les garanties sont réalisées en cas de résiliation par anticipation au sens défini dans les accords. Les actifs détenus ou affectés se composent principalement de trésorerie et de titres de créance émis par le gouvernement du Canada et les gouvernements et organismes américains. Bien que nous puissions habituellement vendre ou réaffecter des actifs détenus à titre de garanties, nous n'avons vendu ou réaffecté aucun de ces actifs. Les dérivés négociés en bourse et les dérivés négociés de gré à gré et compensés nécessitent le dépôt d'une marge initiale, ainsi que le règlement en trésorerie quotidien de la variation de la marge. Les modalités assorties à l'utilisation de ces garanties sont conformes aux pratiques de l'industrie.

La note 6.A.ii présente de plus amples détails sur les garanties détenues et affectées ainsi que sur l'incidence des conventions de compensation.

Le tableau suivant présente la répartition des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré dont la juste valeur est positive, selon la notation attribuée à la contrepartie.

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Coût de remplacement positif brut <sup>2)</sup>	Incidence des conventions-cadres de compensation <sup>3)</sup>	Coût de remplacement net <sup>4)</sup>	Coût de remplacement positif brut <sup>2)</sup>	Incidence des conventions-cadres de compensation <sup>3)</sup>	Coût de remplacement net <sup>4)</sup>
Contrats négociés de gré à gré :						
AA	482 \$	(254) \$	228 \$	402 \$	(219) \$	183 \$
A	1 560	(834)	726	1 080	(598)	482
BBB	15	—	15	74	(11)	63
<b>Total des dérivés négociés de gré à gré<sup>1)</sup></b>	<b>2 057 \$</b>	<b>(1 088) \$</b>	<b>969 \$</b>	<b>1 556 \$</b>	<b>(828) \$</b>	<b>728 \$</b>

<sup>1)</sup> Des dérivés négociés en bourse d'une juste valeur positive de 38 \$ en 2022 (2021 — 27 \$) ont été exclus du tableau précédent étant donné qu'ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens. Notre exposition au crédit à l'égard de ces dérivés se rapporte aux bourses et aux chambres de compensation.

<sup>2)</sup> Valeur utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux courants du marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive.

<sup>3)</sup> Le risque de crédit relatif aux actifs dérivés assujettis à des conventions-cadres de compensation est réduit des passifs dérivés liés à la même contrepartie en cas de défaillance ou de résiliation par anticipation. Notre risque de crédit global atténué par des conventions-cadres de compensation peut faire l'objet de variations importantes après la date de clôture, chaque transaction assujettie à la convention ayant une incidence sur l'exposition au risque.

<sup>4)</sup> Le coût de remplacement net s'entend du coût de remplacement positif diminué de l'incidence des conventions de compensation.

#### Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats négociés de gré à gré qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains événements de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. Le vendeur reçoit une prime périodique en contrepartie d'un paiement éventuel découlant d'un événement de crédit touchant l'instrument financier de référence. Les swaps sur défaillance indicels sont les contrats dont les instruments financiers de référence sous-jacents constituent un groupe d'actifs. La Compagnie a recours à des dérivés de crédit afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre sous-jacent de référence et améliorer le rendement des placements. Les notations de crédit des titres sous-jacents de référence pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

Aux 31 décembre	2022		2021	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité :				
AA	20 \$	— \$	38 \$	1 \$
A	587	4	347	4
BBB	706	5	431	9
BB	47	7	19	—
<b>Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité</b>	<b>1 360 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>835 \$</b>	<b>14 \$</b>
<b>Total des swaps sur défaillance vendus</b>	<b>1 360 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>835 \$</b>	<b>14 \$</b>

## Actifs au titre des cessions de réassurance par notation

Le tableau suivant présente la répartition des actifs au titre des cessions de réassurance par notation.

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Exposition brute	Garanties	Exposition nette	Exposition brute	Garanties	Exposition nette
Actifs au titre des cessions de réassurance par notation :						
AA	2 409 \$	— \$	2 409 \$	2 170 \$	— \$	2 170 \$
A	1 308	30	1 278	928	28	900
BBB	133	118	15	139	117	22
BB	2 046	2 000	46	1 861	1 825	36
B	3	—	3	—	—	—
CCC	237	237	—	197	194	3
Sans notation	105	97	8	136	131	5
<b>Total</b>	<b>6 241 \$</b>	<b>2 482 \$</b>	<b>3 759 \$</b>	<b>5 431 \$</b>	<b>2 295 \$</b>	<b>3 136 \$</b>
À déduire : Actifs au titre des cessions de réassurance négatifs	1 440			1 748		
<b>Total des actifs au titre des cessions de réassurance</b>	<b>4 801 \$</b>			<b>3 683 \$</b>		

### 6.A.vi Dépréciation d'actifs

La direction évalue les titres de créance et de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts et les autres placements pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture. Nous avons recours à un processus de surveillance du portefeuille pour déterminer quels actifs ou groupes d'actifs présentent des indications objectives de dépréciation, après avoir connu un ou plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif ou du groupe d'actifs. Il existe des risques et incertitudes inhérents à notre évaluation d'actifs ou de groupes d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation, qui comprennent des facteurs tant internes qu'externes, comme la conjoncture économique générale, la situation financière de l'émetteur et les perspectives de reprise économique, les taux d'intérêt du marché, des événements imprévus qui ont une incidence sur un ou plusieurs émetteurs ou secteurs, ainsi que les paramètres de gestion du portefeuille, notamment la composition de l'actif, le risque de taux d'intérêt, la diversification du portefeuille, l'harmonisation des durées et des besoins en liquidités plus élevés que prévus. Tous ces facteurs peuvent avoir une incidence sur notre évaluation d'un actif ou d'un groupe d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation.

La direction a recours à une part considérable de jugement dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. En se fondant sur cette évaluation, la direction classe chaque actif comme étant productif ou s'inscrivant dans l'une des listes de qualité du crédit suivantes :

« Liste de suivi » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste de surveillance » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi accru. Un actif est déplacé de la liste de suivi à la liste de surveillance lorsque des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur ont pour effet d'accroître la probabilité qu'un titre subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste des actifs dépréciés » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat n'est plus raisonnablement assuré. Pour les placements classés comme disponibles à la vente ou comptabilisés au coût amorti, une perte de valeur est comptabilisée, ou l'actif est vendu et une perte réalisée est imputée au résultat. Les pertes de valeur et les pertes réalisées sont comptabilisées sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

Notre approche pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation varie d'un type d'actif à l'autre. Cependant, nous avons mis en place un processus visant à nous assurer, chaque fois que nous prenons la décision de vendre un actif à perte, que l'actif a été déprécié.

#### Titres de créance

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de créance, il faut évaluer la capacité de l'émetteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous avons recours à cette fin à un processus de sélection préliminaire. Le processus permet de déterminer quels titres sont en position de perte latente, et une attention particulière est accordée aux titres dont le pourcentage de la juste valeur par rapport au coût amorti est inférieure à 80 % depuis longtemps. Des événements de crédit distincts, comme l'abaissement des notations, sont également utilisés pour déterminer quels titres pourraient présenter des indications objectives de dépréciation. Les titres repérés sont ensuite évalués en fonction des faits et circonstances propres à l'émetteur, notamment une évaluation de sa situation financière et de ses perspectives de reprise, des indications de difficultés éprouvées par la société mère de l'émetteur ou une société liée à ce dernier, ainsi que l'évaluation par la direction des perspectives à l'égard du secteur au sein duquel l'émetteur exerce ses activités.

La direction évalue également les titres de créance précédemment dépréciés dont la juste valeur a remonté pour déterminer si cette hausse de la juste valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

Les titres adossés à des créances sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Plus précisément, nous mettons à jour de façon périodique nos meilleures estimations à l'égard des flux de trésorerie sur la durée de vie du titre. S'il survient une variation défavorable des flux de trésorerie prévus, l'actif est déprécié. L'estimation des flux de trésorerie futurs est un processus quantitatif et qualitatif qui tient compte de données reçues de tiers et qui prévoit l'établissement d'hypothèses et le recours au jugement relativement au rendement futur des garanties sous-jacentes. Les pertes subies sur les portefeuilles respectifs de titres adossés à des prêts hypothécaires sont fondées sur des modèles de prévision des pertes en tenant compte d'hypothèses à l'égard des principaux risques systématiques, comme les taux de chômage et les prix des habitations, et des données propres aux prêts, comme les taux de défaillance et la quotité de financement.

#### *Titres de capitaux propres et autres placements*

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de capitaux propres et des placements dans des sociétés en commandite simple, des fonds distincts et des fonds communs de placement, il faut évaluer nos possibilités de recouvrer le coût de notre placement. Les instruments en position de perte latente sont examinés afin de détecter d'éventuelles indications objectives de dépréciation. Les éléments à considérer comme des indications objectives de dépréciation de ces instruments sont notamment les suivants : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant eu des effets négatifs sur l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur exerce ses activités ainsi qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en deçà de son coût.

Nous effectuons des tests de dépréciation présomptifs afin de déterminer si des instruments ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût. Le cas échéant, à moins qu'il n'y ait des facteurs atténuants, les instruments sont considérés comme étant dépréciés.

#### *Prêts hypothécaires et autres prêts*

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des prêts hypothécaires et autres prêts, il faut évaluer la capacité de l'emprunteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous tenons compte à cette fin de certains facteurs, notamment la situation financière de l'emprunteur et, pour ce qui est des prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la juste valeur de la garantie.

Les prêts hypothécaires et autres prêts qui sont source d'inquiétude font l'objet d'un suivi serré et sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Pour ces prêts hypothécaires et autres prêts, nous évaluons l'information appropriée dans les circonstances, notamment l'évolution récente des activités d'exploitation, l'examen de la stratégie, les échéanciers des correctifs, la situation financière de l'emprunteur et, pour les prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la valeur de la garantie, ainsi que des questions liées à l'occupation et aux flux de trésorerie.

Outre les provisions individuelles, les circonstances pourraient justifier la constitution d'une provision collective s'il existe des indications objectives de dépréciation pour un groupe de prêts hypothécaires et autres prêts. Nous tenons compte, pour certains prêts hypothécaires et autres prêts garantis, des conditions économiques régionales, de l'aménagement de différents types d'immeubles et de l'exposition importante à des locataires en difficulté pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation, même s'il n'est pas possible de déterminer quels prêts hypothécaires ou autres prêts, pris individuellement, sont susceptibles de se déprécier.

La direction évalue également les prêts hypothécaires et autres prêts précédemment dépréciés pour déterminer si la remontée de leur valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

#### **Perte de valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net**

Étant donné que les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à leur juste valeur et que les variations de la juste valeur sont imputées au résultat, toute réduction de valeur des actifs en raison d'une dépréciation est déjà reflétée dans les produits. Toutefois, la dépréciation d'actifs classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a généralement des répercussions sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance en raison de l'incidence de la dépréciation sur les estimations des flux de trésorerie futurs.

#### **Perte de valeur des actifs disponibles à la vente**

Nous avons comptabilisé des pertes de valeur nettes de 8 \$ relativement à des actifs disponibles à la vente au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (2021 – 11 \$).

Nous n'avons comptabilisé aucune reprise sur des pertes de valeur relatives à des titres de créance disponibles à la vente en 2022 et en 2021.

## Prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés

Les tableaux suivants présentent le classement des prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés.

Au 31 décembre 2022	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	15 360 \$	40 868 \$	56 228 \$	— \$	— \$	— \$
Dépréciés	80	145	225	80	112	192
Total	15 440 \$	41 013 \$	56 453 \$	80 \$	112 \$	192 \$

Au 31 décembre 2021	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	15 473 \$	36 188 \$	51 661 \$	— \$	— \$	— \$
Dépréciés	92	71	163	80	52	132
Total	15 565 \$	36 259 \$	51 824 \$	80 \$	52 \$	132 \$

### Variations des provisions pour pertes

Les variations des provisions pour pertes s'établissent comme suit :

	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	66 \$	49 \$	115 \$
Dotation à la provision pour (reprise de) pertes	15	5	20
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	—	(2)	(2)
Fluctuations des taux de change	(1)	—	(1)
Solde au 31 décembre 2021	80 \$	52 \$	132 \$
Dotation à la provision pour (reprise de) pertes	(2)	57	55
Fluctuations des taux de change	2	3	5
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>80 \$</b>	<b>112 \$</b>	<b>192 \$</b>

## 6.B Risque de marché

### Description du risque

Nous sommes exposés à un risque lié aux marchés financiers et aux marchés des capitaux, lequel est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un contrat d'assurance ou d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de corrélation, le risque immobilier, le risque de change et le risque lié à l'inflation.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque actions et les risques liés aux taux d'intérêt, aux biens immobiliers et au change.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.



## 6.B.i Risque actions

Le risque actions correspond à la perte financière pouvant résulter du recul ou de la volatilité des cours des marchés des actions. Nous sommes exposés au risque actions provenant de plusieurs sources. Une part de notre exposition à ce risque est liée aux garanties de prestations offertes par les produits de fonds distincts. Ces garanties peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Le coût de ces garanties est incertain et dépend de nombreux facteurs, y compris les conditions générales des marchés financiers, nos stratégies de couverture, les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir des incidences négatives sur le bénéfice net et le capital.

Nous générons des produits relatifs à nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de rente pour lesquels des honoraires sont perçus sur les soldes des comptes qui subissent directement l'incidence des niveaux des marchés des actions. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur nos produits et notre bénéfice net. En outre, le recul et la volatilité des marchés des actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur notre bénéfice net et notre situation financière.

Nous sommes également directement exposés aux marchés des actions en raison des placements soutenant les autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages du personnel. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

La valeur comptable des actions, par pays de l'émetteur, est présentée dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre	2022			2021		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des actions	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des actions
Canada	2 981 \$	57 \$	3 038 \$	3 301 \$	62 \$	3 363 \$
États-Unis	1 732	192	1 924	2 010	1 405	3 415
Royaume-Uni	150	4	154	186	6	192
Autres	1 961	71	2 032	2 041	102	2 143
Total des actions	6 824 \$	324 \$	7 148 \$	7 538 \$	1 575 \$	9 113 \$

## 6.B.ii Risque lié aux dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est contenu dans un contrat d'assurance hôte s'il comporte une condition identifiable venant modifier les flux de trésorerie normalement payables. Cette rubrique s'applique aux dérivés incorporés que nous ne sommes pas tenus d'évaluer, et que nous n'avons pas évalués, à la juste valeur, que ce soit séparément ou au sein du contrat hôte.

Une exposition importante au risque de marché généré par les dérivés incorporés découle des garanties de prestations offertes par les contrats de fonds distincts. Ces garanties sont liées au rendement des fonds sous-jacents et peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Nous avons mis en œuvre des programmes de couverture afin d'atténuer une partie de cette exposition au risque de marché.

Nous sommes également exposés à un risque de taux d'intérêt ou à un risque lié aux marchés des actions important découlant des dérivés incorporés à certains produits du fonds général et à certains contrats de fonds distincts assortis de garanties de placement explicites ou implicites sous forme de taux minimaux garantis attribués aux contrats, de taux de primes garantis, d'options de règlement et de garanties de prestations. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats de fonds distincts prévoient des garanties de prestations liées au rendement de fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Ces produits sont couverts par notre programme de gestion actif-passif, et l'exposition résiduelle au risque de taux d'intérêt est gérée selon nos limites d'appétence pour le risque.

Nous sommes en outre exposés au risque de taux d'intérêt par l'entremise des options garanties de conversion en rente incluses principalement dans les contrats et les régimes de retraite. Ces options incorporées accordent aux titulaires de contrat le droit de convertir leur placement en rente à un taux garanti, nous exposant ainsi à des taux d'intérêt à long terme décroissants à mesure que les rentes à taux garantis entrent en vigueur. Les options incorporées à des contrats de retraite liés à des unités de compte accordent aux titulaires de contrat le droit de convertir leurs fonds à la retraite en rente à un taux garanti, nous exposant ainsi à des taux d'intérêt décroissants et à une augmentation des rendements des marchés des actions, ce qui viendrait augmenter les fonds admissibles à la conversion sur une base garantie. Les options de rente à taux garanti sont incluses dans notre programme de gestion actif-passif, et la plus grande partie de l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque lié aux marchés des actions est atténuée au moyen de couvertures.

Des fluctuations importantes ou une forte volatilité des taux d'intérêt et des écarts de taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les souscriptions de certains produits d'assurance et de rente et sur les tendances prévues de rachat pour les contrats existants. Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de taux pourraient faire augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leurs contrats, ce qui pourrait nous obliger à liquider des actifs à perte et à accélérer la comptabilisation de certains frais d'acquisition. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de rente prévoient généralement des clauses visant à limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des pertes sous-jacentes.

Certains contrats de rente et d'assurance invalidité de longue durée contiennent des dérivés incorporés, les prestations qu'ils prévoient étant liées à l'indice des prix à la consommation; cependant, la plus grande partie de cette exposition est couverte par le programme de gestion actif-passif de la Compagnie.

## 6.C Risque de liquidité

### Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de sorties de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. Ce risque comprend également les restrictions quant à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, du versement de l'intérêt sur les dettes et de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et versements du fonds général, les entrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de faire des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant des garanties ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement de liquidité.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque des ratios de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties aux seuils prévus par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

## 7. Gestion du risque d'assurance

### 7.A Risque d'assurance

#### Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard des comportements des titulaires de contrat, de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. En outre, les risques liés à la conception des produits et à la fixation des prix, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

## Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour les risques liés aux comportements des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité et à la longévité.
- Des principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes et des procédures de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- Nous avons recours à la réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques.
- La surveillance de l'exposition au risque de concentration des contrats collectifs en un seul endroit pour éviter les conséquences importantes d'un événement catastrophique.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des sources de bénéfices à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nos principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance précisent les pleins de conservation globaux ainsi que les normes et pratiques de gestion connexes qui sont appliquées pour atténuer notre exposition aux règlements importants. Les montants en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont réassurés. Notre plein de conservation à l'égard de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès se chiffre à 40 \$ au Canada et à 40 \$ US à l'extérieur du Canada. Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 50 \$ au Canada et de 50 \$ US à l'extérieur du Canada. Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation. Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés, et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

Notre couverture de réassurance est bien diversifiée, et des contrôles sont en place pour gérer l'exposition aux contreparties de réassurance. Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable. Cette surveillance comprend des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après. Les sensibilités présentées ci-dessous tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

### 7.A.i Risque lié aux comportements des titulaires de contrat

#### Description du risque

Il est possible que nous subissions des pertes en raison des comportements des titulaires de contrat, qui peut s'avérer plus défavorable que les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix et de l'évaluation des produits, à l'égard de la déchéance des contrats ou de l'exercice d'autres options incorporées aux contrats.

L'incertitude relative aux comportements des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment les événements imprévus survenant dans leur vie, le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions), les changements au sein des marchés des capitaux et des marchés financiers, les modifications apportées à la fixation des prix ou à la disponibilité des produits existants, l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification, ainsi que les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation. L'incertitude relative aux flux de trésorerie futurs subissant l'influence des comportements des titulaires de contrat

peut être exacerbée par des comportements irrationnels pouvant se manifester durant des périodes de turbulences économiques ou au moment de l'exercice d'options importantes au cours de la durée d'un contrat d'assurance.

Dans le cas des produits individuels d'assurance-vie pour lesquels la réduction du nombre de résiliations aurait une incidence financière défavorable sur nous, une diminution de 10 % du taux de résiliation présumé entraînerait une diminution du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres d'environ 270 \$ (2021 – 270 \$). En ce qui a trait aux produits pour lesquels l'augmentation du nombre de résiliations aurait une incidence financière défavorable sur nous, une augmentation de 10 % du taux de résiliation présumé entraînerait une diminution du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres d'environ 235 \$ (2021 – 225 \$). Ces sensibilités tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables et de la norme IFRS 4. L'adoption d'IFRS 17 pourrait entraîner des variations de l'ampleur ou de l'orientation des sensibilités du bénéfice net déclaré.

#### **Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié aux comportements des titulaires de contrat**

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- L'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire de contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur.
- L'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat.
- L'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options.
- L'imposition de restrictions sur les types de fonds que les Clients peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds.
- Le risque lié aux comportements des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Des études internes sur les résultats techniques permettent de faire un suivi et peuvent, au besoin, donner lieu à un examen et à une mise à jour des hypothèses relatives aux comportements des titulaires de contrat, ce qui pourrait se traduire par des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

### **7.A.ii Risque lié à la mortalité et à la morbidité**

#### **Description du risque**

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité est le risque que nos résultats techniques futurs soient pires que les hypothèses utilisées dans la fixation des prix et l'évaluation des produits. Le risque lié à la mortalité et à la morbidité peut se présenter dans le cours normal des activités, en raison de fluctuations aléatoires des résultats techniques ou de catastrophes, par suite d'une pandémie, ou en combinaison avec d'autres facteurs de risque, comme le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix ou le risque de modèle. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir en raison d'une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la création de marchés appartenant aux investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie.

Des facteurs externes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités liées à l'assurance-vie, à l'assurance-santé, à l'assurance maladies graves, à l'assurance-invalidité, à l'assurance soins de longue durée et aux rentes. Les résultats enregistrés au chapitre de la morbidité pourraient subir l'incidence défavorable d'événements externes, notamment une pandémie, une hausse des règlements d'invalidité durant les périodes de ralentissement économique, ainsi qu'une hausse des coûts des traitements médicaux et une augmentation de l'utilisation des médicaments de spécialité. Il s'ensuit une possibilité de volatilité financière défavorable de nos résultats financiers.

Dans le cas des produits d'assurance-vie, une majoration de 2 % de l'hypothèse la plus probable entraînerait une baisse du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres d'environ 75 \$ (2021 – 25 \$). Cette sensibilité tient compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables et de la norme IFRS 4. L'adoption d'IFRS 17 pourrait entraîner des variations de l'ampleur ou de l'orientation des sensibilités du bénéfice net déclaré.

Dans le cas des produits pour lesquels la morbidité a une incidence importante, une variation défavorable de 5 % des hypothèses entraînerait une baisse d'environ 265 \$ du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres (2021 – 255 \$). Cette sensibilité tient compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables et de la norme IFRS 4. L'adoption d'IFRS 17 pourrait entraîner des variations de l'ampleur ou de l'orientation des sensibilités du bénéfice net déclaré.

#### **Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié à la mortalité et à la morbidité**

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements.

Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial et leur renouvellement, en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance approuvés par le comité d'examen des risques précisent le montant maximal d'assurance pouvant être établi en vertu d'un contrat ainsi que le montant maximal pouvant être conservé. Ces limites varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent de ces dernières sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

## 7.A.iii Risque de longévité

### Description du risque

Le risque de longévité correspond à la possibilité d'une perte économique, d'une perte comptable ou de la volatilité du bénéfice en raison de changements défavorables des taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut se manifester lentement, au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine continue de progresser. Il pourrait également se manifester plus rapidement à la suite, par exemple, d'une percée médicale qui augmenterait considérablement l'espérance de vie. Le risque de longévité touche les contrats pour lesquels les prestations ou les coûts sont fondés sur la probabilité de survie; une amélioration plus élevée que prévue de l'espérance de vie des titulaires de contrat pourrait, par conséquent, faire augmenter le coût final de ces avantages (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, la réassurance, les fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-santé). En outre, notre exposition au risque de longévité est accrue à l'égard de certains produits de rente, tels que les options de rente à taux garanti, par une hausse des marchés des actions.

Dans le cas des produits de rente pour lesquels un taux de mortalité plus bas que prévu aurait une incidence financière défavorable sur nous, une réduction de 2 % du taux de mortalité présumé entraînerait une baisse du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres d'environ 120 \$ (2021 – 150 \$). Ces sensibilités tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables et de la norme IFRS 4. L'adoption d'IFRS 17 pourrait entraîner des variations de l'ampleur ou de l'orientation des sensibilités du bénéfice net déclaré.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de longévité

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient entraîner un changement des prévisions quant à l'amélioration de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de rente ainsi que sur nos propres régimes de retraite.

## 7.A.iv Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix

### Description du risque

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écart entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative à la situation future concernant le rendement des placements, les comportements des titulaires de contrat, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de vente, la répartition des affaires, les charges et l'impôt. Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

### Gouvernance et contrôle de la conception des produits et de la fixation des prix

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-après :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des sources de bénéfices et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

## 7.A.v Risque lié aux charges

### Description du risque

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler de la conjoncture économique générale, d'augmentations imprévues de l'inflation, d'une croissance plus lente que prévu ou d'une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires. Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux Clients et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

La sensibilité des passifs relatifs aux contrats d'assurance à une augmentation de 5 % des frais unitaires entraînerait une diminution du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres d'environ 175 \$ (2021 – 165 \$). Ces sensibilités tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables et de la norme IFRS 4. L'adoption d'IFRS 17 pourrait entraîner des variations de l'ampleur ou de l'orientation des sensibilités du bénéfice net déclaré.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié aux charges

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

## 7.A.vi Risque de réassurance

### Description du risque

Nous réassurons certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, suppression ou diminution de la capacité de réassurance ou augmentation du coût de la réassurance), par l'insolvabilité d'un réassureur ou par une couverture de réassurance inadéquate.

Les changements des conditions des marchés de la réassurance, y compris les mesures adoptées par les réassureurs pour augmenter les taux sur les couvertures existantes et nouvelles et notre capacité à obtenir une réassurance adéquate, peuvent avoir des répercussions négatives sur la disponibilité de capacités de réassurance, ou sur le coût associé au maintien de capacités de réassurance existantes ou à l'obtention de nouvelles capacités de réassurance, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies d'affaires, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que quelques-uns de nos réassureurs continuent de passer en revue et d'optimiser leurs modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation de certains anciens contrats de réassurance par ces réassureurs devient de plus en plus possible. En outre, les modifications apportées au traitement réglementaire des contrats de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation sur le plan du capital.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de réassurance

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité d'examen des risques, et qui servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur. Ces principes directeurs définissent également les critères minimaux servant à déterminer quelles compagnies de réassurance se qualifient à titre de contreparties de réassurance possédant la capacité, l'expertise, les pratiques en matière de gouvernance et la capacité financière nécessaires pour prendre en charge les risques considérés. De plus, ces principes directeurs exigent que toute entente contienne des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où le réassureur perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires. Nous effectuons des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance avec lesquelles nous traitons ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. L'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance fait l'objet d'un suivi serré et est communiquée annuellement au comité d'examen des risques.

Nous pouvons également mettre fin aux souscriptions de nos produits ou en modifier les conditions afin de refléter l'évolution des marchés de la réassurance. Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Généralement, afin de diversifier le risque de réassurance, plusieurs réassureurs soutiennent un portefeuille de réassurance.

## 8. Autres actifs

Aux 31 décembre	2022	2021
Débiteurs	2 833 \$	1 632 \$
Produits tirés des placements courus et à recevoir	1 315	1 104
Immobilisations corporelles	607	612
Actifs au titre de droits d'utilisation	753	695
Coûts d'acquisition différés <sup>1)</sup>	158	172
Charges payées d'avance	1 089	406
Primes à recevoir	842	637
Actifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 25)	98	83
Autres	115	93
<b>Total des autres actifs</b>	<b>7 810 \$</b>	<b>5 434 \$</b>

<sup>1)</sup> L'amortissement des coûts d'acquisition différés imputé au résultat au cours de l'exercice s'est chiffré à 53 \$ en 2022 (2021 – 23 \$).

## 9. Goodwill et immobilisations incorporelles

### 9.A Goodwill

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable du goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, par secteur d'activité à présenter.

	Canada	États-Unis	Asie	Gestion d'actifs	Organisation internationale	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	2 607 \$	1 062 \$	665 \$	1 551 \$	187 \$	6 072 \$
Acquisitions (note 3)	—	53	3	423	—	479
Fluctuations des taux de change	—	(7)	(9)	(15)	(3)	(34)
Solde au 31 décembre 2021	2 607 \$	1 108 \$	659 \$	1 959 \$	184 \$	6 517 \$
Acquisitions (note 3)	—	2 030	—	—	—	2 030
Perte de valeur <sup>1)</sup>	—	—	—	—	(170)	(170)
Fluctuations des taux de change	—	226	41	75	(14)	328
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>2 607 \$</b>	<b>3 364 \$</b>	<b>700 \$</b>	<b>2 034 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>8 705 \$</b>

<sup>1)</sup> La vente de la Sun Life UK a donné lieu à une perte de valeur de 170 \$ pour l'UGT du Royaume-Uni au sein de l'Organisation internationale. Se reporter à la note 3 pour plus de détails.

Les valeurs comptables du goodwill attribué à nos UGT ou à des groupes d'UGT s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2022	2021
Canada	2 607 \$	2 607 \$
États-Unis <sup>1)</sup>		
Garanties collectives	1 132	1 108
Garanties de frais dentaires	2 232	—
Asie	700	659
Gestion d'actifs		
MFS	513	483
Gestion SLC	1 521	1 476
Organisation internationale		
Royaume-Uni	—	184
<b>Total</b>	<b>8 705 \$</b>	<b>6 517 \$</b>

<sup>1)</sup> Reflète un changement apporté à la présentation de notre secteur États-Unis en tant que deux groupes d'UGT à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Le goodwill acquis lors de regroupements d'entreprises est attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition.

Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Nous considérons que la valeur recouvrable est égale à la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Nous utilisons la meilleure indication de la juste valeur diminuée des coûts de sortie comme étant le prix pouvant être obtenu à la vente d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Nous évaluons d'abord la juste valeur diminuée des coûts de sortie en examinant des transactions comparables conclues récemment sur le marché. À défaut de transactions comparables, nous utilisons une méthode d'évaluation faisant appel à des hypothèses de marché couramment utilisées pour l'évaluation des compagnies d'assurances ou des sociétés de gestion d'actifs, ou une méthode faisant appel à des multiples de valorisation. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les plus récents calculs de 2018 à l'égard de certaines UGT et de certains groupes d'UGT ont été reportés et utilisés dans le test de dépréciation de la période considérée étant donné que i) la valeur recouvrable de ces UGT et groupes d'UGT était largement supérieure à leur valeur comptable, ii) les actifs et passifs composant les UGT et les groupes d'UGT n'avaient pas changé de façon significative, et iii) il était peu probable que la valeur comptable puisse dépasser la valeur recouvrable compte tenu d'une analyse des événements survenus et des changements de circonstances. Les facteurs clés ayant eu une incidence sur la valeur recouvrable depuis 2018 sont conformes aux hypothèses clés ci-après.

En vertu de la méthode d'évaluation, la juste valeur est évaluée en fonction des meilleures estimations du bénéfice futur, des charges futures, ainsi que du niveau et du coût futurs du capital sur la durée des contrats, et elle est ajustée, au besoin, pour tenir compte d'éléments comme les coûts de transaction. La valeur attribuée aux affaires nouvelles est fondée sur les souscriptions prévues dans nos plans d'affaires, sur les souscriptions prévues pour la période d'évaluation en fonction d'hypothèses de croissance raisonnables, ainsi que sur les niveaux prévus de rentabilité de ces affaires nouvelles. Pour le calcul de la valeur des affaires nouvelles, les souscriptions futures font l'objet de prévisions sur 10 à 15 ans. Dans certains cas, des multiplicateurs de marché sont utilisés pour la prévision explicite de la valeur approximative des affaires nouvelles.

Les taux d'actualisation appliqués reflètent la nature de l'environnement de l'UGT. Les taux d'actualisation utilisés varient entre 9,25 % et 12,50 % (après impôt). Les UGT mieux établies et bénéficiant d'une meilleure image de marque et d'une meilleure position concurrentielle utilisent des taux d'actualisation plus bas, alors que les UGT ayant une position concurrentielle moins avantageuse utilisent les taux les plus élevés. Les niveaux de capital utilisés sont conformes à nos objectifs d'affaires.

En vertu de la méthode faisant appel à des multiples de valorisation, la juste valeur est évaluée en comparaison avec des multiples ou des ratios d'entreprises comparables. Pour les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actifs, ces multiples et ratios de valorisation peuvent comprendre des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/actif géré. Cette évaluation tient compte d'une gamme de facteurs et d'hypothèses pertinents, notamment la croissance, les risques et les conditions de marchés prévus. Les ratios cours/bénéfice utilisés varient de 10,5 à 11,5, tandis que les ratios cours/actif géré varient de 1,3 % à 2,0 %.

Nous avons recours au jugement au moment de l'estimation de la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de diverses hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des ajustements significatifs relativement à l'évaluation des UGT et à l'importance des pertes de valeur. Toute modification significative des hypothèses clés, notamment les hypothèses à l'égard du capital, des taux d'actualisation, de la valeur des affaires nouvelles et des charges, ainsi que les projections de flux de trésorerie utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables pourraient donner lieu à des pertes de valeur significatives.

En évaluant la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucun changement raisonnablement possible de ces hypothèses ne ferait en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

## 9.B Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée	Total
	Logiciels créés en interne	Autres		
Valeur comptable brute				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	1 070 \$	1 634 \$	938 \$	3 642 \$
Entrées	219	471	—	690
Acquisitions	—	271	153	424
Cessions	(24)	—	—	(24)
Fluctuations des taux de change	—	(9)	(10)	(19)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>1 265 \$</b>	<b>2 367 \$</b>	<b>1 081 \$</b>	<b>4 713 \$</b>
Entrées	206	23	—	229
Acquisitions	232	999	—	1 231
Cessions	(1)	—	—	(1)
Fluctuations des taux de change	59	153	36	248
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>1 761 \$</b>	<b>3 542 \$</b>	<b>1 117 \$</b>	<b>6 420 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	(561) \$	(590) \$	(14) \$	(1 165) \$
Dotations à l'amortissement pour l'exercice	(79)	(114)	—	(193)
Cessions	24	—	—	24
Perte de valeur des immobilisations incorporelles	—	—	(9)	(9)
Fluctuations des taux de change	1	(1)	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>(615) \$</b>	<b>(705) \$</b>	<b>(23) \$</b>	<b>(1 343) \$</b>
Dotations à l'amortissement pour l'exercice	(113)	(174)	—	(287)
Cessions	1	—	—	1
Perte de valeur des immobilisations incorporelles	(16)	(2)	—	(18)
Fluctuations des taux de change	(22)	(25)	(2)	(49)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>(765) \$</b>	<b>(906) \$</b>	<b>(25) \$</b>	<b>(1 696) \$</b>
Valeur comptable nette, à la fin :				
Au 31 décembre 2021	650 \$	1 662 \$	1 058 \$	3 370 \$
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>996 \$</b>	<b>2 636 \$</b>	<b>1 092 \$</b>	<b>4 724 \$</b>



Les divers éléments des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2022	2021
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :		
Distribution, potentiel de souscriptions du réseau de production	281 \$	295 \$
Relations Clients et contrats de gestion administrative d'actif	2 355	1 367
Logiciels créés en interne	996	650
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	3 632	2 312
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée :		
Contrats de gestion de fonds <sup>1)</sup>	1 092	1 058
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	1 092	1 058
Total des immobilisations incorporelles	4 724 \$	3 370 \$

<sup>1)</sup> Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Gestion d'actifs; sa situation concurrentielle dans son marché et la stabilité de ce marché permettent son classement dans les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

## 10. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de placement

### 10.A Passifs relatifs aux contrats d'assurance

#### 10.A.i Description des activités

La Compagnie offre une gamme de contrats d'assurance qui incluent toutes les formes d'assurance-vie, d'assurance-santé et d'assurance maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, les rentes viagères, les rentes à provision cumulative et les produits de fonds distincts assortis de garanties.

#### 10.A.ii Méthodes et hypothèses

##### Généralités

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance constituent, avec la valeur estimative des primes et des produits nets tirés des placements futurs, les sommes estimées nécessaires à la couverture des sinistres à régler, ainsi que de la valeur estimative des prestations, des participations attribuées aux titulaires de contrat, des impôts (autres que l'impôt sur le résultat) et des charges à verser relativement aux contrats d'assurance en vigueur.

La détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne les taux de mortalité et de morbidité, les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »), les taux d'intérêt, le rendement des marchés des actions, l'insuffisance de l'actif, l'inflation, les charges et d'autres facteurs tout au long de la durée de vie de nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

Nous utilisons les hypothèses les plus probables à l'égard des résultats techniques futurs et appliquons des marges pour écarts défavorables afin de tenir compte de l'incertitude relativement au choix des hypothèses les plus probables. Le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à l'application des marges pour écarts défavorables par rapport aux hypothèses les plus probables est appelé « provision pour écarts défavorables ».

##### Hypothèses les plus probables

Les hypothèses les plus probables se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, comme le prévoient les normes de pratique actuarielle canadiennes. Le choix des hypothèses les plus probables tient compte du contexte actuel, des données antérieures de la Compagnie ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses ainsi que d'autres facteurs pertinents. Dans le cas des hypothèses sur des questions d'ordre économique, les actifs soutenant les passifs et la politique prévue pour la gestion de l'actif et du passif constituent des facteurs pertinents.

##### Marges pour écarts défavorables

Le niveau approprié de marge pour écarts défavorables à l'égard d'une hypothèse s'appuie sur les normes de pratique actuarielle canadiennes. Pour la plupart des hypothèses, la fourchette standard des marges pour écarts défavorables s'établit entre 5 % et 20 % de l'hypothèse la plus probable. L'actuaire fixe la marge à l'intérieur de cette fourchette en fonction d'un certain nombre de facteurs liés à l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse la plus probable. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, variera selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs favorisant le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité des résultats de la Compagnie d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des taux d'intérêt futurs sont prises en compte en testant un certain nombre de scénarios de taux d'intérêt futurs, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes, et en déterminant le passif selon les divers résultats

possibles. Un scénario de taux d'intérêt futurs comprend, pour chaque période de prévisions comprise entre la date d'établissement de l'état de la situation financière et la date du dernier flux de trésorerie lié au passif, les taux d'intérêt sur les actifs sans risque, les primes pour insuffisance de l'actif, les taux d'inflation et une stratégie de placement conforme à la politique de placement de la Compagnie. Le point de départ de tous les scénarios de taux d'intérêt futurs cadre avec les conditions de marché en cours. Si peu de scénarios sont soumis à des tests, le passif correspond alors au moins au résultat le plus important. Si un grand nombre de scénarios sont soumis à des tests, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60<sup>e</sup> centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80<sup>e</sup> centile.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des rendements futurs des actions sont prises en compte au moyen de scénarios ou de l'application de marges pour écarts défavorables. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs repose sur des scénarios de rendements futurs des actions, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60<sup>e</sup> centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80<sup>e</sup> centile. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs ne se fonde pas sur des scénarios de rendements futurs des actions, la marge pour écarts défavorables au titre des dividendes sur actions ordinaires s'établit entre 5 % et 20 %, et la marge pour écarts défavorables à l'égard des gains en capital s'établit à 20 %, plus une hypothèse selon laquelle ces actifs perdent entre 20 % et 50 % de leur valeur au moment où la réduction est la plus défavorable. Une réduction de 30 % convient à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines. Pour les autres portefeuilles, la réduction adéquate dépend de la volatilité du portefeuille par rapport à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines.

Dans l'établissement des marges, nous nous assurons que, prise individuellement, chaque marge est raisonnable, compte tenu de l'hypothèse la plus probable sous-jacente et du degré d'incertitude inhérent à l'hypothèse, et que, globalement, l'incidence cumulative des marges pour écarts défavorables est raisonnable en ce qui a trait au montant total des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Généralement, nos marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses les plus probables. Nos marges se situent généralement au milieu de la fourchette, ou plus haut lorsqu'elles sont entourées d'une plus grande incertitude. Au moment d'examiner l'incidence globale des marges, l'actuaire évalue la cohérence des marges pour chacune des hypothèses relatives à chaque bloc d'affaires afin de s'assurer qu'il n'y a pas double comptage ou omission, et pour éviter d'établir des marges possiblement incompatibles entre elles. Plus particulièrement, l'actuaire établit des marges similaires pour les blocs d'affaires présentant des caractéristiques semblables et choisit des marges qui cadrent avec les autres hypothèses, notamment les hypothèses portant sur des facteurs d'ordre économique. L'actuaire s'appuie sur les normes de pratique actuarielle canadiennes pour poser ces jugements professionnels relativement au caractère raisonnable des marges pour écarts défavorables.

Les hypothèses les plus probables et les marges pour écarts défavorables sont examinées au moins une fois par année et elles sont modifiées au besoin. Le choix des hypothèses sous-tendant l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est assujéti au contrôle externe par d'autres actuaires.

#### **Mortalité**

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. En assurance-vie, les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des 5 à 10 années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

#### **Morbidité**

La morbidité s'entend des taux d'accident ou de maladie et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée et à l'assurance contre les maladies graves sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur.

#### **Comportements des titulaires de contrat**

##### *Déchéances*

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en demandant le rachat du contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

##### *Habitudes de paiement des primes*

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

#### **Charges**

Les charges futures liées aux contrats comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais indirects et les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont établies en fonction des taux d'intérêt futurs utilisés dans les scénarios.

## Rendement des placements

### Taux d'intérêt

Nous maintenons généralement des portefeuilles de placement distincts pour chaque branche d'activité importante. Dans le cadre de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, les flux de trésorerie futurs tirés des contrats d'assurance et les actifs les soutenant sont estimés en fonction de divers scénarios de taux d'intérêt, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes. Les réinvestissements et les désinvestissements sont établis en fonction des spécifications propres à chaque scénario, et le passif est déterminé en fonction des divers résultats possibles.

### Taux de rendement des actifs à revenu variable

Nous sommes exposés aux marchés des actions par l'entremise de nos produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), qui offrent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents, ainsi que de nos produits d'assurance pour lesquels les passifs liés aux contrats d'assurance sont soutenus par des actifs à revenu variable.

Dans le cas des produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), nous avons mis en œuvre des programmes de couverture qui prévoient le recours à des dérivés afin d'atténuer une partie importante du risque lié aux marchés des actions associé aux garanties. Le coût de ces programmes de couverture est inscrit au passif. Le risque lié aux marchés des actions associé aux produits tirés des honoraires futurs prévus n'est pas couvert.

La plupart des actifs à revenu variable désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net soutiennent nos produits d'assurance-vie avec participation ou d'assurance-vie universelle pour lesquels le rendement obtenu sur les placements est transmis aux titulaires de contrat au moyen de modifications de routine du montant des participations déclarées ou du taux d'intérêt crédité. Dans ces situations, les fluctuations des actifs à revenu variable sont en grande partie neutralisées par des variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

### Insuffisance de l'actif

Comme l'exigent les normes de pratique actuarielle canadiennes, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent une provision pour insuffisance possible des actifs soutenant ces passifs. Le montant de la provision pour insuffisance de l'actif inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance se fonde sur les diminutions possibles du rendement futur des placements, qui varient en fonction de facteurs comme le type d'actif, la qualité de crédit de l'actif (notation), la durée et le pays d'origine. Les hypothèses à l'égard de l'insuffisance de l'actif se composent de la meilleure estimation et d'une marge pour écarts défavorables et ont pour but de couvrir les pertes de capital et de bénéfiques. Les hypothèses les plus probables à l'égard de l'insuffisance de l'actif par catégorie d'actifs et par emplacement géographique sont tirées d'études à long terme sur les résultats de l'industrie et de la Compagnie. Les marges pour écarts défavorables sont établies parmi la fourchette standard (allant de 25 % à 100 %) recommandée par les normes de pratique actuarielle canadiennes en fonction du degré d'incertitude dans le choix de l'hypothèse la plus probable. La qualité de crédit d'un actif se fonde sur des notations externes, s'il en est (obligations négociables en bourse), ou sur des notations internes s'il n'existe pas de notation externe (prêts hypothécaires et autres prêts). Les actifs sans notation sont traités comme des actifs de qualité inférieure.

Contrairement aux provisions pour pertes de valeur et aux variations de la valeur d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant de pertes de valeur, qui résultent d'événements de crédit connus, la provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvre les pertes liées aux événements de crédit futurs possibles inconnus. Les normes de pratique actuarielle canadiennes exigent que la provision pour insuffisance de l'actif soit déterminée en tenant compte des pertes de valeur connues comptabilisées ailleurs dans l'état de la situation financière. La provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance est réévaluée à chaque période de présentation de l'information financière à la lumière des pertes de valeur, des changements de notation des actifs et d'autres événements survenus au cours de la période.

## 10.A.iii Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Au 31 décembre 2022	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale <sup>1)</sup>	Total
Vie avec participation individuelle	27 394 \$	5 060 \$	11 574 \$	634 \$	44 662 \$
Vie sans participation et santé individuelles	13 681	12 808	11 397	266	38 152
Vie et maladie collectives	11 693	5 599	33	(5)	17 320
Rentes individuelles	8 384	18	6	3 074	11 482
Rentes collectives	19 716	1	67	—	19 784
Passifs relatifs aux contrats d'assurance avant les autres passifs relatifs aux contrats	80 868	23 486	23 077	3 969	131 400
À ajouter : Autres passifs relatifs aux contrats <sup>2)</sup>	3 583	2 487	2 702	246	9 018
Total des passifs relatifs aux contrats d'assurance	84 451 \$	25 973 \$	25 779 \$	4 215 \$	140 418 \$

<sup>1)</sup> Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Elles comprennent les montants suivants relativement aux activités exercées au Royaume-Uni : 563 \$ au titre de la vie avec participation individuelle, 154 \$ au titre de la vie sans participation et de la santé individuelles, 2 918 \$ au titre des rentes individuelles, et 200 \$ au titre des autres passifs relatifs aux contrats.

<sup>2)</sup> Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

Au 31 décembre 2021	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale <sup>1)</sup>	Total
Vie avec participation individuelle	28 205 \$	5 150 \$	12 982 \$	860 \$	47 197 \$
Vie sans participation et santé individuelles	15 735	14 196	11 774	329	42 034
Vie et maladie collectives	11 682	5 580	34	17	17 313
Rentes individuelles	9 538	16	5	4 729	14 288
Rentes collectives	18 765	5	69	—	18 839
Passifs relatifs aux contrats d'assurance avant les autres passifs relatifs aux contrats	83 925	24 947	24 864	5 935	139 671
À ajouter : Autres passifs relatifs aux contrats <sup>2)</sup>	3 559	1 847	2 523	211	8 140
<b>Total des passifs relatifs aux contrats d'assurance</b>	<b>87 484 \$</b>	<b>26 794 \$</b>	<b>27 387 \$</b>	<b>6 146 \$</b>	<b>147 811 \$</b>

<sup>1)</sup> Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Elles comprennent les montants suivants relativement aux activités exercées au Royaume-Uni : 771 \$ au titre de la vie avec participation individuelle, 207 \$ au titre de la vie sans participation et de la santé individuelles, 4 546 \$ au titre des rentes individuelles, et 164 \$ au titre des autres passifs relatifs aux contrats.

<sup>2)</sup> Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

### 10.A.iv Variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance	Actifs au titre des cessions de réassurance	Montant net	Passifs relatifs aux contrats d'assurance	Actifs au titre des cessions de réassurance	Montant net
Soldes avant les autres passifs et actifs relatifs aux contrats, aux 1 <sup>er</sup> janvier	139 671 \$	2 905 \$	136 766 \$	137 733 \$	3 126 \$	134 607 \$
Variation des soldes liés aux contrats en vigueur	(15 530)	(137)	(15 393)	(1 642)	(18)	(1 624)
Soldes liés aux nouveaux contrats	3 473	81	3 392	3 948	74	3 874
Modifications des méthodes et hypothèses	950	1 007	(57)	131	(142)	273
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance	(11 107)	951	(12 058)	2 437	(86)	2 523
Autres <sup>1)</sup>	(2)	—	(2)	—	(109)	109
Fluctuations des taux de change	2 838	213	2 625	(499)	(26)	(473)
Soldes avant les autres passifs et actifs relatifs aux contrats	131 400	4 069	127 331	139 671	2 905	136 766
Autres passifs et actifs relatifs aux contrats	9 018	732	8 286	8 140	778	7 362
<b>Total des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance, aux 31 décembre</b>	<b>140 418 \$</b>	<b>4 801 \$</b>	<b>135 617 \$</b>	<b>147 811 \$</b>	<b>3 683 \$</b>	<b>144 128 \$</b>

<sup>1)</sup> Reprise de contrats d'assurance.

### 10.A.v Incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses

L'incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance, s'établit comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	Augmentation (diminution) nette, avant impôt sur le résultat	Description
Mortalité/morbidité	(96) \$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité au Royaume-Uni par l'Organisation internationale et par les Régimes collectifs de retraite au Canada, partiellement contrebalancée par l'incidence défavorable des résultats enregistrés au chapitre de la morbidité par la Sun Life Santé au Canada.
Comportements des titulaires de contrat	71	Mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. L'élément le plus important concernait l'incidence défavorable des déchéances enregistrées au Vietnam, en Asie.
Charges	9	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des charges.
Rendement des placements	13	Mises à jour de diverses hypothèses liées aux placements.
Amélioration des modèles et autres	(54)	Améliorations diverses et modifications de méthodes.
<b>Incidence totale</b>	<b>(57) \$</b>	

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	Augmentation (diminution) nette, avant impôt sur le résultat	Description
Mortalité/morbidité	(89) \$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires.
Comportements des titulaires de contrat	219	Mises à jour visant à refléter les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. L'élément le plus important concernait la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis.
Charges	(202)	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des charges et des marges dans tous les territoires. L'élément le plus important concernait une réduction des marges sur les charges.
Rendement des placements	416	Mises à jour de diverses hypothèses liées aux placements dans l'ensemble de la Compagnie. Les éléments les plus importants concernaient des mises à jour du taux de réinvestissement ultime promulgué et des écarts de crédit nets maximums promulgués ainsi qu'une réduction de l'hypothèse la plus probable à l'égard des biens immobiliers dans tous les territoires.
Amélioration des modèles et autres	(71)	Améliorations diverses et modifications de méthodes dans l'ensemble des territoires.
<b>Incidence totale</b>	<b>273 \$</b>	

## 10.B Passifs relatifs aux contrats de placement

### 10.B.i Description des activités

Les types de contrats de placement en vigueur sont les suivants :

- Rentes certaines à constitution immédiate au Canada
- Contrats de placement garanti au Canada
- Produits en unités de compte établis au Royaume-Uni et à Hong Kong
- Contrats de retraite autres qu'en unités de compte établis au Royaume-Uni et à Hong Kong

### 10.B.ii Méthodes et hypothèses

#### Contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire

Les contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire sont évalués selon la même approche que celle utilisée pour les contrats d'assurance.

#### Contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire

Les contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si cette évaluation permet d'éliminer ou de réduire de manière importante une non-concordance comptable potentielle, ou si le contrat est géré sur la base de la juste valeur. Les autres contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués au coût amorti.

Le passif à la juste valeur est évalué au moyen de techniques prospectives ayant recours aux flux de trésorerie actualisés. Le passif à la juste valeur des contrats en unités de compte correspond à la valeur unitaire actuelle du fonds, majorée au besoin de montants additionnels de passifs autres qu'en unités de compte sur la base de la juste valeur. Le passif à la juste valeur des contrats autres qu'en unités de compte correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Le coût amorti est évalué à la date de comptabilisation initiale comme étant la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite de l'incidence nette des paiements de capital, comme les coûts de transaction et les frais initiaux. À chaque date de clôture, le passif au coût amorti est évalué en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif, où le taux d'intérêt effectif est le taux d'intérêt qui ferait correspondre les flux de trésorerie actualisés au passif à la date de comptabilisation initiale.

### 10.B.iii Passifs relatifs aux contrats de placement

Au 31 décembre 2022	Canada	Asie	Organisation internationale	Total
Vie avec participation individuelle	— \$	— \$	4 \$	4 \$
Vie sans participation et santé individuelles	—	187	2	189
Rentes individuelles	2 550	—	35	2 585
Rentes collectives	—	536	—	536
<b>Total des passifs relatifs aux contrats de placement</b>	<b>2 550 \$</b>	<b>723 \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>3 314 \$</b>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les passifs relatifs aux contrats de placement de 3 314 \$ comprenaient des passifs relatifs aux contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire de 754 \$, des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués au coût amorti de 2 550 \$ et des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués à la juste valeur de 10 \$.

Au 31 décembre 2021	Canada	Asie	Organisation internationale	Total
Vie avec participation individuelle	— \$	— \$	4 \$	4 \$
Vie sans participation et santé individuelles	—	235	2	237
Rentes individuelles	2 487	1	37	2 525
Rentes collectives	—	602	—	602
<b>Total des passifs relatifs aux contrats de placement</b>	<b>2 487 \$</b>	<b>838 \$</b>	<b>43 \$</b>	<b>3 368 \$</b>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les passifs relatifs aux contrats de placement de 3 368 \$ comprenaient des passifs relatifs aux contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire de 872 \$, des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués au coût amorti de 2 487 \$ et des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués à la juste valeur de 9 \$.

### 10.B.iv Variations des passifs relatifs aux contrats de placement

Les variations des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022		2021	
	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti
Soldes aux 1 <sup>er</sup> janvier	9 \$	2 487 \$	2 \$	2 690 \$
Versements	—	443	—	303
Intérêts	—	57	—	60
Retraits	—	(444)	—	(570)
Honoraires	—	(5)	—	(7)
Variation de la juste valeur	1	—	7	—
Autres	—	12	—	10
Fluctuations des taux de change	—	—	—	1
<b>Soldes aux 31 décembre</b>	<b>10 \$</b>	<b>2 550 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>2 487 \$</b>

Les variations des passifs relatifs aux contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Soldes aux 1 <sup>er</sup> janvier	872 \$	497 \$
Variation des passifs relatifs aux contrats en vigueur	(165)	(89)
Augmentation (diminution) des passifs	(165)	(89)
Acquisitions (note 3)	—	471
Fluctuations des taux de change	47	(7)
<b>Soldes aux 31 décembre</b>	<b>754 \$</b>	<b>872 \$</b>

### 10.C Montant brut des règlements et des prestations versés

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Capitaux échus et rachats	3 750 \$	3 205 \$
Rentes	2 124	2 017
Règlements décès et invalidité	4 950	4 876
Règlements maladie	9 588	7 246
Participations et intérêts sur les règlements et les sommes en dépôt	1 632	1 378
<b>Total du montant brut des règlements et des prestations versés</b>	<b>22 044 \$</b>	<b>18 722 \$</b>

## 10.D Total des actifs soutenant les passifs et les capitaux propres

Les tableaux suivants présentent le total des actifs soutenant les passifs liés aux gammes de produits présentées (y compris les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement), ainsi que les actifs soutenant les capitaux propres et autres.

Au 31 décembre 2022	Titres de créance	Titres de capitaux propres	Prêts hypothécaires et autres prêts	Immeubles de placement	Autres	Total
Vie avec participation individuelle	23 513 \$	4 836 \$	10 802 \$	6 345 \$	4 885 \$	50 381 \$
Vie sans participation et santé individuelles	17 438	1 804	15 029	3 103	11 160	48 534
Vie et maladie collectives	7 057	24	10 412	117	4 252	21 862
Rentes individuelles	7 822	34	6 573	—	819	15 248
Rentes collectives	9 046	100	10 444	109	1 469	21 168
Capitaux propres et autres	11 026	350	3 001	428	33 616	48 421
<b>Total de l'actif</b>	<b>75 902 \$</b>	<b>7 148 \$</b>	<b>56 261 \$</b>	<b>10 102 \$</b>	<b>56 201 \$</b>	<b>205 614 \$</b>

Au 31 décembre 2021	Titres de créance	Titres de capitaux propres	Prêts hypothécaires et autres prêts	Immeubles de placement	Autres	Total
Vie avec participation individuelle	26 715 \$	5 374 \$	9 559 \$	5 932 \$	4 801 \$	52 381 \$
Vie sans participation et santé individuelles	23 716	1 947	13 885	2 614	8 310	50 472
Vie et maladie collectives	7 598	30	9 556	92	3 677	20 953
Rentes individuelles	10 314	40	6 435	—	907	17 696
Rentes collectives	9 612	111	9 198	24	1 305	20 250
Capitaux propres et autres	10 772	1 611	3 059	447	27 733	43 622
<b>Total de l'actif</b>	<b>88 727 \$</b>	<b>9 113 \$</b>	<b>51 692 \$</b>	<b>9 109 \$</b>	<b>46 733 \$</b>	<b>205 374 \$</b>

## 10.E Variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des passifs relatifs aux contrats de placement, des actifs au titre des cessions de réassurance et des fonds distincts

Les variations des soldes de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et de nos passifs relatifs aux contrats de placement, y compris les transferts nets aux (des) fonds distincts, ainsi que les variations de nos actifs au titre des cessions de réassurance, s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance	(11 107) \$	2 437 \$
Diminution (augmentation) des actifs au titre des cessions de réassurance	(951)	86
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats de placement	(107)	(22)
Transfert net aux (des) fonds distincts	(1 149)	(351)
<b>Total des variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des passifs relatifs aux contrats de placement, des actifs au titre des cessions de réassurance et des fonds distincts</b>	<b>(13 314) \$</b>	<b>2 150 \$</b>

## 10.F Rôle de l'actuaire désigné

L'actuaire désigné est nommé par le conseil et est chargé de s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats et des sommes à recouvrer au titre de la réassurance sont conformes aux normes actuarielles reconnues du Canada ainsi qu'aux lois pertinentes et aux règlements et directives qui s'y rapportent.

L'actuaire désigné est tenu d'indiquer si, à son avis, les passifs relatifs aux contrats, déduction faite des sommes à recouvrer au titre de la réassurance, arrêtés aux dates d'établissement des états financiers, sont suffisants pour que la Compagnie puisse s'acquitter de toutes ses obligations à l'égard des contrats. Pour se faire une opinion, l'actuaire désigné doit notamment s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des données sous-jacentes et analyser nos actifs afin de vérifier s'ils peuvent couvrir le montant des passifs relatifs aux contrats, déduction faite des sommes à recouvrer au titre de la réassurance.

L'actuaire désigné est tenu chaque année de vérifier la situation financière de la Compagnie et d'établir un rapport à l'intention du conseil. L'analyse faite en 2022 avait pour objet de vérifier la suffisance de notre capital pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2026 en tenant compte de diverses conditions économiques et commerciales défavorables. L'actuaire désigné vérifie le calcul des ratios du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »).

## 11. Réassurance

La réassurance est utilisée principalement pour limiter notre exposition aux pertes importantes. Nous avons une politique selon laquelle les ententes de réassurance doivent être conclues avec des réassureurs bien établis et bien cotés. La couverture est bien diversifiée, et des contrôles sont en place pour gérer l'exposition aux contreparties de réassurance. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

### 11.A Actifs au titre des cessions de réassurance

Les actifs au titre des cessions de réassurance sont évalués à l'aide des montants et des hypothèses liés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance. Les actifs au titre des cessions de réassurance se composent de ce qui suit :

Au 31 décembre 2022	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale <sup>1)</sup>	Total
Vie avec participation individuelle	21 \$	18 \$	179 \$	— \$	218 \$
Vie sans participation et santé individuelles	(282)	1 598	38	13	1 367
Vie et maladie collectives	267	2 212	7	—	2 486
Rentes individuelles	—	—	—	1	1
Rentes collectives	(3)	—	—	—	(3)
Actifs au titre des cessions de réassurance avant les autres actifs relatifs aux contrats	3	3 828	224	14	4 069
À ajouter : Autres actifs relatifs aux contrats <sup>2)</sup>	98	478	117	39	732
<b>Total des actifs au titre des cessions de réassurance</b>	<b>101 \$</b>	<b>4 306 \$</b>	<b>341 \$</b>	<b>53 \$</b>	<b>4 801 \$</b>

<sup>1)</sup> Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Elles comprennent les montants suivants relativement aux activités exercées au Royaume-Uni : 13 \$ au titre de la vie sans participation et de la santé individuelles et 1 \$ au titre des rentes individuelles.

<sup>2)</sup> Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

Au 31 décembre 2021	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale <sup>1)</sup>	Total
Vie avec participation individuelle	— \$	7 \$	214 \$	— \$	221 \$
Vie sans participation et santé individuelles	(547)	838	33	16	340
Vie et maladie collectives	284	2 018	5	—	2 307
Rentes individuelles	—	—	—	15	15
Rentes collectives	22	—	—	—	22
Actifs au titre des cessions de réassurance avant les autres actifs relatifs aux contrats	(241)	2 863	252	31	2 905
À ajouter : Autres actifs relatifs aux contrats <sup>2)</sup>	95	563	81	39	778
<b>Total des actifs au titre des cessions de réassurance</b>	<b>(146) \$</b>	<b>3 426 \$</b>	<b>333 \$</b>	<b>70 \$</b>	<b>3 683 \$</b>

<sup>1)</sup> Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Elles comprennent les montants suivants relativement aux activités exercées au Royaume-Uni : 16 \$ au titre de la vie sans participation et de la santé individuelles et 15 \$ au titre des rentes individuelles.

<sup>2)</sup> Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

Aucune perte de valeur n'a été constatée pour les actifs au titre des cessions de réassurance en 2022 ou 2021. Se reporter à la note 10.A.iv pour plus de renseignements sur la variation des actifs au titre des cessions de réassurance.

### 11.B (Charges) recouvrements de réassurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Recouvrement de règlements et prestations	1 961 \$	2 233 \$
Commissions	73	65
Ajustements des provisions	22	45
Charges d'exploitation et autres	84	82
<b>Total des (charges) recouvrements de réassurance</b>	<b>2 140 \$</b>	<b>2 425 \$</b>

### 11.C Profits ou pertes au titre des cessions de réassurance

Nous n'avons pas conclu de nouvelles ententes de réassurance qui auraient donné lieu à un profit ou à une perte à la prise d'effet en 2022 ou 2021.



## 12. Autres passifs

### 12.A Composition des autres passifs

Aux 31 décembre	2022	2021
Créditeurs	2 639 \$	1 866 \$
Découverts bancaires et équilibrage de trésorerie	6	133
Mises en pension de titres (note 5)	2 725	2 324
Impôt et autres charges à payer	4 213	4 265
Facilités de crédit	2 339	441
Emprunts <sup>1)</sup>	403	432
Passifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 25)	268	528
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	2 158	2 007
Obligations locatives	952	850
Autres passifs financiers (note 5) <sup>2)</sup>	1 996	1 810
Obligations liées à l'emprunt de titres	73	51
Titres garantis par des prêts (note 5)	2 816	1 726
Passif au titre des paiements différés	299	330
Autres	1 761	1 020
<b>Total des autres passifs</b>	<b>22 648 \$</b>	<b>17 783 \$</b>

<sup>1)</sup> La variation des emprunts est liée à des variations de (34) \$ des flux de trésorerie nets en 2022 (2021 – 31 \$) et à une fluctuation de 8 \$ des taux de change en 2022 (2021 – néant).

<sup>2)</sup> Comprend les passifs financiers liés aux acquisitions, notamment les passifs au titre de l'option de vente et les passifs financiers découlant des participations ne donnant pas le contrôle. Les charges d'intérêts liées aux passifs financiers se sont établies à 68 \$ en 2022 (2021 – 64 \$).

Les autres passifs financiers comprennent les paiements éventuels de contreparties et les obligations de racheter les actions en circulation restantes des certaines filiales de Gestion SLC. Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur. En ce qui a trait aux obligations de racheter les actions en circulation restantes, la juste valeur est fondée sur le BAIIA moyen attendu en ayant recours aux multiples prévus par les modalités contractuelles, comme le décrit la note 5.A.ii. Au cours de l'exercice, ces montants ont été révisés afin de refléter la variation des flux de trésorerie attendus, ce qui s'est traduit par une augmentation de 96 \$ de notre passif (2021 – 187 \$), laquelle a été comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net.

### 12.B Emprunts

Les emprunts se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	Monnaie d'emprunt	Échéance	2022	2021
Charges sur les immeubles	Dollar canadien	Actuelle – 2032	326 \$	323 \$
Charges sur les immeubles	Dollar américain	2023 à 2027	77	109
<b>Total des emprunts</b>			<b>403 \$</b>	<b>432 \$</b>

Les charges d'intérêts liées aux emprunts s'élèvent à 67 \$ et à 22 \$ pour 2022 et 2021, respectivement. Les échéances des emprunts sont présentées à la note 6.

## 13. Débentures de premier rang et instruments de capital novateurs

### 13.A Débentures de premier rang<sup>1)</sup>

Les engagements suivants sont inclus dans les débentures de premier rang aux 31 décembre.

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale ou de remboursement la plus rapprochée	Échéance	2022	2021
Débentures de premier rang de la Sun Life du Canada <sup>2)</sup> :					
Émises à l'intention de la Fiducie de capital Sun Life (la « FCSL I »)					
Série B, émises le 25 juin 2002	7,09 %	30 juin 2032 <sup>3)</sup>	2052	200 \$	200 \$
Juste valeur				215 \$	271 \$

<sup>1)</sup> Toutes les débentures de premier rang sont non garanties.

<sup>2)</sup> Le remboursement est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation.

<sup>3)</sup> Remboursables, en partie ou en totalité, à toute date de paiement des intérêts, ou en totalité sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal, selon leur description prévue par les débentures. Avant le 30 juin 2032, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale ou au prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,32 %, selon le plus élevé des deux montants, tandis qu'à partir du 30 juin 2032, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts liées aux débentures de premier rang s'élèvent à 14 \$ et à 23 \$, respectivement, pour 2022 et 2021.

Les débentures de premier rang émises par la FSL inc. constituent une dette directe non garantie de premier rang et ont égalité de rang avec les autres dettes non garanties et non subordonnées de la FSL inc.

### 13.B Instruments de capital novateurs

Les instruments de capital novateurs incluent les titres échangeables de Sun Life (« SLEECs »), lesquels ont été émis par l'entremise de la FCSL I, qui a été constituée en fiducie en vertu des lois de l'Ontario. La FCSL I a émis des titres échangeables de Sun Life de série B (« SLEECs B »), qui constituent des parts représentant une participation effective indivise dans l'actif de cette fiducie. Les SLEECs B ne sont pas assortis de droit de vote, sauf dans certaines circonstances limitées. Les porteurs des SLEECs B sont en droit de recevoir des distributions en trésorerie non cumulatives à taux fixe semestrielles.

Le produit de l'émission des SLEECs B a été utilisé par la FCSL I afin d'acheter des débentures de premier rang de la Sun Life du Canada. Nous ne consolidons pas la FCSL I; par conséquent, les instruments de capital novateurs ne sont pas présentés dans nos états financiers consolidés. Cependant, les débentures de premier rang émises par la Sun Life du Canada à l'intention de la FCSL I sont présentées dans nos états financiers consolidés.

Les SLEECs B ont été structurés en vue de réunir le capital réglementaire de catégorie 1 pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada et, à ce titre, ils comportent des caractéristiques des titres de capitaux propres. Aucun paiement d'intérêts ni aucune distribution ne seront versés en trésorerie par la FCSL I relativement aux SLEECs B si la Sun Life du Canada n'est pas en mesure de déclarer des dividendes réguliers i) sur ses actions privilégiées de catégorie B à dividende non cumulatif de série A, ou ii) sur ses actions privilégiées publiques, advenant le cas que certains dividendes soient impayés (pour chacun de ces dividendes, un cas de défaut de versement de dividende). En cas de défaut de versement de dividende, les fonds nets distribuables de la FCSL I seront distribués à la Sun Life du Canada à titre de porteur des titres spéciaux de cette fiducie.

Si la FCSL I n'est pas en mesure de verser en trésorerie les paiements d'intérêts semestriels ou les distributions sur les SLEECs B dans leur totalité pour toute raison autre qu'un cas de défaut de versement de dividende, la Sun Life du Canada ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit pour une période prescrite sur ses actions privilégiées publiques ou, si aucune action privilégiée publique n'est en circulation, la FSL inc. ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit sur ses actions privilégiées et ses actions ordinaires.

Chaque SLEECs B sera automatiquement échangé contre 40 actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada si l'un des événements suivants survient : i) des procédures visant la liquidation de la Sun Life du Canada sont entreprises ou un ordre à cet effet est dicté, ii) le BSIF prend le contrôle de la Sun Life du Canada ou de ses actifs, iii) les ratios de capital de la Sun Life du Canada chutent en dessous des seuils applicables, iv) le BSIF enjoint à la Sun Life du Canada d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités additionnelles, et la Sun Life du Canada ne peut se conformer à cette directive ou elle choisit de procéder à l'échange automatique des SLEECs B (échange automatique). Dans le cas d'un échange automatique, les anciens porteurs des SLEECs B cesseront d'avoir quelque droit, créance ou réclamation à l'égard des distributions, de l'intérêt ou du capital contre la FCSL I, et ils seront considérés comme des actionnaires privilégiés de la Sun Life du Canada en cas de liquidation de la Sun Life du Canada.

Le tableau suivant présente des conditions importantes additionnelles assorties aux SLEECs.

Émetteur	Date d'émission	Date de distribution ou de paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat au gré de l'émetteur	Date de conversion au gré du porteur	Montant en capital
Fiducie de capital Sun Life (« FCSL I ») <sup>1), 2), 3), 4)</sup>						
SLEECs B	25 juin 2002	30 juin, 31 décembre	7,093 %	30 juin 2007	En tout temps	200 \$

- <sup>1)</sup> Sous réserve de l'approbation réglementaire, la FCSL I peut i) racheter, en tout ou en partie, des SLEECs à la date de rachat susmentionnée, à toute autre date de distribution ultérieure et ii) racheter la totalité, mais non une partie, de toute catégorie de SLEECs, sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal survenant avant la date de rachat susmentionnée.
- <sup>2)</sup> Les SLEECs B peuvent être rachetés pour l'équivalent en trésorerie i) de la valeur la plus élevée entre le prix de rachat par anticipation et le prix de rachat si le rachat est conclu avant le 30 juin 2032 ou ii) du prix de rachat si le rachat est conclu à partir du 30 juin 2032. Le prix de rachat représente un montant égal à 1 000 \$ plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en raison d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat. Le prix de rachat par anticipation des SLEECs B représente le prix calculé afin de fournir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation émise par le gouvernement du Canada en date du rachat et arrivant à échéance le 30 juin 2032, majoré de 32 points de base, plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en raison d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat.
- <sup>3)</sup> Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada émises en vertu d'un échange automatique relativement aux SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.
- <sup>4)</sup> Les porteurs des SLEECs B peuvent, en tout temps, échanger la totalité ou une partie des SLEECs B contre des actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada à raison de 40 actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada par SLEECs échangé. La FCSL I pourra, en tout temps avant la conclusion de l'échange, organiser l'achat par des acheteurs-remplaçants des SLEECs remis en vue de leur échange à la FCSL I, pourvu que les porteurs des SLEECs ainsi remis aient consenti à l'achat de leurs SLEECs. Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif émises en vertu d'un échange demandé par les porteurs de SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.

## 14. Titres de créance subordonnés

Les titres de créance subordonnés comprennent les engagements suivants aux 31 décembre et s'inscrivent au capital aux fins de la réglementation canadienne.

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale la plus rapprochée <sup>1)</sup>	Échéance	2022	2021
Sun Life du Canada :					
Émis le 15 mai 1998 <sup>2)</sup>	6,30 %	s.o.	2028	150 \$	150 \$
Financière Sun Life inc. :					
Émis le 29 mai 2007 <sup>3)</sup>	5,40 %	29 mai 2037 <sup>4)</sup>	2042	398	398
Émis le 19 septembre 2016 <sup>5)</sup>	3,05 %	19 septembre 2023	2028	999	998
Émis le 23 novembre 2017 <sup>6)</sup>	2,75 %	23 novembre 2022	2027	—	400
Émis le 13 août 2019 <sup>7)</sup>	2,38 %	13 août 2024	2029	749	748
Émis le 8 mai 2020 <sup>8)</sup>	2,58 %	10 mai 2027	2032	996	995
Émis le 1 <sup>er</sup> octobre 2020 <sup>9)</sup>	2,06 %	1 <sup>er</sup> octobre 2030	2035	746	746
Émis le 18 novembre 2021 <sup>10)</sup>	2,46 %	18 novembre 2026	2031	498	497
Émis le 18 novembre 2021 <sup>11), 13)</sup>	2,80 %	21 novembre 2028	2033	996	995
Émis le 18 novembre 2021 <sup>12), 13)</sup>	3,15 %	18 novembre 2031	2036	498	498
Émis le 10 août 2022 <sup>14)</sup>	4,78 %	10 août 2029	2034	646	—
<b>Total des titres de créance subordonnés</b>				<b>6 676 \$</b>	<b>6 425 \$</b>
<b>Juste valeur</b>				<b>6 106 \$</b>	<b>6 675 \$</b>

<sup>1)</sup> Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, les obligations sont toutes remboursables cinq ans après leur date d'émission. À partir de cette date, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale, et le remboursement ne peut survenir qu'à une date prévue de paiement des intérêts.

<sup>2)</sup> Débentures à 6,30 % de série 2 arrivant à échéance en 2028, émises par La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie, devenue par la suite Clarica, compagnie d'assurance sur la vie (« Clarica ») et ayant fusionné avec la Sun Life du Canada. Ces débentures sont remboursables en tout temps. Avant le 15 mai 2028, le prix de remboursement équivaut à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,16 %.

<sup>3)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2007-1 à taux variable différé de 5,40 %, arrivant à échéance en 2042. À partir du 29 mai 2037, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,00 % au taux CDOR.

<sup>4)</sup> Pour les remboursements des débentures émises en 2007 effectués avant la date mentionnée, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,25 %.

<sup>5)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2016-2 à taux variable différé de 3,05 %, arrivant à échéance en 2028. À partir du 19 septembre 2023, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,85 % au taux CDOR. Entre le 19 septembre 2021 et le 19 septembre 2023, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,52 %.

<sup>6)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2017-1 à taux variable différé de 2,75 %, arrivant à échéance en 2027. À partir du 23 novembre 2022, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,74 % au taux CDOR. Le 23 novembre 2022, la FSL inc. a remboursé la totalité de ces débentures représentant un montant en capital en cours de 400 \$ en vertu des modalités de remboursement prévues par ces débentures.

<sup>7)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2019-1 à taux variable différé de 2,38 % arrivant à échéance en 2029. À partir du 13 août 2024, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,85 % au taux CDOR.

<sup>8)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2020-1 à taux variable différé de 2,58 %, arrivant à échéance en 2032. À partir du 10 mai 2027, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,66 % au taux CDOR. Entre le 10 mai 2025 et le 10 mai 2027, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,52 %.

<sup>9)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2020-2 à taux variable différé de 2,06 %, arrivant à échéance en 2035. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2030, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,03 % au taux CDOR. Entre le 1<sup>er</sup> octobre 2025 et le 1<sup>er</sup> octobre 2030, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,38 %.

<sup>10)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2021-1 à taux variable différé de 2,46 %, arrivant à échéance en 2031. À partir du 18 novembre 2026, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,44 % au taux CDOR.

<sup>11)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2021-2 à taux variable différé de 2,80 %, arrivant à échéance en 2033. À partir du 21 novembre 2028, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,69 % au taux CDOR. Entre le 21 novembre 2026 et le 21 novembre 2028, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,285 %.

<sup>12)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2021-3 à taux variable différé de 3,15 %, arrivant à échéance en 2036. À partir du 18 novembre 2031, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,91 % au taux CDOR. Entre le 18 novembre 2026 et le 18 novembre 2031, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,335 %.

<sup>13)</sup> Sous réserve des modalités contractuelles exigeant que nous remboursions la totalité des titres sous-jacents dans l'éventualité où l'acquisition de DentaQuest ne serait pas conclue.

<sup>14)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2022-1 à taux variable différé de 4,78 %, arrivant à échéance en 2034. À partir du 10 août 2029, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,96 % au taux des opérations de pension à un jour (le « taux CORRA »).

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts liées aux titres de créance subordonnés s'élèvent à 198 \$ et à 141 \$ pour 2022 et 2021, respectivement.

## 15. Capital social

Le capital social autorisé de la FSL inc. est constitué comme suit :

- Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire donne droit à une voix aux assemblées des actionnaires de la FSL inc. Les actions ordinaires ne sont pas assorties de droit de préemption, de rachat, d'achat ou de conversion.
- Un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote des catégories A et B, pouvant être émises en séries. Avant l'émission des actions, le conseil est autorisé à déterminer, en ce qui concerne les actions des catégories A et B de chaque série, le nombre d'actions à émettre, ainsi que la contrepartie par action, la désignation des actions et les droits et les restrictions s'y rapportant, sous réserve des droits et restrictions de caractère particulier rattachés à toutes les actions des catégories A et B. Le conseil a autorisé l'émission de 14 séries d'actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote, dont 8 sont en circulation.

Les actions ordinaires et privilégiées de la FSL inc. s'inscrivent au capital aux termes de la réglementation canadienne. Se reporter à la note 21.

### Dividendes et restrictions s'appliquant au versement des dividendes

En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada, la FSL inc. et la Sun Life du Canada ne peuvent déclarer ou verser un dividende sur n'importe laquelle de leurs actions s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elles contreviennent, ou que le versement de dividendes fait en sorte qu'elles contreviennent, i) à l'exigence de maintenir un niveau adéquat de capital et des formes de liquidités adéquates et appropriées, ii) aux règlements imposés par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada relativement au capital et aux liquidités et iii) à toute directive du BSIF les obligeant à augmenter leur capital ou à obtenir des liquidités additionnelles.

La FSL inc. et la Sun Life du Canada ont convenu que si aucune distribution n'est payée à la date prévue sur les SLEECs en circulation que la FCSL I a émis, i) la Sun Life du Canada ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées publiques, s'il y en a en circulation, et ii) si aucune action privilégiée publique de la Sun Life du Canada n'est en circulation, la FSL inc. ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées ou ordinaires, dans chaque cas, jusqu'au douzième mois suivant l'omission par la Fiducie de payer intégralement les distributions exigibles, sauf si ces distributions sont déjà payées aux porteurs de SLEECs. Le terme « actions privilégiées publiques » désigne les actions privilégiées émises par la Sun Life du Canada qui a) ont été émises dans le public (ce qui exclut les actions privilégiées qui sont la propriété effective de sociétés liées de la Sun Life du Canada); b) sont inscrites à la cote d'une bourse reconnue; c) ont une valeur de rachat globale d'au moins 200 \$. Au 31 décembre 2022, la Sun Life du Canada n'avait aucune action en circulation qualifiable d'action privilégiée publique.

Les modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc. prévoient que, tant que la Sun Life du Canada demeurera une filiale de la FSL inc., aucun dividende sur ces actions privilégiées ne sera déclaré ou versé si le ratio de capital minimal de la Sun Life du Canada chute en dessous des seuils applicables.

En outre, en vertu des modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc., celle-ci ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires de la FSL inc. sans avoir obtenu l'approbation des porteurs des actions privilégiées, à moins que tous les dividendes déclarés à l'égard de ces actions privilégiées de la dernière période complète pour laquelle des dividendes devaient être versés aient été déclarés et versés ou que les fonds nécessaires au versement aient été réservés à cet effet.

Actuellement, les restrictions susmentionnées ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires de la FSL inc.

La déclaration et le versement de dividendes sur les actions ordinaires de la FSL inc. sont effectués à la seule appréciation du conseil d'administration et dépendent de nos bénéfices, de notre situation financière et de nos besoins en capitaux. Les dividendes peuvent être ajustés ou éliminés au gré du conseil d'administration en fonction de ces facteurs.

### 15.A Actions ordinaires

Les variations relatives aux actions ordinaires émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre s'établissaient comme suit :

	2022		2021	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires (en millions d'actions)				
Solde, au début	586,0	8 305 \$	585,1	8 262 \$
Options sur actions exercées (note 19)	0,4	6	0,9	43
Solde, à la fin	586,4	8 311 \$	586,0	8 305 \$

### 15.B Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Il n'y a eu aucune variation relative aux actions privilégiées émises et en circulation pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le 30 juin 2021, la FSL inc. a émis des débentures subordonnées d'un montant en capital de 1 000 \$ en billets avec remboursement de capital à recours limité à 3,60 % de série 2021-1 (les « billets de série 2021-1 »), venant à échéance le 30 juin 2081. Les billets de série 2021-1 portent intérêt à un taux fixe de 3,60 %, payable semestriellement, jusqu'au 30 juin 2026. Le 30 juin 2026 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 30 juin 2076, le taux d'intérêt sur les billets de série 2021-1 sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans, tel que ce taux est défini dans le prospectus, majoré de 2,604 %. Le produit net de cette émission a été utilisé pour les besoins généraux de la Compagnie, y compris des investissements dans des filiales, le remboursement de dettes et d'autres placements stratégiques.

Dans le cadre de l'émission des billets de série 2021-1, la FSL inc. a émis 1 million d'actions privilégiées de catégorie A de série 14 à dividende non cumulatif et à taux rajusté (les « actions de série 14 »), qui seront détenues par la Société de fiducie Computershare du Canada à titre de fiduciaire d'une fiducie nouvellement constituée (la « fiducie à recours limité »). Les actions de série 14 sont éliminées dans les états consolidés de la situation financière de la FSL inc. pendant qu'elles sont détenues par la fiducie à recours limité. En cas de non-paiement des intérêts sur les billets de série 2021-1 ou du capital de ceux-ci à l'échéance, le recours de chaque porteur de billets se limitera à sa quote-part des actifs de la fiducie à recours limité, qui sera constituée d'actions de série 14, sauf dans certains cas. Les détenteurs d'actions de série 14 ont le droit de recevoir des dividendes privilégiés non cumulatifs en trésorerie sur une base semestrielle, lorsque de tels dividendes sont déclarés par le conseil d'administration.

Le 29 septembre 2021, la FSL inc. a racheté la totalité des actions privilégiées de catégorie A de série 1 à dividende non cumulatif représentant un montant en capital de 400 \$ et émises le 25 février 2005 ainsi que la totalité des actions privilégiées de catégorie A de série 2 à dividende non cumulatif représentant un montant en capital de 325 \$ et émises le 15 juillet 2005, conformément aux modalités prévues par ces deux séries d'actions privilégiées. Les rachats ont été financés au moyen de la trésorerie et d'autres actifs liquides existants de la FSL inc.

Le 30 septembre 2021, une tranche de 0,5 million d'actions sur les 6,9 millions d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux rajusté de catégorie A de série 10R (les « actions de série 10R ») a été convertie en actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable de catégorie A de série 11QR (les « actions de série 11QR »), à raison de une contre une, et une tranche de 0,4 million d'actions sur les 1,1 million d'actions de série 11QR a été convertie en actions de série 10R, à raison de une contre une. Par conséquent, au 30 septembre 2021, la FSL inc. comptait environ 6,8 millions d'actions de série 10R et 1,2 million d'actions de série 11QR émises et en circulation.

Le 31 décembre 2021, la FSL inc. a racheté la totalité des actions privilégiées de catégorie A de série 12R à dividende non cumulatif et à taux rajusté représentant un montant de 300 \$ émises le 10 novembre 2011, conformément aux modalités prévues par cette série d'actions privilégiées. Les rachats ont été financés au moyen de la trésorerie et d'autres actifs liquides existants de la FSL inc.

Le tableau suivant présente plus d'information sur les actions privilégiées en circulation au 31 décembre 2022.

(en millions d'actions)	Date d'émission	Taux de dividende annuel	Dividende annuel par action	Date de rachat à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée <sup>1)</sup>	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant net <sup>2)</sup>
<b>Actions privilégiées de catégorie A</b>							
Série 3	13 janvier 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	10,0	250	245
Série 4	10 octobre 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	12,0	300	293
Série 5	2 février 2007	4,50 %	1,13 \$	En tout temps	10,0	250	245
Série 8R <sup>3)</sup>	25 mai 2010	1,825 % <sup>3)</sup>	0,46 \$	30 juin 2025 <sup>4)</sup>	6,2	155	152
Série 9QR <sup>5)</sup>	30 juin 2015	Variable <sup>6)</sup>	Variable	30 juin 2025 <sup>7)</sup>	5,0	125	122
Série 10R <sup>3)</sup>	12 août 2011	2,967 % <sup>3)</sup>	0,74 \$ <sup>8)</sup>	30 septembre 2026 <sup>4)</sup>	6,8	171	167
Série 11QR <sup>5)</sup>	30 septembre 2016	Variable <sup>6)</sup>	Variable	30 septembre 2026 <sup>7)</sup>	1,2	29	28
<b>Autres instruments de capitaux propres</b>							
Série 2021-1 <sup>9)</sup>	30 juin 2021	3,600 %	s.o.	30 juin 2026	1,0	1 000	987
Total des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres					52,2	2 280 \$	2 239 \$

<sup>1)</sup> Le rachat de toutes les actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.

<sup>2)</sup> Déduction faite des frais d'émission, après impôt.

<sup>3)</sup> À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. La marge des actions de catégorie A s'établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

<sup>4)</sup> Rachetables à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action.

<sup>5)</sup> Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement inférieure (inférieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

<sup>6)</sup> Les porteurs sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en cours au moment où le taux est établi, majoré d'une marge propre à chaque série. Les marges des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 9QR et 2,17 % pour la série 11QR.

<sup>7)</sup> Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action; également rachetables à toute autre date au prix de 25,50 \$ l'action.

<sup>8)</sup> Le dividende annuel par action présenté dans le tableau ci-dessus correspond au montant versé par action en 2022.

<sup>9)</sup> À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 2,604 %.

## 16. Intérêts détenus dans d'autres entités

### 16.A Filiales

Nos principales filiales sont la Sun Life du Canada et Placements mondiaux Sun Life inc. La Sun Life du Canada est notre principale compagnie d'assurance active, et elle détient nos activités liées à l'assurance au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Philippines, à Hong Kong, en Indonésie et au Vietnam. Ces activités liées à l'assurance sont exploitées directement par la Sun Life du Canada ou par l'entremise d'autres filiales dans d'autres cas. Placements mondiaux Sun Life inc. est une société de portefeuille inactive qui détient nos activités de gestion d'actifs, y compris la MFS et le groupe de sociétés faisant partie de Gestion SLC.

Nous sommes tenus de nous conformer, dans les territoires où nous exerçons nos activités, à diverses exigences réglementaires en matière de capital et de solvabilité qui pourraient restreindre notre capacité à avoir accès aux actifs du groupe ou à les utiliser et à verser des dividendes. Se reporter aux notes 15 et 21 pour plus de renseignements sur ces restrictions en matière de capital.

### 16.B Coentreprises et entreprises associées

Nous détenons des participations dans diverses coentreprises et entreprises associées qui exercent leurs activités principalement en Inde, en Malaisie, en Chine et aux Philippines. Nous détenons également des participations dans des coentreprises relativement à certains placements immobiliers au Canada. Nos participations dans ces coentreprises et entreprises associées varient de 24,99 % à 50 %. Le tableau suivant résume l'information financière de ces coentreprises et entreprises associées dans leur ensemble.

Aux 31 décembre ou pour les exercices clos à ces dates	2022	2021
Valeur comptable des participations dans des coentreprises et des entreprises associées	1 594 \$	1 652 \$
Notre quote-part des éléments suivants :		
Bénéfice net (perte nette)	(5)	122
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(109)	(14)
Total du bénéfice global (de la perte globale)	(114) \$	108 \$

Le 12 octobre 2021, notre coentreprise en Inde, la Aditya Birla Sun Life AMC Limited (la « ABSLAMC ») a conclu un premier appel public à l'épargne (le « PAPE »). En raison du PAPE, notre participation a été réduite de 12,5 %, et nous avons généré un produit brut de 430 \$, qui incluait un profit réalisé de 362 \$ (297 \$ après impôt). À la suite du PAPE, nous avons conservé une participation de 36,5 % dans l'entité cotée. Nous avons reclassé un montant de 9 \$ du cumul des autres éléments du résultat global au bénéfice net dans le cadre de cette transaction.

En 2022, nous avons augmenté notre investissement dans nos coentreprises et nos entreprises associées de 69 \$ (2021 – 29 \$), principalement au Canada. Au cours de 2022, nous avons reçu des dividendes et d'autres produits liés à nos coentreprises et à nos entreprises associées de 27 \$ (2021 – 382 \$). Nous avons également engagé des frais de location de 17 \$ (2021 – 17 \$) liés aux contrats de location conclus avec nos coentreprises et nos entreprises associées, et le reste des loyers futurs à payer à nos coentreprises et entreprises associées totalise 167 \$ sur 10 ans.

### 16.C Entreprises communes

Nous investissons conjointement dans des immeubles de placement et des biens immobiliers occupés par leur propriétaire sous gestion commune en vertu de relations contractuelles convenues avec les autres investisseurs. Nous partageons les produits et les charges liés à ces immeubles proportionnellement à notre investissement. La valeur comptable de ces actifs sous contrôle commun, qui sont inclus dans les immeubles de placement, et aux autres actifs dans le cas des biens immobiliers occupés par leur propriétaire, s'établit à 2 228 \$ au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 2 185 \$). La juste valeur de ces actifs sous contrôle commun s'établit à 2 306 \$ au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 2 278 \$).

### 16.D Entités structurées non consolidées

La FSL inc. et ses filiales détiennent des intérêts dans diverses entités structurées que nous ne consolidons pas. Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, notamment dans le cas où les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et où les activités pertinentes sont dirigées au moyen de relations contractuelles. Nous possédons un intérêt dans une entité structurée lorsque nous avons un lien contractuel ou non contractuel qui nous expose à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité. Notre intérêt comprend les placements détenus en actions ou en parts émises par ces entités et les honoraires reçus à l'égard de la gestion d'actifs de ces entités.

Le tableau suivant présente notre intérêt dans des entités structurées non consolidées.

Aux 31 décembre		2022		2021		
Type d'entité structurée	Type de placement détenu	Poste des états consolidés de la situation financière	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte <sup>1)</sup>	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte <sup>1)</sup>
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres de créance	Titres de créance	9 155 \$	9 155 \$	9 057 \$	9 057 \$
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres à court terme	Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	790 \$	790 \$	1 084 \$	1 084 \$
Fonds de placement – gérés par des tiers	Parts de fonds de placement	Titres de capitaux propres	5 766 \$	5 766 \$	7 411 \$	7 411 \$
Fonds de placement – gérés par la Compagnie <sup>2)</sup>	Parts de fonds de placement et parts de sociétés en commandite simple	Titres de capitaux propres et autres placements	3 365 \$	3 365 \$	2 978 \$	2 978 \$
Sociétés en commandite simple – gérées par des tiers	Parts de sociétés en commandite simple	Autres placements	2 786 \$	2 786 \$	2 391 \$	2 391 \$

<sup>1)</sup> L'exposition maximale au risque de perte correspond à la perte maximale que nous pourrions comptabiliser au résultat global en raison de notre lien avec ces entités.

<sup>2)</sup> Comprend des placements dans des fonds gérés par nos coentreprises dont la valeur comptable s'établit à 82 \$ (2021 — 156 \$).

### 16.D.i Entités de titrisation

Les entités de titrisation sont des entités structurées qui sont en général financées principalement au moyen de l'émission de titres de créance soutenus par un groupe d'actifs, comme des prêts hypothécaires ou d'autres prêts.

#### Gestion par des tiers

Nos placements dans des entités de titrisation gérées par des tiers se composent de titres adossés à des créances tels que des titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux, des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels, des titres adossés à des créances avec flux groupés et du papier commercial. Ces titres sont généralement des titres de créance émis en grande quantité et conçus afin de fractionner les flux de trésorerie liés à un groupe précis d'actifs sous-jacents en tranches afin d'obtenir divers niveaux d'exposition aux risques aux fins de placement. Nous ne fournissons aucun soutien financier ou autre à ces entités hormis notre placement initial; par conséquent, notre exposition maximale au risque de perte sur ces placements se limite à la valeur comptable de ceux-ci. Nous n'avons aucun contrôle sur ces placements étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger les activités pertinentes de ces entités, peu importe notre niveau de participation dans celles-ci.

#### Gestion par la Compagnie

Nous fournissons à diverses entités de titrisation des services de gestion de garanties, principalement en ce qui a trait aux titres adossés à des créances avec flux groupés, pour lesquels nous recevons des honoraires. Le soutien financier fourni à ces entités se limite à la valeur comptable de nos placements dans celles-ci, et nous ne fournissons aucune garantie ni aucun soutien conditionnel à ces entités. Nous n'avons pas consolidé ces entités étant donné que nos intérêts dans celles-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité et que nous ne détenons aucun placement dans ces entités.

### 16.D.ii Fonds de placement et sociétés en commandite simple

Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont des véhicules de placement se composant de fonds regroupés provenant d'un ensemble d'investisseurs aux fins de placement dans des actifs tels des instruments du marché monétaire, des titres de créance, des titres de capitaux propres, des biens immobiliers et d'autres actifs similaires. Le tableau précédent comprend nos placements dans tous les fonds de placement, y compris les fonds communs de placement, les fonds négociés en bourse et les fonds distincts, ainsi que nos placements dans certaines sociétés en commandite simple. Certains de ces fonds de placement et certaines de ces sociétés en commandite simple sont des entités structurées. Pour chaque fonds de placement et chaque société en commandite simple, notre exposition maximale au risque de perte est équivalente à la valeur comptable de notre placement dans le fonds ou la société en commandite. Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont généralement financés au moyen de l'émission de parts de fonds de placement ou de parts de société en commandite simple.

#### Gestion par des tiers

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par des gestionnaires d'actif tiers. Nos placements dans des parts de fonds et des parts de sociétés en commandite simple nous donnent généralement un intérêt indivis dans le rendement d'un portefeuille d'actifs sous-jacents gérés ou liés à un mandat de placement précis aux fins de placement. Nous n'avons aucun contrôle sur les fonds de placement ni sur les sociétés en commandite simple constituant des entités structurées, étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes.

#### Gestion par la Compagnie

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie. Nous avons généralement le contrôle des fonds de placement et des sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie qui sont des entités structurées, étant donné que nous avons le contrôle nous permettant de diriger les activités pertinentes de ces fonds et de ces sociétés en commandite simple. Toutefois, nous n'avons pas consolidé ces fonds et ces sociétés en commandite simple, étant donné que nos intérêts dans ceux-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité. Nous tirons des frais de gestion, présentés au poste Produits tirés des honoraires, de la gestion des fonds de placement et des sociétés en commandite simple en fonction des services fournis. Les frais de gestion sont généralement fondés sur la valeur de l'actif géré; par conséquent, les frais gagnés dépendent de la composition de l'actif géré et des variations des marchés financiers. Les produits tirés des honoraires gagnés sont inclus dans le poste Frais de gestion des fonds et autres frais liés aux actifs à la note 17. Nous détenons également des



parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par nos coentreprises. Notre quote-part des frais de gestion gagnés est incluse dans le bénéfice net (la perte nette) présenté à la note 16.B.

## 16.E Entités structurées consolidées

Nous contrôlons et consolidons des entités structurées liées à des titres garantis par des prêts, décrites plus en détails à la note 5.A.i, ainsi que des fonds de placement gérés par Gestion SLC et ses gestionnaires affiliés, qui investissent principalement dans des immeubles de placement et des entités investissant dans des projets d'énergie renouvelable.

## 17. Produits tirés des honoraires

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Produits tirés des honoraires relatifs aux contrats d'assurance	1 169 \$	1 175 \$
Produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service :		
Honoraires liés à la distribution	868	959
Frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif	4 922	4 981
Honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires	1 087	887
<b>Total des produits tirés des honoraires</b>	<b>8 046 \$</b>	<b>8 002 \$</b>

Les honoraires liés à la distribution et les frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif sont principalement gagnés par le secteur Gestion d'actifs, tandis que les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires sont principalement gagnés par le secteur Canada. Les produits tirés des honoraires par secteur d'activité sont présentés à la note 4.

## 18. Charges d'exploitation, commissions et taxes sur primes

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Charges d'exploitation :		
Charges liées au personnel <sup>1)</sup>	5 107 \$	5 102 \$
Locaux et matériel	216	182
Amortissement des immobilisations corporelles	241	245
Rémunération au titre des services	1 152	1 101
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 9)	287	193
Perte de valeur des immobilisations incorporelles (note 9)	18	9
Perte de valeur du goodwill (note 9)	170	—
Autres charges	1 850	1 747
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>9 041 \$</b>	<b>8 579 \$</b>
<b>Commissions</b>	<b>2 836</b>	<b>2 809</b>
<b>Taxes sur primes</b>	<b>487</b>	<b>429</b>
<b>Total des charges d'exploitation, des commissions et des taxes sur primes</b>	<b>12 364 \$</b>	<b>11 817 \$</b>

<sup>1)</sup> Se reporter au tableau qui suit pour plus de renseignements.

Les charges liées au personnel pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2022	2021
Salaires, primes et avantages du personnel	4 846 \$	4 320 \$
Paiements fondés sur des actions (note 19)	227	757
Autres frais de personnel	34	25
<b>Total des charges liées au personnel</b>	<b>5 107 \$</b>	<b>5 102 \$</b>

## 19. Paiements fondés sur des actions

### 19.A Régimes d'options sur actions

La FSL inc. a attribué des options sur actions aux membres du personnel admissibles en vertu du Régime d'options sur actions de la direction. Ces options sont attribuées à un prix égal au cours de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le jour de l'attribution. L'acquisition des droits sur les options octroyées en vertu des régimes d'options sur actions s'effectue sur quatre ans. Le délai alloué pour l'exercice de toutes les options est de dix ans. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du Régime d'options sur actions de la direction s'établit à 29 525 000.

Les opérations effectuées dans le cadre des régimes d'options sur actions pour les exercices clos les 31 décembre se présentent comme suit :

	2022		2021	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Soldes aux 1 <sup>er</sup> janvier	3 042	55,85 \$	3 173	49,65 \$
Attribuées	709	68,12 \$	769	63,39 \$
Exercées	(115)	45,94 \$	(900)	40,44 \$
Frappées de déchéance	(47)	62,38 \$	—	— \$
Soldes aux 31 décembre	3 589	58,51 \$	3 042	55,85 \$
Pouvant être exercées aux 31 décembre	1 785	53,33 \$	1 223	50,22 \$

Le cours moyen des actions en date d'exercice des options sur actions s'établissait à 64,00 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (2021 – 64,86 \$).

La charge de rémunération liée aux options sur actions s'établissait à 7 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (2021 – 6 \$).

Les options sur actions qui étaient en cours au 31 décembre 2022 s'établissent comme suit selon le prix d'exercice :

Prix d'exercice	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré
De 36,98 \$ à 45,00 \$	206	1,96	39,8 \$
De 45,01 \$ à 55,00 \$	1 228	4,14	51,21 \$
De 55,01 \$ à 65,00 \$	1 257	6,85	62,19 \$
De 65,01 \$ à 68,12 \$	898	8,98	67,64 \$
Total des options sur actions	3 589	6,18	58,51 \$

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, calculée au moyen du modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, s'établit à 9,64 \$ (2021 – 8,73 \$). Les hypothèses sur lesquelles s'appuie le modèle de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 31 décembre sont les suivantes :

Hypothèses moyennes pondérées	2022	2021
Taux d'intérêt sans risque	1,8 %	0,9 %
Volatilité attendue	23,7 %	24,9 %
Taux de dividende attendu	4,0 %	4,0 %
Durée de vie attendue de l'option (en années)	6,3	6,3
Prix d'exercice	68,12 \$	63,39 \$

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des actions ordinaires, sur la volatilité implicite des options sur actions ordinaires négociées et sur d'autres facteurs. La durée attendue des options attribuées est calculée en fonction de données historiques relatives au comportement des employés concernant l'exercice des options et à la cessation d'emploi. Le taux sans risque pour les périodes à l'intérieur de la durée attendue des options est établi en fonction de la courbe de rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur au moment de l'attribution.

### 19.B Régime d'actionnariat des employés

Nous versons au titre du Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life des cotisations venant bonifier les cotisations salariales versées à ce régime par les employés admissibles du Canada. Les employés peuvent verser au Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life des cotisations variant entre 1 % et 20 % de leur salaire cible annuel. En vertu du régime, nos cotisations sont versées à l'égard des employés qui sont à notre emploi depuis au moins un an. Notre cotisation est égale à 50 % des cotisations salariales sans dépasser 5 % du salaire cible annuel de l'employé. En outre, notre cotisation ne peut dépasser 1 500 \$ par année. Nos cotisations sont acquises dès qu'elles sont versées et elles sont inscrites aux charges.

Aux États-Unis, le Régime d'actionariat de la Financière Sun Life États-Unis permet aux employés admissibles d'acheter des actions de la FSL inc. à 10 % d'escompte à la fin de périodes de placement de six mois. En vertu de ce régime, les employés adhérant à celui-ci peuvent verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire de base. À la fin de chaque période, les montants cumulés par les employés servent à acheter des actions, et la Compagnie finance l'escompte de 10 %. La cotisation annuelle, incluant l'escompte financé par la Compagnie, ne peut dépasser 25 000 \$ US en fonction de sa juste valeur de marché à la date du placement.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons comptabilisé des charges de 9 \$ (2021 – 9 \$).

## 19.C Autres régimes de paiements fondés sur des actions

Tous les autres régimes de paiements fondés sur des actions utilisent des unités théoriques dont la valeur repose sur le cours de l'action ordinaire à la TSX. Toute variation du cours de l'action ordinaire donne lieu à une modification de la valeur des unités, ce qui influe sur nos charges liées aux paiements fondés sur des actions. Au moment où ces unités sont rachetées, les paiements sont versés aux employés et les passifs au titre du régime sont diminués d'autant. Nous utilisons des swaps et des contrats à terme de gré à gré sur indice pour couvrir notre risque au titre des variations des flux de trésorerie liées à la fluctuation du cours des actions ordinaires pour l'ensemble de ces régimes.

De plus amples renseignements sur ces régimes sont présentés ci-dessous.

**Régime d'unités d'actions différées de la haute direction (UAD) :** En vertu du régime d'UAD, les dirigeants désignés peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération incitative d'avantages à court terme sous forme d'UAD. La valeur de chaque UAD équivaut à une action ordinaire et produit des équivalents de dividendes sous forme d'UAD supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires. Les dirigeants désignés doivent choisir de participer au régime avant le début de l'année de référence du régime, et ce choix est irrévocable. Les droits sont acquis immédiatement. Toutefois, les participants ne sont pas autorisés à faire racheter les UAD avant la cessation de leurs services, leur décès ou leur départ à la retraite. La valeur des UAD au moment du rachat est fondée sur la juste valeur des actions ordinaires arrêtée immédiatement avant leur rachat.

**Régime d'unités d'actions Sun Life (unités d'actions Sun Life) :** En vertu du régime d'unités d'actions Sun Life, les participants se voient attribuer des unités dont la valeur équivaut à la valeur d'une action ordinaire et dont le prix d'attribution est égal au cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les participants conservent normalement leurs unités pendant une période maximale de 36 mois à compter de la date d'attribution. Les unités produisent des équivalents de dividendes sous forme d'unités supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires. En vertu de ce régime, certaines unités sont axées sur le rendement, et les droits sur celles-ci peuvent devenir acquis ou elles peuvent devenir payables si nous atteignons le niveau minimal exigé relativement à des objectifs de rendement déterminés. Le régime prévoit des facteurs de rendement en vue d'encourager les participants à produire un rendement supérieur pour les actionnaires (les facteurs de rendement sont calculés en fonction d'un multiple pouvant varier d'aussi bas que zéro jusqu'à deux fois le nombre d'unités dont les droits sont acquis). Les sommes payées aux participants sont fonction du nombre d'unités dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits.

**Renseignements supplémentaires sur les autres régimes de paiements fondés sur des actions :** Le tableau suivant présente les unités en cours en vertu de ces régimes et les passifs portés dans nos états consolidés de la situation financière.

Nombre d'unités (en milliers)	Régime d'unités d'actions Sun Life	Régime d'UAD	Total
Unités en cours au 31 décembre 2022	4 675	710	5 385
Unités en cours au 31 décembre 2021	4 817	929	5 746
Passif comptabilisé au 31 décembre 2022	188 \$	44 \$	232 \$
Passif comptabilisé au 31 décembre 2021	314 \$	63 \$	377 \$

La charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt liées aux autres régimes de paiements fondés sur des actions pour les exercices clos les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant. Comme les charges courues liées au régime d'UAD sont comptabilisées dans la rémunération incitative de l'exercice au cours duquel les UAD ont été attribuées, les charges présentées ci-dessous n'en tiennent pas compte. Les charges présentées dans le tableau comprennent l'augmentation des passifs liés aux régimes d'unités d'actions Sun Life et d'UAD due à la variation de la juste valeur des actions ordinaires ainsi que la comptabilisation des passifs liés aux régimes d'unités d'actions Sun Life sur la période d'acquisition des droits, et elles ne tiennent pas compte de l'ajustement des charges découlant des instruments de couverture.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Charge de rémunération	43 \$	213 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(9) \$	(54) \$

## 19.D Régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS

Les paiements fondés sur des actions attribués par la MFS sont fondés sur les actions de celle-ci. Les attributions d'actions assujetties à des restrictions sont réglées en actions de la MFS, tandis que les attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions sont réglées en trésorerie. L'acquisition des droits sur les attributions d'actions assujetties à des restrictions et d'unités d'actions assujetties à des restrictions s'effectue généralement sur quatre ans, et l'emploi continu est habituellement le seul critère de service lié à ces attributions. Les porteurs des actions assujetties à des restrictions et des unités d'actions assujetties à des restrictions attribuées ont le droit de recevoir des paiements équivalant à des dividendes ne pouvant être frappés de déchéance sur la période d'acquisition des droits, selon un taux égal à celui des dividendes versés sur les actions de la MFS.

Bien que les attributions d'actions assujetties à des restrictions soient réglées en actions, toutes les attributions fondées sur des actions de la MFS, y compris les actions de la MFS en circulation, sont comptabilisées à titre de droits à des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, du fait que la MFS a pour habitude de racheter ses actions en circulation après une période de détention prescrite. La juste valeur des attributions d'actions assujetties à des restrictions, des attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions et des actions en circulation de la MFS est estimée en fonction d'un modèle d'évaluation conforme au marché. Le montant comptabilisé au titre de la charge de rémunération périodique dépend des nouvelles attributions, des périodes d'acquisition des droits et des déchéances relatives aux attributions non acquises, des rachats d'actions, des variations de la juste valeur des attributions et des actions en circulation de la MFS. Le total du passif attribuable à tous les régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS comptabilisé au 31 décembre 2022 s'établissait à 1 020 \$ (31 décembre 2021 – 1 088 \$), montant qui comprend un passif de 811 \$ (31 décembre 2021 – 848 \$) relatif aux actions assujetties à des restrictions et aux actions en circulation de la MFS.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat comptabilisées relativement à ces attributions pour les exercices clos les 31 décembre.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Charge de rémunération	168 \$	529 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(49) \$	(79) \$

## 20. Impôt sur le résultat

### 20.A Impôt différé

Le tableau suivant présente les actifs et passifs d'impôt différé qui figurent dans les états consolidés de la situation financière.

Aux 31 décembre	2022	2021
Actifs d'impôt différé <sup>1)</sup>	2 282 \$	1 848 \$
Passifs d'impôt différé <sup>1)</sup>	630	322
Actif d'impôt différé, montant net	1 652 \$	1 526 \$

<sup>1)</sup> Nos actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité juridique prélevés par la même administration fiscale.

Les variations des actifs d'impôt différé nets pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

	Placements	Passifs relatifs aux contrats <sup>1)</sup>	Coûts d'acquisition différés	Pertes pouvant être reportées	Régimes de retraite et autres avantages du personnel	Autres <sup>2)</sup>	Total
Au 31 décembre 2021	(1 178) \$	1 727 \$	74 \$	853 \$	301 \$	(251) \$	1 526 \$
Acquisitions (cessions) découlant de regroupements d'entreprises <sup>3)</sup>	1	10	—	32	8	(277)	(226)
Imputé à l'état du résultat net	492	(380)	4	(10)	(6)	(7)	93
Imputé aux autres éléments du résultat global	135	85	—	92	(75)	—	237
Imputé aux capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	—	—	—	15	—	—	15
Fluctuations des taux de change et autres	13	(19)	6	4	14	(11)	7
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>(537) \$</b>	<b>1 423 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>986 \$</b>	<b>242 \$</b>	<b>(546) \$</b>	<b>1 652 \$</b>

<sup>1)</sup> Composés des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance.

<sup>2)</sup> Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

<sup>3)</sup> Se reporter à la note 3.

	Placements	Passifs relatifs aux contrats <sup>1)</sup>	Coûts d'acquisition différés	Pertes pouvant être reportées	Régimes de retraite et autres avantages du personnel	Autres <sup>2)</sup>	Total
Au 31 décembre 2020	(1 240) \$	1 621 \$	82 \$	708 \$	322 \$	(242) \$	1 251 \$
Imputé à l'état du résultat net	53	48	(9)	125	(14)	(7)	196
Imputé aux autres éléments du résultat global	25	30	—	17	9	4	85
Fluctuations des taux de change et autres	(16)	28	1	3	(16)	(6)	(6)
Au 31 décembre 2021	(1 178) \$	1 727 \$	74 \$	853 \$	301 \$	(251) \$	1 526 \$

<sup>1)</sup> Composés des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance.

<sup>2)</sup> Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

Nous avons subi, principalement au Canada, au Royaume-Uni, en Indonésie et au Vietnam, des pertes fiscales autres qu'en capital totalisant 4 349 \$ (2021 – 3 758 \$). L'économie que représentent ces pertes fiscales a été prise en compte dans la mesure où il est probable qu'elle se réalise. En outre, nous avons des pertes en capital nettes de 10 \$ (2021 – 7 \$) aux États-Unis et de néant (2021 – 13 \$) au Canada, pour lesquelles un actif d'impôt différé de 2 \$ (2021 – 3 \$) a été comptabilisé. Les pertes fiscales non utilisées et pour lesquelles un actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé totalisaient 696 \$ au 31 décembre 2022 (2021 – 499 \$) principalement au Royaume-Uni, en Indonésie et au Vietnam. Nous avons également subi des pertes en capital de 434 \$ au Royaume-Uni (2021 – 452 \$) et de 275 \$ au Canada (2021 – 178 \$), pour lesquelles un actif d'impôt différé de 181 \$ (2021 – 137 \$) n'a pas été comptabilisé.

L'économie sera réalisée dans les exercices ultérieurs au fur et à mesure que nous utiliserons les pertes pour réduire l'impôt sur le résultat exigible. Ces pertes fiscales peuvent être examinées par diverses autorités fiscales et elles pourraient être réduites par suite des ajustements apportés aux déclarations de revenus. De plus, des changements d'ordre législatif, commercial ou autre peuvent limiter notre capacité à utiliser ces pertes.

L'actif d'impôt différé lié aux pertes pouvant être reportées inclut des économies d'impôt comptabilisées relativement aux pertes subies au cours de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent. Afin de déterminer s'il était approprié de comptabiliser ces économies d'impôt, nous tenons compte de prévisions relatives aux bénéfices imposables futurs, en plus de considérer des occasions de planification fiscale qui généreront un bénéfice imposable pour la période au cours de laquelle les pertes fiscales non utilisées pourront être utilisées.

Les pertes autres qu'en capital reportées au Canada expireront à partir de 2030, tandis que les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes d'exploitation et les pertes en capital subies au Royaume-Uni peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital subies en Indonésie et au Vietnam peuvent être reportées sur cinq ans. Les pertes en capital subies aux États-Unis peuvent être reportées sur cinq ans.

Nous comptabilisons un passif d'impôt différé sur toutes les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées, à moins que nous soyons capables de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et qu'il soit probable que ces différences ne se résorbent pas dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2022, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées à l'égard desquelles aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevaient à 5 711 \$ (2021 – 5 452 \$).

## 20.B Charge (économie) d'impôt sur le résultat

**20.B.i** La charge (l'économie) d'impôt présentée dans nos états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre se composait des éléments suivants :

	2022	2021
Charge (économie) d'impôt sur le résultat exigible :		
Exercice en cours	781 \$	964 \$
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(67)	(41)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat exigible	714	923
Charge (économie) d'impôt sur le résultat différé :		
Naissance et résorption des différences temporaires	(67)	(204)
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	48	(8)
Charge (économie) d'impôt découlant des pertes fiscales non comptabilisées	18	6
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	(92)	10
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat différé	(93)	(196)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat	621 \$	727 \$

**20.B.ii Économie (charge) d'impôt inscrite directement aux capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre :**

	2022	2021
Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat exigible	2 \$	3 \$
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	237	85
Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	239	88
Comptabilisé dans les capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	15	—
Total de l'économie (de la charge) d'impôt inscrite aux capitaux propres, y compris l'économie (la charge) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	254 \$	88 \$

**20.B.iii Notre taux d'imposition effectif sur le résultat diffère du taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi comme suit :**

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022		2021	
	%		%	
Bénéfice net total (perte nette totale)	3 302 \$		4 370 \$	
À ajouter : Charge (économie) d'impôt sur le résultat	621		727	
Bénéfice net total (perte nette totale) avant impôt sur le résultat	3 923 \$		5 097 \$	
Impôt au taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi	1 089 \$	27,8	1 338 \$	26,3
Augmentation (diminution) du taux résultant de ce qui suit :				
Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers	(286)	(7,4)	(231)	(4,5)
(Produits tirés des placements) pertes de placements exonérés d'impôt	(128)	(3,3)	(345)	(6,8)
Ajustements relatifs aux périodes précédentes, incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(19)	(0,5)	(49)	(1,0)
(Économie) charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés	18	0,5	6	0,1
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	(92)	(2,3)	10	0,2
Autres	39	1,0	(2)	—
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif sur le résultat	621 \$	15,8	727 \$	14,3

Une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été introduite dans le cadre du budget fédéral canadien de 2022 (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi a été adoptée le 15 décembre 2022, et elle s'applique rétroactivement jusqu'au 7 avril 2022. Par conséquent, notre taux d'imposition prévu par la loi a augmenté, passant de 26,25 % à 27,75 % (les taux ont été arrondis à 26,3 % et à 27,8 %, respectivement, dans le tableau qui précède).

Les taux d'imposition prévus par la loi dans les autres territoires où nous exerçons nos activités varient de 0 % à 25 %, ce qui donne lieu à des écarts de taux d'imposition et de charge d'impôt correspondante par rapport au taux canadien d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi appliqué aux bénéfices enregistrés dans les territoires étrangers qui ne sont pas assujettis à l'impôt au Canada. En général, les bénéfices enregistrés dans des territoires fiscaux où les taux d'imposition prévus par la loi sont inférieurs à 27,75 % se traduisent par une diminution de notre charge d'impôt sur le résultat, et ces écarts sont présentés au poste Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers. L'économie présentée pour 2022 incluait une augmentation du bénéfice enregistré dans des territoires où les taux d'imposition prévus par la loi sont peu élevés par rapport à 2021.

Les (produits tirés des placements) pertes de placements exonérés d'impôt comprennent des écarts de taux d'imposition liés à divers types de produits tirés des placements ou de pertes de placements imposés à des taux moins élevés que notre taux d'imposition prévu par la loi. On retrouve notamment dans cette catégorie les produits tirés des dividendes, les gains en capital réalisés au Canada et les variations de la valeur de marché, dont celles découlant des fluctuations des taux de change.

Les ajustements relatifs aux périodes précédentes, y compris les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal, sont principalement liés à la résolution de litiges d'ordre fiscal au Canada et à la finalisation des déclarations fiscales de l'exercice précédent au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

(L'économie) la charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés reflète principalement des pertes non comptabilisées en Asie et au Royaume-Uni. Pour 2021, (l'économie) la charge reflétait principalement des pertes non comptabilisées en Asie.

Les modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives comprennent un avantage lié à une réévaluation de 86 \$ de nos soldes d'impôt différé en raison de la modification du taux d'imposition au Canada. Les modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives de 2021 comprennent une réévaluation de nos soldes d'impôt différé au Royaume-Uni en raison de l'augmentation adoptée du taux d'imposition des sociétés, qui passera de 19 % à 25 % avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le poste Autres reflète principalement l'incidence fiscale de la perte de valeur du goodwill non déductible lié à la vente de la Sun Life UK. Le poste Autres comprend également des retenues d'impôt à la source sur les distributions versées par nos filiales étrangères, ainsi que l'avantage lié aux participations dans nos coentreprises en Asie et la reprise des retenues d'impôt à la source qui ne devraient plus être versées. Pour 2021, le poste Autres reflétait principalement des retenues d'impôt à la source sur les distributions versées par nos filiales étrangères, l'avantage lié aux participations dans nos coentreprises en Asie et l'incidence du bénéfice imposable attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

## 21. Gestion du capital

Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Nous nous efforçons d'atteindre une structure de capital optimale en équilibrant l'utilisation du financement par emprunt et par actions. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à l'entreprise, ainsi qu'au niveau de chaque secteur d'activité, en vertu de principes appropriés dans le territoire où chacun d'eux exerce ses activités. Nous gérons le capital de toutes nos filiales étrangères en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

Le conseil d'administration de la FSL inc. a la responsabilité d'examiner et d'approuver chaque année le plan de gestion de capital de la Compagnie et sa politique relative au risque de capital. La supervision de la direction en ce qui a trait à nos programmes de gestion du capital et à notre situation de capital relève du comité de direction sur l'examen des risques de la Compagnie, lequel est composé de membres de la haute direction provenant des fonctions de la finance, de l'actuariat et de la gestion des risques.

Nous préparons chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options en matière de capital et des recommandations en matière de dividendes et de financement qui sont présentées au comité d'examen des risques du conseil d'administration. Le capital fait régulièrement l'objet d'examens pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques. Le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les recommandations au chapitre des dividendes.

La politique relative au risque de capital est conçue de façon à maintenir un niveau suffisant de capital, en vue de fournir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, pour soutenir les risques liés à nos activités et pour optimiser le rendement pour nos actionnaires. La politique est aussi conçue de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, soit le risque que le capital ne soit pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, à maintenir la solidité financière ou à nous permettre et à permettre à nos filiales de soutenir nos activités en cours ou de tirer parti des occasions de croissance. La FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et de l'environnement de contrôle.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. Au 31 décembre 2022, le ratio du TSAV de la FSL inc. dépassait le ratio cible minimal établi par le BSIF.

La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, est également assujettie au TSAV. Le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, qui était de 127 % au 31 décembre 2022, se situe au-dessus du ratio total cible de capital de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio total minimal, qui est de 90 %.

Le BSIF peut intervenir et prendre le contrôle d'une société canadienne d'assurance-vie s'il juge insuffisant le montant du capital disponible. Le BSIF pourra aussi ajuster les besoins en capitaux dans l'avenir pour tenir compte de l'évolution de la situation, du profil de risque des assureurs-vie canadiens ou d'autres risques. Aux 31 décembre 2022 et 2021, le capital de la Sun Life du Canada était supérieur aux niveaux nécessitant des mesures réglementaires ou correctrices.

Les filiales réglementées de la Compagnie doivent se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires dans lesquels elles exercent leurs activités. Dans certains territoires, le versement de dividendes de nos filiales est assujetti au maintien de niveaux de capital supérieurs aux niveaux réglementaires ou à la réception d'une approbation réglementaire, ou aux deux. Aux 31 décembre 2022 et 2021, nous maintenons un niveau de capital supérieur au niveau minimal exigé localement.

Aux États-Unis, la Sun Life du Canada exerce ses activités par l'entremise d'une succursale assujettie à la supervision des organismes de réglementation américains, et elle dépassait les niveaux nécessitant des mesures réglementaires aux 31 décembre 2022 et 2021. Aux États-Unis, nous avons recours à des ententes de réassurance captives afin de fournir un provisionnement adéquat pour répondre aux exigences américaines en matière de réserves obligatoires dépassant celles en vertu des normes IFRS. Aux termes de deux de ces ententes, le provisionnement de ces exigences en matière de réserves obligatoires est soutenu par une garantie de la FSL inc.

Notre capital se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et de certains autres titres admissibles en tant que capital réglementaire. Aux fins de la présentation de l'information à des fins réglementaires en vertu du cadre du TSAV, des ajustements additionnels prescrits par le BSIF, notamment à l'égard du goodwill, des placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments, ont été apportés au total du capital présenté dans le tableau suivant.

Aux 31 décembre	2022	2021
Titres de créance subordonnés	6 676 \$	6 425 \$
Instruments de capital novateurs <sup>1)</sup>	200	200
Capitaux propres :		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>2)</sup>	25 211	24 075
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	1 837	1 700
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	90	59
<b>Total du capital</b>	<b>36 253 \$</b>	<b>34 698 \$</b>

<sup>1)</sup> Les instruments de capital novateurs sont des SLEECs émis par la FCSL I (note 1.3). Nous ne consolidons pas la FCSL I.

<sup>2)</sup> Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

## 22. Fonds distincts

Nous avons des produits de fonds distincts, y compris des rentes à capital variable, des produits en unités de compte et des contrats d'assurance-vie universelle, au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie. Aux termes de ces contrats, le montant des prestations est lié en vertu d'un contrat à la juste valeur des placements dans le fonds distinct en question. Les titulaires de contrat peuvent choisir parmi diverses catégories de placements dans des fonds distincts. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que le titulaire assume les risques et bénéficie des avantages associés au rendement du fonds. Par conséquent, les profits et les pertes nets réalisés, les autres produits nets tirés des placements et les charges engagées relativement aux fonds distincts sont attribuables uniquement aux titulaires de contrat. Toutefois, nous offrons des garanties pour certains contrats. Nous sommes exposés au risque lié aux marchés des actions et au risque de taux d'intérêt en raison de ces garanties. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces garanties et nos activités de gestion du risque connexes, se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion.

Les fonds distincts nous procurent des produits tirés des honoraires. Les fluctuations du cours de marché des placements détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts ont une incidence sur les frais de gestion perçus au titre de ces fonds.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les types de fonds distincts offerts, par pourcentage du total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se situaient dans les fourchettes suivantes :

Type de fonds	%
Marché monétaire	1 à 5
Revenu fixe	5 à 10
Équilibré	40 à 45
Actions	45 à 50

Les fonds du marché monétaire sont constitués de placements assortis d'échéances de moins de un an. Les fonds de titres à revenu fixe investissent principalement dans des titres à revenu fixe de première qualité, et moins de 25 % de leur actif peut être investi dans des actions diversifiées ou des obligations à rendement élevé. Les fonds équilibrés comportent un volet de titres à revenu fixe et un volet d'actions plus important. Plus de 25 % du portefeuille est investi dans des titres à revenu fixe. Les fonds d'actions se composent principalement de fonds largement diversifiés investissant dans un éventail diversifié d'actions canadiennes, américaines ou mondiales. Cette catégorie comprend des fonds à faible volatilité, à volatilité moyenne et à volatilité élevée.

### 22.A Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

La valeur comptable des placements détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2022	2021
Unités de fonds distincts et titres de fonds communs de placement	113 070 \$	125 944 \$
Titres de capitaux propres	8 251	9 963
Titres de créance	2 858	3 410
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	805	778
Immeubles de placement	438	446
Prêts hypothécaires	17	19
Autres actifs	130	141
<b>Total de l'actif</b>	<b>125 569 \$</b>	<b>140 701 \$</b>
À déduire : Passifs découlant des activités de placement	277	705
<b>Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts</b>	<b>125 292 \$</b>	<b>139 996 \$</b>



## 22.B Variations des contrats d'assurance et des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Soldes aux 1 <sup>er</sup> janvier	139 996 \$	125 921 \$
À ajouter à l'actif des fonds distincts :		
Versements	14 266	13 509
Transfert net (au) du fonds général	(1 149)	(351)
Profits nets (pertes nettes) réalisés et latents	(18 669)	9 516
Autres produits tirés des placements	4 959	6 558
Total des ajouts	(593) \$	29 232 \$
À déduire de l'actif des fonds distincts :		
Sommes versées aux titulaires de contrat et aux bénéficiaires	12 218	12 966
Frais de gestion	1 188	1 276
Impôts et autres charges	392	435
Fluctuations des taux de change	313	480
Total des déductions	14 111 \$	15 157 \$
Augmentation (diminution) nette	(14 704)	14 075
Soldes aux 31 décembre	125 292 \$	139 996 \$

## 23. Engagements, garanties et éventualités

### 23.A Engagements de location

Nous louons des bureaux de même que du matériel. Ces contrats prévoient des loyers qui sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rapportent. Le total des loyers à payer pour la période restant à courir jusqu'à l'expiration de ces contrats totalise 1 000 \$ (31 décembre 2021 – 950 \$). Les loyers à payer futurs par année de paiement sont inclus dans la note 6 du rapport de gestion.

### 23.B Engagements contractuels

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie a pris divers engagements contractuels qui restent à régler et ne sont pas pris en compte dans nos états financiers consolidés. Outre les engagements de prêts liés à des titres de créance et à des prêts hypothécaires présentés à la note 6.A.i, nous avons des engagements liés à des capitaux propres, à des immeubles de placement et à des immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2022, nous avons des engagements contractuels en cours totalisant 5 070 \$ (31 décembre 2021 – 4 211 \$). Les échéances prévues de ces engagements sont décrites à la note 6 du rapport de gestion.

### 23.C Lettres de crédit

Nous établissons des lettres de crédit documentaires dans le cours normal de nos activités. Au 31 décembre 2022, nous disposons de facilités de crédit de 889 \$ disponibles pour l'émission de lettres de crédit (31 décembre 2021 – 839 \$), y compris des lettres de crédit en cours totalisant 110 \$ (31 décembre 2021 – 105 \$).

### 23.D Commissions pour affaires cédées

Le programme des commissions pour affaires cédées (« CPAC ») est conçu pour faciliter le transfert de blocs d'affaires entre conseillers afin d'offrir un service continu et des conseils à nos Clients. Nous facilitons et gérons ces transactions, y compris les flux de paiements et de recouvrements connexes. Dans le cadre du programme des CPAC, lorsqu'un conseiller admissible cède des Clients dont il assure le service, nous avons l'obligation contractuelle de lui verser la valeur des CPAC afférentes, établie selon une formule précise comme le stipule le contrat de conseiller. La valeur de l'engagement lié aux CPAC différera pour les blocs d'affaires n'ayant pas été cédés par un conseiller actif. La survenance d'événements futurs qui amènent un conseiller à céder son bloc d'affaires et la valeur de l'obligation liée aux CPAC connexe à cette date de cession ultérieure sont difficiles à prévoir. Par conséquent, étant donné que nous ne savons pas quand peut survenir un événement déclencheur, nous ne pouvons pas estimer avec fiabilité notre engagement relativement au programme des CPAC. En raison de la nature de ce programme, dans le cours normal des activités, l'engagement relatif au paiement futur à verser à des conseillers cédant des blocs d'affaires devrait être égal ou partiellement égal à un montant correspondant lié à la créance relative aux blocs d'affaires cédés à de nouveaux conseillers, ce qui devrait entraîner une incidence non significative sur le bénéfice et les liquidités pour toute période de présentation de l'information financière.

### 23.E Indemnités et garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous avons conclu des ententes qui prévoient entre autres l'indemnisation de tiers, notamment des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui nous engagent envers des conseillers et des consultants, des contrats d'externalisation, des contrats de location, des contrats de licence de marque, des conventions de tarification et de placement pour compte, des contrats liés aux technologies de l'information, des contrats de distribution, des ententes de financement, la vente de participations et des contrats de service. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les autres parties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations, de changements de la réglementation (y compris des questions d'ordre fiscal) ou par suite de poursuites ou de sanctions légales dont l'autre partie peut faire l'objet en raison de la transaction. Nous avons également convenu

d'indemniser nos administrateurs et certains de nos dirigeants et de nos employés conformément à nos règlements administratifs. Ces clauses d'indemnisation varient en fonction de la nature et des conditions des ententes. Dans de nombreux cas, elles ne prévoient pas de limites relativement à notre responsabilité, et il est difficile de faire des prévisions relativement à la survenance des éventualités pouvant donner lieu au versement des indemnités. Par conséquent, nous ne pouvons estimer notre passif potentiel relativement à ces indemnités. Nous considérons qu'il est peu probable que les conditions entraînant le versement de ces indemnités se réalisent et, par le passé, nous n'avons pas eu à verser d'indemnités importantes en vertu de telles clauses d'indemnisation. Dans certains cas, nous pouvons exercer des recours contre des tiers relativement aux indemnités ci-dessus. Nous souscrivons aussi des contrats d'assurance qui peuvent nous couvrir contre certaines des réclamations liées à ces ententes.

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu des contrats de vente et d'achat prévoyant des indemnités en faveur de tiers. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les contreparties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations. Au 31 décembre 2022, nous n'étions au courant d'aucune fausse déclaration exigeant le versement d'un paiement en vertu de ces indemnités qui aurait une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Les garanties données par nous qui sont quantifiables sont présentées à la note 6.A.i.

## 23.F Garanties à l'égard d'actions privilégiées et de débetures subordonnées de la Sun Life du Canada

La FSL inc. a fourni une garantie à l'égard des débetures subordonnées à 6,30 % représentant un capital de 150 \$ et venant à échéance en 2028 émises par la Sun Life du Canada. Les réclamations en vertu de cette garantie ont égalité de rang avec toutes les autres dettes subordonnées de la FSL inc. La FSL inc. a également fourni une garantie subordonnée à l'égard des actions privilégiées émises de temps à autre par la Sun Life du Canada, autres que les actions privilégiées détenues par la FSL inc. et ses sociétés liées. La Sun Life du Canada n'a aucune action privilégiée en circulation couverte par cette garantie. Aux termes de ces garanties, la Sun Life du Canada a le droit de se prévaloir d'une dispense à l'égard de la plupart de ses obligations d'information continue et des obligations en matière d'attestation prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

On trouvera ci-dessous des tableaux de consolidation pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada (consolidée).

Pour les exercices clos les	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustements de consolidation	FSL inc. (consolidée)
<b>31 décembre 2022</b>					
Produits	603 \$	12 608 \$	9 618 \$	493 \$	23 322 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	3 135 \$	1 825 \$	968 \$	(2 798) \$	3 130 \$
<b>31 décembre 2021</b>					
Produits	320 \$	27 527 \$	9 060 \$	(1 219) \$	35 688 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	4 035 \$	2 823 \$	1 062 \$	(3 885) \$	4 035 \$

Actifs et passifs	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustements de consolidation	FSL inc. (consolidée)
<b>Au 31 décembre 2022</b>					
Placements	31 897 \$	167 638 \$	12 495 \$	(34 738) \$	177 292 \$
Total des autres actifs du fonds général	6 594 \$	26 400 \$	22 791 \$	(27 463) \$	28 322 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	125 242 \$	50 \$	— \$	125 292 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	140 415 \$	8 530 \$	(8 527) \$	140 418 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	3 314 \$	— \$	— \$	3 314 \$
Total des autres passifs du fonds général	9 916 \$	24 638 \$	17 766 \$	(19 815) \$	32 505 \$
<b>Au 31 décembre 2021</b>					
Placements	30 984 \$	174 777 \$	13 006 \$	(34 245) \$	184 522 \$
Total des autres actifs du fonds général	12 462 \$	24 580 \$	32 525 \$	(48 715) \$	20 852 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	139 929 \$	67 \$	— \$	139 996 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	147 989 \$	10 105 \$	(10 283) \$	147 811 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	3 368 \$	— \$	— \$	3 368 \$
Total des autres passifs du fonds général	16 020 \$	24 249 \$	27 702 \$	(41 849) \$	26 122 \$

## 23.G Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Nous sommes régulièrement appelés à intervenir dans le cadre de poursuites judiciaires, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites judiciaires pour lesquelles nous sommes la partie défenderesse ont généralement trait à nos activités à titre de fournisseur de produits d'assurance et de gestion de patrimoine, d'investisseur et de conseiller en placements, et d'employeur. En outre, le gouvernement et les organismes

de réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie, notamment des organismes de réglementation chargés des valeurs mobilières et de l'assurance des provinces au Canada et des États aux États-Unis, et les autorités gouvernementales procèdent, de temps à autre, à des demandes d'informations ou à des examens ou enquêtes à l'égard de notre conformité avec les lois sur l'assurance et les valeurs mobilières ainsi qu'avec d'autres lois.

Les provisions liées aux procédures judiciaires visant des contrats d'assurance, comme les réclamations d'assurance- invalidité et d'assurance-vie et les coûts des litiges, sont incluses dans le poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance, qui est présenté dans nos états consolidés de la situation financière. Les autres provisions sont inscrites ailleurs qu'aux Passifs relatifs aux contrats d'assurance lorsque, de l'avis de la direction, il est à la fois probable qu'un paiement sera exigé et possible de procéder à une estimation fiable du montant de cette obligation. La direction examine régulièrement l'état d'avancement de toutes les procédures judiciaires et exerce son jugement afin de les résoudre d'une manière qu'elle considère au mieux de nos intérêts.

Deux demandes de recours collectif ont été déposées contre la Sun Life du Canada relativement à des pratiques de vente liées à des contrats individuels émis par La Métropolitaine, compagnie d'assurance vie (« La Métropolitaine ») et à leur administration. Ces contrats avaient été pris en charge par Clarica lorsque celle-ci a acquis la majorité des activités canadiennes de La Métropolitaine en 1998, et ils ont été pris en charge par la suite par la Sun Life du Canada suivant sa fusion avec Clarica. Une des poursuites (Fehr et autres contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) a été déposée en Ontario, tandis que l'autre (Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) a été déposée en Colombie-Britannique. La poursuite de Fehr a été autorisée à titre de recours collectif, et les participants au recours ont été avisés. La Sun Life du Canada a présenté une requête en jugement sommaire visant à rejeter toutes ces allégations. L'autre recours collectif (Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) est demeuré essentiellement en suspens depuis qu'il a été introduit en 2011 et il n'a pas été autorisé. Nous continuerons de nous défendre vigoureusement face à ces recours collectifs. En ce qui a trait à l'acquisition des activités canadiennes de La Métropolitaine, cette dernière a accepté d'indemniser Clarica relativement à certaines pertes, y compris celles enregistrées relativement à la vente de ses contrats d'assurance. Si la poursuite de Fehr ou celle d'Alamwala donne lieu à des pertes, la Sun Life du Canada exercera des recours contre La Métropolitaine à l'égard de cette indemnité, au moyen d'un processus d'arbitrage.

La direction ne croit pas que la résolution probable de toute question d'ordre juridique ou réglementaire en cours aura, sur le plan individuel ou global, une incidence défavorable significative sur les états consolidés de la situation financière ou sur les états consolidés du résultat net.

## 24. Transactions entre parties liées

La FSL inc. et ses filiales, coentreprises et entreprises associées concluent des transactions à l'échelle mondiale. Toutes les transactions conclues entre la FSL inc. et ses filiales ont été éliminées lors de la consolidation. Les transactions conclues avec les coentreprises et les entreprises associées, qui constituent également des parties liées, sont présentées à la note 16. Les transactions entre la Compagnie et les parties liées sont réalisées dans des conditions de concurrence normale, et les prix sont établis en conséquence, comme c'est le cas pour les transactions avec des tiers.

### 24.A Transactions avec les principaux dirigeants, salaires et autres formes de rémunération

Les principaux dirigeants désignent les membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration de la FSL inc. Ces personnes ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Compagnie. Le total de la rémunération des membres de l'équipe de direction et des administrateurs s'établit comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022		2021	
	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs
Nombre de personnes	13	11	14	13
Salaire de base et rémunération incitative annuelle	19 \$	— \$	22 \$	— \$
Avantages à court terme additionnels et autres	1 \$	— \$	1 \$	1 \$
Rémunération incitative à long terme fondée sur des actions	32 \$	3 \$	36 \$	2 \$
Valeur des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite	2 \$	— \$	6 \$	— \$
Indemnités de départ	— \$	— \$	6 \$	— \$

### 24.B Autres transactions entre parties liées

Nous fournissons des services de gestion de placements pour nos régimes de retraite. Les services sont fournis selon sensiblement les mêmes modalités que celles des transactions comparables conclues avec des tiers. Nous détenons également des parts de fonds de placement gérés par certaines de nos coentreprises. La valeur comptable de notre placement dans ces fonds est présentée à la note 16.D.

## 25. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Nous offrons des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Tous nos principaux régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les principaux régimes à prestations déterminées sont offerts au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Les dispositions particulières de ces régimes varient selon le groupe auquel les employés appartiennent et les pays dans lesquels ils travaillent. De plus, nous offrons des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées aux employés admissibles, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Au 31 décembre 2014, il ne reste plus de participants actifs du régime à prestations déterminées du Royaume-Uni, et les régimes à prestations déterminées américains continuent d'accumuler des prestations au titre des services futurs. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les régimes à prestations déterminées canadiens ne sont plus offerts aux nouveaux employés. Les employés canadiens engagés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 continueront d'accumuler des prestations au titre des services futurs en vertu des régimes antérieurs, qui comprennent des composantes de prestations déterminées et de cotisations déterminées, tandis que les employés engagés à partir de cette date sont admissibles à un régime à cotisations déterminées. En outre, un petit régime à prestations déterminées aux Philippines demeure ouvert aux nouveaux employés.

Notre politique de financement des régimes de retraite à prestations déterminées consiste à verser, au minimum, les cotisations annuelles exigées par les organismes de réglementation des pays où les régimes sont offerts. Nos régimes de retraite à prestations déterminées du Royaume-Uni sont régis par des fiduciaires de régimes de retraite, tandis que, dans les autres pays où nous exerçons nos activités, les régimes de retraite à prestations déterminées sont régis par des comités de retraite locaux. Les changements importants des régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la filiale qui est la promotrice du régime de la FSL inc.

Nous offrons aussi des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Les droits sur nos cotisations à ces régimes à cotisations déterminées peuvent être assujettis à certaines conditions d'acquisition. Nos cotisations correspondent généralement à un pourcentage fixe du revenu annuel de l'employé, et elles peuvent également représenter un pourcentage fixe des cotisations de l'employé, jusqu'à concurrence de niveaux prescrits.

Outre les régimes de retraite, nous procurons, au Canada et aux États-Unis, des régimes d'assurance-vie et de soins de santé aux employés retraités admissibles et aux personnes à leur charge qui remplissent certaines conditions. Les retraités admissibles peuvent être tenus de payer une partie des primes se rapportant à ces garanties, et, en général, des franchises et des pourcentages de remboursement s'appliquent aux prestations. Ces avantages postérieurs au départ à la retraite ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Au Canada, certains régimes d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 31 décembre 2015. Les employés admissibles prenant leur retraite au Canada après le 31 décembre 2015 auront accès à un régime de couverture de soins de santé optionnel dont les cotisations seront versées par les retraités. Aux États-Unis, certains avantages d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés retraités admissibles. Aux États-Unis, les employés ne comptant pas cinquante ans d'âge et dix années de service au 31 décembre 2015 ont uniquement accès à un régime de couverture de soins de santé pour retraités subventionné avant d'être admissibles au régime Medicare. Les retraités admissibles actuels et futurs ainsi que les personnes à charge couvertes admissibles au régime Medicare reçoivent une cotisation annuelle qui est versée dans un compte de remboursement des soins de santé afin de rembourser les charges liées aux couvertures individuelles et aux autres dépenses admissibles.

### 25.A Risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées à l'intention des employés

La fermeture aux nouveaux participants des principaux régimes de retraite à prestations déterminées et régimes d'avantages à l'intention des retraités a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant la composition de l'actif des régimes hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. En 2018 et en 2021, nous avons réduit les risques liés à notre régime de retraite au Royaume-Uni au moyen de rentes sans rachat des engagements couvrant la majorité des prestations de retraite des participants. L'objectif de nos principaux régimes à prestations déterminées capitalisés est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

## 25.B Régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Les tableaux suivants indiquent la situation des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite.

	2022			2021		
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Variation des obligations au titre des prestations déterminées :						
Obligation au titre des prestations déterminées aux 1 <sup>er</sup> janvier	3 836 \$	252 \$	4 088 \$	4 060 \$	277 \$	4 337 \$
Coût des services rendus au cours de la période	49	7	56	59	7	66
Coût financier	106	8	114	98	7	105
Pertes (gains) actuariels	(1 027)	(51)	(1 078)	(169)	(23)	(192)
Prestations payées	(194)	(14)	(208)	(192)	(15)	(207)
Fluctuation des taux de change	(7)	4	(3)	(20)	(1)	(21)
Obligation au titre des prestations déterminées aux 31 décembre	2 763 \$	206 \$	2 969 \$	3 836 \$	252 \$	4 088 \$
Variation de l'actif des régimes :						
Juste valeur de l'actif des régimes aux 1 <sup>er</sup> janvier	3 643 \$	— \$	3 643 \$	3 909 \$	— \$	3 909 \$
Frais administratifs	(1)	—	(1)	(1)	—	(1)
Produits d'intérêts sur l'actif des régimes	101	—	101	92	—	92
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(825)	—	(825)	(234)	—	(234)
Cotisations de l'employeur	85	14	99	94	15	109
Prestations payées	(194)	(14)	(208)	(192)	(15)	(207)
Fluctuation des taux de change	(10)	—	(10)	(25)	—	(25)
Juste valeur de l'actif des régimes aux 31 décembre	2 799 \$	— \$	2 799 \$	3 643 \$	— \$	3 643 \$
Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière :						
Juste valeur de l'actif des régimes	2 799 \$	— \$	2 799 \$	3 643 \$	— \$	3 643 \$
(Obligation) au titre des prestations déterminées	(2 763)	(206)	(2 969)	(3 836)	(252)	(4 088)
(Passif) actif net comptabilisé aux 31 décembre	36 \$	(206) \$	(170) \$	(193) \$	(252) \$	(445) \$
Composantes de la charge nette au titre des prestations comptabilisée :						
Coût des services rendus au cours de la période	49 \$	7 \$	56 \$	59 \$	7 \$	66 \$
Frais administratifs	1	—	1	1	—	1
Charges (produits) d'intérêts, montant net	5	8	13	6	7	13
Autres pertes (profits) liés aux avantages du personnel à long terme	—	(6)	(6)	—	(3)	(3)
Charge nette au titre des avantages du personnel	55 \$	9 \$	64 \$	66 \$	11 \$	77 \$
Réévaluation (du passif) de l'actif net comptabilisé :						
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(825) \$	— \$	(825) \$	(234) \$	— \$	(234) \$
Gains (pertes) actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	18	—	18	2	—	2
Gains (pertes) actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	1 027	45	1 072	187	13	200
Gains (pertes) actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	(18)	—	(18)	(20)	7	(13)
Fluctuation des taux de change	(1)	(3)	(4)	(3)	—	(3)
Composantes des coûts au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	201 \$	42 \$	243 \$	(68) \$	20 \$	(48) \$

## 25.C Principales hypothèses utilisées à l'égard des principaux régimes

	2022			2021		
	Canada %	Royaume-Uni %	États-Unis %	Canada %	Royaume-Uni %	États-Unis %
Hypothèses servant à établir l'obligation au titre des prestations, à la fin :						
Taux d'actualisation des régimes de retraite	5,00	4,75	5,55	3,00	1,90	3,00
Taux d'augmentation de la rémunération	2,75	s.o.	s.o.	2,80	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,05	3,05	s.o.	0,00-0,05	3,30	s.o.
Hypothèses servant à établir la charge nette au titre des avantages du personnel pour l'exercice :						
Taux d'actualisation des régimes de retraite	3,00	1,90	3,00	2,70	1,30	2,65
Taux d'augmentation de la rémunération	2,80	s.o.	s.o.	2,80	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,05	3,30	s.o.	0,00-0,05	2,95	s.o.
Tendance des coûts liés aux soins de santé :						
Tendance initiale des coûts liés aux soins de santé	5,16	s.o.	7,00	5,10	s.o.	6,50
Tendance finale des coûts liés aux soins de santé	4,00	s.o.	5,00	4,00	s.o.	5,00
Exercice au cours duquel la tendance finale des coûts liés aux soins de santé est atteinte	2040	s.o.	2031	2040	s.o.	2025

	2022			2021		
	Canada	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Royaume-Uni	États-Unis
Taux de mortalité :						
Espérance de vie (en années) des particuliers actuellement âgés de 65 ans :						
Hommes	23	23	22	23	23	22
Femmes	25	25	23	25	25	23
Espérance de vie (en années) à 65 ans des particuliers actuellement âgés de 45 ans :						
Hommes	24	25	23	24	24	23
Femmes	26	27	25	26	27	25
Durée moyenne (en années) de l'obligation au titre des régimes de retraite	13,2	12,9	10,0	16,9	17,4	12,2

### Taux d'actualisation, croissance de la rémunération et coûts liés aux soins de santé

Les principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées varient d'un pays à l'autre.

L'hypothèse liée au taux d'actualisation utilisée pour les principaux régimes se fonde sur les rendements d'obligations de sociétés de haute qualité sur le marché au 31 décembre dont l'échéance se rapproche de celle des obligations connexes. Dans les pays où il n'existe pas de marché important pour les entreprises, cette hypothèse se fonde sur les obligations d'État. Les hypothèses relatives à l'augmentation tendancielle au titre de la rémunération et des soins de santé se fondent sur des hypothèses relatives au taux à long terme prévu qui peuvent différer des résultats réels.

## 25.D Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations déterminées dans le cadre de régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite au 31 décembre 2022. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence. L'incidence des variations des hypothèses clés pourrait correspondre à une variation des chiffres présentés au titre de la sensibilité qui serait supérieure à la variation proportionnelle.

	Régimes de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite
Sensibilité au taux d'intérêt/d'actualisation <sup>1)</sup> :		
Diminution de 1 %	391 \$	20 \$
Augmentation de 1 %	(309) \$	(17) \$
Hypothèse relative au taux d'augmentation de la rémunération :		
Diminution de 1 %	(39) \$	s.o.
Augmentation de 1 %	44 \$	s.o.
Hypothèse relative à l'augmentation tendancielle au titre des soins de santé :		
Diminution de 1 %	s.o.	(10) \$
Augmentation de 1 %	s.o.	12 \$
Taux de mortalité <sup>2)</sup> :		
Diminution de 10 %	64 \$	3 \$

<sup>1)</sup> Représente une variation parallèle des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement se traduisant par une modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation.

<sup>2)</sup> Représente une diminution de 10 % des taux de mortalité pour chaque âge.

## 25.E Juste valeur de l'actif des régimes

Répartition de la juste valeur de l'actif des régimes aux 31 décembre :

	2022	2021
Placements en titres de capitaux propres	3 %	3 %
Placements en titres à revenu fixe	65 %	64 %
Placements immobiliers	11 %	9 %
Contrats d'assurance admissibles	15 %	19 %
Autres	6 %	5 %
Total des éléments de la juste valeur de l'actif des régimes	100 %	100 %

La juste valeur de nos placements en titres de capitaux propres pour 2022 et 2021 était conforme aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs. En 2022, 2 % de nos placements à revenu fixe (2021 – 4 %) ont été calculés en fonction de techniques d'évaluation conformes à celles utilisées pour le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées sont principalement détenus en fidéicommiss pour les participants et sont gérés conformément aux dispositions des principes et des méthodes de placement applicables à chacun des régimes. Les placements sont diversifiés en vue de réduire les risques de crédit, de marché et de change. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées en migrant la composition de l'actif des régimes hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. En 2018 et en 2021, nous avons réduit les risques liés à notre régime de retraite au Royaume-Uni au moyen de rentes sans rachat des engagements couvrant la majorité des prestations de retraite des participants. Les objectifs de placement à long terme des régimes de retraite à prestations déterminées consistent à atteindre ou à dépasser le taux de croissance des passifs. À plus court terme, l'objectif de la stratégie de placement des régimes de retraite à prestations déterminées est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation. Les liquidités sont gérées compte tenu des exigences relatives aux engagements sur le plan des flux de trésorerie.

## 25.F Flux de trésorerie futurs

Les tableaux suivants indiquent les cotisations prévues ainsi que les paiements de prestations futures prévus liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

	Régimes de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Cotisations prévues pour les 12 prochains mois	70 \$	16 \$	86 \$

## Paiements de prestations futures prévus

	2023	2024	2025	2026	2027	2028 à 2032
Régimes de retraite	158 \$	159 \$	167 \$	171 \$	174 \$	911 \$
Avantages postérieurs au départ à la retraite	16	17	17	18	18	97
Total	174 \$	176 \$	184 \$	189 \$	192 \$	1 008 \$

## 25.G Régimes à cotisations déterminées

Nous avons versé des cotisations de 160 \$ en 2022 (2021 – 142 \$) au titre des régimes à cotisations déterminées.

## 26. Bénéfice (perte) par action

Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) et le nombre moyen pondéré d'actions utilisés pour déterminer le bénéfice par action s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires aux fins du calcul du bénéfice par action de base	3 060 \$	3 934 \$
À ajouter : Augmentation du bénéfice attribuable aux instruments convertibles <sup>1)</sup>	10	10
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires, après dilution	3 070 \$	3 944 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul du bénéfice par action de base (en millions)	586	586
À ajouter : Incidence dilutive des options sur actions <sup>2)</sup> (en millions)	—	—
Incidence dilutive des instruments convertibles <sup>1)</sup> (en millions)	3	4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en millions)	589	590
Bénéfice (perte) par action de base	5,22 \$	6,72 \$
Bénéfice (perte) par action dilué	5,21 \$	6,69 \$

<sup>1)</sup> Les instruments convertibles sont les SLEECs B émis par la FCSL I.

<sup>2)</sup> Exclut l'incidence de 1 million d'options sur actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, (31 décembre 2021 – 1 million) étant donné que ces options sur actions étaient antidilutives pour l'exercice.



## 27. Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)

Les variations du cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt, s'établissent comme suit :

	2022			2021		
	Solde, au début	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin	Solde, au début	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin
Pour les exercices clos les 31 décembre						
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :						
Profits (pertes) de change latents, déduction faite des activités de couverture	953 \$	934 \$	1 887 \$	1 155 \$	(202) \$	953 \$
Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	266	(1 290)	(1 024)	632	(366)	266
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	(7)	(11)	(18)	(13)	6	(7)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	(47)	(109)	(156)	(42)	(5)	(47)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :						
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(322)	168	(154)	(283)	(39)	(322)
Réévaluation des immobilisations corporelles	145	(2)	143	145	—	145
<b>Total</b>	<b>988 \$</b>	<b>(310) \$</b>	<b>678 \$</b>	<b>1 594 \$</b>	<b>(606) \$</b>	<b>988 \$</b>
Total attribuable aux éléments suivants :						
Titulaires de contrat avec participation	2 \$	21 \$	23 \$	5 \$	(3) \$	2 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	—	4	4	—	—	—
Actionnaires	986	(335)	651	1 589	(603)	986
<b>Total</b>	<b>988 \$</b>	<b>(310) \$</b>	<b>678 \$</b>	<b>1 594 \$</b>	<b>(606) \$</b>	<b>988 \$</b>

## 28. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 20 janvier 2023, nous avons conclu une entente de bancassurance exclusive d'une durée de 15 ans avec la Dah Sing Bank, Limited, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Ce partenariat accroît de façon importante nos capacités de distribution en Asie. Un paiement initial d'environ 260 \$ sera versé le 1<sup>er</sup> juillet 2023 conformément aux modalités de l'entente.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons conclu la vente de nos activités canadiennes liées aux marchés spéciaux à la Première du Canada. Nos activités liées aux marchés spéciaux comprennent une variété de Clients dans les secteurs des régimes d'associations et de groupes d'affinités et de l'assurance-crédit collective.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'AAM. Les actionnaires minoritaires d'AAM ont également l'option de nous demander le rachat de leurs actions en 2028. Nous disposons d'une option d'achat nous permettant d'acquérir la participation restante détenue par les actionnaires minoritaires à compter de 2028. Étant donné la conclusion récente de cette transaction, la comptabilisation de l'achat n'a pas encore été finalisée.

## Sources de bénéfices

Le document suivant est présenté conformément aux directives du BSIF en matière de communication des sources de bénéfices (« SDB »). Les SDB ne constituent pas une mesure financière définie par les Normes internationales d'information financière (les IFRS). Il n'existe aucune méthodologie normalisée en matière de présentation des SDB. Le calcul des SDB dépend de la méthodologie, des estimations et des hypothèses utilisées, et il est sensible à ces éléments.

Les SDB identifient les diverses sources du bénéfice net calculé conformément aux IFRS, et ils donnent une analyse de l'écart entre le bénéfice net réel et le bénéfice net prévu en fonction des contrats en vigueur et des hypothèses formulées au début de la période visée. La terminologie suivante est utilisée dans l'analyse des sources de bénéfices :

### **Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur**

Fraction du bénéfice net avant impôt consolidé découlant des contrats en vigueur au début de la période visée qui devait être réalisée en fonction de la concrétisation des hypothèses les plus probables formulées au début de la période visée. Le bénéfice prévu des sociétés de gestion d'actifs correspond à leur bénéfice net avant impôt.

Avec prise d'effet le 1er janvier 2022, la présentation des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS a été modifiée. Nous avons mis à jour les périodes précédentes afin de refléter cette modification de présentation.

### **Incidence des affaires nouvelles**

Incidence au point de vente sur le bénéfice net avant impôt de la souscription de nouveaux contrats au cours de la période visée. La souscription de nouveaux contrats pourrait entraîner un profit ou une perte au point de vente, en grande partie parce que les hypothèses relatives aux évaluations sont différentes des hypothèses relatives aux prix ou que les frais d'acquisition peuvent différer des frais supposés lors de l'établissement des prix.

### **Gains et pertes actuariels**

Gains et pertes avant impôt attribuables à la différence entre les résultats réels au cours de la période visée et les hypothèses les plus probables formulées au début de la période visée.

### **Modifications des hypothèses et mesures de la direction**

Incidence sur le bénéfice net avant impôt des modifications de méthodes et d'hypothèses actuarielles ou d'autres mesures de la direction.

### **Autres**

Incidence sur le bénéfice net avant impôt non couverte par les catégories précédentes. Par exemple, les coûts liés aux acquisitions, aux intégrations et aux restructurations ainsi que les autres coûts connexes.

### **Bénéfice relatif à l'excédent**

Bénéfice net avant impôt provenant des fonds excédentaires de la société. Le bénéfice relatif à l'excédent comprend les profits réalisés sur les actifs disponibles à la vente ainsi que les rendements nets des placements sur les excédents, comme les produits de placement, les produits (pertes) sur les placements en capitaux de lancement, les immeubles de placement comptabilisés à la valeur de marché et les intérêts sur la dette.

Exercice clos le 31 décembre 2022 (en millions de dollars canadiens)	Sun Life Canada	Sun Life É.-U.	Gestion d'actif SL'	Sun Life Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur	1,268	692	1 609	579	(238)	3 910
Incidence des affaires nouvelles	130	-	-	(50)	-	80
Gains et pertes actuariels	(10)	157	-	(120)	(73)	(46)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	98	(18)	-	(41)	44	83
Autres	(3)	(172)	(67)	10	(187)	(419)
Bénéfice d'exploitation (avant impôt)	1 483	659	1 542	378	(454)	3 608
Bénéfice relatif à l'excédent	40	70	-	156	49	315
Bénéfice avant impôt	1 523	729	1 542	534	(405)	3 923
Impôt sur le résultat	(363)	(143)	(345)	(63)	293	(621)
Bénéfice avant les participations ne donnant pas le contrôle, le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation et les dividendes sur actions privilégiées	1 160	586	1 197	471	(112)	3 302
À déduire :						
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	56	-	-	56
Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation	160	-	-	(44)	-	116
Dividendes sur actions privilégiées	-	-	-	-	70	70
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	1 000	586	1 141	515	(182)	3 060

Exercice clos le 31 décembre 2021 (en millions de dollars canadiens)	Sun Life Canada	Sun Life É.-U.	Gestion d'actif SL'	Sun Life Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur	119	-	-	(46)	-	73
Incidence des affaires nouvelles	876	199	-	45	(133)	987
Gains et pertes actuariels	52	(126)	-	135	5	66
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(118)	(14)	(470)	352	(70)	(320)
Autres	2 154	553	1 264	1 098	(377)	4 692
Bénéfice d'exploitation (avant impôt)	53	70	-	164	122	409
Bénéfice relatif à l'excédent	2 207	623	1 264	1 262	(255)	5 101
Bénéfice avant impôt	(384)	(124)	(372)	(117)	266	(731)
Impôt sur le résultat	1 823	499	892	1 145	11	4 370
Bénéfice avant les participations ne donnant pas le contrôle, le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation et les dividendes sur actions privilégiées						
À déduire :						
Participations ne donnant pas le contrôle	265	-	-	70	-	335
Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation	-	-	-	-	101	101
Dividendes sur actions privilégiées	1 558	499	892	1 075	(90)	3 934
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires						

Les sources de bénéfices pour 2022 et 2021 reflètent le changement apporté en 2022 à la présentation des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Les montants indiqués précédemment aux postes Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur et Autres étaient de 1 815 \$ et de (551) \$ pour Gestion d'actif SL, et ils étaient de 3 967 \$ et de (401) \$ pour le total (exercice 2021).

# Analyse des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le bénéfice avant impôt prévu sur les affaires en vigueur s'est établi à 3 910 M\$, en hausse de 24 millions par rapport à 2021. Cette hausse est attribuable à la croissance des affaires et à l'apport de l'acquisition de DentaQuest, qui ont été partiellement contrebalancés par la baisse du bénéfice tiré de la gestion de patrimoine et d'actifs, ce qui reflète le recul des marchés boursiers.

Les gains en affaires nouvelles en 2022 se sont établis à 80 M\$, en hausse de 7 M\$ par rapport à 2021, en raison des gains en affaires nouvelles au Canada.

La perte actuarielle avant impôt de 46 M\$ pour 2022 est principalement attribuable au repli des marchés boursiers et à la fluctuation des taux d'intérêt. Cela a été partiellement contrebalancé par les activités de placement favorables dans l'ensemble des secteurs et les résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité en raison des affaires d'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis.

Pour l'exercice 2022, des modifications d'hypothèses et des mesures de la direction ont entraîné un gain avant impôt de 83 M\$. Au Canada, le gain avant impôt de 98 M\$ découle de plusieurs changements de méthodes pour la plupart avantageux et des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité aux Régimes collectifs de retraite (RCR). Aux États-Unis, la perte avant impôt de 18 M\$ découle des mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat pour la gestion des affaires en vigueur. En Asie, la perte avant impôt de 41 M\$ découle des mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat. L'élément le plus important concernait l'incidence défavorable des déchéances enregistrées au Vietnam. Du côté de l'Organisation internationale, le gain avant impôt de 44 M\$ est attribuable à la mise à jour des résultats au chapitre de la mortalité au Royaume-Uni.

Les autres éléments se sont traduits par une perte avant impôt de 419 M\$ en 2022. La perte inclut une charge de 170 M\$ liée à la vente de la Sun Life UK<sup>1</sup>, à l'acquisition de DentaQuest et aux coûts d'intégration connexes ainsi qu'à l'augmentation des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC, et une charge reflétant la résolution d'une question liée à la fixation des prix de la réassurance pour la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS<sup>2</sup> et le profit tiré de la cession-bail de notre bureau de Wellesley aux États-Unis.

Le bénéfice net avant impôt relatif à l'excédent s'est établi à 315 M\$ en 2022, en baisse de 94 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

L'impôt sur le résultat comprend une augmentation de la valeur de l'actif d'impôt différé liée à la modification du taux d'imposition au Canada.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Le 4 août 2022, nous avons conclu une entente visant la vente de la SLF of Canada UK Limited (la « Sun Life UK ») à Phoenix Group Holdings plc (« Phoenix Group »). Au troisième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 170 M\$ (108 M€) relative au goodwill attribué qui ne devrait pas être recouvrée au moyen de la vente (la « vente de la Sun Life UK »).

<sup>2</sup> MFS Investment Management (la « MFS »)

<sup>3</sup> Le 15 décembre 2022, une loi prévoyant d'imposer une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le revenu imposable des banques et des compagnies d'assurance supérieur à 100 M\$ a été promulguée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'applique rétroactivement au budget fédéral du 7 avril 2022. Pour cette raison, le bénéfice net déclaré a augmenté de 127 M\$ au quatrième trimestre, reflété aux postes Modifications des hypothèses et mesures de la direction et Autres ajustements.

# Conseil d'administration et haute direction

## Conseil d'administration

Tous les administrateurs de la Financière Sun Life inc. sont également administrateurs de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Le conseil a déterminé que tous les administrateurs sont indépendants, à l'exception de Kevin D. Strain.

**Deepak Chopra, FCPA<sup>(1)(2)</sup>**  
Administrateur de sociétés

**Stephanie L. Coyles<sup>(2)(3)</sup>**  
Administratrice de sociétés

**Ashok K. Gupta, FFA<sup>(3)(4)</sup>**  
Administrateur de sociétés

**M. Marianne Harris<sup>(1)(2)</sup>**  
Administratrice de sociétés

**David H. Y. Ho<sup>(2)(3)</sup>**  
Administrateur de sociétés

**Laurie G. Hylton<sup>(1)(4)</sup>**  
Administratrice de sociétés

**Helen M. Malloy Hicks,  
FCPA, FCBV<sup>(1)(4)</sup>**  
Administratrice de sociétés

**Marie-Lucie Morin, CM, C.P.<sup>(3)(4)</sup>**  
Administratrice de sociétés

**Joseph M. Natale<sup>(3)(4)</sup>**  
Administrateur de sociétés

**Scott F. Powers**  
Président du conseil, Sun Life

**Kevin D. Strain, CPA**  
Président et chef de la direction, Sun Life

**Barbara G. Stymiest, CM, FCPA<sup>(1)(4)</sup>**  
Administratrice de sociétés

La circulaire d'information de la direction de 2023 contient des renseignements supplémentaires sur les administrateurs ainsi qu'un rapport portant sur les procédés et pratiques en matière de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration. On peut consulter ce document sur [sunlife.com](http://sunlife.com) et sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

(1) Membre du comité d'audit  
(2) Membre du comité de la gouvernance, des placements et de la révision  
(3) Membre du comité de planification de la direction  
(4) Membre du comité d'examen des risques

## Haute direction

**Kevin D. Strain**  
Président et chef de la direction

**Linda M. Dougherty**  
Vice-présidente générale  
et première directrice de la stratégie  
et appui logistique

**Daniel R. Fishbein**  
Président, Sun Life États-Unis

**Colm J. Freyne**  
Vice-président général  
et conseiller spécial du chef de la direction

**Jacques Goulet**  
Président, Sun Life Canada

**Ingrid G. Johnson**  
Présidente, Sun Life Asie

**Melissa J. Kennedy**  
Vice-présidente générale, affaires publiques  
et première directrice des affaires juridiques

**Laura A. Money**  
Vice-présidente générale  
et première directrice des services  
d'information  
et de l'innovation technologique

**Thomas P. Murphy**  
Vice-président général  
et premier directeur de la gestion des risques

**Helena J. Pagano**  
Vice-présidente générale  
et première directrice des personnes  
et de la culture

**Stephen C. Peacher**  
Président, Gestion SLC

**Manjit Singh**  
Vice-président général  
et premier directeur financier

**Chris Wei**  
Vice-président général  
et premier directeur, innovation  
services-Client

Au 1<sup>er</sup> mars 2023

## Financière Sun Life inc. – Filiales et sociétés liées

Le tableau suivant présente les filiales directes et indirectes de la Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. ») au 31 décembre 2022 ainsi que la valeur comptable (en millions de dollars canadiens et calculée selon la méthode de la mise en équivalence) des actions de ses principales filiales en exploitation. Le tableau présente également les coentreprises importantes dont la FSL inc. détient, directement ou indirectement, moins de 50 % des titres avec droit de vote. Les filiales inactives et les filiales constituées dans le seul but de détenir des placements ne sont pas présentées dans ce tableau.

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	Canada	25 775	100 %
BestServe Financial Limited	Hong Kong	120	100 %
Dental Health Alliance, L.L.C.	Delaware, É.-U.		100 %
Denticare of Alabama, Inc.	Alabama, É.-U.		100 %
PT. Sun Life Financial Indonesia	Indonésie	705	100 %
PT. Sun Life Indonesia Services	Indonésie		100 %
SL Insurance (Hungary) Finance No. 2 Kft	Hongrie		100 %
SLA US Real Estate Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SLF of Canada UK Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life Assurance Company of Canada (U.K.) Limited	Angleterre et Pays de Galles	369	100 %
Barnwood Properties Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life of Canada UK Holdings Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Laurtrust Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
SLFC Services Company (UK) Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Solidify Software, LLC	Kansas, É.-U.		100 %
Sun Life (Bermuda) Finance No. 2 LLC	Bermudes		100 %
Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 SARL	Luxembourg		100 %
Sun Life (India) AMC Investments Inc.	Canada		100 %
Aditya Birla Sun Life AMC Limited	Inde		36,49 %
Sun Life (Singapore) Support Center Pte. Ltd.	Singapour		100 %
Sun Life and Health Insurance Company (U.S.)	Michigan, É.-U.	535	100 %
Fiducie de capital Sun Life	Ontario, Canada		100 %
Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited	Tianjin, République populaire de Chine		24,99 %
Sun Life Financial (India) Insurance Investments Inc.	Canada		100 %
Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited	Inde		49 %
Sun Life Financial Asia Services Limited	Hong Kong		100 %
Distribution Financière Sun Life (Canada) inc.	Canada	8	100 %
Sun Life Financial International Holdings (MC), LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	Canada	70	100 %
Sun Life Financial Investments (Bermuda) Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life Financial of Canada (U.K.) Overseas Investments Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life of Canada (Netherlands) B.V.	Pays-Bas		100 %
Sun Life Financial Philippine Holding Company, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Grepa Financial, Inc.	Philippines		49 %
Sun Life Investment Management and Trust Corporation	Philippines		100 %
Sun Life of Canada (Philippines), Inc.	Philippines	1 478	100 %
Sun Life Asset Management Company, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Financial Plans, Inc.	Philippines		100 %
Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Canada	99	100 %
Sun Life Hong Kong Limited	Bermudes	2 449	100 %
Sun Life Asset Management (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Pension Trust Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Trustee Company Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life India Service Centre Private Limited	Inde		100 %
Services d'information Sun Life Canada inc.	Canada		100 %
Sun Life Information Services Ireland Limited	République d'Irlande		100 %
Sun Life Assurances (Canada) limitée	Canada	2 291	100 %
SLI General Partner Limited	Canada		100 %
SLI Investments LP	Manitoba, Canada		100 %
6425411 Canada Inc.	Canada		100 %
Sun Life Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
SLI US Real Estate Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
12723603 Canada Inc.	Canada		100 %
Sun Life Malaysia Assurance Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life Malaysia Takaful Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life Vietnam Insurance Company Limited	Vietnam	895	100 %
UDC Dental California, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
UDC Ohio, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of Georgia, Inc.	Géorgie, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of New Jersey, Inc.	New Jersey, É.-U.		100 %
United Dental Care of Arizona, Inc.	Arizona, É.-U.		100 %
United Dental Care of Colorado, Inc.	Colorado, É.-U.		100 %
United Dental Care of Missouri, Inc.	Missouri, É.-U.		100 %
United Dental Care of New Mexico, Inc.	Nouveau-Mexique, É.-U.		100 %
United Dental Care of Texas, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
United Dental Care of Utah, Inc.	Utah, É.-U.		100 %
7647913 Canada Inc.	Canada		100 %
7647930 Canada Inc.	Canada		100 %
Placements mondiaux Sun Life inc.	Canada		100 %
BK Canada Holdings Inc.	Canada		100 %
BentallGreenOak (Canada) GP Ltd.	Canada		100 %
BentallGreenOak (Canada) Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada	358	51 %
Bentall Property Services (Ontario) Ltd.	Ontario, Canada		51 %
BGO Canada Holdings Inc.	Canada		51 %
BGO Capital (Canada) Inc.	Canada		51 %
BGO Holdings (Cayman), LP	Îles Caïmans	73	51 %
BentallGreenOak Advisors (Hong Kong) Limited	Hong Kong		51 %
BentallGreenOak Advisors (Korea) Limited	République de Corée		51 %
BentallGreenOak China Holdings Limited	Guernesey		51 %
BentallGreenOak Capital Partners (HK) Limited	Hong Kong		51 %
BentallGreenOak China Investment Advisers Limited	Hong Kong		51 %
BentallGreenOak Investment Advisers Limited	Hong Kong		51 %
BentallGreenOak Management Consulting (Shanghai) Co., Limited	République populaire de Chine		51 %
BentallGreenOak K.K.	Japon		51 %
BentallGreenOak Real Estate Advisors (Jersey) Limited	Jersey, Îles Anglo-Normandes		51 %
BentallGreenOak Real Estate Services Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		51 %
BentallGreenOak Advisors (UK) LLP	Angleterre et Pays de Galles		51 %
BentallGreenOak Advisors (Italy) S.r.l.	Italie		51 %
BentallGreenOak Asset Management (Germany) GmbH	Allemagne		51 %
BentallGreenOak Management Services S.à.r.l.	Luxembourg		51 %
BentallGreenOak Real Estate Advisors (Spain) S.L.	Madrid, Espagne		51 %
GreenOak India Investment Advisors Private Limited	Mumbai, Inde		51 %
BGO Luxembourg Holdings Ltd.	Canada		51 %
BGO Prime GP Holdco Inc.	Canada		51 %
BentallGreenOak Prime Investments Trustee Inc.	Canada		51 %
BGO Real Property Services (Canada) Inc.	Canada		51 %
SynchroSERV Inc.	Canada		51 %
SynchroSERV Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada		51 %
0936543 BC Ltd.	Colombie-Britannique, Canada		51 %
Gestion d'actifs PMSL inc.	Canada	78	100 %
Sun Life 2007-1 Financing Corp.	Canada		100 %
Sun Life (Bermuda) Finance No. 1 Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life (Hungary) Finance No. 1 Kft	Hongrie		100 %
Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 SARL	Luxembourg		100 %
Sun Life Assurance Company of Canada - U.S. Operations Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DentaQuest Group, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DentaQuest, LLC	Delaware, É.-U.	3 706	100 %
Adenta, Inc.	Kentucky, É.-U.		100 %
DCP Holding Company	Delaware, É.-U.		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Dental Care Plus, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
DentaQuest Care Group Management, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
AD Management of TX, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Advantage Community Holding Company, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
Advantage Dental Services, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
Advantage Support Services, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
Advantage Consulting Services, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
Advantage Harbor QALICB, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
Advantage La Pine QALICB, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
Advantage QALICB-1, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
DQCGM of Alabama, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
DQCGM of Florida, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
DQCGM of Massachusetts, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
DQCGM of Oregon, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
DQCGM of Washington, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Oregon Community Dental Care	Oregon, É.-U.		100 %
DentaQuest IPA of New York, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Arizona, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Florida, Inc.	Floride, É.-U.		100 %
DentaQuest of Georgia, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Illinois, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Iowa, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Kentucky, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Maryland, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Minnesota, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of New Jersey, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of New Mexico, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of New York, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Tennessee, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest USA Insurance Company, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
DentaQuest National Insurance Company, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
Insurance Associates Plus, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
Pacific Dental Network, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
California Dental Network, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
SL Finance 2007-1, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SL Investment 2007-1 ULC	Nouvelle-Écosse, Canada		100 %
Sun Life (U.S.) HoldCo 2020, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Crescent Capital Group GP LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group LP	Delaware, É.-U.	59	51 %
Atlas CLO Funding I LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Atlas CLO Funding II LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Captrust II Services, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CCAP Administration LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL (TX) Services, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL Fund II GP, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CPCP General Partner LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CPCP General Partner Limited	République d'Irlande		51 %
Crescent Agency Services LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Cap NT Advisors, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group High Income B LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group High Income LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent CLO Funding GP, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Credit Europe Group Ltd	Angleterre et Pays de Galles		51 %
Crescent Credit Europe LLP	Angleterre et Pays de Galles		51 %
Crescent Credit Opportunities, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Credit Opportunities GP, S.a.r.l.	Luxembourg		51 %
Crescent Credit Solutions VIII, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Credit Solutions VIII Note Issuer, LLC	Delaware, É.-U.		51 %



Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Crescent Direct Lending Levered, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending Management, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL Services, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending SMA Management LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent European Specialty Lending II LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent European Specialty Loan II S.à r.l.	Luxembourg		51 %
Crescent European Specialty Lending LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent European Specialty Loan S.A.R.L	Luxembourg		51 %
Crescent Global CLO Management, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Global CLO Management, LLC, Management Series	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Global CLO Management, LLC, Retention Series	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VI, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII (Chengdong LP), LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII (PA), LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII (Chengdong GP), Ltd.	Îles Caïmans		51 %
Crescent Private Credit Partners Management LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent SBIC Management, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Senior Secured Loan Management LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Special Situations, L.P.	Îles Caïmans		51 %
Crescent Syndicated Credit Solutions LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent/Aegis SMA Partners, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent/K Schools SMA Partners, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
NPS/Crescent SMA Partners II, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
NPS/Crescent SMA Partners, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
InfraRed (UK) Holdco 2020 Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Partners LLP	Angleterre et Pays de Galles	81	80 %
InfraRed Capital Partners (Holdco) Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Agincourt (2) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed (Infrastructure) Capital Partners Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Infrastructure Investments General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Capital Partners (Australia) Pty Limited	Victoria, Australie		80 %
InfraRed Capital Partners (GP Holdco) Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Capital Partners (US) LLC	Delaware, É.-U.		80 %
InfraRed Capital Partners Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Environmental Infrastructure GP Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed ETF GPLP Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed ETF Lux General Partner S.à.r.l.	Luxembourg		80 %
InfraRed ETF UGP Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed European Infrastructure Income 4 General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed European Infrastructure Income 4 General Partner S.à.r.l.	Luxembourg		80 %
InfraRed Infrastructure (Colombia) GP Limited	Écosse		80 %
InfraRed Infrastructure III General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Infrastructure RAM GP Limited	Écosse		80 %
InfraRed Infrastructure V General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Infrastructure VI General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Infrastructure VI General Partner S.à.r.l.	Luxembourg		80 %
InfraRed Infrastructure Yield General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Paternoster General Partner LLP	Écosse		80 %
Paternoster Intermediate (GP) Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Paternoster IRAFIII CI GP Limited	Guernesey		80 %
Paternoster IRAFIV CI GP Limited	Guernesey		80 %
Paternoster IRERE GP Limited	Écosse		80 %
Paternoster IRIF CI GP Limited	Guernesey		80 %
Waterloo Place (1) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Waterloo Place (2) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Waterloo Place (3) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Sun Life (UK) Designated Member Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life Financial (Bermuda) Reinsurance Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life Financial (Japan), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Institutional Distributors (U.S.) LLC	Delaware, É.-U.	1	100 %
Sun Life Investment Management U.S., Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
BentallGreenOak (U.S.) GP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
GO Equity GP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
GO Europe Advisor LP	Îles Caïmans		100 %
GreenOak Japan GP Ltd.	Îles Caïmans		100 %
BentallGreenOak Asia Advisor LP	Îles Caïmans		100 %
SL Investment US-RE Holdings 2009-1, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
BentallGreenOak (U.S.) Limited Partnership	Delaware, É.-U.	478	51 %
BentallGreenOak Industrial Real Estate Income Trust, Inc.	Maryland, É.-U.		51 %
BGO 1Sharpe B Member, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
BGO Corporate Holdings (US) LLC	Delaware, É.-U.		51 %
BGO US Mortgages Inc.	Californie, É.-U.		51 %
SLCAL, Inc.	Delaware, É.-U.		51 %
Rushmore Partners LLC	Delaware, É.-U.		51 %
NewTower Trust Company	Maryland, É.-U.		51 %
NewTower Management GP LLC	Delaware, É.-U.		51 %
BGO US Real Estate LP	Delaware, É.-U.		51 %
BentallGreenOak Real Estate Advisors LP	Delaware, É.-U.		51 %
BentallGreenOak Real Estate GP LLC	Delaware, É.-U.		51 %
BentallGreenOak Real Estate US LLC	Delaware, É.-U.		51 %
BKUS Institutional Logistics Coinvestment LLC	Californie, É.-U.		51 %
Sun Life Capital Management (U.S.) LLC	Delaware, É.-U.	122	100 %
SLC Management TIPS Partners Management, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
SLC Management U.S. Private Credit GP, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life of Canada (U.S.) Financial Services Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		99,93 %
Massachusetts Financial Services Company	Delaware, É.-U.	978	95,07 %
MFS Development Funds, LLC	Delaware, É.-U.		95,07 %
MFS Exchange LLC	Delaware, É.-U.		95,07 %
MFS Fund Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		95,07 %
MFS Heritage Trust Company	New Hampshire, É.-U.		95,07 %
MFS Institutional Advisors, Inc.	Delaware, É.-U.		95,07 %
MFS Gestion de placements Canada limitée	Canada		95,07 %
3060097 Nova Scotia Company	Nouvelle-Écosse, Canada		95,07 %
MFS International Ltd.	Bermudes		95,07 %
MFS do Brasil Desenvolvimento de Mercado Ltda.	Brésil		95,07 %
MFS International (Chile) SpA	Chili		95,07 %
MFS International (Hong Kong) Limited	Hong Kong		95,07 %
MFS International Holdings Pty Ltd	Sydney, Australie		95,07 %
MFS Financial Management Consulting (Shanghai) Co., Ltd.	Shanghai, République populaire de Chine		95,07 %
MFS International (U.K.) Limited	Angleterre et Pays de Galles		95,07 %
MFS International Switzerland GmbH	Suisse		95,07 %
MFS International (Uruguay) S.A.	Uruguay		95,07 %
MFS International Australia Pty Ltd	Victoria, Australie		95,07 %
MFS International Singapore Pte. Ltd.	Singapour		95,07 %
MFS Investment Management Company (LUX) S.à.r.l.	Luxembourg		95,07 %
MFS Investment Management K.K.	Japon		95,07 %
MFS Service Center, Inc.	Delaware, É.-U.		95,07 %
Sun Life of Canada (U.S.) Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DailyFeats, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Disability Reinsurance Management Services, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Independence Life and Annuity Company	Delaware, É.-U.	432	100 %
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company II	Delaware, É.-U.		100 %
Pinnacle Care International, Inc.	Maryland, É.-U.		100 %
Pinnacle Care International, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Professional Insurance Company	Texas, É.-U.	55	100 %
Sun Canada Financial Co.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Administrators (U.S.), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Delaware Finance 2020, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Delaware Finance, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company	Michigan, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Services Company, Inc.	Delaware, É.-U.	102	100 %
The Premier Dental Group, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Landmark Dental Alliance, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Sun Life Financial Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Gestion de capital Sun Life (Canada) inc.	Canada	29	100 %
BGO Mortgage Services Canada Inc.	Canada		100 %
Sun Life LRCN Trust	Manitoba, Canada		100 %
14487885 Canada Inc.	Canada		100 %
14487931 Canada Inc.	Canada		100 %
6324983 Canada Inc.	Canada		100 %

# Principaux bureaux

Voici les coordonnées des principaux bureaux et principales sociétés affiliées de la Sun Life dans le monde. Pour tout renseignement ou pour obtenir du service à la clientèle, veuillez communiquer avec le bureau concerné de votre région.

## Financière Sun Life inc.

*Siège social*  
1 York Street  
Toronto (Ontario)  
M5J 0B6 Canada  
Site Web : sunlife.com

## Sun Life Canada

*Siège administratif du Canada*  
227 King Street South  
Waterloo (Ontario)  
N2J 1R2 Canada  
Téléphone : 519-888-2290  
Clients : 1-877-SUN-LIFE /  
1-877-786-5433  
Site Web : sunlife.ca

## Bureau de Montréal

1155, rue Metcalfe  
Montréal (Québec)  
H3B 2V9 Canada  
Téléphone : 514-866-6411  
Site Web : sunlife.ca

## Sun Life États-Unis

One Sun Life Executive Park  
96 Worcester Street  
Wellesley Hills, Massachusetts  
02481 USA  
Clients : 1-800-SUN-LIFE /  
1-800-786-5433  
Site Web : sunlife.com/us

## Financière Sun Life International

Washington House, 3rd Floor  
16 Church Street  
Hamilton HM 11  
Bermuda  
Téléphone : 441-294-6050 /  
1-800-368-9428  
Site Web : sunlife.com/international

## Sun Life Royaume-Uni

Matrix House  
Basing View, Basingstoke  
Hampshire RG21 4DZ  
United Kingdom  
Clients : 0345-072-0223  
Site Web : sloc.co.uk

## Sun Life Asie

*Bureau régional de la Sun Life Asie*  
Level 14  
14 Taikoo Wan Road  
Taikoo Shing, Hong Kong  
Téléphone : (852) 2918-3888

## Chine

Sun Life Everbright Life Insurance  
Company Limited  
Room 1903, Block B, Shouke Building,  
Building 2, No.14 Courtyard  
West Third Ring South Road  
Fengtai District, Beijing 100073  
China  
Téléphone : (8610) 5912-8042  
Site Web : sunlife-everbright.com

Sun Life Assurance Company of Canada  
Bureau de représentation de Beijing  
Suite A01, 10th Floor, Tower AB  
Office Park, No.10 Jintong West Road  
Chaoyang, Beijing, China  
Téléphone : (8610) 8590-6500

## Hong Kong, RAS

Sun Life Hong Kong Limited  
(constituée en société à responsabilité  
limitée aux Bermudes)  
16/F, Cheung Kei Center Tower A,  
No. 18 Hung Luen Road,  
Hungghom,  
Kowloon, Hong Kong  
Téléphone : (852) 2103-8888  
Clients : (852) 2103-8928  
Site Web : sunlife.com.hk

## Inde

Aditya Birla Sun Life Insurance  
Company Limited  
One World Centre, Tower 1  
16th Floor  
Jupiter Mill Compound  
841, Senapati Bapat Marg  
Elphinstone Road  
Mumbai, 400 013 India  
Téléphone : 1-800-270-7000 en Inde /  
91-22-6723-9100 à l'extérieur de l'Inde  
Site Web : lifeinsurance.adityabirlacapital.com

Aditya Birla Sun Life Asset Management  
Company Limited  
One World Centre, Tower 1  
17th Floor  
Jupiter Mill Compound  
841, Senapati Bapat Marg  
Elphinstone Road  
Mumbai, 400 013 India  
Téléphone : 91-22-4356-8000  
Site Web : mutualfund.adityabirlacapital.com

Sun Life Assurance Company of Canada  
Bureau de représentation en Inde  
Level 9, Pioneer Square  
Sector 62  
Gurugram, Haryana 122 101  
India

## Indonésie

PT Sun Life Indonesia  
Menara Sun Life Lantai 12  
JI Dr Ide Anak Agung Gde Agung Blok 6.3  
Kawasan Mega Kuningan  
Jakarta, Selatan 12950  
Indonesia  
Téléphone : (6221) 5289-0000  
Clients : (6221) 1500-786  
Site Web : sunlife.co.id

## Malaisie

Sun Life Malaysia Assurance Berhad  
Sun Life Malaysia Takaful Berhad  
Level 11, 338 Jalan Tuanku Abdul Rahman  
50100Kuala Lumpur  
Malaysia  
Téléphone : (603) 2612-3600  
Site Web : sunlifemalaysia.com

## Philippines

Sun Life Philippines  
Sun Life Centre  
5th Avenue cor. Rizal Drive  
Bonifacio Global City  
Taguig City 1634  
Metro Manila, Philippines  
Téléphone : (632) 8849-8888  
Site Web : sunlife.com.ph

## Sun Life Grepa

6/F Grepalife Building  
221 Sen. Gil J. Puyat Avenue  
Makati City 1203  
Philippines  
Téléphone : (632) 8866-6800, 8849-9633  
Site Web : sunlifegrepa.com

## Singapour

Sun Life Assurance Company of Canada  
Singapore Branch  
One Raffles Quay  
#10-03 North Tower  
048583 Singapore  
Téléphone : +65-6223-1102  
Site Web : sunlife.com.sg

## Vietnam

Sun Life Vietnam Insurance Company Limited  
Vietcombank Tower, 29th Floor  
5 Me Linh Square, District 1  
Ho Chi Minh City, Vietnam  
Téléphone : (848) 6298-5888  
Site Web : sunlife.com.vn

**MFS Investment Management**

111 Huntington Avenue  
Boston, Massachusetts  
02199 USA  
Téléphone : 617-954-5000  
Sans frais (Canada et États-Unis) :  
1-800-343-2829  
Site Web : mfs.com

**Gestion d'actifs PMSL inc.**

1 York Street  
Toronto, Ontario  
M5J 0B6 Canada  
Téléphone : 1-877-344-1434  
Site Web : placementsmondiauxsunlife.com

**Gestion SLC**

*Siège administratif du Canada*  
1 York Street, Suite 1100  
Toronto, Ontario  
M5J 0B6 Canada  
Site Web : slcmanagement.com/ca/fr/

*Siège administratif des États-Unis*  
One Sun Life Executive Park  
Wellesley Hills, Massachusetts  
02481 USA  
Site Web : slcmanagement.com

**BentallGreenOak**

*Siège administratif du Canada*  
1 York Street, Suite 1100  
Toronto, Ontario  
M5J 0B6 Canada  
Téléphone : 416-681-3400  
Site Web : bentallgreenoak.com

*Siège administratif des États-Unis*  
399 Park Avenue, 18th floor  
New York, New York  
10022 USA  
Téléphone : 212-359-7800  
Site Web : bentallgreenoak.com

**InfraRed Capital Partners**

Level 7  
One Bartholomew Close, Barts Square  
London EC1A 7BL  
United Kingdom  
Téléphone : 44 (0)20 7484 1800  
Courriel : london@ircp.com  
Site Web : ircp.com

**Crescent Capital Group**

11100 Santa Monica Boulevard  
Suite 2000  
Los Angeles, California  
90025 USA  
Téléphone : 310-235-5900  
Site Web : crescentcap.com

# Notes

## Notes de bas de page tirées des pages 1 et 2.

Tous les chiffres sont arrondis et exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

<sup>1</sup> Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

<sup>2</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de renseignements, consulter la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » dans le Rapport de gestion 2022 de la Compagnie.

<sup>3</sup> Les piliers font référence à nos secteurs d'activité. Exclut le bénéfice net sous-jacent de l'Organisation internationale de (151) M\$. Bénéfice net déclaré de 2022 par pilier – à l'exclusion du bénéfice net déclaré de l'Organisation internationale de (182) M\$ : Gestion d'actifs, 35 %; Canada, 31 %; États-Unis, 18 %; Asie, 16 %.

<sup>4</sup> La répartition des affaires fait référence aux types d'activités dans l'ensemble de nos secteurs d'activité. Elle est fondée sur le bénéfice net sous-jacent, excluant les Services de soutien généraux et les fonctions de soutien des secteurs d'activité. La gestion d'actifs et de patrimoine comprend la gestion de patrimoine de l'Individuelle, les Régimes collectifs de retraite et Placements mondiaux Sun Life (PMSL) au Canada, la gestion de patrimoine en Asie, et Gestion d'actifs; l'assurance collective et de courte durée inclut la Sun Life Santé au Canada, les Garanties collectives aux États-Unis, les garanties Frais dentaires aux États-Unis, le Royaume-Uni et l'assurance en Asie (excluant Sun Life International). Voir le rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré plus bas.

### Bénéfice net selon la répartition des affaires (en millions \$ CA)

(en millions \$ CA)	Assurance traditionnelle	Gestion d'actifs et de patrimoine	Assurance collective et de courte durée	Sous-total	Autres <sup>7</sup>	Total
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) 2022</b>	<b>445</b>	<b>1 650</b>	<b>918</b>	<b>3 013</b>	<b>47</b>	<b>3 060</b>
Éléments exclus du bénéfice net sous-jacent	(333)	(59)	(507)	(899)	285	(614)
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) 2022</b>	<b>778</b>	<b>1 709</b>	<b>1 425</b>	<b>3 912</b>	<b>(238)</b>	<b>3 674</b>
<b>Pourcentage du bénéfice net sous-jacent (à l'exclusion des éléments sous « Autres »)</b>	<b>20 %</b>	<b>44 %</b>	<b>36 %</b>	<b>100 %</b>		

<sup>7</sup> Comprend les Services de soutien généraux et les fonctions de soutien des secteurs d'activité

<sup>5</sup> Le bénéfice par action sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de renseignements, consulter la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » dans le Rapport de gestion 2022 de la Compagnie. Le ratio de distribution sous-jacent représente le ratio des dividendes versés aux actionnaires ordinaires sur le bénéfice par action sous-jacent dilué. Pour des précisions concernant les dividendes, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires » du Rapport de gestion 2022 de la Compagnie.

<sup>6</sup> Nos objectifs financiers à moyen terme par suite de l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 demeurent stables pour le bénéfice par action sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent. Notre objectif financier à moyen terme pour le rendement des capitaux propres sous-jacent sera modifié et s'établira à 18 %+ après l'adoption des deux normes, en hausse par rapport à 16 %+ avant la transition. Nous continuons d'évaluer l'incidence que l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 aura sur nos états financiers consolidés, et les estimations de l'incidence financière pourraient changer. Pour plus de détails, voir la rubrique J, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – vii – Autres risques » du Rapport de gestion 2022 de la Compagnie.

<sup>7</sup> Nous estimons que nos objectifs financiers à moyen terme sont raisonnables, toutefois nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique O, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme » du Rapport de gestion 2022 de la Compagnie.

<sup>8</sup> La croissance du bénéfice par action sous-jacent est calculée en fonction d'un taux de croissance annuel composé. Le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont calculés en fonction d'une moyenne.

<sup>9</sup> Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »). Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

<sup>10</sup> Les pourcentages indiqués représentent des taux de croissance annuels composés (TCAC) sur 5 ans de 2017 à 2022.

## Notes de bas de page tirées des pages 4, 5, 6, 7 et 8.

<sup>11</sup> Selon la plateforme Simfund d'ISS Market Intelligence, sur la base de l'actif géré au 31 décembre 2022.

<sup>12</sup> Étude de World Data Lab, 2021.

<sup>13</sup> Les actifs visés se composent d'environ 83 % de l'actif géré mondial d'InfraRed au 30 juin 2022. Les fonds dont les actifs sont vendus ou transférés actuellement selon la stratégie originale du fonds ne sont pas inclus dans cet engagement.

<sup>14</sup> Alignement sur un parcours de zéro émission nette, défini selon les critères établis dans le Net Zero Investment Framework. Les critères sont propres aux catégories d'actifs. « Parcours » est le terme utilisé pour décrire les émissions, les technologies et les trajectoires de placement qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif de zéro émission nette. (Paris Aligned Investment Initiative. « Net Zero Investment Framework: Implementation Guide », 2021).

<sup>15</sup> Les actifs visés comprennent l'ensemble des titres de participation et des obligations de sociétés, et représentent environ 90 % de l'actif géré mondial de la MFS au 31 décembre 2022.

<sup>16</sup> La cible suppose que la composition de l'actif géré ne changera pas de manière importante.

# Renseignements sur la Compagnie et information à l'intention des actionnaires

Pour de plus amples renseignements sur la Sun Life, ou pour connaître les nouvelles la concernant ou ses résultats financiers, veuillez visiter le site [sunlife.com](http://sunlife.com).

## Siège social

Financière Sun Life inc.  
1 York Street  
Toronto (Ontario)  
Canada M5J 0B6  
Téléphone : 416-979-9966  
Site Web : [www.sunlife.com](http://www.sunlife.com)

## Relations avec les investisseurs

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les investisseurs institutionnels qui ont besoin de renseignements sont invités à s'adresser aux :

Relations avec les investisseurs

Téléphone : 416-979-6496

Courriel : [relations\\_investisseurs@sunlife.com](mailto:relations_investisseurs@sunlife.com)

Note : Vous pouvez également obtenir des renseignements financiers en accédant au site [www.sunlife.com](http://www.sunlife.com).

## Agent des transferts

Les actionnaires qui désirent obtenir des renseignements sur leurs actions ou sur les dividendes, modifier leurs données d'inscription, signaler un changement d'adresse, une perte de certificat ou un transfert de succession, ou nous aviser de l'envoi en double de documents sont priés de communiquer avec l'agent des transferts du pays où ils résident. Si vous ne résidez dans aucun des pays indiqués ci-dessous, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du Canada.

### Canada

Compagnie Trust TSX  
C.P. 700

Succursale B

Montréal (Québec)

Canada H3B 3K3

Appels de l'Amérique du Nord :

Téléphone : 1-877-224-1760

Appels de l'extérieur de l'Amérique du Nord :

Téléphone : 416-682-3865

Télécopieur : 1-888-249-6189

Courriel : [sunlifeinquiries@tmx.com](mailto:sunlifeinquiries@tmx.com)

Site Web : <https://tsxtrust.com/sun-life>

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements du Centre pour investisseurs, le service Internet de la Compagnie Trust TSX.

Inscrivez-vous au

<https://tsxtrust.com/sun-life>.

### États-Unis

American Stock Transfer & Trust Company, LLC  
6201 15th Ave.  
Brooklyn, NY 11219  
Téléphone : 1-877-224-1760  
Courriel : [sunlifeinquiries@tmx.com](mailto:sunlifeinquiries@tmx.com)

### Royaume-Uni

Link Group  
10th Floor, Central Square  
29 Wellington Street  
Leeds LS1 4DL  
Téléphone : +44 (0) 345-602-1587  
[shareholderenquiries@linkgroup.co.uk](mailto:shareholderenquiries@linkgroup.co.uk)

### Philippines

Rizal Commercial Banking Corporation (RCBC)  
RCBC Stock Transfer Processing Section  
Ground Floor, West Wing,  
GPL (Grepalife) Building,  
221 Senator Gil Puyat Avenue  
Makati City, 1200,  
Philippines  
Appels du Grand Manille : 632-5318-8567  
En province : 1-800-1-888-2422  
Courriel : [rcbcstocktransfer@rcbc.com](mailto:rcbcstocktransfer@rcbc.com)

### Hong Kong, région administrative spéciale

Computershare Hong Kong Investor Services Limited

17M Floor, Hopewell Centre  
183 Queen's Road East  
Wanchai, Hong Kong  
Téléphone : 852-2862-8555  
Les actionnaires peuvent soumettre des requêtes en ligne à :  
[https://www.computershare.com/hk/en/online\\_feedback](https://www.computershare.com/hk/en/online_feedback)

### Services aux actionnaires

Pour obtenir des renseignements sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du pays où vous résidez ou encore avec les Services aux actionnaires.

Télécopieur : 416-598-3121

Courriel (service en français) :

[servicesauxactionnaires@sunlife.com](mailto:servicesauxactionnaires@sunlife.com)

Courriel (service en anglais) :

[shareholderservices@sunlife.com](mailto:shareholderservices@sunlife.com)

## Dates liées aux dividendes en 2023

Actions ordinaires

Date de clôture des registres	Date du versement
1 mars 2023	31 mars 2023
31 mai 2023	30 juin 2023
30 août 2023	29 septembre 2023
29 novembre 2023	29 décembre 2023

## Dépôt direct des dividendes

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni peuvent demander que les dividendes versés sur leurs actions soient déposés directement dans leur compte bancaire.

Les formulaires de Demande de versement électronique des dividendes sont accessibles en ligne au site Web de la Compagnie Trust TSX, à l'adresse

<https://tsxtrust.com/sun-life/forms?lang=fr>, et peuvent être téléchargés.

Vous pouvez également communiquer avec la Compagnie Trust TSX pour demander un exemplaire du formulaire.

## Régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada peuvent s'inscrire au Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions. Pour obtenir plus de renseignements, consultez notre site Web à l'adresse [sunlife.com](http://sunlife.com) ou communiquez avec l'agent du régime, la Compagnie Trust TSX, à l'adresse [sunlifeinquiries@tmx.com](mailto:sunlifeinquiries@tmx.com).

## Inscription en bourse

Les actions ordinaires de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX), à la Bourse de New York (NYSE) et à la Bourse des Philippines (PSE). Symbole : SLF

Les actions privilégiées de catégorie A de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (la « TSX »).

### Symboles :

Série 3 – SLF.PR.C

Série 4 – SLF.PR.D

Série 5 – SLF.PR.E

Série 8R – SLF.PR.G

Série 9QR – SLF.PR.J

Série 10R – SLF.PR.H

Série 11QR – SLF.PR.K

## Assemblée annuelle 2023

Date : jeudi 11 mai 2023

Heure : 17 h (heure de Toronto)

Lieu : Hybride

Virtuellement : <https://web.lumiagm.com/451195677>

Mot de passe : [sunlife2023](http://sunlife2023) (sensible à lacasse)

En personne : 1 York Street (via Harbour Street), 35 étage, Toronto, Ontario, Canada

1 York Street, Toronto (Ontario), Canada, M5J 0B6

[sunlife.com](https://www.sunlife.com)



La durabilité de notre Compagnie est essentielle à notre réussite globale.  
Pour en savoir plus, rendez-vous au [sunlife.com/durabilite](https://www.sunlife.com/durabilite).

La vie  
est plus  
radieuse  
sous le  
soleil